Dr L. PASTOR

HISTOIRE DES PAPES DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

TOME XIX

LIBRAIRIE PLON

2-1938

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TOME DIX-NEUVIÈME

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR

ALFRED POIZAT ET W. BERTEVAL

PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

2e édition

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

A LA MÊME LIBRAIRIE

Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge, ouvrage écrit d'après un grand nombre de documents inédits, extraits des Archives secrètes du Vatican et autres, par le Dr Louis Pastor, professeur à l'Université d'Innsbrück. Traduit de l'allemand des tomes I à VI par Furcy Raynaud; des tomes VII à XIV par Alfred Poizat et pour les tomes suivants par Alfred Poizat et W. Berteval.

Tome I. — **Les Papes depuis l'exil d'Avignon jusqu'à la fin du grand schisme. — Débuts de la Renaissance à Rome** (1305-1447).

Tome II. — **Nicolas V. — Calixte III.**

Tome III. — **Pie II** (1458-1464)

Tome IV. — **Paul II** (1464-1471). — **Sixte IV** (1471-1484).

Tome V. — **Innocent VIII** (1484-1492). — **Alexandre VI** (1492-1503).

Tome VI. — **Alexandre VI** (suite). — **Jules II** (1503-1513).

Tome VII. — **Léon X** (1513-1521).

Tome VIII. — **Léon X** (suite).

Tome IX. — **Adrien VI** (1522-1523).— **Clément VII** (1523-1534).

Tome X. — **Clément VII** (suite).

Tome XI. — **Paul III** (1534-1549).

Tome XII. — **Paul III** (suite).

Tome XIII. — **Jules III** (1550-1555).

Tome XIV. — **Marcel II** et **Paul IV** (1555-1559).

Tome XV. — **Pie IV** (1559-1565).

Tome XVI — **Pie IV** (suite).

Tome XVII. — **Pie V** (1566-1572).

Tome XVIII. — **Pie V** (suite).

Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale en 1938.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT ET W. BERTEVAL

TOME DIX-NEUVIÈME

GRÉGOIRE XIII (1572-1585)

PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

La disparition du regretté Alfred POIZAT *a retardé la parution des Tomes XIX et XX, dont la traduction était achevée avant sa mort. M. le chanoine* ARQUILLIÈRE, *vice-doyen de la Faculté de théologie de Paris, et M. l'abbé* XARDEL, *professeur au Collège Saint-Clément à Metz, ont bien voulu accepter de se substituer à lui pour revoir ses épreuves. Ils ont naturellement respecté le texte et se sont bornés aux corrections indispensables.*

M. le chanoine ARQUILLIÈRE *et M. l'abbé* XARDEL *assureront la traduction des tomes suivants.*

HISTOIRE DES PAPES

TOME DIX-NEUVIÈME

GRÉGOIRE XIII (1572-1585)

INTRODUCTION

Le pontificat de Pie V se déroula tout entier sous l'influence du Concile de Trente qui venait de se clore et en prit sa signification décisive. Le Saint Pape, faisant du Siège Apostolique le centre unificateur et l'exécuteur de la Réforme catholique, celle-ci commença à prendre la solidité nécessaire; pour obtenir dans l'Église son plein effet, il fallait que son pontificat fût aussi long que celui de son successeur.

Marchant sous l'influence de Charles Borromée dans toutes les questions essentielles sur les traces de Pie V, Grégoire XIII, du premier jour de son règne jusqu'à sa mort, se montra constamment occupé, avec ténacité et conscience du but, à renouveler le monde catholique par la mise à exécution des décrets de réforme de Trente. Systématiquement et d'une façon générale, il marcha dans ce sens, autant par ses lettres aux évêques et aux princes catholiques que par ses nonces. Les diplomates du Pape, formés en grande partie à l'école de Borromée et de Pie V, se consacrèrent avec le plus entier dévouement à leur difficile mission. C'est une chose digne d'admiration de voir

comment ces Italiens s'entendaient à se diriger parmi les particularités de pays différents dont le climat était accablant pour eux et dont les mœurs leur étaient étrangères; non moins remarquable est la part qu'ils prirent à tous les événements en sorte que leurs rapports pour chaque pays prennent souvent la valeur de sources d'histoires nationales.

Tandis que jusque-là la réforme de l'Église s'était bornée essentiellement à l'Italie et à l'Espagne, elle commença alors à prendre son cours victorieux dans les autres pays de la Chrétienté. Mais ce n'est pas seulement cela qui rendit le pontificat de Grégoire XIII si universellement fécond, il faut y ajouter encore ceci qui en augmente l'importance : alors apparut progressivement l'autre côté du puissant bouleversement qui changeait de plus en plus toute la direction spirituelle de l'Église, mouvement qu'on a coutume de désigner sous le nom aussi peu gracieux qu'injuste de « contre-réforme »; derrière la réforme catholique commença de plus en plus à s'affermir la restauration catholique.

Les adversaires de l'Église avaient dû leurs succès en grande partie au moins à l'irrésolution, aux demi-mesures et à la confusion des catholiques. La situation était maintenant changée. On était revenu à la conscience de l'unité, à la confiance en soi et à la clarté. L'esprit catholique développé surtout par le cercle de Charles Borromée et par les nouveaux Ordres, en particulier celui des Jésuites, se répandait de plus en plus. Non contents du renouveau de leurs propres partisans, on les voyait maintenant disciplinés et unis contre les attaques de leurs adversaires. Dans ce combat pour la vie ou la mort, on put déjà souvent passer à l'offensive avec succès pour regagner le terrain perdu.

La signification particulière du pontificat de Grégoire XIII consista en ceci qu'outre la poursuite inlassable de la réforme catholique, celui-ci imposa cette nouvelle forme à la lutte contre l'apostasie et contribua à assurer victorieusement la restauration catholique. Mais sans le travail préalable de Pie V, cela n'aurait pas été possible. Car, ce ne fut que par le retour de la Papauté à ses fonctions propres et par la suppression décisive des abus les plus profondément enracinés, que l'Église fut mise à même,

non seulement de procéder au renouvellement religieux, en puissance qui se défend, mais même en puissance armée pour la reconquête.

Il est incontestable que la cause catholique bénéficia alors du fait que le luthéranisme s'émietta de plus en plus dogmatiquement en sectes les plus diverses. Mais cela ne pouvait être décisif, parce que de « l'hydre des querelles protestantes intérieures » l'avantage qui en résultait ne pouvait aucunement se comparer aux dangers qu'apportait un nouvel adversaire, le calvinisme. Le grand changement qui se montrait alors était beaucoup plutôt la conséquence naturelle de l'essor insoupçonné que prit la vie ecclésiastique par suite de la réforme catholique. Celle-ci se développa entièrement sur ses propres racines. Sortie à l'origine du sol romain, elle brisa, plus décidément encore que le calvinisme, les barrières nationales et s'efforça de conquérir toute l'Europe.

Depuis que le Concile de Trente par l'établissement du dogme et de la discipline catholiques eut fortement marqué la ligne de séparation entre l'ancienne et la nouvelle doctrine et jeté les fondements d'une vraie réforme dans la tête et dans les membres, on vit, sous l'action décisive des Papes et des nouveaux Ordres monastiques, la puissance spirituelle et l'unité de l'Église ainsi que sa miraculeuse force de rajeunissement mises en pleine valeur. Le monde à son grand étonnement put apercevoir quelle vie secrète sommeillait, depuis un demi-siècle, dans une église si méprisée et attaquée, lorsque se produisit le grand changement et que la réforme catholique fut complétée par la restauration catholique. Ce fut le résultat qu'atteignit le pontificat de Grégoire et qui dépassa celui de son prédécesseur. Avec lui fut mise à la tête la personnalité la plus propre à conduire l'assaut décisif dans cette puissante lutte.

Grégoire XIII possédait pour cela toutes les qualités exigibles : amour infatigable du travail, grande aptitude à tirer parti des circonstances, vues universelles, large coup d'œil, constance, talent éminent d'organisation, fine connaissance des puissances réelles du monde. Dans son adresse à s'accommoder avec elles, comme dans sa sage et prévoyante conduite à l'égard des princes il dépassa son

prédécesseur autant que Pie IV avait dépassé dans ce sens le Pape Carafa. C'était d'une importance d'autant plus grande que la pression exercée par la puissance mondiale de l'Espagne sur toute l'Italie aussi bien que sur le Saint-Siège, se faisait sentir toujours davantage. Philippe II, en se faisant le champion des intérêts religieux, poursuivait avant tout son propre avantage. Tandis que d'une main, il soutenait l'Église, de l'autre, il faisait peser sur elle d'intolérables chaînes. Il fallait une grande habileté pour garantir les droits aliénables du Saint-Siège vis-à-vis du césaro-papisme du Roi catholique et pour rendre possible le nécessaire effort d'ensemble contre l'ennemi commun : les novateurs protestants.

Grégoire XIII eut la grande intelligence de comprendre qu'il fallait se servir pour la réforme et la restauration catholiques, de l'Ordre des Jésuites que son caractère international et universel semblait particulièrement désigner pour l'y aider.

Il était déjà arrivé à l'âge d'homme quand l'ancien capitaine de Charles-Quint avait créé sa troupe, la Compagnie de Jésus et l'avait mise à la disposition du chef de l'Eglise. Et déjà son Ordre avait agi non seulement en Italie, en Espagne, en Portugal mais encore en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, voire même au Brésil, aux Indes et au Japon pour intensifier et développer toujours de plus en plus son infatigable activité.

Avec Grégoire XIII commencera le temps de splendeur de la Compagnie de Jésus. Les Jésuites apparaissent, sur son ordre, dans presque tous les pays d'Europe. Possevin s'efforce à Stockholm de ramener le roi de Suède à l'Église; comme représentant du Pape, il négocie la paix entre la Pologne et la Russie et expose courageusement à Yvan le Terrible au Kremlin de Moscou les principes de la foi catholique. Ce furent les Jésuites principalement qui cherchèrent de toute manière, même au péril de leur vie, à porter secours aux catholiques opprimés dans les pays protestants, surtout en Angleterre et à réunir dans la foi l'Allemagne déchirée. Ce furent les Jésuites qui portèrent, surtout dans les contrées adonnées à l'idolâtrie en dehors de l'Europe, les bénédictions de l'Évangile. Même des historiens protestants ont loué hautement le dévouement et l'esprit

de sacrifice qu'y déployèrent les disciples de Loyola. « Ils recrutaient des convertis, dit Macaulay, dans des contrées où l'ambition et la cupidité n'avaient encore poussé à entrer aucun de leurs compatriotes; ils prêchaient et discutaient en des langues dont aucun originaire d'Occident ne comprenait un mot »[1].

En dehors des Jésuites, Grégoire XIII appréciait surtout les Capucins. Il ouvrit un vaste champ à leur activité, en abolissant la prescription de Paul III qui interdisait à cet Ordre de sortir des limites de l'Italie. Sous son règne, les Capucins pénétrèrent en France et en Suisse, d'où par la suite ils s'introduisirent dans l'empire allemand.

Grégoire XIII atteignit des résultats non moins importants que ceux obtenus par les succès des Jésuites et ceux des Capucins, en s'occupant de former la représentation diplomatique du Saint-Siège. L'accroissement des Nonciatures permit au chef de l'Église d'être suffisamment renseigné sur l'état des pays d'Europe exposés aux nouveautés religieuses et d'y assurer le développement de l'Église beaucoup plus immédiatement et beaucoup plus vigoureusement qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Son pontificat fit également époque au point de vue de la formation des Congrégations de Cardinaux que son successeur devait organiser systématiquement. Ajoutez encore à cela que le règne de Grégoire fut assez long pour lui permettre de réaliser ce qu'il avait commencé.

La complète restauration de l'ancienne unité religieuse chez les peuples chrétiens de l'Europe, à laquelle travaillèrent Grégoire XIII et ses collaborateurs, ne put à la vérité être atteinte malgré les plus extrêmes efforts. Les tentatives à longue portée du Pape pour réunir à l'Église la Suède et la Russie échouèrent ainsi que ses plans pour renverser la reine Élisabeth d'Angleterre. En France, la guerre entre calvinistes et catholiques se continua avec des hauts et des bas pendant tout son pontificat. Le gouvernement français déçut toutes les espérances qu'on avait conçues à son sujet relativement à l'aide à porter aux catholiques, et, dans la question de la Réforme ecclésiastique, favorisa les adver-

[1] Voir Macaulay, *Essais uber das Papsttum deutsch von Th. Creizenach*, 2, Frankfurt, 1870.

saires du Saint-Siège. Pourtant, Grégoire XIII et ses nonces, en s'obstinant et en ne désespérant pas malgré le peu de chances que leur offrait la situation, n'en ont pas moins préparé le futur relèvement de l'Église en France.

L'histoire du pontificat de Grégoire XIII nous parle pourtant de victoires et de succès immédiats dans les Pays-Bas que leur position rendait si importants. Il lui fut donné de voir les choses tourner d'une façon décisive au profit de la cause catholique. De même, il prit part à la révolution considérable qui se produisit dans le grand royaume de Pologne. Lors de la mort des Jagellons, la victoire du protestantisme ne paraissait pas du tout invraisemblable. La Pologne avait pour l'Est la même importance que les Pays-Bas à l'Ouest et une victoire des nouvelles croyances aurait porté un coup mortel à l'Église de ce côté des Alpes. Mais le contraire de ce qu'espéraient les uns, de ce que craignaient les autres arriva. A la fin du pontificat de Grégoire XIII, la chute du protestantisme et la victoire de l'Église catholique rajeunie étaient accomplies en Pologne. Le roi de Pologne Étienne Bathory, avait pris une part importante à ce changement auquel il faut attribuer une importance historique mondiale. Sous son gouvernement et avec son appui, l'Église catholique fut renouvelée en Pologne, le protestantisme déraciné et en même temps des semences ineffaçables de catholicisme furent jetées dans les territoires grecs orthodoxes du royaume. Le concours du Pape et des Jésuites y fut décisif. Bathory, en favorisant cet Ordre, non seulement en Pologne proprement dite et en Lithuanie mais en lui ouvrant au nord la Livonie, au sud la Transylvanie, donna une impulsion essentielle à la propagande catholique au nord et à l'est de l'Europe.

Fit époque aussi l'activité de Grégoire en Allemagne dont il s'occupa d'une façon toute particulière. Les espérances que les cercles strictement ecclésiastiques plaçaient en lui à cet égard se trouvèrent complètement justifiées. Ainsi Grégoire XIII, en même temps qu'il éloignait les Turcs, a travaillé inlassablement pendant tout son règne au salut de l'Église catholique en Allemagne. Tandis que ses efforts contre l'ennemi héréditaire du monde chrétien échouaient par suite de l'égoïsme et de la désunion des puissances chrétiennes, il obtenait en Allemagne un succès véritable. Il

chercha là comme partout avec une grande habileté à maintenir d'abord dans la foi catholique ceux qui y étaient restés fidèles, à les fortifier par l'introduction des réformes de Trente, à mettre un terme à toute apostasie nouvelle et ensuite à regagner les terrains perdus. Il est incontestable que son action fut justement décisive sur l'avenir du pays d'où les nouveautés religieuses étaient refoulées [1].

Il ne faut pourtant pas oublier qu'un pareil succès avait été préparé par l'effort, déjà réalisé en Allemagne, pour le renouvellement de la vie ecclésiastique. Là aussi, le travail préalable de Pie V fut aussi important que l'activité des Jésuites et de quelques princes ecclésiastiques et séculiers. Parmi ces princes figurèrent, au premier rang, les Wittelsbach, Albert V et Guillaume V. Par leur courageuse action comme restaurateurs et champions de l'ancienne Église, ils valurent à leur petit pays presque autant d'importance qu'une grande puissance. Les ducs de Bavière donnèrent sur leur territoire le premier exemple de la restauration catholique, qui pût s'appuyer sur l'épée à deux tranchants du prétendu droit de réforme établi par la paix religieuse d'Augsbourg. Cet exemple fut suivi par les prélats allemands, en premier lieu l'abbé de Fulda Baltazar de Dernbach et l'évêque de Wurzbourg Julius Echter de Mespelbrunn et plus tard par les Habsbourg. Une chose de non moindre importance fut que Guillaume V, appelé à bon droit le Pieux, prit parti résolument dans la guerre qui s'alluma dans l'Empire entre l'ancienne et la nouvelle croyance et mit pour toujours des bornes aux progrès du protestantisme dans l'Allemagne du nord-ouest. Le salut de l'Église catholique dans le Bas-Rhin et en Westphalie ne fut peut-être pas dû uniquement au seul duc de Bavière : sans l'appui énergique de Grégoire XIII, il n'eût pu y réussir.

Tandis que Grégoire travaillait ainsi à renouveler et à fortifier l'Église de ce côté des Alpes, il ne perdait pas de vue la situation religieuse dans les pays romans. La Réforme des Carmélites espagnoles par Thérèse de Jésus, soutenue par lui vigoureusement, s'avéra plus importante pour le renforcement de l'Église dans l'État de Philippe II que l'in-

[1] Voir les appréciations de Hansen, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, I, xxiv, et de Schellhass dans *Quellen und Forsch. des Preuss. Instit.*, I, 39.

quisition espagnole dont celui-ci avait trop souvent abusé pour des intérêts politiques. L'érection par Philippe de Néri, le plus aimable et le plus original des saints du Cinquecento, de la Congrégation appelée des Prêtres de l'Oratoire, fut également un grand acte réformateur. Tandis que le fondadateur de cette association de prêtres devenait l'apôtre de Rome, ses compagnons se répandaient lentement sur l'Italie, pour pénétrer plus tard dans les autres pays catholiques. L'activité principale des Oratoriens consistait dans le soin des âmes. Pour rappeler l'importance scientifique du nouvel Ordre, il suffit d'évoquer le nom du Père de l'Histoire Ecclésiastique, Baronius.

Grégoire XIII a favorisé personnellement la science non moins que les arts en ayant toujours en vue, au premier plan sur ces deux terrains, les intérêts de l'Église. Ce furent par excellence des bâtiments d'utilité publique qui s'élevèrent à Rome : églises populaires et de nombreux collèges pour la formation de prêtres des diverses nations. En matière purement scientifique, le Pape eut à cœur surtout une nouvelle réédition du code de lois canoniques et du martyrologe romain. Plus tard, la réforme du calendrier, en dépit de la résistance continuelle des protestants, devait s'imposer à tout le monde civilisé.

La grande faveur dont Grégoire XIII entoura l'érection de séminaires pour propager l'instruction à l'intérieur et à l'extérieur de Rome ne servit pas seulement à la réforme et à la restauration catholiques mais aussi aux missions extra-européennes. Sur aucun terrain autant que sur celui-ci, on ne put voir aussi clairement les vastes conceptions du détenteur du Saint-Siège et combien il assura à l'Église son caractère de catholicité. Déjà Pie V s'était montré très zélé à soutenir les missions. Cette activité s'accrut alors d'une façon considérable. Les grands succès, que le christianisme obtint chez les peuples païens d'Amérique ainsi que dans l'Extrême-Orient, apportèrent une nouvelle preuve de la présence vivante et puissante du Christ qui dans son Église unie par la foi est appelée à se faire sentir jusqu'à la fin des temps.

CHAPITRE PREMIER

CARACTÉRISTIQUES DE GRÉGOIRE XIII. SA MANIÈRE DE VIVRE ET SA COUR. PERFECTIONNEMENT DES CONGRÉGATIONS ET DES NONCIATURES.

I

Rarement vacance du Saint-Siège ne fut moins troublée que celle qui suivit la mort de Pie V [1]. Dès le premier jour, le collège des Cardinaux avait juré d'observer les bulles de Jules II et de Pie IV sur l'élection pontificale et Girolamo Bonelli fut chargé de la défense du Conclave. L'évêque de Népi et Sutri, Donato Stampa, devint gouverneur du Borgo, Monte de Valentibus resta gouverneur de la Ville proprement dite. Les plus importants des autres décrets concernèrent la poursuite de la Ligue contre les Turcs [2].

Dès que furent terminées les obsèques du Pape défunt, le cardinal Farnèse dit, le 12 mai 1572, la messe du Saint-Esprit. Après quoi, cinquante et un cardinaux — un Polonais, deux Espagnols, quatre Allemands, tous les autres Italiens — transférèrent le Conclave au Vatican [3]. Antonio Boccapaduli invita dans son discours les électeurs à élire un Pape semblable à Pie V, car celui-ci avait possédé toutes les qualités nécessaires au pilote de la Barque de

[1] Voir la note qui précède les volumes des Projets originaux de lettres écrites pendant la vacance du Saint-Siège. Arch. secr. pap. (non signées).

[2] Voir Theiner, *Annales*, I, 443, 457. Cf. Serrano, *Liga*, I, 188.

[3] Noms dans Petramellarius, 182 ; Ciaconius, IV, 1 ; Albèri, II, 4, 205 ; Santori était malade à Rome, l'infant Enrique de Portugal, les Espagnols Espinosa et Cervantes, les Français Armagnac, Charles Guise, Bourbon, Créqui, Pellevé et Louis Guise, ainsi que les Italiens Dellino, Commendone et del Monte étaient absents.

Pierre [1]. Avant la fermeture du Conclave, arriva de Naples, le soir, attendu impatiemment par l'ambassadeur Zuñiga, le cardinal Granvelle que Philippe II avait désigné dès septembre 1571 comme le chef des cardinaux espagnols au Conclave [2]. Dès le lendemain, à l'étonnement de tout le monde le nouveau Pape était élu [3].

La surprise fut d'autant plus grande que les prétendants à la Suprême dignité ne manquaient pas et que plusieurs avaient prophétisé un très long Conclave [4]. Parmi les compétiteurs, personne n'avait été plus actif que le puissant cardinal Alexandre Farnèse, le membre le plus brillant du Sacré Collège. L'opposition exaspérée que ses efforts rencontrèrent chez les Médicis et leur parti [5] ne fit que l'exciter davantage à tout tenter cette fois pour atteindre le but ambitionné. En fait, Cosme Ier, en dépit de toutes ses manœuvres, de même que son fils le cardinal Ferdinand et son secrétaire Concini envoyé en hâte à Rome, n'auraient pu empêcher l'élection de Farnèse, s'il n'eût trouvé pour l'appuyer un plus puissant que lui dans la personne du roi d'Espagne.

L'influence de Philippe II sur le collège des Cardinaux se montra alors d'une façon vraiment effrayante. Le roi

[1] Voir *A. Buccapadulii de summo pontifice creando oratio habita in basilica S. Petri 12 Maii 1572*, Dilingæ, 1572.

[2] Voir la lettre de Philippe II à Zuñiga du 8 septembre 1571. *Corresp. dipl.*, IV, 431.

[3] Il conclave fu chiuso alle otto hore di notte il dì 12 di Maggio et uscì Pontefice alle 22 hore il giorno seguente. (Notes de A. MUSOTTI dans Arch. Boncompagni à Rome : cf. le supplément 76-80). Voir aussi le rapport de GONDOLA dans les *Arch. pour l'histoire autrichienne*, XCVIII, 617. Sur l'élection de Grégoire XIII, cf. le rapport roulant sinon sur les observations personnelles (v. RANKE, *Paepste*, III[8], 84), mais pourtant sur de bonnes observations dans les *Conclavi de' Pontefici Romani* (1668), 264, les Extraits des rapports d'ambassade dans PETRUCELLI, *Romani*, 225, WAHRMUND, 93 (avec les rapports d'ARCO, 268) et notamment les lettres détaillées inédites pour le plus grand nombre, particulièrement d'après les Archives florentines (cf. PALANDRI, 166). Description de HERRE, 192-241. Voir aussi les rapports de A. Zibramonte, datés de Rome 10 et 13 mai (dans le premier, l'ambassadeur expose en détail les chances de chaque candidat), la lettre de B. Pia du 16 mai 1572. Arch. Gonz. à Mantoue.

[4] Voir lettres de MASIUS, 484. Sur les candidats pour la tiare, cf. le rapport de Zuñiga dans *Corresp. dipl.*, IV, 711.

[5] A celui-ci appartenait aussi le duc de Savoie dont deux envoyés travaillaient contre Farnèse. Voy. *Lettere e monete inedite del sec. XVI ill. p. G. B. Adriani*, Torino, 1851, et ajoutez WUSTENFELD dans *Gœtting Gel. Anzeigen*, 1858, I, 686.

avait donné l'ordre à Granvelle de partir aussitôt pour Rome et d'empêcher Farnèse de réaliser ses ambitions. Sitôt entré au Conclave, Granvelle se rendit dans la cellule de Farnèse et lui déclara durement que Sa Majesté Catholique désirait de lui que dans l'intérêt du maintien de la paix en Italie, il renonçât à toute démarche pour obtenir la tiare. Farnèse fut complètement surpris par cette communication[1]. Conscient de l'inutilité d'une résistance, il se déclara prêt à se soumettre aux désirs de Philippe II. Du moins, voulait-il alors coopérer d'une façon décisive à l'élection du nouveau Pape. Il courut donc chez Bonelli, le chef des cardinaux de Pie V et lui proposa quatre candidats : Ricci, Savelli, Correggio et Boncompagni. Bonelli ne voulut accepter que Boncompagni qu'on reconnaissait généralement comme digne de la tiare, bienveillant et pacifique[2] et désigna ensuite de son côté Rebiba, Sirleto, Albani et Paolo Burali, qui, à part le dernier nommé, furent refusés par Farnèse. Tous deux s'unirent résolument pour Burali et Boncompagni. Le lendemain matin, Granvelle s'entretint encore une fois avec Farnèse et convint avec lui de soutenir l'élection de Boncompagni dont, dès le début, Cosme I[er] avait eu en vue l'élévation[3].

Pendant ce temps, les cardinaux de Pie IV avaient également délibéré. Parmi eux, le cardinal Charles Borromée, arrivé de la veille, se prononça de la façon la plus chaude pour Burali[4]. Mais il ne trouva dans son propre parti, notamment chez Mark Sittich de Hohenems

[1] Cf. *Corresp. dipl.*, IV, 728. Farnèse a été d'abord attonito et confuso, mais il s'est rapidement ressaisi, dit le rapport anonyme sur le conclave de Grégoire XIII, Rome, 23 mai 1572, dans *Miscell. Arm.*, 2, t. 15, p. 185, Arch. secr. pap., qui repose sur les communications de ceux qui participèrent au conclave, conclavistes et cardinaux. Le rédacteur pense qu'en cas de longue durée du conclave, Corregio serait élu pape.

[2] On fit valoir contre Ricci qu'il avait un fils naturel. Une relation sur le conclave de Grégoire XIII, dans la bibliothèque Ricci à Rome, rapporte qu'après l'élection, on demanda à Charles Borromée pourquoi il ne s'était pas déclaré aussi contre Boncompagni qui se trouvait dans le même cas. Charles ayant répondu qu'il n'en savait rien, le cardinal qui lui posait cette question doit avoir répondu que le Saint-Esprit le savait et n'avait pas empêché pourtant l'élection.

[3] Voir Herre, 198.

[4] Cf. outre les rapports d'Arco et de Cusano datés du 17 mai 1572 (Arch. d'État à Vienne) dont Herre proclame avec raison la véracité. Petrucelli, 228, et la lettre de Zibramonte du 13 mai 1572, Arch. Gonz. à Mantoue.

et Orsini, aucune disposition à donner leurs suffrages à cet homme sorti de l'Ordre des Théatins et extrêmement austère, dont toute la vie, comme celle d'un ermite, ne consistait qu'en exercices d'ascétisme[1]. Borromée proposa alors Sirleto et Boncompagni. Sirleto était un esprit de la famille de Borromée[2]; on l'estimait comme un grand savant mais on le tenait pour ignorant en affaires[3]. Malgré les efforts de Borromée pour lui, son élection avait aussi peu de chances que celle de Burali[4]. Ainsi dans ce groupe d'électeurs il n'y avait également comme candidat que Boncompagni. Les objections que Bonelli notamment avait à cœur en raison des mésintelligences répétées de Boncompagni avec Pie V furent combattues particulièrement par les cardinaux Cesi, Mark Sittich, Sermoneta et Galli[5]. Une demi-heure plus tard à six heures du soir, l'élection de Boncompagni était terminée[6]. Celui-ci en donnant au scrutin sa voix au cardinal Granvelle reconnut ainsi d'une façon aussi fine que significative à qui il était redevable en première ligne de son élévation[7]. En mémoire de ce que la pourpre lui avait été conférée le jour de la fête de Grégoire le Grand, Boncompagni prit le nom de Grégoire XIII. En acceptant son élection, il dit : « Confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en nous (Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis).

Les Romains saluèrent l'élévation de Boncompagni surtout parce que ce n'était pas un moine, un « sévère Théatin » comme beaucoup l'avaient craint, qui avait été élu[8]. Le bon air du nouveau Pape renforçait l'espoir que l'élu comme on disait par un jeu de mots significatif se mon-

[1] Voir la façon dont le caractérise un contemporain bien informé dans la Relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome), supplément n° 14. Herre (p. 222) désigne Burali par erreur comme jésuite.

[2] Voir le rapport de Cusano du 17 mai 1572 (Arch. d'État à Vienne) qui dit de Sirletto : è anco della scuola Chietinesca.

[3] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574. Bibl. Corsini.

[4] Voir le rapport de Cusano du 17 mai 1572. Arch. d'État à Vienne.

[5] Voir Herre, 235. Sur la participation de Sermoneta, voir Carinci, *Lettere di O. Gaetani*, Roma, 1870, 146.

[6] Voir les *Memorie del card. di Como*, *Cod.* D. 5, p. 68. Arch. Boncompagni à Rome. Voir supplément n° 71-75.

[7] Voir *Corresp. de Granvelle*, IV, 224.

[8] Questo popolo di Roma sta molto allegro poichè non hanno fatto papa ne frate ne chietino come si dubitava. Rapport de Cusano daté de Rome 13 mai 1572. Arch. d'État à Vienne.

trerait buon compagno[1]. Les ambassadeurs fondaient d'heureux espoirs sur le fait que Grégoire XIII, tout le temps qu'il avait vécu à la Curie, avait passé par toute l'échelle des fonctions et possédait à fond des connaissances juridiques[2].

En fait, toute la vie antérieure du nouveau Pape avait été consacrée à la science du droit et à l'administration. Il descendait, d'après la tradition, d'une famille bolonaise, originaire de l'Ombrie[3], qui appartenait au moyen État, Mezzoceto[4]. Son père Cristoforo né en 1470, mort en 1546, était arrivé par son application comme marchand à une certaine aisance. Cependant le beau palais qu'il bâtit dans le voisinage du Dôme dépassait ses moyens[5]. Il se distingua par sa piété et une grande charité envers les pauvres[6]. Par son mariage avec Angela Marescalchi, Cris-

[1] Voir le rapport de B. Pia, daté de Rome 16 mai 1572, dans lequel il est dit : S. Santà fa gratia ad ognuno et non nega cosa alcuna (Arch. Gonz. à Mantoue). Sur le jeu de mots, voir au supplément n° 14 la relation de 1574. Bibl. Corsini.

[2] Voir le rapport d'Arco du 13 mai 1572, Arch. d'État à Vienne, et la lettre de B. Pia à Camillo Luzzara, datée de Rome 14 mai 1572, Arch. Gonzag. à Mantoue. Sur le couronnement et le Possesso de Grégoire XIII, voir Gatticus, p. 393. Parmi les ambassadeurs d'obédience se trouvait un poète connu; voir E. Armigero Gazzera, *Storia di un' ambasciata e di una orazione di Battista Guarini (1572)*, Modena, 1919.

[3] Cf. *Litta,* fasc. 53; dans Visso à Norcia est aussi montrée la maison d'origine de la famille.

[4] L'histoire des Boncompagni, comme celle d'autres familles bolonaises et romaines par le médecin romain Alfonso Ceccarelli, a été malheureusement mêlée de trouvailles et de faussetés. Ceccarelli ayant falsifié un fidéi-commis fut l'objet d'un procès qui se termina en 1583 par son exécution. Voir Riegl dans *Mitteilungen des Osterr. Inst.*, XV, 193. Cf. *ibid.*, XXIII, 275. *Archiv. pour une plus ancienne histoire allemande*, N. S., XX, 253; Kehr dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXIV, 257; Fumi, *L'opera di falsificazione di A. Ceccarelli,* Perugia, 1902; A. Mercati, *Per la stor. lett. di Reggio Emilia*, Milano, 1919, 37. L'œuvre de Ceccarelli sur l'origine et l'histoire des Boncompagni, que L. Allaci ne vit pas et que Riegl (216) ne put découvrir se trouve aux Arch. Boncompagni à Rome, *Cod.*, 45. *Genealogia et insignia Boncompagni familiæ auctore Alphonso Ciccarello*, ouvrage de Ceccarelli, *De familiis Italiæ* dans *Cod.*, XI, de la Bibl. Rossiana au Collège des Jésuites de Lainz près de Vienne. Sur les armes des Boncompagni, voir Pasini-Frassoni, *Armorial des Papes*, Rome, 1906, 39.

[5] La construction du palais considérable, que Ugo Boncompagni agrandit comme cardinal et comme pape, donna lieu à des propos satiriques. Voir outre P. Tiepolo, 210, notamment les communications de Musotti dans Arch. Boncompagni. Tiepolo (p. 258) dit aussi que l'avoir de la famille n'était que modeste.

[6] Dans une Carestia à Bologne, il distribua beaucoup de blé. Voir *Memorie del Fazolio,* D. 5, n° 18, Arch. Boncompagni, et les communications

toforo Boncompagni entra dans l'aristocratie bolonaise. De ses quatre fils, Ugo[1] né le 1er janvier 1502, s'adonna avec grand succès à l'étude du droit dans l'Université de sa ville natale. Il y conquit les grades académiques et fit au milieu d'un grand concours d'auditeurs de 1531 à 1537 et de 1538 à 1539 des conférences juridiques à l'Université[2]. Parmi ses élèves, il ne compta, outre Ippolito Riminaldi devenu un juriste célèbre, pas moins de cinq disciples qui obtinrent plus tard la pourpre et devaient rendre de grands et signalés services à l'Église catholique : Otto Truchsess, Reginald Pole, Cristoforo Madruzzo, Francesco Alciati et Alexandre Farnèse.

Faute d'une voix assez forte[3], Boncompagni abandonna le professorat en 1539, vint à Rome et entra au service du cardinal Parisio avec lequel il se lia d'amitié[4]. Paul III connut bientôt ses grandes capacités. Boncompagni lui dut sa première place. Il en fit l'un des deux juges que ce Pape adjoignit aux sénateurs (Collaterale di Campidoglio), fit sa nomination d'Abbreviatore di Parco Maggiore et enfin de Referendarius utriusque signaturae[5]. Au palais de Parisio, Ugo qui s'acheta au Rione di Parione une belle maison[6] se fit beaucoup de relations qui lui furent utiles pour

détaillées de Musotti (cf. suppl. n° 76-80). Dans l'église des Carmélites à S. Martino, Cristoforo fonda une chapelle.

[1] Le baptême d'Ugo n'eut lieu que le 17 janvier 1502 d'après la *Vita Gregorii XIII* de P. Bombinus (voir supplément n° 61-64), Bibl. Vatic.

[2] Donne là-dessus de suffisants détails C. Malagola, *Documenti inediti sulla laurea e sull' insegnamento di Gregorio XIII (U. Boncompagni) nell' antico studio di Bologna*, Roma, 1878. Les Archives Boncompagni conservent dans Cod. D. 2 une partie des conférences de Boncompagni : *In titulum de donatione prælectiones expositæ anno 1532*. La description du couronnement de Charles Quint à Bologne que Boncompagni envoya le 18 mars 1530 à son ami Fabio Arca, à Ingolstadt, a été publié par C. Giordani (*Littera inedita del Bolognese U. Boncompagni*, Bologna, 1841).

[3] Voir A. Tiepolo, 258.

[4] Voir les notes de Musotti dans Arch. Boncompagni à Rome. Cf. là-dessus Santori, *Autobiografia*, XIII, 163.

[5] Voir au supplément n° 1 la bulle de Pie IV du 12 mars 1565 (Arch. secr. pap.) et *Corresp. dipl.*, I, xxxiv. De ce temps datent les notes dans Cod. D. 2 des Arch. Boncompagni : *Forensia et præsertim notabilia in materia expedit. liter. apost.*; *ibid.*, D. 3 : *Ms dogmatico-canonica de Grégoire XIII*. D'autres manuscrits de ce temps, qui appartiennent sûrement à l'époque où Boncompagni était cardinal et pape, sont mentionnés par Fantuzzi, IV, 287, comme se trouvant aux Archives du château Saint-Ange.

[6] Via Governo Vecchio, n° 118, où a été trouvée récemment l'inscription de l'entrée de la maison Boncompagni. Voir Tomassetti, *La casa di U. Bon-*

son avenir; en 1545, il perdit ce protecteur dont il rédigea le testament[1]. Boncompagni obtint en 1546, une position importante par sa nomination d'Abbreviateur du Concile de Trente[2]. En février 1548, il fut un des hommes désignés que les légats envoyèrent à Rome pour faire un rapport au Pape sur le transfert du Concile à Bologne[3].

Boncompagni parut pouvoir se promettre une plus haute ascension, lorsque le cardinal del Monte qu'il avait fidèlement servi au Concile fut élu Pape. Mais il arriva tout le contraire. Jules III le raya de la liste des référendaires[4] et lui montra par la suite sa défaveur si clairement que Boncompagni voulut quitter Rome, ce dont pourtant le cardinal Trescenzi le détourna[5]. Les causes de cette disgrâce ne sont pas connues. Boncompagni se retira complètement de la Curie et ne vécut plus que pour ses études[6]. A la fin du règne de Jules III le cardinal Jean-Baptiste Cicada, légat de la Campanie, le nomma, ayant reconnu ses talents d'administrateur, son vice-légat, fonction qu'Ugo remplit pendant huit mois[7].

Pendant le pontificat de Paul IV, Boncompagni se trouva de nouveau mis en valeur bien que le caractère du nouveau Pape fût bien différent du sien. En établissant la commission de réforme en janvier 1556, le Pape ne voulut pas négliger les conseils de ce juriste expérimenté[8]. Par la suite, Ugo Boncompagni entra dans la carrière de la diplomatie; il accompagna deux fois le cardinal Carlo Carafa en d'importantes légations : la première fois, lorsqu'en mai 1556, le neveu alla en France, puis à l'automne de

compagni, per le nozze Boncompagni Ludovisi-Malvezzi-Campeggi, Roma, 1897.

[1] Voir la *Vita Gregorii XIII* de P. Bombinus (cf. supplément n° 61-64). Bibl. Vatic.

[2] Voir Ehses, *Concilii Trident. Actorum pars prima*, Friburgi, 1904, 544.

[3] Voir Merkle, *Concilii Trident. Diariorum pars prima*, Friburgi, 1901, XLIII.

[4] Ce fait, nié par les biographes Ciappi et Maffei, est prouvé par les *Memorie di Mgr Venantio da Camerino*, D. 5, n° 17, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Voir Santori, *Autobiografia*, XIII, 163.

[6] Si retirò poiche non volse più lassarsi vedere ne dal Papa ne da veruno cardinale, dit Venanzio da Camerino.

[7] Voir *ibid.*

[8] Voir volume précédent, VI, 456 (éd. all.).

l'année suivante, dans son voyage à la Cour de Philippe II à Bruxelles [1]. En mai 1558, Boncompagni qui entre temps avait été nommé par Paul IV membre de la Segnatura di Grazia fut appelé à la commission qui devait délibérer sur le litige avec Ferdinand I[er]. En juillet, le Pape songea à l'envoyer à ce monarque [2] et lui accorda en même temps l'évêché de Viesti en Italie méridionale [3]. Boncompagni restait alors avec l'autorisation de Paul IV à Rome où il obtint à la fin de 1558, le poste de vice-régent près du cardinal Alfonso Carafa récemment nommé régent de la Chambre. Il remplit cet emploi gratuitement et à la satisfaction générale [4]. En janvier 1559, il fut appelé au Conseil d'État nouvellement reconstitué [5]. Lorsqu'en mars 1559, le décret de résidence fut mis à exécution, Boncompagni fut parmi les rares prélats qui purent rester à Rome, parce qu'on y avait besoin de ses services [6]. La pourpre lui paraissait assurée [7] lorsque Paul IV mourut.

La catastrophe des Carafa avec lesquels Boncompagni avait été en relations étroites [8] aurait pu lui être fatale. Il resta pourtant épargné même après qu'il eut soutenu de ses ressources personnelles assez limitées le cardinal Alfonso Carafa, condamné à une amende de 100 000 écus [9]. A quel haut degré il posséda la confiance de Pie IV ainsi que celle du cardinal Borromée, c'est ce que montra son appel à la Consulta. L'étroite familiarité qu'il eut avec le cardinal neveu qui vivait comme un saint fut décisive pour la vie intérieure et extérieure de Boncompagni. Comme son éducation avait eu essentiellement un caractère séculier, il n'était pas, quoique intérieurement religieux [10], resté complètement

[1] Voir volume précédent, 406, 470. Cf. Ancel, *La question de Sienne*, Bruges, 1905, 16, et *Nonciat.*, II, 471.

[2] Voir volume précédent.

[3] Voir Merkle, II, 324.

[4] Voir *Memorie di Mgr Venantio da Camerino* et les notes de Musotti dans Arch. Boncompagni; cf. Ancel, *Nonciat.*, II, 471.

[5] Voir volume précédent.

[6] Voir Ancel, *Nonciat.*, II, 471.

[7] Voir l'*Avviso di Roma* dans *Urb.*, 1039, p. 62. Bibl. Vatic.

[8] Ceux-ci ne sont pas mentionnés, ce qui est significatif dans son curriculum vitæ, dans la bulle de sa nomination de cardinal. Voir le document au supplément n° 1, Arch. secr. pap.

[9] Voir la *Vita di Gregorio XIII*, *Cod. Barb.*, 4479 (Bibl. Vat.), sur laquelle on peut comparer, supplément n° 61-64.

[10] Déjà comme collatérale di Campidoglio, il visitait chaque matin l'église

indemne de l'esprit profane du temps de la Renaissance. Alors il lui fut permis dans son commerce avec Charles Borromée d'épurer et d'approfondir en lui des sentiments que l'expérience de la vie et le sérieux de l'âge avaient déjà ébauchés[1].

Borromée, ainsi que Pie IV apprirent à apprécier encore plus le savant prélat dans son activité infatigable à la troisième session du Concile. Boncompagni qui arriva le 9 décembre 1561 à Trente comme compagnon du cardinal légat Simonetta[2] vécut là à peu près sur ses seules ressources personnelles[3], car son évêché ravagé par les Turcs ne lui rapportait rien. Homme de confiance des légats, il mit tout son savoir canonique et sa remarquable puissance de travail au service de la grande cause. Ses avis, la part qu'il prit à la composition des décrets, lui valurent la louange particulière de Seripando, de Borromée et de Pie IV. On admira surtout l'activité qu'il déploya dans la difficile question de la résidence[4].

Pendant son séjour à Trente, Boncompagni habitait une villa à Civezzano d'où il descendait le plus souvent à pied le chemin escarpé. Venanzio da Camerino qui était depuis des années à son service nous raconte comment Boncompagni vivait alors. Il se levait avec le soleil pour dire son bréviaire tranquillement et entendre la première messe. Puis il allait à son travail. Le plus souvent il méditait, en se promenant, sur les affaires du Concile pour en reparler le soir avec quelques évêques qui habitaient avec lui cette villa[5]. Sa tempérance était dès lors très remarquée. Si longues que fussent les séances du Concile, il dédaignait pendant leur durée, de prendre le moindre rafraîchissement. On raconte

d'Araceli. C'est ce que rapporte d'après des communications verbales Guido Ferreri dans sa *Vita Gregorii XIII*, Arch. secr. pap. Voir le supplément n° 61-64.

[1] Reinhardt-Steffens, p. xxiii, fait justement remarquer combien, dès 1547, Boncompagni prit au sérieux sa fonction de prélat; c'est ce qu'on peut voir dans Tacchi Venturi, I, 169.

[2] Voir Susta, I, 114.

[3] Voir *Memorie di Mgr Venantio da Camerino,* Arch. Boncompagni à Rome. Il reçut plus tard une subvention du pape; voir Susta, IV, 30.

[4] Cf. Merkle, II, 826; Susta, II, 45, 47, 86, 126, 146, 170, 193, 218; III, 19, 168, 178, 180, 185, 254, 272, 274; IV, 51, 105, 367. Voir aussi les *Memorie di Mgr Venantio da Camerino,* Arch. Boncompagni.

[5] Voir là-dessus les communications détaillées dans les *Memorie di Mgr Venantio da Camerino,* Arch. Boncompagni.

également qu'à la nouvelle de la maladie de Pie IV, il fut des très rares qui se tinrent complètement tranquilles[1]. Lorsque Boncompagni, à la clôture du Concile, revint à Rome par Bologne, on remarqua à sa pâleur combien grands avaient été les efforts auxquels il s'était astreint pendant ces deux ans de séjour à Trente[2]. Il avait bien mérité la pourpre qui lui fut accordée en 1565, le 12 mars, le jour de la fête de saint Grégoire le Grand[3]. Pie IV, lors de sa nomination, doit avoir fait publiquement allusion à ses rapports avec les Carafa. Cet homme fut toujours incapable de fausseté[4].

On disait plus tard à Rome que le laconisme de Boncompagni lui avait valu à la Curie son renom d'homme prudent et habile et que c'était ce qui avait le plus puissamment pesé dans la balance[5] pour sa nomination de cardinal. Mais d'autres raisons parlaient en faveur de sa nomination. Quoique Boncompagni, nous dit Prospero Santa Croce qui fut nommé avec lui cardinal, fût pauvre et rien moins qu'éloquent, au point de paraître d'esprit lourd, il s'était acquis une grande popularité par sa manière de vivre et sa modestie[6]. Mais ce qui le servit encore le plus ce fut certainement la considération dont il jouissait auprès de Borromée. Celui-ci voyait avec satisfaction Boncompagni se tenir à l'écart de toutes les intrigues de Cour et se consacrer uniquement aux études juridiques et aux affaires[7]. Les ambassadeurs, notamment ceux d'Espagne, appréciaient son caractère libéral et son allure distinguée. D'une façon générale, on reconnaissait son grand désintéressement[8]. Aussi lorsque Pie IV envoya en Espagne en automne 1565, au sujet du procès de l'inquisition fait à l'archevêque de Tolède Carranza, le cardinal de S. Sisto comme on appelait

[1] Voir là-dessus les communications détaillées dans les *Memorie de Mgr Venantio da Camerino*, Arch. Boncompagni.

[2] Voir *ibid.*

[3] Voir la bulle de Pie IV au supplément n° 1, Arch. secr. pap. Voir livres précédents.

[4] Voir Maffei, I, 10.

[5] Voir les *Avvertimenti politici ed utilissimi per un signore che praticò la corte di Roma*, Arch. Liechtenstein à Vienne, F. 1.

[6] Voir *Prosper card. S. Crucis de cardinalibus sui temporis*, dans *Cod. Ottob.*, 7248, p. 151, Bibl. Vatic.

[7] Voir les *Considerationi sopra la vita di Gregorio XIII dal vescovo di Cremona* (Ces. Speciani), D. 5, n° 6, Arch. Boncompagni à Rome.

[8] Voir *ibid.*

Boncompagni, d'après le titre de son église, le choix parut excellent. Mais la mort de Pie IV obligea le légat, dès le 29 décembre, à revenir à Rome [1]. Son compagnon de voyage raconte que lors de sa dernière audience auprès de Philippe II, celui-ci avait voulu changer les pouvoirs du légat et fait remarquer à ce propos : « Si le Pape l'ordonne, il faudra bien que vous obéissiez », la réponse de Boncompagni fut : « Si le Pape devait m'ordonner quelque chose qui fût contre ma conscience ou au détriment du Saint-Siège, je ne lui obéirais pas [2]. »

Pie V, après la mort du cardinal Reumano, confia à Boncompagni la Segnatura des brefs [3]. Le cardinal se consacra alors exclusivement aux devoirs de son office. On ne le vit pas dans les fêtes officielles. L'unique délassement qu'il se permît fut d'aller visiter quelquefois la villa du cardinal Sittich à Frascati [4]. Il n'avait jamais ambitionné la richesse et continua à rester dans une pauvreté volontaire. Il ne voulut accepter qu'avec la permission du Pape une pension de mille écus que lui offrait Philippe II. Sans aucun intérêt personnel, il ne s'arrangea pas moins à représenter libéralement son état [5]. Juriste rigoureux, il s'opposa quelquefois à des duretés, auxquelles Pie V, dans l'ardeur de son zèle, se laissait aller [6].

La considération dont le cardinal de S. Sisto jouissait à Rome était indiscutée. Un homme si sérieux, qui s'était distingué sur les terrains les plus divers, paraissait né pour la dignité suprême. Déjà pendant le Conclave de 1565, il était compté parmi les Papabili [7]. Lorsque Boncompagni, dans l'été de 1566, fut malade de la fièvre, on disait à Rome

[1] Voir volumes précédents. Actes sur cette légation dans Cod. 4 des Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Voir les indications de Venanzio da Camerino dans Arch. Boncompagni à Rome. Cf. aussi la *Vita di Gregorio XIII* dans *Cod. Barb.*, 4749, Bibl. Vatic.

[3] Carico di tanta importanza che si da a cardinali confidentissimi, dit Musotti dans ses notes, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir les *Considerationi* de Speciani, *ibid.*

[5] Voir *ibid* Cf. aussi *Corresp. dipl.*, III, 101, les notes de Musotti, Arch. Boncompagni à Rome, et la Relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome) dans le supplément n° 14.

[6] Voir le rapport de Cusano dans Hebbe, 235. Cf. aussi la lettre d'Arco du 4 février 1570, Arch. d'État à Vienne, l'*Avviso di Roma* du 7 mai 1569, *ibid.*, et la Relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome) au supplément n° 14.

[7] Voir les rapports florentins des 18 et 19 décembre 1565, Arch. d'État à Florence Med., 3285. Lors du départ en Espagne tutti dicevano se ne va a

qu'il ne mourrait que Pape[1]. L'ambassadeur d'Espagne, dans un rapport à Philippe II du 12 octobre 1568, le recommandait comme celui de tous les cardinaux qui était le plus apte au gouvernement de l'Église[2]. De même, l'ambassadeur vénitien traçait, en 1569, un portrait très avantageux de lui : Boncompagni possède de grandes connaissances en droit canonique. Quoique avare de paroles, il est bon; tous étaient d'avis qu'il avait les plus grandes chances dans une vacance du Saint-Siège d'arriver à la tiare, car il n'avait pas d'ennemis. L'ambassadeur espagnol ne dissimule pas la petite ombre que jetait sur Boncompagni le fait d'avoir eu autrefois, avant d'être prêtre, un fils. Mais depuis, sa vie avait été constamment un modèle. « Je crois, conclut l'ambassadeur, qu'il ferait un très bon Pape; Votre Majesté pourrait le soutenir[3]. » Quelques années plus tard, le 21 mars 1572, Zuñiga traçait au roi d'Espagne un tableau tres favorable des qualités de Boncompagni : Il est parmi les meilleurs du Sacré Collège et s'est également toujours bien comporté dans les affaires de Philippe II[4].

Au milieu de toutes les excellentes qualités de Boncompagni, on pouvait craindre le danger que, par suite de sa nature très bienveillante et très compatissante[5], il ne fût enclin comme Pape à renoncer à la grande austérité de son prédécesseur. Comme on savait qu'il était né à une époque encore très mondaine et qu'il n'avait été gagné à la rigidité ecclésiastique que par la fréquentation de Borromée, on croyait qu'il ne pourrait démentir sa jeunesse. On dit bientôt à la Curie que Grégoire XIII agrandirait le train de sa Cour et ferait des libéralités beaucoup plus considérables que Pie V[6] et que Bernardino Carniglia, l'âme de la Commission

farsi Papa. Observations de Venanzio da Camerino, Arch. Boncompagni à Rome.

[1] Non puo morire se non Papa *(Memorie di Mgr Venantio da Camerino)* Cf. aussi la lettre de Caligari à Commendone datée du 27 juillet 1566. *Lett. di princ.*, 23, Arch. secr. pap.

[2] Voir *Corresp. dipl.*, II, 486. Cf. aussi le rapport chiffré de Cusano sur Boncompagni comme papabile du 26 décembre 1568, Arch. d'État à Vienne.

[3] Voir *Corresp. dipl.*, III, 149; cf. *Collect. de docum. inéd.*, XXIX, 473; P. Tiepolo dans Albèri, II, 4, 185.

[4] Voir *Corresp. dipl.*, IV, 713.

[5] Cf. P. Tiepolo, 212. Voir aussi le rapport de B. Pia du 17 mai 1572. Arch. Gonzag. à Mantoue.

[6] La famiglia del Papa sarà più numerosa che non era quella de l'altro et

des réformes, recevrait son congé [1]. Des bruits de cette sorte remplissaient ceux qui avaient l'esprit mondain de joyeuses espérances en un régime indulgent [2]. On se flattait dans ces milieux de l'espoir que le nouveau Pontificat ressemblerait plus à celui de Paul III qu'à celui de son saint prédécesseur [3].

Mais bientôt, il ne put plus y avoir de doutes que Grégoire XIII était résolu à marcher pour l'essentiel dans les voies rigoureuses de Pie V. Significatif fut le transfert de la Daterie à Matteo Contarelli que tout le monde s'accordait à considérer comme appartenant au parti de la Réforme. Ce sentiment fut confirmé le 14 mai par la nomination de Ludovico Branchetti comme maître de Chambre [4]. De même, le redouté Bernardino Carniglia ne s'en alla pas à Milan [5] comme beaucoup le désiraient mais fut confirmé dans sa charge [6]. Le 30 mai, Grégoire XIII déclara dans son premier Consistoire sa volonté très décidée de continuer l'œuvre de réforme de son prédécesseur. Pour prouver le sérieux de ses intentions, il fit lire la Bulle de Pie V contre l'aliénation des biens d'Église et qui était dirigée contre le népotisme et il la confirma; il déclara expressément ne vouloir jamais favoriser sa famille aux dépens du Saint-

le spese ancora in tutte le altre cose saranno più larghe. Arco le 24 mai 1572, Arch. d'État à Vienne. Cf. aussi la lettre de Zuñiga du 17 mai 1572 dans Herre, 243.

[1] Voir la significative lettre de B. Pia du 16 mai 1572 qui invective les riformatori comme turba hippocritissima et malvaggia. Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. aussi le rapport de Cusano du 17 mai 1572, Arch. d'État à Vienne. Sur Carniglia, voir Giussano-Oltrocchi, 1, 2 c. 40 nota; Santori, *Diario consist.*, XXIV, 112, et *Autobiografia*, XII, 362 (sur la mort de Carniglia, 1576), cf. *Avviso di Roma* du 22 septembre 1576, *Urb.*, 1044, p. 150, Bibl. Vatic.

[2] Voir le rapport florentin dans Törne, 109, 2; cf. aussi la lettre de Zuñiga du 30 mai 1572 dans Serrano, *Liga*, I, 191.

[3] Voir le rapport de Cusano du 10 juin 1572, Arch. d'État à Vienne.

[4] Voir Mucantius, *Diarium*, dans Theiner, *Annales*, I, 14. Sur Contarelli, Musotti remarque dans ses notes : Persona di molta integrità e di molta pratica nella professione delle espedizioni et del datariato, massimamente nelle materie gratiose; fu suo (Boncompagni) sustituto, mentre era abbreviatore pure de' maiori e di poi lui stesso fu per molti anni abbreviatore pure de maiori, essercitò questo officio tutto il pontificato con molta diligenza et assiduità et meritò di esser promosso al cardinalato dal detto Pontefice nell' ultima promotione, Arch. Boncompagni à Rome. Voir aussi au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Épitaphe de Bianchetti († 1587) dans Forcella, V, 69.

[5] Voir la lettre de B. Pia du 17 mai 1572, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[6] *Avviso di Roma* du 24 mai 1572, Arch. d'État à Vienne. Carniglia mourut en 1576; voir Forcella, XIII, 355.

Siège[1]. En même temps, le bruit courut que Grégoire XIII avait révoqué beaucoup de grâces accordées antérieurement, renforcé la clôture des couvents de femmes et chargé de l'administration de la Pénitencerie quatre cardinaux connus comme les plus austères : Borromée, Burali, Aldobrandini, et Paleotto. Cuzano, l'agent de Maximilien II manda là-dessus à Vienne que le nouveau Pape se modèlerait sur Pie V[2].

L'ambassadeur vénitien P. Tiepolo, dans son rapport composé en 1576, laisse indécise la question de savoir si le retour résolu de Grégoire XIII à la direction de son prédécesseur fut une résolution spontanée ou bien fut due aux exhortations du parti de la Réforme dont il fait honneur notamment aux Jésuites et au prédicateur de la Cour, Francesco de Toledo[3]. Une relation anonyme écrite deux ans avant nomme également Toledo dont les Monsignori Carniglia et Frumento ainsi que le Dataire Contarelli auraient appuyé la parole éloquente[4]. L'influence de ces hommes qui maintenaient très haut avec raison la tradition de Pie V ne doit pas être contestée; mais celui qui dès le début du nouveau Pontificat assura la possibilité d'un changement de système et la victoire de la direction rigoureuse-

[1] Voir le rapport de Babbi à Cosme Ier du 30 mai 1572, Arch. d'État à Florence Med., 3598, et celui d'Alexandre de Médicis du même jour dans Törne, 136. Cf. Maffei, 1, 19.

[2] Rapport du 31 mai 1572. La nomination des quatre cardinaux, écrit Cusano, fa star tutta Roma in spavento perchè li sopra nominati cardinali sono li più rigorosi et sofistici nelle riforme che siano nel collegio, Arch. d'État à Vienne. Cf. aussi les lettres de Masius, 485.

[3] P. Tiepolo, 213. Sur Tolede, voir Hurter, 190. Les prédications de Toledo que glorifie son épitaphe (Forcella, XI, 55) jouissaient d'une haute prédication (voir Montaigne, II, 31) et ont été largement répandues sous forme manuscrite : *Prediche di F. Toledo nel Palazzo Apost.* (commencent le 2e dimanche de l'Avent 1573 et vont jusqu'en 1584). *Var. polit.*, 32, p. 105, Arch. secr. pap. Toledo prêcha dans la salle de Constantin; voir *Tesor. segret.*, 31 janvier 1580, *ibid.; Urb.*, 559-562 : *Fr. Toleti Contiones* (latin et italien), 1573-1574; *Vat.*, 7420 : Fr. Toledo, *Prediche recitate nella sala di Costantino*, 1573-1580, Bibl. Vatic. Cf. *ibid.*, *Barb.*, L, 109; LVIII, 7 et 56. Même des membres d'autres Ordres prêchèrent devant le Pape. D'après le rapport d'Odescalchi du 10 décembre 1580, procuratore de' frati di S. Francesco, prononça alors un sermon qui n'était pas à sa place et à la suite de quoi il perdit sa place. Le maëstro del S. Pallazo dut dorénavant veiller aux sermons qui devaient être faits au Vatican, Arch. Gonz. à Mantoue.

[4] Voir cette relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome au supplément n° 14). Ranke (*Paepste*, I[8], 273), qui écrit par erreur Cornilia, suit absolument cette relation; Torne s'exprime avec raison beaucoup plus prudemment (p. 122).

ment réformatrice fut Charles Borromée; si Grégoire XIII se résolut à suivre la voie inaugurée par Pie V, le mérite en revient à ce cardinal[1].

Les relations de Boncompagni avec Charles Borromée avaient dès lors le caractère d'une grande intimité; il doit pour la plus grande partie à l'archevêque de Milan son changement intérieur. Comme secrétaire d'État de Pie IV, Borromée avait favorisé de toutes façons le savant et désintéressé prélat bolonais et il avait enfin réussi à le faire nommer cardinal[2]. Rien d'étonnant à ce qu'un mot de lui maintenant ait pesé puissamment dans la balance. Quoique parfois il fatiguât le Pape de ses inlassables remontrances, comportant toujours les requêtes les plus hautes[3], celui-ci, pourtant, en tint compte à cause de sa juste reconnaissance et de sa vénération pour un homme qui surpassait tous les autres par sa sainteté. Cesare Speciani dit expressément que Grégoire XIII a pris beaucoup de mesures sur l'exhortation de Borromée, il lui a porté une incroyable estime pour ne pas dire vénération et s'est laissé tout dire par lui aussi bien dans les affaires publiques que dans les affaires privées[4]. Il est certain que les nombreuses délibérations sur les réformes de la Cour avec le cardinal Santori[5] ainsi que le maintien de Carniglia[6] et la nomination de Tolomeo Galli comme secrétaire d'État eurent lieu sous l'influence de Borromée[7].

Tolomeo Galli, de simple extraction, était né en 1526 à Cernobbio près de Côme[8]. Il avait servi fidèlement de secré-

[1] Cf. Tiepolo, 213.

[2] Voir les *Considerationi* de E. Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir outre la lettre de Capilupi dans *Intra*, 34, le rapport de Cusano du 4 octobre 1572, d'après lequel Borromée reprochait au Pape ses voyages (Arch. d'État à Vienne), ce que le saint avait le droit de faire puisqu'il renonçait lui-même à une distraction si innocente.

[4] Voir le passage au supplément n° 81-85, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Sur cette riforma della corte, il est mentionné dans un *Avviso di Roma* du 30 août 1572 : S'aspetta habbia d'essere stretissima tutto per opera dell' ill. Borromeo il quale si va dicendo non sia per ritornare a Milano per esser molto grato et accetto a S. Bne et in conseguenza poco amato dal popolo di quella città. Arch. d'État à Vienne.

[6] Voir l'*Avviso di Roma* du 24 mai 1572, Arch. d'État à Vienne, et les observations de Musotti dans Arch. Boncompagni à Rome.

[7] En dehors de Borromée, Mark Sittich, d'après Musotti, contribua aussi à faire avoir à Galli il carico delli negotii di stato con li principi.

[8] Cf. *Litta*, fasc. 3; Torne, *Gallio*, 55, et Reinhardt-Steffens, cccxlvi,

taire au cardinal Gian Angelo de Médicis et après l'élévation de celui-ci au trône pontifical, il avait fait une rapide carrière. Son activité à la Secrétairerie d'État fut récompensée par la pourpre en mai 1565. Lorsque Borromée se rendit à son archevêché de Milan pendant l'automne de 1565, la direction des affaires retomba principalement sur Galli[1]. De sa retraite involontaire pendant le règne de Pie V, il revenait maintenant à la tête du secrétariat d'État. « Les temps de Pie IV sont revenus, écrivait-il à Côme Ier mais cette fois avec l'espoir d'une plus longue durée, car Grégoire XIII, malgré ses soixante-dix ans, est encore très bien portant[2]. »

Le cardinal Galli eut d'autant plus lieu de se réjouir de son nouveau poste qu'il n'avait plus, comme au temps de Pie IV, de cardinal neveu au-dessus de lui et que sa situation financièrement lucrative[3], ne pouvait être, selon toutes prévisions, inférieure à celle de qui que ce soit.

Si les ambassadeurs, dans les premières semaines du nouveau pontificat, avaient pu espérer de la reconnaissance de Grégoire XIII une grande influence pour le cardinal Mark Sittich qui lui avait rendu d'importants services pendant le Conclave, celui-ci perdit bientôt, par sa faute, toute chance de jouer un rôle décisif[4].

Comment fut réglée la question des neveux du Pape? Le 2 juin 1572, Grégoire XIII, sur les prières pressantes de beaucoup de cardinaux, avait donné la pourpre au fils de son frère Filippo Boncompagni, âgé de trente-trois ans, et lui avait confié l'administration de l'État de l'Église, à l'exception des affaires militaires et financières[5]. Mais Galli n'eut rien à

où il y a de plus amples indications bibliographiques. Le testament de Galli de 1595 dans *Periodico di Soc. di stor. patr. di Como*, XVII (1906, 41).

[1] Voir plus haut.

[2] Törne, 116.

[3] Cf. P. Tiepolo, 218. Le cardinal fit l'usage le plus libéral de sa richesse surtout au profit de sa ville natale (voir Törne, 233), qui lui érigea un tombeau dans le dôme (1861). Galli possédait au Commersee de magnifiques résidences, un palais à quatre tours à Gravedona et la villa d'Este bâtie en 1568 à Cernobbio. Il se fit bâtir aussi à Frascati une somptueuse villa. V. Törne, 229.

[4] Voir les rapports florentins dans Törne, 117; cf. au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome.

[5] Voir le rapport de Zibramonte du 2 juin 1572, Arch. Gonz. à Mantoue; Ciaconius, IV, 45; Maffei, I, 23; Törne, 113. Musotti raconte dans ses souvenirs que la pression des cardinaux avait été si forte que Grégoire XIII

craindre du cardinal S. Sisto comme on appelait, d'après son titre, Filippo Boncompagni. Bon, sans importance et inexpérimenté, ce neveu devait rester une figure d'autant plus dans l'ombre que le Pape lui adjoignit pour les affaires de l'État de l'Église un collège de prélats (Consulta) qui devaient rendre compte de tout, sans intermédiaire, à Sa Sainteté. Le cardinal neveu ne donnait pas d'ordres à ce collège mais c'était le Pape lui-même qui le faisait et Galli entretenait la correspondance avec les fonctionnaires de l'État de l'Église [1]. Le cardinal Filippo Boncompagni ne recevait au début pour son entretien que ce qui lui était absolument nécessaire [2]. En 1574, il passait encore pour le membre le plus pauvre du Sacré Collège [3]. Plus tard, sa situation fut améliorée [4].

Son frère Cristoforo pour lequel on n'avait d'abord aucune considération devint archevêque de Ravenne en octobre 1578; en mars 1579, il dut se rendre à ce poste pour accomplir son devoir de résidence [5]. Le Pape refusa de donner la Pénitencerie à Filippo Boncompagni pour qui on la demandait à Grégoire XIII parce qu'il avait en vue pour cette fonction importante un homme plus âgé comme Aldobrandini [6].

La principale fonction du cardinal neveu consistait dans l'exercice des devoirs de représentation, qui, d'après l'opinion dominante, ne pouvait être confiée qu'à un proche parent du Pape [7]. Combien la tradition exigeait une semblable représentation, c'est ce qu'on vit en 1574 à l'occasion

fit observer : Cogitis nos, cogitis nos et loro tutti : libenter cogimur, libenter cogimur, Arch. Boncompagni à Rome. Discorso al card. S. Sisto del modo col quale si possa governare lodevole e con honore come cardinale e nipote del Papa composé par Fabio Albergati a été souvent copié. Des exemplaires dans *Barb.*, LI, 78, et LVI, 11; de même dans *Urb.*, 1230, Bibl. Vatic.

[1] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Zuñiga dans la *N. Collect. de docum. ined.*, III, 303, et Törne, 122. D'après Musotti, Guastavillani appartenait aussi à la Consulta (cf. P. Tiepolo, 216). Facchinetti en était également membre. La conduite de F. Boncompagni n'était pas sans tache; voir *Avviso di Roma* du 11 juin 1586, *Urb.*, 1054, p. 213, Bibl. Vatic.

[2] Voir au supplément n° 9 la lettre de Delfino du 13 décembre 1572, Arch. d'État à Vienne.

[3] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome.

[4] Voir P. Tiepolo, 219; Ciaconius, IV, 45.

[5] Voir le rapport d'Odescalchi du 7 mars 1579, Arch. Gonz. à Mantoue.

[6] Voir la *Vita di Gregorii XIII* dans *Cod. Barb.*, 4749, Bibl. Vatic.

[7] Cf. Törne, 130.

du voyage du roi Henri III de Pologne en France. En ce même 5 juillet, où le cardinal S. Sisto fut envoyé comme légat à Venise pour saluer ce monarque, Grégoire XIII conféra la pourpre d'une façon tout inattendue à un fils de sa sœur, Filippo Guastavillani, âgé de trente-quatre ans, pour, dit-il, « ne pas se trouver sans un cardinal neveu [1]. » Le Pape n'avait fait part de ce dessein à personne, pas même à Galli [2]. Cependant, l'influence du cardinal secrétaire d'État ne fut pas amoindrie le moins du monde par la nomination Guastavillani. La correspondance avec le cardinal légat Filippo Boncompagni resta réservée au cardinal Galli [3]. Guastavillani était aimé à la Curie pour l'agrément de son commerce, mais ses capacités paraissaient très faibles à Paolo Tiepolo [4].

En revanche, l'ambassadeur vénitien faisait beaucoup plus de cas de Giacomo Boncompagni. Grégoire XIII ne pouvait cacher son affection pour ce fils [5] qu'il avait eu en 1548, dix ans avant son entrée dans le sacerdoce [6]. Mais il n'oublia jamais les considérations que sa haute situation lui imposaient [7]. Giacomo Boncompagni devint, en mai 1572,

[1] Voir *Acta consist.* dans Tornе, 121, 1; *Diarium* de Mucantius, Arch. secr. pap. Cf. *Diario concist.* de Santori, XXIV, 243. Ciaconius (IV, 46) donne par erreur le 5 juin. Voir aussi le rapport de Cusano du 10 juillet 1575 qui ajoute : Il detto card. Guastavillano è in aspettatione di esser di maggior valor del card. Boncompagno et se bene per adesso farà le faccende che l'altro faceva che sono per la sopraintendenza delle cose di governi del stato eccles[co], Arch. d'État à Vienne.

[2] Voir au supplément n° 14 le rapport d'Odescalchi du 9 juillet 1574, Arch. Gonz. à Mantoue.

[3] Torne, 121.

[4] Voir P. Tiepolo, 217, qui rapporte que Guastavillani n'avait en 1578 que 5 000 écus de revenus. Lorsque le cardinal Cornaro mourut en 1584, Guastavillani obtint la charge de camerlingue qu'il administra très bien. Voir Ciaconius, IV, 46. Une lettre de Gabriel Salvago du 10 juillet 1574 (*Atti d. Soc. Ligur.*, XIII, 879) et aussi la relation de 1574 (Bibl. Corsini, supplément n° 14) jugent Guastavillani plus favorablement; mais celui-ci n'avait eu alors aucune occasion de montrer son savoir. L'éloge de Guastavillani dans l'*Oratio in funere Phil. Guastavillani card[lis] Cam. habita in templo s. Apost*, VII, Cal., sept. 1587 (*Cod.*, D. 8, des Arch. Boncompagni à Rome) est sûrement exagéré.

[5] Voir outre les rapports florentins dans Torne, 118, l'*Avviso di Roma* du 4 juillet 1573 (Castellano suo occhio drito), Arch. d'État à Vienne, et la *Relazione di N. Da Ponte*, 13.

[6] D'après Ciappi (3), Ugo Boncompagni devint prêtre en 1558; cf. Fantuzzi, IV, 282. Giacomo est né en 1548; voir Tiepolo, 219.

[7] Voir au supplément n° 24 la relation de Scozia du 17 janvier 1579, Arch. Gonz. à Mantoue. Cf. aussi le jugement de Zuniga dans les *Collec. de doc. inéd.*, CII, 348, et Montaigne, I, 226.

châtelain du château Saint-Ange [1] et en avril 1573 fut nommé commandant en chef des troupes du Pape [2] à la place de Marcantonio Colonna. L'ambition de Giacomo n'en fut pas du tout satisfaite. Il aurait voulu une principauté ou la pourpre, comme cela était arrivé aux Farnèse [3]. Mais Grégoire XIII n'était pas Paul III. Bien qu'il eût permis que la ville de Rome eût nommé Giacomo, en 1573, citoyen d'honneur [4] et qu'en 1574, la République de Venise lui eût conféré la noblesse [5], il se refusa pourtant de la façon la plus résolue à satisfaire les hautes espérances de cet ambitieux. Il lui parut au contraire qu'il était déjà allé trop loin dans les marques de faveur qu'il avait données jusque-là à un fils naturel. Les représentations du parti de la stricte réforme s'y étant ajoutées, Giacomo dut quitter Rome. Pendant l'année du Jubilé, il en dut partir sous le prétendu prétexte d'avoir à s'occuper des fortifications d'Ancône. En vain, il attendit qu'il fût pourvu à la sécurité de son avenir. Pour toucher le cœur de son père, il se retira un long temps du monde et fit dire à Rome qu'il était affligé de dangereux accès de maladie [6]. Malgré cela, Grégoire XIII laissa d'abord passer l'année du Jubilé avant de se résoudre à pourvoir convenablement Giacomo. En février 1576, il lui fit épouser la comtesse Costanza Sforza de Santa Fiora qui lui avait été proposée par le cardinal de Médicis. Il fit célébrer la noce en grande pompe et dota le jeune époux en conséquence [7].

[1] Voir Rodocanachi, *Saint-Ange*, 175.

[2] Voir l'*Avviso di Roma* du 23 avril 1573, Arch. d'État à Vienne.

[3] Déjà au 16 août 1572, Cusano rapporte : Il castellano tiene molto solicitato il Papa che li compra un stato per il dubbio ch' ha non viva molto, et le 27 septembre 1572 : Ho inteso ch'el castellano s'è messo al forte col Papa et che vuol esser per ogni modo cardinale. Pour y arriver, il voulut prouver par un procès qu'il n'était pas le fils, mais un neveu légitime de Grégoire XIII, Arch. d'État à Vienne.

[4] Cf. outre Rodocanachi, *Capitole*, 115, l'*Avviso di Roma* du 26 septembre 1573, *Urb.*, 1043, p. 309, Bibl. Vatic., et l'*Avviso di Roma* du 3 novembre 1573, Arch. d'État à Vienne. Le diplôme pompeusement établi avec un grand sceau d'or se trouve à la bibliothèque privée du comte de Piombino à Rome.

[5] Voir le rapport de Tiepolo du 3 mars 1574 dans Ranke, *Päpste*, I[3], 274, 2.

[6] Voir P. Tiepolo, 219.

[7] Sur la noce de Giacomo et les présents pour lui qui avait été récemment légitimé : (L'altra mattina il Papa legitimò il s. Giacomo Boncompagni e le fece donatione di tutto il patrimonio che ha S. S[ta] in Bologna. Pompeo Strozzi de Rome, 17 février 1576, Arch. Gonz. à Mantoue); voir les *Avvisi di*

Mais lorsque Giacomo, en août de la même année, prétendit délivrer, de sa propre autorité, un de ses serviteurs qui était en prison, Grégoire le lui interdit très sévèrement et seule l'intercession des cardinaux Sforza, Médicis, Granvelle et Orsini, ainsi que l'ambassadeur d'Espagne, l'empêcha de le déposer de tous ses emplois comme il avait l'intention de le faire pour le punir. Au lieu de cela, Giacomo fut exilé dans la forteresse de Pérouse [1]. Quoiqu'il pût revenir plus tard à Rome, le Pape le maintint en d'étroites bornes même au point de vue de l'assignation des revenus.

L'ambassadeur vénitien ne pouvait assez s'étonner, en 1578, que Giacomo Boncompagni fût dans une position si inférieure en comparaison des neveux des autres papes. Il en donne comme raison que Grégoire XIII ne voulait à aucun prix se donner l'apparence de penser plus aux siens qu'à la grandeur de l'Église. De même Giovani Corraro jugeait que les revenus de Giacomo correspondaient si peu à sa situation que celui-ci se plaignait souvent de ce que le Pape n'eût pris aucune disposition pour lui assurer après sa mort une situation conforme à son état. D'après les personnes dont nous avons parlé, Giacomo tirait de son emploi, comme homme d'armes de Philippe II, comme général de l'Église, comme châtelain du château Saint-Ange et commandant en chef de la troupe pontificale, 14 000 écus par an dont 8 000 devaient cesser de lui être versés à la mort du Pape. En dehors de ça, il n'avait en 1578 que 7 000 écus et en 1581, 9 000 de revenus [2]. Ceux-ci provenaient du marquisat de

Roma des 1[er], 4 et 25 février et du 10 mars 1576, *Urb*.. 1044, p. 32, 33, 40, 58, 69, Bibl. Vatic.; P. TIEPOLO, 220; MUTINELLI, I, 112. Rapports de Hortensius Tyriacensis au duc Wilhelm V datés de Rome 4 et 11 février 1576, Arch. d'État à Munich, et au supplément n° 18-19 les rapports de Strozzi des 3 et 4 mars 1576. Les nouveaux mariés célébrèrent à Bologne de nouvelles et coûteuses fêtes. Sur le scandale que cela souleva, nous avons une lettre de Hans Jacob Schwartz, maitre d'hôtel de la garde suisse à Bologne. On y lit : « Un Pape ne doit pas avoir d'enfant et celui-ci est un bâtard. » Journal de Werner Schodoler le Jeune, devenu secrétaire de la ville à Bremgarten († 1587), Arch. de la ville de Bremgarten (Argovie).

[1] Cf. l'*Avviso di Roma* du 11 août 1576, *Urb*., 1044, p. 139, Bibl. Vatic., la lettre de Tiepolo citée dans RANKE, *Papste*, I[8], 274, et surtout les rapports de Pompeo Strozzi datés de Rome 9 août 1576 (il Papa duro nel perdonar al s. Giacomo), 25 août (bannissement à la Rocca de Perouse) et 10 septembre (procès contre Giacomo), Arch. Gonz de Mantoue. Cf. en outre les rapports de Hortensius Tyriacensis au duc Wilhelm datés de Rome 11 et 18 août 1576, Arch. d'État à Munich; MAFFEI, I, 223.

[2] Voir A. TIEPOLO, 266, et CORRARO, 280.

Vignola, qu'avait acheté pour lui 70 000 écus Grégoire XIII en 1577[1]. Lorsque Giacomo au printemps de 1578, tomba gravement malade, l'amour paternel exerça sa puissance sur le cœur du Pape[2]. Celui-ci lui rendit possible l'achat de plus grandes possessions mais qui comme Vignola n'étaient pas dans l'État de l'Église. C'était le duché de Sora et le comté d'Arpino[3]. Giacomo vécut alors sur un grand pied, Palestrina devint son maître de concerts[4]. Plus tard, il montra beaucoup d'intérêt pour la science et les lettres. Non seulement l'historien Sigonio l'éprouva mais aussi Torquato Tasso qui fut présenté par lui au Pape. Grégoire XIII se laissa entraîner à ces dépenses, mais malgré toutes ces générosités[5] il ne permit à Giacomo aucune action sur les affaires de l'État[6]. C'est ainsi que sa plus dangereuse tentative vers le népotisme, qui cherchait à recommencer, se trouva arrêtée.

On eut une nouvelle démonstration de l'attitude de Grégoire XIII, lorsque son frère, plus jeune que lui de deux ans et qui vivait à Bologne tenta, en 1577, à l'occasion d'un pèlerinage à Lorette, d'obtenir par l'intermédiaire de son fils le cardinal Filippo, la permission de venir à Rome. Dans son espoir assuré de voir sa requête exaucée il était déjà arrivé à Civitacastellana où parut un envoyé de Grégoire XIII qui lui donna l'ordre de s'en retourner. Rempli du vif désir de revoir avant de mourir son frère Pape, le vieillard fit renouveler sa demande par Giacomo Boncompagni mais sans succès[7]. L'aide de cent écus par mois

[1] Voir les *Avvisi di Roma* des 8, 12 et 29 juin 1577, *Urb.*, 1045, p. 504, 509[b], 526, Bibl. Vatic.

[2] Voir les *Avvisi di Roma* des 16, 19, 20, 26 et 30 avril et du 10 mai 1578, *Urb.*, 1046, p. 115-116[b], 120, 130, 134, 148, Bibl. Vatic.

[3] Voir les *Avvisi di Roma* des 19 mars et 4 avril 1580, du 2 mars 1582 et du 4 février 1584, *Urb.*, 1048, p. 60, 73; 1050, p. 73; 1052, p. 42[b], Bibl. Vatic.

[4] Cf. *Civiltà catt.*, 1918, II, 516.

[5] Voir les *Relazione di N. Da Ponte*, 14. Cf. *Avviso di Roma* du 8 septembre 1584. Le Pape compte les dettes de Giacomo, d'abord les 30 000 écus qu'il lui avait donnés pour l'achat de Sora, *Urb.*, 1052, p. 60, Bibl. Vatic.

[6] Cf. A. Tiepolo, 259; Corraro, 279; Zuñiga dans la *N. Collect. de docum. inéd.*, II, 186, 238, Venise. Rapports dans Ranke, *Päpste*, I[6], 274, 3; rapport de Serguidi de 1581, Arch. d'État à Florence Med., 3605. Dans les querelles où les deux cardinaux-neveux se nuisirent l'un à l'autre, Giacomo fut aussi mêlé; voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome, et Grottanelli, *Fra Geremia da Udine*, Florence, 1893, 66.

[7] Voir les *Avvisi di Roma* des 2, 19 et 28 octobre 1577, *Urb.*, 1045,

qu'obtint son frère était si mesquine, les présents étaient mesurés de façon si chiche que celui-ci se plaignit que le pontificat de Grégoire lui apportât plus de préjudice que de profit, car il le forçait à une dépense plus grande[1]. A la mort, survenue subitement en septembre 1582, de l'unique fils de Giacomo, à la suite de laquelle le prolongement de la famille fut mis en question, Grégoire montra une parfaite tranquillité et contenance. On doit le remarquer d'autant plus que son petit-fils lui était particulièrement cher[2].

L'absence chez lui de tout ce qui pouvait ressembler à du népotisme[3], non moins que le genre de vie sévèrement réglée de Grégoire XIII, le fidèle accomplissement de ses devoirs, son infatigable ardeur au travail, sa rigide piété et par-dessus tout sa grande charité montrent que ce n'était pas seulement par des mots mais par des actes qu'il s'efforçait de rivaliser avec son prédécesseur.

Sur le genre de vie du Pape existent des descriptions détaillées dues à la plume de son majordome Alexandre Musotti et du cardinal secrétaire d'État Galli[4] que complètent et confirment d'autres rapports encore[5].

Grégoire XIII était de ces hommes pour qui un travail infatigable constitue la plus haute des joies. Aussi appréciait-il hautement la valeur du temps : l'homme ne possède rien de plus précieux, avait il coutume de dire, et chacun doit l'employer d'autant plus consciencieusement que sa fonc-

p. 618, 634, 635, Bibl. Vatic., et les annotations de Musotti (Arch. Boncompagni à Rome) qui blâme cette troppa austerità et ajoute : Il medesimo avenne al Sig. Girolamo suo figliuolo fratello del ill. card. S. Sisto. La réserve de Grégoire vis-à-vis de son frère fut si profonde que la renommée cherchait à l'expliquer par des querelles antérieures entre les deux frères (P. Tiepolo, 241). Pour le démentir, dit Musotti, Grégoire XIII voulut visiter en 1582 son frère à Bologne, à quoi il ne renonça qu'à cause des grands frais d'un tel voyage. Mais le voyage avait aussi un but politique; voir plus loin chap. IV. Voir aussi Maffei, I, 314.

[1] P. Tiepolo, 221.

[2] Voir les *Considerationi* de Cés. Speciani et les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir le jugement de Montaigne, I, 226.

[4] Voir au supplément n° 71-80 le texte de ces rapports fondamentaux que nous avons trouvés aux Arch. Boncompagni à Rome et qui étaient jusque-là complètement inconnus.

[5] Cf. Tiepolo, 212; Ciappi, 68; Montaigne, I, 226, et les notes de Venanzio da Camerino, Taverna et Speciani dans Arch. Boncompagni à Rome.

tion est plus haute [1]. Le Pape réglait sa conduite sur ce principe. Le temps de son sommeil était réglé à sept heures. Été comme hiver, son habitude avait toujours été de se lever avant le jour. Son premier acte était la prière canonique du jour, puis il entendait une messe ou la disait lui-même, ce qui lui arrivait plusieurs fois par semaine [2] ainsi que tous les dimanches et jours de fête et pendant tout le Carême : jamais il ne célébrait sans s'être confessé immédiatement avant.

Le reste de la matinée était exclusivement consacré aux audiences que Grégoire XIII accordait si généreusement, que dès 1573, il y fallut mettre des bornes [3]. Mais alors encore, elles continuèrent à être accordées avec beaucoup de libéralité [4]. Si la presse était extraordinairement grande le repas de midi en était retardé. Ce repas, que le Pape faisait précéder encore des prières de None et des Vêpres, ne prenait au plus qu'une demi-heure [5]. Il était pris en silence pendant qu'un chapelain faisait une lecture spirituelle. Dans la belle saison, le Pape, qui aimait beaucoup l'air frais, avait coutume de manger dans une loggia ouverte.

La modération que Grégoire XIII, même avant d'être Pape, observait à table, était admirée des contemporains : même dans les plus grandes chaleurs, il ne buvait à midi que trois petits verres de vin mêlés d'eau et deux le soir. Il se contentait de vin d'une très médiocre qualité [6]. Personne ne put

[1] Voir au supplément n[os] 76-80 les observations de Musotti, Arch. Boncompagni à Rome.

[2] D'après l'*Epistola ex Romana urbe in Germaniam missa* (Ingolstadt, 1577), au moins quatre fois par semaine.

[3] Combien Grégoire XIII accordait facilement les audiences, c'est ce que proclament à plusieurs reprises les ambassadeurs. Voir les lettres de Aless. de Médicis du 24 mai 1572 et de Francesco Gerini des 30 mai et 18 juin 1572, Arch. d'État à Florence. Sur la restriction des audiences privées, Zibramonte fait un rapport le 3 janvier 1576, Arch. Gonzague à Mantoue; elles continuèrent cependant à être accordées nombreuses. Voir la lettre de 1577 citée note 1.

[4] Cf. Montaigne, I, 226.

[5] Voir au supplément n° 71-75 les *Memorie* du cardinal Galli et Ciappi, 71. Musotti et Speciani n'indiquent qu'un quart d'heure.

[6] Outre les témoignages au supplément n[os] 71-75, 76-80, cf. sur la sobriété de Grégoire XIII notamment les observations de son familier Venanzio da Camerino qui nous parle de la boisson si modérée du Pape, même par les temps les plus chauds, et qui ajoute cette remarque : Et inacquava li raspati piccolissimi et diceva a noi che bevessimo il greco di Somma et gli lassassimo stare il suo raspato di che era benessimo obedito da noi, Arch. Boncompagni à Rome.

remarquer qu'il donnât une préférence quelconque à un plat; il mangeait tout ce qu'on lui servait, il n'attachait aucune importance à la préparation. Tout lui était bon. Il ne tenait qu'à une chose : que les deux repas ne lui coûtassent ensemble pas plus de deux écus par jour [1].

Rien d'étonnant qu'après de si maigres repas, le Pape pût retourner immédiatement aux affaires et que même au gros de l'été, il ne fît pas de sieste [2]. En sortant de table, Grégoire XIII se faisait lire d'abord les suppliques qui lui étaient adressées. Tous les mercredis et les samedis après-midi, il recevait les secrétaires des brefs tandis que le Dataire devait y venir tous les jours. Après venaient les cardinaux neveux qui présentaient les décisions de la Consulta pour les États de l'Église. Après eux, le cardinal secrétaire d'État Galli faisait son rapport sur les affaires les plus importantes. Presque chaque jour aussi, le gouverneur et le trésorier étaient reçus. Après ces audiences régulières suivaient celles des cardinaux, des ambassadeurs et des plus hauts membres de la Cour. Puis le Pape se retirait pour dire dans sa chapelle : complies, matines, et le rosaire, après quoi, jusqu'au repas du soir, il examinait des actes importants.

Ainsi se comportait Grégoire XIII en hiver. En été, il employait l'heure qui précédait le repas du soir à un tour de promenade dans les Loggie ou au jardin. Le repas du soir était encore plus simple que celui de midi. Il ne consistait qu'en une salade, des oiseaux en brochettes et une poire cuite. Ensuite, pour des cas d'exception seulement, il donnait audience, car il employait les dernières heures du soir à parcourir des documents, particulièrement des requêtes sur lesquelles il notait sa décision. Si elles contenaient des plaintes contre ses employés, ceux-ci étaient entendus à ce sujet. Alessandro Musotti avait d'abord l'expédition des requêtes qui passa plus tard au maître de

[1] Fu sempre parco et sobrio nel vivere in maniera che cardinale et pontefice visse sempro come prima contentandosi d'una vivanda o due ne si spendeva mai per la sua tavola più di due scudi d'oro il giorno. Observations de Taverna dans Arch. Boncompagni à Rome. Cf. la carte des repas dans CIAPPI, 70.

[2] Voir outre Musotti au supplément n[os] 81-85, les observations de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

chambre Ludovico Bianchetti[1]. Les deux étaient de Bologne[2]. Grégoire réduisit la domesticité au strict nécessaire, il était un ennemi résolu de toute pompe[3]. Il ne voulut pas entendre parler, bien entendu de bouffon comme Jules III en payait encore[4].

Grégoire XIII tenait très strictement à son ordre du jour. Il n'y avait de changement que pour les jours où le Pape sortait ou avait à terminer certaines affaires; par exemple lorsqu'il devait paraître aux cérémonies religieuses prescrites par le cérémonial, aux Consistoires, aux séances de la Seignatura di Grazia, à l'Inquisition et à d'autres Congrégations. De cette partie de ses devoirs d'état, il s'acquittait avec un zèle infatigable et la plus haute conscience[5]. Galli témoigne que le Pape, pendant ses treize ans de pontificat, n'a manqué qu'une fois à une cérémonie ecclésiastique. Il assistait aussi avec une grande régularité aux conférences du Jésuite Francesco de Toledo nommé prédicateur du palais[6]. Les affaires ne chômaient point ensuite même si le Saint-Père n'était pas bien, ce qu'il s'efforçait d'ailleurs de dissimuler le plus possible[7].

La plus robuste nature n'aurait pas supporté à la longue une telle application au travail. Grégoire reconstituait donc constamment ses forces par un mouvement assidu. Il avait coutume de se tenir debout plutôt qu'assis pour travailler[8],

[1] Sur Musotti, voir supplément n[os] 76-80; sur Bianchetti, *id.*, n° 14, la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Cf. Tiepolo, 222.

[2] Grégoire XIII appela aussi, souvent, de nombreux Bolonais à Rome; voir une note ultérieure sur la Cour romaine aux Arch. Liechtenstein à Vienne. Les Romains se plaignaient encore en 1621 de l'esprit dominateur et de l'orgueil des Bolonais appelés par Grégoire XIII; voir *Discorso dei cardinali papali nella sedevacante di Paolo V* dans Cod. C. 20 des Arch. Boncompagni à Rome. Grégoire XIII parlait volontiers le dialecte bolonais; voir le rapport de B. Pia du 17 mai 1572, Arch. Gonzag. à Mantoue; cf. aussi Montaigne, I, 224.

[3] Voir les *Memorie* de Galli (Arch. Boncompagni à Rome au supplément n[os] 71-75); cf. *ibid.*, n[os] 31-34, l'éloge de Mucantius de l'année 1580, Arch. secr. pap.

[4] Voir les observations de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Voir les *Memorie* de Galli (Arch. Boncompagni à Rome) au supplément n[os] 71-75; cf. *ibid.*, n[os] 31-34, les communications de Mucantius, *Diarium*, 1580-1581, Arch. secr. pap.

[6] Ainsi le rapporte Guido Ferreri dans sa *Vita Gregorii XIII*, Arch. secr. pap.; voir supplément n[os] 61-64.

[7] Grégoire XIII ne s'attachait pas beaucoup aux médecins. Il se fiait à son excellent tempérament et à sa manière régulière de vivre. Voir Musotti au supplément n[os] 76-80, Arch. Boncompagni à Rome.

[8] Voir *ibid.*

surtout il se donnait du mouvement à l'air libre aussi bien à Rome même que dans ses magnifiques environs[1].

Sitôt que le printemps approchait et que commençaient à Rome les divertissements du Carnaval[2], et puis en automne, Grégoire XIII, accompagné le plus souvent de son secrétaire d'État Galli, du cardinal Boncompagni et de Giacomo Boncompagni, se rendait à la Villa Tusculane du cardinal Mark Sittich, non loin de Frascati, où ce même cardinal fit bâtir dans les années 1573 à 1575 par Martino Longhi, la célèbre villa de Mondragone[3]. Dès sa visite de septembre 1572, le Pape avait aimé cet endroit; la magnifique vue sur Rome et la campagne jusqu'à la mer et la pureté de l'air l'avaient enchanté. De 1576 à la fin de son règne, Grégoire XIII résida en automne d'abord, puis au printemps et en été, aussi souvent que les affaires le lui permettaient, le plus souvent huit à dix, quelquefois même quatorze jours, en ce précieux site, entouré de cyprès, d'yeuses et d'oliviers[4]. Chaque matinée, il visitait à pied ou en litière, souvent aussi à cheval — il était bon cavalier — les églises du voisinage et y entendait une messe. Le reste du jour était consacré aux

[1] Cf. encore, outre Musotti déjà cité, les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome; Corraro, 274; les *Avvisi di Roma* (Bibl. Vatic.) et les rapports d'ambassade (Arch. d'État à Florence), en de nombreux passages; puis le *Diarium* d'Alaleone, Arch. secr. pap.; *passim.*, Non haveva altra ricreatione ch' el studiare et vedere l'aria aperta, della quale si compiaceva assai perciò passegiava spesso in Belvedere et andava diverse volte all' anno alla Villa Tusculana, dit Taverna, Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Grégoire XIII voulait s'y opposer (voir le rapport de Mendoza du 20 janvier 1574, Arch. d'État à Vienne), ce qui montre ses tendances à l'austérité. Les Papes de la Renaissance avaient pris plaisir au carnaval.

[3] Voir le rapport d'Odescalchi, daté de Rome 2 mai 1579, Arch. Gonz. à Mantoue. Parfois Sforza et Guastavillani accompagnaient le Pape; d'autres cardinaux comme Farnèse et Savelli furent appelés assez souvent à Mondragone; voir *Avviso di Roma* du 21 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 443, Bibl. Vatic. En 1578, Morone se trouvait dans la compagnie du Pape, *Avviso di Roma* du 31 mai 1578, *Urb.*, 1046, p. 176, Bibl. Vatic. Un *Avviso di Roma* du 24 octobre 1573 (S. B[ne] ha dato principio a far fare una bella villa là a Frascati non molto lontano dalla villa del. card. d'Altemps, la quale chiama Mondragone et si dice che sarà bellissima et sontuosissima, Arch. d'État à Vienne) décrit le bâtiment de Grégoire XIII, mais d'après les recherches de Grossi-Gondi (*Le ville Tusculane. La Villa dei Quintili e la Villa di Mondragone*, Roma, 1901, 17, 45) est faux. Un *Avviso di Roma* du 27 novembre 1574 mande que lundi le Pape est allé avec le cardinal Galli à Frascati où il visita le pompeux bâtiment du cardinal Mark Sittich, che scoprirà tutta Roma, si chiamerà Mondragone. Il y revint le mardi. *Urb.*, 1044, p. 300, Bibl. Vatic.

[4] Voir Grossi-Gondi.

affaires et aux audiences tout comme à Rome [1]. Beaucoup retardaient leur demande d'audience jusqu'à l'époque de la villa, parce que le Pape y était beaucoup plus accessible. Par deux fois, Grégoire XIII a mené à Mondragone avec Charles Borromée d'importantes négociations. Possevin y fit au Chef de l'Église son rapport sur sa mission à Moscou [2]. Ce fut aussi à Mondragone que le Suisse Sébastien Werro, s'entretint le 18 mai 1581 avec Grégoire XIII de l'expulsion de l'évêque de Lausanne et de la réforme du Calendrier. Werro rencontra le Pape comme celui-ci se rendait de bonne heure à l'église des Capucins. « C'était, raconte-t-il, le Pape, avec un long manteau d'étoffe blanche, avec la robe de chœur ou le surplis, là-dessus un manteau pontifical rouge jusqu'à la ceinture, souliers blancs, large chapeau, à la main un bâton de bois cassé par en haut, avec lequel il allait à pied aux églises [3]. » La Bulle sur la réforme du Calendrier est datée de Mondragone. En ce site aimé, le Pape reçut, en avril 1584, la joyeuse nouvelle de la victoire des Bavarois sur Gebhardt Truchsess [4].

Comme pour les nombreuses visites que l'on faisait à Fracasti, les hôtelleries manquaient, Grégoire avait soin de recevoir et d'héberger dans sa villa tous les visiteurs, conformément à leur condition [5]. Le séjour dans la villa qu'on appelait d'après les armes du Pape Mondragone (Drachenberg), joint aux nombreuses promenades dans l'air frais des hauteurs et aux splendides alentours — le Pape y faisait souvent jusqu'à trois ou quatre milles à pied à l'aller et au retour — exercèrent sur lui une si bienfaisante action que Grégoire, même après un court séjour, en revenait constamment rajeuni à Rome [6].

Grégoire passa les mois chauds de juillet à octobre, les trois premières années de son règne, au palais de Saint-Marc.

[1] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Voir Grossi-Gondi.

[3] Voir la description allemande du voyage de S. Werrs dans Cod. E. 139 de la Société économique de Fribourg. Cf. Wymann dans *Zeitschrift für Schweiz. Kirchengesch.*, 1916, 122.

[4] Voir Grossi-Gondi, 57, 63.

[5] Voir au supplément n[os] 76-80 les observations de Musotti, Arch. Boncompagni à Rome.

[6] Voir Corraro, 274, et les observations de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

Il usa de l'hospitalité de la République de Venise non pas pour son propre agrément, déclarait-il à l'ambassadeur italien Paolo Tiepolo, mais par égard pour les gens de sa Cour qui ne supportaient pas l'air malsain du Vatican. Le Pape, qui venait chaque matin à cheval à une église, résidait au palais spacieux de Paul II, y recevait les ambassadeurs et y tenait des Consistoires [1]. En l'automne de 1578, se place un séjour de seize jours que le Pape passa à Caprarola Bagnaia et à Capodimonte au lac de Bolsena, où le cardinal Farnèse le reçut avec une pompe royale [2]. Cinq ans auparavant, le cardinal Louis d'Este, neveu et héritier du cardinal Hippolyte avait préparé au Pape une non moins brillante réception à la Villa d'Este à Tivoli. A cette occasion, deux instruments acoustiques fort admirés furent mis en mouvement pour la première fois : tandis que la fontaine de la Girandole faisait comme des décharges d'armes à feu dans des intervalles réguliers, Apollon et Orphée, mus par la force de l'eau, faisaient rendre à l'orgue de délicieuses mélodies [3]. En août 1579, Grégoire XIII résida quelques jours à la villa Médicis sur le Pincio [4]. Pendant les années suivantes de son règne, il fit de plus en plus fréquemment l'été sa résidence à la villa-jardin du cardinal d'Este sur le Quirinal [5]. Il y tint aussi des consistoires. A la fin, il se décida à bâtir un palais à lui. Comme l'achèvement en tardait trop longtemps, il retourna demeurer à Saint-Marc dans les mois d'été 1582-84. [6].

[1] Cf. le rapport d'Arco du 7 juin 1572, Arch. d'État à Vienne; *Avviso di Roma* du 4 juillet 1873, *Urb.*, 1043, p. 259, Bibl. Vatic.; Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap.; *Diario concist. di G. Santori*, XXIV, 138; Dengel, *Palazzo di Venezia*, 107. En 1574, Grégoire XIII habita tout un mois le palais de Paul III à l'Araceli; voir *Avviso di Roma* du 14 août 1571, *Urb.*, 1044, p. 226, Bibl. Vatic.

[2] Voir outre les rapports dans Mutinelli, I, 121, et T. Frangipane, *Memorie del card. A. Farnese*, Roma, 1876, 119, les *Avvisi di Roma* des 20 et 27 septembre 1578, et Fab. Arditio, *Viaggio di P. Gregorio XIII alla Madonna della Quercia*, dans Orbaan, *Documenti*, 365. En l'été de 1579, le Pape alla encore à Bagnaia qui appartenait au cardinal Gambara; voir le rapport d'Odescalchi du 27 juin 1579, Arch. Gonz. à Mantoue.

[3] Voir Senni, *la Villa d'Este à Tivoli*, Roma, 1902, 70.

[4] Voir *Avviso di Roma* du 29 août 1579, *Urb.*, 1047, p. 297, Bibl. Vatic.

[5] Il avait d'abord une première fois passé quelques jours à la fin de 1573. *Avviso di Roma* du 12 décembre 1573, *Urb.*, 1043, p. 344, Bibl. Vatic.

[6] Voir Dengel, *Palazzo de Venezia*, 108. Un *Avviso di Roma* du 31 mai 1578 rapporte que le Pape a rappelé à Giacomo Boncompagni, qui

Dans l'hiver, Grégoire ne fit que de rares absences [1]. Il visita une fois, comme c'était la règle, Civita-Vecchia pour s'y rendre compte personnellement de la situation des prisonniers [2]. A l'exemple de Pie V, il entreprit à chaque saison le pèlerinage aux sept Basiliques de Rome et il y montra une grande piété [3]. Comme il traversait la ville à cheval le plus souvent pour se rendre aux églises, des étrangers purent facilement le rencontrer. Michel de Montaigne, qui résidait à Rome depuis la fin de 1580, vit plusieurs fois le Pape dans les rues. Il le décrit comme un beau vieillard de taille moyenne, d'attitude et d'aspect majestueux, avec une longue barbe blanche et admire que cet homme de 78 ans montât sans l'aide d'un écuyer son cheval blanc, recouvert d'une housse de velours rouge [4].

lui demandait d'aller à S. Marco, qu'il y faudrait trop de temps; qu'il voulait passer juin à Mondragone, juillet et août au Vatican, septembre et octobre au Quirinal. *Urb.*, 1046, p. 178, Bibl. Vatic.

[1] En décembre 1576, il visita la Magliana qui appartenait alors au cardinal de Médicis et il vit là des poissons et des vols de faucons (voir le rapport de P. Strozzi du 1er décembre 1576, Arch. Gonz. à Mantoue); il s'était interdit toute réception. Voir *Avviso di Roma* du 14 décembre 1576, *Urb.*, 1044, p. 179, Bibl. Vatic.

[2] Voir au supplément nos 71-75 les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir les *Memorie* du cardinal Galli; MUCANTIUS, *Diarium*, en de nombreux passages (il y loue particulièrement le 19 octobre la piété que Grégoire XIII y montra), Arch. secr. pap. Voir la lettre d'Odescalchi du 6 avril 1574 : Il Papa hieri andò alle 7 chiese con molta devotione (Arch. Gonz. à Mantoue) et les *Avvisi di Roma* (Bibl. Vatic.), *passim*. Voir aussi MONTAIGNE, II, 26. Sur les jeûnes rigoureux de Grégoire XIII, voir les notes de Venanzio da Camerino et du cardinal Médicis, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir MONTAIGNE, I, 224. Le cardinal Galli décrit ainsi son extérieur : Fu di complessione temperantissima non peccante in alcun humore, grande honestamente et di buona quadratura di corpo, di faccia venerabile et piena di maestà, naso grande, occhi cerulei et sanissimo per ordinario (*Memorie*, Arch. Boncompagni à Rome). Cf. *Relazione di N. Da Ponte*, 13, et [Paolo Emilio SANTORI] *Annales* (statura sublimis, albens facies, mediocres oculi, non exiguus nasus, barba promissa, corpus musculosum atque robustum, augustus venerandusque aspectus), Cod. K. 6 de la Bibl. Vallicelliana à Rome. Baglione mentionne (S. 31, 50, 53) des portraits de Grégoire XIII par Francesco Trabaldese, Scipione Gaetano et Antonio de' Monti. Le prince de Piombino possède dans son palais à Rome, outre quelques intéressants souvenirs de Grégoire XIII, plusieurs excellents portraits à l'huile contemporains de ce Pape (l'un avec le fac-simile de l'écriture de Grégoire reproduit dans Fr. BONCOMPAGNI-LUDOVISI, *Le prime due ambasciate di Giapponesi a Roma*, Roma, 1904) plus un portrait du frère du Pape en justaucorps de fourrure blanc et un semblable de Giacomo Boncompagni et des femmes des deux. Le prince de Fiano possède le portrait original de la mère de Grégoire XIII. Un

Tout comme à Rome, Grégoire, pendant ses séjours à la campagne, s'occupait infatigablement des pauvres et des malades; il fit bâtir pour ces derniers un hôpital à Frascati[1]. Très économe pour lui-même[2] il donnait à pleines mains aux autres[3]. Il donnait en secret et toujours spontané-

bon et vieux portrait de Grégoire XIII au Collège Saint-Michel de Fribourg (Suisse). A Bologne, on voit une grande statue en bronze de Grégoire d'Alessandro Menganti (né en 1531, voir C. Ricci dans *Bollett. d'Arte*, 1919, 107). Au Palazzo publico (l'inscription qui s'y rapporte, imprimée dans Fantuzzi, IV, 286, fut malheureusement éloignée de sa place primitive après l'annexion de Bologne et transportée à l'intérieur du palais auquel elle n'était pas destinée). La statue de bronze, œuvre des frères Girolamo et Lodovico Lombardi, élevée au Pape en 1576 par la ville d'Ascoli, fut détruite en 1778. Voir C.-G. Cantalamessa, *Notizie stor. sopra di una statua di bronzo erettasi dalla città di Ascoli al S. P. Gregorio XIII*, Roma, 1845, et P. Capponi, *Mem. stor. d. Chiesa Ascolana*, Ascoli Piceno, 1898, 147. Un buste en bronze de Grégoire également de Menganti se trouve au Musée civique de Bologne; il est sûrement un travail préparatoire à la grande statue (voir Sobotka dans *Jahrbuch der preuss. Kunstsamml.*, XXXIII, 258). Sur le buste de bronze de Grégoire XIII par Bastiano Torrigiani, dit il Bologna, acquis à Florence pour le musée de Berlin et qui faisait partie de la collection du marquis Corsi, voir Bode, *Ital. plastik*[3], Berlin, 1902, 181. Le même au Musée royal de Berlin. *Description des portraits de l'époque chrétienne*, II. *Les bronzes italiens travaillés par F. Goldschmidt*, I, Berlin, 1914, p. 2, et Sobotka où il y a des détails sur la statue mal réussie de Grégoire XIII par Pietro Paolo Olivieri, maintenant à S. Maria in Araceli. Le buste de bronze conservé à la Propagande de Rome est décrit dans Baumgarten, *Kathol. Kirche*, III, 65. Une grande statue de marbre de Grégoire se trouve dans l'Aula Massima de la Chancellerie à Rome : elle porte l'inscription suivante : Gregorius XIII P. M. || novam || sacros fastos || inveniendi rationem || induxit || 1582. Une reproduction de la médaille du Milanais G. A. Rossi avec un portrait très caractéristique de Grégoire XIII dans Müntz, III, 342. Parmi les nombreuses gravures sur bois qui représentent le Pape, une feuille avec la signature : Vitus fec. 1576, est une œuvre particulièrement remarquable. Un exemplaire dans la collection graphique de l'ancienne Pinacothèque à Munich, n° 126757; *ibid.*, n° 43776, un portrait de Grégoire XIII, estampe d'un Italien inconnu avec l'inscription : Boncompagnio Greg. XIII P. O. M. Un fac-simile de la gravure sur cuivre de Pieter de Iode (cf. Hoogewerff, *Nederl. schilders*, 218) dans Droysen, *Gegenreformation*, 253. Le meilleur portrait estampe de Grégoire XIII est fourni par Cherubino Alberti, voir Thieme, I, 192; bel exemplaire dans les Ritratti a Stampa au Palazzo Corsini à Rome. Parmi les estampes de la bibliothèque Fideicommis impériale à Vienne qui représentent Grégoire XIII, les images pectorales n° 61 sont signées par F. Hulsius (van Hülfen) et n° 66 par Marius Kartarus.

[1] Voir les réflexions de C. Speciani, Arch. Boncompagni à Rome, et au supplément n° 29 l'*Avviso di Roma* du 21 septembre 1580, Bibl. Vatic.

[2] Voir le rapport de Beltrami, *Roma*, 28.

[3] Voir outre Cocquelines dans Maffei, II, 438, les notes de Musotti (cf. supplément n°s 76-80) et celles du cardinal de Médicis, Arch. Boncompagni à Rome, ainsi qu'au supplément n° 24 la relation de Scozia, Arch. Gonz. à Mantoue. Cf. aussi Ciappi, 73.

ment [1]. Il avait hérité de son père cette charité. Déjà comme évêque pendant son séjour à Trente, il déployait une grande activité bienfaisante [2]. Après son élévation à la Chaire de Saint-Pierre, sa générosité ne connut plus de limites. Il avait toujours sous les yeux la belle devise d'une de ses monnaies : « Dieu est amour » [3]. Cesare Speciani estime que depuis Grégoire le Grand, aucun Pape n'a autant fait de toute manière pour les pauvres et les nécessiteux [4]. En haut et en bas, veuves et orphelins, surtout les jeunes filles à marier, puis les ecclésiastiques réguliers et séculiers, les savants, les juifs convertis, les fondations pieuses, en particulier les établissements d'éducation et le Mont-de-Piété furent par lui richement assistés [5]. Dans les premières années de son règne, il s'informait personnellement de la situation des pauvres malades en visitant les principaux hôpitaux de Rome. Plus tard il les fit visiter régulièrement par d'autres [6]. Lorsqu'en 1580, la peste sévit à Avignon, le Pape y envoya des secours de toutes sortes [7]. Aux nouveaux évêques qui lui faisaient visite, il ne recommandait rien de façon aussi pressante que l'exercice des œuvres de charité envers le prochain, que Dieu récompensait en cette vie ou en l'autre [8]. Comme son prédécesseur, il consacra d'importantes sommes aux chrétiens tombés en captivité [9]. Il s'intéressa de façon

[1] Voir la *Vita Gregorii XIII* par Guido Ferreri, Arch. secr. pap. Cf. au supplément nos 61-64.

[2] Voir les indications de Venanzio da Camerino, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir Serafini, *Monete,* II (1912), 30.

[4] Voir ses annotations dans Arch. Boncompagni à Rome. Cf. Ciappi, 32, 35, et Montaigne, I, 224-225.

[5] Dans les livres de compte de la Trésorerie secrète (d'abord aux Arch d'État à Rome, maintenant aux Arch. secr. pap.) reviennent continuellement des dépenses charitables; sont notamment souvent mentionnés neofiti, povere vergognose et de pauvres filles à marier avec dot. Cf. les annotations de Speciani et P. Giovan Bruno, *Alcune cose degne d'essere notate della f. m. di Gregorio XIII,* Arch. Boncompagni à Rome. Tamilia (*Il s. Monte di Pietà di Roma,* Roma, 1900, 75) nomme Grégoire XIII le plus grand de tous les bienfaiteurs du Mont-de-Piété. Sur l'hôpital de Rome, voir plus loin chap. XII.

[6] Voir les annotations du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[7] Cf. Fornery, *Hist. du comté Venaissin et d'Avignon,* II, 228.

[8] Voir les annotations de C. Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[9] Ceci arriva particulièrement en 1575; voir les annotations du cardinal Galli. Dans les livres de comptes paraissent souvent 100 écus pour un prisonnier. D'après l'*Avviso di Roma* du 23 janvier 1585, le Pape envoyait à l'Archiconfrérie du Gonfalon 3000 écus pour le rachat d'esclaves chrétiens

toute particulière aux Orientaux, notamment aux Cypriotes exilées et aux catholiques bannis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande à cause de leur foi [1]. « Le précepte de l'amour que nous inculqua avec tant de force le Seigneur, veut que nous prenions part au sort de tout catholique dont nous apprenons qu'il est tombé dans le malheur [2]. » Ainsi commence une lettre de Grégoire XIII au Doge à qui il recommande un pauvre homme sans ressources, échappé de la captivité des Turcs et qui est à Venise. Le dépositaire des Chambres Apostoliques dit que Grégoire a dépensé en œuvres de charité jusqu'en l'année 1581 plus d'un million et demi d'écus [3].

Il n'y avait aucune exagération dans le jugement qu'émettait Orazio Scozia, au début de 1579, que Grégoire possédait toutes les qualités d'un bon Pape, que toute son attention était dirigée vers les devoirs de sa haute fonction; travailleur infatigable soutenu par son caractère tranquille et mesuré,

et promettait de consacrer 6 000 écus annuels au même objet (*Urb.*, 1053, p. 41, Bibl. Vatic.). Combien Grégoire XIII s'employa à Venise pour la libération des chrétiens tombés aux mains des Turcs, voir à ce sujet *Nunziat. di Venezia*, XIII-XIV, *passim.*, Arch. secr. pap. Voir aussi Botero, *Relationi*, III, 156.

[1] Voir les annotations de Taverna, celle de l'évêque de Bergame, Cornaro, et du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Cf. aussi *Corpo dipl. Portug.*, X, 473. A Morone, Grégoire XIII assigne le 22 octobre 1573 500 scudi d'oro per sustentimento d'alcuni catholici Inglesi, Vatic., 6697; *ibid.*, le 18 mars 1574, un payement de 100 scudi d'oro al arcivescovo Armachano, Bibl. Vatic.

[2] Lex caritatis quam nobis Dominus tantopere commendavit, facit ut catholicorum omnium vicem doleamus, quos in aliqua calamitate versari intelligimus. Bref au doge de l'année 1578. Orig. dans les Arch. d'État de Venise.

[3] Et diede tanto che disse Bernardo Olgiato, depositore della Camera Apost. tre anni prima che il Papa morisse che sin' a quell' hora haveva S. S[ta] speso per elemosine in collegii (cf. plus loin ch. III) et maritar zitelle et sovenir poveri massimamente forastieri cacciati dalle case loro da Turchi overo da heretici più d'un milione et 500 000 scudi (il faut d'après cela rectifier A. Tiepolo quoiqu'il se soit référé à Olgiati; nouvelle preuve que les Vénitiens ne sont pas toujours sûrs dans leurs comptes). Oltre alle pene delli tribunali che solito applicava a diversi usi pii de' quali il depositario non teneva conto alcuno (annotations de E. Speciani, Arch. Boncompagni à Rome). Le cardinal Galli dit dans ses notes que souvent en une année 100 000 écus pour elemosine furent donnés (Priuli, 306, exagère donc quand il indique più di 200 000. Ranke est alors à rectifier, *Papste,* I[3], 278). Un *Avviso di Roma* du 1[er] avril 1581, *Urb.*, 1049, p. 150, rapporte la même chose; *ibid.*, 365, un *Avviso* du 30 septembre 1581 : depuis le commencement de sa maladie, Grégoire XIII a donné 40 000 écus pour luoghi pii, ensuite 2 000 pour S. Sisto, Bibl. Vatic.

par ses connaissances en droit canon, sa familiarité avec les affaires de la Curie, il réglait et décidait tout facilement, bien et rapidement. Scozia insiste surtout sur ce que au fond, l'excellent naturel du Pape le mettait à même de juger avec une grande équité les cas et les personnes, ce qui lui était rendu très facile du fait qu'il connaissait personnellement presque tous les membres de la Curie [1]. Même quand il avait à blâmer, il le faisait en formules pleines d'égards [2]. Même s'il passait pour sévère, cela tenait à son sérieux éloigné de toute plaisanterie, à son grand laconisme [3], à son impartialité même envers ses amis quand ceux-ci se laissaient aller à commettre quelque faute [4], ainsi, qu'à sa répugnance à accorder des grâces tant qu'il n'était pas sûr de la légitimité de la requête [5]. Ajoutez une certaine sécheresse où se trahissait le juriste. Dans ses audiences, il s'en tenait au fait, car il pensait qu'un Pape devait surtout garder le silence, il refusait sèchement l'impossible. Il accordait aussi sèchement ses grâces quand il y avait lieu [6]. Les réponses du Pape, remarque Michel de Montaigne, sont courtes et décisives. Il est inutile de discuter avec lui [7]. Mais on se tromperait si on prenait Grégoire XIII pour un homme entêté et enfermé dans ses idées. Ce n'était nullement le cas, au contraire. Comme toutes les natures faciles à émouvoir, il était aisément sensible aux premières impressions, mais il

[1] Voir au supplément n° 24 la relation de 1579, Arch. Gonz. à Mantoue. Sur les connaissances canoniques par lesquelles Grégoire XIII étonnait souvent les cardinaux, voir les *Memorie* de Galli dans Arch. Boncompagni à Rome. Le cardinal Médicis remarque dans ses souvenirs sur le calme de Grégoire XIII : Non si vedeva in lui mai alteratione alcuna tanto nelle cose prospere come nelle avverse; jamais il n'a été en colère contre ses domestiques, li teneva in tenore senza male parole. Speciani dit aussi qu'il n'a jamais été en colère et même que son dépit n'a jamais duré longtemps. *Relazione semblable di N. Da Ponte*, 13.

[2] Voir les annotations de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Cette disposition qu'il montrait déjà comme cardinal s'est affirmée chez lui d'une façon particulièrement brillante. Cf. P. Tiepolo, 214; A. Tiepolo, 259; Priuli, 303; Serrano, *Liga*, II, 364; rapport d'Alexandre de Médicis du 4 juillet 1572, Arch. d'État à Florence, et les notes très instructives de Speciani dans le supplément n° 81-85 où il y a aussi quelques décisions très caractéristiques de Grégoire XIII sur le silence, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir les annotations de Speciani déjà citées.

[5] Voir Corraro, 279.

[6] Cf. A. Tiepolo, 260, 268, et les notes de Musotti, Arch. Boncompagni à Rome. Voir aussi Serrano, *Liga*, II, 270.

[7] Voir Montaigne, I, 226.

en revenait très vite et, tout mûrement pesé, il ne faisait rien à la légère[1].

L'ambassadeur vénitien Corraro, dans sa relation de 1581, fait l'excellente remarque que s'il paraissait plus sévère qu'il ne l'était véritablement, cela tenait à ce qu'il ne se laissait influencer par personne, ni par les cardinaux, ni par les neveux; l'ambassadeur fait une exception seulement pour Galli dont la manière persuasive peut tout sur le Pape[2]. Paolo Tiepolo avait émis un jugement semblable dès 1576[3]. Par contre, Antonio Tiepolo émettait l'opinion en 1578 que ni Galli, ni Morone, à qui sa présence près du Pape donnait de l'autorité, n'auraient osé le contredire ou lui faire changer de sentiment car il se tenait avec une énergie inébranlable à une opinion établie sur des faits bien connus de lui[4]. Nul doute qu'Antonio Tiepolo n'ait mieux compris l'attitude du Pape envers son secrétaire d'État que ses collègues qui jugeaient d'après les apparences.

A première vue, on pouvait tenir le cardinal de Côme, comme on appelait Galli, pour tout-puissant. Il était le ministre à qui étaient confiées toutes les plus importantes affaires extérieures et chargé en même temps des fonctions de secrétaire intime de Sa Sainteté[5]. Il avait ainsi une situation extraordinaire à tel point qu'on peut le regarder comme le premier cardinal secrétaire d'État, au sens moderne du mot[6]. Il se consacrait aux affaires avec la plus grande application et la circonspection la plus attentive[7].

[1] Cf. Serrano, *Liga*, II, 171.
[2] Voir Corraro, 280.
[3] Voir P. Tiepolo, 216-217.
[4] A. Tiepolo, 268. Torne a omis la contradiction que Friedensburg (*Hist. Zeitschrift*, CII, 129) a mentionnée avec raison.
[5] Pour justifier la réunion des deux emplois tenue pour incompatible, Giov. Carga écrivit en 1564 son *Informatione del segretario et segretaria di N. S.* dans Laemmer, *Monum. Vatic. Friburgi Brisg.*, 1861, 457-468.
[6] Voir Richard, *La secrétairerie d'État apostolique*, *Rev. d'hist. eccles*, XI, 527.
[7] Voir P. Tiepolo, 216. Contre le portrait de Hübner (*Sixte Quint*, I, 135) qui juge aussi partialement et faussement Galli que Grégoire XIII, Hansen a protesté avec raison dans lès *Nunziaturberichten*, I, XXIX. Cf. aussi Reinhardt-Steffens, CCCXLIV. Passevin loue particulièrement dans son *Sommario* (voir suppl. n°s 66-70) de s'être servi treize ans de Galli non dando a carne e sangue questo offitio, et ajoute : Et qui potranno dirsi altre cose del valore et pratica et giuditio del card. di Como gia provato nel pontificato di Pio IV in cose importantissime e del concilio di Trento, di guerre, Arch.

Pour s'affermir dans sa position, il écarta les secrétaires dont s'était servi Grégoire XIII pendant son cardinalat et remplit leurs postes de ses partisans [1]. Pour devenir le principal conseiller du Pape, il s'était étroitement lié au début du Pontificat à ceux en qui Grégoire plaçait alors une particulière confiance. Ce n'étaient pas, ainsi qu'on l'a déjà dit, les neveux, mais outre Carniglia, le prédicateur de la Cour, François de Toledo, le célèbre canoniste espagnol Azpilcueta, le dévoué maître de chambre Bianchetti et l'élève préféré de Philippe de Néri, François-Marie Tarugi, quelques éminents cardinaux comme Farnèse, Pacheco, Sforza, Sirleto et surtout le silencieux Morone qui était considéré comme le plus important talent diplomatique de la Curie [2].

D'abord insuffisamment au courant des affaires d'État, Grégoire XIII eut l'intelligence de s'entourer des conseils de gens expérimentés; mais il n'était pas facile à ceux-ci de l'influencer car Grégoire tenait beaucoup à son indépendance [3]

Boncompagni à Rome. Cf. aussi la relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome) au supplément n° 14.

[1] Comme les Ruoli de Grégoire XIII manquent, l'organisation du secrétariat d'État ne peut être établie qu'en partie. Les noms des six premiers secrétaires d'après *Barb.*, 5741, dans Törne, 125. Cesare Glorierio *(Segret. de Brevi Apost.)*, mentionné là, perdit sa place en 1584. Sur cet acte sévère de Grégoire XIII, voir au supplément n° 60 l'*Avviso di Roma* du 14 novembre 1584, Bibl. Vatic., et Beltrami, *Roma*, 48. Sur Ant. Boccapaduli *(Segret. d. brevi familiari)*, voir Renazzi, II, 232. Boccapaduli ne fut pas le dernier préfet pour la musique de la chapelle papale; voir Haberl, *Catalogue de musique des Arch. de la chapelle papale*, Leipzig, 1888, 8, 12, 25. G. B. Canobio et Aurelio Savignano étaient originaires de Bologne; voir *Barb.*, 5741, Bibl. Vatic.; *ibid.*, *Barb.*, 5742, la participation des secrétaires aux affaires. Sur Petrus Angelus Joaninus, secrétaire de Galli, voir Forcella, VIII, 223; *ibid.*, 359, l'épitaphe de Canobio. Le secrétaire du chiffre sous Grégoire XIII était Cristoforo Toretino; voir Meister, *Geheimschrift*, 51. Sur les brefs de Grégoire XIII, cf. Wirz dans *Quellen zur schweiz. Gesch.*, XXI. Sur ses regestes, voir *Études et mélanges de l'Ordre des Bénédictins*, I, 200.

[2] Voir A. Tiepolo, 268; rapports de Zuñiga dans la *N. Collect. de docum. inéd.*, II, 119, 238; Törne, 123, 1, 126, 250; relation de 1574 (Bibl. Corsini) au supplément n° 14. Pour Azpilcueta, voir *I. Nicii Erythraei Pinacotheca*, I, 1. Alexandre de Médicis, dans son rapport du 16 octobre 1573 (Arch. d'État à Florence), fait ressortir l'influence de Tarugi sur le crédit de Morone. Cf. encore le rapport de E. Capilupi du 30 janvier 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue, et Zuñiga dans la *Collect. de docum. inéd.*, CII, 124. Sur le crédit de Sirleto, voir la lettre d'Odescalchi du 24 avril 1574; sur celui de Sforza, la lettre de P. Strozzi du 7 avril 1576, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Voir au supplément la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Par suite de l'indépendance de Grégoire XIII, pas mal de cardinaux, comme le pro-

et était éxtrêmement défiant [1]. Déjà avant de devenir Pape, il ne s'était lié d'amitié particulière avec personne. Élevé à la Chaire de saint Pierre sa réserve envers autrui ne fit que s'accroître. Un souverain, avait-il coutume de dire, doit se garder de se lier d'amitié avec qui que ce soit pour éviter qu'on ne le croie dominé par cet ami [2]. Il ne confiait à personne ses projets et tenait presque inflexiblement aux décisions qu'il avait prises après mûre réflexion; sa manière brève et nette rendait très difficile de lui répondre. Galli tint compte de ces dispositions et se conforma le plus qu'il pût aux désirs de son maître qui du reste avec le temps se familiarisa avec les affaires diplomatiques [3]. Malgré les intrigues de ses envieux [4], il sut se maintenir pendant les treize ans entiers de son pontificat dans la faveur de son maître. Deux qualités du Pape le servirent particulièrement: Grégoire, nature très reconnaissante, n'oublia en aucune circonstance les services que Galli lui rendait; par ailleurs, il évitait de changer les personnalités dirigeantes dans la crainte d'être accusé d'inconstance [5]. Aussi maintint-il jusqu'à sa mort les deux collaborateurs principaux qu'il avait appelés tout de suite après son élection : le secrétaire d'État Galli et le Dataire Contarelli [6]. Ils furent largement payés et honorés par lui. Mais ceux qui comme Paolo Tiepolo et Corraro leur attribuaient un pouvoir absolu se trompaient fort. La grande indépendance dont tenait à user Grégoire XIII se montra surtout dans ses nominations de cardinaux. Il avait l'habitude de les préparer sans consulter personne [7]. Il se conforma à ce principe pendant tout son

clame la relation de Serguidi de 1581 (Arch. d'État à Florence Med., 3605, p. 108), étaient montés contre lui.

[1] Cf. au supplément nos 81-86 les notes de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome. Voir aussi GROTTANELLI, *A. Piccolomini*, 59.

[2] Voir les notes de Speciani déjà citées.

[3] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Cf. aussi TORNE, 128. Le témoignage de Galli contredit l'indication donnée par P. Tiepolo (p. 215) d'après laquelle le Pape se serait préoccupé aussi peu que possible des affaires d'État. Fr. Gerini rapporte le 27 juin 1572 que le Pape s'occupe principalement de choses d'État, Arch. d'État à Florence.

[4] Cf. P. TIEPOLO, 218; voir aussi *Collect. de docum. inéd.*, CII, 124.

[5] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome.

[6] Voir les *Memorie* de Galli, p. 70; cf. aussi au supplément nos 81-85 les notes de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[7] Voir le rapport d'Odescalchi daté de Rome 16 mai 1579, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. plus loin chap. II.

règne. On a dit de la dernière nomination qu'il fit en décembre 1583 qu'elle avait eu lieu de façon soudaine; personne n'avait reçu à ce sujet la moindre communication, ni Galli, ni Farnèse, ni les neveux. Ç'avait été au point que pas une fois, contre l'usage, on n'avait prévenu les cardinaux malades[1]. On put constater souvent que Galli n'était pas tout-puissant. Lorsque, au printemps de 1580, le Pape pensa à envoyer un légat de la paix en Portugal, Galli combattit entièrement ce projet par égard pour l'Espagne, Grégoire XIII répondit qu'il serait honteux de ne rien faire et de se donner ainsi l'apparence de se désintéresser de la question de la succession de Portugal. Le Pape tint si peu de compte des observations de Galli qu'il hâta autant qu'il put l'envoi du légat[2].

Malgré la grande confiance que Grégoire XIII avait en son secrétaire d'Etat et en son Dataire pour traiter les affaires courantes, il ne s'en intéressait pas moins à toutes les particularités. Il lisait lui-même tous les rapports des Nonces qui, à leur retour, étaient encore questionnés personnellement et invités à rédiger des relations. Nous avons là-dessus un témoin qui n'est rien moins que le cardinal Galli[3]. Si le Pape gardait la direction supérieure c'était aussi pour la raison que son secrétaire d'État, si appliqué fut-il, ne se montrait pas toujours complètement à la hauteur de sa tâche : la volonté de Galli, à maintes reprises, ne fut pas aussi énergique, ses vues ne furent pas aussi larges que celles de son Maître[4]. Il se familiarisa si promptement au

[1] La promotione è stata talmente repentina che si dice per cosa ferma che ne il S. Giacomo ne il card. di Como ne gli altri doi nepoti l'hanno saputa et non si è mandato a casa dei cardinali infermi che erano Savello, Altemps et Este a pigliare il suo parere prout erat de more antiquamente et modernamente et Farnese non ha anco saputo prima cosa alcuna. Lettre d'Odescalchi du 12 décembre 1583, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[2] Voir Philippson, *Granvella*, 165.

[3] Voir les *Memorie* de Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Cela parut particulièrement lorsqu'on traita des affaires de Suisse (voir Reinhardt-Steffens, p. cccxlvii), plus clairement encore dans son mémoire sur l'Allemagne (voir plus loin chap. ix). Speciani fait ressortir avec raison dans ses observations (Arch. Boncompagni à Rome) la largeur de vues de Grégoire XIII. Friedensburg, dans *Hist. Zeitschrift*, CII, 129, déclare avec raison que la lettre de Galli à Philippe II exhumée (Törne, p. 134), malgré ses formules de dévouement, ne prouve pas du tout « que le cardinal s'est livré à l'Espagne ». Un *Avviso di Roma* du 23 juillet annonce que Galli, fatigué du poids des affaires, voudrait se retirer et qu'on parlait de Guastavillani pour son successeur, *Urb.*, 1044, p. 497, Bibl. Vatic.

maniement des affaires d'État que dès 1573, un ambassadeur vénitien en faisait un grand éloge à ce point de vue[1]. Il arriva quelquefois à Galli de manquer de la prévoyance nécessaire.

2

Autant que par sa largeur de vues, Grégoire XIII se distingua également par son extraordinaire sens pratique et par un éminent talent d'organisation en matière ecclésiastique. C'est ce que montre surtout le perfectionnement des Congrégations et des Nonciatures.

De vieille date, les consistoires, c'est-à-dire les réunions des cardinaux présents à Rome sous la présidence du Pape avaient servi non seulement à l'exécution des actes particulièrement solennels mais aussi à la discussion approfondie et à la solution définitive des affaires importantes, aussi nombreuses que diverses, dont le chef de l'Église devait s'occuper[2]. Les Actes consistoriaux témoignent de l'application avec laquelle Grégoire XIII se consacra à cet objet. Il en ressort que pendant son Pontificat, il fut tenu plus fréquemment encore des consistoires que sous Pie V[3]. Mais, vu les nouvelles et difficiles questions que soulevait l'époque de la réformation et de la restauration catholiques, le Consistoire se révéla un appareil trop vaste et trop lourd pour l'administration de l'Église.

Le monde avait été élargi par les voyages et découvertes des Portugais et des Espagnols, tandis que le service postal régulier diminuait les distances et rapprochait les nations entre elles. Les rapports des évêchés avec leur centre à Rome devenaient plus faciles et plus fréquents. Les questions adressées à la Curie se multipliaient. Le fardeau des affaires de gouvernement devenait de jour en jour plus lourd. La

[1] Voir *Relazione di N. Da Ponte*, 13.
[2] Cf. la bibliographie déjà citée.
[3] A l'exception des mois d'été, un consistoire eut lieu chaque semaine. Voir au supplément nº 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Voir aussi Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 68, et le *Diario* de Santori dans *Studi e docum.*, L. XXIII-XXIV.

lutte que l'Église avait à soutenir pour son existence dans les pays les plus divers contre les assauts des novateurs religieux exigeait la plus grande attention du Saint-Siège. Tout cela obligeait à multiplier les organes du gouvernement. On s'efforça de suffire à la masse et à la diversité des affaires en formant des congrégations particulières de cardinaux qui étaient des comités du consistoire, dans lesquels étaient préparées par des cardinaux et des prélats expérimentés dans ces sortes d'affaires, des questions importantes et difficiles, qui devaient être tranchées avec la coopération et par la décision du Pape. Au début, ces congrégations, instituées pour chaque cas, manquèrent de continuité et d'une solide articulation. Avec Paul III, dont le gouvernement ouvre une nouvelle époque, commence la série des congrégations permanentes de cardinaux solidement organisées. La Congrégation de l'Inquisition fondée par lui en 1542[1] fut la première; sous Pie IV la fondation de la Congrégation du Concile suivit; sous Pie V, il y eut l'institution de la Congrégation de l'Index et celle concernant les affaires des évêques. En outre, sous Pie V, il y eut encore des congrégations particulières lorsque certaines affaires particulièrement importantes réclamaient une délibération approfondie : tel le retour des hérétiques et la conversion des infidèles, l'affaire de l'archevêque de Tolède et la guerre contre les Turcs[2].

L'accroissement du nombre de ces Congrégations continua sous Grégoire XIII qui les augmenta considérablement comme cela avait été projeté déjà sous Pie V[3]. Un rapport de janvier 1573 signale les nombreuses congrégations dont les cardinaux étaient surchargés[4]. Une relation de février 1574 compte en tout quinze congrégations. Outre les congrégations permanentes de l'Inquisition, du Concile et de l'Index, il y est fait mention encore des Congrégations particulières instituées précédemment pour l'affaire de l'archevêque de Tolède, pour la Ligue contre les Turcs, pour le règlement des affaires allemandes, pour la réforme en général, pour la réforme du Droit canonique, pour la ré-

[1] Voir plus haut.

[2] *Id.*

[3] Voir au supplément n° 98. Le mémoire adressé à Grégoire XIII, Arch. secr. pap.

[4] Rapport de Gerini du 9 janvier 1573, Arch. d'État à Florence.

forme du cérémonial, pour les affaires politico-ecclésiastiques, pour le Jubilé, pour la nouvelle édition de la Sainte-Écriture, pour les finances, pour les rues et l'alimentation de Rome en eau et enfin pour les affaires de l'État de l'Église [1].

Ne sont pas mentionnées dans la susdite relation la Congrégation des Évêques et celle érigée par Grégoire XIII, dès 1573, dite la Congrégation grecque, qui avait à s'occuper d'abord de la réforme des couvents de Basiliens en Italie ainsi que de la Propagation de la Foi en Orient [2].

Une relation vénitienne de 1578 nomme encore une congrégation particulière pour la France [3]. Mais d'autres congrégations sont encore mentionnées qui montrent combien Grégoire XIII préférait cette façon de délibérer dès que se posaient de nouvelles questions. On essaye des congrégations pour les querelles de juridictions, pour les diverses controverses politico-ecclésiastiques avec Philippe II, pour les troubles de Malte, pour la réforme chorale, pour les affaires portugaises et pour celle de Tolède [4]. Une congrégation est également nommée pour parer au débordement du Tibre [5].

La plupart de ces congrégations se réunissaient une fois par semaine et, si c'était nécessaire, en présence du Pape. Leurs fonctions étaient d'examiner le plus attentivement possible les affaires qui leur étaient soumises et d'en préparer la solution. Le Pape, sans exception, prenait personnellement la décision afin que son droit d'examen et de décision fût entièrement maintenu. Ainsi, la solution des affaires fut-elle facilitée et simplifiée considérablement. En outre, cette manière de traiter les affaires offrait la garantie d'une

[1] Voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Sur la congrégation concernant le cérémonial, voir MAFFEI, I, 44.

[2] Cette congrégation fut constituée à l'instigation du cardinal Santori qui la mentionne dans son *Autobiografia*, XII, 135, et dans *Diario concist.*, XXIV, 135. D'après le premier passage, y appartenaient, outre Santori, Savelli, Sirleto et A. Carafa, le cardinal Filippo Boncompagni. Cocquelines nomme d'autres noms. Voir MAFFEI, I, v, qui y voit le premier début de la Congreg. de propaganda fide.

[3] Voir A. TIEPOLO, 248.

[4] Cf. plus loin chap. IV La Congrégation polonaise est mentionnée dans MAFFEI, I, 230. Un avis de cette Congrégation de l'année 1581 dans BORGHÈSE, III, 67[a], Arch. secr. pap. Sur la Congrégation de juridiction, cf. *Lettres de Paul de Foix,* 551. Sur Malta, voir MAFFEI, II, 263; cf. *Mél. d'archéol.*, XXXI, 93. Au sujet de la réforme chorale, voir MOLITOR, I, 56.

[5] Voir SANTORI, *Diario concist.*, XXIV, 260, 27 avril 1575.

discussion plus approfondie des objets d'importance que cela n'eût été possible dans le consistoire. De plus, la participation obligée des cardinaux était maintenant assurée, en même temps que pouvaient s'initier excellemment aux affaires les membres du suprême Sénat de l'Église qui y étaient encore novices [1]. Pour compléter la nouvelle méthode, la réorganisation fut faite aussi en fixant des jours particuliers pour la réception des fonctionnaires de la Cour, des ambassadeurs, des prélats et des cardinaux [2]. Un jour de la semaine semble avoir été fixé de bonne heure pour la réception des ambassades et des ambassadeurs.

Le talent administratif de Grégoire XIII est particulièrement mis en relief par la formation des représentations diplomatiques du Saint-Siège, pour l'emploi desquelles on attendit souvent, dès le début, un changement [3]. L'action de Grégoire à ce sujet fit époque. Il reconnut de plus en plus la haute importance des nonces, pour la connaissance la plus exacte possible des conditions de fait dans chaque pays autant que pour la possibilité d'agir immédiatement sur le cours des événements.

Au début du règne de Grégoire, on comptait neuf nonciatures fixes : quatre en Italie (Venise, Turin, Florence et Naples) plus une à la cour impériale et chez les rois d'Espagne, de Portugal, de France et de Pologne. La première année de son pontificat l'état en demeura à peu près inchangé, même en ce qui concernait le personnel. En 1573 eut lieu le premier grand changement où cependant furent maintenus les Nonces nommés par Pie V : Vincenzo Laureo alla de Turin en Pologne, Jean-Baptiste Castagna de Madrid à Venise [4]. Il n'y eut d'abord de grands changements du personnel diplomatique que dans les années 1577 et 1578, puis 1580 et 1581. Enfin, à partir de 1583, fut adopté le

[1] Voir au supplément n° 98 le mémoire adressé à Grégoire XIII, Arch. secr. pap.

[2] Voir *ibid.*

[3] Cf. le rapport du nonce vénitien, archevêque de Rossano, du 11 juillet 1575 : Nel tempo della f. m. di Pio V si usava che tutte le cose rognose et dispiacevoli alli principi si rapportassero dalli ministri di N. S., tutte le cose dolci et piacevoli erano concesse alli ambasciatori in Roma et li ministri di S. S[ta] erano li ultimi a saperli. Il espère un changement. *Nunziat. di Venezia*, XIV, Arch. secr. pap.

[4] Voir Biaudet, *Nonciatures*, 27, 58.

système emprunté à Venise de ne pas prolonger un très grand nombre d'années le séjour des Nonces dans les diverses cours [1].

Il était extrêmement important qu'à la suite de la poussée du mouvement de réformation et de restauration catholiques, le caractère des nonciatures fût fortement modifié. Jusque-là, leurs titulaires avaient été des ambassadeurs chargés de missions concernant le droit des peuples. Le poids de leur activité devait se porter maintenant sur le terrain ecclésiastique. Le péril turc, les revenus pontificaux et la situation des États de l'Église n'étaient plus au premier plan, mais y étaient remplacés par les intérêts purement religieux : la réforme du clergé par l'exécution des Décrets de Trente et par la défense de l'Église menacée par les protestants. Ce changement apparut surtout clairement en Allemagne.

Les représentants du Saint-Siège continuaient à assurer dans l'Empire les rapports entre le Pape, l'empereur et les autres princes catholiques; mais leur devoir de surveiller l'exécution des Décrets du Concile les obligeait maintenant à pénétrer bien plus qu'auparavant dans la vie ecclésiastique [2] par les visites d'évêchés, les ordinations, les absolutions, les dispenses pour mariage, et l'exercice de la juridiction. Par suite, leurs pouvoirs avaient été considérablement élargis [3] et leur nombre accru dans la même proportion; car le Nonce à la Cour impériale qui avait son siège au milieu de l'Empire, n'était plus à même de surveiller ce vaste terrain.

Dès 1573, eut lieu l'envoi de trois représentants du Saint-Siège en Allemagne dont la situation commençait à attirer l'attention particulière du Pape. Pendant que Felizian Ninguarda était désigné comme commissaire du Pape pour appuyer les efforts de réforme de l'archevêque de Salzbourg, Kaspar Gropper, qui en juillet se rendait à Cologne pour affaires privées, reçut des commissions diplomatiques qui furent étendues par la suite, au point qu'il fut décidément accrédité pour les diocèses de Trèves, de Cologne, de Mayence, d'Augsbourg, de Bamberg, de Wurtzbourg, de Spire, de Worms, de Münster et Minden, pour toute la

[1] Voir BIAUDET, 60; cf. MAFFEI, II, 194.

[2] Cf. *Hist. polit. Blätter*, CXIX, 526.

[3] Voir la description détaillée de MERGENTHEIM, I, 250. Cf. aussi plus loin chap. IX, *l'Allemagne*.

Westphalie et les territoires du duc de Juliers et Clevès[1]. Le territoire de son action se confondait en partie avec la Nonciature qui devait rester stable et qui avait été nouvellement fondée, pour le sud de l'Allemagne, par Grégoire XIII, dans l'intérêt des tentatives de réforme catholique. Le premier titulaire paraît en avoir été Bartolomeo, comte de Porzia, qui fut envoyé comme nonce ordinaire pour les États des archiducs Ferdinand de Tyrol et Charles Steiermark ainsi que du duc Albert de Bavière et de l'archevêque de Salzbourg. De mars 1577 à mars 1578, il fut particulièrement actif comme nonce extraordinaire à Cologne et reçut ensuite la nonciature à la Cour impériale. Son successeur dans l'Allemagne du Sud fut Félizian Ninguarda, nommé entre temps évêque de Scala, qui agit avec un particulier succès en Bavière; pourtant, lorsqu'il revint en Italie, sa place ne fut pas remplie à nouveau[2]. Cependant en 1580, une nonciature particulière fixe avait été fondée pour les territoires de l'archiduc Charles de Steiermark et qu'occupèrent d'abord Germanico Malaspina, puis Giovanni Caligari[3].

L'envoi de Jean-François Bonhomini comme visiteur en Suisse amena en 1579, aussi là-bas, l'érection d'une nonciature permanente[4]. Les Pays-Bas avaient passagèrement un nonce particulier, grâce à la mission de Segas auprès du statthalter Don Juan d'Autriche[5].

L'augmentation des nonciatures était de la plus grande importance pour la réussite de la restauration catholique, car le Saint-Siège pouvait ainsi non seulement agir immédiatement sur chaque gouvernement mais aussi sur les évêques et le bas clergé[6]. D'autre part, le Pape trouvait dans les Nonces des rédacteurs de rapports sûrs, dans les divers pays, car même à ce point de vue Grégoire XIII était infatigable; à plusieurs reprises, il s'informa auprès des Ordres monastiques des besoins de l'Église[7].

Ce furent aussi les exigences de la restauration catholique

[1] Voir Hansen, *Nuntiaturberichte,* I, 724.
[2] Voir *ibid.*, 723, 728; Schellhass, III, xxxvii.
[3] Voir Hansen, I, 750.
[4] Voir Reinhardt-Steffens, p. cccxciv.
[5] Voir Hansen, II, xxxvii; Maere dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, VII, 570; cf. *ibid.*, XII, 558-559.
[6] Voir Hansen, I, xxix.
[7] Voir les notes de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

qui amenèrent en 1584 la fondation d'une nonciature permanente à Cologne. Le Nonce à la Cour de l'empereur continua à rester le représentant particulier du Pape pour tout l'Empire allemand. Mais les nouveaux Nonces lui furent seulement adjoints et non subordonnés[1].

Le Pontificat de Grégoire XIII ne fut pas de moindre importance pour l'organisation intérieure des Nonciatures que pour leur développement extérieur. Avec son règne les titres employés, jusque-là arbitraires, reçurent leur caractère particulier. On appelait Légat, jusque-là, l'envoyé extraordinaire du Saint-Siège ayant la dignité de cardinal, et Nonces les autres ambassadeurs qui n'appartenaient pas au Sacré Collège et qui formaient le corps diplomatique proprement dit. Il devint de règle, sous Grégoire, que les Nonces eussent la dignité épiscopale ou archiépiscopale et reçussent des appointement réguliers[2]. Une innovation plus féconde encore, qui remonte au Pape Boncompagni, fut l'abandon de l'ancien système d'après lequel les représentants diplomatiques du Saint-Siège habitaient en location. Le Nonce de Pologne Portico fut le premier qui bâtit pour lui et pour son personnel une maison particulière[3].

Sous Grégoire XIII, qui choisissait surtout ses Nonces parmi les juristes, commença à se former aussi la hiérarchie dans la carrière diplomatique restée à grands traits la même pendant des siècles. Comme première préparation, on commençait par le poste d'Abréviateur ou de Secrétaire à la Curie ainsi qu'auprès des Nonces. Le deuxième échelon était constitué par la nomination de référendaires, de hauts secrétaires ou d'auditeurs. Le troisième comportait les fonctions de protonotaire apostolique, de référendaire des deux signatures ou de membres de la Rote. Les titulaires de ces dignités pouvaient obtenir les petites nonciatures de Florence, Naples, Turin, Graz ou Lucerne, qui préparaient à l'entrée aux grandes, dont une bonne administration donnait des chances d'obtenir un haut poste à la Curie et quelquefois même la pourpre[4]. Deux Nonces de Grégoire XIII, Castagna et Facchinetti, montèrent même au

[1] Voir Hansen, I, 721.
[2] Voir Biaudet, 33, 75, 83, 86; Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 76-77.
[3] Voir Biaudet, 89.
[4] *Ibid.*, 49.

trône pontifical sous le nom d'Urbain VII et d'Innocent IX.

Des représentants diplomatiques excellemment formés, ainsi que de nombreuses congrégations constituées avec soin, étaient nécessaires à l'exécution du grandiose programme de gouvernement que le Pape annonçait dans son premier Consistoire du 30 mai 1572. Il comportait cinq points principaux : renforcement et affermissement de la Ligue contre les Turcs, lutte contre les hérésies par l'Inquisition, application des Décrets du Concile de Trente et poursuite de la réforme intérieure de l'Église commencée par Pie V, établissement de relations amicales avec les princes catholiques et enfin préoccupation de pourvoir les États de l'Église de bons fonctionnaires désintéressés, précautions pour éviter les dépenses superflues et de trop lourds impôts, soin d'assurer la justice, la paix et le bien économique [1].

[1] Voir Maffei, I, 20.

CHAPITRE II

ACTIVITÉ DE LA RÉFORME ECCLÉSIASTIQUE. — DÉVELOPPEMENT DES ORDRES MONASTIQUES. — RENOUVELLEMENT DES CARMÉLITES PAR THÉRÈSE DE JÉSUS. — PHILIPPE DE NÉRI ET LA FONDATION DES ORATORIENS. — LE JUBILÉ DE 1575. — NOMINATIONS DE CARDINAUX.

I

Déjà les premiers actes de Grégoire XIII, sous l'influence de Borromée, son éloignement de tout népotisme excessif, la simplicité de sa manière de vivre et son austère piété annonçaient sa résolution ferme de suivre les traces réformatrices de son grand prédécesseur si justement admiré de lui[1]. Avant tout, les ordonnances de Pie V concernant l'observation des Décrets du Concile devaient être tenues pour irrévocables[2]. Une Commission particulière formée des représentants les plus rigides de la Réforme, les cardinaux Charles Borromée, Gabriel Paleotto, Jean Aldobrandini et Paul Burali furent chargés d'y veiller[3]. Ce ne fut que dans des cas tout à fait exceptionnels et tacitement que

[1] Voir les *Considerationi* de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome. Musotti aussi raconte à quel point Grégoire XIII vénérait le souvenir de Pie V.

[2] V. Sig^{ria} sa quanto preme a la Sta di N. S^{re} l'osservanza del concilio di Trento, écrit Galli le 1er novembre 1572 à l'évêque de Nicastro, nonce à Venise, en lui ordonnant de procéder dans la ville et le diocèse de Padoue contre ceux qui ont benefici incompatibili, *Nunziat. di Venezia*, Arch. secr. pap. *Ibid.*, une lettre de Galli au patriarche de Venise datée de 26 mai 1572 pour l'exécution des prescriptions de Trente concernant les chapelles dans les maisons particulières.

[3] Voir Maffei, I, 21. Sur les membres ultérieurs, voir au supplément n° 14 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome. Plus tard la commission du réforme siégea dans la maison du cardinal Savelli : Il luogo di Mons. Carniglia dico di riformatore sarà soppresso volendo il Papa che il tutto si passi nella congregatione ordinaria che si fa in casa di Savello (*Avviso di Roma* du 8 octobre 1575, *Urb.*, 1044, p. 675^b, Bibl. Vatic.). A la commission de

le Pape souffrit que l'on s'écartât des Décrets de réforme de Trente; il ne le fit jamais de façon expresse [1]. La Daterie principalement dut se tenir rigoureusement à ces Décrets [2] et leur observation fut imposée de plus en plus fortement aux Nonces [3]. Une ordonnance particulière du 5 novembre 1574 était dirigée contre tous ceux qui promettaient ou acceptaient quelque chose pour obtenir des faveurs du Saint-Siège [4].

Parmi les préoccupations principales du Pape, figurait dès le début de son Pontificat [5] l'exécution du devoir de résidence notamment pour les évêques. Grégoire, dans un Consistoire du 19 septembre 1572, déclara que même les cardinaux qui possédaient des évêchés n'en devaient pas être exemptés [6]. Le Décret à ce sujet fut lu au Consistoire du 17 octobre. Le Pape y fit remarquer que le Collège des Cardinaux devait imiter son doyen Morone qui s'était déjà rendu à son évêché [7]. Quoique la nouvelle prescription causât chez beaucoup de cardinaux de la contrariété et de l'émotion, Grégoire persista dans son exécution. Quiconque ne voulait ou ne pouvait pas observer la résidence devait renoncer à son évêché. La dispense ne serait accordée que dans des cas très importants [8].

réformes étaient réservées les propositions de réformes que Döllinger (*Beitr.*, III, 237) publia d'après le Cod. G. XXII de la Bibl. Saint-Ambroise à Milan. Elles ne sont pas datées, mais n'appartiennent pas, comme Drussel le croit dans les *Gött. Gel. Anz.*, 1884, II, 604, à l'année 1574, mais à une époque ultérieure, car le traité de Navarro cité dans Döllinger (p. 241) fut publié pour la première fois d'après N. Antonius (*Bibl. Hisp. Nova*, II, 97) en 1576; lors de la seconde édition, le cardinal Borromée, d'après p. 259, était encore en vie; ainsi le traité a été composé entre 1576 et 1584.

[1] L. Taverna le déclare dans ses notes, Arch. Boncompagni à Rome. Voir *ibid.*, les *Considerationi* de Speciani.

[2] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Odescalchi se plaint souvent dans ses rapports que la Daterie se montre difficile. Voir notamment sa lettre du 28 novembre 1573. Arch. Gonz. à Mantoue.

[3] Voir Maffei, II, 470.

[4] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 105.

[5] Cf. le rapport de Gerini du 18 juin 1572 et celui d'Alexandre de Médicis du 4 juillet 1572, Arch. d'État à Florence.

[6] Voir *Acta consist.*, Arch. consist. du Vatican.

[7] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 115; cf. Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap. Voir aussi les *Audienze* de Santori du 15 octobre 1572, *ibid.*, *Arm.*, 52, t. 17.

[8] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 119, 125; Maffei, I, 22, 142 Le cardinal Truchsess écrit le 3 janvier 1573 au vice-chancelier de l'Empire Wöber : « Là, Bapstl. Hayl. voit volontiers que j'utilise ma résidence à faire mes visites et à faire exécuter les réformes et les synodes. » Arch. d'État à Vienne, *Hofkorresp.*, 7.

Personne ne se réjouit plus de cette nouvelle décision que Charles Borromée qui renonça à ses fonctions de Grand Pénitencier et d'Archiprêtre de Sainte-Marie Majeure pour pouvoir se consacrer de nouveau tout entier à son archevéché de Milan. Le Pape retint pourtant trois mois encore à Rome le généreux conseiller pour pouvoir le consulter sur les mesures de réformes [1]. Lorsque ensuite Borromée, de retour à Milan, déclara encore une fois sa renonciation, Grégoire XIII lui donna alors son consentement [2]. Le successeur de Borromée, comme Grand Pénitencier, fut le distingué cardinal Hosius [3]. Du reste, Borromée pouvait par Bernardino Carniglia et Césare Speciani avec lesquels il était en constante correspondance, faire connaître de Milan ses désirs et ses conseils à Rome pour le bien de l'Église universelle [4].

Si Grégoire XIII retira successivement tous leurs évêchés aux cardinaux non-résidant, il le fit en même temps qu'il invitait les évêques toujours nombreux qui se trouvaient à la Curie à retourner dans leurs diocèses [5]. Même Grégoire ne voyait pas de bon œil le séjour temporaire des évêques qui voulaient se faire consacrer à Rome [6]. L'année du Jubilé 1575, des allégements furent accordés aux évêques pour qu'ils puissent retourner bientôt dans leurs diocèses [7]. Tous les Nonces reçurent l'ordre de pousser au devoir de résidence [8]. Le fait que l'évêque de Castellamare qui était

[1] Voir le rapport de Cusano du 20 septembre 1572, Arch. d'État à Vienne. Cf. le bref dans Sala, I, 258; Bascapè, l. 3, c. 1, p. 57; Sylvain, II, 61. Sur la franchise de Borromée, voir le rapport de Cusano du 6 octobre 1572, déjà cité.

[2] Voir Sylvain, II, 63.

[3] Voir Eichorn, II, 466. Après la mort de Hosius, le cardinal F. Boncompagni obtint la charge de Grand Pénitencier : che per dignità è, si puo dire, il supremo della corte et rende 5000 scudi l'anno, lit-on dans l'*Avviso di Roma* du 8 août 1579, *Urb.*, 1047, p. 263, Bibl. Vatic.

[4] Voir Bascapè, l. 3, c. 1, p. 57.

[5] Questi prelati partono verso le loro chiese et hieri partì Mons. di Pavia et Mons. di Martorano benchè questi non ha vescovato, rapporte C. Capilupi le 28 février 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Le Pape veut, mande Odescalchi le 12 décembre 1573, que tous les évêques observent la résidence, *ibid.*, cf. Santori, *Diario concist.*, XXIV, 213, 228. Voir aussi Mucantius, *Diarium* (Arch. secr. pap.) sur le consistoire du 26 février 1574.

[6] Voir *Avviso di Roma* du 12 décembre 1573, *Urb.*, 1043, p. 345, Bibl. Vatic.

[7] Voir le rapport de Cusano du 1er janvier 1575, Arch. d'État à Vienne.

[8] Dans les *Nunziat. di Venezia*, XIII, se trouve une lettre datée du 17 oc-

pourtant situé près de Naples, fut invité à choisir, ou d'y résider ou de renoncer à sa fonction de chapelain majeur à Naples [1], prouve avec quelle sévérité il était procédé. Grégoire n'admettait pas davantage que le patriarche d'Aquilée et son coadjuteur Giustiniani eussent leur résidence à Venise [2]. Le Pape, écrivait le cardinal Galli, le 4 janvier 1578, veut que tous les évêques, chanoines et curés observent le devoir de résidence [3]. Déjà un an auparavant, Grégoire XIII avait ordonné à tous les prêtres espagnols à Rome, qui avaient charge d'âmes dans leur patrie, de s'éloigner tout de suite [4]. Dans la deuxième moitié du règne de Grégoire, de nombreux évêques se trouvant de nouveau à Rome, le Pape ne manqua pas de leur rappeler énergiquement le devoir de résidence; ainsi au printemps de 1579 [5], dans l'automne de 1580 [6], au commencement et à la fin de 1581 [7] et enfin encore une fois en août 1582 [8], les Nonces furent de même invités à consacrer l'attention nécessaire à cette question si importante pour la vie ecclésiastique [9].

Grégoire XIII, suivant encore en cela l'exemple de Pie V, attacha la plus grande importance au choix de bons évêques. Dès le début de son règne, il avertit l'empereur et le roi de France de n'user de leur droit de nomination qu'en proposant d'excellents candidats, de faire attendre à ceux que le Pape ne connaissait pas encore d'avoir obtenu

tobre 1573, al Ragazzoni, vescovo di Famagusta, qui l'invite à observer la résidence. Cf. *ibid.*, les lettres au nonce vénitien de 1575 et 1576.

[1] Voir Maffei, I, 87. Cf. Mutinelli, I, 112.

[2] Voir Maffei, I, 254. Cf. *Nunziat. di Venezia*, XIII (année 1576), Arch. secr. pap.

[3] Card. di Como a Mons. di Capua, nuntio di S. S[tà], daté de Rome 4 janvier 1578, Arch. d'État à Venise.

[4] Voir *Avviso di Roma* du 12 juin 1577, *Urb.*, 1045, p. 508, Bibl. Vatic.

[5] Voir *Avviso di Roma* du 4 avril 1579, *Urb.*, 1047, p. 122, Bibl. Vatic.

[6] Voir le rapport de Sporeno à l'archiduc Ferdinand daté de Rome 16 septembre, Arch. Statthalter à Insbrück.

[7] Voir les *Acta consist.* des 23 janvier et 4 décembre 1581, Arch secr. pap.

[8] Voir *Avviso di Roma* du 4 août 1582, *Urb.*, 1050, p. 278, Bibl. Vatic.

[9] Voir les instructions pour l'archevêque de Cosenza envoyé à Naples, datées du 6 janvier 1580; pour l'évêque de Mondovi, nonce en Savoie, datées du 24 septembre 1580; pour l'archevêque de Rossano qui alla à Naples le 27 février 1582 et pour Mgr de la Corbara, nonce en Toscane, datées du 2 février 1582. *Barb.*, 5744, p. 73, 91, 221, 225, Bibl. Vatic. Relativement au nonce à Venise, voir *Nunziat. di Venezia,* XIII (1575), et XXII, 425, 446 (25 novembre et 16 décembre 1581), Arch. secr. pap.

l'approbation pontificale ou de les écarter et de tous les contraindre à s'expliquer sur la doctrine de Trente [1]. Pour être renseigné suffisamment, au sujet des offices ecclésiastiques à accorder, le Pape se fit envoyer par les évêques d'Allemagne et d'Espagne des listes des ecclésiastiques les plus méritants et les plus capables, listes qui serviraient de base pour choisir les uns et rejeter les autres. Le Dataire Contarelli ne fut pas peu étonné de voir quelle connaissance le Pape avait de toute la question à chaque proposition qui lui était faite. S'agissait-il de nominations royales aux évêchés et abbayes, Grégoire XIII avait la précaution de se faire envoyer de suffisantes informations par ses Nonces. Pour les prébendes, dont la disposition restait au Saint-Siège, il cherchait en première ligne des hommes qui avaient rendu de fidèles services à l'Église [2]. C'était un principe chez lui également d'accorder le plus possible les bénéfices aux gens du pays [3].

On peut voir, par de nombreux passages des Actes consistoriaux [4], avec quelle sollicitude étaient accordées les prébendes. Dans les délibérations, le Pape désirait et demandait aux cardinaux de présenter sans réserve et ouvertement leurs objections [5]. On mit le soin le plus soutenu à ne favoriser que des hommes sans tache. Un théologien d'ailleurs distingué qui était soupçonné d'avoir écrit sur la vénération due aux Saints quelque chose de faux dut, avant de prendre possession de son Abbaye, réitérer la confession de foi de Trente [6].

On recommanda avec force et dans des termes très sérieux leurs devoirs aux évêques. Dans ce but fut établie une liste de cinquante-deux questions, de façon qu'on pût se rendre compte par les réponses si tout était bien exprimé conformément aux prescriptions réformatrices de Trente [7].

[1] Voir MAFFEI, I, 23.
[2] Voir les indications de Cocquelines dans MAFFEI, II, 453, reposant sur les témoignages contemporains.
[3] Cf. HIRN, II, 389.
[4] Voir l'opinion de l'éditeur du *Diario concist.* de Santori allant de 1573 à 1576, TACCHI VENTURI, I, 175. Cf. aussi *Mél. d'archeol.*, 1913, 249, et *Acta consist.* du 11 juillet 1580. *Barb.*, 2883, Bibl. Vatic.
[5] Cf. SANTORI, *Diario concist.*, XXIV, 237.
[6] Voir *Acta consist.* du 11 juillet 1580 déjà cités.
[7] Voir Capita rerum quarum rationem S. D. N. Gregorius P. XIII nunc ab episcopis petit. Comme conclusion la remarque suivante : Pro episcopis Germaniæ addenda erunt aliqua præcipue de ratione custodiendi gregem

Grégoire XIII poussa en particulier à assurer le soin des âmes par d'excellents vicaires, de bons confesseurs et des prédicateurs. Chaque évêque devait avoir à ses côtés un visiteur général zélé pour les réformes et scrupuleux. Les évêques étaient invités de façon pressante à s'occuper soigneusement de l'éducation du clergé, et, là où il n'y avait pas de séminaire conformément à l'esprit de Trente, d'en elever un. Une grande application, est-il dit plus loin, doit être consacrée à l'instruction religieuse dans chaque paroisse, autant que possible une Confrérie du Saint-Sacrement doit être instituée. Il faudra veiller à ce que, même les professeurs séculiers, ainsi que les médecins, se conforment aux prescriptions de l'Église. Partout, les évêques devaient se tenir en bonne intelligence avec les fonctionnaires séculiers; dans leurs visites, il leur est recommandé d'unir la prudence, la charité et la patience [1].

Grégoire XIII attachait avec raison la plus grande importance aux visites canoniques. Une des principales causes de la décadence de l'Église au temps de la Renaissance fut que la visite régulière des diocèses par leur suprême pasteur était à peu près complètement tombée en désuétude. Le Concile de Trente avait en conséquence recommandé de la façon la plus énergique aux évêques de visiter personnellement, ou, s'ils en étaient empêchés eux-mêmes, de faire visiter chaque année tout leur diocèse ou au moins la plus grande partie de celui-ci par un représentant capable. De telles visites, si importantes pour le maintien d'une foi pure, ainsi que pour l'entretien de la vie morale et religieuse, qui, à l'exemple de Giberti avaient été, dès le temps de Clément VII, mises en œuvre par nombre d'excellents évêques [2], n'étaient pourtant pas encore devenues générales, même après le Concile de Trente. Pie V avait lui-même visité à Rome et dès le commencement, fait envoyer des visiteurs apostoliques dans les États de l'Église [3]. Ici encore Grégoire XIII

suum ab infectione morbidi gregis et de ratione curandi morbidum, *Arm.*, 18, n. 3050, Arch. secr. pap.

[1] Pour compléter les trop courtes indications de Maffei, I, 23, on peut utiliser les Avvertimenti per li rev[mi] vescovi dans les *Inf. polit.*, XXIV, 343, Bibl. à Berlin. Le renouvellement de la Constitution de Pie V concernant les médecins dans *Bull. Rom.*, VIII, 371.

[2] Voir volumes précédents.

[3] *Id.*

marchait sur les traces de son saint prédécesseur. A Rome, toutes les églises et tous les couvents furent visités à diverses reprises [1] et en outre une Congrégation spéciale de cardinaux fut instituée, qui devait trancher les difficultés que faisaient surgir les visites [2].

Au début de 1573, avaient été nommés sept évêques distingués, comme visiteurs apostoliques des Diocèses, dans les États de l'Église [3]. Comme introduction au renouvellement projeté de la vie ecclésiastique, ils reçurent des instructions détaillées [4]; notamment, ils devaient montrer à ceux qu'ils visitaient qu'on leur était vraiment bienveillant et qu'on voulait les traiter avec charité et douceur. Il était particulièrement recommandé aux visiteurs de prendre préalablement des informations suffisantes, de ne pas s'embarrasser de vétilles mais de songer avant tout à l'important et au nécessaire, de veiller constamment à rehausser l'autorité épiscopale et le prestige du clergé, de n'infliger d'amende que pour des motifs ecclésiastiques et de défendre avec prudence la liberté de l'Église vis-à-vis du pouvoir séculier. Des prescriptions particulières et circonstanciées furent données pour la visite des évêques, des chapitres de cathédrales, des paroisses, des couvents de femmes et des confréries. Les visiteurs devaient adresser de très sérieuses observations, même aux laïques. L'ensemble du document témoigne surtout de la volonté que le visiteur apostolique se rende suffisamment compte si les décrets de réforme du

[1] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Sur la visite de l'Anima, voir Schmidlin, 308.

[2] Voir le rapport de Zuñiga dans la *N. Collect. de docum. inéd.*, I, 147; Maffei, I, 61, cf. II, 471. Speciani remarque dans ses *Considerationi* à propos de la mention de la Congregazione di Visita Apostolica : Il Papa vi si mostrò tanto zelante che poche volte volse permettere che si alterasse quello che li visitatori havevano prudentemente fatto, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Questi visitatori (cf. Maffei, I, 88) che vanno visitare le chiese dello stato eccles^{co} partono tuttavia et il Marchesini viene verso Bologna, annonce de Rome le 18 avril 1573. Capilopi, Arch. Gonzag. à Mantoue. Les Actes de visites restés pour la plupart encore inédits (cf. supplément n° 97) contiennent souvent aussi d'intéressants renseignements sur l'histoire de l'art, par exemple sur S. Maria della Consolazione de Todi. Voir Sacconi, *Relaz. d. Ufficio regionale d. Marche e Umbria*, Perugia, 1903, 199.

[4] Voir les Avvertimenti dans les *Inf. polit.*, XII, 376-390, Bibl. à Berlin. Cf. *Nuntiaturberichte*, I, xliii, citées par Ehses, *Præcipua capita ex formula visitandi pro visitatoribus apost.*, *Barb.*, LXII, 4, p. 261, Bibl. Vatic.

Concile de Trente étaient exécutés et il lui était enjoint, là où ce n'était pas le cas, de faire le nécessaire avec prudence et résolution.

Avec quel soin les visiteurs procédaient, c'est ce qu'on peut voir par le fait qu'Ascagnio Marchesini, qui avait à visiter le diocèse de Bologne [1], se borna à visiter les villes, nommant deux subdélégués pour le reste du pays, l'un pour la partie en plaine, l'autre pour la partie montagneuse du diocèse [2].

Dans la suite, les visites apostoliques furent également étendues au reste de l'Italie [3]. Les Archives secrètes des Papes conservent une longue série de volumes qui montrent de façon éclatante l'infatigable zèle de Grégoire XIII pour l'exécution des réformes de Trente par le moyen des visiteurs apostoliques. Les rapports de ces hommes sont d'un haut intérêt car ils nous renseignent très suffisamment sur l'état aussi bien économique que moral des diocèses; ils nous donnent un tableau vivant des conditions où se trouvait l'Église et du zèle et de la façon dont on cherchait à les réformer dans l'esprit du Concile. Dès l'année 1573, ces rapports nous renseignent non seulement sur les diocèses de Bologne et de Faenza mais aussi sur Ravenne, Raguse, Farsa, Camerino, Iesi, Orvieto, Bagnorea, Assise, Bertinoro, Ronciglione, Capranica et Sutri. Dès 1574, sont conservés les rapports sur l'activité des visiteurs apostoliques à Bracciano, Toscanella, Gubbio, Todi, Imola, Pesaro, Montefeltro, Castro et Canino, Bondeno et Carpi, Tivoli, et Cagli [4].

Borromée qui, à la fin de 1574, fut appelé à Rome en qualité de conseiller pour la célébration de l'année jubilaire, avait, dans ses entretiens avec le Pape, chaudement recommandé l'envoi de visiteurs apostoliques [5]. Un évêque étranger, déclarait-il, constatera aisément beaucoup de fautes dans l'administration épiscopale; fort de l'arme que

[1] Le bref pour Marchesini qui l'accréditait comme Apost. Sedis delegatus pour la continuation de la Visitatio status ecclesiastici, interrompue par la mort de Pie V, est daté du 2 avril 1573, Arch. épisc. de Faenza.

[2] Voir au supplément n°s 91-96.

[3] Voir le rapport de Zuñiga dans la *N. Collect. de docum. inéd.*, I, 147.

[4] Cf. au supplément n°s 91-96. Au sujet de la visite de Faenza, voir l'excellent essai de Lanzoni (dans *Bollett. Dioces. di Faenza*, V (1918), n° 1. Cf. aussi Lanzoni, *S. Pier Damiano e Faenza*, Faenza, 1898.

[5] Voir Bascapè, l. 3, c. 4, p. 70^a.

lui donnent les pleins pouvoirs pontificaux, il pourra facilement s'attaquer à des abus qui échappent en partie à la puissance épiscopale ordinaire ou qui ne se laissent pas corriger sans résistance par l'évêque dont la présence constante use un peu l'autorité [1]. Borromée désirait qu'on commençât la visite par Milan; il offrait lui-même ses services pour les évêchés qui dépendaient de Milan. Grégoire XIII adopta son plan. Par un bref d'avril 1575, furent nommés visiteurs, outre Borromée, les évêques Niccolo Sfondrato de Crémone, Jean-Baptiste Castelli de Rimini, François Bossi de Pérouse, Alphonse-Marie Binarini de Camerino, Jérôme Ragazzoni de Famagouste à Chypre, Antime Marchesani de Citta di Castello [2]. En même temps partaient des brefs au gouverneur de Milan et au Doge de Venise, au Grand-Duc de Toscane et à la République de Lucques avec prière d'assurer leur appui aux visiteurs [3]. Introduit par Borromée, Ragazzoni commença à s'acquitter de son emploi à Milan [4]. Borromée consacra personnellement ses soins aux évêchés de Crémone et de Bergame, où l'étude approfondie de tout ce qui les concernait, l'occupa jusqu'au commencement de décembre [5]. Pendant l'année de la peste (1576), il ne fallut naturellement pas penser poursuivre les visites, qui furent reprises plus tard. En 1580 et 1581, Borromée parcourut, appréciant et améliorant partout la situation, le diocèse très étendu de Brescia où, par suite de la pénétration à plusieurs reprises du protestantisme, les choses étaient dans un état particulièrement difficile. Mais son zèle toujours égal s'y montra aussi [6]. Ce fut au cours de cette visite que Borromée donna

[1] Voir Bascapè, c. 5, p. 75.

[2] Arch. des brefs à Rome, *ibid.* Pleins pouvoirs particuliers à Borromée pour la visite des religieux, de juin, Ragazzoni, de juillet 1575.

[3] *Ibid.*

[4] Voir Bascapè, l. 3, c. 4, p. 70[b]. Cf. sur les Actes de visites dans Arch. secr. pap., le supplément n[os] 91-96.

[5] Bascapè, l. 3, c. 4, p. 70. Sala, *Docum.*, II, 195, n° 92. Borromée à Castelli le 13 juin 1575; *ibid.*, 408, n° 13, cf. 405, n° 1. Sur le projet d'éditer les Actes de la visite de Bergame, cf. *Riv. stor.*, 1909, 232.

[6] P. Guerrini dans *S. Carlo Borromeo,* 348. Dans l'écrit contemporain *Brexia Sacra,* I (1910), 1-3, A. Besutti traite de la visite à Asola, *ibid.*, 4-6, Guerrini, sur la visite de Brescia, puis *ibid.*, 4-5, des détails sur la visite de Chiari (L. Rivetti), Saló (L. Bettoni), Orzinuovi (P. Perini), Val Camonica (A. Sina), Valle Trompia (O. Piotti). Voir aussi Bascapè, l. 6, c. 1, p. 142, cf. 130; Sylvain, II, 312; Gradonicus, 374.

au jeune Louis de Gonzague à Castiglione delle Stiviere la première Communion.

Une série de visiteurs pontificaux rivalisaient avec Borromée. Il nous reste d'eux d'importants rapports de 1575 sur Pescia, Modène et Reggio, Mantoue et les couvents de la ville de Florence et de l'île de Malte; de 1570 sur Brosseto, Sienne, Massa, Pienza, Montalcino, Milan, Tortone, Volterra et Pavie; de 1578 sur Ferentino, Crema, Plaisance, la Dalmatie et l'Istrie; de 1580 sur Bénévent, Borgo S. Donnino et Chioggia; de 1581 sur Bagnara, Alatri, Anagni et le couvent S. Francesco della Vigna à Venise, de 1582 sur Mondovi et Brugnato; de 1583 sur Viterbe, Montepulciano, Borgo S. Sepolcro, et Cortone; de 1594 sur Trevise, Feltre, Bellune, Todi, Casale et Sarzana; de 1585 sur Noli dans le territoire de Gênes [1].

La visite à Venise rencontra de grandes difficultés. Borromée avait de bonne heure déjà fait remarquer au Pape la nécessité d'y faire pénétrer la réforme [2]. Grégoire XIII, qui connaissait la jalousie des Vénitiens contre tout étranger [3], décida d'adjoindre au Nonce Bolognetti

[1] Au lieu des remarques très générales de MAFFEI, II, 141, 349, 391, 470, voir les Actes de visite aux Arch. secr. pap. (cf. suppl. n[os] 91-96) et les très suffisantes données des Arch. des brefs à Rome. D'après elles furent nommés en avril 1578 Giovanni Francesco Bonhomini de Vercelli pour les évêchés de Côme et de Navarre; en octobre 1578, Castelli di Rimini pour Parme, Plaisance et Borgo S. Donnino; en février 1580, Pietro de Lunel de Gaëte pour Benévent; en mai 1581, Francesco Bossi de Novare pour Bobbio (brefs avec pleins pouvoirs pour lui déjà en février et juin 1580; en septembre 1582, Leandro Rotelli de Sarsina pour Pistoia, Arezzo, Cortone, Montepulciano et S. Sepolcro; en avril 1583, Vincenzo de Cultellis de Catane pour Viterbe et Toscanella; en août 1583, Bossi de Novarre pour Lodi; en avril 1584, Rotelli de Carsina pour Saluces; en juillet 1584, Cesare de Nore de Parenzo pour Montefeltro (BELLUNO, *Concordia*, Trevise; cf. MAFFEI, II, 391). — Sur la visite de Bossi à Gênes, 1582, cf. M. ROSI, *La riforma*, dans *Atti della Soc. Ligure di storia patr.*, XXIV (1894), 19, 21; sur Bossi lui-même, MAZZUCHELLI, II (1851), 3. A propos de la visite d'Arezzo, 1583, voir MAZZATINTI, VI, 187. Les pays frontières de Savoie avaient été visités par l'évêque de Croce de Martorano, nonce en Savoie, 1575; voir MAFFEI, I, 182. Les *Acta visitationis ecclesiarum Pedemontii auctoritate Gregorii XIII factæ 1584*, dans Ms. Colbert 2740 de la Bibl. Nationale de Paris. Pour la visite de Verceil 1585, les Barnabites, au témoignage du vicaire général d'alors, rendirent d'excellents services. Voir la lettre de celui-ci au général des Barnabites dans Arch. des Barnabites à Rome, M. b. 66.

[2] SYLVAIN, II, 253.

[3] Déjà l'ambassadeur vénitien avait travaillé, mais en vain, contre la visite de Borromée dans la haute Italie. Voir le rapport de Luigi Rogna daté de Rome 7 mai 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue.

deux évêques vénitiens tout dévoués à la Seigneurie, Agostino Valier de Verone et Federigo Cornaro de Padoue. Malgré cela, une violente agitation s'éleva à Venise contre le procédé du Pape qu'on déclara nouveau et inhabituel. La visite des couvents ne devait pouvoir être permise qu'au patriarche de Venise, qui était d'ailleurs tout à fait à même de réaliser ce que le Pape avait le droit de désirer. Le motif véritable de la résistance des Vénitiens était ce même esprit de politique césaro-papiste qui avait rendu la visite si difficile en Toscane[1]. Le pouvoir séculier tenait à son droit de surveillance sur les biens des couvents, des hôpitaux et d'autres fondations pieuses; il se refusait résolument à permettre aux visiteurs toute connaissance des revenus de ces institutions. Malgré les paroles véhémentes dont usa le Doge, et bien qu'on ait fait courir le bruit de la menace de passer au rite grec[2], le Pape tint bon. Le Nonce Bolognetti qui, dans la question de la visite des couvents, fit paraître de la faiblesse[3], fut remplacé au printemps de 1581 par Lorenzo Campegio. La question de visite, était-il dit dans l'Instruction de celui-ci, tient plus à cœur au Pape que toute autre affaire; Campegio devra se mettre en rapport aussitôt avec l'évêque de Vérone Agostino Valier et ne soumettre d'abord à une visite que les prêtres et les moines, laisser provisoirement de côté la visite des couvents de femmes et pour commencer ne procéder qu'avec le plus de ménagements possible[4]. Les efforts de Campegio aboutirent à trouver un moyen qui satisfit le Pape et la République : Agostino Valier fut établi visiteur; mais il ne devait s'immiscer ni dans les confréries laïques, ni dans les affaires intérieures des couvents de

[1] Voir Maffei, II, 349; Theiner, *Annales*, II, 148; Reumont, *Toskana,* I, 305. Alexandre de Médicis, dans son rapport du 19 octobre 1573, Arch. d'État à Florence, décrit la ferme volonté du Pape dès le début dans la question des visites. L'instruction pour Mgr Capranica désigné comme nonce à Florence, datée du 5 novembre 1579, insiste pour faire appuyer l'Église par le gouvernement pour tout préjudice qui lui serait porté. *Barb.*, 5744, p. 64, Bibl. Vatic.

[2] Cf. le rapport de Bolognetti du 20 février 1580, *Nunziat. di Venezia* XXII (ici et 21, beaucoup de rapports concernent ce sujet), Arch. secr, pap.

[3] Cf. *Avvisi Caetani*, 113.

[4] Voir l'instruction de Campegio datée du 17 avril 1581 dans *Barb.*, 5744, p. 144, Bibl. Vatic.

femmes. Par là, il n'y eut plus d'obstacles à la visite, qui rapporta de si beaux fruits qu'à la fin, les adversaires du début, eux-mêmes, durent les approuver [1].

En dehors de l'Italie, le Pape s'était efforcé d'assurer le bienfait des visites surtout à l'Allemagne catholique [2]. Sa tentative de faire visiter les évêchés de Metz, Toul et Verdun tombés au pouvoir de la France, échoua pour des raisons politiques [3]. Par contre, l'excellent évêque de Verceil, Jean-François Bonhomini, disciple et homme de confiance de Charles Borromée, qui avait été chargé, en 1578, de la visite de l'évêché de Côme, se vit confier lors de sa nomination comme Nonce en Suisse, la fonction de visiteur de ce pays [4]. Très importante aussi fut l'activité en matière de visites des Nonces pontificaux en Pologne et en Espagne [5]. L'excellent Felizian Ninguarda, s'appuyant sur les nombreuses expériences faites par lui dans son activité d'un an en Allemagne, composa un Manuel sur la façon dont on pouvait le mieux se renseigner sur l'état des évêchés [6].

Les visiteurs apostoliques désignés par Grégoire XIII obtinrent des fruits abondants en développant peu à peu de nouveau un véritable esprit ecclésiastique dans le clergé qui se distinguait par la piété, la fidélité au devoir et l'application au soin des âmes [7]. Le Pape eut la joie d'apprendre que de nombreux évêques entraient avec ardeur dans ses vues. Ainsi, est-il raconté de l'évêque de Faenza Jean-Bap-

[1] Voir Maffei, II, 174; *Tractatus visitationum sive declarationes R. D. Annibalis Rochi I. U. D. Veron. ad breve Gregorii XIII* (datée du 25 avril 1583) *ad ill. et rev. August. Valerium episc. Veron. super visitandis civitatibus et dioeces. Patavina et Nicentina, Veronæ*, 1590; Le Bret, *Venise*, numéro III, 1, 435; Romanin, VI, 360. Sporeno, le 14 juillet 1584, parle dans son rapport de la visite du patriarcat d'Aquilée par l'évêque d'Arezzo, Arch. du gouverneur d'Insbrück. Battistela traite en détail de la visite d'Aquilée dans *Mem. stor. Forogiuliesi*, III et IV (1907-1908).

[2] Voir plus loin, chap. IX.

[3] Voir les notes de l'évêque de Bergame, Arch. Boncompagni à Rome. Cf. Maffei, II, 392. Les brefs de février 1582 pour le nonce Castelli au sujet de Verdun et de mars 1585 pour Niccolo Mascadi au sujet de Metz, Toul et Verdun dans Arch. des brefs à Rome.

[4] Voir plus loin chap. IX.

[5] Voir Maffei, I, 181; II, 350, 471. Pour l'Espagne, voir Carini, *Ormaneto*, 10; sur la Pologne, cf. chap. X.

[6] *Manuale visitatorum omnibus qui in eo munere funguntur commodum*, Romæ, 1589. Voir Echard, 314. A ceci appartient aussi l'anonyme *Tractatus de visitatione* dans *Barb.*, 864, p. 421, Bibl. Vatic.

[7] Cf. les notes de G. Ragazzoni, Arch. Boncompagni à Rome. Voir aussi *ibid.*, les *Considerationi* de G. Speciani.

tiste Sighicelli qu'il mourut en 1575 pour s'être trop fatigué dans ses visites [1]. A Tarente, l'archevêque Lélio Brancacci entreprit lui-même de faire les visites. Il en fut de même à Spolète en 1580 pour le coadjuteur Pietro Orsini [2]. Le cardinal Paleotto donna aussi à Bologne un éclatant exemple de son zèle pour le soin des âmes en parcourant en personne les contrées les plus éloignées des montagnes de son diocèse [3]

Agirent de la même façon pour la réforme à Naples, Mario Carafa [4] et le cardinal Paolo Burali [5], à Bitonto, Cornelis Mussi [6] à Bisceglia, J.-Baptiste Soriano [7] à Cotrone, Acerra et Conza, Marcello Majorana et Salvatore Caracciolo [8] à Aleria, en Corse, Alexandre Sauli [9] à Ripatransone, Gaspard Silingardi [10] à Ascoli, Pietro Camaiani [11] à Florence, Antonio Altoviti [12] à Côme et Verceil, Jean-François Bonhomini [13] à Reggio, Eustache Locatelli [14] à Novare,

[1] Voir la lettre du chapitre de Faenza à Grégoire XIII datée de Faventiæ 1575 III Id. Iul., Cod. L-III-66 de la Bibl. Chigi à Rome.

[2] Voir les communications des Arch. secr. pap. au supplément n°s 91-96.

[3] Voir la lettre de Paleotto à Morone, Bologna, 178, p. 95, Arch. secr. pap. Sur l'activité réformatrice de Paleotto à Bologne, voir outre les déclarations de ses biographes A. Bruni et A. Ledesma (cf. Merkle dans *Rom. Quartalschrift*, XI, 386), *Atti d. Romagna*, 3, série III, 531, et Battistella, *S. Officio*, 13, 165.

[4] Cf. Ughelli, I, 158.

[5] Cf. les biographies de celui-ci, G. A. Cagiani (Rome, 1649), G. B. Bugatta (Venezia, 1698) et G. Bonaglia (Roma, 1742).

[6] Cf. Ughelli, VII, 689; *Cornelii Mussi ecclesiastica disciplina cleri et populi Botuntini* dans *Cod. Gentilotti*, n° 95, de la Bibl. communale de Trente. Actes de visite de 1572 dans Arch. du chapitre à Bitonto.

[7] Cf. Ughelli, VII, 948.

[8] Biographies de ces deux Théatins dans Arch. des Théatins à Rome : *Storia di 10 vescovi Teatini*, ms. de Luigi Parini.

[9] Cf. les biographies par Gabutius (Mediol., 1748), Bianchi (Bologna, 1878), Dubois (Paris, 1904), Moltedo (Napoli, 1904), de même que les rédactions de Ciceri, Maiocchi et Premoli dans la *Riv. d. scienze storiche*, I-II (1905). Cf. aussi S. Alessandro Sauli, *Note e documenti*, Milano, 1905.

[10] Ricci, *Le ambasc. Estensi di G. Silingardi*, I, Pavia, 1907, 6, 8.

[11] Cf. Ughelli, I, 472; P. Capponi, *Mem. stor. d. chiesa Ascolana*, Ascoli-Piceno, 1898, 144, 147.

[12] Cf. Ughelli, III, 188.

[13] Cf. Colombo, 23, 42. *F. Bonhomii decreta generalia in visitatione Comensi edita* parurent à l'impression en 1579 à Verceil. Bonhomini, lors de cette visite, voulait faire éloigner de la cathédrale de Côme la statue de Pline, comme un ornement païen qui ne convenait pas dans une église, mais on lui opposa une énergique résistance non approuvée à Rome et qui eut encore une suite; voir Meyer, *Oberital. Fruhrenaissance*, II, Berlin, 1900, 194. Comment P. Jove défendit la statue, cf. *Period. per la Soc. stor. d. dioc. di Como*, VIII, 194; IX, 64.

[14] Cf. G. Saccani, *I vescovi di Reggio-Emilia*, R. E., 1902, 124.

Romolo Archinti[1] à Brescia, Domenico Bolani[2] à Vérone et Agostino Valier[3]. L'évêque de Vérone ainsi que nombre d'autres évêques, se montrèrent également des pères des pauvres. Jérome Ragazzoni se démit à Bergame de tout son évêché, renonça même à bâtir son palais, car il ne lui restait plus rien[4]. L'archevêque de Pise, Carlo Antonio Pocci, qui se consacra avec prédilection au soin des pauvres honteux malades, à l'entretien desquels il consacra une somme d'argent suffisante pour payer les médecins, chirurgiens et les médicaments[5], établit pour cela une fondation spéciale.

Les nombreux synodes provinciaux et diocésains qui furent tenus alors servirent à approfondir et à fortifier les résultats obtenus par les visites[6]. A ce point de vue déployèrent un grand zèle, les archevêques de Ravenne Giulio della Rovere et Cristoforo Boncompagni[7] et brillant au-dessus d'eux tous le suprême pasteur de Milan Charles Borromée.

L'activité de cet homme vraiment grand s'élargit dans les dernières années de sa vie au point d'envelopper de plus en plus toute l'Église catholique. Son activité se déploya jusqu'à compléter et éclaircir pour ainsi dire le Concile de Trente, qui avait toujours été pour Borromée le centre de ses efforts et dont il avait doublé les fruits. Nous voulons parler surtout de son activité législatrice.

Naturellement, le Concile en matière de discipline ecclésiastique n'avait pu donner que des bases et des indications pour un renouvellement total de l'Église. Borromée le com-

[1] Cf. Ughelli, IV, 724.

[2] *Ibid.*, 562.

[3] Cf. Hunter, *Nomencl.*, I, 239. *Die Acten der Visitatio dioc. sub. Aug. Valerio episc., 1565-1573*, dans Arch. épisc. à Vérone, Visit. III. La lettre de Valier à Sirleto datée de Vérone 18 mars 1571, Reg. 387, p. 305, Bibl. Vatic., montre combien il favorisait les prêtres « della scola » de Giberti.

[4] Voir Ughelli, IV, 507.

[5] *Ibid.*, III, 490.

[6] Une liste des Conciles diocésains tenus sous Grégoire XIII dans Marcello, *Memoriale cronol.*, Napoli, 1713. Cf. aussi Scaduto, 250, et Mazzatinti, XVI, 55. Les *Constitutiones synodales* A[1], 1579, au Cod. A. 8 des Arch. Boncompagni à Rome, édictées par Marcantonio Colona, archevêque de Salerne. Une *Oratio de laudibus et utilitate conciliorum* de Franc. Ubaldi dans *Barb.*, XXIX, 254, Bibl. Vatic.

[7] Sur leur activité réformatrice, voir au supplément n° 97.

pléta par ses conciles provinciaux et diocésains. Aucun évêque des temps modernes n'a tenu autant de synodes que lui. La prescription du Concile de Trente, ordonnant que tous les trois ans, l'archevêque convoquât à un synode provincial les évêques qui lui étaient subordonnés, ne pouvait pas à la vérité être exécutée textuellement. La première réunion d'évêques à Milan en 1565 ne put être suivie qu'en 1569 d'une seconde et qu'en 1573 d'une troisième. A partir de ce moment, d'ailleurs, le délai de trois ans prescrit put être observé pour les trois derniers synodes. Les conciles diocésains annuels, comme les réclamait le Concile de Trente, ne répondirent à cette prescription que pour les sept années 1578-1584, dans lesquelles, en effet, sept assemblées semblables furent tenues tandis que les quatre autres synodes diocésains tombent dans les années 1564, 1568, 1572, 1574[1].

Par son activité législatrice à ce synode, le cardinal de Milan devint, d'après une expression de l'évêque Valier de Vérone, « le Docteur des évêques »[2]. Ce qui est indiqué à grands traits dans les décrets de Trente se trouve fixé dans le plus petit détail dans les Ordonnances de Borromée et avec une perspicacité de ce qui était nécessaire et de ce qui était réalisable, qui souleva l'admiration générale. Partout on réclamait aux évêques des extraits de ce premier concile provincial, et en peu de temps ils furent répandus dans toute la chrétienté[3]. Borromée lui-même en envoya des exemplaires à ses amis[4]. L'évêque d'Albe en demanda

[1] Sala, *Biografia*, 28; Franz Sprotte, *Die synodale Tätigkeit des hl. Karl. Borromaus (Programm)*, Oppeln, 1885.

[2] Lossen dans *Hist. Taschenbuch*, 5, Folge IV (1874), 156.

[3] Harum volumina undique postulata et toto pene christiano orbe brevi tempore disseminata magno ubique usui fuerunt ad concilia per ecclesias celebranda, optimasque leges, clericis populisque eorum imitatione scribendas, quibus christiani mores religiosaque vita restitueretur. Omnes enim, quicunque ecclesiasticæ disciplinæ studiosi erant, eas cupide legebant, et ex eo quasi fonte Episcopi suarum constitutionum scriptionem gubernationisque rationem deducebant (Bascapè, l. 2, c. 1, p. 25; l. 7, c. 42, p. 227). Bascapè (l. 3, c. 5, p. 75[b]) pense des décrets du quatrième concile provincial qu'ils bonorum episcoporum studia in perpetuum iuvabunt. Cf. *Acta Eccl. Mediol.*, *Mediol.*, 1599. Dédicace.

[4] Borromée au cardinal Santori le 10 septembre 1566 dans Sala, *Docum.*, II, 221. Borromée écrivit le 20 septembre 1580 à Bascapè qui, comme son ambassadeur, voyageait en Espagne : Delle Concilii provinciali ed istruzioni, ve ne manderò colla prima occasione quindeci o venti di tutti, perchè potiate distribuirli in cotesti parti (Sala, *Biografia Dissert.*, VIII, c. 2, 3, p. 261). Une lettera bellissima de l'archevêque d'Urbin à Borromée (1580) avec

aussitôt vingt-cinq[1] et lorsque Borromée publia en 1582 un recueil des ordonnances qu'il avait prises jusque-là comme « Actes de l'Église de Milan », cent exemplaires en furent acquis par Lyon, le cardinal de Tolède s'en procura dix, dont l'un prit place dans la bibliothèque du roi d'Espagne[2]. Augmentés de beaucoup de lettres pastorales ultérieures et d'ordonnances de Borromée, ces « Actes de l'Église de Milan » obtinrent de fréquentes éditions[3]; ils contenaient des enseignements sur la célébration des jours de fête et l'observation des Carêmes, sur les indulgences et les Institutions de miséricorde, sur la façon de prêcher et d'administrer les Sacrements, sur les ressources et la dotation des églises, sur la justice ecclésiastique, la chancellerie épiscopale, la statistique, bref sur tout ce qui regarde l'ordonnance de la vie ecclésiastique[4]. François de Sales écrivait en 1603 que ces « Actes de l'Église de Milan » étaient indispensables à un évêque[5]. Le Pape Paul V, dans la bulle de canonisation de Borromée, dit qu'ils étaient d'un emploi constant chez les pasteurs d'âmes et offraient, à en déborder, un riche enseignement sur le gouvernement des églises[6].

l'éloge des conciles provinciaux qu'il lui avait envoyés et qu'il compare à une grande forteresse est mentionnée dans SALA, *Docum.*, II, 203, n° 235.

[1] Borromée à l'évêque d'Albe le 29 mai 1567, *ibid.*, 258, n° 116.

[2] Lettre de Galesini à Borromée du 2 décembre 1582, *ibid.*, 211, n° 339, cf. 525.

[3] Première édition, Milan, 1582, par Charles Borromée lui-même et dont s'était occupé Pietro Galesini (SALA, *Docum.*, II, 125), après que le plan d'une édition romaine dont Bascapè devait s'occuper fut établi (*Scuola catt.*, 1910, I, 850); 2° Milan, 1599, édition faite par l'oblat Giampaolo Clerici, par ordre de Frédéric Borromée (*ibid.*, 851); 3° Brescia, 1603 (les matériaux concordant aux faits y sont également imprimés avec le reste; 4° Paris, 1643, incomplète, composée par le fondateur des Sulpiciens, Olier (cf. A. DEGERT dans *Bulletin de littérature ecclés.*, 4, série IV, Toulouse, 1912, 193); 5° Lyon, 1683 (par l'Oratorien Poisson, *ibid.*, 207); 6° Bergame, 1738; 7° Padoue, 1754; 8° Milan, 1843; 9° *Acta Ecclesiæ Mediolanensis ab ejus initiis usque ad nostram ætatem, opera et studio A. Ratti*, L. II, Milan, 1890. Cf. SALA, *Biografia Dissert.*, not. XII, p. 449; HURTER, *Nomencl.*, III³, 358.

[4] Cf. l'aperçu sur le contenu dans SALA, 450. Sur les réformes de Charles Borromée en matière de prédication, voir BARBIERI dans *Arch. stor. Lomb.*, Jahrg. 38, Liv. 15 (1911), 231. A cette occasion, voir aussi sur les Traités de Graus, KIRCHENSCHMUCK, 1897, 141. Sur la recommandation du culte du Très Saint-Sacrement par l'archevêque de Milan.

[5] Le « *Decreta Ecclesiæ Mediolanensis* » vous est nécessaire. A DE REVOL, évêque de Dôle, *Œuvres de Saint François de Sales*, XII, Annecy, 1902, 191.

[6] Quæ sacerdotum manibus teruntur et regendi ecclesias doctrinam abunde suppeditant. Voir *Bull. Rom.*, XI, 643.

Pour préparer le Concile du Vatican de 1870, un consulteur particulier fut chargé de l'étude des décrets de Borromée[1]. Les ordonnances des synodes provinciaux et diocésains ultérieurs ne sont souvent que la reproduction littérale des décisions de Milan[2]. Si, indépendamment du temps qui suivit immédiatement le Concile de Trente, relativement peu de conciles particuliers furent tenus, la cause et l'excuse en furent que les ordonnances de Borromée contenaient déjà les indications les plus détaillées sur toute la discipline ecclésiastique. Un successeur du grand archevêque de Milan, Federigo Visconti, s'est exprimé en ce sens, en 1689[3]. Pour son archevêché de Milan, le retour d'un synode signifiait toujours, aux yeux de Borromée, un renouvellement spirituel pour le clergé et le peuple. Le prêtre devait s'y embraser de la flamme de l'amour divin et la porter au dehors pour entretenir, chez ses subordonnés à la ville et à la campagne, la même flamme. Trois semaines avant le Concile provincial, les fidèles étaient exhortés à la prière et à la réception des sacrements; prières publiques du diocèse, prédications et instructions pour les fidèles, exercices spirituels pour le clergé avaient lieu pendant toute la durée du synode[4].

Mais ce n'est pas seulement par ses décrets que Borromée exerça une influence qu'on a peine à mesurer sur l'avenir mais aussi comme un modèle reconnu des évêques et à côté duquel devait être placée plus tard, comme le complétant, la douce figure de François de Sales[5]. Le Concile de Trente avait fait reposer tout le renouvellement de l'Église sur l'évêque. Il était donc d'une importance sur laquelle on ne saurait assez insister que, dans la personne

[1] Eug. CECCONI, *Geschichte der Allgemeinen Kirchenversammlung im Vatican,* traduit par W. MOLITOR, I, 1, Regensburg, 1873, 298.

[2] On commença à les utiliser en France du temps même de Borromée, en 1579; DEGERT, 148; *ibid.*, 149. Indications sur l'utilisation des ordonnances de Milan par les conciles ultérieurs.

[3] Porro septem iis in Conventibus (le septième synode provincial fut tenu par Federigo Borromeo, 1609) ad moderandos mores, corrigendos excessus et controversias componendas Deique cultum amplificandum ita affluenter decreta sancita fuere non solum pro eorum temporum conditione, sed provisu in futurum, ut operæ pretium non censuerim, provinciæ coepiscopos ex suis sedibus convocare, maxime vigentibus bellorum suspicionibus. SALA, *Docum.*, I, 563.

[4] SPROTTE, 15, 17.

[5] Cf. CELIER, *Saint Charles Borromée,* Paris, 1912.

du cardinal de Milan, un homme avait été donné à l'Église qui montrât par son exemple comment il fallait exécuter dans toutes leurs particularités, les décrets du Concile et tout ce qu'on pouvait obtenir par leur exécution bien comprise. Ce qui, dans ces prescriptions, n'avait été d'abord que lettre morte, Borromée réussit à en faire saisir la substance vivante. Il fut le modèle d'évêque Trentin dans lequel le Concile semblait s'incarner.

La tentative d'un renouvellement moral profond devait naturellement rencontrer de grandes difficultés dans le diocèse de Borromée. L'archevêché de Milan était l'un des plus grands de l'Italie; outre le duché de Milan, il embrassait encore des parties du territoire vénitien, de Montferrat et de la Suisse alpestre. On y comptait 2220 églises parmi lesquelles 800 avec le titre de paroisses, 3200 clercs, 100 couvents d'hommes et 90 de femmes dont il est vrai que Borromée fit interdire 20; on évaluait la population de tout le diocèse entre 800 et 900000 âmes. Borromée n'avait pas seulement à s'occuper de l'archevêché de Milan mais de toute la province ecclésiastique du même nom qui comprenait quinze grands évêchés et s'étendait sur tout le Montferrat jusqu'aux pays vénitiens, au Piémont et aux pays génois [1]. L'ignorance et l'immoralité régnaient partout dans ce vaste territoire; nombre de prêtres ne connaissaient pas la formule de l'absolution; de nombreux laïques n'avaient jamais su le *Pater*. On bavardait dans les églises, on y dansait, on y battait le blé, on y donnait des bals dans les couvents de femmes; les droits de la juridiction ecclésiastique étaient pour tout dire oubliés, notamment dans la partie suisse de l'archevêché [2].

Malgré cela, Borromée n'eut pas un instant de doute. Il était immuablement convaincu que l'Église catholique, œuvre du Christ, devait posséder toutes les forces surnaturelles pour une renaissance complète; une inébranlable confiance en l'efficacité de la prière, du travail et des sacrifices en vue de la volonté de Dieu, constitua donc la base de tous ses efforts pour le relèvement de son vaste archevêché. De là, son effort

[1] Giussano, l. 2, c. 1, p. 48. Pietro Verri, *Storia di Milano*, IV, Milano, 1841, 18, a fait ressortir de nouveau les difficultés auxquelles se heurta Borromée (*Vita di S. Carlo*, [2] Milano, 1911).

[2] Giussano, l. 2, c. 1, p. 49.

constant pour se sanctifier, de là l'austérité de sa vie et le souci de bien choisir son entourage immédiat [1]. Ce fut dès le début chez lui une maxime fondamentale de mettre toutes ses forces à observer de la façon la plus stricte le devoir de résidence dans son diocèse, ainsi que son devoir d'archevêque le requérait, de l'imposer aux évêchés dépendant de Milan et de subordonner à ce devoir toutes les autres fonctions; en fait, il renonça aussitôt que Grégoire XIII le lui permit, à la dignité de Grand Pénitencier, d'archiprêtre de Sainte-Marie Majeure, au protectorat qu'il exerçait sur les Franciscains et Carmélites, sur le Couvent de Sainte-Marthe à Rome, sur les Flandres et le Portugal [2]. Lorsqu'on voulut le nommer visiteur pour la Savoie, il parvint à esquiver cet emploi [3]. S'il montra un si grand souci pour la Suisse, cela tint au fond au souci qu'il avait de son propre diocèse car il craignait que, de Suisse le protestantisme ne passât dans le Milanais.

Cette activité tendue ne pouvait avoir que des résultats brillants. Des centaines de membres du clergé chez qui une ignorance congénitale et le manque de formation sacerdotale furent amenés, par la parole et l'exemple de leur grand pasteur, à prendre pour la première fois conscience de leur vocation véritable. Pour que leur bonne volonté ne retombât pas dans son infirmité, l'archevêque veilla à ce que l'excitation et l'exhortation au bien se renouvelassent de temps en temps. Il divisa donc pour cela sa ville épiscopale ainsi que le reste de son évêché en six districts en chacun desquels les curés furent réunis en petits groupes. A la tête des districts et des groupes, il établit pour le représenter les prêtres capables, qu'il trouva déjà dans son archevêché ou qu'il fit venir du dehors, de façon que les exhortations du chef du diocèse se propageassent comme par degrés jusqu'au dernier curé de village [4]. En des réunions régulières, les présidents des six districts de la ville principale devaient se communiquer en présence de

[1] GIUSSANO, c. 2 et 3, p. 51, 54. Sur Giov. Botero, secrétaire de Borromée depuis 1576, cf. la monographie de Carlo GIODA : *La vita e le opere di Giovanni Botero,* 3 vol., Milano, 1895.
[2] BASCAPÈ, l. 3, c. 1, p. 58.
[3] *Ibid.*, l. 7, c. 23, p. 203[b].
[4] SALA, *Biografia,* 22; GIUSSANO, l. 2, c. 4, p. 64.

l'archevêque leurs expériences et faire leurs propositions en vue de l'amélioration progressive des choses. Il en allait de même des représentants du cardinal dans les six districts du reste du diocèse. Il était prescrit aux curés de traiter entre eux chaque fois, en des entretiens revenant régulièrement, des cas difficiles concernant le salut des âmes et de compléter par là leur formation [1].

Borromée songeait, avec une particulière sollicitude, à assurer dans son diocèse une nouvelle génération de jeunes ecclésiastiques capables. Déjà, sous Pie IV, alors que son emploi de secrétaire d'État le tenait encore éloigné de son église, il se préoccupait de la fondation par Ormaneto d'un séminaire milanais dans l'esprit du Concile de Trente. Quand il l'eut achevé et doté [2], il ne se tint pas pour satisfait et fonda encore toute une série d'établissements semblables [3]; ainsi un séminaire qui devait lui fournir des prêtres pour les communes de la campagne [4], un autre dans lequel des hommes d'âge déjà avancé pourraient en des études raccourcies, en deux ou trois ans, acquérir les connaissances nouvelles pour compléter leurs connaissances insuffisantes [5]. A cela, deux autres établissements vinrent s'ajouter où l'on ne s'occupait que de l'étude préparatoire de la grammaire [6], ainsi qu'un autre pour les enfants des cantons de montagnes [7] qui, élevés à la dure, et destinés à passer leur vie dans les privations de leur pays, ne devaient pas être gâtés au séminaire. Un séminaire à Arona fut conçu pour subvenir aux besoins des alentours du lac Majeur et des frontières suisses. Après beaucoup d'efforts, Borromée réussit à donner la vie à un collège suisse à Milan où des jeunes gens de la Suisse, aussi bien italienne qu'allemande, étaient formés pour faire de dignes prêtres [8]. La tentative d'ériger à Locarno un col-

[1] *Acta Eccl. Mediol.*, 22, 643.

[2] Sur les revenus du séminaire, cf. les brefs dans Sala, *Docum.*, I, 182, 254, 284, 340, 356, 449.

[3] Résumé dans Sala, *Biografia*, 25, et dans la Relation de l'archevêque de Milan Federigo Visconti de 1689 dans Sala, *Docum.*, I, 551.

[4] Tous les chanoines à Milan; cf. Sala, *Docum.*, I, 428.

[5] Dans S. Giovanni alle Case Rotte.

[6] S. Maria di Celana de Brivio (cf. Sala, *Docum.*, I, 412, 443, 473) et S. Maria della Noce.

[7] A Somasque, dans le Bergamasque, cf. Sala, *Docum.*, I, 188, 559, 560.

[8] *Ibid.*, 343, 410; cf. 175, 180, 219. Voir aussi Sylvain, III, 14;

lège pour les cantons des Grisons échoua; par contre il s'en éleva un de ce genre à Ascona que Grégoire XIII plaça sous la direction de l'archevêque de Milan, bien que ce collège fût situé à l'intérieur de l'évêché de Côme[1].

Comme Borromée, dans ses efforts pour renouveler son clergé, ne procédait pas par des mesures de force mais par l'instruction et l'éducation, il en usa de la même manière auprès des grandes masses populaires. Il préparait déjà une très importante entreprise dans ce sens, en vue de l'avenir, dans sa ville épiscopale : en 1536, le zélé prêtre Castellino da Castello avait fondé « les Écoles de la Doctrine chrétienne », dans lesquelles les dimanches et jours de fête, les enfants et les ignorants étaient instruits dans les doctrines les plus simples du christianisme[2]. Côte à côte, il allia à l'instruction spirituelle dans ces écoles, l'introduction des premiers éléments du savoir séculier[3]; car généralement les catéchismes d'alors contenaient dans leurs premières pages les lettres de l'alphabet pour que les enfants pussent apprendre à lire[4]. Borromée répandit et encouragea ces écoles de toutes les manières. Elles ne comptaient, en 1595, pas moins de 20504 élèves réguliers dans la ville de Milan[5]; lui-même écrivait, en 1571, que l'entreprise avait été si utile, qu'à son jugement rien autre n'avait produit autant de bien dans son évêché que cette œuvre-là[6].

Schweiz, *Geschichtsfreund*, LIV, 118; *Kathol. Schweizerblätter*, 1896. L'amour que Charles a mis à l'entreprise peut être appelé prodigue et le peu de temps et d'efforts qu'il dépensa pour cette fondation nous jette dans l'étonnement. Tandis que les Suisses y assistaient sans rien faire et ne parlaient, dans leurs conversations quotidiennes, que de la beauté qu'il y aurait à pouvoir ériger quelque part, sans dépenses d'argent considérables, un collège suisse, Charles travaillait avec un zèle infatigable à la fondation et à l'avenir du collège helvétique comme s'il n'avait eu rien autre à faire et comme s'il se fût agi tout simplement de fonder un séminaire pour son propre diocèse. A part la donation de l'évêque de Constance, les Suisses ne contribuèrent en rien à cette œuvre coûteuse; mais saint Charles ne se lassa jamais de mendier partout pour celle-ci. E. Wymann, *Der hl. Karl Borromeo*, Stans, 1903, 34.

[1] Cf. Sala, *Docum.*, I, 248, 453.

[2] *San Carlo Borromeo*, 148.

[3] A ce point de vue, Castello a été célébré en 1881 au coin de la Via Alessandro Manzoni et du Vicolo S. Giacomo par l'apposition d'une plaque de marbre : Il sacerdote Castellino da Castello di Menaggio qui fondava nel 1536 la prima scuola elementare festiva pei fanciulli poveri. » *Ibid.*

[4] *Ibid.*, 196.

[5] *Ibid.*

[6] Et è di tanta utilità quest' opera delle Scuole Cristiane il giorno di festa,

A l'énumération de tant de séminaires et d'écoles, ne doivent pas être bornés les services rendus par Borromée à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse; car il faudrait décrire son action continue en matière d'œuvres de bienfaisance. Pour l'amélioration de la jeunesse étudiante, il fonda à l'Université de Pavie le collège Borromée, à Milan le collège des nobles sur le modèle du collège allemand à Rome [1], puis le collège des Jésuites de la Bréra avec ses conférences sur les questions d'humanisme, sur la philosophie et la théologie et un collège de Théatins. Il bâtit pour les Jésuites dans sa ville épiscopale une maison de profès, à Arona, son lieu de naissance, un noviciat, aux chanoines de sa cathédrale une somptueuse demeure, aux Capucines deux couvents à Milan. A cela il faut ajouter un hôpital pour mendiants, une maison de refuge pour pécheresses, une autre pour des filles en danger de se perdre; pour la confrérie de prêtres séculiers des Oblats de Saint-Ambroise que Borromée avait fondée comme une société similaire à l'Ordre, il songea à bâtir une maison à Milan [2]. Son activité était partagée entre le renouvellement des conditions monastiques intérieures des Barnabites et des Ursulines, l'introduction des Capucins en Suisse [3] et en France, ainsi que la fondation d'une série de collèges de Jésuites en Italie [4].

Que la force et la facilité de travail de Borromée ne fût pas encore épuisée par toutes ces fondations, au point qu'on pouvait dire de lui que les limites de son action épiscopale étaient aussi vastes que l'Église catholique universelle, c'est ce que montre la gigantesque correspondance qu'il entretint et qui est encore à présent, à la Bibliothèque Ambrosienne,

che per me non so vedere qual altra cosa abbia fatto tanto frutto in questa mia Diocesi, quanto questa. Au nonce d'Espagne (Castagna), le 2 novembre 1571, *ibid.*, 145.

[1] Si è instituito un collegio ad imitatione del Germanico di Roma per aiuto de' figliuoli nobili. Borromée au grand-duc de Toscane le 24 mars 1574 dans Sala, *Docum.*, III, 13. Le collège helvétique avait été également fondé sur le modèle du collège germanique (Mayer, II, 60). On lit justement dans des lettres à Borromée : Collegio Germanico nuovamente instituito in Milano. Wymann, *Der hl. Karl Borromeo*, 110, cf. 156.

[2] Cf. *San Carlo Borromeo*, 199 Là même se trouve un portrait de Borromée entouré des images de ses vingt-six fondations.

[3] Wymann déjà cité, 25-33, 78, 148; Mayer, II, 216.

[4] Sala, *Biografia*, 24.

au nombre d'environ 300 in-folio[1]. Toutes les classes d'hommes, tous les rangs depuis l'empereur jusqu'au dernier scribe suisse de la campagne, depuis le Pape jusqu'à de pauvres séminaristes, sont représentés parmi les correspondants de ses lettres et de ses rapports; à l'archevéché de Milan, au Tessin et dans la Valteline, il y a peu de localités d'où des lettres ne fussent parties et on en trouve en outre de telles venant de Lisbonne et de Madrid, de Paris et de Londres, d'Amsterdam et de Cologne, de Vienne et de Prague, de Cracovie et de Wilna, de Malte et du Caire[2]. Mais ces rapports étaient régulièrement parcourus par l'archevêque en personne et les réponses faites d'après ses indications[3]. Tous ceux qui purent pénétrer dans ces ateliers d'un esprit et d'un cœur dévorés de zèle ont été saisis d'admiration[4] et l'étonnement doit s'accroître sans mesure quand on pense que cette correspondance devait être entretenue pendant que Borromée avait son temps pris par les audiences et les visites quotidiennes, par de nombreuses prédications et allocutions, par des visites de son propre évêché et d'évêchés étrangers, par la préparation de ses dix-sept Conciles et surtout par les affaires courantes de l'administration épiscopale. La production d'un si grandiose labeur serait incompré-

[1] Wymann, 7-15.
[2] *Ibid.*, 12.
[3] *Ibid.*, 8.
[4] « La correspondance produit dans son ensemble une très favorable impression et met en haute lumière le zèle et les efforts de saint Charles. » Wymann : « La correspondance conservée à l'Ambrosiana est le plus éclatant, le plus étonnant témoignage du dévouement désintéressé de Charles à l'Église romaine, dont le service a absorbé toutes les forces de sa vie et qui s'y sont malheureusement consommées trop tôt », *ibid.*, 10. « Ces papiers parlent trop haut pour qu'on puisse nier que Charles y a pris une position mondiale », *ibid.*, 12. Mille argomenti unici nel genere vi si veggono sviluppati nella specie in svariati modi, con diversi indirizzi con una moltiplicità di artificio da fare sbalordire. Vi si ammira concentrata un' attività biologica prodigiosa, un fuoco intenso di affrettata combustione, un delirio di operosità, di versatilità d'ingegno e di volere, si da far ripetere quella gran domanda che faceva Don Abbondio : Chi era costui? Zerbi dans *Arch. stor. Lomb.*, 1891, 81. D'après Zerbi, la correspondance forme 268 volumes à l'Ambrosiana. Bascapè dit aussi (l. 7, c. 25, p. 208ª) : Pii et religiosi viri ex omni parte ad eum potissimum, quæcunque acciderent, tanquam ad rerum divinarum salutariumque vigilantissimum custodem procuratoremque diligentissimum omnia deferebant. Sur un des nombreux secrétaires de Borromée, le littérateur Botero qui fut célèbre en son temps, cf. C. Gioda, *La vita e le opere di Giovanni Botero,* 3 vol., Milano, 1895; là dessus *Anal. Boll.*, XIV (1895), 348.

hensible, si l'on ne savait que dans les dernières années de sa vie, Borromée ne consacrait au sommeil que très peu d'heures [1] et que le jour comptait peut-être pour lui le double d'heures de travail que pour les autres. Par l'austérité continuelle de sa vie, qui ne fit qu'augmenter jusqu'à la fin [2], il parut avoir conquis en matière spirituelle une domination presque miraculeuse sur le corps, au point qu'il possédait sur lui une puissance presque illimitée [3].

Les résultats de son infatigable activité à Milan furent d'une grandeur surprenante. Il y était aidé, il faut aussi le dire, par les circonstances de son temps. Le Concile de Trente, le Concile provincial de 1565, le règne d'un Pape aussi saint que Pie V, l'apparition d'un homme aussi extraordinaire que Borromée lui-même, se réunissaient pour donner à Milan la persuasion qu'une nouvelle époque était commencée et que chaque vivant de cette nouvelle époque devait s'en montrer digne par la rupture résolue avec les fautes du passé [4]. De son vivant, Borromée lui-même jouissait déjà de la réputation d'être un saint. Pendant son séjour à Rome, lors du jubilé de 1575, nombreux étaient ceux qui s'agenouillaient en pleine rue quand il passait devant eux [5]; dans son dernier voyage à Rome, les gens s'amassaient dans les rues pour le voir [6]. Dans une lettre adressée de la Ville

[1] Bascapè, l. 7, c. 2, p. 172^b.

[2] *Ibid.*, p. 171^b.

[3] Un exemple de ce qu'il pouvait exiger; *ibid.*, l. 6, c. 6, p. 159^b.

[4] Ainsi Borromée lui-même, le 17 avril 1566, à Bonhomini : Mi reca consolazione indicibile il rilevare la docilità e la deferenza de' miei Milanesi nel ricevere qualunque mia osservazione ed in ispecie la loro buona volontà ed il loro rispetto a mio riguardo. Sopratutto mi conforta il vederli persuasi, como essi sono, che in seguito al Concilio di Trento ed al Provinciale, mentre governa la Chiesa un Pontefice si santo ed io pure mi adopero al uopo con tutte le forze, da tutti ormai si debba abbracciare una vita nuova. *San Carlo Borromeo,* 134.

[5] Bascapè, l. 3, c. 3, p. 68^a.

[6] *Ibid.*, l. 5, c. 7, p. 124^b, 125^a. Odescalchi remarque dans sa lettre du 12 septembre 1579 que Borromée a refusé l'invitation du Pape d'aller habiter dans son palais : Si è ritirato ad habitare al suo titolo [S. Prassede] assai bassamente; in fatti si vede che questo signor non est de hoc mundo. Le 19 septembre 1579, Odescalchi rapporte au sujet de Borromée : E stato visitato da tutta questa corte come se fosse un santo et è andato alle 7 chiese a piedi dicendo sempre orationi, salmi e corone, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. aussi l'observation dans le *Diarium* de Mucantius du 24 décembre 1579, Arch. secr. pap. Puis, les *Avvisi di Roma* des 16, 19 et 30 septembre, du 7 octobre 1579 et du 23 janvier 1580, *Urb.*, 1047 et 1048, Bibl. Vatic.

éternelle en Allemagne, il est appelé un second Ambroise[1]. La postérité lui a conservé le titre d'un modèle des évêques catholiques[2].

C'est de l'une des plus grandes difficultés, que rencontrèrent dans leur administration les évêques après le Concile de Trente qu'il fit surtout sortir son idéal. Depuis le seizième siècle, se prépare l'édification de l'État moderne qui tire à lui graduellement une foule de droits qui jusque-là étaient considérés comme le domaine incontesté de la famille ou de l'Église. Le désir de vivre en paix avec la puissance séculière établie par Dieu, la crainte d'irriter les puissants par des luttes dépourvues de chances d'aboutir et de ne faire qu'empirer par là la situation de l'Église, devinrent de plus en plus pour un évêque consciencieux une source de très pénibles perplexités. L'archevêque de Milan a entamé cette lutte avec un courage incomparable et obtenu la victoire en des circonstances où même ses amis la croyaient perdue.

Un avant-goût de ce qui devait arriver fut donné par les querelles avec le bien pensant gouverneur Albuquerque (1571)[3]. Louis de Requesens (1572-1573) poussa comme statthalter les choses si loin que Borromée le frappa publiquement d'excommunication. Sur quoi, le statthalter élevant le ton et ses prétentions fit saisir le lieu d'origine des Borromées, le bourg d'Arona, envelopper de troupes le palais archiépiscopal, saisir et ouvrir à la poste les correspondances de Borromée. L'excommunication n'en produisit pas moins une très grande impression à Milan. La noblesse refusa d'escorter le gouverneur, les artisans qu'il employait d'habitude ne se découvrirent plus devant lui, les ambassadeurs étrangers cessèrent leurs relations avec l'excommunié[4]. Requesens eut la chance d'échapper à ces difficultés par sa nomination de gouverneur des Pays-Bas et son départ de Milan.

Si déjà sous Requesens, les efforts contre le Cardinal

[1] *Epistola ex Romana urbe in Germaniam missa*, Ingolstadii, 1577.
[2] *Forma pastorum*. Paul V dans la Bulle de canonisation.
[3] Cf. livres précédents.
[4] Voir les documents sur la querelle dans Sala, *Docum.*, II, 23-69, et les rapports de Borromée à Rome à Speciani, Castelli, Galli, *ibid.*, III, 448-536; à Philippe II, *ibid.*, 479, 490; à Grégoire XIII, *ibid.*, 499, 527. Cf. Sylvain, II, 65.

s'étaient élevés jusqu'à des excès véritablement odieux, ils s'envenimèrent à l'extrême sous son successeur le marquis d'Ayamonte que ne retenait aucune considération. Ayamonte travailla à déconsidérer à Madrid, à Rome et chez ses subordonnés, l'archevêque et à l'éloigner de son poste. Dès sa première visite, il reçut sans beaucoup de façons le cardinal dans son antichambre et lui exposa devant tout le monde son opinion sur les difficultés toujours pendantes entre eux[1]. Dans la suite, il s'efforça de contrecarrer les efforts de réforme du haut prélat[2]. Lorsque par exemple, Borromée voulut faire cesser l'abus d'après lequel on commençait le temps de Carême le lundi et non pas le dimanche comme le prescrivait le rite de Saint Ambroise, le gouverneur fit annoncer pour ce premier dimanche un tournois et comme l'archevêque interdit sous peine d'excommunication de participer à ce jeu, Ayamonte prépara de semblables divertissements pour les dimanches de Carême suivants, divertissements qui paraissaient incompatibles avec l'esprit du Carême[3]. Les fonctionnaires des petites villes furent appelés à Milan pour les amener, à l'aide de menaces, à des déclarations contre l'administration de Borromée[4]. On l'épia pour avoir un prétexte à envoyer des rapports défavorables sur son compte à Madrid et à Rome[5]. Le gouverneur obligea formellement, en 1579, les Décurions de Milan à envoyer une délégation à Rome pour s'y plaindre de Borromée[6]. Les motifs de plaintes allégués étaient à la vérité la plupart sans grande importance. Borromée avait par exemple élevé une protestation, parce qu'il y avait dans le

[1] Borromée à Castelli, le 7 octobre 1573, dans Sala, *Docum.*, III, 528. Point de vue d'Ayamonte : Ha mostrato di non haver a pensare nè all' officio mio, nè ad altro, se non a quello che gli parerà servitio del suo Re, dicendo in spetie che a questi tempi non s' ha tanto da guardare a quel che vogliono i Canoni, et che se gli altri vescovi non si curano di servar questi Canoni non me ne devo curar ne anch'io, *ibid.*, 529.

[2] Bascapè, l. 5, c. 1, p. 109; Sylvain, II, 202. La description des difficultés faites à Milan par la Rote (*La reazione cattolica a Milano* dans *Bollett. stor. Pavese,* VI [1906], 46), en dehors de vues complètement déformées, n'apporte rien de neuf qui mérite l'attention.

[3] Sylvain, II, 215.

[4] Bascapè, l. 5, c. 1, p. 110ª.

[5] *Ibid.*

[6] Les instructions pour les ambassadeurs dans Formentini, *La Dominazione Spagnuola in Lombardia*, 486; *ibid.*, 491, et rapports des ambassadeurs.

pays des danses les jours de fêtes qui éloignaient du service de Dieu et donnaient lieu à trop de péchés mortels [1]; il avait interdit les tournois pendant le temps du service divin; il avait fait fermer les portes de côté de la cathédrale de Milan pour que l'église ne pût servir de lieu de passage. Les plaintes des Décurions furent appuyées à Rome par l'ambassadeur d'Espagne [2].

A mesure que le temps avançait, il apparaissait de plus en plus que l'archevêque serait sacrifié à ces incessantes plaintes. Philippe II déclara dans un moment de mauvaise humeur qu'il s'entendrait avec le Pape pour éloigner de son poste ce perturbateur [3]. Aux reproches de l'ambassadeur d'Espagne, Borromée avait fait répondre à Rome qu'il ne prenait pas modèle dans ses ordonnances sur l'Espagne ou sur Venise, où l'on n'avait aucune idée de la liberté de l'Église mais sur la base des anciens Canons et des Conciles [4]. Mais, même chez les partisans les plus convaincus des réformes, on pouvait se demander si Borromée n'allait pas trop loin dans son effort, en prétendant ramener, en plein seizième siècle, la discipline des anciens Canons et des Conciles, et si, par exemple, on ne courait pas le danger, dans les conditions où l'on était alors, d'irriter le roi d'Espagne en suspendant la menace d'excommunication sur ses fonctionnaires. Il paraissait à plusieurs que Borromée voulait dans sa trop grande austérité imposer, comme obligations à la grande masse du peuple, ce qui devait être l'affaire d'une élite [5]. Quand on voyait un Jésuite, Giulio Mazzarini, s'oublier jusqu'à blâmer en pleine chaire à Milan directement ou indirectement plusieurs ordonnances de l'archevêque [6], on pouvait attribuer de semblables opinions à beaucoup d'autres. A Rome même, les suspicions et les interprétations

[1] SALA, *Docum.*, II, 77.

[2] SYLVAIN, II, 212. Défense de Borromée, *ibid.*

[3] *Ibid.*, 207.

[4] *Ibid.*, 212.

[5] Cf. la lettre du confesseur de Philippe II, le Dominicain Diego Chave, à Borromée le 31 août 1580 dans SALA, *Docum.*, II, 87. Voir aussi le rapport des ambassadeurs milanais de Rome du 23 janvier 1580 dans FORMENTINI, 491.

[6] Religiosioris item ordinis nonnulli aliqua ex parte consenserunt, Caroli studiis atque operibus non obscure detrahentes et causam adversariorum probantes etc. BASCAPÉ, l. 5, c. 1, p. 111ª; cf. SALA, *Docum.*, II, 73; SYLVAIN, II, 226.

continuelles dans ce sens finissaient par faire impression.

Borromée, pendant cette lutte, envoyait constamment des rapports explicites à ses représentants dans la ville éternelle et déclarait qu'il se soumettrait sans condition à la décision du Pape, dût-il même aller jusqu'à renoncer à ses prérogatives épiscopales[1]. Grégoire XIII avait d'abord confié à Borromée la charge de défendre les droits de son église par tous les moyens compatibles avec l'ordre[2]. Mais il se montrait de plus en plus réservé, le prestige de Borromée baissait de plus en plus dans les cercles romains[3]. Son quatrième concile provincial dont il avait envoyé les actes à Rome pour qu'ils fussent confirmés pouvait ne pas y obtenir de longtemps l'approbation désirée[4]. Personne ne doutait de son zèle mais on doutait de sa prudence. Des bruits couraient que le Cardinal était haï du peuple milanais, que le roi travaillait à son éloignement, qu'il partirait bientôt pour Rome et n'en reviendrait plus. On considérait, dans de nombreux milieux, comme impossible qu'il pût mener à bout à Milan l'œuvre de réforme, telle qu'il l'avait entreprise jusque-là. L'opinion tendait à prévaloir à Rome que les mesures émanées du « zélateur » de Milan n'avaient pas de défenseurs et que ses représentants étaient à peine écoutés. Borromée lui-même faisait dire au Pape que maintes fois à Rome il lui avait fallu défendre ses ordonnances comme un accusé devant la justice[5]. L'attitude de constant défi que lui opposait le pou-

[1] Io per la parte mia conforme a quello che dissi già a Vostra Santità a Roma,... quando ella... mi diede per resolutione ch' io diffendessi con le vie legitime le sue raggioni e possessioni : così li dico di nuovo che s' ella giudica honor di Dio ch' io ceda, perda, rimetta o patisca ogni cosa in questa giurisdittione farò sempre l'obbedienza. Ainsi à Grégoire XIII déjà le 15 septembre 1573 dans Sala, *Docum.*, III, 500; cf. Bascapè à Philippe II, 1580; *ibid.*, II, 70.

[2] Voir la remarque précédente.

[3] Interea contentiones adversus Carolum susceptæ totoque hoc temporis spatio continuatæ res eius tantum in discrimen et invidiam adduxerant, ut nihil fere amplius actorum eius Romæ defendi posse quibusdam videretur... Aures vix demum Ecclesiæ principes multi sine fastidio Caroli procuratoribus dabant. Eius existimatio, quod ad iudicium prudentiamque pertineret, suspensa neque mediocriter apud multos erat extenuata... Omnino ita inclinatum videbatur totum de disciplina restituenda negotium, ut ad felices exitus posthac erigi unquam posse plerique desperarent. Bascapè, l. 5, c. 7, p. 123. Cf. Giussano, l. 6, c. 1, p. 369.

[4] Sylvain, I, 443. Ce fut le cardinal Montalto qui le parcourut. Sala, *Docum.*, II, 200, n° 182.

[5] Bascapè, cité plus haut, p. 123[b]; Giussano, déjà cité p. 370. Cf. la

voir civil dans son archevêché, avait pour conséquence de développer autour de lui un esprit d'insubordination et de désobéissance, qui semblait remettre en question tout ce que pendant plus d'une année, l'effort de Borromée avait réalisé pour le relèvement moral et religieux de son diocèse[1]. Le bruit que Grégoire XIII n'approuvait pas la conduite de l'archevêque agissait dans le même sens. Sous prétexte d'appel au Pape, les plaisirs de la danse déjà presque abolis par Borromée revivaient, cinquante homicides en trois ou quatre mois en auraient été la conséquence[2], toute religieuse insoumise pensait pouvoir couvrir sa résistance envers l'archevêque de l'autorité du Pape[3]. Speciani ne voyait plus de salut pour Borromée que dans un voyage à Rome où il se montrerait et défendrait sa cause en personne[4].

Borromée y alla et contre toute attente son apparition tourna pour lui en un constant triomphe. Comme il approchait à un mille encore, avant le pont de Château Saint-Ange, la rue était remplie de monde. Les prélats et les grands qui peu auparavant se montraient si froids et si distants à son égard, s'empressaient de l'embrasser et d'être accueillis par lui; le Pape lui-même lui ordonna de monter au palais apostolique[5]. Ce ne fut pas long et il put faire renouveler toutes les ordonnances précédemment combattues sur les spectacles et les danses, le repos des jours saints et la

lettre respectueuse et franche de Borromée au Pape du 7 juillet 1579 dans Luca Beltrami, *La Roma di Gregorio XIII negli « avvisi » alla Corte Sabauda (Nozze Boncompagni-Borromeo)*, Milano, 1917, xv.

[1] Si era eccitato un tale spirito di contraddittione et disobedienza, che infino da' particolari non solo laici, ma ecclesiastici ancora et monache si contradiceva ad ogni ordinatione, che facesse il Cardinale contra suo gusto et mandavano a Roma. Bascapè à Philippe II dans Sala, *Docum.*, II, 72.

[2] *Ibid*, 77; Bascapè, l. 5, c. 7, p. 123[a]; Sylvain, II, 224. Grégoire XIII s'était exprimé sur les danses de façon beaucoup plus douce que le cardinal Sala (*Docum.*, II, 194, n° 71). Autres opinions différentes, *ibid.*, n° 74.

[3] Voir note 2.

[4] Bascapè, p. 123[b]; Giussano, p. 370.

[5] Bascapè, l. 5, c. 7, p. 125[a], 126[a]. Nell' arrivar qui volse alloggiare a S. Prassede suo titulo senza nessuna sorte d'addobamenti, ma il Pontefice il giorno seguente, che fu all' audientia, lo ritenne in Palazzo, per maggior commodità, disse, di quei che l'haverebbero visitato, et egli ne se contentò; ma il quarto giorno fornite che furono le visite, volse ritornasene al primo alloggiamento... Avanti hieri ci andò (sur la villa papale) anco il cardinal Borromeo, chiamato da Sua Beatitudine, con la quale sta spesso in longhissimi ragionamenti. Ainsi s'exprime l'ambassadeur vénitien Corraro dans Sala, *Docum.*, II, 470. Un rapport du même temps sur la présence de Borromée à Lorette dans *San Carlo Borromeo*, 458.

fermeture des portes de côté de la cathédrale[1]. Son quatrième concile provincial, que le Pape lut lui-même en entier, défendit victorieusement Borromée contre les objections qu'on lui faisait et il réussit à se mettre à l'abri de nouvelles attaques grâce à l'approbation pontificale[2].

Personne ne s'était attendu à un pareil résultat. Comme Charles, au cours de son voyage à Rome, s'arrêta quelques jours aux Camaldules, le bruit courut qu'il s'était fait camaldule par désespoir[3] et on répétait souvent qu'il ne reviendrait pas à Milan[4]. Ayamonte malgré cela avait considéré comme nécessaire d'envoyer une nouvelle ambassade à Rome, pour y renouveler ses anciennes plaintes, mais à peine celles-ci étaient-elles arrivées à Rome que Borromée lui fit la surprise de lui apprendre qu'il était prêt à partir pour son archevêché, qu'il ne pouvait donc plus être question entre eux d'interrogatoire et de réponse[5]. L'allégresse qui l'accueillit à son retour à Milan[6], fut la réfutation de toutes les rumeurs qu'on avait fait courir sur sa prétendue impopularité; le zèle avec lequel Milan peu de jours après célébra dans l'esprit de Borromée le premier dimanche de carême, fournit une éclatante justification contre ceux qui l'avaient attaqué, en prétendant qu'il exigeait plus que la moyenne des chrétiens n'avait la volonté et la capacité de réaliser. L'archevêque put écrire à Madrid[7] qu'il s'agissait de choses qui donnaient occasion à beaucoup de scandales, de péchés contre la chair, à trop de haines, d'inimitiés et de meurtres; en outre il connaissait ses bons Milanais et savait ce qu'il

[1] Bascapè, l. 5, c. 8, p. 126^b.

[2] Bascapè, l. 5, c. 7, p. 126^a; Sala, *Docum.*, II.

[3] Bascapè, l. 5, c. 7, p. 124^b. Con loro (les Camaldules) stette rinchiuso sei giorni, separato dalla sua famiglia. Corraro déjà cité.

[4] Che senza fallo anderebbe a Roma, ne gli saria concesso più di ritornar a Milano. Giussano, 370.

[5] Bascapè, l. 5, c. 7, p. 126.

[6] Incredibile est, quantum gaudii et iucunditatis invisus ille dictus et intolerabilis adventu suo excitaverit in universa civitate etc. *Ibid.*, c. 8, p. 128.

[7] *Ibid.*, c. 11, p. 137^a. Pare ad alcuni, ch'io costringa questi popoli a cose de perfettione, non permettendo balli etc... Ma quando anco queste fossero opere di perfettione, se per via di diligenza et sollicitudine le potessi introdurre nel popolo, non però dovrei lasciar di farlo, nè potrei senza gravissimo peccato; imperocchè se Iddio mi ha fatto gratia di un popolo buono, facile et ben disposto al bene più di quanti io habbia mai conosciuto, io son tenuto a secondare la sua buona opinione. Borromée au confesseur de Philippe II dans Sala, *Docum.*, II, 91.

pouvait obtenir d'eux, qu'en fait le peuple avait la meilleure volonté du monde comme cela était maintenant visible à tous les yeux. Par contre apparaissait incompréhensible la conduite d'Ayamonte qui ordonnait de nouveau un tournoi pour ce dimanche de carême, objet de la dispute, en sorte que le bruit des trompettes venait résonner dans la cathédrale voisine, sans toutefois pouvoir attirer un plus grand nombre de spectateurs, et qui ne servait qu'à troubler la prédication de l'archevêque [1]. Peu après Grégoire XIII adressait aux Milanais un bref justifiant complètement l'archevêque [2]. Borromée en prenant congé du Pape en avait reçu l'ordre de défendre les droits de son église sans plus s'adresser à Rome à l'avenir [3]. Fin avril 1580, la mort enlevait le gouverneur [4]. Borromée ne se laissa pas détourner par cette mort de la résolution qu'il avait prise depuis longtemps d'éclairer, par l'intermédiaire d'un envoyé secret, le roi d'Espagne sur la situation à Milan et sur ses luttes avec les gouverneurs. Son choix pour cette difficile mission tomba sur le barnabite Carlo Bascapè qui obtint un plein succès auprès de Philippe II [5]. Les nouveaux gouverneurs, Guévara y Padillia (1580-1583) et Charles d'Aragon, duc de Terranueva, assurèrent à Milan la complète entente entre le pouvoir séculier et le pouvoir ecclésiastique [6].

Au milieu des querelles avec Ayamonte survint l'événement qui devait mettre dans son plus beau jour le désintéressement de Borromée et qui contribua plus que toute autre chose à rendre son nom célèbre : la grande peste à Milan [7]. Pour Ayamonte, il est à remarquer que ce dévouement héroïque de l'archevêque ne le poussa jamais à se montrer plus conciliant à son égard; au contraire plusieurs démarches que Borromée avait entreprises alors dans ce sens ne lui servirent que de prétextes à de nouvelles attaques sur le terrain séculier.

Le retour à des relations pacifiques sous le nouveau gou-

[1] Bascapè, l. 5, c. 9, p. 129^{b}.
[2] Giussano, l. 6, c. 4, p. 390.
[3] Sylvain, II, 248.
[4] Bascapè, l. 5, c. 9, 130.
[5] *Ibid.*, c. 11, p. 132-140; Giussano, l. 6, c. 9, p. 408. Cf. les documents sur l'ambassade dans Sala, *Docum.*, II, 70-94.
[6] Bascapè. l. 6, c. 1, p. 141.
[7] Cf. l'extrait au supplément n° 87.

verneur Terranueva permit à l'infatigable défenseur de l'Église de porter toute son attention notamment aux cantons nord italien des Alpes [1]. Ignorance religieuse, erreurs dans la foi, immoralité, unies à la pratique de la sorcellerie, s'y épanouissaient largement; ces contrées étaient un lieu assuré de refuge pour les hérétiques de langue italienne, menaçant l'Italie du danger constant d'y voir partir de là le protestantisme pour se répandre ensuite dans toute la Péninsule. Lors de son dernier voyage à Rome en 1582, Borromée parla de cette situation; il fut alors nommé visiteur pontifical dans la vallée de Misoxer et y reçut personnellement une sorte de mission avec le concours de quelques Jésuites [2]. La mort l'empêcha de poursuivre ses importants succès contre l'action des prédicants dans les Grisons où ils s'installèrent bientôt.

Malgré l'austérité de sa vie, Borromée avait atteint l'âge de son père, survécu à son frère aîné et à ses quatre sœurs plus jeunes. Des pressentiments l'avertirent que l'heure de la mort sonnerait bientôt [3] pour lui; il se déclara étonné de ce que sa vie ne fût pas finie depuis longtemps. Il continua à vaquer aux affaires de sa fonction, mais ses pensées se tournèrent, avec plus d'élévation encore qu'auparavant, vers l'Éternité et l'entretien avec Dieu dans la prière [4]. Le souvenir des souffrances du Christ, de sa mort et de son ensevelissement furent de plus en plus l'objet de ses méditations; pour pouvoir s'y adonner tout entier, il se retira, au milieu d'octobre 1584, à ce qu'on appelait la sainte Montagne, à Varallo, dont la dévotion d'un Franciscain, grâce à des peintures représentant en beaucoup de chapelles les scènes de la Passion, avait fait un rappel du mont du Calvaire et qui était devenu un pèlerinage très fréquenté [5]. Il y con-

[1] Bascapè, l. 6, c. 4, p. 149-156.

[2] *Ibid.*; Sprotte, 12. Sur les sorciers qui, à l'occasion de cette visite, furent livrés au bras séculier et brûlés, voir Cantu, *Eretici*, II, 387. Sur un nécroman qui voulait découvrir des sorciers à l'aide de moyens magiques, voir lettre de Borromée dans Sala, *Docum.*, II, 420, n° 47.

[3] Bascapè, l. 6, c. 6, p. 159.

[4] Libenter alioqui per id tempus frequentiam fugiebat et in remotiora loca discedebat, negotiorum se molestiis subtrahens, ut sacris studiis divinisque contemplationibus vacaret. *Ibid.*, p. 160.

[5] *Ibid.*, c. 7, p. 161*; Giussano, l. 7, c. 11, p. 480; *San Carlo Borromeo*, 448, 454; Kneller, *Geschichte der Kreuzwegandacht*, Fribourg, 1908, 22.

sacrait six heures par jour à la méditation; une nuit, il lui arriva de rester huit heures en prière sans interruption [1], elles lui parurent avoir passé si vite qu'il émit le soupçon qu'on avait dû avancer l'heure intentionnellement pour le tromper [2]. Le 28 octobre, il quitta Varallo pour aller présider à Ascona l'ouverture du Collège; le 1er novembre, il comptait célébrer à nouveau dans sa ville épiscopale la fête de la Toussaint. Mais une fièvre violente, qu'il avait déjà sentie plusieurs fois au Monte Varallo, revint, si bien qu'il ne put aller à Arona que le 31 octobre. Là, il célébra pour la dernière fois, le jour de la Toussaint, au noviciat des Jésuites, la sainte Messe. Le 2 novembre, il arriva à Milan [3]. Sa faiblesse augmenta si rapidement que les médecins doutèrent de son rétablissement. Le soir du 3 novembre, une mort très douce conduisit au repos éternel cet homme infatigable [4]. « Une lumière s'est éteinte en Israël », s'écria Gré-

[1] Bascapè cité plus haut, p. 161b.
[2] *Ibid.*, 162a.
[3] Cf. Sprotte, 14; Sylvain, III, 358.
[4] Bascapè déja cité, p. 163. Rapports contemporains sur sa mort et l'impression qu'elle produisit dans *San Carlo Borromeo*, 517, 525; *Arch. stor. Ital.*, XXV, 126; Crit. Scotto, *Epicedium*, Milan, 1584; nouvelle impression, *ibid.*, 1823. *L'ultima lettera di S. Carlo Borromeo* dans *Bollett. della Svizzera Ital.*, XXVI (1904), 56. Le tombeau du saint archevêque dans la chapelle souterraine, devant le maître-autel du Dôme de Milan, est ainsi décrit par Klimsch (*Italiens berühmte Stadte*, I, 183) : « Le corps du saint est entièrement conservé, comme l'a montré l'enquête établie le jour de la Fête-Dieu de 1910. La peau et les chairs sont desséchées ensemble et comme momifiées. La figure présente un caractère encore extraordinairement beau comme si elle était immobilisée dans la prière. Revêtue de somptueux habits pontificaux, l'enveloppe mortelle du grand archevêque repose dans un précieux meuble d'argent dessiné par Cerrano et envoyé par le roi d'Espagne. Sur sa poitrine brillent deux belles croix pectorales. L'une, dont le collier est fait d'anneaux d'or et de nombreuses pierreries, montre dans la traverse le nom de Jésus et dans la traverse perpendiculaire le nom de Marie et les deux formes de trente-trois diamants. La plus récente est un présent de l'archevêque actuel de Milan, le cardinal Ferrari. Sur la mitre, ornée de pierres précieuses, pend du couvercle de l'écrin une couronne d'or ornée de perles très coûteuses envoyée par le prince palatin Charles-Théodore de Bavière, qui l'avait tirée de son propre trésor royal. Elle est donnée pour l'œuvre du maître Cellini, et d'après l'inscription : A. Q. D. B. M. V., c'est-à-dire : Albertus Quintus dux Bavariæ Mariæ Virgini, elle était un présent consacré à la Mère de Dieu par le duc de Bavière, Albert V. L'anneau qui fut mis dans le tombeau orne encore le côté droit, tandis qu'à gauche deux anneaux d'or avec camées (gracieuses figures d'ivoire dont une est le portrait du pape Pie VI) attirent notre regard. Environ quatre-vingts grands et petits verres de cristal de montagne finement sculptés éclairent si vivement le saint dans son coûteux costume d'apparat qu'on peut le voir commodément dans tous ses détails. Cf. aussi Fell, *Der Mailänder Dom*, Regensburg, 1910.

goire XIII [1], à l'annonce de la mort inattendue de cet homme si hautement vénéré de lui aussi bien que du siècle [2].

Borromée est encore aujourd'hui en effet une lumière de l'Église, par ses ordonnances en matière de discipline ecclésiastique autant que par son éclatant exemple. Aux yeux des contemporains, son nom était le synonyme de réformes [3]; l'idéal qu'on se formait alors d'un rénovateur de l'Église paraissait avoir pris vie en lui. On ne pouvait comparer aucun réformateur de l'Église contemporain, qui atteignît à la hauteur des projets qu'il forma en ce sens, au zèle qui le consumait pour les réaliser, au courage, à l'endurance, à la puissance de travail qu'il mit à les exécuter; mais ce qui dominait surtout en lui c'était le complet détachement de soi dans l'accomplissement du devoir, l'entier oubli de sa propre personnalité avec ses désirs et ses inclinations, en présence de la grandeur de sa tâche. Son propre cœur n'a plus qu'à se taire sitôt que l'idée du devoir entre en cause et fait entendre sa voix, si faiblement que ce fût. C'est ainsi que dès le temps où il était jeune étudiant à Pavie, il se dérobe à tous les attraits et à toutes les séductions de la frivole ville universitaire; il montre encore plus les mêmes dispositions comme jeune cardinal. Toutes les jouissances de la capitale du monde s'offraient à lui, il n'avait qu'à étendre la main vers elles, et au lieu de cela, il travaille du matin au soir comme le dernier des fonctionnaires, il travaille en vue de son pain quotidien, n'y suivant ni sa propre fantaisie ni ses goûts mais seulement les avis et les goûts de son oncle. Évêque, il n'a pas de désir plus ardent que de mourir à lui-même pour pouvoir vivre tout entier à son grand devoir. Son délassement est maintenant la prière à

[1] Bascapè, l. 6, c. 9, p. 169*.

[2] Giussano, l. 7, c. 16-18, p. 54; Wymann, *Der hl. Karl Borromeo*, 284. Le curé suisse (de Fribourg) Seb. Werro écrit en 1581 sur lui : Cardinalis ipse, etsi multa de illo vulgo ferantur, longe tamen sanctius vivit, ut fama minimam adhuc partem de illo referat... Secretiora neque cubicularii deprehendere possunt, ut existiment, maiora esse et diviniora, quæ arcana ipse in abscondito cum Deo agit. Wymann dans *Zeitschr. fur Schweiz. Kirchengesch.*, II (1908), 133. Jakob Burckhardt exprima publiquement dans une interview d'histoire son admiration pour Borromée, comme un de ses élèves me l'a appris : Charles aurait pu devenir pape, il voulut être un saint et l'est devenu.

[3] Qui [à Rome] è da molti ammirato più tosto che veduto volontieri, mettendo spavento, con la sola presenza, di qualche riforma. Corraro dans Sala, *Docum.*, II, 470.

laquelle il consacre des heures quand il en trouve le temps; d'ailleurs il est toujours prêt à sacrifier même cette dernière joie de son cœur au plus léger appel de son devoir épiscopal. L'austérité de sa vie en veilles et jeûnes monte peu à peu si haut qu'à peine un habitant du désert peut la dépasser et qu'il semble à beaucoup tendre trop l'arc[1]. Le Franciscain Panigarola, dans l'Oraison funèbre de Borromée, ne dit que l'entière vérité, peut-être en termes trop vulgaires, quand il nous dit que Charles n'a pas plus joui de sa fortune qu'un chien ne tire de la richesse de son maître, c'est-à-dire un peu d'eau, de pain et de paille[2]. Cependant, cette austérité eut son importance même pour le réformateur Borromée dans les difficiles conditions où il se trouvait : elle fit comprendre, à quiconque voulait voir, que l'archevêque ne désirait ni n'ambitionnait rien sur la terre, que par exemple, dans sa lutte avec le gouverneur, son mobile n'était pas, comme on le soutenait, le désir d'étendre son pouvoir personnel, mais uniquement la conscience de son devoir[3].

Tout comme les motifs qui le faisaient agir, les ordonnances du réformateur Borromée portent sa marque propre de désintéressement. Quoique reconnu Maître et Docteur en matière de discipline ecclésiastique et consulté par les Papes, il n'alla pourtant jamais jusqu'à jouer au Maître, et à chercher à faire valoir ses propres idées et pensées. Comme réformateur il se réclame des Décrets du Concile de Trente, il se subordonne à ce Concile, et, quand il lui faut interprèter le texte des Décrets de Trente, il réfère avec soin ses vues aux déclarations des Pères de l'Église et des autres Conciles. Rien autant que cette union à la tradition du passé ne donna à son activité de la force et de la moelle. Certes, au seizième siècle, il fallut souvent chercher de nouvelles voies en matière ecclésiastique; le danger d'être malcompris et mal interprété en quelqu'une de ses manifesta-

[1] Quelques traits moins connus dans WYMANN, *Der hl. Karl Borromeo*, 108.

[2] BASCAPÈ, l. 7, c. 3, p. 173ᵃ.

[3] Bascapè fait valoir ce point de vue près du roi d'Espagne : Che faccia le sue cose con intentione diritta et indirizzata a Dio solo, et che non si mova per passione, nè per qual si voglia riguardo humano, credo che si possa hormai tener per certo, se si può fare argumento dalla vita et dalle attioni sue, et dall' haver fatto la rinuntia, che ha fatta al mondo et a tutti i suoi beni et commodità. SALA, *Docum.*, 74.

tions n'avait pas échappé non plus à Borromée [1], mais jamais les décrets de ses conciles provinciaux n'auraient pu obtenir une importance aussi durable s'ils n'étaient pas sortis de l'expérience millénaire de l'Église et n'avaient pas élargi cette expérience.

Ainsi le cardinal de Milan apparaît dans sa rigidité d'acier, aux yeux des contemporains et de la postérité [2], comme un de ces grands hommes qui sacrifièrent tout pour tout obtenir, qui renoncèrent au monde et s'ouvrirent ainsi par leur renonciation une action immense sur le monde. A l'exception du fondateur de l'Ordre des Jésuites, aucune personnalité n'a influencé la Renaissance catholique aussi profondément et aussi durablement que Charles Borromée. De même que sa colossale statue à Arona, pareille à un Apôtre bénissant, regarde d'en haut les campagnes d'un des plus beaux panoramas italiens, sa suréminente grandeur spirituelle, nous verse encore aujourd'hui un flot de bénédictions. Parmi les héroïques figures de l'Église du seizième siècle, il restera une des plus grandes; comme législateur, une des plus durables et il sera toujours un modèle. Il est une des bornes milliaires de l'Histoire de l'Église aux frontières de deux époques, celle de la fin de la haute Renaissance et celle de la victorieuse réformation catholique.

2.

Dans une Ordonnance pour les Camaldules [3], Grégoire XIII se rend le témoignage de n'avoir, dès le premier jour de son pontificat, pensé qu'au rétablissement de la discipline dans les Ordres religieux. Les efforts de Pie V pour assurer et réaliser sur le terrain monastique la législation du Concile de Trente, furent en effet continués par son

[1] Les Jansénistes, dans leur rigorisme, se réclamaient de lui, mais abusivement, comme l'écrivait le Pape Innocent XI. Degert dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1912, 211.

[2] Un dévot tout particulier de Charles Borromée était François de Sales, auquel Celier le compare dans la conclusion de son beau travail. *Saint Charles Borromée*, Paris, 1912.

[3] Du 8 avril 1573, *Bull. Rom.*, VIII, 256.

successeur. Dans la difficile question de savoir comment limiter les droits respectifs des Ordres mendiants et du clergé séculier, les vues de Pie V, d'après son propre aveu, n'avaient été rendues qu'imparfaitement dans ces Ordres-là [1]. Grégoire XIII s'efforça alors de reprendre l'affaire dans l'esprit de son prédécesseur en déclarant seules importantes les prescriptions du Concile de Trente et en révoquant toutes les concessions qui avaient été faites [2].

Grégoire était pénétré de la juste persuasion que rien n'était plus important pour les Ordres religieux que d'en raffermir le plus possible la loi fondamentale, l'obéissance [3]. Il se préoccupa donc tout d'abord de savoir la direction de chaque Ordre en bonnes mains. Il n'hésita pas à prendre de vigoureuses mesures dans ce sens. Les Camaldules étaient si réduits en nombre qu'ils ne pouvaient tous garder dans l'Ordre les hautes fonctions que chacun avait primitivement : ils devaient souffrir qu'une Ordonnance papale [4] déposât d'un seul coup neuf de leurs supérieurs et réunît aux autres les Couvents auxquels ils appartenaient précédemment. Il en fut de même pour les Ermites de Saint Jérôme, congrégation ne possédant plus que cent soixante moines et dans laquelle, vu la courte durée pour laquelle on nommait les supérieurs, les efforts d'ambition pour arriver aux fonctions et dignités s'étaient fort développés. Grégoire déposa tous les supérieurs de la Congrégation et leur en donna de nouveaux [5]. Des moines indociles, qui osèrent émettre des avis juridiques contre les ordres de leurs supérieurs [6] ou en appeler aux Tribunaux séculiers [7], éprouvèrent la sévérité du Pape ainsi que ceux qui se faisaient donner la recommandation de princes séculiers ou ecclésiastiques pour des

[1] Ut qui interdum conquereretur, multa aliter alioque sensu a se prolata fuisse, quam litteris expressa essent. *Bull. Rom.*, VIII, 40.

[2] Le 1er mars 1573, *ibid.*, 39. Sur les querelles de préséance entre les Ordres mendiants, voir Brefs du 25 juillet 1583, *ibid.*, 429.

[3] Nihil in unaquaque religiosa familia... æque arbitramur esse utile, quam supremam in eisdem auctoritatem gerentibus, omni contentione exclusa, ea qua decet reverentia universos parere. *Ibid.*, 66.

[4] Du 8 avril 1579, *ibid.*, 256,

[5] Du 26 mai 1574, *ibid.*, 69. Cf. les rapports d'Odescalchi des 6 mars, 26 avril, 12 juin, 17 juillet et 28 septembre 1574, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[6] Décret du 17 avril 1574 à la Congrégation du Mont Cassin, *Bull. Rom.*, VIII, 66.

[7] Décret du 8 avril 1575 pour les Franciscains observants, *ibid.*, 108.

fonctions dans leur Ordre. Rien ne trouble plus la discipline monastique, écrivait-il aux Dominicains [1], que ces tentatives de se faire recommander par des gens du dehors; les supérieurs d'Ordre ne doivent en aucun cas se laisser influencer par de telles recommandations, quand même elles proviendraient de cardinaux ou de l'empereur; quiconque aurait obtenu un emploi de cette façon devrait le perdre et être considéré à l'avenir comme inapte à le remplir. La tentative des Olivetains de se faire recommander du dehors leur fut interdite sous peine d'excommunication [2]. Toute une série d'ordonnances de Grégoire XIII ont pour but de régler et d'assurer avant tout l'élection des supérieurs d'Ordre. Des ordonnances dans ce sens furent envoyées à la Congrégation des Bénédictins du Mont Cassin [3], aux Franciscains de l'Observance [4], aux Ermites de Saint Jérôme [5], aux Hiéronymites Portugais [6]. Grégoire donna également des ordres pour l'élection des Abbesses chez les Religieuses de la Congrégation du Mont Cassin [7], en Italie surtout [8].

Pour les Ordres féminins, l'observation de la clôture fut en outre l'objet particulier de ses préoccupations. Déjà Pie V avait commencé à faire exécuter la clôture sévère de leur couvent, recommandée par le Concile de Trente [9]. Il ne pouvait y avoir de doute sur la nécessité de ces mesures. Mais la pauvreté de beaucoup de Couvents faisait qu'on ne pouvait les faire observer sans dureté. C'est ainsi qu'il n'y avait à Florence pas moins de 28 couvents de femmes dans lesquels plus de 2 500 religieuses vivaient péniblement d'aumônes et en partie n'observaient pas la clôture [10]. Dans ces cas-là, Grégoire s'efforçait de les aider en leur assurant d'abondants secours [11]; mais il maintint très rigoureusement

[1] Le 1er juin 1580, *ibid.*, 335.
[2] Le 4 avril 1579, *ibid.*, 254.
[3] Le 12 février 1577, *ibid.*, 165.
[4] Les 8 septembre 1573 et 29 avril 1579, *ibid.*, 58. Sur le Chapitre général des Observants à Paris et sur les intrigues électorales du général sortant Cristoforo Capodifonte, cf. Maffei, II, 46.
[5] Le 25 mai 1584, *Bull Rom.*, VIII, 473.
[6] Le 14 juin 1578, *ibid.*, 233.
[7] Le 16 avril 1574, *ibid.*, 64.
[8] Le 30 décembre 1572, *ibid.*, 28.
[9] Cf. nos livres précédents.
[10] Voir Reumont, *Toskana*, I, 307.
[11] Cf. Maffei, I, 87.

la clôture pour les couvents de femmes et pour les couvents d'hommes[1]. Une constitution du 13 juin 1575 révoqua toute permission de s'introduire dans les Couvents, quand même cette permission aurait été éte donnée par le Saint-Siège et ses légats à des personnalités haut placées. Quiconque malgré cela enfreignait la clôture s'exposait à la grande excommunication réservée au Pape et la même peine menaçait les supérieurs qui laissaient faire[2].

La plupart des Ordonnances de réformes de Grégoire XIII en matière d'Ordres monastiques lui furent inspirées par le Concile de Trente, et, pour les exécutions des prescriptions de Trente, ce Pape s'en montra, comme ses deux prédécesseurs, le mandataire et l'appui. Il était vrai que le zèle ardent de Pie V n'avait pas été en état de rallumer partout une nouvelle vie; son successeur devait encourir aussi le dur reproche de n'avoir pu faire observer complètement les Ordonnances de réformes du moine qui l'avait précédé dans la chaire de Saint Pierre[3]. Mais le Pape put aussi payer un tribut de reconnaissance à d'autres associations religieuses, comme les Servites « qui chaque jour faisaient beaucoup de travail dans la Vigne du Seigneur, par la parole et l'exemple, par le jeûne et la prière »[4], les Bénédictines de Pérouse, les Ermites de la solitaire forêt de Camaldoli[5], dont l'austérité et le zèle avaient produit une profonde impression sur le Pape lui-même, dans une première visite qu'il leur avait faite[6]. Grégoire XIII loue les Augustins pour leur zèle dans la prédication et la pratique de la charité[7]. Seulement, ils pourraient renoncer au zèle exagéré et pas toujours pur, avec

[1] Cf. le décret du 30 décembre 1572, *Bull. Rom.*, VIII, 28.

[2] *Bull. Rom.*, VIII, 113; *Bull. Casin.*, Venetiis, 1560, 232. Même pour les femmes laïques qui habitaient dans les couvents, il fallait pour en sortir une permission spéciale du Pape; voir Reumont, *Beiträge*, IV, 258. P. Strozzi, le 15 mai 1577, fait un rapport sur la réforme par le Pape des couvents de femmes à Naples, Arch. Gonz. à Mantoue. Dans les églises des couvents de femmes, Grégoire XIII interdit toute musique figurative; voir *Civ. catt.*, 1918, II, 518.

[3] Aux chanoines réguliers du Saint-Sauveur, les 23 mars 1574, 16 décembre 1579 et 18 novembre 1580, *Bull. Rom.*, VIII, 62, 313, 359.

[4] Le 20 avril 1578, *ibid.*, 205.

[5] Le 8 juillet 1579, *ibid.*, 287.

[6] Quæ omnia non solum ab aliis sæpe audivimus, sed etiam nostris oculis aliquando vidimus. Bref du 4 janvier 1585, *ibid.*, 505.

[7] Le 5 septembre 1572, *ibid.*, 13; le 5 septembre 1579, Theiner, 1579, n° 34 (III, 42).

lequel beaucoup d'entre eux se livraient à une véritable chasse pour conquérir les grades théologiques; il y aurait bientôt chez eux plus de maîtres que de disciples et en face de tant de Docteurs en théologie, il n'y aurait plus personne pour remplir les emplois ordinaires de l'Ordre [1].

Les efforts de réformes du Saint-Siège trouvèrent dans les Ordres des échos multiples. Le Général de l'Ordre des Franciscains, François de Gonzague, mort évêque de Mantoue en 1620, et à l'élection duquel au Généralat de son Ordre avaient pris une part décisive le Nonce de France ainsi que le Pape lui-même, se consacra avec grand zèle au renouvellement de la vie spirituelle. Bientôt après sa nomination en 1579, il envoya une très sérieuse lettre circulaire dans laquelle il rendait les supérieurs responsables de la décadence de la discipline dans l'Ordre et où il les exhortait à favoriser les Frères qui désiraient se réformer par l'observance de la vie commune, de la prière et de l'étude. Une autre circulaire leur recommandait en termes particulièrement forts la pauvreté. Gonzague visita en personne les couvents du nord et du centre de l'Italie et de l'Espagne ainsi qu'une partie des Couvents de France [2].

L'Abbé et Général des Cisterciens, Nicolas Boucherat (1571-1584), se consacra avec un zèle particulier à la rénovation de son Ordre. Le 20 juillet 1572, il put écrire au cardinal Morone [3], protecteur de son Ordre, qu'il s'était assuré personnellement, dans les deux derniers mois et demi, de l'état de 26 couvents en Suisse et dans les pays frontières et qu'il était sur le point de visiter, dans le même but, la France de l'Est, la Bavière et la Bohême. Au cours des deux années suivantes, il continua ses visites en Suisse et dans le sud de l'Allemagne, aux évêchés de Constance, d'Augsbourg, de Würtzbourg, de Bamberg, de Freising, de Ratisbonne, de Salzbourg, de Brixen, de Passau, de Strasbourg. Il visita en

[1] Bref du 25 juin 1583, *Bull. Rom.*, VIII, 422.

[2] La *Vie de Gonzague* fut écrite en 1525 par Ipp. Donesmundi, son confident depuis de longues années. Sur ce travail s'appuie la *Vita del ven. Fr. Gonzaga, Min. generale dei Frati Minori, Vescovo di Mantua,* Roma, 1906. Voir Holzapfel, 310. Cf. *Una lettera e una Relazione autografe del ven. Fr. Francesco Gonzaga Min. generale dei Min. Oss. intorno alla riforma del gran Convento di Parigi,* 1582, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, II (1909), 668.

[3] Dans A. Postina dans la *Zisterzienser Chronik*, XIII (1901), 228.

personne en 1573 dans le nord de l'Allemagne 18 couvents d'hommes et 28 couvents de femmes comptant 887 membres ; sur le territoire des trois princes électeurs ecclésiastiques et dans les évêchés de Paderborn, Münster, Liège, 15 couvents de Cisterciens et 43 de Cisterciennes avec 1 307 membres[1]. D'une façon générale, la situation était satisfaisante dans ces maisons monastiques. D'après les rapports sur la visite, les bâtiments y étaient le plus souvent en bon état, parfois même beaux, produisant des revenus suffisants[2]. Sous le rapport religieux, plusieurs méritent des louanges pour la façon dont la réforme y est poussée, et il n'est pas rare de voir qu'elle s'y est appliquée à tout[3]. Plusieurs couvents méritent il est vrai aussi d'être fort blâmés[4]; on y lit à propos d'Hardehaussen en Westphalie que les moines y sont barbares et sans culture quoique de bon naturel[5]. Ils ont souvent à se plaindre des empiétements de leurs protecteurs séculiers. C'est ainsi que les Religieuses de la Sainte Croix à Riedlingen sont contraintes par leur « défenseur et avoué », le comte Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, à s'occuper de ses chiens de chasse à la place de ses gardes; lui-même vient quelquefois avec 30 ou 40 cavaliers qui tous doivent être hébergés richement aux frais du couvent[6]. Même Boucherat élève des plaintes sur les procédés arbitraires de plusieurs évêques[7].

Moins réjouissant était l'état des couvents de Cisterciens en Lombardie et en Toscane. L'existence des Commendes

[1] Rapport de visite pour 1573 (Allemagne du Sud), *ibid.*, 230; pour 1574 (Allemagne du Nord), *ibid.*, 257. Sur le congé de visite pour Marienstatt, *ibid.*, XXIX (1917), 97.

[2] *Ibid.*, XIII, 227.

[3] Ainsi le couvent de Donauwerth compte trente-huit moines bene reformatos, *ibid.*, 232; à Schonenfeld-le-Bas sont une abbesse et religieuses religiosissimæ et observantissimæ, *ibid.*, 234; à Schönenfeld-le-Haut est bene institutum, *ibid.*, 235; de Lichtental à Bade on lit : abbatissa est doctissima et vitæ sanctimonia præclara, *ibid.*, 237; Königsbruck est reformatissimum, neque ullum reperi [monasterium], in quo tanta est vitæ monasticæ austeritas, *ibid.*, 237; Himmenrode est bene reformatum et abbas bonus vir, *ibid.*, 257.

[4] A Himmelspforten reformatio hucusque nullum sortita est effectum, *ibid.*, 233; à Zarn, dans le comté de Berg, il y a parmi les religieuses quatre luthériennes, *ibid.*, 262; Langheim a un bon abbé, sed monachos non adeo bene reformatos, ut desiderabat, *ibid.*, 233; cf. 234, 260, 261.

[5] *Ibid.*, 262; Schwarz, *Visitationsakten*, cxxx.

[6] *Zisterzienser-Chronik*, XIII, 229.

[7] *Ibid.*, 233, 235.

y avait amené des désordres effrayants [1]; les revenus y étaient détournés pour toute espèce de but étranger à la vie religieuse, les couvents y étaient fort endettés, les moines y manquaient du nécessaire, les supérieurs y étaient élus dans des conditions aussi opposées que possible aux prescriptions papales [2]. La situation commença à s'améliorer lorsque, par l'ordre des visiteurs, des hommes âgés et expérimentés furent mis à la place de ces supérieurs. Grégoire XIII soutint de toutes ses forces la réforme de l'Ordre des Cisterciens [3].

Les couvents des Bénédictins de Portugal se trouvaient en pleine décadence. Déjà Pie V avait commencé, sur la prière du roi Sébastien, à les relever en les réunissant en une Congrégation; Grégoire XIII poursuivit cette œuvre d'unification. De cette Congrégation portugaise sortit, en 1581, la fondation du premier couvent de Bénédictins au Brésil [4]. Le Pape, en 1575, confirma dans les Pays-Bas la Congrégation des Exempts, fondée six ans auparavant [5].

Le Pape avait envoyé en 1576 aux Chevaliers de Malte un nonce pour les réformer [6]; quatre ans après, l'état de choses, continuant à y être mauvais, rendit nécessaire une intervention résolue. Une partie des mécontents remplaça par un vicaire le grand maître octogénaire Jean Lévesque de la Cassière, qui avait procédé très énergiquement dans ses tentatives de réformes et l'avait jeté en prison en juillet 1581 [7]. Les deux partis s'adressèrent à Rome où l'ambassadeur français Paul de Foix se prononça avec chaleur pour le grand Maître [8]. Grégoire XIII [9] blâma ce qui

[1] Voir livres précédents.

[2] Rapport du visiteur à Morone de l'année 1579 dans *Zisterienser-Chronik*, XIII, 204.

[3] Ordonnances des 12 juin 1574 et 23 mai 1578, *Bull. Rom.*, VIII, 73, 228. Sur la réforme de l'Ordre en Pologne, cf. *Gregors XIII.* Lettres de recommandation pour Caligari aux abbés cisterciens du 9 avril 1578 dans Theiner, 1578, n° 39 (II, 394) et les lettres du visiteur Edmond de la Croix au nonce polonais du 25 juillet 1580 et à Morone du 6 octobre 1580, *ibid.*, 1580, n° 49 (III, 173).

[4] Bref du 25 mai 1572, *Bull. Rom.*, VIII, 3. Schmieder dans les *Studien et Mitteilungen aus dem Benediktiner-und Zisterzienserorden*, XII (1891), 73.

[5] Voir Berlière, *ibid.*, X, 541.

[6] Maffei, I, 252.

[7] Ciaconius, IV.

[8] Voir *Lettres de Paul de Foix*, 85.

[9] Bref du 8 août 1581 dans Theiner, 1581, n° 62 (III, 304).

s'était produit, envoya un Nonce [1] et fit venir le grand Maître et le vicaire à Rome où tous deux moururent [2]. Grégoire permit aux Chevaliers d'élire librement le nouveau grand Maître [3].

Malgré toute cette sévérité, Grégoire XIII était un bon Père pour tous les Ordres, toujours prêt à accorder des grâces et des privilèges quand ils pouvaient servir l'Église [4]. Il adressa de particulières marques de confiance à la célèbre Congrégation des Bénédictins du mont Cassin [5], dont il rappela l'organisation avec de grandes louanges [6]. Aux efforts que faisait le Pape pour la maintenir à la hauteur du passé [7], la Congrégation correspondit en soumettant sa règle et en se prêtant à l'exécution d'une inspection [8]. De même, chez les Servites, sur l'ordre du Chapitre général de 1578, la règle de l'Ordre fut mise à l'unisson des recommandations de Pie V [9]. Très nombreuses sont les Ordonnances

[1] Gaspare Visconti. Bref avec ses pleins pouvoirs du 8 août 1581, *ibid.*, n° 63, 305.

[2] D'abord le Vicaire général le 3-4 novembre 1581, ensuite le 21 décembre le Grand Maître. Cf. *Relatione del viaggio del gran maestro di Malta* dans Cod. 6619, p. 178, de la Bibl. de la Cour à Vienne.

[3] Bref du 26 décembre 1581 dans Theiner, 1581, n° 65 (III, 308). Visconti revint en avril 1582. Le résultat fut qu'une bulle de septembre 1582 disculpait le Grand Maître et annulait tous les actes accomplis contre lui. Voir sur toute cette affaire les notes de Musotti dans Arch. Boncompagni à Rome; Maffei, II, 168, 260; *Mélanges d'archéologie*, XXXI, 75-141, où sont proclamés avec raison les services de Grégoire XIII à l'occasion de ces troubles pendant lesquels les Turcs se tinrent fort heureusement tranquilles. Voir aussi les *Memorie* de Galli, Arch. Boncompagni à Rome, Cod. D. 5; cf. *ibid.*, D. 6. Plus tard, Grégoire XIII dut intervenir encore une fois dans un conflit des Maltais avec Venise; voir Maffei, II, 352; Balan, VI, 615.

[4] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Grégoire XIII réunit les Ordres de Saint-Lazare et de Saint-Maurice, proclama saint Norbert le fondateur des Prémontrés (1582) et confirma les nouvelles ordonnances lancées en 1580 pour les Ermites augustins; voir Heimbucher, I, 149, 227, 421, 449. Sur la confirmation des privilèges des Cisterciens, voir *Manuscrits des Fondateurs de Cîteaux*, II, Vienne, 1891, 79. Grâces accordées aux Camaldules dans *Bull. Rom.*, VIII, 25, 409, 438, 505. Grégoire XIII refusa au Grand Maître allemand la confirmation générale des anciens privilèges; voir Pettenegg, *Urkundenbuch des Deutschen Ritterordens*, 653.

[5] Au Chapitre général des Basiliens pour l'élection d'un abbé général, un moine du Mont Cassin aurait la présidence. *Bull. Rom.*, VIII, 308, 2; 309, 11.

[6] Ab eius primæva erectione optimis ac salubribus institutis et constitutionibus usque ad hæc tempora recta et gubernata fuit, *ibid.*, 260.

[7] Voir plus haut, p. 81.

[8] Confirmé le 13 avril 1579, *Bull. Rom.*, VIII, 259.

[9] Confirmé le 6 septembre 1579, *ibid.*, 290. Un bref de septembre 1575

particulières par lesquelles Grégoire XIII poursuivit les réformes dans les anciens Ordres [1].

Comme pour les anciens Ordres, le règne et l'établisse-

au Servite Bened. de Burgo pour la réforme de son Ordre en Lombardie dans Arch. des Brefs à Rome. Sur la réforme des Servites, cf. encore SANTORI, *Autobiografia*, XII, 367. En 1579, Grégoire XIII fondit la Congrégation des Servites observants avec le reste de l'Ordre; voir MORINI-SOULIER, *Monum. ord. serv. b. Mariæ*, I, Bruxelles, 1897.

[1] Les archives des brefs conservent toute une série de brefs sur la réforme de l'Ordre; ainsi pour l'Italie, un bref de mai 1573 à Arsenius, général président de Vallombrosa; sur la réforme de sa congrégation, en février et septembre 1574 à l'archevêque de Salerne, février 1574 à Pise, avril 1575 au patriarche d'Aquilée et à l'évêque de Parenzo, juin 1575 à l'évêque de Squillace. Sur la réforme du couvent de S. Sofia et au cardinal Borromée plein pouvoir de visiter les églises et les sacristies des Réguliers et Exempts en juillet 1575 à Venise, février 1577 à Serafino Cavalli de Brescia; décembre 1577 plein pouvoir pour l'évêque de Bergame pour la visite des églises des Réguliers, dans les évêchés de Savone et Vintimille, janvier 1578 à Cristoforo de Foligno et février 1578 à Rodrigo de Avalos sur la réforme des Frères Mineurs, à Milan et dans la Terre de labour, février 1578 à Dominicus Petrucci sur la réforme des couvents dans l'évêché de Ferentino, décembre 1578 à l'évêque de Suessa, août 1581 à celui de Parenzo. Mai 1581 sur la réforme des couvents à Zara, 1583 à Borromée à Milan, septembre 1584 sur des religieuses de Volterra, en décembre 1584 sur les couvents de Péroue, en janvier 1585 sur d'autres couvents à Raguse. Pour l'Espagne et le Portugal, des brefs parus en juillet 1572 au cardinal Henri sur la réforme de la Congrégation de la Sainte-Croix à Coïmbre, en novembre 1576 au général des Trinitaires sur la réforme de son Ordre dans les deux pays, en mai 1581 sur la visite des Dominicains espagnols. Pour plus de détails, voir plus loin. Apparaissent surtout aussi des brefs sur la réforme des couvents de femmes espagnols et portugais, ainsi en mai 1573 au cardinal de Portugal, novembre 1572 sur les religieuses du Tiers-Ordre dans l'évêché de Carthagène, décembre 1572 sur le couvent de Cisterciennes de Las Huelgas dans l'évêché de Burgos, décembre 1572 sur les religieuses de l'évêché de Valence, avril 1574 de même à Grenade, décembre 1574 à Tarragone, sur la clôture des religieuses dans l'évêché de Gérona. En France, Grégoire XIII s'adressa en avril 1573 au cardinal de Lorraine au sujet de la réforme des religieuses de Metz, Toul et Verdun, en juillet 1574 à Vienne pour les moines qui y étaient, en mai 1579 à l'archevêque de Lyon au sujet de la réforme des couvents. Pour l'Allemagne, cf. plus loin chapitre IX. Au sujet de la réforme des Carmélites, voir outre le *Bull. Carmelit.*, II, 183, 188, 208, 213, 215; *Barb.*, XXXII, 58 de la Bibl. Vatic. : De solemni visitatione Congregat. Mantuanæ facta a priore ac magistro generali totius ordinis Carmelit., 1575. Le docteur Jacobus Rabus (concionator et consiliarius ducis Bavarici et protonot. apost.) écrivit de Rome en 1576 un traité adressé à Ernest, évêque de Freising : Super instituenda monasteriorum ipsus dioecesi subiectorum visitatione consultatio, Cod. XI, 140, du Chapitre de S. Florian. Le Dominicain Pietro Paolo Filippi composa en 1585 un traité : *De reformatione religiosorum*, qu'il dédia à Philippe Sega, évêque de Plaisance; exemplaire dans la Bibl. Corvisieri à Rome (vendu en 1900). Le Bénédictin Petrus de Walloncapelle (cf. BERLIÈRE, *Monast. Belge*, I, Bruges, 1890, 37) publia *Institutionum monasticarum secundum s. Concilii Trident. decreta libri tres*, Coloniæ, 1584, un des premiers écrits dans lesquels les décisions du Concile sont appliquées à l'observance monastique.

ment de règlements de Grégoire XIII pour plusieurs sociétés ecclésiastiques, surgies au seizième siècle, furent de très grande importance. Quelques-unes de ces Congrégations atteignirent alors à leur forme et à leur perfection définitives. Pour les Barnabites, qui s'étaient bornés d'abord à fonder un unique établissement à Milan et qui s'étaient étendus par la suite et même établis à Rome, furent confirmées par Grégoire XIII les nouvelles constitutions de l'Ordre, avec d'importantes prescriptions sur les Congrégations Générales [1], et le Pape mit à cette occasion des bornes aux droits que gardaient les Religieux de sortir arbitrairement de l'Ordre [2]. Les nouvelles Constitutions [3] avaient été discutées sous la présidence du cardinal Borromée et avaient obtenu son approbation [4]. Les Barnabites honorèrent donc en Borromée leur second fondateur. Ils furent les premiers à élever, à Rome, une église en l'honneur de ce Saint [5].

Plusieurs des associations religieuses du seizième siècle n'avaient pas songé originairement à être des Ordres monastiques, mais plutôt de libres unions et ne prirent que sous Grégoire XIII leur forme définitive. Ainsi les Frères de la Miséricorde dits de Saint-Jean de Dieu qui, en dehors de l'établissement créé par leur fondateur, desservaient le grand hôpital de Grenade et avaient d'autres établissements similaires à Séville, à Cordoue, à Madrid, à Lucena et aux Indes. Le lien entre ces établissements fut fortement resserré, lorsqu'une concession pontificale leur accorda tous les privilèges de l'hôpital de Grenade [6]. Les premiers membres de l'Ordre ultérieur des Ursulines n'étaient pas originairement liés par des vœux. Ces religieuses habitaient

[1] Décret du 1er octobre 1578 et 25 avril 1579, *Bull. Rom.*, VIII, 245, 262. Cf. Premoli, 255, 284, 292.

[2] Décret du 13 septembre 1577, *Bull. Rom.*, VIII, 191.

[3] Approuvées par une lettre de Grégoire XIII du 7 novembre 1579 dans *Litt. et constit. Summor. Pontif. pro congreg. cleric. regul. S. Pauli Ap.*, Romæ, 1853, 46.

[4] Bascapè, l. 5, c. 5, p. 120, qui regarde comme une grâce particulière quod tanti viri benigno adiumento atque auctoritate iacta sint nostræ amplificationis fundamenta. Cf. Sala, *Biografia Diss.*, 268-273. Pour la branche féminine de l'Ordre des Barnabites dites les Angéliques, les Constitutions furent préparées par Bascapè, à la prière de Borromée. Sala, 256.

[5] Voir Sylvain, III, 36.

[6] Le 28 avril, *Bull. Rom.*, VIII, 537.

dispersées chez leurs parents dans la ville et ne s'occupaient pas exclusivement de l'instruction de la jeunesse, mais aussi du soin des malades et des autres œuvres de charité [1]. Leur développement ultérieur se lie au nom du cardinal Borromée. En 1568, il appela la jeune communauté à Milan [2]; il se déclara très satisfait de ce qu'elles avaient fait, mais leur proposa d'introduire, dans leur règle, les trois vœux monastiques avec la promesse de stabilité perpétuelle et de mener la vie commune [3]. Les Ursulines acceptèrent ce changement dans leur vie originelle et Grégoire XIII les confirma en 1572 [4]. En 1579, le cardinal de Milan fut nommé visiteur de la jeune Congrégation [5] dont il approuva la règle dans une visite à Brescia mais dont il changea les dispositions sur un point important : il soumit les Sœurs immédiatement aux Évêques de leurs diocèses. La fonction de Supérieure générale de toute la Congrégation fut ainsi rendue inutile [6] et la Congrégation elle-même soumise à une nouvelle base juridique. Dans son quatrième synode provincial tenu à Milan en 1576, Borromée recommanda à ses évêques suffragants d'introduire chez eux les Ursulines comme le moyen le plus efficace d'améliorer leur diocèse. La Congrégation se propagea alors à Vérone, Parme, Modène, Ferrare, Bologne et Venise [7].

L'intérêt que Grégoire XIII témoignait à l'Ordre des Théatins nous est prouvé par des Ordonnances qui nous sont restées de lui et par la faveur qu'il montra pour leurs

[1] Postel, I, 118.
[2] *Ibid.*, 342.
[3] *Ibid.*, 332. Cf. le quatrième concile provincial de Milan où l'on parle de l'Association des Filles de Sainte-Ursule et de l'Association de Sainte-Anne pour les œuvres : Uberrimos adiutrice Dei gratia fructus et populis et familiis attulerunt, non modo ad retinendum, sed ad excitandum vehementius in femineo sexu innocentis vitæ, omnis christianæ pietatis et caritatis studium. Tous les évêques pouvaient donc les introduire dans leur diocèse. *Acta Ecclesiæ Mediolanensis*, I, Bergamo, 1738, 198. Cf. *Regola della Compagnia di Sant' Orsola, ibid.*, II, 912-917. Bref du 24 décembre 1582 où l'entrée régulière dans la Confraternita delle Virgini di Sant' Orsola est assimilée à l'entrée dans un couvent. Grégoire XIII dit de cette association dans le bref : quam auctoritate apostolica tenore præsentium approbamus et confirmamus et quatenus opus sit, de novo instituimus. Sala, *Docum.*, I, 454.
[4] Postel, I, 343.
[5] *Ibid.*, 344.
[6] *Ibid.*, 330.
[7] Cf. Salvatori, *Vita d'Angela Merici*, Roma, 1807, 60; Heimbucher, I, 551.

établissements de Rimini, Milan, Crémone, Padoue, Gênes, Naples et Capoue[1]. Les Théatins de Rome reçurent de lui un présent de 2 000 ducats d'or pour terminer leur église de S. Silvestro, sur le Quirinal[2]. Peu de temps avant sa mort, Grégoire put voir encore la fondation d'un établissement de Théatins à Mantoue[3]. Aux Frères de la Miséricorde, nommés en Italie Fate-Benefratelli, le Pape donna, en 1582, l'antique église appelée, du nom d'un saint grec, Giovanni Calibita, dans l'île du Tibre[4]; l'hôpital attenant qui jouissait d'une grande popularité fut doté par lui d'un présent de 3 000 écus[5].

La Congrégation de prêtres séculiers des Oblats de Saint-Ambroise, qui s'engageait vis-à-vis de son évêque à rendre tous les services spirituels, avait été fondée à Milan en 1578 par Charles Borromée. Grégoire XIII l'approuva[6], ainsi que la Congrégation des Clercs réguliers de la Mère de Dieu, fondée par Giovanni Leonardi à Lucques dans un but semblable[7].

Comme le bon sens de Grégoire XIII lui avait fait régler les Communautés religieuses récentes, les nouvelles fondations à l'intérieur des anciens Ordres rendirent nécessaire aussi son intervention : à l'intérieur de l'Ordre des Franciscains s'étaient constitués les Alcantarins qui menaient une vie beaucoup plus sévère que les autres Observants soumis avec eux au même supérieur général. Une certaine tension entre les deux directions et de constantes frictions étaient inévitables dans cet état de choses. Grégoire XIII fit faire un rapport concernant les deux groupements à la Congrégation Générale des évêques et religieux, et, après avoir

[1] Les documents à ce sujet se trouvent dans les Arch. générales des Théatins à Rome, 43-45. Sur l'activité féconde des Théatins, voir les remarques dans Cod. L. 23 de la Bibl. Vallicelliana à Rome.

[2] Voir au supplément n° 49 le rapport d Odescalchi du 9 septembre 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue; Reumont, III, 1, 492.

[3] Cf. là-dessus le rapport de E. Capilupi daté de Rome 16 janvier 1585, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] La date 1572 la plus souvent donnée est fausse; voir le rapport d'Odescalchi du 23 octobre 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[5] Voir *Avviso di Roma* du 2 juin 1582, *Urb.*, 1050, p. 184, Bibl. Vatic.

[6] Voir *Acta Eccl. Mediol.*, 826; B. Rossi, *De orig. et progressu congr. oblat. S. Ambrosii et Caroli, Mediol.*, 1739; Sylvain, III, 39. Les Ermites espagnols de Saint Jean-Baptiste obtinrent également leur confirmation de Grégoire XIII, voir *Freib. Kirchenlex*, II², 1449.

[7] Voir *Vita del b. Giovanni Leonardi*, Roma, 1861; cf. Balan, VI, 1302.

tranché les questions litigieuses, décida de confirmer la tendance rigoriste, dont il fit un haut éloge et interdit de la contrecarrer ou de verser ses adhérents dans les couvents d'observance plus douce. Du reste, les Alcantarins devaient rester une province spéciale de l'Ordre sous la direction du Supérieur Général commun [1]. Ainsi furent complétées par Grégoire XIII [2] les prescriptions de Clément VII sur la situation des Réformés dans l'intérieur de l'Ordre franciscain.

Le Pape témoigna une affection particulière à l'Ordre des Capucins qui se répandait alors largement en Italie et abondait en membres distingués [3]; les nombreuses grâces et manifestations pontificales [4], dont cette famille religieuse fut l'objet sont une preuve de la haute estime que Grégoire avait pour leur activité, notamment en matière de missions populaires. Rien ne put détourner le Pape de sa prédilection pour cette branche de l'Ordre franciscain, à laquelle il donna pour protecteur, en 1578, le cardinal Santori [5]. Un jour que quelques cardinaux lui signalaient les nombreux départs qui se produisaient chez les Capucins, le Pape leur répondit : plus haut un Ordre s'élève, plus grands sont les écueils auxquels il est soumis; la mer elle-même rejette aussi tout ce qui ne lui appartient pas [6].

D'importance non moindre fut une Ordonnance de Grégoire XIII du 6 mai 1574 [7]. Elle révoquait la décision de Paul III du 3 janvier 1537 qui limitait l'Ordre à l'Italie. Ainsi fut confirmé et assuré dans sa durée l'établissement des Capucins, entrepris dès 1568 à Meudon et à Paris, et en faveur duquel étaient intervenus outre le Cardinal de Lorraine, la Reine Catherine de Médicis et le Nonce Sal-

[1] Bref du 12 novembre 1578, *Bull. Rom.*, VIII, 247.

[2] Le 3 juin 1579; *ibid.*, 274. Cf. Holzapfel, 340.

[3] Cf. Boverius, I et II, *passim*, et Sisto da Pisa, *Storia dei Cappucc. Toscani*, I (1906), 148.

[4] Cf. *Bull. Capuc.*, II, 112, 122, 255, 286, 407; III, 107, 205, 237. Une aide pécuniaire pour la fabrica dei Cappuccini à Anagni du 16 février 1576 dans Vatic. 6697 de la Bibl. Vatic.

[5] Santori, *Autobiografia*, XII, 363. Du reste, un témoignage des Vicari provinciali di Roma de 1588 dans Giuseppe Maria dam Rotondo, *Gl' inizi dell' ordine Cappuccino e della provincia Romana*, Roma, 1910, 285, n'est pas entièrement sûr.

[6] Voir Boverius, II, 2.

[7] Voir *Bull. Capuc.*, I, 35, et V, 1 (aux deux passages avec une fausse année du pontificat).

viati [1]. Le Cardinal Borromée soutint l'introduction des Capucins aussi bien en France qu'en Savoie par des lettres aux Princes de ces pays et aux Nonces y résidant [2]. En 1578, les Capucins pénétrèrent aussi en Espagne où ils fondèrent un Couvent à Barcelone et, en 1581, sur le désir exprès de Grégoire XIII, en Suisse.

De même que dans leurs nombreux établissements en Italie [3], ces hommes véritablement populaires, dont les Constitutions furent définitivement établies et imprimées en 1575 [4], déployèrent avec le temps jusque dans les vallées montagneuses de la Suisse les plus éloignées, un esprit de sacrifice, d'oubli de soi, une activité émouvante, au service des âmes autant, qu'ils furent consolateurs et tuteurs de pauvres et des malades. A leur premier établissement às Altdorf s'en ajoutèrent bientôt de semblables à Lucerne (1583), à Stans (1584), Schwyz (1585), à Appenzell et Soleure (1587), Bade (1591), Frauenfeld et Zug (1595) [5].

L'Ordre des Basiliens, qui représente la forme habituelle de la vie conventuelle chez les moines orientaux unis à

[1] Voir le précieux travail de P. Alençon, *Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France*, Paris, 1894, 6.

[2] Voir Sala, *Docum.*, II, 423.

[3] Outre Boverius déjà cité, cf. les nouvelles monographies de Bonaventura da Sorrento (*I Cappuccini della prov. monast. di Napoli e Terra di Lavoro, S. Agnello di Sorrento*, 1879), Filippo da Tussio (*I frati Cappuccini degli Abruzzi, ibid*, 1880), Valdemiro da Bergamo (*I conventi ed i Cappuccini Bergamaschi*, Milano, 1883), Fort. Securi (*Memorie storiche sulla prov. dei Cappucini di Reggio di Calabria*, Reggio, 1885), Appollinare a Valentia (*Bibl. fratr. min. Capuc. prov. Neapolit.*, Romæ, 1886), Bonaventura da Sorrento (*I conventi dei Cappuccini d. città di Napoli*, Napoli, 1889; cf. aussi *Arch. stor. Napolit.*, VI, 198); Valdemiro Bonari (*I conventi ed i Cappuccini Bresciani*, Milano, 1891; *I conventi ed i Cappucini dell' antico ducato di Milano*, Crema, 1893; *I Cappuccini d. prov. Milanese dalla sua fondazione* [1535] *fino a noi*, 2 vol., Crema, 1868-1899), Franc. Saverio Molfino (*Codice dipl. dei Cappuccini Liguri*, 1530-1900, Genova, 1904), Sisto da Pisa (*Storia dei Cappuccini Toscani*, I [1532-1591], Firenze, 1906), P. Bernardino Latiano (*Mem. stor. dei Cappuccini della monastica di S. Angelo*, Benevento, 1907), G. Mussini (*Mem. stor. sui Cappuccini Emiliani*, I [1525-1629], Parma, 1908; ici p. 65, spécialement sur la recommandation de Grégoire XIII, Ferdinando da Montignoso (*L'ordine dei min. Cappuccini in Lucca* [depuis 1571], Lucca, 1910), E. da Bagno et Mussini (*Mem. stor. sui Cappuccini Emiliani*, 2 vol., Parma, 1912), Franc. Saverio (*I Capuccini Genovesi*, I, Genova, 1912), Ant da Castellamare (*Storia dei Cappuccini d. prov di Palermo*, I [1533-1574], Roma, 1914).

[4] Voir *Freib. Kirchenlex.*, VII², 125.

[5] Voir *Chronica provinciæ Helveticæ ord. S. P. N. Francisci Capucinorum ex annalibus eiusdem manuscriptis excerpta*, Soloduri, 1884, où se trouve une plus ample bibliographie spéciale.

Rome, donna de nouvelles pousses au seizième siècle[1] Tandis qu'à l'Est, des circonstances hostiles faisaient. crouler beaucoup de couvents, celui de S. Maria de Oviedo dans l'évêché de Jaen[2], surgi sous Paul IV, avait adopté la règle de Saint Basile et obtenu de Pie IV, le 1er janvier 1561, l'autorisation de s'unir aux Basiliens d'Italie[3]. Lorsque Pie V prescrivit pour tous les religieux l'adoption d'une règle monastique fixe, deux autres couvents d'Ermites en Espagne, celui de Tardon dans le diocèse de Cordoue et celui du Val de Galleguillos dans le diocèse de Séville se décidèrent également pour la règle de Saint Basile[4]. Grégoire XIII réunit les trois couvents en une province espagnole et prescrivit qu'ils devraient être soumis au Général Abbé des Basiliens d'Italie[5] qu'on devait élire. L'élection du nouvel Abbé Général ne fut terminée qu'à la Pentecôte 1578 et reçut le 1er novembre 1579 la confirmation pontificale, après quoi la constitution des Basiliens fut remaniée à nouveau[6]. Pour les moines grecs, la réunion de couvents différents en une congrégation était quelque chose d'inouï, car c'est à peine si, dans leur patrie, rien de semblable ne s'était produit.

En dehors de l'Italie, le Pape travailla par ses Nonces au relèvement des Ordres; ainsi en Allemagne par Ninguarda[7], en Pologne par Caligari[8]. Pour les couvents de Bohême tombés en profonde décadence, une ordonnance de l'empereur[9] imposa une visite par le Nonce Malaspina. Un Ordre d'Ermites de Saint-Paul le premier ermite, en

[1] J. Pargoire montre que ceux-ci seulement et non les moines schismatiques pouvaient être appelés Basiliens. Voir *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, II, 1, Paris, 1910, 507.

[2] *Giennensis dioecesis*, *Bull. Rom.*, VIII, 182, 8; *ibid.*, 308, n° 2, est écrit par erreur *Genuensis dioecesis*.

[3] L'histoire détaillée de tous les monastères religieux et séculiers et de l'Ordre des Chevaliers d'Hippolyt Heliot, I, Leipzig, 1573, 270.

[4] *Ibid.*, 274.

[5] Ordonnance du 25 mai 1577, *Bull. Rom.*, VIII, 181. *Ibid.*, 309, 5, un décret du 1er mai 1574 est mentionné sur la même affaire. Un bref sur la réforme des Basiliens du 12 octobre 1580, dans Sala, *Docum.*, I, 414. Un *Avviso di Roma* du 14 novembre 1573 prétend savoir que le Pape a le projet de réformer les moines de Saint-Basile parce qu'ils menaient une vie relâchée. Bibl. Vatic.

[6] *Bull. Rom.*, VIII, 307.

[7] Voir plus loin, chap. IX.

[8] Theiner, 1579, n° 53 (III, 63); cf. 1584, n° 59 (III, 555).

[9] Du 31 mars 1585; *ibid.*, 1585, n° 4 (III, 622).

Dalmatie, fut en 1582 l'objet d'ardents efforts de réformes de la part du Nonce Bonhomini[1].

Pie V s'était dépensé en efforts particuliers[2], de concert avec Philippe II, pour le renouvellement des couvents espagnols; sous Grégoire XIII le Nonce Niccolo Ormaneto reprit là-bas la difficile entreprise[3]. Par suite, des plaintes sans fin contre le Nonce et ses procédés arrivèrent à Rome: en 1565, douze Franciscains allèrent à Rome pour se plaindre. Le Pape ne perdit pas pour cela sa confiance en un homme d'une honnêteté aussi éprouvée qu'Ormaneto, mais il le fit avertir de procéder avec plus de circonspection afin de ne pas irriter davantage les moines[4].

Le Nonce trouva une grande difficulté à tirer du dehors de quoi établir un rapport certain sur l'état réel des couvents. Pour gagner en clarté, il eut recours à un moyen sans aucun doute malheureux[5]. Il proposa au roi de faire prendre sous main par les Jésuites les renseignements nécessaires et de s'en servir pour la réforme des autres Ordres. En fait, Philippe ordonna au Recteur du collège des Jésuites de Madrid, Gonzalo Melendez, de parcourir dans ce but l'Andalousie. Melendez, ainsi que son provincial Cordeses, firent des représentations pour échapper à une mission si odieuse; mais le roi persista dans sa volonté et Ormaneto imposa aux Jésuites l'obéissance en les menaçant de censures ecclésiastiques. D'autres missions semblables également des Jésuites étaient en projet.

Alors les Supérieurs des provinces des Jésuites espagnols s'adressèrent au Général de leur Ordre, Éverard Mercurian, qui leur enjoignit le 8 juillet de ne laisser partir provisoirement aucun de leurs subordonnés pour de pareilles missions; en cas de nécessité ceux qui seraient désignés devraient se mettre en route mais ne pas exécuter la

[1] Maffei, II, 250; cf. bref du 25 juillet 1583, *Bull. Rom.*, VIII, 431, 563.

[2] Voir volumes précédents.

[3] Un bref à lui de l'année 1575 sur la réforme des Chartreux espagnols et un autre de juin 1575 sur la visite des couvents dans les Arch. des brefs à Rome. A Sega, successeur d'Ormaneto, fut adressé un bref sur la réforme des couvents de femmes en Espagne; *ibid.*, un bref au général des Trinitaires sur la réforme de cet Ordre en Espagne et en Portugal de novembre 1576; *ibid.*, sur la visite des Dominicains de mai 1581, *ibid.*

[4] Carini, 103.

[5] Astrain, III, 54-58.

mission, avant qu'on ait reçu à ce sujet une décision du Pape. Grégoire XIII décida de l'affaire selon le désir du Général de l'Ordre; mais Melendez, pendant ce temps, avait fait sa tournée en Andalousie, les religieux menacés avaient eu connaissance du but de son voyage et un violent soulèvement contre les Jésuites en fut la suite. On racontait que trois cents moines avaient tenu une assemblée pour délibérer sur ces mesures irrégulières. Les Généraux de l'Ordre et les Cardinaux protecteurs étaient submergés de plaintes et de protestations. Melendez dut quitter l'Espagne et mourut, en 1578, à Naples. Ormaneto excusa sa malheureuse mesure en invoquant la volonté du roi et la nécessité d'obtenir de sûres informations sur l'état des couvents[1]. Une violente exaspération se forma contre les Jésuites, qui ne dataient pour ainsi dire que d'hier et avaient osé se donner l'air de vouloir instruire et réformer les plus anciens et les plus célèbres Ordres. Bien des événements de l'époque suivante s'expliquent mieux quand on tient compte de cette exaspération de l'opinion[2].

Les efforts d'Ormaneto pour la réforme des Prémontrés espagnols furent plus heureux. Il était personnellement présent au Chapitre de l'Ordre, tenu à Ségovie le 29 septembre 1573, et le fut encore au Chapitre suivant en 1576. Des couvents qui comptaient moins de treize membres furent interdits. L'Ordre fut déchargé du soin des âmes près des religieuses. La dignité d'Abbé fut confiée à des mains capables, quelques noviciats furent institués, à la suite de quoi le Pape et le roi se trouvèrent satisfaits de l'état de l'Ordre[3].

De beaucoup plus grande portée pour toute l'Église fut la part prise par Ormaneto à un autre grand mouvement de réforme, en matière monastique en Espagne, qu'il n'eut pas à provoquer, mais seulement à soutenir et à appuyer : nous voulons parler du renouvellement des Carmélites espagnoles et de la fondation d'un nouveau rameau

[1] Carini, 104.

[2] Sur les difficultés que rencontra Diego de Bonaventura, commissaire d'Ormaneto pour la réforme des Franciscains en Andalousie, 1576-1577, voir le document dans Cod. 68 de la collection Ed Favre dans la Bibl. de Genève.

[3] Carini, 105.

sant de ce déjà si vieil Ordre par la grande Thérèse d'Ahumada ou, comme on l'appelle de son nom de religieuse, Thérèse de Jésus, née en 1515 à Avila en Vieille-Castille, morte à Alba de Tormes, juste le jour où le calendrier grégorien entra en vigueur, le 4 octobre 1582. En matière de vie monastique, les deux plus grands actes de Grégoire XIII furent la confirmation papale de cette réforme et celle de la fondation d'une forme entièrement nouvelle de Congrégation religieuse par Philippe de Néri, et de leur avoir accordé le droit d'exister dans l'Église.

3.

Thérèse de Jésus[1] est, par la richesse intérieure, autant que par la diversité de ses dons uniques, une des plus éclatantes et des plus dignes d'amour, parmi les figures apparues dans toute l'histoire de l'Église. Ses écrits : une autobio-

[1] *Escritos de santa Teresa, añadidos è ilustrados por Vicente de la Fuente* (Biblioteca de Autores españoles, l. 53-55), Madrid, 1861-1879; *OEuvres complètes, par les Carmélites du premier monastère de Paris*, 6 vol., Paris, 1907 à 1910; *OEuvres, traduites par Marcel Bouix*, 5e édit., vol. 1-3, Paris, 1880; *Lettres, par Marcel Bouix*, 2e éd., l. 1-3, Paris, 1882. Édition améliorée de J. Peyré, Paris, 1903; *Lettres, traduction par Grégoire de Saint-Joseph*, 3 vol., Paris, 1906 (cf. Cuérot dans les *Études*, LXXXVII [1901], 823; *The Letters of St. Theresa. A complete edit., translated from the Spanish and annoted by the Benedictins of Stanbrook, with introd. by the card. Gasquet*, vol. 1, London, 1919 (cf. la recension de Morel-Fatio dans la *Rev. hist.*, CXXXIV, 245); tous les écrits de sainte Thérèse de Jésus : Une nouvelle édition allemande d'après les autographes et autres originaux espagnols, revue et augmentée par Fr. Pierre d'Alcantara de S. Maria et Fr. Aloisius de l'Immaculée Concept. O. C. O., 5 vol. en 8 parties, Regensburg, 1907-1919 (cf. W. Schleussner dans *Lit. Handweiser*, 1919, n° 9). Les essais publiés par José Gomez Centurion sont pleins de mérite : *Relaciones biográficas de S. Teresa por el P. Julian de Avila en 1587, 1596 et 1604* dans *Bolet. de la R. Acad. de la Historia*, décembre 1915; cf. *ibid.*, février-mars 1916 : *Relaciones biográficas de S. Teresa hechas bajo juramento en 1587 por sus hermanos, primas hermanas y sobrinos carnales.* Francisco de Ribera (*Vida de S. Teresa de Jesús* [d'abord 1590], *nueva edicion por el P. Jaime Pons*, Barcelona, 1908) donne, p. xxvi-xxxii, une bibliographie des travaux biographiques. Cf. Henri de Curzon, *Bibliographie Thérésienne*, Paris, 1902; et Hergenröther, III[5], 644. Parmi les biographies, il faut remarquer celles de Diego de Yepes, 1599; Juan de Jesus Maria, 1605; Eusebio Nierenberg, 1630 (nouvelle édition, Barcelone, 1887). *Acta Sanct. Oct.*, VII, 1, 109-790; W. Pingsmann, *Santa Teresa de Jesus*, Cologne, 1886.

graphie idéale, l'histoire de ses fondations de monastères, des lettres, des poésies et des traités de mystique, elle les a jetés sur le papier d'une plume rapide[1]. Ses lettres au milieu de la presse des affaires, elle ne les relisait même plus après le premier jet[2], et cependant, elle a conquis par la « pureté, la beauté et le charme du style[3] » et par la « géniale force de l'expression[4] », une place d'honneur parmi les classiques de la langue espagnole[5]. En matière de théologie mystique, elle est considérée dans l'Église catholique comme une autorité de premier rang; personne avant elle n'a décrit aussi à fond les divers états mystiques ni ne les a si clairement distingués, personne après elle n'a ajouté d'observations essentiellement neuves aux prescriptions données par elle[6]; c'est tout au plus si son disciple et ami Jean de la Croix peut lui être comparé à ce point de vue. Par la réforme de l'Ordre des Carmélites enfin, auquel elle donna un nouvel essor, elle communiqua en partie une

[1] Cf. pour son autobiographie écrite deux fois : casi hurtando el tiempo, y con pena (j'écris) porque me estorbo de hilar, por estar en casa pobre y con hartas ocupaciones (c. 10), La Fuente, *Bibliot.*, LIII, 43ᵃ; cf. c. 14, *ibid.*, 52ᵃ. Le livre des fondations fut écrit par elle á causa de los muchos negocios, ansí de cartas, como de otras ocupaciones forzosas (introduction, *ibid.*, 179ᵇ), de même Las Moradas : Los negocios y salud me hace dejarlo (la lettre) al mejor tiempo..., irá todo desconcertado, por no poder tornarlo á leer (IV, c. 2, *ibid.*, 448ᵃ).

[2] A son frère Lorenz le 17 janvier 1577, La Fuente, LV, 126ᵇ : Ni vuestra merced tome esto trabajo en tornar á leer las que me escribe. Yo jamás lo hago.

[3] G. Ticknor, *Histoire de la littérature espagnole*. En allemand par N. H. Julius, II, Leipzig, 1852, 269.

[4] Zöckler dans *Herzogs Real-Enzyklopädie*, XIX³, 524.

[5] Capmany (*Teatro historico critico de la elocuentia española*, III, Paris, 1841) émet cette opinion que ce furent ses seules lettres qui élevèrent Thérèse au rang des premières prosatrices espagnoles. Ochoa considère Guevara, Cervantes, Louis de Grenade, Mariana et Thérèse comme les cinq plus grands prosateurs espagnols. Cf. Pingsmann, 101-104; Wilkens dans les *Zeitschrift für wissenschaftl. Theol.*, V (1862) 168, et *Zeitschrift für Kirchengesch.*, XVII, 575. Dupanloup dit : Thérèse peut être placée à côté des plus grands écrivains de l'Espagne. On se demande même si elle ne les dépasse pas tous (voir *Hist. polit. Blätter*, LXIV, 411). Schack (*Erinnerungen*, II, Stuttgart, 1887, 258) juge les écrits de sainte Thérèse pleins de la plus haute poésie et d'un élan entraînant. « Ses poésies et lettres sont au premier rang de la poésie religieuse de tous les siècles et de toutes les confessions », dit Maurenbrecher (*Studien u. Skizzen zur Gesch. der Reformationszeit*, Leipzig, 1874, 27.

[6] Aug. Poulain, *Des grâces d'oraison. Traité de théologie mystique*³, Paris, 1901, 391. Cf. Luis Martín, *Santa Teresa de Jesús doctora mística* pans Ribera-Pons déjà cité, 1-59; *Acta Sanct.* déjà cité, 468.

nouvelle empreinte, et ouvrit de nouveaux domaines, elle s'égala aux grands fondateurs d'Ordre, au seizième siècle.

Une si vaste variété d'actions suffirait déjà à montrer ce que les écrits de Thérèse confirment partout, à savoir que chez elle une intelligence pénétrante, un jugement clair, le calme le plus stupéfiant et la force de l'introspection se liaient, en un miraculeux mélange, au coup d'œil du législateur, à la connaissance des hommes, à la compréhension des nécessités ordinaires et des petitesses de la vie quotidienne. A ces extraordinaires dons de l'esprit s'ajoutaient encore chez elle de plus grands traits de caractère. Toute sa vie et tous ses écrits le prouvent. Pure et noble jusqu'au fond de l'âme, s'enflammant facilement pour les plus hautes pensées morales ou religieuses et résolue à faire avec joie tous les sacrifices pour conquérir les plus hauts des biens, courageuse en présence des difficultés, patiente dans les souffrances, elle montre l'énergie et la résolution de l'homme fort, accompagnées de toute la grâce et de toute l'amabilité d'une noble âme de femme. Et, comme si ce n'était pas encore assez de toutes ces qualités, elle leur allie une finesse d'esprit, une élégance de manières que toutes les femmes du monde auraient pu lui envier. On ne peut abréger, il convient plutôt de lire la façon dont par exemple elle détourna de son projet une grande bienfaitrice qui voulait lui imposer une novice incapable[1], comment dans les luttes entre Carmes réformés et non réformés, elle sait dans ses lettres au Général commun de l'Ordre, garder l'exacte limite entre les remontrances courageuses et l'obéissance respectueuse[2]. Jamais non plus, dans les circonstances les plus embrouillées, le mot juste ne lui fait défaut. A ce sujet, sa première allocution comme nouvelle supérieure du Couvent de l'Incarnation à Avila est célèbre. Elle avait quitté ce Couvent pour jeter les fondements de sa réforme, elle y revenait maintenant au déplaisir de beaucoup, imposée par le visiteur apostolique avec le droit de supprimer aux religieuses leur pouvoir d'élire la prieure et réformatrice. Et malgré tout cela, elle réussit dès sa première entrée, à force de tact, à gagner tous les cœurs[3].

[1] A Maria de Mendoza le 7 mars 1572, LA FUENTE, LV, 23.
[2] Lettres du 18 juin 1575 et commencement 1576, *ibid.*, 49, 59.
[3] Voir LA FUENTE, LIII, 522; BOUIX, *Lettres*, I, 145.

La nature généreuse de Thérèse se manifeste dès son enfance qui la plaçait dans l'air que respirait la plus haute aristocratie d'Avila. Le nom de la miraculeuse femme plane encore aujourd'hui comme un saint enchantement sur le granit de la montagneuse ville, ceinte de murs et de tours pittoresques, et qui conserve de nombreux souvenirs de la plus grande de ses filles[1]. A la place de sa maison natale s'élève l'église baroque de Sainte-Thérèse, la chambre où elle vit le jour a été transformée en une chapelle magnifiquement ornée. Le vieux jardinet de sa maison existe encore. C'était là qu'avec son frère aîné, elle venait lire, dès sa septième année, dans le livre des Saintes Légendes, les souffrances et les triomphes des martyrs; la pensée que ces héros du christianisme s'étaient acquis par ce moyen une souveraineté sans fin, l'impressionnait particulièrement : « Pour toujours, toujours » se répétaient les deux enfants. Et bientôt, les résolutions de Thérèse furent prises; dans sa simplicité enfantine, elle se mit en route avec son frère pour le pays des Maures, afin d'y acheter, par le martyre, un bonheur sans fin[2]. Ramenée par un oncle, elle se bâtit ensuite avec son frère des ermitages où elle vient réciter avec lui le Rosaire. Cependant, après la mort prématurée de leur mère, d'autres proches influences se forment autour d'elle. La lecture secrète de romans de chevalerie et l'entourage de parents frivoles éveillèrent en elle de la coquetterie féminine et du goût pour la vie mondaine, elle est préservée de toute chute grave par son haut sentiment d'honneur et par une noblesse naturelle. Cet état ne dura pour elle qu'à peine le quart d'une année; au Couvent des Augustines d'Avila auxquelles son père confia son éducation quand elle eut quatorze ans, les impressions de sa pieuse enfance lui re-

[1] Dans les biographies les plus anciennes, la couleur locale fait défaut, malgré les souvenirs variés sur Thérèse que l'on rencontre à Avila et dans les autres villes d'Espagne; cf. V. de La Fuente, *El tercer centenario de S. T. Manual del peregrino para visitar la patria, sepulcro y parajes, donde fundó la Santa o existen recuerdos suyos en España*, Madrid, 1882 (deuxième édition sous le titre : *Casas y recuerdos de S. Teresa en España*, Madrid, 1882). Hye Hoys (*L'Espagne thérésienne*, 1894) donne en trente tableaux une riche iconographie de la sainte ainsi que des vues des couvents habités ou fondés par elle, de ses reliques, etc. Gabriela Cunninguam, *St. Theresa*, 2 vol., London, 1894, nous décrit très bien le milieu où fut Thérèse.

[2] *Vida*, c. 1, La Fuente, LIII, 24*.

vinrent bientôt[1]. Pourtant elle ne se résolut qu'après de durs combats intérieurs à embrasser l'état monastique, et elle ne choisit ensuite qu'un Couvent de direction plutôt douce, celui des Carmélites d'Avila. Ce furent les lettres de saint Jérôme qui la décidèrent à s'ouvrir de sa résolution à son père, et l'entretien qu'elle eut avec lui décida de sa destinée : elle avait trop le sentiment de l'honneur pour revenir, pour tout au monde, sur une parole une fois donnée[2].

De 1535 à 1562, Thérèse appartint au Couvent de l'Incarnation d'Avila[3]. Quand le chagrin, qui lui parut une agonie, de la séparation avec ses parents eut été courageusement surmonté, elle éprouva une durable joie dans les exercices de la vie monastique[4]. Alors commença pour elle un temps de sérieux efforts vers la vertu mais aussi de graves souffrances et de luttes. Au cours d'une dangereuse maladie, les violents remèdes d'une bonne femme la mirent si bas qu'elle tomba dans une catalepsie de quatre jours : on avait déjà ouvert son tombeau. Après cet accès, elle resta encore longtemps le corps recroquevillé, la langue mordue de souffrances, incapable sans une aide étrangère de remuer un membre, à l'exception d'un seul doigt, et le corps tout entier si sensible que le moindre mouvement lui était intolérable[5].

Revenue à la santé après de nombreuses années, Thérèse se trouva engagée dans une longue série de combats intérieurs[6]. Le couvent d'Avila n'avait pas de clôture proprement dite. Comme les revenus suffisaient à peine pour ses cent cinquante religieuses, cette pénurie favorisait les rapports avec l'extérieur[7]. Thérèse, riche de spiritualité, était notamment souvent demandée au parloir et elle trouvait du

[1] *Vida*, c. 2, *ibid.*, 25.

[2] *Ibid.*, c. 3, *ibid.*, 27[a] : Me determiné á decirlo á mi padre, que casi era como tomar el hábito; porque era tan honrosa, que me parece no tor ara atrás de ninguna manera habiéndole dicho una vez.

[3] Sur l'année de son entrée au couvent, cf. *The life of St. Theresa*, London, 1904, XI.

[4] Cuando salí de en casa de mi padre no creo será más el sentimiento cuando me muera, porque me parece cada hueso se me apartaba por sí... A la hora (de la vêture) me dió (Dieu) un tan gran contento de tener aquel estado, que nunca me faltó hasta hoy. *Vida*, c. 4, LA FUENTE, LIII, 27[b].

[5] *Vida*, c. 5, 6; LA FUENTE, LIII, 30, 32.

[6] *Ibid.*, c. 7, 8, *ibid.*, 34.

[7] *Ibid.*, 34[b]; cf. *Vida*, c. 32, *ibid.*, 98.

plaisir aux entretiens mondains. Une vie intérieure profonde ne pouvait se développer parmi ces constantes distractions. La jeune moniale tomba ainsi dans une fausse situation intérieure; elle se sentait poussée à s'occuper non seulement de Dieu et des choses spirituelles mais elle trouvait encore de la joie aux choses du monde. Ébranlée par la mort de son père, elle commença à revenir à l'oraison contemplative à laquelle elle avait déjà renoncé. Mais pour la continuer, il eût fallu une extrême énergie[2]. Elle trouva plus tard son état décrit dans ces parties des Confessions de Saint Augustin où il se montre flottant entre Dieu et le monde; comme auparavant Jérôme, puis pendant sa maladie Grégoire le Grand, avaient exercé sur elle une influence, ainsi c'était encore un des grands Docteurs de l'Église, Augustin, dans le célèbre récit de sa conversion, qui aida à son exemple Thérèse à la résolution décisive. Déjà auparavant, une statue du Sauveur, couvert de plaies, avait produit sur elle la plus profonde impression et détourné puissamment son cœur de prendre plaisir aux choses du monde[3]. Avec cette résolution s'ouvre pour Thérèse une nouvelle période de son existence, le temps de la vie intérieure et mystique. Une fois, elle se sentit tout enveloppée de la présence de Dieu; il m'était impossible, écrit-elle, de douter qu'il habitât en moi ou que je ne fusse tout entière plongée en lui. Elle sentit son âme tellement soulevée qu'il lui sembla être tout à fait hors d'elle-même[4]. Puis vinrent des apparitions, dans lesquelles elle était en rapport avec le Christ et le Ciel et en recevait des avis; c'était comme si son âme était subitement dotée de nouveaux sens intérieurs comparables aux sens du corps[5]. Ces visions s'adressaient le plus souvent à l'intelligence, plus tard encore à l'imagination mais jamais elle ne vit pendant ces visions quoi que

[1] Por una parte me llamaba Dios, por otra io siguia á el mundo etc. *Vida*, c. 7, *ibid.*, 37[a].

[2] En la oracion pasaba gran trabajo, porque no andaba el espíritu señor, sino esclavo etc., *ibid.*, 37[a]. Elle dit (*Vida*, c. 11, *ibid.*, 45[a]) ces souffrances dans la prière grandissimos, y me parece es menester mas ánimo, que para otros muchos trabajos del mundo.

[3] *Vida*, c. 9, *ibid.*, 40.

[4] *Ibid.*, c. 10, *ibid.*, 41.

[5] Un recogimiento interior, que se siente en el alma, que parece ella tiene allá otros sentidos, como acá los esteriores. Relation pour Rodriguez Alvarez (1576), *ibid.*, 164[b]; Bouix, *Lettres*, I, 342.

ce fût avec ses yeux corporels[1]. Elle y éprouvait d'inexprimables ravissements. Dans une seule heure de cette science surnaturelle, elle se sentait payée de toute une année d'efforts et de victoires sur soi-même, grâce auxquels elle avait persévéré, en dépit de toutes les difficultés, dans la prière[2].

Les expériences intérieures de Thérèse obtinrent par ses écrits, qui trouvèrent dans toutes les langues des peuples catholiques une diffusion presque infinie, une portée qui dépassa de beaucoup le cercle étroit des personnes adonnées au mysticisme. Il y a toujours eu à la vérité, dans l'Église, des expériences mystiques depuis que le premier martyr Saint Étienne vit le ciel ouvert et que l'apôtre Paul fut transporté au troisième ciel; les écrits des premiers Pères de l'Église, un Cyprien ou un Origène, en parlent comme de choses qui ne sont pas rares et malgré les illusions et les découvertes dont on se prévalait sur ce terrain obscur dans le mouvement montaniste, l'Église cependant n'a cessé de croire à leur possibilité et, dans des cas très rares, à leur réalité. Le christianisme, dans sa doctrine comme dans son culte, est riche en mystères et repose exclusivement tout entier sur le mystère par excellence : celui de la Sainte Trinité, car il consiste pratiquement dans l'envoi de la Deuxième et de la Troisième Personne de la Divinité pour instruire et sauver l'humanité et faire sa demeure de l'âme de chacun. Mais on ne peut voir pourquoi l'action du Saint-Esprit dans les âmes ne doit jamais dépasser l'action ordinaire de la grâce. C'est ainsi que les grands fondateurs d'Ordre et les Saints du seizième siècle sans exception eurent des dons mystiques, sans toutefois que l'histoire des Papes ait eu l'occasion d'aborder de plus près cette question.

Chez Thérèse au contraire, les choses se présentent tout autrement. Toutes les apparitions mystiques peuvent sans

[1] La vista interior, que es la que ve todo esto; que cuando es con la vista exterior, no sabré decir de ello ninguna cosa : porque esta persona que he dicho, de quien tan particularmente yo puedo hablar, no habia pasado por ello. MORADAS, VI, c. 9; LA FUENTE, LV, 476^b. Il ne faut pas penser à des hallucinations.

[2] Es ansí cierto, que con una ora de las que el Señor me ha dado de gusto de sí, despues acá, me parece quedan pagadas todas las congojas, que en sustentarme en la oracion mucho tiempo pasé. *Vida*, c. 11; LA FUENTE, LV, 45^a. Basta un momento para quedar pagados todos los trabajos que en ella [vida] ella puede haber. *Vida*, c. 18; *ibid.*, 60^b).

doute se montrer chez ses prédécesseurs, mais jamais avant elle, l'ensemble de la mystique n'a été représenté à tous ses degrés de façon si poussée et n'a été si clairement décrit dans toutes ses particularités. Thérèse sur ce terrain est une découvreuse qui se lance audacieusement dans une mer encore inconnue et conquiert un nouvel empire spirituel pour l'Église. Depuis que ses écrits furent approuvés et reconnus sans défauts par l'Église, dès avant sa canonisation, elle a acquis un tel prestige sous la protection des Papes qu'on peut la comparer, elle femme, l'unique de son espèce, avec les plus grands Docteurs de l'Église [1]. Quoique le sujet lui soit étranger, l'historien des Papes ne peut donc pas ne pas prêter attention à Thérèse la Mystique.

La portée de ses écrits, ainsi que celle de toute la direction à laquelle Thérèse a ouvert les voies, doit être avant tout considérée et jugée d'après ses rapports avec le mouvement spiritualiste, particulier à cette époque nouvelle. Les incontestables progrès de la culture au seizième siècle conduisent aux désordres et aux exagérations. A mesure se manifeste cette tendance qui voit dans l'argent et la propriété, dans le développement du commerce et de l'industrie, dans la puissance et le bien-être, les seules valeurs de la vie humaine et ne veut plus même reconnaître dans la science que ce qui peut être atteint par les mains et se démontrer par l'expérience, qui ne voit en politique que le fait, écarte plus ou moins la justice et le christianisme, et tient la force comme le synonyme du droit. Il fallait donc qu'à l'intérieur de l'Église, le surnaturel et le spirituel fussent affirmés avec une force plus grande et que sous ce rapport, le rôle de la mystique grandît, car elle soutenait, approfondissait, fortifiait la foi au surnaturel dans la chrétienté; l'esprit du temps s'étendant d'une façon démesurée dans le sens païen, le domaine de la connaissance à l'intérieur de l'Église s'élargissait de façon correspondante vers le surnaturel. Comme il arrive toujours, un excès en appelle un autre par réaction. Aussi la marche de plus en plus accentuée vers le paganisme pur dans les siècles en question appelait en consé-

[1] Ainsi écrit encore Pie X le 7 mars 1914 : Tanta tamque utilis ad salutarem christianorum eruditionem fuit hæc femina, ut magnis iis ecclesiae Patribus et Doctoribus, quos memoravimus [Grégoire le Grand, Anselme, Chrysostomes], aut non multum, aut nihil omnino cedere videatur.

quence une mystique exagérée et fausse. Thérèse avait ici une mission importante à remplir; c'est ainsi que dans les querelles quiétistes par exemple, Bossuet pouvait en appeler contre Fénelon à ses écrits comme au modèle de mystique approuvé par l'Église [1].

Une importance considérable revient aux écrits de Thérèse dans le développement du nouvel état monastique. Les associations religieuses du moyen âge cherchaient à défendre l'esprit de l'Ordre surtout par l'exclusion de ce qui devait y être étranger, par des austérités corporelles et par de longues prières vocales. Les nouveaux Ordres, destinés d'après leurs Constitutions à s'occuper préalablement du soin des âmes et d'action sur le monde, ne pouvaient plus employer dans la même mesure ces moyens, mais devaient chercher à en compenser l'absence relative par l'accroissement de la vie d'oraison intérieure. La prière intérieure contemplative y remplaçait la prière du chœur surtout verbale. C'était sur ce terrain surtout qu'Ignace de Loyola par ses exercices avait été le Maître appelé d'en haut; il était visible cependant que le développement de la mystique et sa maîtresse Thérèse poussaient puissamment à la vie intérieure. Les Ordres les plus divers se sont employés à la glorification de Thérèse et à la propagation de ses écrits [2]; ce ne put être pour des motifs extérieurs qu'un des plus grands fondateurs d'Ordre de l'époque moderne, Alphonse-Marie de Liguri n'écrivait aucune lettre sans y mettre en tête le nom de la Sainte [3]. Du reste, les écrits de Thérèse sont pleins d'enseignement pour la vie chrétienne [4].

[1] Même chez des protestants tels que J. Armdt, G. Arnold, Tersteegen, la mystique de Thérèse exerça une influence considérable (Zöckler dans *Herzogs Real-Enzyklopadie*, XV [3], 323). Elle influença également plusieurs philosophes comme Malebranche et Leibnitz qui voyaient avec une respectueuse admiration les expériences mystiques de sainte Thérèse, lesquelles, dit C. A. Wilkens (*Zeitschrift für Kirchengesch.*, XVII, 576), « sont aux expériences de tout chrétien croyant comme le vol d'une troupe d'oiseaux au-dessus d'un nid dans une prairie en fleurs ou sur la cime d'un chêne à 20 000 pieds au-dessus, ou comme une fugue de Bach sur une mélodie populaire ». Cf. Henri Joly, *Sainte Thérèse* [6], Paris, 1908, 239; *Acta Sanct.*, n° 1581, p. 462.

[2] *Acta Sanct. Oct.*, VII, 764.

[3] *Ibid.*

[4] Pie X, par exemple, proclame ce point de vue : Tutam demonstrat [Thérèse] viam inde a rudimentis vitæ christianæ ad absolutionem perfectionemque virtutis proficiendi. De même Léon XIII, 1883 : Inest in ipsis [les

Ce n'est pas l'affaire de l'historien d'essayer d'expliquer les états mystiques [1]. Mais en tant que mystique Thérèse est une figure si remarquable et même unique qu'il garde le devoir de tracer son portrait, même à ce point de vue, dans toute son originalité, même au risque de rendre le sujet plus obscur encore qu'il ne l'est sans cela.

Thérèse n'est aucunement de ces personnes qui se livrent sans jugement et sans résistance aux jeux variés de leur imagination. Elle nous prévient d'abord contre le danger de considérer comme une vision le premier phantasme de l'imagination; elle cite à cet égard des exemples d'illusion et ajoute qu'elle ne peut comprendre comment certaines gens arrivent à se persuader qu'ils voient quelque chose qu'en réalité ils ne voient pas [2]. Notamment elle dit clairement là-

écrits de Thérèse] vis quædam... mirifica emendatrix vitæ, ut omnino cum fructu legantur... plane ab unoquoque homine, qui de officiis, de virtute christiana, h. e. de salute sua cogitet paulo diligentius.

[1] Comme on chercha d'abord à expliquer les états mystiques par du magnétisme animal, ainsi aujourd'hui on parle d'hystérie. Mais une enquête scientifique qui, s'appuyant sur les sources, nous donnerait une image satisfaisante de la mystique de Thérèse et expliquerait complètement ces états comme un effet de l'hystérie, n'existe pas encore. Une chose en tout cas est sûre, ce qui regarde la vie spirituelle de Thérèse est complètement opposé aux manifestations des malades de l'hystérie. Ces malades peuvent être bien doués, pleins d'esprit et intelligents, mais par suite de leur état physique leur manque la domination sur eux-mêmes, tandis que ce qui distingue Thérèse, c'est le jugement et la ferme énergie de la volonté. Un travail du Jésuite belge G. Hahn, *Les phénomènes hystériques et les révélations de sainte Thérèse*, Louvain, 1883, a fait impression il y a une dizaine d'années. L'écrit, réponse à un concours, est conçu comme une défense de l'authenticité des visions et révélations de Thérèse contre les doctrines rationalistes (cf. Ch. de Smedt dans *Rev. des quest. hist.*, XXXV, 1884, 533-550). L'auteur aboutit à la conclusion que Thérèse souffrait véritablement dans son corps, mais qu'elle se trouva dans sa très haute vie spirituelle le contraire d'une hystérique; que ses visions qu'elle attribue à l'influence diabolique pourraient être considérées comme un effet de l'hystérie, ce qui est impossible en ce qui concerne les visions, etc., auxquelles elle attribue une origine divine. Que ce dualisme ne soit pas acceptable, c'est ce que démontre un confrère de l'auteur au Collège des Jésuites de Louvain : *Étude pathologique-théologique sur sainte Thérèse. Réponse au mémoire du P. G. Hahn*, par Louis de San, Louvain-Paris, 1886. Wilkens (*Zeitschrift für Kirchengesch.*, XVII, 576) signale avec éloges que Gabriela Cunningham (*St. Theresa*, 2 vol., London, 1894), bien qu'adepte de Renan, rejette avec indignation l'hystérie comme la clef à la mode pour comprendre les mystères de la foi. Contre Pavales y Gutierrez, *El supernaturalismo de S. T. y la filosofia medica*, Madrid, 1894, voir Grégoire de Saint-Joseph, *La prétendue hystérie de sainte Thérèse*, Lyon, 1895.

[2] Tengase aviso, que la flaqueza natural es muy flaca, en especial en las mujeres...; es menester que á cada cosita que se nos antoje, no pensemos luego es cosa de vision... Adonde hay algo de melancolía es menester mucho

dessus que des jeûnes exagérés et des veilles nocturnes peuvent amener des états que les ignorants confondent avec des extases; en pareil cas, elle avait soin de raffermir la santé de ses subordonnées par une nourriture plus abondante et de plus longs sommeils [1]. D'ailleurs, Thérèse n'avait rien d'une surexcitée. Les Clarisses de Madrid, chez lesquelles elle séjourna quatorze jours, étaient très heureuses d'avoir trouvé en elle une Sainte qu'on pouvait imiter, car elle mangeait, dormait et parlait comme toutes les autres [2]. On peut parcourir des douzaines de ses lettres à des membres de sa famille ou à des religieuses de son Ordre, sans y trouver trace de la disposition mystique de l'auteur. Elle ne s'y montre pas du tout vivant au-dessus des nuages mais seulement partout intelligente, de jugement froid, pleine de sympathie, s'occupant dans les plus petits détails de ce qui concerne ses parents ou ses subordonnées [3] au point qu'elle ne dédaigne pas de leur donner des conseils contre le mal de dents et de leur recommander une poêle à gâteaux dont on parle beaucoup [4].

Il ne se trouvera guère de gens qui, connaissant ses écrits, mettront en doute ce que Thérèse raconte avec une entière sincérité et fidélité de sa vie intérieure. Elle décrit véritablement ce qu'elle a vécu, non inventé, c'est là l'impression qui s'impose irrésistiblement à tout lecteur; elle ne réclame pas seulement d'autrui le plus grand amour possible de la vérité [5] mais elle s'impose à elle-même cette vertu et s'efforce

mas aviso, porque cosas han venido á mi de estos antojos, que me han espantado, como es posible que tan verdaderamente les parezca, que ven lo que no ven. *Fundaciones*, c. 8; La Fuente, LIII, 195ᵃ.

[1] A una persona le acaecia estar ocho horas, que ni están sin sentido, ni sienten cosas de Dios : con dormir y comer y no hacer tanta penitencia, se le quitó a esta persona. Morada, IV, c. 3; *ibid.*, LV, 181ᵇ.

[2] *Acta Sanct.*, n° 457, p. 221.

[3] Ainsi juge également S. M. Deutch dans *Herzogs Real-Enzyklopaedie*, XIX³, 642 : « Thérèse est notamment une des plus merveilleuses apparitions dans tout le champ de la mystique dans lequel une foule d'extases et de visions merveilleuses s'allie à la soumission la plus inconditionnée envers l'Église. Et cependant, d'autre part, le sentiment le plus sain dans le jugement de la vie pratique et chrétienne. »

[4] De telles choses indifférentes pour le lecteur ont été exposées le plus souvent dans les anciennes éditions des lettres. C'est la collection de ces omissions chez Joly, dans *le Correspondant*, CCI (Nouv. série, CLXV), 1900, 555-577; L. Valentin dans *Bulletin de littérature ecclés.*, Paris, 1901, 285-310.

[5] Quiérole contar una tentacion, que me dió ayer y aun me dura, con

visiblement en conséquence de s'exprimer aussi clairement et exactement que possible. Elle cherche souvent à éclairer par des comparaisons la substance des expériences mystiques; mais elle ne laisse pas de marquer les points où sa comparaison ne s'applique plus; dans les petites choses comme les indications de temps par exemple, quand elle n'est pas sûre de ce qu'elle avance, elle ne manque pas de le faire remarquer.

D'autre part, Thérèse n'attache pas une importance excessive aux expériences mystiques. L'amour de Dieu, remarque-t-elle souvent, ne consiste pas à pleurer et à éprouver de doux sentiments mais à servir Dieu en toute rectitude, fermeté virile et humilité [1]. En conséquence, dans ses premières expériences mystiques, elle pria Dieu de lui manifester son amour d'une autre façon [2]; plus tard encore, elle tenta d'opposer de la résistance aux extases qu'elle sentait venir mais c'était presque toujours en vain car c'était comme si un aigle la saisissait et l'emportait avec lui [3]. Mais de pareilles choses ne la menaient pas à se complaire en elle-même; elle attribuait à sa faiblesse qui avait besoin d'un secours extraordinaire [4] la raison de la façon dont elle était conduite plutôt que d'autres dans une voie si peu habituelle [4]

Ses expériences mystiques furent pour Thérèse la source de grandes souffrances. Dans son entourage, on commença par tout attribuer à l'action diabolique et l'inquiétude d'être peut-être le jouet du mauvais esprit la jetait

Eliseo [= Gracian], pareciéndome se si descuida alguna vez en no decir toda verdad en todo; bien que veo serán cosas de poca importancia, mas querria anduviese con mucho cuidado en esto. Por caridad vuestra paternidad se lo ruegue mucho de mi parte, porque no entiendo habrá entera perfecion, á donde hay este cuidado. A Gracian le 18 juillet 1579, LA FUENTE, LV, 221ᵃ. D'elle-même elle dit : En cosa muy poco importante yo no trataria mentira por ningun de la tierra. *Fundaciones*, Introd., *ibid.*, 179ᵃ. Y ahora y entonces puedo errar en todo, mas no mentir; que por la misericordia de Dios antes pasaria mil muertes; digo lo que entiendo. MORADAS, IV, c. 2, *ibid.*, 449ᵃ.

[1] *Vida*, c. 11; MORADAS, IV, c. 1; LA FUENTE, LIII, 45ᵇ; LV, 447ᵃ.

[2] *Vida*, c. 27; *ibid.*, LIII, 81ᵇ.

[3] Viene un impetu tan acelerado y fuerte, que veis y sentis levantarse esta nube, ó esta aguila caudalosa y cogeros con sus alas. *Vida*, c. 20; *ibid.*, 64ᵃ.

[4] Que mi flaqueza ha menester esto. *Vida*, c. 19; *ibid.*, 62ᵃ. Ansí creo que de flaca y ruin me ha llevado Dios por esto camino. Relation de 1560, *ibid.*, 147ᵃ.

dans la plus terrible angoisse intérieure [1]. Les premiers qui la tranquillisèrent furent des Jésuites, sous la direction desquels elle s'était placée dans les premières difficiles années de sa vie nouvelle [2]. Elle disait plus tard qu'elle avait été élevée et qu'elle avait reçu la vie dans la Compagnie de Jésus [3]. Un plus grand soulagement lui vint de Pierre d'Alcantara [4]. Mais par la suite encore, au souvenir de tous ces mystiques ravissements allant jusqu'à la perte de la connaissance, elle se sentit extrêmement fatiguée de corps et d'esprit [5]. Lorsque certaines extases s'emparaient d'elle complètement, son état ordinaire était accompagné et suivi, pendant ces manifestations de grâces, d'une profonde souffrance morale qu'elle comparait à une agonie [6]. Elle remarque d'une façon générale que les contemplatifs étaient amenés par Dieu dans une voie douloureuse et durement traités, que les ravissements mystiques avaient pour contrepoids des souffrances intolérables [7].

Malgré tous ces doutes du début, Thérèse fut plus tard tranquillisée sur l'authenticité de ses expériences mystiques. Pendant leur durée, il lui paraissait évident qu'elles ne pouvaient pas avoir de causes naturelles [8]. La grande amélioration qu'avaient produite en elle les grâces mystiques,

[1] Que á no me favorecer tanto el Señor, no sé que fuera de mí. Bastantes cosas habia para quitarme el juicio, y algunas veces me via en términos que no sabia que hacer. *Vida*, c. 28; *ibid.*; 87[b].

[2] *Vida*, c. 23; *ibid.*, 75[a].

[3] Pues en la Compañia me han, como dicen, criado y dado el sér. A Pablo Hernandez S. J. le 4 octobre 1578, *ibid.*, LV, 194[a]. Que la reforme de Thérèse se relie aux Ordres réformés du seizième siècle, elle le dit elle-même, par exemple à Giovanni Suarez, de la C. J., le 10 février 1578 (*ibid.*, 163) : Jamás creeré, que... permita su Majestad (Dieu), que su Compañia (la Compagnie de Jésus) vaya contra la Orden de su Madre, pues la tomó por medio para repararla y renovarla.

[4] *Vida*; c. 30; La Fuente, LIII, 90.

[5] Todas las mercedes, que me habia hecho el Señor, se me olvidaban : solo quedaba una memoria, como cosa que se ha soñado, para dar pena. *Ibid.*, 91[a].

[6] *Vida*, c. 20; *ibid.*, 65[a].

[7] Son intolerables los trabajos, que Dios da á los contemplativos, e son de tal arte, que si no les diese aquel manjar de gusto, no se podrian sufrir. *Camino de perfecion*, c. 27 (al. 18 ou 19); La Fuente, LIII, 339[b].

[8] *Vida*, c. 15, 18, 25; *ibid.*, 53[b], 61[a], 78[a]. Y viene á veces con tan grande majestad, que no hay quien pueda dudar, si no que es el mesmo señor (c. 28, *ibid.*, 86[a]). Ser imaginacion esto, es imposible de toda imposibilidad (c. 28, *ibid.*, 86[b]); porque cuando yo le via presente, si me hicieran pedazos, no pudiera yo creer que era demonio (c. 29, *ibid.*, 88[b]).

trahissait également la main de Dieu. En très peu de temps, pendant ses extases, Dieu l'enrichissait de trésors que l'âme n'aurait pu atteindre en vingt ans d'efforts [1]; elle se sentait pénétrée de l'insignifiance de tout ce qui était purement terrestre et d'un invincible courage à entreprendre de grandes choses pour l'amour de Dieu [2].

Il fallait en effet une énergie plus qu'ordinaire pour entreprendre la tâche que Thérèse prit en mains et réalisa heureusement : la réforme de l'Ordre entier auquel elle appartenait.

Des tentatives de relever à sa hauteur primitive l'Ordre des Carmélites commencèrent dès le quinzième siècle. Le général de l'Ordre Johannes Soreth (1451-1471) érigea en plusieurs provinces quelques couvents où les moines les plus zélés purent se réunir; mais dans le même but, quelques Congrégations de réformes furent constituées, telles en 1431 la Congrégation de Mantoue, en 1499, celle d'Albi, en 1514 une autre à Monte Oliveto près Gênes. Les résultats de tous ces efforts restèrent pourtant limités au moment et aux localités; les Congrégations de réformes avaient quelque chose de déplaisant en ce qu'elles brisaient l'Ordre en diverses parties. La réunion particulière d'Albi amena de très sérieuses dissensions; son initiateur, Louis de Lyra, fut frappé par le chapitre général de 1503 d'excommunication, ses partisans n'en continuèrent pas moins ses efforts. On en vint à de fâcheuses querelles. Grégoire XIII abolit enfin la Congrégation en 1584. Ces désordres eurent pour conséquence que plusieurs, animés des meilleures intentions, ne voulurent plus entendre parler de la formation de nouvelles réunions dans tout l'Ordre ou s'y opposèrent avec méfiance [3]. Thérèse dut faire de dures expériences en ce sens. Pourtant, le zèle pour le renouvellement de l'esprit de l'Ordre n'était pas mort. En même temps que Thérèse, par exemple, une pieuse veuve, Marie de Jésus, qui était entrée chez les Carmélites de Grenade, se sentit appelée par Dieu à élever un nouveau couvent

[1] Lo que la pobre del alma con trabajo, por ventura de veinte años de cansar el entendimiento, no ha podibo acaudalar, hácelo esto hortolano celestial en un punto. *Vida*, c. 17; *ibid.*, 57[b].

[2] *Vida*, c. 20; *ibid.*, 67[a].

[3] Benedict Zimmermann, O. C. D., dans la *Catholic Encclopaedia*, III, 360.

de réforme. Elle alla à pied jusqu'à Rome, obtint du Pape les pleins pouvoirs nécessaires et appliqua son plan en 1563[1]. Un couvent similaire de la branche masculine de l'Ordre fut élevé en Aragon par Jaime Montaner. Il reçut, en 1565, l'approbation du général de l'Ordre Rossi[2].

La cause immédiate de cette volonté de réformes chez Thérèse doit être cherchée aussi dans le terrain de la mystique. Un jour, elle se sentit transportée corps et âme dans l'enfer et vit la place où l'aurait conduite une vie sans zèle religieux décisif. L'horrible impression que fit en elle cette vision la lui fit considérer comme l'une des plus grandes grâces de sa vie; toutes les souffrances humaines lui apparurent dès lors comme ne valant même pas qu'on en parlât; la reconnaissance envers Dieu, la disposition à faire et à souffrir pour lui de grandes choses, la compassion pour les nombreuses personnes qui se préparaient par leurs péchés une si effroyable demeure, la demande adressée à Dieu d'obtenir par une vie austère la grâce des pêcheurs, en particulier des hérétiques de France[3], emplirent toute sa vie. Tout d'abord, elle résolut d'observer minutieusement la règle de l'Ordre. De nouvelles visions et l'avis favorable d'amies qui mirent à sa disposition leurs ressources pécuniaires quoique insuffisantes, dirigèrent la pensée de Thérèse vers la fondation d'un couvent spécial de tendance austère. Son provincial lui donna l'autorisation nécessaire, Pierre d'Alcantara et le grand Dominicain Louis Bertrand l'encouragèrent[4].

Mais alors une tempête indescriptible s'éleva contre elle, on la traita de folle. La fondation d'un couvent pour lequel elle ne disposait pas des ressources nécessaires parut à tous la plus manifeste folie. Thérèse elle-même ne put rien opposer aux nombreuses raisons de ses ennemis. Le provincial retira sa permission et le confesseur de Thérèse, le Jésuite Alvarez, lui défendit de faire quoi que ce fût à ce sujet[5]. Jusqu'à la révocation de cet ordre, Thérèse se vit condamnée pendant six mois à l'inaction. Si la réforme ne

[1] Teresa, *Vida*, c. 35; La Fuente, LIII, 106^{b}.
[2] Zimmermann, déjà cité, 361.
[3] *Vida*, c. 32; La Fuente, LIII, 98^{b}.
[4] *Ibid.*, 99^{b}; *Acta Sanct.*, n. 283, p. 183.
[5] *Vida*, c. 33; La Fuente, LIII, 100^{b}.

fut pas étouffée à ses débuts, elle le dut à l'intervention du Pape Pie IV. Le conseiller de Thérèse, le Dominicain Ibañez, obtint pour elle un décret du Grand Pénitencier Ranuccio Farnèse avec pleins pouvoirs pour la fondation souhaitée[1]. Pendant ce temps, Thérèse faisait acheter sous main par sa sœur une petite maison. Une somme plus importante lui arriva d'une façon tout à fait inattendue du Pérou par son frère. Le 25 août 1562, le petit couvent de Saint-Joseph fut ouvert à Avila, première pierre d'une très importante réforme de l'Ordre[2]. De nouveau se déchaîna alors une rude tempête. Thérèse fut rappelée par sa prieure au Couvent de l'Incarnation, le Conseil de Ville d'Avila décida la suppression de la nouvelle fondation. Ce qui avait suscité particulièrement des difficultés, c'était que Thérèse, depuis sa rencontre avec Marie de Jésus dont nous avons parlé, n'avait pas voulu donner de revenus assurés à son Couvent[3]. Elle obtint pourtant la confirmation de sa décision par la Pénitencerie[4], s'appuyant sur les deux Décrets pontificaux qui lui avaient été accordés par une Bulle de Pie IV[5], il lui fut possible de faire front à toutes les attaques. Agissant comme son défenseur devant le Conseil de Ville d'Avila, le célèbre théologien Dominicain Dominique Bañez avait plaidé victorieusement sa cause.

Dans le nouveau Couvent que Thérèse soumit à l'évêque d'Avila et non au Général de l'Ordre, elle vécut jusqu'en 1567, les cinq plus tranquilles années de sa vie. La règle des Carmélites y fut observée dans sa rigueur originelle et sans les adoucissements accordés par les Papes, et même renforcée par Thérèse de nouvelles constitutions. Mais cette austérité était toute pénétrée de l'esprit apostolique qui caractérisait Thérèse et qu'elle chercha à inculquer à ses subordonnées; toutes ses prières et tous ses sacrifices devaient être offerts à Dieu pour venir en aide aux prêtres dans la conversion des pécheurs, des hérétiques et des infidèles[6]. Le désir de Thérèse de pouvoir faire dans ce sens

[1] Le 7 février 1562. Imprimé dans les *Acta Sanct.*, n. 334, p. 194.
[2] *Vida*, c. 36; La Fuente, LIII, 108.
[3] *Ibid.*
[4] Décret du 5 décembre 1562. *Acta Sanct.*, n° 361, p. 201.
[5] Le 17 juillet 1565; *ibid.*, n° 370, p. 202.
[6] *Fundaciones*, c. 1; La Fuente, LIII, 182[a]. El deseo con que se comenzaron estos monasterios, que fué para pedir á Dios, que á los que tornan

quelque chose pour la gloire de Dieu fut allumé en elle notamment par la visite d'un missionnaire franciscain des Indes, Francisco Maldonado, qui lui raconta le triste état des païens des Indes[1].

Peu après, vint à Avila le Général de l'Ordre des Carmes, Jean-Baptiste Rossi. Philippe II, pour seconder ses efforts de réformes, s'était employé à s'assurer la présence personnelle de Rossi en Espagne et Pie V, par un bref du 24 février 1566, y avait donné son consentement. Rossi tint en Andalousie, le 20 septembre 1566, un chapitre de l'Ordre, nomma un nouveau provincial et lança des prescriptions de réformes. L'année suivante, il fit la même chose dans la province de son Ordre en Castille[2]. Sur l'invitation de Thérèse, il visita aussi le Couvent réformé d'Avila[3]. Extrêmement réjoui d'y revoir l'Ordre des Carmélites revenu à son ancienne floraison, Rossi ouvrit au zèle et à l'activité de Thérèse un vaste champ, en lui donnant pleins pouvoirs de fonder d'autres monastères réformés[4]. Plus tard, il lui écrivait qu'elle pourrait en fonder autant qu'elle avait de cheveux sur la tête[5]. Avec son ardeur coutumière, Thérèse embrassa cette nouvelle charge et l'étendit encore. A peine en effet le Général avait-il quitté Avila, que la pensée lui vint qu'il était nécessaire de fonder encore des Couvents de femmes qui serviraient d'appui aux Monastères réformés de la branche masculine de l'Ordre et qu'il fallait mettre la main à la réforme des Carmes comme à celle des Carmélites[6]. Rossi acquiesça aussi à ce désir mais en y mettant une limite. Il accorda pleins pouvoirs de fonder seulement deux Monastères masculins pour la province de Castille mais non pour l'Andalousie[7]. Le souvenir des conséquences fâcheuses qu'avait eues la formation antérieure de Congré-

por su honra y servicio ayude. Thérèse à Gracian, milieu de décembre 1576 La Fuente, LV, 108ᵃ.

[1] *Fundaciones* déjà cité.

[2] *Acta Sanct.*, n. 393, p. 207.

[3] *Fundaciones*, c. 2; La Fuente, LIII, 182.

[4] Deux patentes des 27 avril et 16 mai 1567 imprimées dans La Fuente, LIII, 552.

[5] Thérèse à Pablo Fernandez le 4 octobre 1578; La Fuente, LV, 194ᵃ; *Fundaciones*, c. 27; *ibid.*, LIII, 230ᵃ.

[6] *Fundaciones*, c. 2; *ibid.*, LIII, 183ᵃ.

[7] Lettre du 14 août 1567 de Valence imprimée dans les *Acta Sanct.*, n. 403, p. 209. Cf. Zimmermann dans la *Catholic Encyclopaedia*, III, 361.

gations à l'intérieur de l'Ordre pouvait expliquer en partie au moins cette limitation.

Ce n'étaient pas les pouvoirs qui manquaient maintenant à Thérèse mais bien les ressources nécessaires. Elle prit conseil. A Medina del Campo, se trouvait son ancien confesseur Balthazar Alvarez, recteur du collège des Jésuites; grâce à lui, elle vainquit les oppositions des autorités ecclésiastiques et civiles. Une jeune dame qui n'avait pu être reçue, faute de place, au monastère de Saint-Joseph d'Avila, lui donna de l'argent. Thérèse osa alors ce que l'évêque d'Avila et plusieurs de ses amis considéraient comme une folie : commencer un établissement à Médina mais d'abord sous une forme extraordinairement restreinte [1].

La première tentative ayant réussi eut, pour la courageuse fondatrice de couvents, un résultat encore plus grand. Le prieur des Carmes de Médina, Antonio de Herida, qui avait contribué de ses deniers à l'achat du nouveau couvent, se déclara prêt à accepter la réforme et ce qui fut plus important, il mit en rapport avec Thérèse un autre homme de grande valeur, jeune encore, Jean de Yeps ou comme on l'appela plus tard Jean de la Croix [2]. Né en 1542, dernier fils d'un pauvre tisserand de Fontiberos, Jean, surtout après la mort prématurée de son père, dans sa lutte pour le pain quotidien, eut de fréquentes occasions de connaître la misère et la douleur et de s'habituer à une vie dure. Aux privations se joignirent les humiliations de se trouver tout à fait incapable d'exercer un métier. Le directeur d'un hôpital de Médina le prit avec lui. Jean passa auprès de lui sept années dans les plus bas services, et, pendant ce temps, il fréquentait l'école des Jésuites voisine et y fit d'excellents progrès. En 1563, il entra chez les Carmes de Médina et y prit le nom de Jean de Saint-Mathias. Après la prononciation de ses vœux, il obtint la permission de pratiquer sans adoucissement la règle primitive. Non content de cela, il songea, dans son désir d'une vie extrêmement austère, à quitter l'Ordre des Carmes et à s'agréger aux Chartreux [3]. Thérèse le persuada cependant, lors de leur entrevue à Avila, qu'il serait

[1] *Fundaciones*, c. 3, déjà cité, 183.
[2] *Ibid.*, 158^{b}.
[3] *Vie de Jean de la Croix* par Jerónimo de S. José, Madrid, 1641; Zimmermann déjà cité, VIII, 480.

plus agréable à Dieu qu'il menât une vie parfaite dans l'Ordre qu'il avait tout d'abord choisi. Elle gagna ainsi avec lui son principal instrument pour la rénovation de la branche masculine de son Ordre. Dans un tout petit pays qui ne comptait que vingt feux, appelé Durvello, un gentilhomme mit à sa disposition une maison extrêmement pauvre; là Antonio de Herida et Jean de la Croix commencèrent, le 28 novembre 1568, la vie monastique à la manière des Carmes déchaussés [1].

Pendant ce temps, Thérèse avait élevé en 1568 à Malagon et à Valladolid deux autres couvents de femmes. D'une façon générale, on peut dire qu'elle entrait dans une phase toute nouvelle de sa vie. Les visions mystiques continuaient encore, elle monta même des échelons de plus en plus élevés; mais à partir de ce moment, c'est surtout la fondatrice de Couvents, la rénovatrice de son Ordre qui attire à elle l'attention. Sa renommée se répand à travers l'Espagne : tantôt, c'est un membre de la haute noblesse, tantôt un pieux marchand qui lui offre une maison. Dans une étroite voiture qui pour elle doit remplacer le cloître, elle voyage d'un lieu à un autre. Tantôt elle est au cœur de l'Espagne, à Tolède ou à Ségovie, tantôt au nord à Burgos ou Palencia, tantôt encore dans l'extrême sud, à Séville ou à Grenade. Le plus souvent, après de longues négociations, au milieu de nombreuses difficultés, elle réussit à élever un nouveau monastère d'abord très pauvre et qui bientôt s'affermit et se développe [2]. En dehors du Couvent réformé d'Avila, dans le petit nombre d'années qui vont de 1567 à 1582, elle a appelé à l'existence pas moins de seize autres monastères de femmes, bien que, dans cet espace de temps, son activité de fondatrice fût interrompue deux fois pendant des années.

La première pause de 1572 à 1574 se rattache aux efforts de Grégoire XIII en vue de la réforme des Carmes chaussés. La visite du Général de l'Ordre Rossi n'avait pas donné les résultats désirés; sur les instances de Philippe II le Pape confia alors une nouvelle visite à deux Dominicains : Pedro Hernandez devait réformer les Carmes de Castille, Francisco de Vargas, ceux d'Andalousie. Hernandez commença son

[1] *Fundaciones*, c. 13-14, déjà cité, 201.
[2] Elle a raconté elle-même ses fondations dans *Libro de las Fundaciones*, La Fuente, LIII, 179-250.

œuvre à Pastrana; ce qu'il y entendit dire de Thérèse le remplit d'une admiration qui eut, pour la fondatrice de Couvents, une conséquence peu agréable. Il la nomma Prieure de son ancien Couvent de l'Incarnation d'Avila. Par contre, il en résulta pour elle un important progrès, car Hernandez publia ses louanges à Madrid devant le Roi et le Nonce Ormaneto [1].

La faveur d'Ormaneto tourna au profit de la réforme de Thérèse notamment en ce qui concernait le développement de la branche masculine de l'Ordre. Au premier monastère de Durvelo qui fut bientôt transféré à Mancera, s'en ajouta en 1569, grâce aux efforts personnels de Thérèse, un second à Pastrana. D'après l'ordre du Général Rossi, son zèle en matière de fondations ne devait pas dépasser le nombre de deux monastères. Il aurait été très désirable pour les Carmes réformés de posséder, dans la ville universitaire d'Alcala, un collège pour la formation des jeunes religieux de l'Ordre. Grâce aux pleins pouvoirs du visiteur Hernandez, la chose fut réalisée en 1570; dans les deux années qui suivirent, les Carmes réformés élevèrent de nouveau avec le consentement du visiteur apostolique Vargas, mais sans que Thérèse y participât, quatre autres monastères d'hommes en Andalousie [2]. La concession du Général des Carmes, qui s'occupait alors des Couvents de Castille, avait été de nouveau dépassée de ce côté; de plus Vargas avait commis l'imprudence d'enlever aux Carmes de tendances mitigées un Couvent et de le passer aux Réformés.

Les Carmes de tendances mitigées avaient observé avec une inquiétude croissante le développement de la réforme, qui leur enlevait les meilleurs sujets. A la fin, le Général de l'Ordre Rossi obtint un bref pontifical du 13 août 1594, enlevant aux deux Dominicains leurs pleins pouvoirs de visiteurs; il renvoya la publication de l'Ordonnance au Chapitre Général de l'année suivante [3].

Cependant la réforme trouva un défenseur dans le Nonce de Madrid. A la nouvelle de l'Ordonnance papale, Ormaneto rendit son emploi de visiteur au Dominicain Vargas [4]. Une

[1] *Acta Sanct.*, n. 497, p. 228.
[2] *Ibid.*, n. 564, p. 242.
[3] *Ibid.*, n. 616, p. 253.
[4] Le 22 septembre 1574, *ibid.*, n. 617.

lettre du Secrétaire d'État pontifical Galli parut lui reconnaître le droit de le faire. Cette lettre confirmait la requête d'Ormaneto[1] que les pleins pouvoirs du Nonce ne seraient pas touchés par ce bref. Puis, Ormaneto adjoignit à Vargas, dans sa fonction, le Carme réformé Jérome Gracian. Gracian était un homme très intelligent et plein de zèle sur le compte de qui Thérèse, après en avoir parlé à Veas, s'exprimait avec un véritable enthousiasme[2]. Mais il n'avait que vingt-huit ans, n'était dans l'Ordre que depuis peu d'années et il y avait quelque chose d'odieux à ce qu'un représentant de la réforme commencée exerçât la fonction de juge de l'ancienne coutume de l'Ordre. Bientôt Ormaneto élargit encore les pleins pouvoirs de Gracian, en le nommant aussi visiteur des Carmes déchaussés en Castille[3], car comme compagnon de Vargas, il n'avait d'autorité que sur l'Andalousie.

A l'approche du Chapitre projeté de l'Ordre à Plaisance, le Général obtint un bref Pontifical du 15 avril 1575, où était exprimée la recommandation de soutenir et introduire partout la véritable observance mais qui lui accordait aussi le plein pouvoir de procéder contre les Supérieurs et les Couvents qui se seraient établis ou élevés contre les lois de l'Ordre[4]. Le Chapitre Général de Plaisance montra clairement où cela tendait. Il décida, le jour de la Pentecôte 1575, la suppression des maisons, que les Carmes Réformés avaient élevées hors de Castille et ordonna à ceux qui les habitaient de retourner, dans les trois jours, dans leurs anciens Couvents[5]. Le Portugais Tostado fut envoyé comme visiteur en Espagne pour y exécuter le décret. Il se présenta avec le projet d'anéantir d'une façon générale la réforme[6]. Les Actes du Chapitre ne contenaient rien pour les Couvents de femmes[7]. A la fin de 1575, Thérèse reçut l'injonction de

[1] Le 27 décembre 1574, *ibid.*

[2] *Fundaciones*, c. 23; La Fuente, LIII, 220. Lettre du 12 mai 1575, *ibid.*, LV, 47. Sur Gracian (1545-1615), cf. la vie de celui-ci par A. Marmol, Valladolid, 1619; Bouix, *Lettres*, I², Paris, 1882, 246-285. Gracian donne une sorte d'autobiographie dans *Peregrinacion de Anastasio*, réimpression Barcelone, 1905; cf. La Fuente, LV, 452-485; Grégoire de Saint-Joseph, *Le P. Gratien et ses juges*, Rome, 1904.

[3] *Acta Sanct.*, n. 618.

[4] *Ibid.*, n. 635, p. 259.

[5] *Ibid.*, n. 637.

[6] *Ibid.*, n. 638.

[7] Zimmermann dans la *Catholic Encyclopaedia*, III, 361.

se choisir une maison de son Ordre comme demeure constante; ni elle, ni aucune autre Carmélite de la réforme ne devaient plus à l'avenir quitter son Couvent. Thérèse choisit Tolède; ainsi son activité de fondatrice de Couvent s'interrompit pour la seconde fois de 1576 à 1580 [1].

Du reste, les décisions de Plaisance ne se firent pas encore sentir trop fortement. Les visiteurs de l'Ordre déjà établis exercèrent leur autorité en raison des pleins pouvoirs pontificaux; Tostado ne put prévaloir entièrement contre eux [2]. Ormaneto se tenait à côté de Thérèse et de ses amis; tant qu'il vivrait, il n'y avait pas beaucoup à craindre de Tostado, au contraire la réforme put faire encore quelques pas de plus dans le sens de son affermissement. Depuis longtemps déjà, Thérèse considérait comme un gros inconvénient que la branche masculine des Carmes réformés restât dépendante des non-réformés [3]. Dans une lettre du 19 juillet 1575, elle s'adressa donc immédiatement au roi; il était absolument nécessaire, disait-elle en terminant, que la tendance réformée ait son propre provincial et Gracian était l'homme tout indiqué pour cela [4]. Ormaneto ne se borna pas à accomplir son désir à ce sujet mais il décida, en dépit des décisions de Plaisance, que Gracian serait nommé visiteur et réformateur de la branche non réformée de l'Ordre en Andalousie [5]. C'était là une démarche bien osée

[1] *Acta Sanct.*, n. 663, p. 265. En juillet 1577, elle se transporta de nouveau de Tolède à Avila; voir *ibid.*, n. 769, p. 287 Thérèse le 16 janvier 1578 : Chapitre et général ont ordonné que ninguna Descalza pudiese salir de su casa, en especial yo : que escogiese la que quisiese, so pena de descomunion. Vese claro, que es porque no se hagan mas fundaciones de monjas. La Fuente, LV, 162ª.

[2] Dice que si no tray el Tostado poder sobre los visitadores, que valdrian las atas; mas que si le tray, no hay que hablar, sino obedecer. Thérèse à Mariano le 26 février 1577, La Fuente, LV, 345ᵇ, cf. 133ᵇ.

[3] *Fundaciones*, c. 23; La Fuente, LIII, 221ᵇ : Las [casas] de los frailes no iban mal, mas llevaban principio de caer muy presto, porque, como no tenian provincia por sí, eran gobernados por los calzados.

[4] La Fuente, LV, 52ª.

[5] Le 3 août 1575, *Acta Sanct.*, n. 657, p. 264. Ormaneto écrit le 4 septembre 1575 (Carini, 139) : S'hò deputato qualche visitatore come hora hò fatto nell' Orden del Carmen nell' Andalusia per dar qualche ordine a disordini, che troppo vanno attorno et per far eseguir le riforme fatte... Et hò deputato persona santa et essemplar de questi Discalzi del medesimo ordine che ha credito con S. Mᵗᵃ et se ne và a piedi et senza dar una minima spesa ad alcuno convento et che farà tutto con gran carità et circonspettione come già hò visto in alcuni conventi, dove fin hora è stato.

et bien imprudente. Lorsque le visiteur nouvellement nommé se présenta au Couvent des non-réformés de Séville, il y rencontra une si sérieuse résistance qu'Ormaneto dut recourir à l'excommunication. Au cours de la tentative de réformes, ceux qu'elle menaçait envoyèrent deux délégués à Rome pour demander la révocation des pleins pouvoirs de Gracian [1]. Ils représentèrent que d'après les Constitutions de l'Ordre, dix ans dans l'Ordre étaient exigibles pour remplir l'emploi de visiteur et que Gracian n'en avait que trois [2].

En Castille, ils tinrent, sous la présidence de leur provincial Salazar, un Chapitre dont les conclusions réclamaient l'abolition de la réforme; les deux tendances ne devaient plus se distinguer entre elles par le vêtement et leurs adhérents devaient vivre l'un à côté de l'autre dans les mêmes maisons, chacun selon sa propre règle [3]. Naturellement, si ces décisions avaient dû aboutir, au bout d'un certain temps, la tendance réformatrice se serait dissoute dans le reste de l'Ordre.

Sur le désir d'Ormaneto, les Carmes réformés avaient envoyé quelques représentants à l'Assemblée et élevé une protestation contre de tels décrets. Ils firent alors usage de leurs droits de province indépendante et réunirent à leur tour, eux aussi, un Chapitre à Almodovar [4], où furent introduites notamment les nouvelles Constitutions de l'Ordre pour les Déchaussés, ce qui écarterait les différences existantes entre chaque monastère [5].

La nouvelle législation fut composée par Gracian, mais entièrement dans l'esprit de Thérèse et d'après ses conseils [6]. D'une façon générale, l'influence de Thérèse n'avait pas été annihilée par sa relégation à Tolède. De tous côtés, on lui demandait conseil et de tous côtés, elle envoyait des lettres au roi, au Général de l'Ordre, aux représentants principaux de la réforme et aux Couvents de femmes qu'elle avait fondés, les exhortant tous à la persévérance, tout en

[1] *Acta Sanct.*, n. 662.
[2] Carini, 107.
[3] *Acta Sanct.*, n. 708, p. 274.
[4] Commencé le 8 septembre 1576, *ibid.*, n. 711.
[5] *Ibid.*, n. 714.
[6] Joly, *Sainte Thérèse*, 117.

tempérant leur zèle excessif. Elle-même disait qu'elle s'était surmenée à écrire ces lettres et qu'il n'était pas rare qu'elle ne déposât la plume qu'assez avant dans la nuit[1]. Elle déclarait notamment alors, qu'on devrait à l'exemple de ses adversaires envoyer aussi des représentants à Rome, sans quoi, les non-réformés pourraient obtenir tous les brefs possible par une représentation partiale des faits[2], tandis que les délégués près du Général de l'Ordre ou du Pape pourraient obtenir la séparation d'avec les non-réformés et la constitution d'une province particulière. Elle poussait à ce qu'on se hâtât. Mathusalem — c'était le surnom d'Ormaneto — était entièrement acquis à la séparation[3] : elle ne comprenait donc pas pourquoi on tardait; cela s'appelait laisser fuir l'occasion[4].

Malgré les instances de Thérèse, on tardait à envoyer l'ambassade à Rome et, en réalité, l'occasion favorable s'échappa. Le 18 juin 1577 mourut le Nonce Ormaneto, le grand ami de la réforme. Philippe Sega, qui tenait Thérèse pour une aventurière agitée[5] et considérait ses fondations monastiques comme sans valeur juridique[6], lui succéda. Conséquemment il favorisa Tostado, déposa Gracian de son emploi[7] et confia la visite des Couvents réformés à des Carmes non-réformés, avec ordre d'empêcher de nouvelles fondations dans l'esprit de Thérèse[8]. Les religieuses du Couvent de l'Incarnation d'Avila furent traitées en excommuniées pour avoir élu Thérèse comme prieure[9], Jean de la Croix fut mis dans une dure prison[10]. Cependant

[1] Aquel dia fueron tantas las cartas y negocios, que estuve escribiendo hasta los dos, y hízome harto daño á la cabeza; ...me ha mandato el dotor, que no escriba jamás, sino hasta las doze, y algunas veces no de mi letra. Y cierto ha sido el trabajo ecesivo. Lettre du 10 février 1577, La Fuente, LV, 129^{b}.

[2] A Gracian le 5 septembre 1576, *ibid.*, 75^{a}.

[3] Santelmo (le saint Pedro Gonzalez; voir Bouix, *Lettres*, II, 41) me ha escrito hoy,... que no tenemos qué temer, que cierto está Matusalen muy determinado de cumplir nuestro deseo de apartar las águilas (c'est-à-dire les chaussés). A Gracian le 6 septembre 1576, La Fuente, LV, 75^{b}.

[4] *Acta Sanct.*, n. 713.

[5] Una vagamunda y inquieta. Thérèse, le 4 octobre 1578, La Fuente, LV, 193^{b}.

[6] *Ibid.*

[7] Le 22 juillet 1578, *Acta sanct.*, n. 795.

[8] *Ibid.*

[9] Le 7 octobre 1577, *ibid.*, n. 772.

[10] Depuis le commencement de décembre 1577, *ibid.*, n° 775.

Tostado, en défaveur près de Philippe II dut quitter l'Espagne en mai 1578[1].

Aux attaques de l'extérieur se joignirent encore des difficultés intérieures. On n'était pas encore certain que le Nonce eût le droit de dépouiller Gracian de ses pleins pouvoirs. Des théologiens juristes, auxquels Thérèse demanda conseil, répondirent négativement[2]. Le roi, dans un édit aux magistrats, probablement après avoir interrogé Rome, déclara non valides les déclarations de Sega au sujet des Ordres[3]. La confusion atteignit à son comble lorsque Gracian, à la grande douleur de Thérèse, se laissa amener à convoquer le 9 octobre 1578 un second Chapitre provincial à Almodovar et là, se basant sur une autorisation pontificale supposée, à prononcer la séparation des Carmes réformés avec les autres, à leur donner une province spéciale et à envoyer enfin, à Rome, l'ambassade depuis longtemps projetée[4]. Le Chapitre n'eut naturellement d'autre résultat que d'irriter davantage le Nonce. L'ambassade à Rome se révéla comme complètement inutile à cause de l'incapacité de ses représentants[5].

Le sort de la réforme paraissait désespéré quand Sega, à la suite d'un mot du roi et des remontrances des amis de Thérèse, changea brusquement d'avis de façon imprévue, au début de 1579[6]. A la suite d'une déclaration de Sega, Philippe II lui donna quatre assistants, parmi lesquels le Dominicain Pedro Hernandez pour le conseiller sur l'affaire des Carmes[7]. Le 1er avril 1579, partit une ordonnance du Nonce en faveur des Carmes réformés, Sega les soustrayait à l'autorité des non-réformés et leur donnait finalement comme vicaire, le prieur de Valladolid, Angelo de Salazar,

[1] *Acta Sanct.*, n. 795. Cf. lettre de Thérèse du 2 juillet 1577 (La Fuente, LV, 144 b) : Sepa que murió el nuncio, y el Tostado está en Madrid... Aunque hasta ahora no ha querido el rey, que visite, no sabemos en qué parará. La comision de nuestro padre [Gracian] no acabó, aunque murió el nuncio. Les vexations des Carmélites d'Avila et l'emprisonnement de Jean de la Croix furent ordonnés par Tostado. Thérèse, le 16 (al 19) janvier 1578, La Fuente, LV, 161b.

[2] *Acta Sanct.*, n. 796.

[3] Le 9 août 1578, *ibid.*, n. 798.

[4] *Ibid.*, n. 611.

[5] *Ibid.*, n. 834.

[6] *Ibid.*, n. 825.

[7] *Ibid.*, n. 832.

lequel, quoique n'appartenant pas à la réforme lui était cependant favorable [1]. Un avis du 15 juillet 1579 [2], signé par le Nonce et ses assistants, recommandait au roi la chose qui était depuis longtemps le désir de Thérèse : la séparation des deux tendances de l'Ordre en deux provinces distinctes.

Dès le mois de mai de la même année, sur des instances de Thérèse avaient été envoyés à Rome deux Carmes pour obtenir l'érection d'une province spéciale [3]. Comme Tostado était présent à Rome et que le Chapitre, pour l'élection d'un nouveau général de l'Ordre, était imminent, les envoyés voyagèrent absolument incognito, en habits séculiers, l'épée au côté, et au début ne menèrent leur affaire à Rome qu'en sous main et auprès de bons amis [4]. Enfin, l'affaire arriva devant la Congrégation cardinalice des évêques et des réguliers, où notamment le cardinal Montalto, le futur Sixte Quint, se prononça pour Thérèse. Le général nouvellement élu Caffardo souleva une dernière difficulté, en proposant de ne pas séparer les provinces mais d'élire alternativement le provincial parmi les reformés et les non-réformés. Le Pape n'était pas éloigné d'agréer la proposition. Déjà, des envoyés ne pensaient plus qu'à s'en retourner sans avoir réussi, quand, au cours d'une visite de congé, ils reçurent le conseil de faire pression sur le Pape par le moyen du cardinal Alexandre Sforza. Grégoire XIII se laissa gagner [5]. Le 22 juin 1580, partit le bref qui comblait les vœux de Thérèse [6]. Le 3 mars 1851, fut ouvert à Alcala le Chapitre qui ordonna la séparation des provinces, nomma Gracian provincial des Réformés et fixa les Constitutions de l'Ordre [7]. Les partisans de la Règle primitive des Carmes comptaient alors 300 moines et 200 religieuses, en 22 couvents d'hommes et de femmes [8].

L'objet de la vie de Thérèse était désormais accompli. De 1580 à 1582, elle fonde encore, au milieu des difficultés ordinaires, cinq couvents de femmes. A son retour d'Avila à

[1] Imprimé de l'ordonnance dans La Fuente, LV. 358.
[2] Imprimé, *ibid.*, 360.
[3] *Acta Sanct.*, n. 833, 836.
[4] *Ibid.*, n. 836, 876.
[5] *Ibid.*, n. 877.
[6] *Bull. Rom.*, VIII, 350, cf. 247.
[7] *Acta Sanct.*, n. 879, 900, 916.
[8] *Bull. Rom.*, VIII, 351, § 3.

Alba de Tormes, le 4 octobre 1582 arriva le jour longuement désiré par elle, qui mettait un terme à son exil sur cette terre [1]. Peu auparavant, elle avait averti un de ses anciens confesseurs et directeurs de conscience qu'elle avait achevé son œuvre : le Château de l'âme, et lui avait fait dire qu'elle était arrivée au degré de l'union mystique qui y était décrite [2], où l'âme est constamment plongée en Dieu et malgré cela n'en est pas gênée dans son activité extérieure et réunit de la manière la plus parfaite la vie de Marie et celle de Marthe [3].

Cette union de la plus haute contemplation avec l'activité la plus vaste dans la vie extérieure est significative par elle-même. Thérèse désirait que le même esprit pût pénétrer aussi dans son Ordre. Elle se réjouissait quand les Carmes se consacraient à l'activité apostolique, en prêchant et instruisant les chrétiens, ou entreprenaient au Congo des missions chez les païens. Les monastères de femmes de sa réforme devaient aussi offrir toutes leurs prières et tous leurs exercices de pénitence pour le salut des âmes. Cela resta encore une des marques de la réforme entreprise par elle. Les Carmes, qui avaient pris le nom de Thérèse, ont beaucoup fait dans les missions chez les païens : dans la fondation de la propagande comme dans celle du séminaire parisien des Missions Étrangères, la plus influente société missionnaire des temps modernes, les Carmes ont éminemment participé [4]. Dans la science théologique, ils se distinguèrent par leurs collèges d'Acala et de Salamanque et par les amples traités auxquels ils travaillèrent sur l'ensemble de la philosophie et de la théologie ecclésiastiques [5].

Cependant, il fallut encore, après la mort de Thérèse, livrer de rudes combats avant que ses idées eussent réellement pénétré son Ordre entier [6]. Les Carmes étaient à l'origine une société d'ermites; ils purent après leur transfert en Europe se proposer une influence sur le monde où ils

[1] Sur le tombeau de sainte Thérèse, cf. *Essai de W. Frank* dans la *Köln. Volkszeitung*, 1909, n. 876.

[2] Lettre du 8 novembre 1581, La Fuente, LV, 305^b.

[3] Moradas, VII, c. 1; La Fuente, LIII, 482^b.

[4] R. Streit dans *Zeitschrift für Missionswissenschaft*, VII (1917), 12, 14.

[5] Zimmermann, dans *Dictionnaire de théol. cath.*, III, 1785.

[6] Id., dans *Catholic Encyclopaedia*, III, 362.

vivaient ou qui les entourait. Ils restèrent encore longtemps divisés d'opinions sur l'étendue du terrain, où ils auraient à associer le soin des âmes à leur tendance originelle vers la vie contemplative. Le premier provincial des Carmes réformés, Gracian, exerça encore sa fonction dans l'esprit de Thérèse. Mais ce fut une conception toute différente que suivit son successeur Niccolo Doria, un Génois qui était venu en Espagne, comme représentant d'une maison de banque, et qui, après avoir renoncé à ses grandes richesses, était entré dans l'Ordre des Carmes en 1577. Il rappela les missionnaires du Congo, réduisit au minimum le soin des âmes, s'opposa à l'extension de l'Ordre au delà de l'Espagne, accrut l'austérité dans la forme extérieure de la vie ainsi que dans le gouvernement de l'Ordre. Gracian fut exclu de l'Ordre, Jean de la Croix relégué dans un couvent éloigné. Les Carmes réformés d'Espagne ne furent dorénavant presque plus qu'un Ordre purement contemplatif. Les efforts de Thérèse etaient pleinement contrecarrés dans sa propre patrie sur un point important. Une disposition étonnante voulut pourtant que justement Doria dût fonder en 1584, hors d'Espagne, à Gênes, un couvent de Carmes, fondation bientôt suivie d'autres à Rome et à Naples. En terre italienne, l'Ordre des Carmes se développa entièrement dans les voies tracées par Thérèse; il y prit à partir de ce moment un nouvel essor et atteignit une nouvelle et grande floraison. Ce que, depuis le début du quinzième siècle, les hommes les plus distingués parmi les Carmes avaient rêvé, en y introduisant leurs propres vues et en s'appuyant sur les moyens de droit que les Canons de l'Église mettaient entre leurs mains, une simple femme de leur Ordre, soutenue seulement par la contemplation et sa confiance en Dieu, du fond de la cellule de son monastère, l'avait heureusement mené à terme au milieu de mille difficultés et contre la volonté de ses propres supérieurs.

4.

Mais la même année que Thérèse (1515), semblable à elle par l'élévation de ses dons naturels, par le mysticisme, par l'amabilité qui conquiert les cœurs autour de soi, parti-

culièrement distingué par la bonne humeur qui comme un clair rayon de soleil éclaire tout unêtre, surgit un autre des grands réformateurs du seizième siècle : Philippe de Néri[1]. De même que pour Thérèse, le champ de son activité immédiate ne dépassa pas les frontières de sa patrie, Philippe, plus encore qu'elle, se limita à l'espace qui environnait la Ville éternelle; il a consacré plus de cinquante ans de travaux à être « Apôtre de Rome » ; c'est lui plus que tout autre qu'il faut remercier si, dès 1576, l'ambassadeur vénitien Paolo Tiepolo pouvait écrire que toute la ville avait abandonné son ancienne frivolité, que les mœurs et la manière de vivre étaient sans comparaison plus morales et plus chrétiennes, si bien qu'on pouvait dire que sous le rapport religieux, Rome était en bon état et peut-être pas très éloignée de la perfection, dont en général est capable l'imperfection humaine[2].

Philippe, qui était un enfant éveillé et plein de vivacité, passa ses premières années dans sa ville natale, Florence[3]. Ses dons pour la science se montrèrent vite; il se distingua également dans l'humanisme ainsi que plus tard dans la philosophie et la théologie. Il possédait en outre des dispositions pour la poésie et l'intelligence de la musique. Mais il

[1] Vie d'Ant. Gallonio (Rome, 1600), Pietri Giacomo Bacci (*ibid.*, 1622, 1625, 1859), Girolamo Barnabeo (édit. 1638 dans les *Acta Sanct. Maii*, VI; réimpression parisienne, 519-642, où, p. 459-519, est imprimé aussi le travail de Gallonio Domenico Maria Manni (*Intorno all' emendare alcuni punti delle Vite scritte di s. Filippo Neri*, Firenze, 1785), Alfonso Capecelatro (*La vita di s. Filippo Neri*, libri tre, Napoli, 1879, 3 éditions dans ses *Opere*, IX et X, Roma-Tournay, 1889; en allemand par Lager, Fribourg, 1886). Cf. Jof. Hilgers dans les *Stimmen aus Maria Laach*, XLVIII (1895), 349, 485; Jörgensen, *Romische Heiligenbilder*, Einsedeln, 1906, et E. Göller dans Merkle-Bess, *Religiöse Erzieher der Kathol. Kirche*, Leipzig [1921]; *ibid.*, aussi un essai par J. Mumbauer sur Thérèse de Jésus. Une étude du procès de canonisation de Philippe de Néri conservé à la Bibl. Vatic. et de sa correspondance, avec la maison de Naples que conservent les Oratoriens de là-bas devrait encore donner quelques nouveaux résultats. Aux Archives d'État à Rome, on pourrait rechercher de semblables documents. L'abbé Louis Ponnelle, à qui j'avais signalé cette source pour la nouvelle biographie de Ph. de Néri qu'il projetait, a été malheureusement victime de la guerre de 1914. Nous utilisons Bacci dans l'impression de Rome 1859 et Capecelatro dans la troisième édition.

[2] Forse non molto lontano da quella perfezione che può ricever l'imperfezione humana. P. Tiepolo, 213.

[3] Capecelatro, I, 42. Notice du livre de baptême de S. Giovanni, *ibid.*, 43. Sur la famille de F. Néri, cf. *Riv. del collegio araldico*, X (1912); sur l'abandon de tout son avoir à ses sœurs Catherine et Élisabeth, 1560 : *Notarius de Comitibus prot.*, 622, p. 373, dans Lanciani, IV, 71.

se manifesta dans son enfance particulièrement par son sentiment très fin de tout ce qui est beauté et noblesse morale. Les Dominicains de Saint Marc eurent sur lui une grande influence. Des années plus tard, il s'avouait encore leur débiteur en tout ce qui était du domaine spirituel [1]. Il leur dut aussi sa prédilection pour Savonarole dont les écrits étaient parmi ses livres préférés [2].

A dix-huit ans, Philippe alla d'abord habiter auprès d'un de ses oncles, un riche marchand de la petite ville de San Germano, pour se familiariser près de lui aux affaires commerciales, pour ensuite recueillir son héritage quand cet oncle sans enfant viendrait à mourir. Mais les pensées du jeune homme étaient dirigées ailleurs que vers les préoccupations d'argent et de propriété. Il se consacra avec zèle, dans San Germano [3], aux exercices de piété et bientôt il se sentit poussé à un acte aussi héroïque qu'autrefois accomplirent Benoît de Nursie ou François d'Assise, lorsqu'ils tournèrent le dos au monde et à ses brillantes perspectives : Philippe prit la résolution de quitter son oncle et son héritage de 22000 écus et de commencer une vie d'extrême pauvreté, de sobriété, pour n'être détourné par rien du commerce avec Dieu et de la pensée des choses célestes. Il se mit en route sans argent et sans recommandation vers la Ville éternelle, sans même savoir comment il pourrait trouver un logis et les choses les plus nécessaires à son entretien [4]. A partir de ce moment, l'amour de la pauvreté l'accompagna toute sa vie. Il pourrait arriver, disait-il, qu'il n'eût qu'un gros sou pour vivre et dût pour cela mendier partout en vain [5].

Il arriva qu'à Rome, la noble allure de Néri produisit sur un seigneur florentin, Galeotto del Caccia, la plus favorable impression dès leur première rencontre. Il lui donna par compassion une pauvre petite chambre dans sa maison située à Sainte-Eustache [6] et chaque année un muid de

[1] Capecelatro, I, 55.
[2] *Ibid.*, 41, 303-328. Cf. nos livres précédents.
[3] La maison dans laquelle vécut Philippe existe encore. Photographie dans Kerr, *Pippo Buono*, London (1908), 30.
[4] Capecelatro, I, 61. Il est inexact que Philippe ait été déshérité par son père; c'est lui plutôt qui abandonna son héritage à ses sœurs, *ibid.*, 489, 490.
[5] *Ibid.*, 82.
[6] Sur la situation de la maison de Caccia, cf. Capecelatro, I, 96; Andrea

farine; en échange, Philippe devait prendre la surveillance des deux enfants de son hôte.

Pendant seize ans, le jeune ascète mena, dans la maison de Caccia, une vie de prière et de dure mortification [1]. Quelles pensées l'occupaient de préférence, quelles méditations l'avaient attiré précisément à Rome, on peut le déduire des exercices de piété auxquels il se consacrait de préférence. Il visitait très fréquemment les sept églises principales de Rome qui lui rappelaient les Apôtres et les Martyrs [2] et passait dans la prière et la méditation des nuits entières, dans l'unique Catacombe accessible en ce temps-là, celle de Saint-Sébastien [3]. Ainsi, c'était l'Église primitive avec ses grandes actions inspirées par l'esprit de foi et l'amour du Christ qui, avec l'image de ses disciples s'élevait devant les yeux de son âme et enflammait son cœur de soif inextinguible ou d'un semblable courage héroïque. Jusqu'à dix heures, il pouvait, sans se lasser, s'adonner à de telles pensées dans les Catacombes de Saint-Sébastien. Et c'était pour lui comme si, durant cette prière, se fût allumée dans son cœur une flamme ardente, si bien qu'il ouvrait avec force ses habits pour y éteindre en quelque sorte le feu intérieur [4]. Cet état mystique qui l'accompagna toute sa vie atteignit son paroxysme, à la Pentecôte de 1544, dans un événement qui se peut comparer aux stigmates de saint François d'Assise, mais dont l'historien est moins capable que personne de donner l'explication [5]. D'une façon tout à fait extraordinaire il se sentit, pendant qu'il priait dans une chapelle de la Catacombe de Saint-Sébastien [6], pénétré de l'amour de Dieu et dans le même temps, comme s'il eût été nécessaire d'élargir sa poitrine pour les battements violents de son cœur, il trouva, quand l'incident fut passé, qu'au-dessus de son cœur, la paroi thoracique s'était élevée

Belli dans *Diario di Roma*, 1843, n° 43. L'année de l'arrivée de Néri à Rome n'est pas sûre; Capecelatro (I, 74) suppose qu'il vint à S. Germano au début de 1533 et à Rome fin 1534 ou (p. 151) 1535. Dans les *Carte Strozz.*, I, 1, 393 (relation romaine du temps de Clément VIII), on lit : Venne di Firenze a Roma l'anno 1536.

[1] Capecelatro, I, 90, 129.

[2] *Ibid.*, 134.

[3] *Ibid.*, 153.

[4] Capecelatro, I, 132.

[5] *Ibid.*, 158.

[6] Photographie dans Kerr, *Pippo Buono*, 53.

de plus de la grosseur d'un poing; l'examen médical après sa mort établit que deux des fausses côtes s'étaient pliées extérieurement en arc et que les points de réunion entre la partie osseuse et la partie cartilagineuse des côtes s'étaient rompus sans lui causer cependant une sensation de douleur [1]. On peut dire que c'était sa consécration d'apôtre d'amour de Dieu; car un amour divin qui entraînait son cœur et tout son corps avec une merveilleuse force à la compassion, joint à une profonde humilité, à une allégresse et une gaieté constantes, ainsi qu'une grande tendresse pour son entourage — Pippo Buono, le bon Philippe comme on l'appelait généralement — est le trait le plus significatif du caractère de Néri. Si on aime vraiment Dieu, pensait-il, on ne donne plus d'importance à la vie terrestre [2], puisqu'elle empêche la vision de Dieu.

Bientôt il ne souffrit plus de sa solitude dans la maison de Caccia. L'amour de Dieu le poussait au service du prochain, l'enthousiasme pour la Rome des Apôtres et des Martyrs l'excitait au désir de travailler contre la décadence morale de la capitale du monde, comme contre une profanation des Lieux Saints. Par humilité, il ne pensait pas alors au sacerdoce. Malgré cela, il reprit avec un éclatant succès ses études, cette fois dans la philosophie à la Sapience et en théologie chez les Augustins [3]. Mais de nouveau bientôt, il les abandonna et choisit, pour y employer son zèle de

[1] Angelo Vettori (Victorius), qui fit la section, publia un écrit personnel : *Historia palpitationis cordis ruptarumque costarum Philippi Nerii*, Romæ, 1613; (Gurlt-Hirsch, *Lexikon der hervorragendsten Aerzte aller Zeiten*, VI, Wien-Leipzig, 1888, 102). L'illustre médecin et botaniste Andrea Cesalpino dit dans son *Katoptron sive Speculum artis medicæ hippocratium*, l. 6, c. 20. (Francof, 1605, 476) : Repertum est Romæ nuper in b. Philippo Nerio sacerdote, qui sæpius in palpitationem cordis incidebat ex vehementi extasi, cor valde amplum et arteria, quæ ducit in pulmonem, duplo latior naturali. Eidem duæ costæ mendosæ in latere sinistro abruptæ a suis cartilaginibus follis instar elevabantur et deprimebantur, dum palpitationem pateretur, quo remedio divinitus servatus est, ne exstingueretur usque ad annum octogesimum. D'autres médecins encore donnent par écrit leur avis sur le cas (*Benedict.*, XIV, *De canonizat.*, IV, P. 1, c. 19, n. 25; voir *Opera omnia, Bassani*, 1767). Déclarations de Philippe lui-même au cardinal Frédéric Borromée sur son battement de cœur dans Gallonio, c. 2, n. 13; *Acta Sanct. Maii*, VI, 463, cf. 523. Cf. Kneller dans *Zeitschrift fur Kathol. Theol.*, XLI (1917), 497. Comme Cesalpino, le botaniste Mercati faisait partie des admirateurs de Neri.

[2] Capecelatro, I, 133.

[3] *Ibid.*, 103.

réformes, ce qui pouvait paraître le plus simple et le moins voyant : il alla dans les hôpitaux et y servit les malades et quand, par ses services et sa charité, il avait gagné leur cœur, il en profitait pour leur parler de Dieu et de conversion. De grands succès récompensèrent son zèle [1].

Un réformateur ne pouvait commencer sa tâche dans des conditions plus restreintes, et cependant c'est de l'activité de Philippe au sujet des malades que s'est développé tout ce qui caractérisa son apostolat à Rome. Ses succès merveilleux près des malades amenèrent l'attention sur lui, excitèrent de l'émulation et lui attirèrent des prêtres et des laïques, des nobles et des bourgeois comme élèves et disciples. Bientôt, il élargit lui'même son cercle d'action en entreprenant de parler de Dieu à d'autres qu'à des malades [2]. Il alla sur les places publiques, dans les ateliers, dans les boutiques et y parla comme il parlait à ses malades, non dans le style pompeux des humanistes mais sur le ton de la conversation familière. Peu à peu, il eut en main de riches moyens d'exercer sa charité [3]; il en usa pour sauver par son aide pécuniaire des jeunes filles du déshonneur et pour aider dans leurs études des jeunes gens pleins de talent. Il ouvrit à plusieurs la voie du cloître.

En 1548, Néri jeta les bases de la première de ses grandes fondations [4]. De concert avec son confesseur Persiano Rosa [5], il réunit comme l'avait fait autrefois Gaëtan de Thiene, quinze hommes simples en une Confrérie de la Très-Sainte-Trinité. Le but de l'association était de s'occuper des pauvres pèlerins à Rome et des malades entrés en convalescence mais qui avaient encore besoin de soins. Les membres s'en réunissaient régulièrement dans la petite église S. Salvatore in Campo [6], au Rione della Rigola, pour y recevoir ensemble les sacrements, et pour s'y édifier tour à tour par de simples allocutions. Sous la direction de Philippe, la Confrérie se

[1] Capecelatro, 118. Cf. Pericoli, *L'ospedale di S. Maria della Consolazione*, Imola, 1879, 126.
[2] *Ibid.*, I, 122.
[3] *Ibid.*, 197.
[4] *Ibid.*, 177.
[5] Un portrait contemporain de P. Rosa dans le périodique *San Filippo Neri*, Roma, 1894, n[os] 11-12.
[6] Cf. sur elle M. Armellini, 594 (2[e] édition, p. 407). Reproduction en image de la nouvelle église bâtie en 1639 dans Kerr, déjà cité, 58.

développa très rapidement surtout après que les pèlerins de Rome du Jubilé de 1550 eurent répandu partout ses louanges. Dès le Jubilé suivant 1575, 200 000 pèlerins éprouvèrent sa pieuse charité; cinquante ans plus tard, les étrangers assistés atteignirent à environ 600 000. En 1614, la Confrérie, à la place de l'antique église S. Benedetto in Aremela, que Pie IV lui avait attribuée, put bâtir une nouvelle et splendide église : SS. Trinità de Pellegrini [1]. Les riches indulgences qui lui avaient été concédées par Pie IV avaient été perdues avec la législation de Pie V; Grégoire XIII les rétablit de nouveau [2].

Avec l'année 1551, commence une nouvelle période dans la vie de Philippe. Il y avait déjà douze ans qu'il travaillait comme le plus zélé des prêtres sans être prêtre lui-même. Il se laissa alors, enfin, sur la pression de son confesseur, conférer les Ordres sacrés, dans l'église S. Tommaso in Parione [3] et s'unit à quelques excellents prêtres qui dirigeaient la Confrérie de la Charité [4], fondée en 1519 par Jules de Médicis, le futur Pape Clément VII, et qui menaient la vie en commun près de l'église S. Girolamo della Carità, dans la Via Monserrato [5].

[1] Armellini, 152; Morighini, *Istituti di carità*, I, Roma, 1870, 7. Cf. Hilgers, 352; Herbert Thurston, *The Holy Year of Jubilee*, London, 1900, 262-269. Pour le jubilé de 1775, les registres de la Confrérie de Saint-Philippe donnent 271 970 pèlerins; pour l'année 1825, le nombre est de 273 299 (*Hist. polit. Blatter*, XI [1843], 737). Sur la confrérie au dix-neuvième siècle, *ibid.*, 737-741.

[2] Bulle de Pie IV du 29 avril 1560, *Bull. Rom.*, VII, 23. Révocation de toutes les indulgences liées aux distributions d'aumônes, *ibid.*, 535. Nouvelle confirmation de la confrérie par Grégoire XIII, le 27 mars 1576, *ibid.*, VIII, 530. Pie V aussi lui accorda des privilèges le 21 mars 1561, *ibid.*, VII, 901. Son protecteur était alors le cardinal d'Augsbourg, *ibid.* Cf. Laderchi, 1571, n. 173.

[3] Voir l'inscription commémorative conservée encore, dans Forcella, VII, 542; cf. L. Dorez, *Rabelæsiana*, Paris, 1905, 37.

[4] Cf. nos volumes précédents; Tacchi Venturi, I, 358. Sur l'église reconstruite de S. Girolamo della Carità, cf. Amellini, 282, et Capogrossi Guarna dans *Il Buonarotti*, 3e série, vol. I (juin 1884). Photographie dans Kerr, *Pippo Buono*, 83. *Ibid.*, 70. L'accès à la cellule transformée en chapelle et à l'oratoire même où Philippe demeura le temps d'une génération. Sur les souvenirs du saint qui y sont conservés, voir de Waal, *Roma sacra*, 174.

[5] Capecelatro, I, 214. Dans les archives de l'archiconfrérie de Saint-Jérôme, Philippe est mentionné la première fois le 12 juillet 1552. Dans la réunion ordinaire de la confrérie, une permission ayant été accordée pour Noël au prêtre Francesco Marsupini d'Arezzo, Philippe fut admis comme son représentant cum eisdem honoribus et oneribus, e col patto, che al ritorno del suddetto p. Francesco gli debba restituire il suo logo. Le 13 juin 1553, Philippe adressa une instance à la congrégation : Deinde D. Philippus Florentinus renuntiavit salarium pro servitio futurum, offerens servire velle suo arbitrio. En 1558, il est parmi les députés et participants

A partir de ce moment, Philippe fut en état de travailler plus largement à la rénovation morale de Rome. A cet égard, ce qu'il fit comme confesseur est inexprimable [1]. Dès le point du jour, il était occupé à son confessionnal; ce n'est que vers midi qu'il faisait une pause pour célébrer avec une dévotion saisissante, au milieu de beaucoup de larmes et comme en extase, la Sainte Messe [2]. Le soir, on le retrouvait jusque tard dans la nuit à son confessionnal. D'innombrables milliers de gens lui ont ouvert leur conscience, dans les quarante ans de son sacerdoce; il avait le don d'en faire des hommes nouveaux. En outre, il comprit le moyen de se multiplier en remplissant d'autres de son zèle et en les formant comme des collaborateurs pour opérer dans des cercles éloignés [3]. Il ne venait pas dans les églises pour y prêcher mais il rassemblait, le plus souvent dans l'après-midi, quelques visiteurs dans sa chambre et leur parlait de choses spirituelles : de la bonté de Dieu, de la précarité de tout ce qui est terrestre avec la même simplicité qu'il le faisait quand il était simple séculier. Son émotion intérieure faisait une profonde impression. Bientôt la chambre de Néri fut trop étroite pour la masse des visiteurs; il se forma autour de lui un cercle toujours croissant d'élèves et de disciples, parmi lesquels il y avait des hommes distingués et de haute spiritualité, tels que Jean-Baptiste Salviati et plusieurs membres des plus distinguées familles de cardinaux; en outre le savant médecin Modio [4], l'ambassadeur florentin qui plus tard monta au trône pontifical sous le nom de Léon XI, le neveu de Jules III et de Marcel II, François-Marie Tarugi [5] ainsi que le futur cardinal Baronius [6].

aux séances de la congrégation (Pasquetti, 56). D'après Merkle (*Conc. trid.*, II, 170, de Massarelli, *Diarium*, VI, 26 avril 1550), il aurait été l'année d'avant ambassadeur du duc Cosme pour le serment d'obédience à Jules III. Mais le chef de cette ambassade n'était pas Philippe de Néri, mais Philippe dei Nerli l'historien. Voyez Kneller dans *Zeitschrift für Kathol. Theol.*, XLI (1917), 472.

[1] Capecelatro, I, 222.

[2] *Ibid.*, 220.

[3] *Ibid.*, 226.

[4] Éditeur des poésies de Jacopone de Todi (Rome, 1558; Naples, 1615); voir Böhmer dans les *Romanischen Studien*, I (1871), 140.

[5] Capecelatro, I, 262. Pronepos fuit cardinalis Antonii de Monte, nepos autem Iohannis magni magistri Ierosolymitanæ militiæ, qui Iulium III SS. Pontificem habuit patruum *Gallia christiana*, I, 835.

[6] Capecelatro, I, 262.

Quelle magique influence exerçait dès lors la personnalité de Néri, on en a deux preuves éloquentes dans la personne de ses deux disciples préférés Tarugi et Baronius. Tarugi ne songeait alors qu'à faire sa fortune à la Cour pontificale; lorsque ce courtisan de vingt-neuf ans se rencontra en 1556 avec Philippe, il suffit de quelques entretiens peu nombreux, pour changer complètement cette vie d'ambitieux. Tarugi renonça à sa vie mondaine, se consacra à la prière, à l'étude de la Sainte Écriture et aux œuvres de charité [1]. Baronius, arrivé à Rome le 22 octobre 1557 [2] à l'âge de vingt-neuf ans, choisit Philippe pour son confesseur [3]; dès le 8 décembre de la même année, il jetait un regard repentant sur sa vie passée [4] et bientôt il entrait complètement dans le cercle étroit de cet expérimenté connaisseur d'âmes. Tout cela, écrivait-il à son père en 1562, tournera à son profit, s'il se conforme aux paroles de son maître, mais s'il s'en écartait dans les moindres choses, il aurait à s'en repentir; il redoutait les pires choses s'il se soustrayait à son obéissance [5]. Ce

[1] Capecelatro, I, 266.

[2] Le 23 octobre 1557, il écrit à son père : « Siamo arrivati venerdì a sera qui in Roma », Bibl. Vaticelliana à Rome, Cod. Q. 46. Sur Baronius, cf. Hieron. Barnabeo, *Vita Cæsaris Baronii*, Romæ, 1561; *C. Baronii Epistulæ et opuscula pleraque nunc primum ex archetypis in lucem eruta*, ed. *Raym. Albericius* (non fini), 3 vol., Romæ, 1759; Laemmer, *Analecta*, 65-74; Ders., *De Cæsaris Baronii litterarum commercio diatriba*, Friburgi Brisg., 1903; Generoso Calenzio, *La vita e gli scritti del cardinale C. Baronio*, Roma, 1907; Per Cesare Baronio, *Scritti vari nel terzo centenario della sua morte*, Roma, 1911; Savio dans la *Civiltà catt.*, 1907, III, 3-20, 159-175.

[3] Voir la déposition de Boronius dans le procès de canonisation de Philippe, imprimé dans Calenzio, 948.

[4] Voir la lettre de Baronius de ce jour dans Calenzio, 13.

[5] State con l'animo quieto che ho tal maestro e guida, che spero, se da me non resterà, che farà opera in me che voi ne habbiate ad essere molto contento e Dio ne sarà molte servito... Pregate dunque Iddio che mi faccia obediente a lui, che certo sempre che io ho voluto far la sua obedienza ogni cosa m'è riuscita in bene et l'havermi Iddio liberato alli mesi passati dall' insidie di quelli ladri quali robborno gl' altri : sappiate ciò essere stato per suo merito et santa obedienza. E di questo ve ne potria racontare cose miraculose et di grande importanza, come all' incontro, se in alcuna cosa ancora minima ho voluto preterire la sua obedienza, sempre me ne son trovato male. E credo certo, che s'io tornassi a voi senza sua santa voluntà, che tutto l'inferno si scatanarebbe contro di me et in poco tempo sarebbe in grave scandalo a tutti et ogni piccola tentatione mi atterrarebbe. Onde hora essendo aiutato dalli suoi santi meriti et orationi sono come pulcino sotto l'ali della biocha : ne temo se ben tutto l'inferno s'armasse contra di me; e mentre sono in sua protettione, mi trovo allegro e contento e tutto satisfatto. Aiutatemi a ringratiare Iddio di tanto beneficio d'avermi dato un si perfetto

fut un esprit énergique que lui insuffla la direction de Philippe. Baronius écrivait à sa mère de continuer à prier pour lui, pour qu'il devienne un autre Étienne ou un Laurent ou l'un des autres martyrs. « Je désirerais que l'amour qui vous lie à moi vous amène à l'état d'esprit de ces chrétiennes des premiers âges dont la grande ambition et joie était de conduire leurs propres enfants au martyre, et où s'estimaient heureuses celles qui s'étaient rendues dignes d'avoir pour fils un martyr [1]. » Chez ces deux hommes, si considérables par leur esprit, la vénération pour Philippe, même après sa mort, se prolongea jusqu'à leur extrême vieillesse. Tarugi, plus tard comme cardinal et archevêque d'Avignon, se faisait honneur d'avoir été cinquante ans près de Philippe comme un novice de l'Ordre. Baronius, après la mort de son maître, dans sa grande œuvre historique des *Annales*, se proclamait en termes de la plus profonde émotion et devant le monde entier, comme un élève de Philippe sous tous les points de vue. Il lui était redevable de la valeur de ses productions scientifiques, attendu que quand il était jeune homme, seul au milieu des dangers de la Rome d'alors, il lui devait de n'avoir pas fait naufrage au point de vue moral [2].

Vers l'année 1557-58, à ce qu'il semble, le nombre des disciples de Philippe était déjà monté à quelques centaines [3]. Une chapelle particulière, dans une des nefs de S. Girolamo della Carita, fut élevée pour leurs réunions, chapelle à laquelle Philippe donna le nom d'Oratoire. Baronius décrit la façon dont les réunions étaient tenues [4]. D'abord, on s'y

Padre spirituale; e pregato Dio, ch'io ne facci frutto. Baronius à son père le 22 mars 1562, Bibl. Vallicellania à Rome, Q. 46, p. 33, 56, f. 3, utilisée par BARNABEO, *Vita Baronii*, 21.

[1] Lettre du 3 décembre 1563 dans LAEMMER, *Diatriba*, 38.

[2] Imprimis apostolico spiritu nos sæpe parturiit, et ab ipsa adulescentia eiusdem spiritus freno coercuit, cohibuitque a lubrico iuvenilis ætatis procurrentis ad malum (*Annales VIII*, *Philippo gratiarum actio;* également dans BARNABEO déjà cité). Également dans son *Martyrologium Romanum*, Baronius prit occasion de la mention du saint florentin Philippe Benitius le 23 août, pour parler de l'autre saint florentin Philippe de Néri : Sanctitate et puritate vitæ atque eximia in Deum et proximum caritate clarissimo, quem sanctorum consortio perfrui in coelis miracula crebra testantur.

[3] CAPECELATRO, I, 283.

[4] *Annales*, a. 57, n° 164. Baronius attribue une part spéciale dans la fondation et le maintien de l'Oratoire à Tarugi, tenu en haute considération par Grégoire XIII qui aurait été là le Dux verbi. La description par Tarugi des

réunissait pour une prière silencieuse, puis venait une pieuse lecture que Philippe commentait et illustrait de ses observations. Parfois, il priait un des assistants d'émettre son opinion et alors l'entretien se poursuivait, pendant environ une heure, sous la forme d'une conversation. Suivaient trois discours d'une demi-heure, dont le sujet était emprunté à la vie des Saints, à la Sainte Écriture, aux Pères de l'Église ou à l'Histoire ecclésiastique; un cantique et une courte prière formaient la conclusion. Et « quand cette disposition eut été établie et approuvée par le Pape, continue Baronius, il sembla que le beau temps des premiers chrétiens avec leurs réunions apostoliques fût revenu, adapté aux conditions de l'époque ». Nous avons un autre témoignage que les réunions de l'Oratoire produisaient une extraordinaire impression; un pèlerin à Rome, de 1568, assure qu'elles l'avaient plus réjoui et édifié que toutes les autres beautés de la Ville éternelle [1].

L'importance de l'Oratoire, pour la rénovation morale de Rome, consista surtout en ceci qu'un nombre choisi de laïques pieux et d'éminente intelligence [2] amenés à une vie intérieure et à une profonde connaissance du christianisme répandaient ensuite, chacun dans son cercle, l'esprit de l'enseignement de Philippe et le mettaient en valeur. C'était un apostolat laïque que Philippe institua; l'Oratoire devait servir d'instrument pour porter ses pensées jusque dans les profondes couches populaires.

Les jours de fête, l'auditoire s'élargissait en dehors de ceux qui participaient aux réunions habituelles; l'après-midi n'avait lieu à l'Oratoire qu'un seul discours, après quoi, on allait à l'air libre, dans la belle saison sur les hauteurs de S. Onofrio, si cher à Torquato Tasso, et d'où un splendide panorama sur Rome et la montagne réjouissait

réunions à Sainte-Marie in Vallicella a été récemment publiée par Calenzio, qui la tira des Archives des Oratoriens à Rome (*Vita*, 132). Mémoire à Grégoire XIII de janvier 1578 sur l'art et la manière dont étaient tenues depuis vingt ans les réunions de l'Oratoire. Au supplément n° 21.

[1] Voir Capecelatro, I, 396; Tacchi Venturi, I, 260. Cf. la lettre de Giovenale Ancina du 28 mai 1576 dans Barnabeo, c. 7, n. 91, *Acta Sanct.*, n° 535; Sonzonio, l. 1, c. 14, n° 8, p. 61.

[2] Qui ardentiori studio christianam vitam excolerent (Baronius déjà cité). Cf. Tacchi Venturi, I, 263. Philippe imposait de graves obligations à ceux qui fréquentaient habituellement l'Oratoire; cf. Gallonio, n° 32; *Acta Sanct.*, n. 467.

les yeux [1], ou bien à la Villa Mattei d'où l'on jouissait d'une vue non moins belle sur la Campagne [2]. Au début des grandes chaleurs, Philippe de Néri choisissait une église pour ces réunions; chacun pouvait y participer et Philippe s'efforçait d'y attirer le plus de monde possible. Le plus souvent, il faisait faire une courte allocution par un enfant qui ne produisait pas une moins profonde impression que la parole du plus éloquent des prédicateurs. Les pauses entre les discours étaient remplies par la musique. Ces réunions des jours de fête, qui l'hiver étaient reportées à la soirée et liées aux exercices habituels, faisaient grande impression et attiraient une foule de gens [3].

Des discours qui étaient tenus à l'Oratoire, il est naturel que rien ne soit parvenu jusqu'à nous. Aussi les chants qui y étaient exécutés et qui nous sont restés ont-ils d'autant plus d'importance [4]. Texte et musique ont été faits entièrement ou du moins adaptés pour les exercices de l'Oratoire; car Philippe comptait parmi les siens un habile poète, Agostino Manni (mort en 1618), ainsi qu'un excellent compositeur, un Francesco Soto (mort en 1619). Son regard pénétrant, qui savait extraire de moyens naturels toute beauté et toute noblesse pour son Oratoire, se servait de leurs talents pour accroître l'impression que les allocutions avaient produite. Pour nous donc, les chants de l'Oratoire sont comme des miroirs où s'en reflètent l'esprit et le contenu, et nous font revivre, à nous autres, les pensées par lesquelles l'orateur avait exposé le néant des choses purement terrestres qui ne durent qu'un temps, la valeur éternelle des biens surnaturels, la haine du péché, les terreurs de la mort et des peines éternelles. Si la terre, lit-on par exemple, dans une Laude sur la beauté du ciel, si cette vallée de larmes, cette mer orageuse, ce champ de bataille rempli de combats inouïs, nous paraissent malgré tout si beaux, que sera-ce du

[1] Un amphithéâtre avec gradins pour s'y asseoir est encore signalé aujourd'hui comme le lieu où Philippe rassemblait ses disciples près de Saint-Onuphre.

[2] Une inscription sur un banc à l'angle sud de la villa marque la place où Philippe s'entretenait avec les siens des choses divines. Reproduction dans Kerr, *Pippo Buono*, 78.

[3] Barnabeo, c. 7, n° 88, p. 535.

[4] Cf. pour ce qui suit Kneller dans *Zeitschrift für Kathol. Theol.*, XLI (1917), 260.

Ciel, séjour de la paix, havre sûr, lieu où le vainqueur est couronné? Laissons donc cette obscure vallée, le Christ nous montre la voie en nous enjoignant de porter la Croix [1]. Cependant, comme cette Laude l'indique déjà, Philippe ne cherchait pas seulement à donner l'horreur du péché mais il avait à cœur aussi d'entraîner ses adhérents à la suite du Christ, dans la vie quotidienne, à un effort résolu vers la vertu, au zèle dans le service de Dieu et, dans ce sens, à faire vivre en eux le courage et la résolution qui conviennent à un soldat du Christ. S'il n'en a pas le courage, qu'il retourne en arrière, et fuie aux premiers sons de la trompette. Vous, Seigneur, vous avez tout souffert pour moi, vous êtes tombé mort sur le champ de bataille et moi je ne souffre pour vous ni le feu, ni le fouet, mais je redoute une plaisanterie sortie de la bouche d'un enfant. Je reprends donc de nouveau et pour toujours le bouclier que j'avais jeté [2].

Naturellement, à Noël et à Pâques ou dans les fêtes de la Sainte Vierge, le poète de Philippe trouvait encore d'autres notes pour exprimer le sentiment de solennité. Dans une poésie qui était justement destinée à la Visitation de Marie, le poète voit par exemple passer à travers les âpres sentiers

[1] Se questa valle de misarie piena
Par cosi amena e vaga, hor che fia quella
Beata e bella region di pace
Patria verace?

Se questo tempestoso mar di pianto
È dolce tanto a chi con fragil barca
Errando il varca, qual gioia e conforto
Serà nel porto?

Se grato è il campo ove il crudel nemico
Per odio antico guerra ogn hior ci move,
Che fia là dove al vincitor si dona
L'alta corona?

Deh lasciam dunque questa oscura [valle,
Il dritto calle della via smarrita
Christo ne addita, e dice : O pellegrino
Ecco il camino;

Prendi la croce, e drieto a me t'invia :
Io son la via, io sono il vero duce,
Che ti conduce alla città superna
Di gloria eterna.

[2] Chi vuol seguir la guerra,
Per far del ciel acquisto,
Su, levisi da terra,
Et venga a farsi cavallier di Christo.

Chi non ha cuor, non vada,
Chi teme d'arco o fiomba
Ritornisi per strada,
Che poi non fugga al primo suon di [tromba.

Tu, dolce mio Signore,
Perch'io non fussi victo,
Soffristi ogni dolore
E'n campo aperto rimanesti estinto.

Et io per te nè foco
Sopporto, nè flagello :
Ma temo un picciol gioco
De fanciulli, che dican : vello, vello.

O che grave cordoglio!
Lo scudo che gittai
Hoggi ripigliar voglio,
Ripigliar voglio, e non lasciarlo mai!

de la montagne, une vierge sage et belle; il n'ose pas la louer car elle est plus belle que le soleil et la lune; fleurs, herbes lui sourient, les arbres penchent sur elle leurs cimes verdoyantes, les bêtes sauvages elles-mêmes oublient leur férocité; les ondes des ruisseaux l'accompagnent de leurs murmures dans la vallée ombreuse et les oiseaux semblent chanter en leur doux langage : *Ave Maria*[1].

Tous ces cantiques naquirent sous les yeux de Philippe et il n'est pas impossible que plusieurs aient été composés par lui-même.

Contrastant avec les anciennes Laudes populaires, qui se déroulaient régulièrement en vers de la même mesure[2], les cantiques de l'Oratoire usent de tous les moyens de la poésie d'alors et présentent en conséquence une grande richesse de formes poétiques diverses. Sous le rapport musical, ils méritent de la part de l'historien une très grande attention : les dernières années de Philippe correspondent à l'époque où, en matière musicale, s'opère le passage du contre-point et de la polyphonie à la mélodie et des anciens chants d'église à la nouvelle gamme en tons majeurs et en tons mineurs. La musique de l'Oratoire entre déjà tout entière dans les voies modernes.

Si les réunions de fête à Saint-Onuphre attiraient toujours de nombreux visiteurs, on peut en dire davantage encore d'une autre institution que Philippe avait conçue pour pousser à la religion ses Romains bien-aimés. Se souvenant de la grande impression qu'il avait éprouvée pendant sa jeunesse dans la visite des sept églises principales de Rome, Saint-Pierre, le Latran, Sainte-Marie Majeure, Saint-Paul, Saint-Laurent, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Sébastien, il établit une visite en commun de ces sanctuaires, un jour

[1] Per aspri monti vidi girne lieta
Vergine saggia e bella,
La qual lodar non oso con parole,
Chè di splendor avanza luna e sole.

Ridean intorno a lei l'herbette e i fiori,
Gli alberi d'ogni banda
Chinavan le frondose cime altiere,
Lasciavan l'orgoglio ancor le fiere.

Sentiasi il mormorar delle chiar'onde
Per quelle ombrose valli,
I vaghi augei con dolce melodia
Cantando parean dir : Ave Maria.

[2] Philippe connut cette poésie. Un catholique anglais que j'appris à connaître ici à Rome, Mgr Grissel d'Oxford, possédait un exemplaire des Laudes de Frère Jacopone da Todi sur lequel Philippe avait écrit son nom de sa propre main.

de carnaval ou de Pâques. Le résultat montra que le grand homme avait ainsi touché le goût des Romains. Il n'y eut d'abord pour l'accompagner, dans son pèlerinage, que vingt ou trente personnes, mais bientôt le nombre en monta à plusieurs milliers. Même de hauts prélats, et des Papes se joignirent au cortège [1]. Pendant des siècles, ce pèlerinage en commun devint l'une des dévotions préférées des citadins comme des pèlerins étrangers. Il s'agissait là d'un exercice dans lequel les plus saints souvenirs du Rédempteur, des Apôtres, des Martyrs, s'unissaient à la poésie d'une promenade printanière, un sévère esprit de pénitence à une innocente récréation, et où la dévotion des uns s'accroissait et s'enflammait à la participation de tant d'autres. A l'enfant de la Ville Éternelle en particulier apparaissait d'une façon saisissante ce qu'il possédait en elle, quand l'imposant cortège, laissant les murailles antiques et grises de la ville, se répandait par des sentiers silencieux à travers vignes et jardins, pour atteindre les basiliques situées hors de l'enceinte [2]. La Rome chrétienne, qui en face de la Rome païenne était restée quelque temps pendant la Renaissance injustement reléguée dans l'ombre, rentrait toute de nouveau en possession de ses anciens droits.

Cette heureuse impulsion et ces institutions élevèrent Néri à la hauteur d'un Apôtre de toute la Ville Éternelle. Il était en plus armé de qualités éminentes. Près de toutes les classes de la population, il savait se diriger, deviner pour chacun le ton qu'il fallait, l'accent qui trouvait un écho, aussi bien avec les cardinaux de haute naissance et les nobles, qu'avec les malades à l'hôpital, ou les mendiants dans la rue. Ses succès, la persuasion qu'il opérait des miracles [3] et lisait souvent dans le secret des cœurs [4], lui acquirent un prestige immense. Son amour toujours péné-

[1] Capecelatro, I, 287. Dans le vestibule de la chapelle S. Isidore, à la Via des Sept-Églises, le savant Oratorien Calenzio fit inscrire les paroles suivantes de Philippe de Néri : Sarai sarai e poi? e poi tutto passa. Paradiso, paradiso.

[2] Cf. Barbier de Montault, *OEuvres*, VI, 31; Armellini, *La visita delle sette chiese e S. Filippo Neri*, Roma, 1894; Laemmer, *Diatriba*, 35; F. Hettinger, *Aus Welt und Kirche*, I⁴, Fribourg, 1897, 60; M. Meschler dans *Stimmen aus Maria-Laach*, LVIII (1900), 19, 153.

[3] Capecelatro, I, 420; II, 246.

[4] *Ibid.*, II, 360.

trant, entièrement désintéressé et prêt à toute espèce de sacrifices pour les hommes, ainsi que le tact avec lequel il savait proportionner ses exigences aux forces de chacun lui gagnèrent la confiance universelle. Sa sereine bienveillance éloignée de toute restriction mentale, son sain génie naturel écartaient de lui toute crainte et le faisaient aimer de tous les Romains. Philippe exerçait un particulier attrait sur la jeunesse[1], vers laquelle il se tournait avec un zèle particulier pour former en elle une Rome nouvelle. Pour elle, il était prêt à tous les sacrifices de son temps et de ses commodités. Il la menait au grand air, s'intéressait à ses jeux et souffrait que ces enfants fissent du bruit devant sa chambre, « pourvu qu'ils ne fassent pas de péché, pensait-il, ils peuvent fendre du bois sur mon dos »[2]. Sur certains points, notamment pour lutter contre la sensualité des pays méridionaux, il lui donnait d'austères règles de conduite; d'ailleurs il voulait voir la jeunesse joyeuse et ne désirait pas la surcharger d'exercices de piété mais souhaitait qu'elle s'attachât à ceux qu'elle avait une fois choisis[3].

Si l'œuvre de Philippe de Néri devait survivre à son auteur, il fallait constituer une association de prêtres qui pût la continuer. L'humilité de Néri le retint longtemps devant une telle entreprise, jusqu'à ce qu'enfin les circonstances le firent presque malgré lui fondateur d'Ordre. Dès l'année 1558[4], un groupe de prêtres à S. Girolamo le reconnut en fait comme son supérieur. Leur nombre s'accrut lorsque, en 1562, dix prêtres, vivant en commun et officiant à Saint-Jean des Florentins, le demandèrent pour leur supérieur. L'Ordre de Pie IV le contraignit à accepter cette dignité. Philippe envoya quelques-uns de ses prêtres à Saint-Jean, entre autres Baronius, qui venait justement en 1562 de recevoir l'ordination sacerdotale; pendant dix ans, ceux-ci venaient, trois fois par jour, vers Philippe et participaient aux exercices de l'Oratoire à S. Girolamo

[1] Capecelatro, I, 376.
[2] *Ibid.*, 382.
[3] Cf. ses *Documenti spirituali diretti specialmente alla gioventù* dans Bacci, 336.
[4] L'inscription sur la maison habitée par Philippe de Néri derrière S. Girolamo della Carità mentionne cette année; voir Calenzio, 32.

jusqu'à ce qu'en 1574, les Florentins leur eurent construit un Oratoire spécial près de leur église [1]. A S. Giovanni les disciples de Néri vaquaient tour à tour pendant une semaine aux soins de la cuisine; ce fut alors que Baronius, dans un gaî élan d'humilité, s'éternisa par l'inscription placée sur la cheminée de la cuisine : Caesar Baronius coquus perpetuus (cuisinier pour l'éternité) [2].

Entre temps, le nombre des prêtres s'était considérablement élevé parmi les adhérents de Philippe [3]. Leur maître ne pensait toujours pas à les réunir en une espèce de congrégation, quand un événement désagréable leur en montra la nécessité [4]. Un prêtre, qui avait trouvé accueil dans la maison de S. Giovanni mais qu'il fallut renvoyer pour son inaptitude, répandit par vengeance de telles calomnies, contre Philippe et les siens, que les Florentins de Rome furent sur le point de le chasser de S. Giovanni. Ce fait lui fit comprendre sur quelles bases peu sûres il bâtissait tant qu'il n'aurait pas une maison et une église qu'il pût dire à lui. Sur les instances de ses disciples, Philippe se résolut alors à accepter une des deux églises qui lui étaient offertes. Grégoire XIII lui-même décida en faveur de S. Maria in Vallicella [5]; le bref du 27 juillet 1575, qui attribuait cette église avec tous ses droits et revenus à Philippe et aux siens, est l'acte de fondation de la Congrégation de l'Oratoire [6]. Au lieu de restaurer la petite et branlante église, Philippe la fit démolir et en fit élever à sa place une plus grande et une plus belle appelée, de nos jours encore, l'église neuve [7]. La Congrégation comptait, en janvier 1578, trente-huit membres prêtres et laïcs [8]. Baro-

[1] Capecelatro, I, 358.

[2] *Ibid.*, 363; Calenzio, 86. Dans le réfectoire de S. Giovanni sont encore les tables à côté des bancs adhérant au mur où Philippe mangeait avec ses disciples. De même la chaire d'où il prêcha à des milliers de personnes y a été portée de l'église; cf. de Waal, *Roma sacra*, 465. Reproduction dans l'écrit contemporain devenu très rare : *San Filippo Neri*, Roma, 1894, n[os] 15-16.

[3] D'après Capecelatro (II, 6), vers 100.

[4] *Ibid.*, 6.

[5] *Ibid.*, 29.

[6] *Bull. Rom.*, VIII, 541. Un bref de juillet 1577 pro congregatione presbyterorum S. Mariæ in Vallicella de Urbe (donatio vineæ cum domo et canneto) dans Arch. des brefs à Rome.

[7] Cf. aussi plus loin, chap. xii.

[8] Capecelatro (II, 40) indique 130; au contraire un manuscrit : *Liste des*

nius alla résider dès le 1[er] août 1578, à la Vallicella, avec François-Marie Tarugi et Jean-Antoine Lucci [1], tandis que Philippe n'abandonna sa demeure pour la nouvelle maison que le 22 novembre 1583 sur le conseil de Grégoire XIII. Il s'y choisit les plus mauvaises chambres [2].

La nouvelle association, d'après les intentions de Philippe, ne devait pas être un Ordre religieux ni le devenir jamais. Les membres — les Padri di S. Maria della Vallicella comme on les appelait [3] — ne se liaient par aucun vœu; ils restaient prêtres séculiers et gardaient leurs biens avec lesquels, à l'exemple des premiers chrétiens, chacun devait contribuer à la vie commune. Tout membre pouvait s'en retirer quand il lui plaisait. La charité devait être l'unique lien qui tenait unie l'association. Elle seule devait pousser les membres à obéir comme s'ils étaient liés par un vœu d'obéissance et à vivre comme s'ils eussent appartenu à un Ordre parfait. Les Oratoriens n'avaient pas de supérieur général. On ne fit d'exception que pour Philippe en le déclarant, en 1587, le Père commun de toute la Congrégation. Chaque Oratoire est indépendant de tous les autres et se choisit son supérieur. Le petit nombre de principes

membres de la Congrégation, de janvier 1578, n'en mentionne que 38 (Arch. secr. pap.); voir supplément n° 21[*].

[1] Il le dit dans une lettre à son père du 14 août 1578 dans Calenzio, 148.

[2] Pigliò le manco bene et manco commode stantie che fossero in casa per poter star più retirato che potea, ne ci seria venuto senza li fosse stato ordinato da P. Gregorio XIII, dit P. Pateri dans les *Memorie* cités à la page suivante (Arch. secr. pap.). La chambre que Philippe de Néri habita jusqu'à sa mort a été malheureusement détruite par un incendie. Son lit et son confessionnal ont été sauvés. Ils se trouvent maintenant dans le couvent attenant à S. Maria in Vallicella, dans un appartement de l'étage supérieur qui est orné d'un plafond peint par Pierre de Cortone. Le petit espace attenant qui servait de chapelle au saint a été conservé dans son état original et l'autel est avec. A la muraille pend le triptyque byzantin (Marie au milieu, les anges sur les côtés) que Philippe avait soin de porter avec lui dans ses visites aux malades. De même, la clochette qui sonnait pour sa messe est conservée là. De nombreux souvenirs du saint se trouvent dans la sacristie de Sainte-Marie in Vallicella, réunis en cinq armoires. On y voit outre certains habits (entre autres le manteau avec lequel il visitait le Pape et la veste qui lui fut offerte par Pie V), sa montre, ses lunettes, sa cuiller de bois, son fouet, son calice, l'image du Christ de son lit, enfin son masque mortuaire. Cf. les figures dans le numéro unique de la *Voce della Verità*, 1905, n° 122. D'autres reproductions aussi dans l'écrit contemporain *San Filippo Neri*, Roma, 1894.

[3] I padri di S. Maria della Vallicella sono di una vita molto esemplare, écrit Odescalchi le 1[er] juillet 1581. Arch. Gonzag. à Mantoue.

directifs qui réglaient la vie commune dans l'Oratoire au temps de Philippe n'étaient pas écrits. Cela n'arriva que plus tard en 1612 [1].

Il n'entrait pas dans les vues de Philippe de donner à sa Congrégation une extension pareille à celle des grands Ordres; et pourtant il put la voir de son vivant, prendre pied en nombre de villes d'Italie et même dans un certain cas, en France. En 1575, une tentative d'introduire l'Oratoire à Milan, échoua; le cardinal Borromée avait demandé quelques Oratoriens pour son diocèse. Philippe les accorda mais pour les rappeler bientôt quand le cardinal, contre la volonté de Philippe, s'en servit pour les visites et pour examiner ses ecclésiastiques [2]. Ce ne fut qu'en 1586 que furent institués des Oratoires à Naples [3], S. Severino, Fermo; d'autres suivirent en 1591 à Camerino, en 1592 à Collignac en France, en 1593 à Palerme [4].

Malgré les plus grandes aptitudes du côté scientifique, aussi bien que du côté esthétique, Philippe, par amour de Dieu, dans sa jeunesse, avait renoncé à la science et à la recherche du beau. Pourtant, arrivé à sa maturité, il exerça sur ce double terrain une très profonde influence.

[1] Capecelatro, II, 174. A. Theiner dans *Freib. Kirchenlex*, VII [1], 512.

[2] Capecelatro, II, 60. Borromée, dans une lettre à Rome du 15 septembre 1577, déclare ouvertement la cause profonde de mésintelligence avec Philippe. Les Oratoriens, écrit-il, voulaient que leur congrégation ne dépendît que d'eux, tandis que lui désirait avoir tout en main (io desidero che tutto stia nella mia volonta; dans Capecelatro, II, 61). Aucun général d'Ordre ne pouvait consentir à ce désir du grand cardinal. Cela permet de comprendre que Borromée se soit trouvé maintes fois en opposition même avec d'autres Ordres qui n'étaient pas en décadence.

[3] Cf. les *Memorie lasciate dal P. Pateri*, Carpegna, 62, p. 56, Arch. secr. pap.

[4] Les Oratoriens vinrent en 1620 aux Pays-Bas (Montaigu) et en 1626 (Douai), en Espagne en 1645, dans l'Inde Orientale en 1650, en Pologne 1665, en Portugal 1668, à Mexico 1669, au Brésil 1671, au Pérou 1686. Cf la liste des Oratoires dans Capecelatro, II, 701; Marciano, *Memorie historiche della Congreg. dell' Oratorio*, Napoli, 1693. La congrégation fut transplantée en Allemagne par J. G. Seidenbusch qui était devenu Oratorien à Rome en 1675 et fonda ensuite des Oratoires à Aufhausen en Bavière, à Vienne (1702) et à Munich (1707). Cf. A. Ebner, *Propst Ioh. Georg Seidenbusch et l'introduction de la Congrégation de saint Philippe de Néri en Bavière et en Autriche*, Köln, 1891. Joseph Vaz, né aux Indes (mort en 1711), se distingua à Ceylan comme missionnaire oratorien dans une époque difficile (*Vie de Do Rego*, Venise, 1753; Zaleski, *Calcutta*, 1896; cf. A. Huonder, *Bannerträger des Kreuzes*, II, Freiburg, 1915, 180). Au dix-neuvième siècle, le futur cardinal Newman a introduit l'Oratoire en 1847 à Londres et à Birmingham.

Son Oratoire lui en offrit l'occasion. Comme des laïques prenaient quelquefois la parole dans les réunions du soir, et qu'ils ne possédaient pas la culture suffisante dans les difficiles matières de la science théologique, il en résulta qu'ils choisissaient de préférence leurs sujets dans la Vie des Saints et dans l'Histoire de l'Église. Ce fut son disciple préféré, Cesar Baronius, qui n'était encore qu'un laïque de vingt ans environ, à qui Philippe faisait tenir tous les soirs un discours tiré de l'Histoire de l'Église, tenant rigoureusement la main à ce qu'il ne sortît pas de ce sujet, bien que Baronius se fût volontiers tourné vers des travaux purement religieux [1]. Dans un espace de trente ans Baronius eut l'occasion, par sept fois, d'étudier, dans toute son étendue, le champ entier où il devait un jour laisser des traces si profondes [2]. En 1568, après une préparation de dix ans, Philippe lui donna la charge d'écrire une grande Histoire de l'Église en opposition aux Centuries de Magdebourg, et maintint inexorablement à son thème ce disciple qui résistait, effrayé de l'immensité de cette tâche gigantesque. Après la mort de Philippe, Baronius, en tête du huitième volume de ses *Annales*, déclara publiquement au monde que tout le mérite de ce travail revenait à son père et maître; Philippe, dans une lueur d'esprit extraordinaire, avait compris le danger dont les Centuries menaçaient l'Église et c'est pourquoi il avait conçu le plan de l'œuvre à leur opposer, choisi la main qui devait l'exécuter et, grâce aux exercices de l'Oratoire, veillé à ce que cette main ne se lassât jamais [3]. Baronius désirait que cette confession fût comme un tableau votif sur la tombe de Philippe et pût, par le moyen des *Annales*, se répandre par le monde entier,

[1] Cf. son rapport dans le procès de canonisation de Philippe de Néri dans Calenzio, 948.

[2] Barnabeo, *Vita Baronii*, 40; Baronius lui-même, dans son remerciement à Philippe au début du 8e volume de ses *Annales*, imprimé dans Barnabeo, 54. Sur le discours de Baronius à l'Oratoire, voir Laemmer, *Analecta*, 76.

[3] Eiusdem namque Patris nostri iteratis sæpius iussionibus, sumus nos tantum opus aggressi, inviti licet ac renitentes propriisque diffisi viribus; suscepimus tamen tanquam divino parentes imperio, quo quidem ipse adeo opus urgebat, ut siquando nos tantæ molis pondere superati, desisteremus a coeptis, stimulis acerrimæ reprehensionis impelleret, etc. Dans Barnabeo, *Vita*, 55, et dans *Cæsaris Baronii pro annalibus ecclesiasticis Beato Patri Philippo Nerio gratiarum actio*, *Annales*, VIII. Commencement imprimé dans Barnabeo, 54.

afin que tous les lecteurs en reconnaissent et louent « l'auteur et l'architecte[1] ». En fait, le tableau votif désiré par le grand savant peut se voir encore aujourd'hui sur le côté droit du tombeau de Philippe : au-dessus, une gracieuse miniature nous montre Baronius écrivant les *Annales* et au-dessous, on lit le long remerciement extrait du huitième volume du grand ouvrage d'Histoire.

Si Philippe n'eut pas « l'esprit prophétique » comme le croyait Baronius, il a cependant montré une étonnante largeur de vues quand il prévit l'importance des Centuries et que, pour les réfuter, il n'envisagea pas, comme d'autres, de petits ou de grands écrits de polémique mais une œuvre de grand style. Il comprenait les signes du temps. Les Centuries marquaient un virage dans la théologie polémique protestante; on commençait à y désespérer de pouvoir remporter sur le terrain dogmatique des triomphes sur l'ancienne Église et au lieu de cela on s'efforçait d'utiliser contre elle son histoire et de présenter son développement comme une perpétuelle apostasie de l'esprit du Christ. Dans la seconde moitié du seizième siècle, une nouvelle tendance entre en valeur surtout en matière spirituelle. Le courant humaniste avec sa préoccupation exclusive des belles formes a peu à peu perdu sa domination. La période philologico-archéologique commence en dirigeant l'attention vers l'histoire et vers les recherches de l'antiquité. Une chose très importante était que la nouvelle tendance ne retournât pas, comme auparavant l'humanisme, sur des voies plus ou moins opposées à l'Église. Philippe comprit vite le danger. Un trait caractéristique chez lui, c'était l'enthousiasme pour l'histoire de l'Église; à peine sorti de l'enfance, il se fait, de la Rome des Saints avec ses grands souvenirs, une nouvelle patrie et cherche dans les Catacombes une pieuse excitation. Il était donc l'homme apte à comprendre un nouveau courant, à lui aller au-devant et à le rendre dès ses débuts utile à l'Église.

De même, sur le terrain de l'histoire, l'œuvre gigantesque de Baronius, avec son inappréciable influence, est née de l'esprit de Philippe. Il en fut de même en matière d'ar-

[1] Amplis notis ipsum prædicet Annalium primum auctorem et architectum. Barnabeo, 57.

chéologie, du « Columbus des Catacombes ». Antonio Bosio († 1629) dut à deux disciples de Philippe[1] que ses recherches aient été publiées et conservées après sa mort. « Parmi les premiers, écrit Jean-Baptiste de Rossi[2], qui portèrent la lumière dans l'obscurité des Catacombes, méritent d'être principalement mentionnés les Pères de l'Oratoire qui, sur l'excitation de leur très saint fondateur Philippe de Néri, montrèrent un particulier amour et une grande vénération pour les actes des Martyrs, les monuments sacrés de Rome et pour tout ce qui concernait l'histoire de l'Église ». Philippe fut lui-même le fondateur de la bibliothèque de la Vallicella, une des premières qui furent ouvertes au public.

Si l'influence de Philippe agit fortement sur la science, elle ne fit pas moins pour un des beaux-arts : la musique. Aussitôt après sa mort, la musique commence à entrer dans de nouvelles voies. Le style polyphonique du contre-point, dans lequel toutes les voix chantent également ensemble, perdit pied et l'on vit commencer le temps du style monodique où seulement une des voix exécute sa mélodie particulière, tandis que les autres sont réduites à l'accompagner purement et simplement. En conséquence, de nouvelles formes d'art musical se développent : la cantate, l'opéra, l'oratorio.

Philippe appréciait dans la musique un moyen d'élever le cœur vers Dieu et en conséquence, il faisait volontiers exécuter dans les réunions de ses Oratoires des chants à plusieurs voix. Comme directeur de ses chœurs, il sut gagner un des plus distingués compositeurs de Rome, son compatriote, Giovanni Animuccia († 1569), maître de chapelle à saint-Pierre et prédécesseur de Palestrina en cette fonction. Animuccia écrivit spécialement pour l'Oratoire des recueils de Laudes spirituelles, que suivirent d'autres, composées par l'Oratorien Francesco Soto[3]. Comme Animuccia l'a dit lui-même, il s'attachait dans ces chants à une certaine simplicité; ce ne fut qu'après que l'Oratoire de S. Girolamo, « par la grâce de Dieu et avec l'aide d'éminents

[1] Severani et Aringhi, *Bibliographie des disciples immédiats de Philippe de Néri* dans Capecelatro, II, 685.
[2] *Roma sotterranea*, I, 12; cf. Hilgers, 490.
[3] Cf. Kneller dans *Zeitschrift für Kathol. Theologie*, XLI (1917), 249.

prélats et gentilshommes, eut acquis un extraordinaire développement », qu'il se permit un usage sobre des moyens ordinaires de son art[1]. En effet, dans les recueils postérieurs se trouvent des chants à six et huit voix, d'où il ressort que Philippe disposait alors d'un chœur complètement constitué[2]. Étant donné la vogue des réunions de S. Girolamo, il était inévitable que le genre de chants qu'on y exécutait ait influencé le goût de cercles de plus en plus étendus, en faveur de la simplicité du style en musique; la magistrale Messe du Pape Marcel de Palestrina, d'une limpidité et d'une clarté si célèbres, a eu son précurseur dans les œuvres d'Animuccia[3].

Sans y avoir songé, Philippe contribua, jusque sur le terrain purement musical, à la formation d'un nouveau genre artistique, l'Oratorio qui plus tard avec Händeln, Haydn, Mendelssohn, et plus récemment avec Liszt, Tinel, Perosi, atteignit une si grande perfection. Jusqu'alors, l'art musical mondain s'était contenté d'une seule forme, le soi-disant madrigal, le chant choral de caractère purement lyrique. A la fin du seizième siècle, on est las de l'éternel madrigal, on commence à réunir plusieurs morceaux lyriques en un tout plus grand : ainsi naquirent l'Opéra et l'Oratorio. L'Opéra peut se définir une combinaison de lyrisme et de drame; une action y est conduite par des acteurs qui, en des points qui les appellent, donnent expression aux sentiments affectifs; tandis que l'Oratorio musical est un mélange de lyrisme et d'éléments épiques : une histoire tirée de la Sainte Écriture ou une légende y est, ou racontée et alors l'état d'âme des récitants est exprimé par un chant individuel, ou un chant choral, ou bien la cohésion des événements s'obtient sans un récit exprès, de lui-même, grâce à la succession des chants.

A l'origine, Philippe ne faisait exécuter dans les réunions

[1] Haberl dans *Kirchenmusikalische Jahrbuch*, XVI (1901), 47; Capecelatro, II, 202.

[2] P. Wagner dans *Kirchenmusikalische Jahrbuch*, X (1895), 93.

[3] Haberl déjà cité, 48. Qu'après la mort d'Animuccia, la direction du chant à l'Oratoire ait été prise par Palestrino, c'est ce que prétend Carlo Bartolomeo Piazza 1703, Leonardo Cecconi 1756, Pietro Antonio Petrini 1795 (dans Capecelatro, II, 214). Haberl remarque cependant qu'il a jusqu'ici vainement cherché des preuves authentiques de cette légende; dans les *Laudi spirituali* au moins manque entièrement le nom de Palestrina; cf. Wagner, *ibid.*, X (1895), 51, 95. Voir Kneller déjà cité, 477.

du soir de son Oratoire que des cantiques spirituels et des chants de caractère purement lyriques. Son disciple Giovenale Ancina, plus tard évêque de Saluces et ami de François de Sales, composa les textes de ces Laudes en suivant étroitement les récits de la Sainte Écriture [1]. De là, il n'y avait qu'un pas à composer de tels récits et histoires à la manière des futurs Oratorios musicaux. Ce pas fut franchi en 1619 par le célèbre compositeur Jean-François Anerio [2] qui, à la prière du chanteur pontifical Orazio Griffi, mit en musique des textes traitant « des Évangiles et histoires de la Sainte Écriture et des louanges de tous les Saints » [3]. Griffi, dans sa préface au *Teatro armonico spirituale* d'Anerio, interpelle d'une façon significative Saint Jérôme et Philippe de Néri, déjà traité de Bienheureux, pour leur dédier l'œuvre : « A toi, Saint Jérôme, appartient déjà l'honneur puisque dans ta maison, le Bienheureux Philippe pendant trente-trois ans atteignit à un éminent degré de sainteté. Mais toi, Bienheureux Philippe, tu as accompli des œuvres si héroïques que l'amélioration des mœurs de beaucoup de fidèles t'est due au début en grande partie [4]. » Puis Griffi décrit, avec de grands éloges, les exercices à l'Oratoire de Saint-Jérôme et de S. Maria en Vallicellia, auxquels il a lui-même pris part pendant quarante-cinq ans [5]. La nouvelle forme d'art

[1] Guido Pasquetti, *L'Oratorio musicale in Italia*, Firenze, 1906. Bacci 1671, A. Ferrante, 1856, A. Richard (traduction allemande, Mayence, 1891) écrivirent la vie d'Ancina. Il fut déclaré bienheureux le 9 février 1890.

[2] Dans son *Teatro armonico spirituale di madriguli a 5, 6, 7 et 8 voci. Concertati con il Basso per l'Organo*, Roma, 1619.

[3] Haberl déjà cité, I (1886), 56.

[4] *Ibid.*

[5] Le passage oublié par les biographes de Philippe, mais très digne d'être remarqué, dit qu'on ne pouvait donner un moyen plus facile et plus efficace pour exciter les âmes au parfait amour et à la crainte de Dieu que ces quotidiennes et familières réflexions sur l'odieux du péché, sur les peines de l'enfer, sur la beauté des âmes saintes, sur la béatitude éternelle; de cette façon, les cœurs étaient disposés à la pénitence, invités à recevoir fréquemment la Sainte Communion et à accomplir des œuvres de charité. C'est là ton œuvre, bienheureux Philippe, que tu as accomplie sur l'impulsion de la Majesté divine. C'est ainsi que tu fus le fondateur de l'Oratoire. Pour atteindre ce but ardemment désiré et amener les pécheurs par un doux changement aux saints exercices de l'Oratoire, tu te servis de la musique et fis exécuter des cantiques sacrés en commun. Ainsi le peuple était conduit à l'amélioration spirituelle par le chant et la parole. Plusieurs n'ont été amenés à l'Oratoire que par la musique qui les rendit plus malléables et plus sensibles aux exhortations spirituelles et ils se convertirent avec grande ardeur à Dieu. Ayant été moi-même pendant quarante-cinq ans dans les deux Ora-

prit le nom d'Oratorio entre 1635 et 1640, du lieu où il fut exécuté pour la première fois[1]. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, l'Oratorio musical garda une grande faveur chez les fils de Philippe[2].

La Congrégation de l'Oratoire fut la dernière des grandes institutions qui doivent leur existence à Philippe. Il commence pour lui le beau soir d'une vie riche de mérites au plus haut degré. Les difficultés du dedans et du dehors, les résistances et les oppositions ne lui avaient tout d'abord pas manqué. Longtemps, il vécut dans la douloureuse incertitude de se demander s'il ne ferait pas mieux de quitter Rome pour les Indes et de se consacrer, à l'exemple de François Xavier, aux missions chez les païens[3]. A peine était-il entré à Saint-Jérôme que quelques ennemis pensèrent à l'en chasser, en cherchant à lui rendre la vie intolérable[4]. Sous Paul IV, où tout ce qui était nouveau était tenu presque indifféremment pour suspect, le Vicaire général, Cardinal Rosario, l'avait traité d'agitateur ambitieux. Pendant un court espace de temps, il lui fut interdit de confesser aussi bien que d'organiser des pèlerinages en commun[5]. Ce temps de luttes pénibles, de semences et de labours, était désormais passé. Philippe n'a plus qu'à engranger ce qu'il a semé dans les dures années de travail et de souffrance. Déjà

toires de Rome le témoin des grands effets que produisait la musique, je me suis mis en rapport avec l'éminent compositeur dont j'ai parlé pour rendre accessible le présent recueil même dans les autres lieux où existent de telles institutions. » Grifti devint prêtre le 24 septembre 1594. Haberl, *loc. cit.*, 1891, 86.

[1] Pasquetti, *L'Oratorio musicale in Italia*, Firenze, 1906. Ce développement du nom d'Oratorio a été contesté par quelques modernes parce que les salles de prières (Oratorii) auraient été complètement impropres à des représentations dramatiques (Hermann Kresschmar, *Führer durch den Konzertsaal*, II, 2², Leipzig, 1899, 3). Il est pourtant admis par tous qu'en 1600, la *Rappresentazione di anima et corpo*, écrite selon Pasquetti (p. 123) par l'Oratorien Agostino Manni, « reçut le baptême dans l'Oratoire de Vallicella » (Kressschmar déjà cité; Ambros, *Gesch. der Musik*, IV [1881], 275-280). Il était donc possible de faire chanter un Oratorio à la Vallicella, d'autant plus qu'un Oratorio n'a pas besoin d'exécution « dramatique ».

[2] Cf. la statistique dans *Kirchenmusikal Jahrbuch*, XVI (1901), 50. La bibliothèque de Hambourg possède vingt deux livres de textes d'Oratorios réunis par Chrysander qui portent témoignage de la vive activité des Oratoriens dans le dernier tiers du dix-septième siècle. A. Schering dans *Jahrbuch der Musikbibliotek de Peter pour 1903*, 10e année (1904), 35.

[3] Capecelatro, I, 274.

[4] *Ibid.*, 239.

[5] *Ibid.*, 294.

Pie V l'estimait beaucoup[1], Grégoire XIII[2] lui baisait la main, comme Charles Borromée[3], Grégoire XIV le reçut en l'embrassant lorsque Philippe vint vénérer le nouveau Pape[4]. Clément VIII, qui avait Philippe pour confesseur depuis sa trentième année, désirait aussi comme Pape le voir le plus souvent possible[5] et son intercession ne fut pas le moindre motif de la réadmission d'Henri IV dans l'Église[6]. Léon XI, encore Cardinal allait le voir et s'entretenait souvent avec lui, quatre et cinq heures de suite, et assurait que sa chambre était pour lui un Paradis[7]. Parmi les pénitents de Philippe, il y avait environ dix cardinaux[8], entre autres Frédéric Borromée et Cusano, et des membres de l'aristocratie romaine, des familles Massimo, Gaétani, Pamfili, Sforza, Crescenzi, Orsini, Odescalchi, Colonna, Frangipani, Vitelleschi, Salviati[9]. Combien grande était également son influence sur les nobles, c'est ce que montre l'exemple d'Anne Borromée, sœur du Cardinal et belle-fille du vice-roi de Sicile, Marcantonio Colonna. Quand des difficultés surgirent à propos de la Chiesa Nuova, parce que le Cardinal Farnèse faisait valoir certains droits sur cette église, Philippe lui fit savoir qu'il ne lui écrirait plus et n'entendrait plus ses confessions, si elle ne prenait pas la chose plus à cœur qu'elle ne l'avait fait. Anne se montra prête à tout. Après son père et sa mère, écrivait-elle au Cardinal Farnèse, elle n'avait ressenti d'autre amour plus chaud et plus sincère que de Philippe. Tout ce qu'elle possédait de grâces, elle le lui devait; perdre sa direction lui serait plus dur que la mort[10]. Parmi les hommes canonisés ou proclamés Bienheureux plus tard, les deux fondateurs d'Ordres, Camille de Lellis et Jean Léonardi de Lucques, étaient sous la direction de Philippe[11], Giovenale Ancina était membre de la Congré-

[1] Capecelatro, 403.
[2] *Ibid.*, II, 168.
[3] *Ibid.*, 67.
[4] *Ibid.*, 491.
[5] *Ibid.*, 498.
[6] *Ibid.*, 469.
[7] *Ibid.*, 375.
[8] *Ibid.*, 409; cf. Sonzonio, l. 1, c. 21, p. 101.
[9] Capecelatro, II, 411; Sonzonio, l. 1, c. 22, p. 115.
[10] *Arch. della Soc. Rom. di storia patria*, XXVII (1904), 488.
[11] Capecelatro, II, 298, 305.

gation de l'Oratoire [1]; avec Charles Borromée [2], le Capucin Felice di Cantalice [3], la Dominicaine Catherine de Ricci [4] le liait une étroite amitié. Les martyrs anglais salués par Philippe qui les rencontra dans la rue par le : Salvete flores Martyrum, lui demandèrent sa bénédiction avant de regagner le champ sanglant de leurs travaux et de leurs souffrances. Le Cardinal Cusano assure n'avoir jamais connu un homme jouissant parmi les grands aussi bien que chez les petits d'une plus grande vénération que Philippe de Néri [5]. Jusqu'à sa quatre-vingtième année et sa mort, le 26 mai 1595, il ne vécut plus, d'après une belle parole de Baronius [6], pour lui-même mais seulement pour le bien des autres, pour le bien de ses Romains et Rome lui rendait la réciproque par une confiance illimitée. Devenu vieux, il resta encore l'Apôtre de la Ville Éternelle et son apostolat s'étendit du Pape jusqu'au dernier enfant des rues [7].

Ce qui fut non moins merveilleux que cette vénération, ce fut que chez ceux qui restèrent dans les plus intimes relations avec Philippe pendant des dizaines d'années, non seulement le nombre ne diminua pas graduellement, mais s'accrut jusqu'à la mort de Philippe. Les plus saisissants exemples en sont Baronius et Tarugi. On en peut dire autant des futurs Papes Clément VIII et Léon XI. Sa direction des âmes avec toute la charité et l'amabilité de son caractère n'eut pourtant jamais rien de faible. De ceux qui venaient de se convertir [8] il n'exigeait rien que l'indispensable. Quand pourtant quelqu'un lui confiait sa propre direction et s'était fortifié dans le bien, il avait près de lui de sévères exigences. Les membres de son Ordre se donnaient

[1] Voir plus haut.

[2] Capecelatro, II, 49.

[3] *Ibid.*, 293.

[4] *Ibid.*, 335. Razzi écrivit sa vie, *Lucques*, 1894; cf. *Le lettere di S. Caterina de' Ricci alla famiglia, con la giunta di alcune altre, raccolte da Cesare Guasti e pubblicate per cura di Al. Gherardi*, Firenze, 1890; Sisto da Pisa, *Lettere inedite di S. Caterina de' Ricci*, Firenze, 1912. Voir aussi Reumont, *Briefe heiliger Italiener*, Fribourg, 1877, 251.

[5] Capecelatro, II, 385.

[6] Qui octogenarius nunquam sibi vixit, sed omnium semper utilitati, noctu dieque usque ad extremam horam. Lettre à Giovenale Ancina du 5 août 1595 dans Laemmer, *Diatriba*, 82.

[7] Benoît XIII, en 1726, fixa la Saint-Philippe le 26 mai pour Rome et les environs. Cf. Laderchi, 1571, n. 173.

[8] Capecelatro, I, 439.

la discipline trois fois par semaine[1]. Lorsque Rome fut menacée par le duc d'Albe en 1556, Francesco Vai n'osait pas, par crainte, se rendre dans la Ville Éternelle, il lui adressa les plus sévères reproches, lui disant qu'il voulait être un homme spirituel et cependant craignait la mort, au lieu de payer en monnaie sonnante, une occasion de mourir martyr[2]. Il tenait le même langage aux autres[3]. Il ne poussait pas trop aux mortifications extérieures[4], il ne voulait pas entendre parler de mélancolie[5], mais exigeait inexorablement la mortification intérieure du sens propre et de la volonté personnelle[6]. A ceci se rattachent les bizarres singularités auxquelles il se livrait lui-même et qu'il imposait à ses disciples : ainsi quand il passait par les rues de Rome, la barbe rasée à moitié ou respirant un bouquet de genêts[7], ou quand Anne Borromée s'agenouillait devant lui dans la rue pour avoir sa bénédiction, il posa la main sur la tête pour la bénir mais en même temps lui embrouilla les cheveux[8], ou quand il imposa à Consolini qui devait se soumettre à un examen pour obtenir un bénéfice, de dire au Pape que chez un homme de sa culture littéraire, un examen n'était pas nécessaire[9]. De semblables choses n'étaient pas chez Philippe des manifestations d'étrangeté ou d'humour; il ne songeait par là qu'à tuer chez lui et chez les autres l'amour-propre et l'ambition des honneurs. Il disait souvent à ce propos que quiconque ne sait pas supporter, pour l'amour du Christ, la perte de l'honneur terrestre, ne fera jamais de progrès dans le sens spirituel[10].

Baronius, le confesseur de Philippe, atteste que le Saint sur son lit de mort se plaignait surtout de ce que les hommes l'appréciaient plus qu'il ne méritait, lui qui se tenait pour un grand pécheur. Quand le cardinal Frédéric Borromée apporta au Saint le Viatique, Philippe s'écria d'une

[1] Capecelatro, 285.
[2] Lettre du 6 novembre 1556 dans Capecelatro, I, 492.
[3] Lettre à la religieuse de Trèves du 30 août 1585; *ibid.*, 504.
[4] Capecelatro, I, 443.
[5] *Ibid.*, 463.
[6] *Ibid.*, 445.
[7] *Ibid.*, 449.
[8] *Ibid.*, 406.
[9] *Ibid.*, 482.
[10] *Ibid.*,

voix forte : « Seigneur, je confesse que je n'ai jamais rien fait de bien » et en conséquence, il prononça avec la plus profonde émotion les mots : « Je ne suis pas digne[1]. »

En un siècle si riche en réformateurs de l'Église, de toutes sortes et de toutes nuances, Philippe occupe une place qu'il avait presque de lui-même ambitionné d'atteindre. De même que, chronologiquement, il se trouve au seizième siècle à la fin d'une longue série de réformateurs, il constitue spirituellement l'antipode de la tendance qui atteignit son sommet avec John Knox. Il ne peut pas plus être surpassé dans son genre que le réformateur écossais qui en est le contre-pied. Il se rencontra avec « les réformateurs du Nord » dans le vif sentiment des dommages de l'Église d'alors, ainsi que dans la profonde admiration des premiers temps chrétiens, qu'ils envisagèrent comme prototype de leur rénovation. Mais d'un autre côté quelle diffférence ! Philippe de Néri ne songe pas à bouleverser les doctrines et les Institutions de l'Église en se basant sur des recherches scientifiques concernant l'antiquité chrétienne, recherches qui, du reste, n'étaient alors qu'à leur premier début. Ce qui lui importe surtout, c'est de réveiller l'esprit de l'Église primitive en lui et chez les autres. Cet esprit consiste avant tout, d'après lui, dans un amour de Dieu qui naît de l'humilité et de l'esprit de sacrifice et rend ainsi possible une élévation vers la force sublime. Il ne veut donc pas entendre parler d'une réforme qui passe comme un ouragan ou une tempête, en lançant des éclairs et en brisant des chaînes. Il ne jette pas la torche enflammée dans les églises et les couvents, ne renverse pas des vases de colère et d'indignation sur les prêtres et les couvents. Les fautes des prêtres ne le portent pas à mépriser leurs fonctions et leur état; c'est bien plutôt lui qui se tient pour indigne du sacerdoce. Lorsque, sous Paul IV, une injustice publique lui fut faite, il ne lui vint pas à l'esprit qu'il était un prophète envoyé de Dieu et devait, nouvel Élie, aller de l'avant. Au lieu d'en appeler à l'insurrection, il se soumet à la simple obéissance, docile comme un enfant. Son être et son action sont comme un doux rayon de soleil qui réjouit et qui réchauffe, tout entier douceur, bonté, gaîté

[1] Voir Calenzio, 950-951.

et amabilité qui lui gagnent les cœurs. Il choisit à jamais pour guide l'humilité, quand son amour de Dieu lui fait faire les premiers pas hors de sa solitude, dans le grand monde et l'humilité le conduisit très bien. Son action sur le monde commence près des plus simples et des moins apparents, avec des moyens au sujet desquels personne ne lui demandait de compte. Mais sans qu'on s'en aperçût et comme de lui-même, le cercle de son action et de son influence s'élargissait toujours davantage jusqu'à ce qu'il embrassât, sous Grégoire XIII, Rome tout entière et finalement l'Église universelle, jusqu'à ce que cardinaux et Papes, science et art lui rendissent hommage [1], et, ce qui était plus, jusqu'à ce que des milliers de gens vénèrent en lui l'auteur de leur félicité en ce monde et dans l'éternité. En sacrifiant tout, en renonçant à tout pour l'amour de Dieu, il a tout retrouvé au centruple. Aux yeux de ses intimes et de ses

[1] On voit à Rome des bustes en marbre de Philippe de Néri dans le hall d'entrée de l'hôpital SS. Trinità de Pellegrini, à S. Girolamo della Carità (par Legros), dans la Bibliothèque Vallicelliana et à la Villa Albani. Le Musée de Berlin conserve aussi (n° 277) un bon buste du saint qui a été fait par un maître romain inconnu, du seizième siècle. Un buste de bronze, attribué à Algardi, était en possession du cardinal Bartolini d'où il passa à G. Calenzio. Sur le portrait de Néri par Becchietto, voir *Acta Sanct. Maii*, VII, app. 864, n° 38. Un tableau de F. Baroccio, dans la galerie Doria à Rome, représente Philippe de Néri comme un garçon de six ans (une excellente reproduction dans Kerr, *Pippo Buono*). Après la mort du saint eut lieu une querelle entre fidèles de toute condition pour orner de peintures et de sculptures en marbre l'église où repose son corps. Dans la nef latérale gauche, la chapelle avec la tombe du « troisième apôtre de Rome » fut construite par un noble florentin, Nero del Nero, en l'honneur de son saint compatriote Le tableau d'autel est une mosaïque d'après une peinture originale de Guido Reni conservée dans le cloître attenant qui fut supprimé en 1871. Le saint est à genoux devant la Madone. Sur l'autel de la sacristie était un colossal groupe en marbre d'Algardi, saint Philippe y est représenté avec un ange. La peinture du plafond en angle avec les instruments de la Passion est l'œuvre de Pierre de Cortone. De lui provient aussi le beau plafond à l'étage supérieur du couvent. Saint-Philippe à l'autel. Dans la chapelle de la maison : Altare elegans in elegantiori tabula repræsentat s. Philippum, qui dum ab orationis exercitio oculos retro flectit, Angelum necopinato conspicit in ære, Crucem sibi ostendentem et in Cruce instantes præmonstrantem calamitates. Opus est egregii pictoris, ab oculorum vitio Guercini vulgo appellati (*Acta Sanct. Maii*, VII, app. 864, n° 37). Dans la chapelle qui était auparavant la chambre où le saint avait l'habitude de dire sa messe, prope aram appensa cernitur alia imago s. Philippi, donum quondam P. Pauli Frigerii, dicere soliti, pictam fuisse a Vecchietto (ita in vulgus audit), poenitente olim s. Patris, pictam vero ad vivum e vicino conspectu lineamentorum s. Philippi, ad id patiendum inducti precibus pictoris (*ibid.*, n° 38).

contemporains comme devant la postérité, il reste un être idéal en qui on ne peut découvrir aucune tache.

5

De même que les Ordres monastiques, les diverses Confréries laïques furent favorisées de toute façon par Grégoire XIII, qui en connaissait très bien la féconde efficacité [1]. L'importance de ces Associations et, par-dessus tout, le changement de vie dans l'Église se manifestèrent d'une façon impressionnante lorsque fut célébré à Rome en 1575, le Jubilé universel.

Dès 1573, Grégoire s'occupa des préparatifs de l'année sainte, aussi bien à Rome que dans l'État pontifical, en faisant restaurer les rues et les ponts et en recueillant les denrées. Les prix de celles-ci furent fixés, la hausse des loyers interdite à Rome [2]. Dans le même temps, les autorités furent averties d'avoir à ouvrir un œil vigilant sur l'état moral de la ville [3]. La plupart de ces ordonnances éma-

[1] Voir au supplément nos 81-85 les déclarations de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome. La *Bull. Rom.*, VIII, p. 50, contient des indulgences pour les confréries du Saint-Sacrement; 145, pour l'ancienne Confraternité du Gonfalon à Rome; 177, permission d'ériger une Confrérie du Saint-Sacrement en France; 264, élévation de la confrérie du Campo Santo de Rome en archiconfrérie (cf. de Waal, *Le Campo Santo des Allemands à Rome,* Fribourg, 1896, 107); 284, érection de l'archiconfrérie pour la visite des prisonniers à Rome, grâces pour la confrérie de la Doctrine chrétienne au Transtévère; 328, érection de la confrérie de Sainte-Catherine de Sienne; 365, de celle de Saint-Joseph au Panthéon; 369, (cf. *Avviso di Roma* du 21 mars 1582; *Urb.*, 1050, p. 86, Bibl. Vatic.); érection de la confrérie de l'Annonciation dans l'église de la Minerve; 530, confirmation des privilèges de l'archiconfrérie de la T. S. Trinité, et 534, confirmation de la confrérie des Bolonais à Rome. Sur la requête de la confrérie de l'Anima, voir Schmidlin, 402. Confirmation de la Societas S. Sacramenti in Basilica Vatic. par Grégoire XIII dans *Bull. Vatic.*, III, 117. Sur les églises des confréries romaines d'alors, voir *Le cose meravigliose di Roma*, Venezia, 1575; cf. aussi Forcella, VIII, 217; Lanciani, IV, 62, 66, et Simonetti, *Le vie di Roma*, Roma, 1928.

[2] Cf. les *Avvisi di Roma* du 28 août, des 5 et 11 septembre 1574, *Urb.*, 1044, p. 240, 252, 257, Bibl. Vatic.; Maffei, I, 106; Manni, 128. Cf. aussi *Discorso di Fabio Cancellieri sopra il macinato del a° 1575 se corrisponda alla moltitudine che pare si è convenuta detto anno al Giubileo*, Vatic., 9729, p. 110, Bibl. Vatic.

[3] Cf. Riera, 1.

nèrent d'une Commission spéciale de Cardinaux, nommés en janvier 1574[1]. Dans le Consistoire du 8 janvier 1574, le Pape donna l'ordre aux prêtres de Rome et de toute l'Italie de proclamer l'importance de l'année jubilaire. Les Cardinaux devaient présenter des propositions sur la façon dont il y aurait à procéder chez les nations non italiennes, spécialement dans les pays qui avaient rompu avec Rome[2].

L'édit de l'année jubilaire, qui devait commencer à la Noël de 1574, fut daté du 10 mai 1574[3]. Une indulgence plénière, c'est-à-dire la rémission devant l'Église et devant Dieu, des peines temporelles s'appliquant encore après l'absolution du péché, et de la peine éternelle, fut promise à tous ceux qui, dans un espace de temps déterminé (trente jours pour les Romains, quinze pour les étrangers), visiteraient chaque jour les quatre principales églises de Rome, Saint-Pierre, Saint-Paul, la basilique de Latran et Sainte-Marie-Majeure, et qui s'étant repentis, auraient confessé leurs péchés. L'édit fut publié le 20 mai, jour de l'Ascension, et de nouveau le quatrième dimanche de l'Avent, le 19 décembre 1574[4]. Cette publication du Jubilé, introduite par Grégoire XIII et qui depuis toujours a été observée, a une profonde signification symbolique. Le jour commémo-

[1] Voir le rapport de Giov. Batt. Bernerio du 23 janvier 1574, Arch. d'État à Vienne.

[2] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 217. Composé par Cosimo Filiarco, un *Trattato delle indulgenze e del giubileo* dans Cod. G. 3 des Arch. Boncompagni à Rome; P. F. Lino, *L'anno santo 1575 nel pontif. di S. N. Gregorio XIII. Avvertimenti per ricevere con frutto il Giubileo*, Venetia, 1574. De nombreux guides de Rome furent préparés pour les pèlerins; L. Contarino, *Le cose meravigliose dell' alma città di Roma*, Venetia, 1575; du même, *L'antichità di Roma, ibid.*, 1575; A. Palladio, *L'antichità di Roma, ibid.*, 1575; O. Panvinio, *Le sette chiese principali di Roma*, trad. da M. Marco Ant. Lanfranchi, Venezia, 1575; M. A. Serrano, *De septem urbis ecclesiis*, Romæ, 1575; Th. Tertkrus, *Roma sancta*, Romæ, 1575. Manni énumère d'autres écrits de ce genre. *Cod. Barb.*, XXIX, 47, contient : *De iubilæi institutione eiusque cæremoniis ad Poloniam universam libellus Iulii Roscii Hortini*, 1575, Bibl. Vatic.; *ibid.*, Vat., 7424 : Angelo Carducci, *La pianta della meta del s. Giubileo et Anno santo 1575 detta di salute eterna*, dédiée à Grégoire XIII. Le Cod. F. 32 des Arch. Boncompagni à Rome contient *Lazarus Abræ Viterbiensis (phisicus hebraeus), Tractatus de anno iubilæi oblatus Gregorio XIII.*

[3] Voir *Arm.*, 13 Caps., 10 n. 1. des Arch. secr. pap. Un imprimé de A. Bladius dans la Bibl. Casanatense à Rome.

[4] Voir le rapport de Luigi Rogna daté de Rome 21 mai 1574, Arch. Gonz. à Mantoue, et Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap. Cf. Alfani, 328; voir Manni, 130, et plus loin, p. 146, les deux dissertations de Mac Swiney, p. 19.

ratif de l'Ascension du Seigneur doit rappeler que, par les grâces de la grande indulgence du Jubilé, les portes du Paradis seraient ouvertes aux pécheurs repentants; le dernier dimanche de l'Avent est pour marquer que l'Église a pris la place de la Synagogue et que la nouvelle année, l'année jubilaire, remplaçait l'ancienne année [1]. Une Bulle, publiée en novembre, décréta que pendant la durée de l'année sainte, toutes les autres indulgences, à peu d'exceptions près, étaient supprimées [2]. Des brefs annonçant le Jubilé furent adressés à tous les évêques de la chrétienté. Les Princes catholiques reçurent des lettres particulières d'invitation [3]. Les divertissements du Carnaval furent interdits pendant l'année sainte [4]; le Pape émit le désir que les conservateurs employassent l'argent qu'ils auraient recueilli à des buts utiles [5]. Rome devait représenter réellement la Cité sainte pendant l'année du Jubilé. En conséquence, les Cardinaux furent exhortés de la façon la plus pressante à donner le bon exemple [6]. Dès septembre 1574, le bruit courut que même les Cardinaux étrangers devaient être convoqués à Rome, pour délibérer sur des mesures de réformes décisives [7]. Grégoire attachait un grand prix à la présence de Charles Borromée, qui, par scrupule de conscience se fit accorder une permission particulière pour s'éloigner de son diocèse. Avant de partir, il publia, pour l'instruction de ses diocésains, une magnifique lettre pastorale sur l'année jubilaire dans laquelle, citant des passages de saint Jean-Chrysostome, il célébrait le tombeau de saint Pierre. Borromée quitta Milan, le 8 décembre, voyagea comme un simple pèlerin et pénitent. Malgré les incommodités du voyage en la mauvaise saison, il ne négligea ni ses jeûnes,

[1] Voir Nöthen, *Gesch. aller Jubeljahre*, Regensburg, 1875, 107.

[2] Voir Alfani, 331; Manni, 131; *Nuntiaturberichte*, hrsg. de Schellhatz, IV, 304, 3.

[3] Voir Theiner, I, 269; *Nuntiaturberichte*, hrsg. de Schellhatz, IV, 59, 3, cf. p. cviii.

[4] Voir Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap.

[5] Voir le rapport de Cusano du 5 février 1575, Arch. d'État à Vienne.

[6] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 249. Alors fut renouvelée pour les cardinaux l'interdiction de se servir de carrosses. Ils devaient se montrer à cheval seulement in cavalcata solenne (voir la figure dans Thurston, 89).

[7] Burali, Borromée et Paleotto durent penser à de sérieuses réformes, mande un *Avviso di Roma* du 25 septembre 1574, *Urb.*, 1044, p. 243, Bibl. Vatic.

ni ses méditations. Même, quand il avait voyagé pendant la nuit, il célébrait le matin le Saint Sacrifice de la Messe. A Rome, où il arriva le 21 décembre 1574, il descendit chez les Chartreux de Sainte-Marie-des-Anges[1]. En plus de la visite fervente aux sanctuaires, il utilisa son séjour à Rome pour faire approuver des mesures importantes de réformes[2].

La veille de Noël, Grégoire XIII, avec les grandes solennités d'usage, procéda à Saint-Pierre à l'ouverture de la Porte Sainte. Une esquisse de Jean-Baptiste Cavalieri nous a conservé l'image de cette impressionnante fête[3]. Les cardinaux Morone, Colonna et Sforza accomplirent la même cérémonie à Saint-Paul, au Latran et à Sainte-Marie-Majeure[4]. Lors de son accomplissement à Saint-Pierre, qui eut lieu au milieu d'une si grande presse, que six personnes furent étouffées, deux jeunes fils de princes allemands étaient présents : le jeune duc Ernest de Bavière[5] qui résidait à Rome depuis déjà longtemps et le prince héréditaire de Clèves, Charles-Frédéric, qui y était arrivé le 16 décembre. Le premier jour du nouvel an, celui-ci reçut l'épée et le chapeau consacrés par le Pape, présent honorifique qui n'était ordinairement accordé qu'aux rois et aux empereurs[6]. On supposa que Grégoire accorda ces distinctions et d'autres pour influer par ce moyen sur la conversion des

[1] Voir SALA, *Docum.*, I, 294; III, 560; SYLVAIN, II, 112.

[2] Voir BASCAPÉ, l. 3, c. 3, p. 67[b]; l. 4, p. 70[a].

[3] De bons exemplaires à la Bibl. Casanat. à Rome et dans la collection d'estampes du palais Concini. Reproductions dans HERMANIN, *die Stadt Rom*, 1911. Sur des monnaies et médailles du jubilé, voir BONANNI, I, 331, et SERAFINI, II, 5, 27.

[4] Voir Mucantius dans ALFANI, 333; RIERA, 4[b]; THURSTON, 88; lettre de Hortensius Thriacensi au duc Guillaume V, datée de Rome 24 décembre 1574, Arch. d'État à Munich; rapport de Cusano du 1[er] janvier 1575, Arch. d'État à Vienne, et la description du voyage à Rome de J. Rabus dans *Cod. germ.*, 1280, p. 49, de la Bibl. de la Cour à Munich. Cf. PRINCIVALLI, *Gli anni santi*, Roma, 1899, 65. De plus, les observations de Mac Swiney dans le traité cité plus loin, note 2; puis TOLEDOS, *Predica inanzi Gregorio XIII per l'aperitura d. porta santa* dans Cod. 5628, p. 314, de la Bibl. de la Cour à Vienne.

[5] Sur le pèlerinage à Rome d'Ernest dont la fugue mit en grande anxiété la Curie, voir MUTINELLI, I, 110; LOSSEN, I, 334. Cf. *Nuntiaturberichte*, hrsg. de SCHELLHASS, III, LXXII, et du même dans les *Quellen und Forschungen des Preussischen Instituts*, X, 325.

[6] Voir le sérieux et beau traité de MAC SWINEY, de Mashanaglass, *L'épée et le chapeau ducal donnés par Grégoire XIII en 1575 à Charles-Frédéric, prince de Clèves et Juliers*, Rome, 1900.

princes protestants[1]. On devait en effet attendre de grandes choses, pour la cause catholique en Allemagne, de la piété que montra le prince héréditaire de Clèves. Le Pape n'en éprouva que plus de chagrin quand ce jeune homme, qui donnait tant d'espoir, tomba malade de la petite vérole et fut enlevé par la mort, le 9 février 1575. Grégoire XIII ordonna de l'enterrer avec tous les honneurs et la plus grande pompe. Il y consacra 3 000 ducats. Charles-Frédéric eut son tombeau dans l'église nationale allemande de l'Anima[2]. Dans le chœur, en face du mausolée d'Adrien VI, lui fut élevé un monument richement sculpté, œuvre de Gilles van den Vliete et de Nicolas Pippa, dont le bas-relief représente le Jugement dernier avec le prince agenouillé; un second bas-relief originairement réuni au premier et représentant la réception de l'épée bénite, a récemment trouvé sa place à l'entrée de la sacristie[3].

Dès le début du Jubilé, Grégoire XIII donna un lumineux exemple de sa sincère piété. Il fit d'abord le 3 janvier le pèlerinage aux quatre églises prescrites et le recommença au Carnaval, le 14 février, puis le 28 mars en Semaine Sainte, enfin les 7, 22 et 23 décembre. Une chose qui suscita une profonde impression, ce fut de le voir, malgré son grand âge, gravir à genoux le Saint Escalier et faire à pied le chemin de la Porte Saint-Paul à la basilique d'Ostie[4]. Pendant toute l'année, il prit part infatigablement à toutes les cérémonies ecclésiastiques[5] et il accorda de nombreuses

[1] Voir le rapport de Cusano du 8 janvier 1575, Arch. d'État à Vienne, et l'*Avviso di Roma* cité par Schmildlin, 335. Sur de semblables espérances, voir plus loin notre chapitre ix : « L'Allemagne ».

[2] Voir Schmidlin, 335. Aux sources citées ici, riches encore de nombreuses particularités, se joignent le rapport de Cusano du 12 février 1575, Arch. d'État à Vienne, et l'*Avviso di Roma* du 12 février 1572. Dans les rapports d'A. de Médicis dans les Arch. d'État à Florence Med., 3292. Cf. aussi la lettre de Hortensius Tyriacensi au duc Guillaume V, datée de Rome 12 février 1575, Arch. d'État à Munich; J. Rabus, *Romreise*, 1575, dans Cod. 1280, p. 213, de la Bibl. de la Cour à Munich, et le rapport de Sporeno à l'archiduc Ferdinand, daté de Rome 12 février 1575, Arch. de Statthalter à Innsbrück, Ferd. 83.

[3] Voir Bergner, 86; Schmidlin, 340; Lohninger, *S. Maria dell' Anima*, 88; Forcella, III, 466; Graveniss, 124; Noack, *Deutches Rom* (1912), 24.

[4] Voir le rapport de Cusano du 8 janvier 1573, Arch. d'État à Vienne; *Bullet. de l'Instit. belge à Rome*, Rome, 1919, 299; Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap.; *Avviso di Roma* du 8 janvier 1575, *Urb.*, 1044, p. 332, Bibl. Vatic.; Manni, 135.

[5] Odescalchi, dans son rapport du 4 juin 1575, proclame l'effort que fut

audiences, auxquelles il consacrait souvent quatre heures par jour. Le 21 mai, il reçut 600 Augustins, venus pour leur Chapitre général; le 23 septembre, 300 Capucins; le lendemain, 800 Franciscains observants, également venus à Rome pour leur Chapitre général[1]. Les Cardinaux suivirent le pieux exemple du Pape et parmi eux Montalto et Borromée édifièrent particulièrement les Romains par leur dévotion[2].

Toutes les notices concordent pour dire que le nombre des pèlerins qui visitèrent le tombeau des Apôtres pendant l'année sainte fut extrêmement grand. On l'évalue en tout à plus de 400 000[3]. Vu la difficulté de nourrir de si grandes masses de peuples, le temps du séjour des pèlerins fut réduit de trente à cinq jours[4]. Non seulement de toute l'Italie mais aussi de toutes les autres contrées de l'Europe, accoururent les fidèles, hommes et femmes, riches et pauvres. Il en vint même plusieurs de l'Orient[5]. L'affluence fut particulièrement grande du diocèse de Borromée et de l'État pontifical, où, plusieurs fois, la population entière de certains pays, avec l'évêque et le clergé en tête, se mit en pèlerinage vers la Ville éternelle[6]. Le long bâton du pèlerin en

pour lui la procession de la Fête-Dieu, Arch. Gonzag. à Mantoue. Rabus, déjà cité, raconte, p. 215, comment Grégoire XIII visita, chaque vendredi de mars 1575, Saint-Pierre.

[1] Voir les *Avvisi di Roma* des 7 et 11 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 428, 436, Bibl. Vatic.; MUCANTIUS, *Diarium*, Arch. secr. pap.; RIERA, 66; *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome; P. TIEPOLO dans MUTINELLI, I, 109; MANNI, 145. D'après l'*Avviso di Roma* du 7 mai 1575, le Pape entendit lui-même des confessions pour l'absolution des cas réservés. *Urb.*, 1044, p. 428, Bibl. Vatic.

[2] Voir MANNI, 136; NÖTHEN, *Jubeljahre*, 168; SYLVAIN, II, 120.

[3] Voir le rapport dans THEINER, II, 449. Aux fêtes de clôture assistaient 150 000 personnes, 200 000 d'après d'autres, *Nuntiaturberichte*, V, 300; SANTORI, *Diario concist.*, XXV, 94-95.

[4] Voir le rapport de Cusano du 1er janvier 1575, Arch. d'État à Vienne.

[5] Non paucos Germania et Polonia, multos Gallia, plurimos Hispania misit, nonnullos Græcia, Armenia utraque India, dit G. FERRERI dans sa *Vita Gregorii XIII*, c. 5, Arch. secr. pap.; cf. au supplément n[os] 61-64.

[6] Voir la lettre d'Hortensius Tyriacensi au duc Guillaume V de Bavière, datée de Rome 25 décembre 1574, Arch. d'État à Munich; les rapports d'Odescalchi des 2, 9, 23 et 30 avril, des 14 et 21 mai 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue; P. TIEPOLO, 214, et MUTINELLI, I, 109; THEINER, II, 449; RIERA, 18[b], 70; PIENTINI, 64, et les *Avvisi di Roma* du 26 mars, des 2, 23 et 30 avril, des 11, 14 et 28 mai, du 15 octobre et du 24 décembre 1575, *Urb.*, 1044, p. 378, 390, 410[b], 415, 437, 441[b], 452-453, 583[b], 653, Bibl. Vatic. Cf. SCHMIDLIN, 331, où il y aussi des détails sur des pèlerins allemands, THEINER, II, 2. Sur des pèlerins bolonais, cf. CANCELLIERI, *Notizie d. chiesa S. Maria in Julia*, Roma, 1823, 5. Une description allemande des sanc-

main, le chapeau à larges bords, la coquille attachée à l'épaule, ceux qui participaient au Jubilé s'en allaient en chantant et en priant dans leurs multiples costumes, avec des croix, de grandes et de petites bannières et des images de saints. On voyait côte à côte Lombards, Toscans, Napolitains, Romagnols, Ombriens et montagnards de la Sabine et des Abruzzes. L'ordre était presque toujours le même. En avant venaient les Confréries vêtues de capes blanches, noires, rouges ou bleues, comme des pénitents, avec leurs bannières, puis le reste des hommes rangés par paroisses, puis le clergé, les autorités civiles, les bourgeois les plus considérés, enfin les femmes. Les carrosses, les chars et les bêtes de somme avec les bagages fermaient la marche. A la porte de la ville, les pèlerins étaient reçus avec la musique, par leurs amis et connaissances et par les Confréries romaines, que Grégoire XIII avait associées à celles du dehors [1]. Ils étaient conduits d'abord à Saint-Pierre puis à leur hôtellerie, où les Confréries s'occupaient de leur nourriture. A la tête des Confréries romaines, on voyait le plus souvent une troupe d'enfants, habillés en anges avec des rameaux d'olivier à la main [2]. En remerciement, les étrangers laissaient aux diverses églises des cadeaux tels que calices, cierges, parements d'église et généralement des bannières et des drapeaux. Le plus grand nombre de souvenirs de ce genre allèrent à la Compagnie de la Sainte-Trinité. On y voyait les bannières de Mantoue, de Ferrare, de Casalmaggiore, Codogno, Sulmona, S. Germano, Pontecorvo, Matelica, Castelgandolfo [3]. Un contemporain rapporte qu'au mois de mai, tous les matins, des processions de 8 à 10 000 membres de Confréries italiennes, auxquels se

tuaires de Rome de 1575 par D[r] Jakob Rabus dans le récit de son voyage à Rome dans Cod. germ. 1280 de la Bibl. de la Cour à Munich et Cod., XI, 562, de la fondation de Saint-Florian.

[1] Voir *Avviso di Roma* du 26 mars 1575, *Urb.*, 1044, p. 378, Bibl. Vatic. Cf. Pientini, 114, 117; cf. *ibid.*, 318, la liste des confréries étrangères qui se réunirent à celles de Rome en l'année du Jubilé. F. Crostarosa (*I pellegrini in Roma nei passati giubilei*[2], Roma, 1900) suit entièrement Pientini sans rien apporter de nouveau.

[2] Voir Riera, 15[b], 44[b], 64.

[3] Voir Pientini, 311, 315. Cf. *Relazione del recivimento et alloggio fatto dalla ven. archiconfrat. delle s. stimate di S. Francesco di Roma alle compagnie forestiere aggregate alla med[ma] l'a° del s. giubileo 1575, descritta da Fr. Ant. Maria Lanciani*, Cod. Barb. L. 90, Bibl. Vatic.

joignaient beaucoup d'autres pèlerins et étrangers, passaient par la Strada dei Banchi vers Saint-Pierre[1]. Certaines de ces processions, comme celles des Pénitents de Saint-Pierre de Galatina près d'Otrante[2] et celles de S. Genesio dans la Marche, attirèrent l'universelle attention[3].

Le cortège des pèlerins de S. Genesio, à la rencontre duquel alla l'antique et célèbre Congrégation du Gonfalon, est ainsi décrite[4] : « Un groupe de pénitents, qui suivaient un grand crucifix et se donnaient la discipline, formaient la tête du cortège; à ceux-ci s'unissaient les membres des Confréries de Notre-Dame d'Amour, de la Très Sainte Trinité et du Très Saint Sacrement; tous pieds nus et la tête couverte de cendres, ils allaient dans un vêtement blanc, noir et bleu. Venaient ensuite les représentations allégoriques de l'Ancien et du Nouveau Testament et de l'Église. Dans la tenue qui leur correspondait et avec leurs symboles on voyait : l'archange Michel dans sa splendide armure, l'épée et la balance en main. Adam et Ève avec la pomme. Noé avec l'arche, Isaac avec un fagot de bois, Abraham avec le couteau du sacrifice, Melchisédech en habit de grand-prêtre, Jacob en prince oriental avec l'échelle, Job couvert de plaies, Moïse en habits dorés avec les Tables de la Loi, Aaron en habit sacerdotal avec l'encensoir, Josué en armes avec la figure du soleil, Gédéon en cuirasse avec une trompette, Samson avec la porte de bronze de la Ville, David avec la tête de Goliath, Raphaël conduisant Tobie, Esdras avec sa mitre blanche et la tasse d'argent à la main, Isaïe tout habillé de rouge, Amos en tenue de berger, Macchabée avec la tête et le bras de Nicanor, dix petits garçons figuraient les enfants tués par Hérode, Jean-Baptiste portait une crosse de bambou avec l'inscription : Voici l'Agneau de Dieu. A lui s'unissaient les quatre Évangélistes avec leurs livres en main, accompagnés des quatre Docteurs de l'Église : Grégoire, en blancs vêtements pontificaux, Jérôme en habit rouge de cardinal, Ambroise et Augustin en cos-

[1] Voir *Avviso di Roma* du 14 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 441[b], Bibl. Vatic.

[2] Voir Alfani, 352.

[3] Voir *Avviso di Roma* du 7 septembre 1575, *Urb.*, 1044, p. 519[b], Bibl. Vatic. Cf. Pientini, 88.

[4] Voir Riera, 97. Cf. Salvi, *Una processione allegorica di Sangenesini nel 1575* dans Le Marche, VII, 5-6.

tumes d'évêque. Le char de triomphe de l'Église, qui avait l'air de se mouvoir de lui-même, terminait. Il portait l'arche de Noé, ornée d'images allégoriques et d'autres emblêmes, qui devait représenter l'Église universelle. Au sommet du char, on voyait Grégoire XIII avec le globe dans sa main gauche, la droite élevée pour bénir. A ses pieds, la figure de la Prudence, d'un côté la Justice avec la balance en main, de l'autre la Charité, avec trois petits enfants. Les images sur l'Arche de Noé représentaient : à droite Grégoire VII recevant Henri IV repentant ; à gauche, Grégoire IV en fondateur de la paix. Deux anges portaient l'inscription suivante : Dédié par les habitants de S. Genesio. « L'Église catholique, apostolique et romaine, régie longtemps par les Pères les plus saints, illuminée et accrue par la doctrine et la miraculeuse vertu de douze Papes, qui s'appelèrent Grégoire, et maintenant sous le treizième de ce nom remplie de justice et de béatitude, heureuse et triomphante. » Même dans la procession d'enfants organisée par les Frères de la Doctrine chrétienne de Rome, on vit représentées des descriptions de l'Ancien et du Nouveau Testament [1]. Très remarquée fut la procession de Faenza, qui offrit une occasion aux participants d'amortir la pénible impression que la diffusion des opinions protestantes à Faenza, au temps de Pie V [2], avait provoquée [3]. En d'autres processions, par exemple celles de Pérouse, Brescia et Lucques, on s'étonna du grand nombre de nobles [4]; tous édifiaient les spectateurs par leur sincère piété. Une procession des pauvres, mendiants, aveugles et estropiés de Rome, dont le Pape avait réduit le pèlerinage à une seule journée, souleva une grande compassion [5]. Parmi les étrangers, la comtesse d'Arenberg fit l'admiration de tous par sa profonde piété [6]. Le Père de Guido Reni et deux poètes célèbres, Battista Guarini et Torquato Tasso, visitèrent, en 1575, les sanctuaires de Rome [7].

[1] Voir Riera, 81^{b}. Sur les représentations allégoriques des pèlerins par Terni, voir *ibid.*, 76^{b}.

[2] Voir nos volumes précédents.

[3] Cf. Lanzoni dans *Bollett. dioces. di Faenza*, IV (1917), n° 10, p. 151.

[4] Voir *Avviso di Roma* du 28 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 453^{b}, Bibl. Vatic. ; P. Tiepolo dans Mutinelli, I, 110; Riera, 114.

[5] Voir *Avviso di Roma* du 23 avril 1575, *Urb.*, 1044, p. 410^{b}, Bibl. Vatic.

[6] Cf. Riera, 85.

[7] Voir Manni, 140; Prinzivalli, *T. Tasso a Roma*, Roma, 1895, 20.

Comme précieux souvenir, beaucoup de pèlerins remportèrent dans leur patrie le plan exécuté par Antonio Lafreri, qui leur avait servi de guide pour la visite des églises principales. Ces sanctuaires y étaient représentés dans l'ordre prescrit, comme le Pape les avait visités, avec une suite d'ecclésiastiques, de personnages locaux et de gens armés. Saint-Paul hors les murs, Saint-Pierre, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Jean de Latran, Saint-Sébastien sur la via Appia, Sainte-Croix de Jérusalem et Saint-Laurent hors les murs y sont représentés sans leurs annexes. Devant chacune de ces basiliques, il y avait une gigantesque image du Saint titulaire que les pèlerins vénéraient à genoux [1].

Les pèlerins étrangers ne s'étonnaient pas seulement de la richesse de la Ville éternelle en églises et en reliques, mais aussi du grand nombre de moines et de pieuses confréries. Au cours des processions solennelles, et des dévotions ordinaires, l'occasion leur était offerte de se persuader de l'abondance avec laquelle s'étaient développées, dans la capitale de la chrétienté, la vie des Ordres religieux et les autres Associations ecclésiastiques. A côté des Bénédictins, des Augustins, des Carmes, des Trinitaires, on voyait des Dominicains, des Franciscains, des Minimes, des Servites, des Hiéronymites et de nouveaux Ordres, Théatins, Barnabites, Capucins et Jésuites. Plus impressionnante encore était l'image qu'offraient les Confréries laïques, qui plus tard frappèrent tant Montaigne [2]. Elles se distinguaient par la couleur de leur habit en forme de sac. La Compagnie de la Mort et celle du Saint-Crucifix étaient en noir; la Compagnie des Bergamastes et celle de S. Maria del Pianto, en jaune; la Confrérie des Convalescents de la Sainte Trinité en rouge; celles de Saint-Julien, de S. Maria del' Orto et de Saint-Joseph en bleu; celles de Sainte-Catherine de Sienne, de Sainte-Marie de Lorette, celles des Génois et Napolitains du Saint-Esprit ainsi que les Confréries du Saint-Sacrement, de S. Lorenzo in Damaso, de S. Giacomo in Bordo en blanc; celle de Saint-Roch en vert. Les cinq Confréries de nobles de S. Maria della Consolazione, S. Salvatore ad Sancta Sanctorum, S. Angelo in Borgo, S. Maria Annunziata et du

[1] Voir Hermanin, *la Ville de Rome aux 15e et 16e s.*, Leipzig, 1911.
[2] Voir Montaigne, II, 37, cf. 5.

Gonfalon [1] n'avaient pas d'habit spécial. On comptait, le Jeudi saint à la procession, 3 000 membres de la Confrérie de la Sainte-Trinité [2].

Comme la piété de Grégoire XIII, sa générosité se montra aussi de façon éclatante, l'année du Jubilé. Les pèlerins furent assistés de toute manière. Les précautions prises pour l'entretien de milliers et de milliers de gens prouvèrent qu'en dépit de la grande multitude, rien ne manqua [3]. Pour les besoins spirituels des pèlerins, tout était prévu abondamment. Dans toutes les grandes églises et spécialement dans les églises paroissiales, le Pape avait placé un nombre suffisant de confesseurs instruits et exemplaires [4]. Des prédicateurs célèbres répandaient partout la parole de Dieu et leurs austères discours se répandaient éloquemment sur la vertu et le vice, sur la pénitence et le châtiment [5]. Même des pèlerins prêchaient. C'est ainsi que fit l'évêque d'Aleria Alessandro Pauli, très apprécié par Philippe de Neri, et qui s'était acquis par son œuvre pleine d'abnégation le nom d'Apôtre de la Corse [6].

Les efforts de Grégoire XIII pour obtenir une entière soumission des Romains aux vérités de la foi, efforts qu'il continua les années suivantes, avaient amené sous l'influence de la restauration catholique un nouveau développement de l'art oratoire [7]. On considérait comme les plus illustres orateurs de la chaire le Jésuite François de Tolède, le Capucin Alfonso Lupo, et le Minorite Porro Francesco Panigarola. Les deux premiers étaient Espagnols, Panigarola sortait de Milan [8].

[1] Voir Mucantius, *Diarium*, dans Theiner, II, 26. Cf. aussi Riera, 102, et Pientini, 230.

[2] Voir le rapport d'Odescalchi du 2 avril 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Voir le rapport d'Odescalchi du 26 mars 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue; Manni, 144.

[4] A la fin, il y eut ordre de tenir les églises ouvertes jusqu'à 24 heures pour permettre aux gens de se confesser; voir *Avviso di Roma* du 21 décembre 1575, *Urb.*, 1044, p. 648, Bibl. Vatic.

[5] Voir Manni, 147. Le Minorite Cornelio Mussi, célèbre comme prédicateur déjà au Concile de Trente, était mort en 1572; voir Santori, *Autobiographia*, XII, 358; rapport d'Odescalchi du 12 janvier 1574, Arch. Gonzag. à Mantoue; Hurter, I, 31.

[6] Cf. nos livres précédents.

[7] Tacchi Venturi, I, 251, 255.

[8] Continuano li 3 predicatori con la solita dottrina et facondia onde è nato il motto bellessimo da S. S. : Toletus docet, Panicarola delectat et Lupus

Le zèle du clergé et du Pape portèrent des fruits abondants, ce qui apparut très clairement dans la nombreuse et diligente fréquentation des sacrements de Pénitence et de l'Autel par les pèlerins [1]. A l'Ara-cœli, soixante confesseurs étaient occupés chaque jour. Les Jésuites devaient rester à leur confessionnal jusqu'à la nuit [2]. Les contemporains nous parlent de restitutions de biens injustement acquis, de renvois de concubines et de quelques cas surprenants de conversions d'hérétiques et de schismatiques étrangers [3], mais surtout de magnifiques œuvres de charité.

En présence du grand nombre de pèlerins et malgré les ordonnances du Pape, la bienfaisance des Romains trouva encore un vaste champ où s'employer. Rome justifia d'éclatante façon son antique renom d'hospitalité et de bonté. Ce que Philippe de Néri, par un labeur inlassable, avait semé pendant des années portait maintenant des fruits au centuple. La noblesse et la bourgeoisie rivalisaient en œuvres de charité chrétienne. Carlo Muti pendant trois jours donna congé à 900 paysans de ses terres et les accompagna lui-même dans leur pèlerinage [4]. Il est raconté d'une noble Romaine qu'elle hébergea, pendant toute l'année sainte, chaque jour 90 pèlerines, auxquelles elle lavait elle-même les pieds. D'autres Dames romaines engagèrent leurs bijoux pour pou-

movet. *Avviso di Roma* du 23 mars 1577, *Urb.*, 1045, p. 256, Bibl. Vatic. Un *Avviso di Roma* du 15 février 1578 nomme d'ailleurs encore Giovanni di Napoli (S. Spirito) et Marcellino (S. Lorenzo in Damaso), *ibid.*, 1046, p. 35, où l'on trouve aussi des détails sur la procession des pénitents conduite par A. Lupus. Un *Avviso di Roma* du 2 décembre 1581, *Urb.*, 1049, p. 436, Bibl. Vatic., nous informe de l'extraordinaire affluence aux prédications de l'Avent de Panigarola. Sur Panigarola même, cf. *I. Nicii Erythræi Pinacotheca*, I, 81; *Freib. Kirchenlex.* IX², 1329; Keppler dans *Tüb Quartalschrift*, 1892, 91, ainsi que son éloge dans l'*Avviso di Roma* du 15 février 1584, *Urb.*, 1052, p. 57, déjà cité. La prédication sur l'indulgence que le Dr J. Rabus prononça en allemand au Campo Santo à Rome, le dimanche des Rameaux 1575, figure aussi dans le *Reisebeschreibung* du Cod. germ. 1280, p. 235, Bibl. de la Cour à Munich. De même Montaigne (II, 31) met en valeur les excellents prédicateurs de Rome, en particulier les Jésuites.

[1] Voir le témoignage de Grégoire XIII dans Santori, *Diario concist.*, XXV, 74.

[2] Voir Riera, 66.

[3] Per l'esempio di tante opere sante chi fanno in Roma sono tornati spontaneamente alla fede christiana alcuni Trasmontani ch' erano da quella per loro errori molto lontani, dit l'*Avviso di Roma* du 23 avril 1575, *Urb.*, 1044, p. 414^b, Bibl. Vatic. Cf. le rapport dans Theiner, II, 451, et Riera, 25, 59. Manni nomme une quantité de noms, 142.

[4] Voir Riera, 26.

voir mieux assister les pèlerins[1]. Tandis que les hospices nationaux s'occupaient de leurs compatriotes, et que les Confréries en faisaient autant pour les associations étrangères semblables, qui leur étaient affiliées, la Confrérie de la S. Trinitá de' Pellegrini, fondée par saint Philippe de Néri, prenait à sa charge tous les pèlerins étrangers sans distinction. Elle avait quelquefois à subvenir en un seul jour aux besoins de 7 à 8 000 pèlerins[2]. Et cependant le plus grand ordre y régnait constamment et rien ne manqua, ce qui fut dû surtout au Pape qui fit dire aux chefs de l'Institution que, s'ils avaient besoin de quoi que ce fût, ils n'avaient qu'à s'adresser à lui[3]. Mais même les Romains et particulièrement Marcantonio Colonna, Paolo Giordano Orsini et d'autres nobles soutinrent si richement cette Association, que leurs contributions dépassèrent constamment ses dépenses. Ainsi, l'Institution put héberger et entretenir en tout 144 913 pèlerins chacun pendant trois jours. Ajoutez à cela 21 000 pauvres convalescents, dont la Confrérie s'occupait également[4]. Parmi ses membres donnèrent brillamment l'exemple le cardinal protecteur Médicis, le duc Alexandre Farnèse, Paolo Giordano Orsini, et d'autres nobles et prélats qui servirent personnellement les pèlerins. Les Dames de l'aristocratie elles-mêmes rendirent le même office de

[1] Voir ALFANI, 353.

[2] Voir MAFFEI, I, 46, dont l'indication repose sur les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. L'*Avviso di Roma* du 28 mai 1575 exagère lorsqu'il en compte 12 000 pour le samedi d'avant, *Urb.*, 1044, p. 450, Bibl. Vatic. Voir plus haut.

[3] Il Papa ha fatto intendere a ministri dell' hospitale della Trinità che mancandogli cosa alcuna per sostentamento de' peregrini mandano a pigliar a Palazzo. *Urb.*, 1044, p. 450, Bibl. Vatic.

[4] Voir le rapport dans THEINER, II, 449, d'après lequel il faut rectifier l'indication exagérée de MANNI, 141. Cf. MUCANTIUS, *Diarium* du 9 mars 1575, Arch. secr. pap.; les *Avvisi di Roma* des 26 mars, 2 et 23 avril, des 11 (de dimanche à aujourd'hui mercredi 17 076 personnes mangèrent à la Trinità et 28 mai 1575 (de Noël à la Trinité 120 000 personnes furent hébergées pendant trois jours dont le cardinal protecteur Médicis présenta la liste au Pape. Quarante mille écus furent dépensés sans les aumônes. Samedi soir furent consommées 10 446 livres de pain, 14 botti de vin et 1 de vinaigre, *Urb.*, 1044, p. 378, 390, 410[b], 453, Bibl. Vatic. Cf. aussi P. TIEPOLO, 214 (la fâcheuse faute d'impression « Trinità di Monti » fut accueillie pourtant par HÜBNER, I, 74, et par THURSTON, 93) et les rapports d'Odescalchi des 23 avril (jusqu'à présent 80 000 pèlerins ont été hébergés à l'hôpital de la Trinità), 14 mai (souvent 4, 5, même 6 et 7 000 personnes dans S. S. Trinità); en outre, au supplément n° 16, le rapport du 2 avril 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue.

charité aux pèlerines, hospitalisées dans un bâtiment particulier[1]. » Quel beau et pieux exemple, écrivait de Rome le représentant du duc de Mantoue, le 21 mai 1575, de voir les membres des premières familles de la Ville éternelle dans cette œuvre de charité, entraînées par la persuasion que, conformément aux paroles de la Sainte Écriture, c'est le Christ qu'ils servent dans ces pèlerins[2]. »

Une feuille avec gravures sur bois, que les pèlerins remportaient dans leur pays, représente les œuvres de la Foi mue par la Charité, au cours de l'Année Sainte qu'on pouvait voir dans Rome pénétrée de l'esprit de Saint Philippe. Aux angles, on voit les quatre principales églises avec les foules de pèlerins arrivant de tous côtés; au milieu la figure allégorique de la « Rome sainte » : le calice avec la Sainte Hostie dans la main droite, elle foule aux pieds les signes du paganisme vaincu. Douze vignettes entourent cette figure; chacune décrit une œuvre particulière de charité spirituelle ou corporelle. Ainsi sont représentés et expliqués par des inscriptions : la prédication, la prière, la pénitence, le jeûne, l'aumône, la consolation des affligés, le lavement des pieds, l'instruction chrétienne, la libération des prisonniers, la visite des malades, l'assistance aux pèlerins et la nourriture assurée aux pauvres. La corniche qui entoure ces figures est un fleuve à sept bras jailli du Saint-Esprit, et au-dessus duquel s'élève Dieu le Père. Comme inscription, on lit à l'intérieur du courant ces paroles de la Bible : « Le courant du fleuve réjouit la Cité de Dieu, le Très-Haut a sanctifié sa demeure »[3].

Le christianisme vivant, que la cité des Papes annonçait pendant l'année sainte[4], fut récompensé par le fait que Rome

[1] Voir *Avviso di Roma* du 2 avril 1575, *Urb.*, 1044, p. 390, Bibl. Vatic., et Riera, 28.

[2] E bellissimo et piissimo spettacolo il vedere i primi Romani continuare a questo loro servitio reputandosi di servir a Christo in quei pelegrini come dice l'evangelio : Hospes eram... Lettre d'Odescalchi du 21 mai 1575, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Une reproduction très rapetissée de la feuille dont un exemplaire est au British Museum de Londres, dans Thurston, 261. Le morceau opposé constitue la vulgaire caricature d'un artiste protestant sur lequel on trouve des détails dans Janssen-Pastor, VI [15-16], 43-44.

[4] Dans la prolongation du Jubilé dans l'année suivante, on put voir dans tout son éclat, notamment à Crémone, le changement en mieux produit par la réforme catholique; voir *Historia anni iubilæi Cremonæ celebr. 1576, Arch. S. Angelo*, Arm. 5, caps. 3, n° 16, Arch. secr. pap.

fut épargnée par la peste qui, en 1575, ravagea une grande partie de l'Italie [1]. Pendant cette dure tribulation qui se répéta l'année suivante, les hommes de la réforme catholique se montrèrent partout. Avec les évêques, comme Augustin Valier de Vérone, Niccolo Sfondrato de Crémone et Hippolyte Rossi de Pavie, les Ordres nouveaux et anciens rivalisèrent dans l'exercice de la charité chrétienne. Mais en tête de tous brilla comme le héros de l'amour chrétien Charles Borromée [2].

6.

Un an après le Jubilé, le grand canoniste espagnol Martin Azpilcueta [3] jugeait qu'entre toutes les villes qu'il avait vues en Espagne, en France et en Italie, Rome donnait l'impression de la plus forte rénovation morale. « Notre Saint-Père, ajoute-t-il, a mis tout son zèle à s'efforcer d'éloigner de sa ville les mauvais éléments. Il y a été aidé vigoureusement par ses cardinaux. Depuis de nombreux siècles, aucun Collège de cardinaux ne s'est distingué, autant que celui d'aujourd'hui, pour son irrépréhensibilité, sa piété, sa prudence, sa rectitude, sa continence et par un savoir aussi étendu et aussi varié. » Grégoire y prit une part essentielle. Les principes strictement ecclésiastiques qui le guidaient montrèrent toute leur valeur dans ses relations avec le Collège des cardinaux. Il se montra plusieurs fois généreux envers les membres du Sénat suprême de l'Église, les honora d'une façon correspondante à leur rang [4], partagea avec beaucoup

[1] Voir MANNI, 140. Pilot, dans *Ateneo Veneto*, XXVI, 1 (1903), communique des vers sur la peste de 1575.

[2] Voir au supplément n° 87.

[3] *Comment. de datis et promissis*, summ. 3 : *Opera*, II, Col. Agripp., 1616, 191. Azpilcueta mourut le 21 juin 1586; son tombeau avec son buste dans S. Antonio des Portugais à Rome; voir ORBAAN, *Sixtine Rome*, London, 1910, 200.

[4] Le cardinal Galli proclame cela dans ses *Memorie*, de même que E. Speciani dans ses *Considerationi* (les deux dans les Arch. Boncompagni à Rome). Galli remarque aussi que Grégoire XIII donnait toujours aussitôt audience aux cardinaux et qu'il ne faisait jamais attendre le Sacré Collège. Cusano remarque déjà le 24 mai 1572 : S. S[ta] del continuo non cessa d'accarezzar li cardinali con farli tutte le gratie sono domandate cosa non faceva Pio V. Arch. d'État à Vienne.

de justice leurs revenus [1], entretint avec eux les relations les plus courtoises [2], tout en réussissant à garder cependant sa place suréminente ainsi que son indépendance personnelle [3]. Il s'expliquait avec franchise dans les Consistoires mais ne trouvait pas mauvais qu'on lui répondît avec la même franchise [4].

La grande indépendance que montra Grégoire XIII fut, on le comprend aisément, mal accueillie par quelques cardinaux, particulièrement par ceux qui avaient espéré avoir de l'influence sur lui, en raison de leurs rapports spéciaux [5]. La longue durée de son Pontificat augmenta les mécontents, et cela d'autant plus que Grégoire avait une haute opinion de la dignité cardinalice et, pour cette raison, ne se lassait pas de rappeler en Consistoire ces porteurs de pourpre énergiquement aux devoirs que leurs hautes fonctions leur imposaient [6].

De telles recommandations n'étaient pas nécessaires aux cardinaux de la tendance austère. Ces hommes, vrais Apôtres de l'Église renouvelée, étaient Borromée, Hosius, Sirleto, Morone, Truchsess, Rebiba, Chiesa, Burali, Aldobrandini, Aquaviva, Alciati, Commendone, Santori, Crivelli, Paleotto, Carafa [7]. La tendance du temps étant rénovée, l'action de l'exemple donné par le Pape se montre également dans la manière de vivre et l'attitude des autres cardinaux. Les exercices spirituels qu'un homme comme Santori introduisit, trouvèrent aussitôt des imitateurs chez ses collègues [8]. On raconte même, en 1582, de Mark Sittich qui

[1] Distribuiva loro le entrate eccles. con molta giustitia et circumspettione, ne diede mai cosa di momento a li dui nepoti suoi cardinali sin tanto che li pareva honestamente accommodato gli altri cardinali poveri. Galli dans ses *Memorie* déjà cités.

[2] Non è mai mattina che non habbi a mangiar con esso cardinale si che participerà dicono in questa parte di Papa Iulio III che era buono compagno, il quale si ricreava a tavola con li cardinali, rapporte Cusano le 24 mai 1572, Arch. d'État à Vienne.

[3] Cf. Guido Ferreri, *Vita Gregorii XIII*, Arm. 11, t. 42, p. 304, Arch. secr. pap.

[4] Voir Santori, *Autobiografia*, XIII, 153.

[5] Ce sentiment est exprimé de façon vigoureuse dans le rapport de Serguidi de 1581, Arch. d'État à Florence.

[6] Cf. Santori, *Diario concist.*, XXIV, 119, 124, 131, 140, 212, 215, 223. 227, 249, 254; XXV, 94, 103, 129, 133.

[7] Voir au supplément n° 4 la relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome.

[8] Voir Santori, *Autobiografia*, XIII, 153.

avait longtemps sacrifié aux tendances mondaines qu'il menait maintenant une très pieuse vie, et consacrait chaque jour deux ou trois heures à la prière [1].

Le changement d'esprit de l'époque se montra aussi dans la manière de vivre des cardinaux, issus de maisons princières, Alexandre Farnèse et Ferdinand de Médicis [2]. C'était outre l'ami du Tasse, Hippolyte d'Este mort le 1er décembre 1572, constructeur de la Villa [3] de Tivoli [4], célèbre dans le monde entier par ses cascades, ses escaliers et ses grottes, si souvent célébrés par les poètes et les peintres, et le cardinal Gambara propriétaire de la magnifique villa Lante près de Viterbe [5], les membres les plus riches et les plus artistes du Sacré Collège. La Cour de Farnèse comptait 277 personnes [6]. Ce n'était pas un luxe insensé que le « Grand Cardinal » comme on l'appelait, doyen du Sacré Collège depuis 1578, déployait; il réunissait autour de lui de nombreux savants et lettrés, parmi lesquels le célèbre Fulvio Orsini. On ne sait ce qu'il faut admirer le

[1] Voir *Avviso di Roma* du 11 août 1582, *Urb.*, 1050, p. 287, Bibl. Vatic.

[2] Il card. Farnese tutto dedito alle opere pie si è sgravato per questo anno della spesa de suoi cani per impiegarla a beneficio de' poveri cresciuti a migliaia. *Avviso di Roma* du 2 avril 1583, *Urb.*, 1051, p. 151, Bibl. Vatic. De plus amples détails dans Ciaconi, III, 560.

[3] Cf. le rapport de Cusano dans nos livres précédents.

[4] Sur la Villa d'Este achevée par Louis, neveu d'Hippolyte, voir Gnauth-Paulus dans les *Allg. Bauzeitung*, 1867; O. Brioschi, *Villa d'Este in Tivoli* (avec un mot d'introduction de Hülsen), Roma, 1899; Seni, *La villa d'Este. Mem. stor. tratte da documenti*, Roma, 1902; Gothein, I, 268; Passak dans les *Zeitschrift für bildende Kunst*, N. F. XVII (1906), 51, 117; Ashby dans l'écrit londonien contemporain *Archeologia*, LXI (1906), 1, 219. Une *Descrizione* d. Villa Estense in Tivoli en octobre 1888, p. 35 de la *Bibl. Vatic.* Cf. là-dessus *Descrittione di Tivoli et del giardino del card. di Ferrara* dans Cod. 6750, p. 429-461 de la Bibl. de la Cour à Vienne. Sur Este comme rival de Farnèse, voir le rapport dans les *Atti d. Soc. Ligure*, XIII, 863. Pour le tombeau d'Este furent composés les vers suivants :

Roma tibi debet multum, Ferraria multum
Sed plus Tiburte debet amata domus.

Rapport de Francisco de Mendoza du 13 décembre 1572, Arch. d'État à Vienne.

[5] Cf. Percier-Fontaine, *Maisons de plaisance* (1809), 55; Durm dans les *Zeitschrift für bildende Kunst*, XI (1876), 292; Gothein, I, 284; Strygowski dans *Strena Helbigiana*, Leipzig, 1900.

[6] Voir le *Rotolo della famiglia del card. Farnese*, *Barb.*, 5366, p. 258, Bibl. Vatic. Ce document permet de comprendre finalement l'édifice de Caprarola avec son *Piano dei prelati, nobili, dei cavalieri, de' staffieri.* Sur A. Farnèse, comme amateur d'art et ses collections d'antiquité, cf. maintenant Navenne, *Palais Farnèse*, Paris, 1912, 615, 645.

plus de la libéralité sans bornes de Farnèse ou de son sentiment affiné de l'art et de la science. Aujourd'hui encore, proclament sa gloire la grande église des Jésuites de Rome[1], le palais Farnèse achevé en 1579[2], auquel le cardinal ajouta la même année l'acquisition de la Farnésina[3] et l'incomparable, imposant et gai château de Caprarola près de Viterbe[4], dont les fresques, qui célèbrent le propriétaire et Paul III, furent exécutées par Taddeo Zuccaro, d'après le plan d'Annibal Caro[5].

Comme amateur d'art, Farnèse, que le Pape traitait avec grand respect[6], était encore dépassé par Ferdinand de Médicis. Le fils de Cosme habitait à Rome sur le champ de Mars, au palais de Florence, que son père avait acquis de la famille de Jules III. Ferdinand le fit décorer par Jacopo Zucchi de somptueux plafonds peints[7]. Le cardinal fonda dans le voisinage pour répondre à un vif désir de Grégoire XIII la célèbre imprimerie orientale[8]. Sa villa sur le Pincio, la colline aux jardins des Anciens, où Lucullus admirait le coucher du soleil, fut changée par Ferdinand

[1] Voir plus loin, chap. IX.

[2] Voir au supplément n[os] 31-41 le passage de MUCANTIUS, *Diarium* (du 12 avril 1579), Arch. secr. pap.

[3] Cf. TOMASSETTI, *Campagna*, II, 476.

[4] Cf. L. SEBASTIANI, *Descriz. di Caprarola*, Roma, 1791; Tr. FRANGIPANI, *Descriz. del palazzo di Caprarola*, Roma, 1869; *Atti Moden.*, III, 362; V, 1; GURLITT, *Barockstil*, 45; GOTHEIN, I, 290; WÖLFFLIN, *Renaissance und Barock*, 109; RIEGL, *Barockkunft*, 74; MÜNTZ, III, 171, 374; GERSTSELDT-STEINMANN, *Pilgerfahrten in Italien*, Leipzig, 1910; F. GAJ, *Palazzo Farnese in Caprarola*, Roma, 1895; *Allgem. Zeitung*, 1895, Beil. n° 96; KUNSTHIST, *Jahrbuch des österr Kaiserhaus*, XXIII, 33; G. BALDUCCI, *Il palazzo Farnese in Caprarola, illustr. nella storia e nell' arte*, Roma, 1910; SANTE BARGELLINI, *I Monti del Cimino*, Bergamo, 1914, 78. L'essai malheureusement peu connu de l'ambassadeur suédois Karl, baron de Bildt, forme un excellent supplément : *Caprarola*, dans la revue suédoise *Ord. Och. Bild.*, 1903. Le baron de Bildt possède un manuscrit : *La Caprarola d'Ameto Orti*, qui décrit en 240 vers latins les splendeurs du château Farnèse. Cugnoni publia d'après Cod. I. V. 191 de la Bibl. Chigi, dans *Bollett. d. Soc. filol. Rom.*, X, « 191 epigrammi lat. d'autore ignoto che illustrano le opere d'arte del pal. Farnese in Caprarola ». Cf. aussi le poème de Laur. Gambara : « *Caprarola* », Roma, 1581.

[5] Voir VASARI, VIII, 115; cf. CUGNONI, *A. Caro*, 162, 165.

[6] Voir la Relatione de Serguidi de 1581, Arch. d'État à Florence.

[7] Cf. TESORONI, *Il Palazzo di Firenze*, Roma, 1889, 67, et H. VOSS dans les *Zeitschrift für bildende Kunst*, XXIV (1913), 151. Zucchi mit le portrait du cardinal sur son tableau d'autel de la messe de Saint-Grégoire, que l'on conserve encore à l'Oratoire de S. S. Trinità de' Pelligrini.

[8] Cf. plus loin.

en un musée d'antiquités. Il en acquit la propriété en 1576 du cardinal Ricci [1], pour lequel Annibal Lippi avait construit cette fine fleur de l'art des villas romaines [2]. Il l'embellit et l'agrandit considérablement. Villa et jardin, tels qu'on les admire encore aujourd'hui, réunis en un magnifique ensemble, peuvent donc être désignés comme l'œuvre du Médicis dont ils ont justement gardé le nom. La façade de la villa du côté du jardin, image non surpassée de la pure majesté de la Renaissance, est tout entière recouverte de sculptures antiques; devant la rampe étaient placés entre les colonnes deux antiques lions, qu'on voit aujourd'hui dans la Loggia de Lanzi [3]. Comme le monument, le jardin, d'où s'ouvre la plus magnifique perspective sur la Ville Éternelle, était destiné à recevoir des statues que l'inépuisable sol de Rome répandait justement en ce temps-là en si grande abondance [4]. En 1583, Ferdinand de Médicis, qui avait déjà acheté auparavant 4 000 écus la collection Capranica, acquit le groupe des Niobides, trouvé sur l'Esquilin dans une vigne près de la villa Altieri [5]. Il le fit exposer dans un édifice semi-circulaire, sur l'actuelle promenade du Pincio, dans un petit hall soutenu par quatre pilastres, autour du cheval qui y avait été trouvé dans le même temps. Une série d'autres précieuses antiquités fut placée dans les niches des hautes murailles de la terrasse sud. Une gracieuse Loggia élevée sur les anciens murs de la Ville reçut pour ornement l'Ariane endormie [6]. Un an après l'acquisition du groupe des Niobides, le cardinal enrichit sa collection en achetant,

[1] Voir les informations des Arch. Ricci à Rome au supplément n° 10 qui éclairent un peu l'obscurité dont se plaignait Friedländer (Kasino, *Pius IV*, p. 30) au sujet de l'histoire de l'édification de la Villa Médicis. Sur la villa érigée sur le Cœlio par Ciriaco Mattei, voir outre Gothein, I, 3, 24, Lanciani, III, 83, et Perreyve, *Souvenir de la villa Mattei à Rome*, Paris, 1900. La villa du cardinal Montalto sera décrite dans le volume suivant sur Sixte Quint.

[2] Bergner, *Das barocke Rom*, Leipzig, 1914, 34.

[3] Pour la suite, cf. avant tout Gothein, I, 315. Voir aussi Baltard, *Villa Medici à Rome* (1847); H. Hüffer dans Hildebrand, « *Italia* » (1877); Justi, *Winckelmann*, II, 18.

[4] Outre les indications dans Lanciani, IV, *passim*, cf. encore au supplément n° 47 l'*Avviso di Roma* du 16 mai 1582 et le rapport de Fr. de Mendoza du 16 janvier 1574 (Arch. d'État à Vienne), supplément n° 13ª. Sur l'exportation des antiques de Rome, voir encore les indications de Bertolotti : *Esportazione di oggetti di belle arti*, extrait de la *Rivista Europ.*, o. 7.

[5] Cf. Stark, *Niobe und die Niobiden*, Leipzig, 1863.

[6] Voir Gothein, I, 316.

pour la minime somme de 4000 ducats, les antiquités des palais Valla et Capranica, parmi lesquelles se trouvait la célèbre Vénus de Médicis[1]. Le choix des œuvres d'art, la beauté des jardins éclatants de fleurs et de fruits expliquent que l'ambassadeur mantouan désignât la Villa Médicis comme la plus belle de la Ville aux Sept Collines[2].

L'exceptionnelle situation, qu'occupèrent à Rome les cardinaux Farnèse et Médicis, ne leur vint pas seulement du côté des arts. Ils étaient les chefs des deux groupes du Sacré Collège, derrière lesquels la division des cardinaux relativement à leurs relations avec les Princes séculiers, cachait à l'arrière-plan les partis, espagnol et français[3]. Comme troisième grand Cardinal pour lequel se prononçaient les Français venait en outre Louis d'Este, l'héritier de son oncle Hippolyte. Ces trois cardinaux, aussi riches que généreux, amis des arts et des lettres, n'étaient en fait pas très unis les uns aux autres[4].

Le Collège des Cardinaux se partageait aussi d'après les Papes auxquels ils devaient leur nomination. Les cardinaux de Paul III considéraient Farnèse comme leur chef, ceux de Jules III obéissaient à Fulvio della Corgna, ceux de Pie V à Bonelli. Parmi les créatures de Pie IV, les plus considérés étaient surtout Borromée et Mark Sittich. Ce dernier avait plus de prestige parce que il s'était occupé à se faire valoir avec le plus d'ardeur, tandis que Borromée ne s'occupait que d'intérêts ecclésiastiques et ne pouvait par conséquent être désigné comme chef de parti[5].

Grégoire XIII, bien qu'il eût naturellement ses hommes de confiance et que certaines personnalités lui fussent

[1] Voir MICHAELIS dans *Jahrbuch des Deutschen Archäol. Instituts*, VI, 224. Le 27 octobre 1580, un *Avviso di Roma* mande que les antiques récemment achetés ont tous été portés à la Villa Médicis; ils sont di quantità et di bellezza molto superiore. *Urb.*, 1052, p 430, Bibl. Vatic.

[2] Voir au supplément n° 43 le rapport d'Odescalchi du 7 janvier 1581, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Voir P. TIEPOLO, *Relazione de 1578*, 233, et au supplément n° 24 la *Relazione* de O. Scozia, Arch. Gonzague à Mantoue.

[4] Voir le rapport de Zibramonte du 24 octobre 1572, Arch. Gonzag. à Mantoue. Non è dubbio, dit un *Avviso di Roma* du 12 décembre 1584, che tre sono, i quali dant lumen in curia : Farnese, Este et Medici, ma perchè hi tres unum non sunt, i soggetti portati separatamente da ciascuno di loro vanno a gambe levate. *Urb.*, 1052, p. 488, Bibl. Vatic.

[5] Voir au supplément n° 24 la Relazione de O. Scozia. Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. aussi dans Cod. 6333, p. 302 de la Bibl. de la cour de Vienne.

moins sympathiques[1], se maintenait cependant vis-à-vis de tous les cardinaux dans une égale impartialité[2] L'influence qu'exerçait chaque cardinal était soumise au continuel changement, qui est la caractéristique de la Curie[3].

En ce qui concernait la nomination de nouveaux membres du Sacré Collège, Grégoire XIII obéit à d'aussi sévères principes que Pie V. Comme lui, il était profondément pénétré de la grande responsabilité qu'apportait au chef de la chrétienté, le fait de compléter le haut Sénat de l'Église. Les hommes qui recevaient la pourpre devaient être comme le sel de la terre. Ils devaient, comme une lumière sur le chandelier, comme les fermes colonnes de la chrétienté, être doués d'extraordinaires vertus pour remplir honorablement et utilement leurs fonctions, d'autant plus que c'est dans leurs rangs que le Pape lui-même serait élu. A un nouveau cardinal, qui avec la meilleure intention du monde parlait de témoigner à l'avenir sa reconnaissance au neveu et à la maison de Sa Sainteté, Grégoire répondit sur un ton de reproche : « Soyez reconnaissant à Dieu et au Saint-Siège. » Le Pape déclara à plusieurs reprises que la dignité de cardinal n'avait pas tant pour objet d'honorer les personnes, que de procurer d'utiles ouvriers à l'Église[4]. Un jour il faisait remarquer que la pourpre ne devait pour cette raison être accordée qu'avec parcimonie, parce qu'il avait prouvé lui-même ce que c'était qu'un Cardinal pauvre[5]. En conséquence, il veilla comme Pie V à ce

[1] Sur les confidents du Pape, voir plus haut. La *Relazione* de Scozia, Arch. Gonzag. à Mantoue, énumère les cardinaux qui ne sont pas en faveur; voir supplément n° 24. Cf. aussi la *Relation de 1574* (Bibl. Corsini à Rome) au supplément n° 14; les causes de la disgrâce de Commendone sont inconnues, voir Tiraboschi, VII, 1, 312. Sur Montalto le volume sur le prochain Pape.

[2] Voir les *Considerationi* de E. Speciani, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Après le départ d'Este, Sporeno écrit à l'archiduc Ferdinand que Médicis paraît avoir une grande autorité sur le Pape, ancorche le cose qui siano in continuo moto ne si possi fare una ferma conclusione di chi puo più e di chi meno. Rapport du 16 juillet 1580, Arch. Statthalter à Innsbruck. Sur le changement à la Curie, cf. les livres précédents.

[4] Voir les communications contemporaines de Cocquelines au supplément. A. Maffei, II, 452.

[5] Farnèse, rapporte un *Avviso di Roma* du 24 décembre 1581, dit au Pape qu'il devrait cependant contenter la Cour par une promotion de cardinaux. Grégoire XIII répondit : Mons. ill^{mo} voi non havete provato a esser cardinale povero et sappiate ch' haveremo tempo a fare ogni cosa. *Urb.*, 1049, p. 459, Bibl. Vatic.

que tous les Cardinaux eussent des revenus correspondant à leur état[1]. Une raison ultérieure, qui fit de Grégoire un adversaire d'un collège de cardinaux trop nombreux, c'était qu'il croyait avoir appris par son expérience à quel point le grand nombre des Cardinaux facilitait les intrigues. De la conscience de ses responsabilités sortit la détermination du Pape de ne pas se laisser dominer, dans ses nouveaux choix, par des influences extérieures et de ne conférer cette dignité qu'avec parcimonie et prudence en n'ayant pas égard à l'argent et aux profits, mais seulement aux besoins de l'Église[2].

Pendant les six premières années de son règne, Grégoire ne nomma que quatre cardinaux : en 1572 et en 1574, un neveu chaque fois[3]. Le 19 novembre 1576, André d'Autriche, le fils de l'archiduc Ferdinand de Tyrol, qui avait rendu de grands services à la restauration catholique dans ses États[4], et au début de mars 1577, Albert d'Autriche recommandé par Philippe II[5]. Les contemporains disent à plusieurs reprises combien furent amèrement trompées les espérances de nominations de Cardinaux[6]. Le Pape, en

[1] Voir P. TIEPOLO, 222.

[2] Cf. les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir plus haut, p. 21.

[4] Voir CIACONIUS, IV, 48; *Nuntiaturberichte*, V, 553, 558, 582; BAUDRILLART, *Dictionn. d'hist.*, II, 1634; HIRN, II, 84, 370, 377; SCHMIDLIN, 445, où il y a des détails sur le voyage à Rome d'André en 1576, sur le séjour de deux ans qu'il y fit et sur sa mort en 1600. Après la mort de Morone, André reçut le protectorat autrichien. Comme gouverneur du Tyrol et de l'Autriche antérieure, il a favorisé la restauration catholique autant que son père. De 1591 à 1600, André fut prince-évêque de Brixen. Il prouva son goût pour l'art dans la chapelle du château de Feldthurn (voir *Mitteilungen K. K. öster. Zentralkommission*, 1885, 39). Les *Constitutiones Academiæ Austriacæ D. Augustini Romæ institutæ* [au temps de Grégoire XIII] *sub auspiciis Andreæ card. de Austria* dans Vat. 6284, p. 129, Bibl. Vatic.

[5] Voir GULIK-EUBEL, 50; CIACONIUS, 50; BELTRAMI, *Roma*, 15. Au sujet de l'instanza del re cattolico pour Albert qui fut nommé improviso, P. Strozzi fait un rapport dans sa lettre datée de Rome 4 mars 1577. D'après le rapport d'Odescalchi du 9 mars 1577, les vota des cinq cardinali infirmi ne furent pas recueillis afin que l'ambassadeur français ne les apprît pas avant le public. Les deux lettres dans Arch. Gonzag. à Mantoue.

[6] Un *Avviso di Roma* du 18 décembre 1574 raconte que lundi Farnèse a demandé au Pape s'il voulait nommer des cardinaux. Grégoire XIII répondit che non solo adesso, ma ne tampoco per un pezzo era per risolversi a questo. *Urb.*, 1044, p. 319. *Ibid.*, 352 et 397[b]. *Avvisi di Roma* des 18 février et 23 avril 1575 sur des paris concernant la promotion des cardinaux; p. 396, un *Avviso* du 14 décembre 1575 : E piena hoggi la corte di Roma que le Pape vendredi fera 13 cardinaux parmi lesquels Prior di Barhetta pour l'em-

janvier 1576, ayant eu sous les yeux une liste de candidats, remarqua en riant qu'il ne pensait à en nommer qu'un tout petit nombre, car la pourpre ne voulait que des hommes distingués [1]. Le nombre des cardinaux qui au temps de Pie IV s'était élevé à 76, n'était plus en 1576 que de 54 [2]. En 1572, étaient morts Diego Espinosa, Girolamo da Correggio et Hippolyte d'Este, en 1573, Otto Truchsess et Giovanni Aldobrandini, tous deux hommes de valeur; en 1574, Giovanni Ricci, Antoine de Créquy, Guilio Aquaviva, Alexandre Crivelli et Charles Guise, en 1575, Gian Paolo Chiesa, Marcantonio Bobba, en 1576, Gaspar Cervantes; en 1577, Scipion Rebiba et Innocenzo del Monte [3]. Pour combler ces lacunes, Grégoire XIII, dans sa cinquième promotion, prépara la première grande nomination [4]. Elle fut tout à fait inattendue [5], car Grégoire voulait procéder à son choix avec une pleine liberté [6]. Parmi les neuf promus, étaient sept étrangers et seulement deux Italiens, exemple qui prou vait clairement l'intention du Pape d'observer de la façon la plus rigoureuse les prescriptions du Concile de Trente, qui

pereur, un neveu du cardinal de Lorraine pour la France, le président de Ségovie pour l'Espagne, un pour le Portugal, un pour Vienne, Mons. de Nazaret, un neveu de Sermoneta, un parent du cardinal Aquaviva, Mons. Facchinetto, Thes[re] Gener., Bibl. Vatic.

[1] Dicesi, che il Papa havendo veduta la lista che correa per la corte delli suggetti cardinabundi, se ne sia riso dicendo, che farà conoscere, quanto si debba essere parco in questa attione, poiche la grandezza di questa dignità è solo per grandi et eccellenti soggetti. *Avviso di Roma* du 14 janvier 1576, *Urb.*, 1044, p. 14, Bibl. Vatic.

[2] Voir P. Tiepolo, 222.

[3] Voir Ciaconius, IV, 109 (avec quelques erreurs étonnantes); Alberi, II, 4, 208. Sur la mort d'Espinosa, voir Serrano, *Liga*, 205. Le mémoire de Mucantius sur Aquaviva, Rebiba et Monte, voir au supplément n[os] 31-41. Sur la mort de Rebiba et ses qualités de distinction, voir plus loin, p. 216. Sur Monte et Grégoire XIII, voir Lanciani, III, 32. Un *Lamento di Roma per la morte del card. di Monte* dans Salza Abdel Kader, *I lamenti di Pasquino*, dans les *Scritti in onore di R. Renier*, Torino, 1912. Sur G. Aldobrandini, Cusano dit, dans un rapport du 13 décembre 1572 : «molto esemplare cardinale et di benissima fama, Arch. d'État à Vienne. *Ibid.*, un *Avviso di Roma* du 6 décembre 1572 sur les riches légats d'Este.

[4] Voir Ciaconius, IV, 50; Gulik-Eubel, 50; Santori, *Autobiografia*, XII, 363.

[5] Fuori d'ogni opinione, dit l'*Avviso di Roma* du 22 février 1578, *Urb.*, 1046, p 54, Bibl. Vatic.

[6] Giulio Maretti rapporte le 16 mai 1576 que le Pape a dit à Madruzzo ; che era hora mai tempo di venire a quel atto et che ella vi veniria con prestezza et secretezza per fuggire l'importunità di mille che dimandavano il capello, Arch. d'État à Modène.

recommandait expressément de tenir un juste compte des nations non italiennes[1].

Un simple regard sur les élus du 21 février 1578 montre que Grégoire les avait choisis avec le plus sérieux sentiment de sa responsabilité et en considération précise des besoins de l'Église. Si la France obtint quatre nouveaux représentants au Sacré Collège, c'est que Grégoire se proposait ainsi de soutenir dans ce royaume la restauration catholique[2]. En pleine connaissance de ce qu'il pouvait attendre de l'attitude de Henri III, il ne se borna pas à revêtir de la pourpre Louis de Lorraine, mais il réalisa aussi la promesse qu'il avait faite, il y avait un an et demi, de nommer René Birago, extrêmement influent à la Cour de France et cela malgré les observations faites au dernier moment par Granvelle[3]. Le cardinal Granvelle s'opposa également en vain à l'élévation de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, et de Claude de la Baume, archevêque de Besançon, qui publia dans son diocèse les décrets de Trente et lutta avec zèle contre l'introduction des nouvelles doctrines[4]. Il fut tenu compte des désirs de Philippe II par la nomination de son fidèle Petro Deza, de l'excellent évêque de Liége Gerhard Groesbeek et de Ferrante de Tolède. Ce dernier, un saint homme, renonça pourtant à la pourpre, en suite de quoi, Grégoire, pour le remplacer, donna le chapeau rouge, le 15 décembre 1578, à l'archevêque de Tolède récemment nommé, Gaspar de Quiroya[5]. Des deux Italiens qui furent

[1] Voir Herre, 260.

[2] Herre le relève avec beaucoup de justesse.

[3] Voir A. Tiepolo, 261; Santori, *Autobiografia*, XII, 363. Les désirs de la France (cf. *Lettres de Catherine de Medicis*, VI, 1) furent particulièrement soutenus par le cardinal L. d'Este; voir *Avviso di Roma* du 22 février 1578, *Urb.*, 1046, p. 54. Bibl. Vatic. Sur Birago si diversement jugé et qui mériterait une monographie, voir Albèri, I, 4, 369, 440, App. 65; Polenz, IV, 16, et Maffei, II, 363.

[4] Voir Ciaconius, IV, 55. Les remarques de Granvelle (*Corresp.*, éd. Piot, VII, 70, 133) sont manifestement de parti pris.

[5] Voir Ciaconius, IV, 67; Gulik-Eubel, 51; Consistoire du 4 juillet 1578, Arch. secr. pap. Cf. Maffei, I, 374; *Archiv fur Kath. Kirchenrecht*, LXVII, 7. Sur Groesbeck, voir Pirenne, IV, 403; Brom, *Nederl. cardinalen*, dans *De Katholiek*, CXLI, 235; Pasture, *Invent. du fonds Borghèse*, Bruxelles, 1910, 102. Sur Quiroga, cf. Philippson, *Granvella*, 49. Sur sa nomination, voir le rapport d'Odescalchi du 20 décembre et surtout celui de Pompeo Strozzi du 15 décembre 1578, d'après lequel le Pape résista d'abord à la pression de l'ambassadeur allemand, mais tout de suite après suivit la nomination non aspettando il detto ambasciatore. Arch. Gonzag. à Mantoue.

nommés, l'un, Vincenzo Gonzaga, Prieur de Barletta, devait remplacer son frère défunt Francesco; l'autre, Alexandre Riario, patriarche d'Alexandrie, appartenait au Cercle d'hommes les plus proches du cœur de Pie V et dont l'action infatigable et pleine d'abnégation amena les grands résultats de la restauration catholique [1].

Après la promotion de février 1578, des années se succédèrent de nouveau sans qu'il y eût de nominations de cardinaux. Pendant ce temps, la mort ouvrait toujours de nouveaux vides. En 1578, moururent Louis Guise, Paolo Burali, Cristoforo Madruzzo et Giulio della Rovere; en 1579 Benedetto Lomellini, le docte défenseur de l'ancienne foi contre les novateurs religieux, Stanislas Hosius [2], Francisco Pacheco et Gerhard Groesbeck; en 1580, Arcangelo Bianchi, Henrique de Portugal, Francesco Alciati et Girolamo Morone. Ce dernier, le diplomate incontestablement le plus important, le plus pénétrant et le plus mesuré que possédât la Curie. En 1581, furent emportés par la mort, Alexandre Sforza de Santa Fiora et Flavio Orsini; en 1582, Vincenzo Giustiani [3].

[1] Jugement de Herre, p. 261. Sur B. Gonzaga, cf. *Jahrbuch der Kunstsamml. der österr Kaiserhauses*, XVII, 204; Boglino, *La Sicilia*, 51. Parlant des dispositions de l'empereur en faveur de V. Gonzaga en 1573, le cardinal Truchsess dans sa lettre du 28 février 1573 donne un aperçu des cardinaux promus autrefois à la prière des princes, Arch. d'État à Vienne, *Hofkorresp.*, 7.

[2] Cf. son épitaphe dans Forcella, II, 347. Galli remarquait, dans sa lettre du 12 septembre 1573 au nonce de Venise Hosius, que persona di quella dottrina et vita esemplare che ognuno sa. *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap.

[3] Cf. Ciaconius, IV, 110, où par une étrange erreur est indiquée 1578 comme l'année de la mort d'Hosius. Sur sa pieuse mort, survenue le 5 août 1579, voir, outre les rapports cités dans Eichorn, II, 538, les *Acta consist.* dans Laemmer, *Analecta*, 150; Santori, *Autobiografia*, XII, 336; *Avviso di Roma* du 8 août 1579, *Urb.*, 1047, p. 263, Bibl. Vatic. Cf. Schmidlin, 301; rapport d'Odescalchi du 7 août 1579 (Arch. Gonzag. à Mantoue) au supplément n° 26. Le neveu d'Hosius et son secrétaire plus tard éditeur de ses œuvres, St. Rescius, lui érigèrent un simple tombeau à S. Maria in Transtevère dont l'unique ornement est formé de l'excellent buste du cardinal. A la bibliographie sur Hosius, ajoutez : B. Elsner, *Saint Hosius comme polémiste*, Königsberg, 1911, travail qui n'est pas entièrement juste pour le cardinal. Les contemporains sont presque tous unanimes dans l'éloge de Morone; voir outre le mémoire de Mucantius au supplément n° 31-41 (Arch. secr. pap.), les *Acta consist.* du 5 décembre 1580, Arch. consistoriales du Vatican; rapport de Sporeno à l'archiduc Ferdinand, daté de Rome 3 décembre 1580, Arch. Statthalterei à Innsbruck; *Avviso di Roma* du 3 décembre 1580; Morone mourut con dispiacere di tutta questa corte havendo chiuso et sigillato il suo corso con attioni veramente christiane et degne della sua prudenza; il interdit toute pompe à ses funérailles. *Urb.*,

En février 1580, on attendit encore en vain une augmentation du Sacré Collège [1]. Bien que plusieurs, notamment les Français, insistassent pour une nomination, le Pape ne s'y montrait pas disposé [2]. Il ne se préoccupait pas le moins du monde qu'au cas où il mourrait, ses neveux restassent sans appui [3]. On comptait à la Curie, à la fin d'octobre 1582, que depuis l'élection de Grégoire XIII, le Collège des Cardinaux avait perdu 30 de ses membres et n'en avait reçu que 13 nouveaux [4]. Bien que, par suite du décès de Fulvio della Corgna, une nouvelle vacance se fût produite, il semblait que le Pape ne voulût pas entendre parler d'un nouveau remplacement. En juin 1583, il demanda à un membre du Sacré Collège à quelle époque il y avait eu le moins de cardinaux. Celui qui était interrogé croyait que sous Alexandre VI et Paul II, le nombre en était descendu à 24. « Encore tant? *(ancora tanti?)* » répondit le Pape. On en conclut qu'il voulait abaisser le nombre des Cardinaux jusqu'au chiffre prescrit au Concile de Constance [5]. Quand le

1048, p. 400^b, Bibl. Vatic. Commendone écrivit le 21 janvier 1581 à l'évêque de Modène : Il dolore che V. S. sente per la morte di mons. ill. Morone è veramente giustissimo e grandissima la perdita che s'è fatta de un signore di tanta virtù in tempi di tanto bisogno, Arch. Graziani à Città di Castello. Sur le tombeau de Morone dans l'église de la Minerva, voir Forcella, I, 471; Berthier, 250. Une monographie sur Morone correspondant aux modernes exigences de la critique serait un travail extrêmement louable. La matière abonde; je ne mentionne ici que le recueil des lettres adressées à Morone dans Vat. 6406-6410 de la Bibl. Vatic. Cristoforo Madruzzo, qui avait renoncé à l'évêché-principat de Trente où Sainte-Marie Majeure et le château, œuvre de la Renaissance, rappellent ses bienfaits, mourut le 5 juillet 1578 à Tivoli où il recevait l'hospitalité du cardinal d'Este avec lequel il était très lié; cf. sa *Vita* dans Cod. Mazz. 60 de la Bibl. communale de Trente où il est dit : Il corpo fu sepolto nella chiesa di S. Onofrio in una capella da lui principiata coll' assistenza del nepote Ludovico cardinale et Giovanni Federico Madruzzo all' hora ambasciatore ordinario per l'imperatore Rudolfo II appresso il Papa. Sur la chapelle de Madruzzo, cf. G. Catorbi, *La chiesa di S. Onofrio*, Roma, 1858, 80, et *Arch. per l'Alto Adige*, IX, 52.

[1] Cf. les *Avvisi di Roma* des 24 et 27 février 1580 dans Beltrami, *Roma*, 20-21.

[2] Voir les rapports de Sporeno à l'archiduc Ferdinand des 18 février et 23 septembre 1581, Arch. Statthalterei à Innsbruck.

[3] Cf. le *Discorso* sur le Conclave composé en 1580 dans Cod. 6333, p. 338, de la Bibl. royale à Vienne.

[4] Voir l'*Avviso di Roma* du 30 octobre 1582, *Urb.*, 1050, p. 402^b, Bibl. Vatic. D'après un *Avviso* du 21 décembre 1580 (*ibid.*, 1048, p. 426), les réclamations différentes des princes retardaient une promotion sur la fusion du Sacré Collège; Voir le rapport de Sporeno du 2 juin 1582, Arch. Statthalterei à Innsbruck.

[5] Voir l'*Avviso diRoma* du 1er juin 1583, *Urb.*, 1051, p. 237^b, Bibl. Vatic.

22 août 1583, Marcantonio Maffei et, le 25 novembre, René Birago, furent disparus à leur tour, à un moment où à la Curie, on avait perdu tout espoir d'une augmentation du Sénat de l'Église, il y en eut une tout à fait inattendue.

Le 12 décembre 1583, eut lieu un Consistoire[1]. Après l'expédition des affaires courantes, les Cardinaux voulaient se lever pour sortir, lorsque le Pape leur adressa le sérieux discours suivant : Si, grâce à Dieu, sa santé ne lui laissait rien à désirer et s'il pouvait avec raison se promettre quelques années de survie, pourtant il était arrivé à sa connaissance que des ambitieux, au Sacré Collège, commençaient les intrigues habituelles pour l'élection du prochain Pape[2]. Les gens en question étaient par là tombés sous le coup des peines ecclésiastiques édictées par Pie IV, mais une fois encore, il voulait généreusement les absoudre. Pour réagir à l'avenir contre eux, il s'était décidé à faire une nouvelle promotion, mais tout de suite, afin que les élus pussent paraître publiquement aux prochaines solennités de Noël. Après quoi, sans en dire plus, il tira une liste et lut les 19 noms suivants : Giovanni Antonio Facchinetti' patriarche de Jérusalem, Giambattista Castagna, archevêque de Rossano, Alessandro de' Medici, archevêque de Florence, Rodrigo de Castro, archevêque de Séville, François Joyeuse, archevêque de Narbonne, Michele Graf della Torre, évêque de Ceneda, Giulio Canani, évêque d'Adria, Niccolò Sfondrato, évêque de Crémone, Antonio Maria Salviati, Agostino Valier, évêque de Vérone, Vincenzo Laureo, évêque de Mondovi, Filippo Spinola, évêque de Nola, Alberto Bolognetti, évêque de Massa, Georg Radziwil, évêque de Wilna, Matteo Contarelli, directeur de la Daterie, Simone Tagliavia d'Aragona, fils du duc de Terranova, Scipione Lancelloti, Auditeur de Rote, Charles

[1] Voir à ce sujet SANTORI, *Autobiografia*, XIII, 153 (au lieu de 13, lisez 12 décembre); Mucantius dans THEINER, III, 483; *Avvisi di Roma* des 14 et 17 décembre 1583 (Bibl. Vatic.) au supplément n°s 53 et 54; rapport d'Odescalchi du 12 décembre 1583, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. MAFFEI, II, 364; CIACONIUS, IV, 69; GULIK-EUBEL, 51.

[2] Comme Santori le rapporte, on croit que le Pape faisait allusion aux intrigues de Médicis pour Maffei. D'après un *Avviso di Roma* du 31 décembre 1583, on dit que le Pape a été informé des intrigues de Delfino en vue d'une élection papale et que Delfino serait mort de chagrin, en se voyant découvert. *Urb.*, 1051, p. 529, Bibl. Vatic.

Bourbon Vendôme et Marchese Francesco Sforza de Santa Fiora[1].

La conduite de Grégoire avait troublé au plus haut point et jeté dans l'étonnement les Cardinaux. Le premier qui se prononça fut Farnèse, quoiqu'il ne pût qu'approuver, dit-il, comme doyen du Sacré Collège, que les vides existants aient été remplis, comme il avait souvent lui-même exhorté à le faire, cependant, eu égard à la dignité du Suprême Sénat de l'Église, on aurait dû, comme cela se passait au temps des Papes précédents, lui en donner d'abord communication, afin que chacun pût exprimer son opinion. Grégoire répondit qu'il ne l'avait pas fait pour éviter des ennuis et de trop longues délibérations. Farnèse reconnut le droit du Pape mais persista dans son avis qu'il eût fallu garder les formes habituelles. Grégoire fit la concession de faire prendre le vote des Cardinaux Savelli, Este, Rambouillet, Mark Sittich, Commendone et Simoncelli, empêchés par la maladie d'assister au Consistoire. Mais il maintint la nomination, bien que les Cardinaux Santori et Gambara eussent fait remarquer que deux des élus, Radziwill et Bourbon, étaient fils d'hérétiques. Le Pape répondit qu'il le savait bien mais qu'il s'agissait de deux personnalités distinguées à tous égards. Même le désir qui fut exprimé que d'autres, notamment Fabio Mirto Frangipani, archevêque de Nazareth et gouverneur de Bologne, fussent nommés, n'eut aucun succès, si ce n'est que Grégoire promit d'en tenir compte à l'avenir. Au bout d'une heure, le Pape mit fin dans des conditions d'entente très satisfaisantes[2] à la mémorable séance[3], dans laquelle la Constitution du Sacré Collège avait été radicalement changée.

Pour le choix des nouveaux Cardinaux qui fut, comme on le comprend, très âprement critiqué à la Curie[4], des consi-

[1] Sur S. Tagliavia, voir Boglino, 52; sur Charles Bourbon, voir Saulnier, 87 (avec la fausse date du 4 décembre 1583). De nombreuses lettres de félicitations à M. della Torre dans Cod. 1184, I, de la Bibl. Riccardiana à Florence. Paolo Alaleone dit dans son *Diarium* sur les créations inattendues : Papa peperit cum nesciretur eum gravidum esse. Arch. secr. pap., XII, 41.

[2] Voir au supplément n° 55 l'*Avviso di Roma* du 24 décembre 1583, Bibl. Vatic.

[3] Cf. Bentivogli, *Memorie*, Amsterdam, 1648, 73.

[4] Voir au supplément n° 53 l'*Avviso di Roma* du 14 décembre 1583, Bibl. Vatic.

dérations diverses l'avaient dirigé. Parmi les six étrangers, les deux Espagnols, Castro et Tagliavia d'Aragon, devaient leur nomination au désir exprimé par Philippe II. Joyeuse fut nommé à la requête d'Henri III qui d'ailleurs en aurait préféré un autre à la place de Bourbon[1]. Contarelli était également Français de naissance, mais sa nomination fut surtout la récompense des services qu'il avait rendus comme Dataire. L'empereur Rodolphe II s'était employé pour Spinola. L'élévation de Radziwill parut complètement justifiée, par suite du désir exprimé par le roi Bathory, si zélé pour la restauration catholique, ainsi que par ses propres services[2]. Dans le choix des treize Italiens, Grégoire eut surtout en vue de n'oublier aucun État de la Péninsule des Apennins. Il évita la faute commise par plusieurs de ses prédécesseurs de favoriser trop de leurs compatriotes[3]. Quatre de ceux à qui fut conférée la pourpre, le 15 décembre 1583, obtinrent plus tard la tiare : Facchinetti (Innocent IX), Castagna (Urbain VII), Médicis (Léon XI), et Sfondrato (Grégoire XIV). A l'exception de Sforza[4], dont la nomination est due visiblement à ses liens de parenté avec les Boncompagni, tous les autres étaient des hommes très méritants. L'éloge que Galli fait des nominations de Cardinaux par Grégoire XIII[5] est donc complètement justifié.

Après la promotion de décembre 1583 que suivit, le 4 juillet 1584, la nomination d'André Bathory[6], le Sacré Collège perdit cinq membres très connus : le 19 décembre 1583, mourut Zaccaria Delfino[7], le 10 mai 1584 son compatriote

[1] Voir au supplément n° 55 l'*Avviso di Roma* du 24 décembre 1583, Bibl. Vatic.

[2] Cf. Bentivogli, *Memorie*, 73 ; Maffei, II, 367.

[3] Outre Facchinetti et Bolognetti, il y avait encore seulement Alessandro Riario de Bologne.

[4] Consultez sur lui le jugement de Bentivogli, *Memorie*, 83-84.

[5] Voir les *Memorie* de Galli dans Arch. Boncompagni à Rome.

[6] Voir Ciaconius, IV, 105 ; Gulik-Eubel, 53. Cf. plus loin, chap. x. La nomination de Bathory se fit d'après le rapport de Sporeno du 4 juillet 1584 (Arch. Statthalterei à Innsbruck) omnibus cardinalibus ignorantibus ; elle était liée à la questionde la Ligue contre les Turcs ; voir Boratynski, *St. Bathory i plan Ligi*, 334.

[7] Et è mancato, dit un *Avviso di Roma* du 21 décembre 1583 sur la mort de Delfino, un cardinale col roverscio et contrapeso di molte sue virtù et belle qualità che a punto adempie il numero di 34 cardinali morti in questo pontificato di Gregorio, il quale tira su la carta per far un resto prima che si levi dal gioco. *Urb.*, 1051, p. 518, Bibl. Vatic.

Luigi Cornaro, le 14 juin Claude de la Baume, le 3 novembre, Charles Borromée et le 26 décembre 1584, Giovanni Francesco Commendone. La mort de Borromée, qui n'avait que quarante-six ans, fut une perte irréparable pour Milan, pour le Pape et pour toute l'Église. Grégoire XIII en fut profondément ému. Il ordonna qu'on lui envoyât des notices précises sur toutes les œuvres de réformes et de charité du défunt, car il voulait que les saints désirs de celui-ci fussent réalisés [1].

[1] Cf. au supplément n° 60 l'*Avviso di Roma* du 14 novembre 1584, Bibl. Vatic.; le rapport de F. Sporeno daté de Rome 10 novembre 1584, Arch. Statthalterei à Innsbruck, et celui d'Odescalchi du même jour, Arch. Gonzag. à Mantoue. Voir aussi les observations de Musotti dans Arch. Boncompagni à Rome.

CHAPITRE III

PROGRÈS DE L'ORDRE DES JÉSUITES ET DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE. — LES COLLÈGES PONTIFICAUX A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR DE ROME.

La réforme et la restauration catholiques auxquelles Grégoire XIII consacra toutes ses forces ne pouvaient être obtenues que si elles réussissaient à former un clergé sans tache et à assurer par une instruction solide les futures générations de l'Église. A cette tâche paraissait appelée en premier lieu la Compagnie de Jésus qui déjà sous les prédécesseurs de Grégoire avait consacré sa particulière attention, conformément aux principes fortement établis par son génial fondateur à l'instruction et à l'éducation. Grégoire XIII reconnut les éminents services que les disciples de Loyola rendaient en cette matière, ainsi que dans celle du soin des âmes et des missions, et il reconnut qu'on leur devait en grande partie le progressif renouvellement de l'ancienne Église. Il leur accorda, dans une mesure si étendue, son appui et sa bienveillance que le Cardinal secrétaire d'État Galli put prétendre non sans raison, qu'entre tous les Ordres, la Compagnie de Jésus avait été la favorite de ce Pape[1].

Grégoire XIII fit à la Compagnie de Jésus une grande faveur en abolissant, le 28 février 1573, les innovations introduites par Pie V. S'appuyant sur les raisons données par le Père Nadal[2], le Pape avait établi une Congrégation dirigée par Charles Borromée, laquelle disait que les Jésuites pourraient réciter les Heures canoniques hors du chœur et recevoir les Ordres sacrés après avoir émis les trois vœux simples même avant la profession. En accordant cela,

[1] *La Compagnia di Giesù fu sua diletta. Memorie* dans Arch. Boncompagni à Rome.
[2] Voir Nadal, *Epist.*, IV, 165.

Grégoire confirmait encore une fois la société et lui renouvelait tous ses privilèges[1]. Le 10 octobre 1573, son Général François de Borgia mourait. A la Congrégation générale qui se réunit après sa mort, le pape proposa que puisque les trois premiers généraux avaient été Espagnols, il y aurait lieu de songer cette fois à une autre nation. Alors fut élu le Néerlandais Everard Mercurian[2], sous le Généralat duquel progressa de toute façon l'Ordre des Jésuites favorisé par le Pape[3]. Lorsque Mercurian mourut le 1er août 1580, la Compagnie comptait 21 provinces avec 110 maisons et plus de 5000 membres. De même sous le nouveau Général Claudio Aquaviva, auteur du célèbre programme d'études de la Compagnie de Jésus[4], le Pape accorda sa grâce et son appui particulier à l'Ordre. Les démonstrations de faveur se succédèrent[5]. La mesure décisive pour les Constitutions comme pour le développement ultérieur de l'Ordre, fut une nouvelle Confirmation de la Société de Jésus, donnée le 25 mai 1584. Il est déclaré dans la Bulle que les scolastiques et les coadjuteurs de l'Ordre étaient de véritables religieux, bien qu'ils n'eussent prononcé que des vœux simples, d'où il s'ensuivait que la solennité des vœux n'était pas essentielle au caractère de cet Ordre[6].

En même temps que ses Ordonnances, Grégoire XIII participa par des subsides abondants et d'autres secours aux progrès de chaque établissement des Jésuites, sans se préoccuper de ce que l'antipathie des protestants contre l'Ordre de Loyola gagnait aussi les milieux catholiques[7]. De nombreux rescrits aux Nonces, des lettres aux évêques, princes et chapitres de cathédrales, témoignent à quel point il prenait l'Ordre à cœur. Il le faisait d'autant plus volontiers

[1] *Institutum*, S. J., I, 54.
[2] Cf. Sacchinus, IV, 2; Tacchi Venturi, I, 479.
[3] Voir *Synopsis,* 59; cf. *Bull. Rom.*, VIII, 7, 142, 148, 198, 298, 302; Buss, 856.
[4] Voir Astrain, IV, 2; cf. III, 211, sur la vie antérieure d'Aquaviva. *Ibid.*, IV, 133, une caractéristique excellente et suffisamment pesée de ce grand homme.
[5] Voir *Synopsis*, 116; cf. Buss, 1037. Voir aussi *Bull. Rom.*, VIII, 390, 391, 397, 406, 457, 496, 499.
[6] Voir *ibid.*, 457. Fazovio, dans ses *Remarques*, proclame l'importance de la Constitution de 25 mai 1584, Arch. Boncompagni à Rome. Sur le *Compendium privilegiorum et gratiarum Soc. Iesu* édité en 1584 par Aquaviva, cf. Döllinger-Reusch, *Moralstreitigkeiten*, I, 511.
[7] Cf. Schellhass, *Nuntiatur Portias*, IV, cxi.

que les Collèges des Jésuites équivalaient à des séminaires dans l'esprit du Concile de Trente [1]. Si la Compagnie de Jésus prit solidement pied dans les lieux les plus divers de l'Allemagne, à Spire, à Fulda, Wurtzbourg, Coblentz, Trèves, Graz et Prague, elle le dut d'abord au Pape, comme elle lui dut ses établissements de Lucerne et Fribourg en Suisse [2]. Mais cette sollicitude ne se borna pas à l'Allemagne et à la Suisse, où par suite du manque de prêtres, le secours du nouvel Ordre était particulièrement nécessaire. Partout, en Italie, en Espagne, au Portugal, en France, aux Pays-Bas, en Pologne, en Transylvanie et non moins dans les territoires des missions étrangères jusqu'au lointain Japon, l'œuvre grandiose des Jésuites fut soutenue et favorisée de toutes façons [3]. A Wilna, le Pape réunit à leur Collège une Académie [4]. Il en fit de même de leur Université de Pont-à-Mousson, érigée par Bulle du 5 décembre 1572 [5].

Grégoire XIII montra d'une façon toute spéciale aux Jésuites, dans la Ville éternelle, sa bienveillante sollicitude, sa magnifique libéralité [6]. Un simple regard sur l'histoire du Collège romain à Rome montre mieux que toute autre chose à quel degré cette faveur était montée.

L'idée de cette fondation, dont le but était l'éducation de prêtres dignes et instruits pour conserver, accroître et

[1] Voir volumes précédents.

[2] Voir Duhr, I, 119, 131, 212, 226, 382, 383, 385, 388. Cf. aussi Schellhass, *Nuntiaturberichte*, III, lxxviii; IV, cxi; V, cvii.

[3] Voir *Synopsis*, 59-140, où sont indiqués pas moins de 289 actes de Grégoire XIII en faveur des Jésuites dans les divers pays de la chrétienté. Nombreuses particularités dans Sacchinus, V. Voir les *Memorie* dans Cod. 290, Fonds Gesuistico, p. 25, de la Bibl. Vittorio Emanuele à Rome, reposant en partie sur les Actes des Arch. secr. pap. Sur le Collège des Jésuites à Padoue, voir encore Schellhass dans *Quellen und Forschungen des Preuss. Instituts*, VII, 97. Sur le bâtiment des Jésuites à Bologne, voir J. Rabus, *Reise nach Rom*, 1575, dans Cod. Germ. 1820 de la Bibl. de la Cour à Munich. Par lettre du 22 mai 1574 fut commandé au Provveditori de Venise d'appuyer la mission des Jésuites Tommaso Reggio et Salvatore Siciliano, *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap. *Ibid.*, une lettre de 1575 sur les progrès de la Commission des Jésuites à Parenzo.

[4] Voir plus loin chap. x.

[5] Voir sur cet institut fondé par le cardinal de Guise, Hyver, *Maldonat et les origines de l'Université à Pont-à-Mousson*, Nancy, 1873; Lager, *Abtei Gorze*, 89, et particulièrement E. Martin, *L'Université de Pont-à-Mousson, 1572-1768*, Nancy, 1891.

[6] Les livres de comptes de Grégoire XIII indiquent pour la première année de son pontificat de nombreuses largesses à la Compagnia de Gesù. *Deposit. generale d. Rev. Cam. Apost.*, 1572, Arch. secr. pap.

affermir la foi et la vie catholiques en Allemagne, était due à l'entreprenant et énergique génie d'Ignace de Loyola, qui l'avait maintenue malgré les plus grandes difficultés[1]. Son successeur Lainez avait cherché à rendre possible la conservation de cet établissement, en y acceptant de nombreux pensionnaires de toutes les nations, même quand ceux-ci ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique[2]. Quoique le Collège dans sa nouvelle forme déployât une féconde activité, et fût une des maisons d'éducation des plus distinguées de la noblesse catholique, ce n'était pourtant pas là son but propre. Mais il manquait d'une dotation sûre. Déjà on avait discuté le projet de voir s'il n'y aurait pas lieu de laisser tomber le Collège, en tant que destiné aux étudiants allemands. Heureusement ce projet échoua. Les membres les plus influents de l'Ordre et même son Général, François de Borgia, étaient beaucoup plus partisans de rétablir le caractère originel de l'Institution[3]. Il fut décidé que le Cardinal Otto Truchsess y gagnerait Grégoire XIII. Le cardinal sut exposer si éloquemment au Pape l'importance de cette Institution de Loyola, pour le maintien et le rétablissement de la religion catholique en Allemagne, que le Pape résolut non seulement de restaurer le Collège mais de l'élargir d'une manière grandiose. Petrus Canisius, comme tous ceux qui étaient au courant des affaires d'Allemagne, affermirent Grégoire XIII dans son projet, à la préparation duquel il fit coopérer la Congrégation allemande.

Au commencement d'août 1573, les Nonces reçurent la mission de rechercher en Allemagne les étudiants aptes à suivre les cours du Collège germanique, car le Pape voulait en élever le nombre de vingt-cinq qu'ils étaient à ce moment à cent[4]. Après en avoir donné avis aux Cardinaux, le 26 août 1573, et les avoir exhortés à y contribuer[5], le Pape, par une Bulle[6] du 6 août 1573, promulguée à l'automne de

[1] Voir nos volumes précédents.

[2] *Idem.*

[3] Voir Steinhuber, I², 65.

[4] Voir Schwarz, *Gutachten*, xlvi; Schellhass, *Nuntiaturberichte*, III, 73. Cf. l'exposition très complète et fondamentale de Steinhuber, I², 90. De nombreux actes originaux de l'histoire du Collège germanique au temps de Grégoire XIII dans *Miscell. Arm.*, 11, t. 94, *De collegiis urbis*, Arch. secr pap.

[5] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 205.

[6] Steinhuber (I², 97) a déjà remarqué que la bulle est antidatée et n'a

la même année, commença la nouvelle construction du Collège germanique et fixa sa dotation à 10000 écus d'or de revenu par an. La direction de l'établissement resta aux mains expertes des Jésuites qui en transportèrent les pensionnaires dans leur séminaire de Rome Au Collège germanique, devaient dorénavant être soumis aux disciplines philosophiques et théologiques et à l'étude du droit canonique pas moins de cent jeunes gens de toute l'Allemagne et des territoires qui la confinent au nord. L'établissement devait être exempt de la juridiction du sénateur et du recteur de l'Université romaine, libéré d'impôts, placé sous la protection immédiate du Saint-Siège et jouissant de tous les privilèges et droits de l'Université romaine, en particulier celui de conférer les grades académiques. Les Cardinaux Morone, Farnèse, Mark Sittich, Galli et Madruzzo furent constitués ses protecteurs[1].

Le Palazzo della Valle fut assigné comme demeure au Collège, les frais de la fondation qui s'élevèrent à vingt mille ducats furent supportés par le Pape, qui visita personnellement l'établissement le 28 octobre. Il en avait nommé recteur l'excellent P. Michael Lauretanus. Celui-ci rédigea les nouveaux statuts qui fournissent un éclatant témoignage de sa prudence, de sa profonde perspicacité et de sa piété toute lumineuse[2].

Dès l'année 1574, quatre-vingt-quatorze candidats, venus de presque tous les diocèses allemands, entrèrent au Collège germanique. Le Pape donna à l'Institut, après la mort du Cardinal de Lorraine, le vaste et beau palais cardinalice de Saint-Apollinaire et l'église contiguë. Ses faveurs furent

été publiée que plus tard, car Galli écrit le 12 septembre 1572 à Porzia que la bulle paraîtra bientôt, ce qui concorde avec ce que dit un *Avviso di Roma* du 5 septembre 1573 : Si ha da ereggere un collegio nuovo per la nobiltà di Germania, al quale N. S. assignarà 10000 scudi d'entrata et si pigliarà il palazzo del Card. di Lorena a pigione, *Urb.*, 1043, p. 298, Bibl. Vatic. Que commençât alors l'éloignement des convicteurs séculiers; c'est ce que mande le suivant *Avviso di Roma* du 5 septembre 1573 : Gia cominciano a sfrattare questi del Collegio germanico non senza molta loro confusione per erigere l'altro nella casa del card. Alessandrino a S. Apollinare volendo S. Sta questo luogo sia assignato solamente per quelli dell'istessa natione et che non ci possono entrare putti. Jusqu'à l'établissement définitif du revenu fixe de 10000 écus par an, les cardinaux ont à contribuer de 100 écus par mois, Arch. d'État à Vienne. Cf. *ibid.*, l'*Avviso di Roma* du 17 octobre 1573.

[1] *Bull. Rom.*, VIII, 52; cf. 56, 84.

[2] Voir Steinhuber, I², 102, 106.

presque inépuisables. Il se hâta tout d'abord d'assurer par d'amples possessions un fondement solide à l'Institut. A la concession de l'ancienne abbaye de S Saba, au sud de l'Aventin, s'adjoignirent la donation de la Vigna Pariola, l'incorporation de l'abbaye de S. Croce di Fonte Avellana dans l'Ombrie, de Lodi Vecchio et S. Cristina dans le Milanais. Le Collège en reçut des revenus assurés qui dépassaient 11 000 écus et qui s'élevaient au delà de ce qui avait été déclaré nécessaire pour l'entretien de cent élèves[1].

Grégoire XIII est célébré à juste titre comme le second fondateur du Collège germanique[2]. Sans avoir obtenu des princes d'Allemagne autre chose que des promesses pour l'avenir, il s'était tout seul mis à l'œuvre, qui ne tarda pas à prospérer. Dès la deuxième année de sa reconstitution, le Collège allemand comptait cent trente élèves. Sous la direction du distingué recteur, Michael Lauretanus, il prospéra avec un tel éclat qu'il fut bientôt désigné partout comme un modèle de séminaire. Le maintien de la discipline, la formation scientifique avec les discussions régulières, ainsi que l'éducation religieuse avec ses exercices spirituels, étaient excellents. Même le chant ecclésiastique y était cultivé avec zèle. Le premier maître de chapelle fut le meilleur ami de Palestrina, Luis de Vittoria, qui eut pour successeur Annibale Stabile. Le service de Dieu à Saint-Apollinaire se distingua par sa solennité et son décorum. La musique elle-même y fut considérée comme la meilleure de toute la ville[3].

La sollicitude de Grégoire XIII pour le Collège germanique, auquel il consacra encore par la suite sa particulière bienveillance[4], porta des fruits abondants. Avant même la

[1] Voir Steinhuber, 108, 112, 120. Sur le palais et l'église de S. Apollinare, voir Lanciani, IV, 77. L'inscription sur Grégoire XIII : Collegii germanici fundator et parens optimus dans S. Croce di Fonte Avellana, dans *Nuovo Giornale Arcadico*, 3e série, II, Milano, 1890, 48.

[2] Rabus lui adresse à cause de cela de grands éloges dans son *Romreise*, Cod. germ. 1280, p. 218, Bibl. de la Cour à Munich. De nos jours, le buste colossal du Pape qui a donné en faveur du Collège germanique non moins de dix-sept bulles, a été placé dans le vestibule du nouveau siège, via S. Nicolò da Tolentino; il est l'œuvre du sculpteur berlinois Joseph Limburg.

[3] Voir Steinhuber, I², 125, 128. Musotti dit dans ses notes (voir supplément nos 76-80) : le Collegio germanico est un splendore in Roma di religione et santi costumi, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Cf. pour les années 1575 et 1576 les *Nuntiaturberichte hrsg.* de Schellhass, V, cviii. *Ibid.* sur la nécessaire préférence des nobles dans l'acceptation des jeunes gens, eu égard à la situation en Allemagne.

fin du siècle, la participation de ses élèves à la restauration catholique, dans les pays de l'empire allemand, se manifesta puissamment. Cette influence, qui se propagea à la manière des vagues de la mer, fut d'une telle importance que lorsque nous aurons à traiter des affaires allemandes, il nous faudra insister sur elle spécialement [1].

Le rapide épanouissement du Collège allemand [2] décida Grégoire XIII à suivre les conseils du Jésuite Stephan Szanto et du Cardinal Santori et à ériger aussi, en 1578, un Collège hongrois à Rome. Déjà Pie V s'était occupé de ce projet [3]. Grégoire XIII attribua au nouveau Collège l'église S. Stefano Rotondo sur le Cœlius et celle dédiée au saint roi Etienne et située près de Saint-Pierre, avec l'hospice attenant des pèlerins hongrois, qu'on n'utilisait plus [4]. Comme il n'était pas possible de trouver d'autres ressources pour l'entretien de cet établissement [5], Grégoire décida d'en assurer la solidité et le développement en l'unissant au Collège germanique, si richement doté et déjà solidement enraciné. Cela fut fixé par une Bulle, datée du 13 avril 1580 [6], à partir de laquelle les deux Collèges sont restés toujours unis [7]. Une Bulle du 29 mars 1584 donnait au « Collegium Germanicum et Ungaricum » la Constitution et les règles encore en vigueur aujourd'hui. Celles-ci, s'appuyant sur les statuts primitifs rédigés par Ignace de Loyola et en utilisant les expériences faites depuis, contiennent les prescriptions les plus précises sur le choix et les particularités des élèves, sur la discipline, les études, les exercices spiri-

[1] Voir plus loin, chap. IX.

[2] Germanorum adolescentium collegium ita auxit et amplificavit [Grégoire XIII] ut hodie sit numerosissimum magno quidem sumptu, sed maiore profectu, dit Guido Ferreri, *Vita Gregorii XIII*, c. 4, Arch. secr. pap. Voir supplément n° 61-64.

[3] Voir Fracknói dans *Katholikus Szemle*, VII, 181.

[4] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 250; Steinhuber, 1², 137; Szantos, 1579, *Historia seminarii Hungarici* dans Vat., 6205, Bibl. Vatic. Cf. Fracknói. Sur la participation de Santori, voir son *Autobiografia*, XII, 364.

[5] Grégoire XIII délibéra plusieurs fois là-dessus avec le cardinal Santori; voir ses Audienze du 20 novembre et du 30 décembre 1578, Arch. secr. pap., 11-17.

[6] *Bull. Rom.*, VIII, 250. Pour l'union plaidait un anonyme *Memoriale dato a P. Gregorio sopra il collegio degli Ongari*, daté du 15 août 1579, Barb., LVI-129, p. 187-191, Bibl. Vatic.

[7] Cf. *Fontes rer. Hungaric.*, II, 2 : *Collegium Germanicum et Hungaricum*, 1, Matricula, éd. A. Veress, Budapest, 1917, VIII.

tuels, les devoirs du recteur et l'administration des biens [1].

Le nombre des élèves fut maintenu à cent; ils devaient être pris, à l'exclusion de la Suisse et de la Bohême, dans la haute Allemagne, la Westphalie, la Saxe, la Rhénanie, les diocèses de Kulm, Ermeland et Kalisch, et le royaume de Hongrie, en tenant compte des besoins de ces diocèses. Les élèves devaient fréquenter les cours du Collège romain, la durée des études de philosophie fut fixée à trois ans, celle de la théologie scholastique à quatre ans. Un an avant de quitter le collège, les élèves, sans attendre les ordres de leurs propres évêques, sans titres, sans s'astreindre aux prescriptions du temps canonique, recevaient l'ordination sacerdotale et les plus distingués d'entre eux les grades académiques. Cette Bulle les laissait entièrement libres d'entrer dans les Ordres religieux. Une particularité du Collège germanique était le serment, exigé des élèves, de recevoir au temps voulu les Ordres sacrés et, dès que leurs supérieurs le requerraient, de retourner en Allemagne, de ne pas se consacrer explicitement aux études de droit civil et de médecine, incompatibles avec l'état ecclésiastique et de ne pas accepter de charges de Cour [2]. Pour réformer les Chapitres de cathédrale composés de nobles Allemands, Grégoire XIII ordonna de n'admettre au Collège germanique que ceux qui seraient distingués ou par la noblesse de naissance ou par de particulières qualités d'âme.

Plus encore que l'Allemagne, l'Angleterre était menacée de voir disparaître son clergé. La terrible condition, où étaient tombés les catholiques par suite de la sanglante persécution de la reine Élisabeth, avait poussé William Allen, qui, pour fuir ce régime de terreur, s'était retiré sur le continent, à fonder à Douai, en 1568, un séminaire pour prêtres missionnaires anglais [3]. Grégoire XIII accorda à cet établissement, dont l'action était féconde, une subvention annuelle de 12 000 écus d'or [4]. Non content de cela, il résolut de fonder un collège semblable dans la Ville Éternelle.

[1] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 447; cf. Steinhuber, I², 155. Schellhass (*Nuntiaturberichte*, III, 415) a fait connaître récemment les ordonnances de 1573 qui ne restèrent en vigueur que peu de temps.

[2] Steinhuber, I², 165.

[3] Voir plus loin.

[4] Voir Dodd-Thierney, *Church History*, II, App. n° LII. L'original du bref du 15 avril 1575 dans Arch. d'État à Rome.

Comme depuis 1578, des élèves du Séminaire d'Allen avaient été transférés à Rome, dans l'ancienne maison des pèlerins anglais près de S. Tommaso, dans la Via di Monserrato, le Pape, par une Bulle du 23 avril 1579, assigna cet hospice comme demeure au nouveau collège, lui accorda une rente annuelle de 3600 écus d'or, plus la possession de l'abbaye de S. Sabin à Plaisance, laquelle rapportait annuellement 3000 ducats. Puis, il prescrivit, en l'exemptant de tout impôt, que le Collège serait placé sous l'immédiate surveillance du Saint-Siège. Le cardinal Morone lui fut donné comme protecteur[1]. Le 22 juillet 1579, le Pape visita l'établissement, où on le reçut avec un discours latin et une élégante poésie[2].

Le premier recteur du Collège anglais, dont le nombre d'élèves, dès le temps de Grégoire XIII, s'éleva de 40 à 70, fut Maurice Clenock, qui jusque-là était le gardien du vieil hospice; deux Jésuites furent chargés de l'organisation intérieure de l'établissement. Entre les Vaudois favorisés par Clenock et les élèves d'origine anglaise s'élevèrent bientôt des difficultés, qui furent sur le point d'amener une complète dissolution du Collège. La conséquence en fut l'éloignement de Clenock et la nomination du Jésuite Agazzari pour son successeur. Plus tard encore, s'élevèrent d'autres querelles, qui forcèrent les Papes à intervenir. On a voulu en rendre responsable l'exagération du système d'éducation jésuitique[3], tandis qu'en réalité, il ne s'agissait que de l'erreur de quelques Pères. Même les adversaires du système reconnaissent que les élèves du Collège anglais accom-

[1] La bulle de fondation est dans l'édition de Turin de *Bull. Rom.*, VIII, 208, datée faussement 1578. L'année exacte est dans les anciennes éditions, par exemple de CHERUBINI, II, 422. L'histoire de la fondation a été racontée par le futur recteur Robert Persons, dans POLLEN dans les *Cath. Record Soc. Miscell.*, II (1906), 83, et F. Vega dans ses rapports de visite dans FOLEY, VI, 5; MEYER, I, 428, où, p. 83, il y a encore d'autres indications de sources. Cf. aussi MORONI, XIV, 170; KNOX, *Douai Diaries*, LVII; BELLESHEIM, *Allen*, 110; LANCIANI, IV, 75; GASQUET, *History of the English College at Rome*, London, 1920, 68, 79; P. GUILDAY, *The English catholic refugees on the Continent 1538 to 1795*, I, London, 1914; POLLEN, *The English Catholics*, 271.

[2] Voir le rapport d'Odescalchi du 25 juillet 1579, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] MEYER, I, 87, qui, tenant compte de l'exposition de Bellesheim (*Allen*, 114) qui lui avait échappé, aurait certainement modifié son opinion. POLLEN déjà cité.

plirent de grandes choses, que les Jésuites préparèrent d'une façon splendide leurs élèves au martyre, qui les attendait dans leur patrie; ils rendent le plus complet hommage aux héros anglais élevés à Rome, « qui baisaient les instruments de torture, bénissaient le bourreau et embrassaient l'échelle qui les menait à la potence [1] ».

En Angleterre, la fondation de séminaires nationaux était tout à fait impossible, à la suite des lois sanguinaires de la reine Élisabeth. Il en allait autrement en Allemagne où restaient encore de nombreux territoires catholiques. Ceux qui étaient au courant de la situation dans ce pays avaient, lors de la fondation nouvelle du Collège germanique, proposé d'employer les ressources consacrées à l'agrandissement de cet établissement, à faire étudier des jeunes gens dans certains Collèges des Jésuites d'Allemagne [2]. Sans réduire le Collège germanique, Grégoire XIII consentit à l'exécution de ce projet. Ainsi surgirent pendant son règne des Alumnats, dirigés par les Jésuites, pour les territoires d'Autriche à Vienne, Prague et Graz; pour le nord et l'est de l'Allemagne, à Olmütz et Braunsberg, pour l'ouest à Fulda, pour la haute Allemagne à Dillingen [3]. La Bulle d'érection du Séminaire pontifical à Dillingen fut signée d'une main tremblante par Grégoire XIII, le 9 avril 1585, à la veille de sa mort. Le but de cette fondation était, ici comme ailleurs, le maintien et la propagation de la foi catholique [4]. Pour cet objet, aucun sacrifice ne coûtait au magnanime Pontife. Les expériences qu'il fit le fortifièrent dans son opinion qu'il n'y avait pas de moyen plus efficace pour

[1] Meyer, I, 92. En faveur du séminaire de Douai, transféré à Reims à la suite des troubles des Pays-Bas, Grégoire XIII lança le 21 janvier 1582 une exhortation à envoyer des secours (*Bull. Rom.*, VIII, 383). Il soutint aussi le collège écossais de Pont-à-Mousson, voir Maffei, II, 228; *Freib. Kirchenlexikon*, X², 1928.

[2] Voir Steinhuber, I², 94. Dès le 24 décembre 1573, un *Avviso di Roma* parle de l'intention de Grégoire de fonder en Allemagne un collège d'étudiants que subventionnerait le Saint-Siège, *Urb.*, 1043, p. 348, Bibl. Vatic.

[3] Cf. Duhr, I, 301. Des dons pour le séminaire de Prague sont mentionnés aux années 1575-1581 dans les *Nunziat. di Germania*, 93, p. 7. Arch. secr. pap. Voir aussi Maffei, I, 137, 157, 282; II, 380; Du Chesne, *Hist. des Papes*, II, Paris, 1653, 439; Theiner, *Schweden*, I, 525, 538. Un *Catalogus alumnorum collegii Olmucensis* (qui va de Grégoire XIII à 1624) dans *Visite*, I, p. 17, Arch. de la Propagande à Rome. Sur Olmüss et Braunsberg, cf. plus loin chap. x.

[4] Voir Specht, *Geschichte der Universität Dillingen*, 426.

guérir les maux de l'Église que des établissements destinés à la formation d'un clergé pieux, moral et instruit. « Nous avons, disait-il à Possevin, chargé de la fondation du Séminaire d'Olmütz, envoyé, à la prière des Princes, de grosses sommes dans les contrées les plus diverses, et qu'avons-nous obtenu? Bien peu de chose. Mais ce que nous avons dépensé pour les séminaires, personne ne nous le ravira. Le profit de ce que nous avons donné pour le salut des âmes immortelles nous est entièrement assuré [1]. »

Dans ce sentiment, Grégoire appuya également la fondation de séminaires en Italie, entre lesquels ceux de Venise et de Naples [2] lui durent beaucoup ainsi que celui de Lorette [3], destiné aux Dalmates et aux Illyriens. Dans la capitale de la Lombardie, il fonda en 1579, à la requête de Borromée, le Collège helvétique qui fournit à la Suisse catholique, en tant qu'elle dépendait du diocèse de Milan, d'excellents pasteurs et par là opposa une digue solide à la pénétration des nouveautés religieuses [4].

La sollicitude paternelle de Grégoire XIII, pour l'instruction catholique, ne se borna pas à l'Occident. Son regard vigilant de pasteur embrassa le monde entier; jusqu'au Japon, il fonda plusieurs établissements de Jésuites [5]. Dans l'intérêt des Grecs catholiques habitant les territoires de la Méditerranée orientale, les Jésuites avaient projeté, en 1575, la fondation d'un Collège à Rome [6]. A la réalisation de ce projet, soutenu en particulier par le cardinal Santori [7], des

[1] Voir Steinhuber, I², 137.

[2] Voir Theiner, *Bildungsanstalten*, 127, 149; Pierling, *Saint-Siège*, II, 38. Un bref de Grégoire XIII au nonce à Venise, daté de Rome 23 avril 1579, recommande à celui-ci de veiller à la dotation du Seminarium eccles. existant puerorum Venetorum collegium Gregorianum nuncupandum qui se trouve in domo ss. Philippi et Iacobi. Original dans les Arch d'État à Venise. Sur le séminaire à Naples dont l'archevêque recommandait aux évêques de sa province de fonder des séminaires, voir Sparano, *Mem. d. Napolit. chiesa*, I, Napoli, 1768, 248.

[3] Voir Ciaconius, IV, 18; Moroni, XXXIX, 243; *Freib. Kirchenlexikon*, VIII², 151. Originairement, ce collège devait être aussi érigé à Rome, voir Santori, *Autobiografia*, XII, 364; Santori, *Audienze* du 30 décembre 1578, 30 juillet et 5 novembre 1579, Arm. 52, t. 17, Arch. secr. pap.

[4] *Bull. Rom.*, VIII, 269. Cf. plus haut, p. 65; Sala, *Docum.*, I, 219, 317, 374.

[5] Voir Ciaconius, IV, 20; Maffei, II, 351.

[6] J'ai trouvé ce fait jusque-là inconnu dans un *Avviso di Roma* du 10 décembre 1575, *Urb.*, 1044, p. 634, Bibl. Vatic.

[7] Cf. Santori, *Diario concist.*, XXV, 119.

difficultés s'opposèrent d'abord. Comme une Congrégation de Cardinaux instituée par le Pape[1], unie à Gaspar Viviani, évêque de Sithia, recommandait fortement la fondation d'un tel Institut à Rome, celle-ci fut décidée par Bulle du 13 janvier 1577[2]. Dans ce Collège, devaient être formés non seulement des ecclésiastiques au courant du Rite grec catholique mais aussi des laïques par lesquels on espérait agir sur le retour des schismatiques grecs à l'union. Généreux comme toujours, Grégoire assigna pour ce Collège une rente annuelle de 1 200 écus d'or et les revenus pour quinze ans de l'évêché vacant de Chissano en Crète. Il y ajouta plus tard d'autres donations, notamment la pleine propriété de l'Abbaye des Bénédictins de la Sainte-Trinité de Mileto en Calabre[3]. Les cardinaux Savelli, Sirleto, Santori et Carafa en furent constitués les protecteurs. Le Collège, qui avait été d'abord placé dans une maison de la Via Ripetta, prise en location, reçut plus tard, grâce à la munificence de Grégoire XIII une vaste demeure dans la Via del Babuino et une église spéciale dédiée à saint Athanase[4], dans laquelle un service divin était célébré d'après le rite grec uni. Les règles de l'établissement, auquel un Grec fut nommé pour recteur, furent rédigées par le cardinal Santori qui, avec Sirleto, s'y intéressait particulièrement[5]. La plupart des élèves venaient des possessions vénitiennes dans le Levant; ils portaient le caftan grec et le béret vénitien.

[1] Cf. v. Heteren dans *Bessarione*, VII, 3 (1902), 174.

[2] *Bull. Rom.*, VIII, 159. G Viviani reçut en 1579 l'évêché d'Anagni. Un *Avviso di Roma* du 1er août 1579 le célèbre comme huomo singolare nella latina e greca lingua. *Urb.*, 1047, p. 257, Bibl. Vatic. Sur les débuts du collège grec, a écrit Pietro Arcudio, voir Legrand, *Bibliographie hellénique*, Paris, 1895, 492; cf. aussi Rodota, *Dell' origine etc. del rito greco in Italia*, III, 153; Batiffol dans la *Rev. des quest. hist.*, XLV, 179; cf. 187 sur G. Viviani, *L'Historia collegii Græcorum de urbe* qui se trouvait aux Archives du Collège grec n'y est malheureusement plus. De nombreux autres documents des archives ont été utilisés par P. de Meester, *Le collège pontifical grec de Rome*, Rome, 1910. Cf. aussi Nesshammer, *Das Griechische Kolleg in Rom*, Salzbourg, 1905, et *Revue des quest. hist.*, XLV (1889), 179.

[3] Les documents de cette abbaye parvinrent aux archives du Collège grec à Rome. En voir la trace dans *Rom Quartalschr.*, II, 217. Des indications de ces archives sur la libéralité de Grégoire XIII dans la *Revue des quest. hist.*, XLV, 181.

[4] Voyez sur ces bâtiments, chap. x.

[5] Voir De Meester déjà cité,

Grégoire XIII s'intéressa profondément au Collège grec et en donna souvent la preuve en le visitant[1]. Il espérait que ce Collège contribuerait à maintenir en union avec Rome les chrétiens appartenant à l'Église catholique, dispersés en Orient et à ramener à l'Église les Grecs schismatiques d'Orient, comme ceux de Pologne et de Russie[2]. Pour soutenir ces efforts, le Pape fit imprimer à Rome 12 000 catéchismes grecs[3].

A Rome, Grégoire XIII fonda également, au Rione di Trevi, un Collège pour les Maronites du Mont Liban[4] et un pour les Arméniens[5]. Un Collège, pour les jeunes gens convertis du Judaïsme ou de l'Islam à l'Église, avait été fondé par le Pape, sur le conseil de Philippe de Néri, le 1er septembre 1577, à Rome, dans la maison où était morte Sainte Catherine de Sienne[6].

Grégoire XIII parlait volontiers des maisons d'instruction et d'éducation qu'il avait fondées à Rome et ailleurs. Comme il faisait valoir au Cardinal Dataire Matteo Contarelli, quelle puissante impulsion il en espérait pour la religion, celui-ci

[1] Voir les *Avvisi di Roma* des 3 septembre 1578 et 5 mai 1582, *Urb.*, 1046, p. 303b, 1050, p. 145, Bibl. Vatic. Les notes de Santori sur ses audiences témoignent particulièrement du vif intérêt que montrait le Pape. *Arm.*, 52, t. 17 et 18, Arch. secr. pap.

[2] Voir A. Tiepolo, 265 (cf. Ranke, *Papste*, 1°, 276) et la lettre du card. Galli du 25 mai 1577 dans Schmurlew, *Russland und Italien*, Pétersbourg, 1908, 188. Un *Avviso di Roma* du 8 avril 1581 mande que Grégoire XIII fit venir, par l'intermédiaire des évêques et d'accord avec les parents, des jeunes gens de Grèce au Collège grec à Rome, *Urb.*, 1049, p. 152b, Bibl. Vatic.

[3] Ainsi rapporte l'*Epistola ex Romana urbe in Germaniam missa*, Ingolstadii, 1577. Mateo de Bari fut chargé de la traduction du catéchisme, voir *Miscell.*, XI, t. 93, p. 30, Arch. secr. pap.

[4] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 475; cf. 438 sur l'érection d'abord projetée d'un hôpital pour les Maronites à Rome. Voir outre Pichler, II, 548; Ciaconius, IV, 18; Lanciani, IV, 76, et particulièrement Anaissi, *Bull. Maronit.*, 81, 84, 91, 98. Les *Constitutiones collegii Maronitarum* avec les Actes de la Propagande de 1634 dans Vatic. 7262, p. 21, Bibl. Vatic.

[5] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 492. Cf. Santori, *Autobiografia*, XIII, 162; Ciaconius, IV, 17; Pichler, I, 511; II, 462, et le rapport d'Odescalchi du 25 août 1584, Arch. Gonzag. à Mantoue. Le bâtiment n'arriva pas à réalisation, voir Lanciani, IV, 76.

[6] Voir *Bull. Rom.*, VIII, 188; cf. Maffei, I, 250; Lanciani, 4, 73. Musotti rapporte dans ses notes sur le Collège des Néophytes : Era tanto il concorso d'Ebrei et Turchi fatti christiani che il luoco non era bastante essendosene convertiti nel suo pontificato più che non ha fatto in molti pontificati insieme, Arch. Boncompagni à Rome. Une liste de néophytes baptisés le 18 avril 1579 dans *Ottob.*, 2452, p. 78. Bibl. Vat.

lui répondit : « Oui, Saint-Père, vous avez élevé une splendide statue mais elle ressemble à celle que Nabuchodonosor vit en songe. » — « Qu'entendez-vous par là? » repartit Grégoire stupéfait. — « C'est que, reprit le Cardinal, parmi les Collèges fondés par Votre Sainteté, on peut comparer le Germanique si richement doté à la tête d'or, le Collège Anglais, moins libéralement traité à la poitrine d'argent, le Maronite aux jambes de fer, mais tous reposent leurs pieds sonores sur des fondations friables qui se briseront si on ne les soutient pas. » — « Et ces pieds?» interrompit Grégoire. — « Ces pieds dit le Cardinal, je les vois dans le Collège romain qui étant l'Institut d'instruction et de formation commun à tous, les soutient tous. Mais comme celui-ci se trouve dans une demeure si étroite et si branlante et par conséquent insuffisamment doté et si endetté, il ne pourra se maintenir longtemps. » Le Pape, qui avait déjà aidé le Collège romain, reconnut la justesse des observations de Contarelli et décida de lui assurer un appui sérieux[1]. Ce qu'Ignace de Loyola avait projeté : un Collège central non seulement pour la ville de Rome mais pour le monde entier, au point central de l'unité de l'Église, se réalisa alors complètement. Les dettes du Collège romain furent payées, une solide dotation lui fut donnée, en sorte que Grégoire devint le fondateur de cette importante Académie.

« Le Collège, disait le Cardinal Galli, qui jusqu'alors avait végété, possède maintenant les moyens d'entretenir 200 élèves[2]. » Mais non content de cela, le Pape fit élever pour l'établissement par Bartolomeo Ammannati, une nouvelle construction de proportions vraiment grandioses. Le 28 octobre 1585, il vint la bénir en personne[3]. Le vaste bâtiment était orné partout de poésies en latin, en grec, en hébreu, en chaldéen et de divers écussons allégoriques. Le

[1] Voir SACCHINUS, V, 1, 50-51; RINALDI, 87; cf. 82 sur les secours antérieurs.

[2] Et quel che più importa l'istesso collegio de Giesuiti, qual prima era fondato in aria senza certo sostenimento S. Sta l'ha in maniera dotato che per ora pasce et mantiene 200 bocche. *Memorie* dans Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Cf. SACCHINUS, V, 10; MAFFEI, II, 228; MORONI, XIV, 187. Cf. *Gratiarum actio ad Gregorium XIII P. M. pro collegii Rom. amplificatione initio huius anni a Franc. Bentio rhetoricæ doctore auditoribus suis tradita A° 1581*, *Fondo Gesuitico*, 26, n° 1, Bibl. Vittorio Emanuele à Rome.

savant Jésuite Stefano Tucci, le célèbre auteur de nombreux drames scolaires latins salua Grégroire par un discours latin. Il le remercia de l'honneur qu'il leur faisait en venant en personne et célébra les grands mérites de Sa Sainteté pour la diffusion de la Compagnie de Jésus dans le monde entier. A quoi le Pape répondit avec modestie : « A Dieu seul appartiennent l'honneur et la gloire. » Il visita en détail l'établissement[1]. L'orateur avait surtout exprimé sa reconnaissance de ce que Grégoire eût confié à son Ordre l'instruction scientifique et l'éducation de jeunes gens des nations les plus diverses. A l'occasion de la pose de la première pierre furent déclamés 25 sujets en autant de langues différentes, comme signe des destinées mondiales du Collège romain, qui, sous la direction des Jésuites, devait être une école de culture philosophico-théologique pour toutes les nations de la terre. Comme les inscriptions de la première pierre, les monnaies, frappées en mémoire de la fondation de l'édifice, exprimaient que celui-ci, en tant que Collège général de la Société de Jésus, devrait devenir un Séminaire pour toutes les nations, un Institut mondial de l'Église catholique[2]. Sur le mur extérieur de l'édifice, soustrait par la force en 1870 à son but, on lit encore aujourd'hui la simple inscription : « Le Pape Grégoire XIII à la Religion et à la Science » (religioni ac bonis artibus)[3].

Dans la salle de réception, fut placée dans une niche la grande statue de marbre du Pape fondateur qui élève sa main droite pour bénir. L'inscription le célèbre comme le fondateur et le père du Collège romain. Ce qui montre l'intérêt qu'il prenait à l'établissement, c'est qu'il assista en personne aux leçons du jeune François Suarez[4]. Une magni-

[1] Voir *Avviso di Roma* du 31 octobre 1584, *Urb.*, 1052, p. 432, Bibl. Vatic.; *Litt. ann.*, 1584, p. 13, et le rapport d'Odescalchi du 3 novembre 1584, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. Rinaldi, 104; *Laudationes habitæ in adventum Gregorii XIII ad colleg. Romanum* dans Cod. D. 46 des Archives Boncompagni à Rome; *Collegii Romani carmina Gregorio XIII fundatori*, Vatic. 8923, Bibl. Vatic. Sur St. Tucci, voir Sommervogel, VIII, 263; Tacchi Venturi, I, 65, 488. Sur les drames de Tucci, voir Soldati, *Il Collegio Mamertino [a Messina] e le origini del Teatro Gesuitico*, Torino, 1908.

[2] Voir Venuti, 147; Bonanni, I, 353; *Memorie intorno al collegio Romano*, Roma, 1870, 6; Scorraille, I, 170; Rinaldi, 101. Cf. aussi plus loin le mémoire cité d'après les Arch. de la Propagande à Rome.

[3] Détails sur le bâtiment, voir plus loin, chap. xii.

[4] Voir Scorraille, I, 171.

fique bibliothèque, plus tard aussi un musée remarquable et un célèbre observatoire [1] complétèrent la fondation de l'Universitas Gregoriana, qui obtint le droit de conférer le grade de Docteur en philosophie et en théologie. Le 5 décembre 1584, le Pape éleva en archiconfrérie, sous le titre de « l'Annonciation à Marie », la Congrégation de Marie des étudiants du Collège romain, Congrégation qui servit d'occasion et de modèle à de semblables fondations hors d'Italie et il la plaça pour toujours sous la direction du Général des Jésuites. Il y joignit le privilège d'élever dans tous les Collèges et Églises des Congrégations d'étudiants, de les unir à la Congrégation principale de l'Ordre, d'en améliorer les statuts, et de les visiter [2].

Le nombre de ceux qui fréquentaient l'Université Grégorienne s'accrut rapidement. En dehors des scolastiques de l'Ordre des Jésuites, qui appartenaient aux pays les plus différents, les élèves du Collège germano-hongrois, du Collège anglais et du Séminaire romain y recevaient l'instruction théologique. Parmi les professeurs brillaient dès lors des hommes comme Toledo, Bellarmin, Ledesma, Pereire, Clavius, Orlandini et Suarez, auxquels s'ajoutèrent dans le cours des siècles successifs, Cornelius a Lapide, de Lugo, Pallavicini, Segneri, Zaccaria, Taparelli, Patrizi, Tarquini, Ballerini, Franzelin, Kleutgen, Palmieri. Pour montrer combien l'instruction était solide au Collège romain,

[1] Bibliothèque, musée et observatoire furent en 1870, ainsi que le collège lui-même saisis, bien que la loi de garantie assurât dans son paragraphe 13 la possession des établissements catholiques. Le collège ne pouvait assurément pas être considéré comme bien de l'État de l'Église annexé ou de la ville de Rome. Il appartenait, ainsi que par exemple la Propagande, à l'Église universelle (cf. les *Memorie* cités p. 207, n. 2). La précieuse bibliothèque (voir sur elle Lazzeri, *Miscell. Bibl. colleg. Rom.*, Romæ, 1754) qui avait été dès lors « fort diminuée par des mains inconnues », alla à la nouvelle bibliothèque Victor-Emmanuel. Le musée Kircheriano (voir Moroni, XIV, 200) fut livré à la dispersion, quoiqu'il eût bien mérité de rester uni à cause de son caractère unique. L'Universitas Gregoria, expulsée par la force de son siège ancien, se réfugia en 1870 dans les bâtiments du Collège germanique où les deux instituts voisinèrent pendant presque vingt ans. Par suite de l'augmentation de ses élèves, le Collège germanique quitta son ancienne demeure pour trouver dans l'ancien hôtel Costansi une résidence appropriée.

[2] *Bull. Rom.*, VIII, 499. Cf. sur la congrégation de Marie, Theiner, III, 8; *Nuntiaturberichte*, I, 137; Duhr, I, 357, 365, 478; II, 2, 81; Moroni, XIV, 189; Beringer, *De Congregat. Marianis. Docum. et leges*, Græcii, 1909; Elder Mullan, *La congregazione Mariana studiata nei documenti*, Roma, 1911.

il suffit d'un exemple : parmi les leçons que Bellarmin y donna à partir de 1576, au milieu d'un concours extraordinaire, figurait son célèbre chef-d'œuvre : « les Controverses sur les points en litige de la foi catholique en face des novateurs religieux de notre temps[1]. » Il n'y eut pas moins de dix Papes : Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X, Clément IX, Clément X, Innocent XII, Clément XI, Innocent XIII, Clément XII et Léon XIII qui reçurent là leur formation scientifique. D'innombrables missionnaires de l'Évangile partirent de là dans le monde entier, allant courageusement au martyre[2]. Pour l'esprit intérieur de l'établissement, parlent non moins éloquemment les noms des Saints et Bienheureux qu'il a eus comme élèves : Louis de Gonzague, Jean Berchmans, Camille de Lellis, Leonard de Port-Maurice, Jean-Baptiste de Rossi, Antonio Baldinucci et Ridolfo Agriaviva[3].

La générosité vraiment royale, avec laquelle le Pape s'intéressa à l'Université Grégorienne comme aux autres établissements d'instruction[4], fut célébrée en prose et vers par ses contemporains[5]. Ses établissements d'instruction, écrivait Cesare Speciani, s'étendent de l'extrême nord de l'Europe jusqu'à l'est de l'Asie[6]. Musotti pouvait dire à bon droit que Grégoire XIII avait consacré toutes ses forces à favoriser partout, par ses Collèges, le rétablissement, la propagation et l'affermissement de la foi catholique[7].

Grégoire XIII, qui aimait ses Collèges comme la pupille de ses yeux[8] et qui visita en personne tous ceux de Rome pen-

[1] Des détails là-dessus plus tard dans l'histoire de Clément VIII.

[2] Le cardinal Galli fait ressortir particulièrement cette activité dans ses *Memorie* (Arch. Boncompagni à Rome).

[3] Voir Grisar dans *Freib. Kirchenlexikon*, III², 610.

[4] Voir Tiraboschi, VII, 1, 125, où cependant la somme de deux millions repose sur une exagération.

[5] Voir les inscriptions et poésies dans Ciaconius, IV, 17, 41. Cf. outre A. Querengus, *De novo Soc. Iesu collegio quod Gregorii XIII P. M. liberalitate extrui coeptum est Romæ anno 1582 carmen*, Romæ, 1582, les rapports d'Odescalchi des 25 juillet 1579 et 28 juillet 1584. Arch. Gonzag. à Mantoue, et les *Memorie* du cardinal Galli déjà cités.

[6] Notes de Speciani, Arch. Boncompagni à Rome. Sur les collèges au Japon, voir plus loin chap. xi.

[7] Notes dans Arch. Boncompagni à Rome; cf. au supplément n[os] 76-80.

[8] Cf. l'*Avviso di Roma* du 6 novembre 1582 sur un bref à Borromée : Che tutti quelli che farano buona riuscita nelli suoi seminarii non possino andare nelli Teatini o Gesuiti, *Urb.*, 1050, p. 409, Bibl. Vatic. Ce bref de Gré-

dant l'été de 1579 [1], les avait consolidés par des dotations, leur assignant à diverses reprises les revenus des Abbayes tombées ou en décadence [2]. Il n'y a pas lieu d'être surpris que cet emploi des bénéfices ecclésiastiques ait déplu à nombre de membres de la Curie. Les critiques ne manquèrent pas; mais le Pape ne se laissa pas égarer par elles. Jusqu'à la fin de son Pontificat, il eut sans cesse de nouveaux projets d'Établissements ecclésiastiques d'instruction. Dans les dernières années de sa vie, il songeait encore à la fondation d'un Établissement de Jésuites avec Séminaire au Luxembourg [3], à l'érection d'un Collège destiné à l'entretien d'étudiants allemands en droit civil et en droit canon [4] à Bologne, à la fondation d'un Collège irlandais à Rome [5] et à l'érection d'un établissement semblable à Lecce ou à Bari, destiné aux Albanais et aux Serbes [6]. Le Pape voulait, sur le modèle du Collège germanique à Rome, élever un Séminaire semblable pour la Pologne [7].

La défense du Pape contre les attaques dont il fut souvent l'objet à la Curie, à cause de l'activité qu'il déployait pour les Collèges, fut entreprise par un ami de la restauration catholique dans un Mémoire particulier adressé au Collège

goire XIII ne m'est pas connu. Par contre, Borromée en reçut un pareil dans le même sens que Pie V; voir Sylvain, III, 67.

[1] Voir Mucantius, *Diarium* (Arch. secr. pap.), au supplément n° 31-41. Cf. l'*Avviso di Roma* du 18 juillet 1579 : Il Papa è stato a visitare il Seminario Romano nel palazzo a piazza di Siena et tratta di comprarlo per 24 000 scudi a persuasione del card. Savelli, che n'è protettore, per commodo de' studenti, et mercordì visitò il Collegio Germanico et farà il medesimo di tutti gli altri delle nationi, *Urb.*, 1047, p. 225, Bibl. Vatic. Voir aussi Maffei, II, 75.

[2] Bernerio rapporte, le 20 mai 1581, qu'on croit qu'une grande partie des bénéfices du cardinal Sforza sera après sa mort employée par le Pape pour les collèges grecs, anglais et suisses, accio habbino da sustentarsi in tutti tempi senza haver bisogno d'esser sumministrati de danari della Camera come al presente convien fare, Arch. d État à Vienne.

[3] Voir le rapport de l'ambassadeur hollandais Laurus Dubliul, daté de Rome 26 mars 1584, *Negociat. de Rome*, I, Arch. d'État à Bruxelles.

[4] Voir le rapport d'Odescalchi daté de Rome 12 avril 1582, Arch. Boncompagni à Mantoue, et Schmildin, 539.

[5] Voir *Freib. Kirchenlexikon*, III², 635. Sur le collège irlandais fondé à Paris en 1577, voir *American Cath. Quarterly Review*, XXIII (1898), 273.

[6] Voir Santor, *Autobiografia*, XIII, 161. La subvention pour un séminaire de Franciscains en Dalmatie, etc., est mentionnée dans l'*Epistola ex Romana urbe in Germaniam missa*, Ingolstadt, 1577.

[7] Voir les *Memorie* dans *Fondo Gesuitico*, 290, p. 25, Bibl. Vittorio Emanuele à Rome.

des Cardinaux [1]. L'auteur qui lui-même avait occupé un poste dans un Collège et qui avait visité l'Allemagne pouvait en juger en pleine connaissance de cause. Il réfute minutieusement l'hostilité à l'activité que le Pape déployait pour les Collèges, hostilité provenant en grande partie de l'ignorance et de l'égoïsme, il donne au contraire à ces Collèges la première place parmi toutes les pieuses fondations d'alors. Ce que, les plus unanimement admirées des Institutions de bienfaisance étaient au point de vue matériel, les Collèges l'étaient au point de vue spirituel. La sollicitude à leur égard est le devoir du Pape, leur grand nombre est la gloire de Grégoire XIII. Ils répondaient aux besoins et à l'esprit de l'Église catholique. Il explique en particulier combien est justifié l'emploi des revenus ecclésiastiques pour ces Établissements, qui visent la conservation de la foi par la formation de pasteurs exemplaires, ce à quoi les grands Papes des premiers siècles ont travaillé constamment de toutes leurs forces [2]. D'après l'exposé qu'en fait l'auteur, on voit avec étonnement à quels nombreux préjugés se heurtait l'érection de Collèges à Rome. Contre le reproche que ces Institutions n'étaient destinées qu'aux pauvres, l'auteur appelle l'attention sur le Collège allemand, où une exacte appréciation de la situation en Allemagne faisait qu'on y tenait compte particulièrement de la noblesse. Que les Institutions fussent confiées, la plupart à la Compagnie de Jésus, il trouve ce choix tout à fait justifié. L'auteur dit qu'il connait les Jésuites, depuis plus de vingt ans, comme des hommes instruits et vertueux. L'activité qu'ils ont déployée dans toute l'Europe et dans les pays d'outre-mer a eu pour conséquence que les hérétiques les redoutent, autant que tous les bons catholiques les révèrent. Les accusations de leurs adversaires ne méritent aucune considération, leur activité

[1] Raggioni dati a diversi sig^{ri} cardinali in favore de' collegi e seminarii instituiti dalla Sta di Gregorio XIII, t. 362 des Arch. de la Propagande à Rome. L'écrit appartient aux dernières années du règne de Grégoire XIII. L'apostasie de Gebhard Truchsess y est mentionnée.

[2] Le principe canonique incontestable d'après lequel le Pape, comme administrateur des biens de toute l'Église, peut transférer les propriétés d'un Ordre à un autre, et lorsqu'un couvent qui depuis longtemps n'est plus habité ou est complètement tombé, il peut le donner à d'autres religieux qui n'ont aucun rapport avec ces propriétés, a été à tort mis en doute ou directement nié par certains membres exaltés des anciens Ordres religieux: cf. Duhr, I, 372; II, 2, 157.

est entièrement désintéressée, leur abnégation admirable. L'auteur insiste avec une particulière énergie sur les fruits visibles produits par ces Collèges : ceux qui se destinent au sacerdoce y sont élevés dans la vraie foi et la vie chrétienne; de leurs maisons sortent des pasteurs instruits et vertueux, capables de défendre la religion dans les pays envahis par l'hérésie et de réveiller les catholiques qui y sont en grand péril. Si le Seigneur Dieu n'avait pas suscité la Compagnie de Jésus avec ses Collèges, il ne serait plus resté trace de la foi catholique dans beaucoup de contrées. Les hérétiques, qui voient en ces deux Institutions leurs principaux adversaires, le reconnaissent ouvertement. En beaucoup de pays, les élèves de ces Collèges sont les uniques représentants et défenseurs de l'ancienne foi; dans d'autres, ils ont ramené à l'Église de nombreux hérétiques. L'auteur rappelle avec une juste satisfaction le succès qu'ils ont eu dans la conversion des païens. En face de tels faits, on peut dire sans objet les plaintes de ceux qui accusaient les bâtiments de certains Collèges, du Collège romain en particulier, d'être trop somptueux pour des religieux. Si le Pape avait élevé un palais pour ses neveux, on pourrait le lui reprocher, mais non d'avoir créé, dans le Collège romain, une Institution qui sert à l'amélioration générale.

L'objection que ces Collèges avaient été élevés à Rome y est aussi amplement réfutée. Il y est fait valoir, entre autres choses, que les personnes élevées dans la capitale du monde chrétien pourraient faire connaître, d'après leur propre expérience, aux pays dominés par les hérétiques, tout ce que la Ville de Rome contenait de bien en elle. L'auteur, dans la conclusion de son Traité, établit avec satisfaction que le Pape, dans sa sollicitude pour les Collèges, trouve auprès du Collège des cardinaux un plein consentement et un appui énergique. Il faut remercier Dieu, écrit-il, que de nos jours tant de gens, grâce à ces Établissements, à l'ouest aussi bien qu'à l'est, au nord aussi bien qu'au sud, soient revenus à la foi et à l'obéissance envers le Vicaire du Christ et qu'on puisse attendre encore de plus grandes choses en ce sens pour l'avenir [1].

[1] L'espoir exprimé dans le mémoire que l'exemple donné par Grégoire XIII en fondant des collèges et séminaires aurait suscité des émules, n'était pas sans fondement; chez les évêques italiens surtout, il y eut une véritable ému-

Quelques années plus tard, Giovanni Botero estimait qu'on ne pourrait jamais assez apprécier la sollicitude apostolique de Grégoire XIII pour l'érection de ces Collèges [1].

lation pour élever de semblables établissements. De nombreux détails à ce sujet dans UGHELLI et *passim*. Sur certains séminaires existent des travaux particuliers, ainsi LANZONI, *La fundazione del seminario di Faenza*, Faenza, 1896; A. LAURICELLA, *Notizie stor. d. seminario di Girgenti* (depuis 1577). GIRGENTI, 1897; Ordini che si devono servare nel seminario di Piacenza fatti dall' ill. Msgr. Paolo d'Arezzo, vesc. di Piacenza, dans Cod. 16 de la Bibl. de Certosa di S. Martino à Naples; *Decreti per il seminario di Piacenza fatti da Filippo Sega 1885*, en octobre, 2473, p. 233 de la Bibl. Vatic. A quelles difficultés fut souvent exposée l'érection de séminaires par suite du manque de ressources, c'est ce que montre l'histoire du séminaire de Reggio-Emilia projeté déjà sous Pie V et que Cottafavi (*Il seminario di Reggio nell' Emilia*, Roma, 1907) a longuement décrites. Pour l'Espagne où Grégoire XIII intervint lui-même (MAFFEI, I, 365), voir THEINER, *Bildungsanstalten*, 154.

[1] BOTERO, *Relationi*, III, 28.

CHAPITRE IV

FAVEUR A LA SCIENCE. — DÉCOUVERTE DES CATACOMBES. — NOUVELLE ÉDITION DU CODE DE DROIT CANONIQUE ET DU MARTYROLOGE ROMAIN. — RÉFORME DU CALENDRIER. — INQUISITION ET INDEX.

I.

Grégoire XIII, qui était lui-même un savant remarquable et encore adonné dans sa vieillesse aux études, malgré le fardeau du Pontificat[1], voyait dans le progrès et le renouvellement des Sciences un puissant moyen de rendre à l'Église son ancien éclat. Il soutint donc de la façon la plus libérale les savants, en leur conférant des dignités ecclésiastiques ou en leur faisant des présents d'argent. Quoique surtout juriste, il s'intéressa aux représentants des matières scientifiques les plus diverses et prit surtout conseil pour cela des cardinaux Sirleto, Antonio Carafa et Contarelli. Le nombre de savants et écrivains originaires d'Italie, qui eurent part aux générosités du Pape est extrêmement grand. Le biographe de Grégoire, Maffei, nomme : Vincenzo Laureo, Caesar Baronius, Ignazio Danti, Antonio Agelli, Fulvio Orsini, Antonio Boccapaduli, Silvio Antoniano. Ascanio Valentino, Giambattista et Attilio Amalteo, Alessandro Petronio, Paolo Manuzio, Carlo Sigonio, Flaminio de Nobili, Fabio Benvoglienti, Jacopo Mazzoni, Girolamo' Mercuriale, Pietro Magno d'Arpino, Uberto Foglietta,

[1] L'*Inventarium librorum et scripturarum in scrinio et studio Gregorii XIII a C. Vastavillano S. R. E. camerario repertorum* dans Cod. 671, p. 171, de la Bibl. Corsini à Rome. L'inventaire serait encore plus intéressant si l'indication n'en avait pas été habituellement si générale.

Lorenzo Frizolio, Lorenzo Gambara, Antonio Querengo, Giovanni Carga[1]. L'énumération n'est pas complète; il y manque deux noms célèbres : les naturalistes Ulisse Aldrovandi et Andrea Mercati[2]. Mercati, ami de Néri, fut admis parmi les familiers du Pape et chargé d'ériger au Vatican un Musée des Sciences naturelles. Il a décrit sa collection dans sa « Metalloteca[3] ».

Mais Grégoire XIII, qui avait constamment devant les yeux l'ensemble du monde catholique, soutint aussi des savants étrangers, parmi lesquels se trouvaient des hommes d'aussi grande réputation que les Français Marc-Antoine Muret et Pierre Morin, les Espagnols Francisco de Torres, Pedro Maldonado, Francisco Peña, Alphonse et Pierre Chacon, les Portugais Jérôme Osorio et Achille Stazio. Parmi les écrivains allemands auxquels il accorda sa faveur, les plus connus sont Petrus Canisius, Christophorus Clavius et Georg Eder. Parmi les Anglais se détachent Allen et Nicolas Sander; parmi les Écossais, Ninian Winzet; parmi les Néerlandais, Wilhem Lindanus et Gerhard Voss[4]. Grégoire XIII s'intéressa fortement au célèbre exégète Juan Maldonado en menaçant des plus sévères excommunications les adversaires qui le persécutaient et en appelant l'éminent savant à Rome, pour y prendre part aux travaux de la nouvelle édition des Septante[5]. Jouirent également de la plus haute con-

[1] MAFFEI, II, 459. Sur l'autorité décisive de Sirleto auprès de Grégoire XIII en matière scientifique, voir la déclaration de Bellarmin dans sa lettre du 19 juillet 1584 dans les *Lett. et miscell.*, Cod. 71 des Arch. secr. pap. Cf. *Hist. Jahrbuch*, VI, 41.

[2] U. Aldrovandi avait fondé en 1567 le Jardin botanique de sa ville natale, Bologne, le troisième qui fut établi en Europe (après Paris et Pise). A l'occasion du trois centième anniversaire de sa mort, Mattirolo publia une série de remarquables travaux : *L'opera botanica di U. A.*, Bologna, 1897; *Erbario di U. A. I.*, Genova, 1899. Cf. L. FRATI, *Catalogo dei Mss. di U. A.*, Bologna, 1907; *Intorno alla vita ed alle opere di U. A.*, Bologna, 1907; DE TONI, *Spigolature Aldrovandine* dans *Atti Mod.*, 1920.

[3] Imprimé pour la première fois sur le conseil de Clément XI en 1717; voir RENAZZI, II, 210.

[4] Voir MAFFEI, II, 460, qui suit là un manuscrit de G. Boss (voir au supplément n° 65). Sur les savants espagnols, voir Nic. ANTONIUS, *Bibl. Hisp. nova*, Matriti, 1783, I, 459, 487; II, 179; HURTER, I, 27, 104, 105, 188, 200; TRIPEPI, *Papato*, II, 49; III, 56. Sur Eder, voir PAULUS dans les *Hist. polit. Blatter*, CXV, 13, 85, et Karl SCHRAUF, *Der Reichshofrat Dr. Georb Eder*, I : 1573-1578, Vienne, 1904; sur Allen, Sander et Lindanus, plus loin, chap. VI; sur N. Winzet, *Hist. polit. Blatter*, CVII, 704; sur G. Voss, FOPPENS, *Bibl. Belgica*, I, Bruxelles, 1739, 362.

[5] Cf. PRAT, *Maldonat et l'université de Paris au seizième siècle*, Paris, 1856,

sidération auprès du Pape le docte canoniste Martin Azpilcueta [1] et Petrus de Fonseca qu'on surnommait l'Aristote portugais [2]. De même, l'exégète, aussi savant que pieux, Angelo del Pas, de l'Ordre des Frères mineurs, jouit de la particulière faveur du Pape [3].

Dans l'automne de 1578, Grégoire XIII appela à Rome le célèbre humaniste, archéologue et historien Carlo Sigonio. Il lui fit assigner comme demeure le palais de Giacomo Boncompagni, qui s'intéressait vivement au savant auteur de l'*Histoire du moyen âge italien* [4]. Sigonio, qui avait déjà donné des preuves de sa façon sévèrement objective de traiter l'histoire, devait, conformément à la volonté du Pape, composer une histoire de l'Église véridique, charge qui allait rejoindre l'œuvre de réfutation des Centuriateurs de Magdebourg, pour laquelle Philippe de Néri avait trouvé en Baronius l'homme qu'il fallait [5].

Tandis que celui-ci utilisait les collections manuscrites de la Ville éternelle pour son grand travail, une découverte fut faite à Rome destinée à faire époque pour l'histoire de la primitive Église et l'archéologie chrétienne. En juin 1578 [6], des

et Raich dans la traduction de *Commentarii in 4 evangelia*, de Maldonat Mogunt., 1874.

[1] Voir plus haut, p. 38. Le tombeau de Azpilcueta avec un magnifique buste qui rend excellemment les traits caractéristiques de la tête du savant à S. Antonio de' Portoghesi; l'épitaphe dans Forcella, III, 538.

[2] Sur Fonseca, cf. *Katholik*, 1864, I, 602.

[3] Voir Nic. Antonius déjà cité, I, 91.

[4] Voir *Avviso di Roma* du 20 septembre 1578, *Urb.*, 1046, p. 340^b, Bibl. Vatic. Sur Sigonio, cf. la vie de celui-ci par Muratori dans *Sigonii Opera omnia*, I, *Mediol.*, 1732; Tiraboschi, *Bibl. Mod.*, V; Wachler, I, 100; Fueter, 131; Krebs, *E. Sigonius einer der grossten Humanisten des 16 Jahrhunderts*, Francfort, 1840; Franzioni, *Della vita di C. S.*^{2}, Modena, 1872; P. Vettori et Sigonio, *Correspond. avec F. Orsini*, publ. par P. de Nolhac, Rome, 1890; Tacchi Venturi, I, 100; Patetta dans les *Atti e Mem. Mod.*, 5, série VI (1912); Hessel, *De regno Italiæ libri viginti* par E. Sigonio, *Eine quellen Kritische Untersuchung*, Berlin, 1900. Sur les difficultés de Cigonio avec la censure, voir Reusch, *Index*, II, 1223.

[5] Sur le conseil donné en février 1595 par Lindanus au Pape d'ériger un Collège international catholique de savants pour la défense contre les attaques des protestants, voir Brom, *Archivalia*, I, 306.

[6] Bosio (*Roma sotterranea*, Roma, 1632, 511) place la découverte le 31 mai 1578; il se réfère aux récits d'Alfonso Chacon, mais avoue sincèrement qu'il n'avait alors lui-même que trois ans. D'après cela, De Rossi (I, 12) et tous ceux qui l'ont suivi ont mis la découverte des Catacombes en ce jour, mais cette date est fausse, car les *Avvisi di Roma*, très sûrs et très précis à ce point de vue, ne rapportent l'événement qu'au 28 juin 1578 : A Porta Salara si è scoperto il cimiterio di S. Priscilla, matrona Romana, dove,

ouvriers qui creusaient la Pozzolana, à deux milles de la Porte de la Ville, près de la Via Salaria Nuova, dans la vigne de l'Espagnol Bartolomée Sanchez, se heurtèrent à une importante trace de la Rome souterraine, qui avec son réseau interminable et très enchevêtré de tombeaux des anciens chrétiens, constitue à sa manière des archives uniques de la Ville merveilleuse, autour de laquelle, depuis plus de deux millénaires, tourne l'histoire universelle comme autour de son axe.

Les Catacombes romaines, jusqu'au neuvième siècle objet de vénération pour les pèlerins, étaient depuis lors presque entièrement tombées dans l'oubli; elles se remplirent en partie de terre et de détritus. Jusqu'au quinzième siècle, on ne connaissait de ce monde enseveli presque plus rien, que les étroites ruelles mortuaires sous quelques vieilles basiliques, comme Saint-Sébastien et Saint-Pancrace. Avec le retour à l'état ordinaire recommencèrent de nouveau à Rome les voyages de pèlerins. Outre les cimetières ci-dessus nommés, ils visitaient quelquefois aussi les Catacombes de Saint-Calliste. La plus ancienne inscription qu'on y trouve remonte à l'année 1432. A partir de ce moment, les visiteurs s'accrurent, la plupart étaient des Frères mineurs de Rome, et avec eux quelques étrangers. Tous ceux-ci se rendaient à ces saintes tombes par piété [1]. Au contraire, ce fut le zèle pour les antiquités païennes et la curiosité, qui sous Paul II conduisirent, d'abord aux Catacombes de Saint-Calliste, puis à celles de Pretextat, de Priscille, de Pierre et de Marcellin, les humanistes et les membres de l'Académie romaine de Pomponio Leto. Si l'on en excepte une sèche notice de Platina, aucun de ces écrivains n'a jugé digne de son effort de parler de lieux aussi mémorables ou de s'occuper des inscriptions chrétiennes qui s'y trouvaient. Un trait qui caractérise le sentiment de

mentre visse, raggiunò molti corpi santi, fra quali Leonida, padre d'Origine et uno degli apostoli di Cristo, et per ricognoscere il luogo il Papa n'ha mandato il card. Savello, il generale de Giesuiti et Mons. Marc Antonio Mureto. *Urb.*, 1046, p. 232, Bibl. Vatic. C'est le plus ancien rapport connu jusqu'à ce jour. Jusque-là, on considérait comme tel le rapport publié par Sauerland dans *Rom. Quartalschrift*, II, 210, qui est daté des « jours caniculaires ». De Rossi a (*loc. cit.*, 216) déjà fait remarquer que la notice déjà si précieuse n'est pas contemporaine de la découverte.

[1] Voir De Rossi, I, 2.

ces « modernes païens », ce fut qu'à côté de leur nom, ils mirent également de frivoles inscriptions dans ces vénérables souterrains, où les pierres elles-mêmes prêchent l'Évangile[1].

Tandis qu'à l'époque de la Renaissance, on faisait partout avec ardeur des fouilles pour y chercher des antiquités païennes, les Catacombes restèrent entièrement inviolées, seules celles qui se trouvaient près des basiliques de Saint-Sébastien, Saint-Pancrace et Sainte-Agnès et qui n'avaient jamais cessé d'être accessibles, étaient alors visitées par des pèlerins et des étrangers[2]. Mais les écrits des humanistes n'en disent pas un mot. Dans les nombreuses collections d'inscriptions de Rome et parmi les multiples dessins représentant ses monuments, on cherche en vain trace des monuments de l'antiquité chrétienne[3]. Après l'indifférence qu'ils rencontrèrent à l'époque de la Renaissance, exclusivement fervente de l'antique, l'époque de la restauration catholique devait apporter un changement considérable. Le jour de la résurrection pour la Ville morte des premiers chrétiens, presque entièrement oubliée et encore inexplorée, approchait maintenant que les esprits y avaient été préparés. Après que l'apôtre de Rome, Philippe de Néri, pour des motifs purement religieux eut attiré de nouveau l'attention de vastes Cercles sur les Catacombes[4], on en vint à leur exploration scientifique. Les attaques des novateurs religieux poussaient à l'étude de l'histoire de l'antique Église. Face à la grande entreprise de Flaccius Illyricus, les Centuries dites de Magdebourg, parues en treize parties de 1559 à 1574, qui devaient dévoiler « les origines, le progrès et les perverses machinations de l'Antechrist », c'est-à-dire des Papes, bientôt des savants catholiques se dressèrent des plus divers pays de la chrétienté avec des réfutations[5]. Ainsi, en Allemagne se levèrent d'abord Konrad Braun, Wilhelm Eisengrein, puis Canisius et Surius; à leur suite se rangèrent l'Anglais

[1] Cf. les livres précédents.

[2] *Id.*, d'après quoi est à rectifier De Rossi (I, 9), qui ne nomme que S. Pancrace.

[3] Cf. De Rossi, I, 7, et *Bull. di archeol. crist.*, 1876, 129, 132.

[4] Voir plus haut.

[5] Détails particuliers dans Janssen-Pastor, V^{15-16}, 346.

Nicolas Harpsfield et l'Italien Onofrio Panvinio [1] dont pourtant le travail n'a pas été publié. A côté de lui, d'autres éminents savants italiens, tels que Antonio Agostino et Ottavio Pantagato [2], se dévouèrent à la recherche des antiquités chrétiennes. Aldo Manzio, dans son *Recueil des Inscriptions classiques*, tint compte aussi des Inscriptions chrétiennes, même de celles placées sur le pavé des basiliques. Lui, comme aussi Antonio Agostino, descendirent un jour dans un cimetière souterrain pour y copier quelques inscriptions [3]. Les cardinaux Vitelli, da Mula, Santori, Sirleto mirent aux études d'histoire ecclésiastique autant d'intelligence qu'ils y prirent d'intérêt.

Comme Pie V [4], Grégoire XIII prit aussi une part active aux efforts pour réfuter les falsifications historiques, que s'étaient permises les Centuriateurs de Magdebourg. D'accord avec les Cardinaux de la Congrégation germanique, il souhaita une réfutation particulière semblable, relative aux affaires allemandes [5]. Beaucoup pensaient à Rome qu'un tel travail dépassait les forces d'un seul homme [6].

Tandis qu'on en discutait encore, le zèle éclairé de Philippe de Néri lui avait fait choisir l'homme qui devait accomplir tout seul ce grand travail, Caesar Baronius. Le 16 mai 1577, celui-ci écrivait à Sirleto qu'avec l'aide de Dieu et la faveur du Pape, il espérait pouvoir encore une fois revoir son histoire ecclésiastique depuis le commencement et y mettre la dernière main. En 1578, Baronius parlait à son père de l'important concours de Sirleto pour la réquisition des matériaux nécessaires, à tirer des trésors de la Bibliothèque Vaticane [7]. Le 25 avril 1579, il pouvait annoncer l'achèvement du premier volume de son grand ouvrage d'*Annales*, qu'il voulait pourtant encore

[7] Cf. *ibid.*, VII [13-14], 316, où il y a toute une bibliographie spéciale. Sur Panvinio, voir Perini, 126.

[2] Sur A. Agostino et sa collection de lettres éditée par Andres (Parme, 1804) et sur Pantagato (cf. Tiraboschi, VII, 2, 244), Rossi a le premier attiré expressément l'attention.

[3] Cf. De Rossi, *Inscript. christ.*, I, xvi, et *Roma sott.*, I, 11.

[4] Voir livres précédents.

[5] Voir Theiner, *Annales*, I, 201, 318, 410; *Nuntiaturberichte*, hrsg de Schellhass, III, 258; Schmid dans *Hist. Jahrbuch*, XVII, 84; cf. *ibid.*, XXXI, 89, et plus haut, p. 190, sur Sigonio.

[6] Voir Schmid déjà cité.

[7] Voir Laemmer dans les *Analecta iuris pontif.*, 1860, 273.

améliorer et limer[1]. Cette activité, ainsi que les autres travaux qui lui avaient été confiés, retardèrent tellement la publication que Grégoire XIII ne put voir l'apparition de l'œuvre monumentale des *Annales ecclésiastiques*.

Outre la réfutation des fables propagées par les novateurs religieux contre la Papauté[2], il parut particulièrement urgent de combattre les inventions des protestants contre la vénération et l'invocation des Saints, le culte des images. A la défense du Culte de la Mère de Dieu, Martin Einsengrein consacra, en 1575, un « Discours polémique » et Canisius, en 1577, la deuxième partie de son grand ouvrage de dogmatique positive sur les falsifications de la parole de Dieu[3]. La question de la vénération des Saints conduisit à l'étude de l'Hagiographie et de l'Archéologie chrétienne. Deux hommes s'y sont acquis des mérites particuliers : l'Italien Luigi Lippomano, le successeur de Giberti à l'archevéché de Vérone, et le chartreux allemand Laurent Surius. Les travaux de Lippomano témoignent d'un grand progrès en critique historique. L'activité scientifique, si extrêmement variée de l'Augustin Onofrio Panvinio, profita aussi bien aux églises romaines qu'à l'archéologie chrétienne[4]. En 1568, ce travailleur infatigable publia un ouvrage particulier sur le mode de sépulture chez les anciens chrétiens et sur leurs cimetières. De ces derniers, il énumère quarante-trois noms mais il ne parle que de trois : ceux de Saint-Sébastien, de Saint-Laurent et de Saint-Valentin tels qu'ils subsistaient encore[5].

A côté du grand essor de la littérature ecclésiastique fut d'importance décisive, pour l'appréciation des monuments de l'antiquité chrétienne, le changement spirituel qu'apporta, en haut comme en bas, le réveil d'une vie vraiment religieuse. Philippe de Néri surtout, le saint fon-

[1] Voir Laemmer, *Melet*, 353.

[2] Cf. Janssen-Pastor.

[3] Cf. Werner, IV, 526; Riess, *Canisius*, 420; Tacchi Venturi, 1, 109. Surius dédia à Grégoire XIII le quatrième volume de ses *Vies de Saints;* cf. Theiner, I, 96; Schellhass dans les *Quellen und Forschungen*, XIV, 292, 308.

[4] Cf. Perini, 120, 180.

[5] Perini (Panvinio, 168) cherche à démontrer contre Rossi que Panvinio a connu d'autres catacombes encore que les trois nommées, mais laisse là-dessus le dernier mot aux archéologues.

dateur des Oratoriens, s'entendit à inspirer à ses disciples un ardent amour pour les actes des martyrs et les Lieux Saints [1]. Toutes ces circonstances expliquent l'extraordinaire impression que provoqua l'antique cimetière chrétien découvert, dans la Via Salaria Nuova, devant les tombes pouzzoulanes. La merveilleuse disposition de ce système de voies qui se croisent, divisé en plusieurs plans, les tombes en forme de niches, les petites chambres et chapelles, les fragments de sarcophages et l'émouvante simplicité des inscriptions suscitèrent autant d'intérêt que les riches décorations des fresques. On regardait avec une dévote admiration les images du Bon Pasteur, de Daniel dans la fosse aux lions qu'on prit au début pour saint Ignace d'Antioche, de Moïse qui fait avec sa verge sortir de l'eau du rocher, des trois enfants dans la fournaise et des nombreuses images de Saints — éloquent témoignage de l'antiquité des doctrines de foi dans l'Église, mises en doute par les novateurs religieux.

Grégoire XIII sentit aussitôt l'importance de la nouvelle découverte dans laquelle on crut reconnaître d'abord la catacombe de Sainte Priscille. Il envoya son Vicaire Général, le Cardinal Savelli, le Général des Jésuites et le savant Muret, pour en faire un relevé précis [2]. La nouvelle de la merveilleuse découverte se répandit bientôt dans Rome, où la population se laissa aller à un enthousiasme qui rappelle celui qu'avait provoqué, en avril 1485, la découverte d'un antique corps de jeune fille à la Via Appia [3]. Malgré l'accablante chaleur de l'été, des Romains sans nombre se pressèrent vers la Vila Salaria Nuova et rompirent la barrière que le Vicaire Général avait fait construire autour du cimetière [4]. Parmi les visiteurs on voyait des représentants de

[1] Si l'on tient compte de cette circonstance dont Rossi a fait valoir l'importance, on ne peut plus s'étonner de l'impression que suscita la découverte de 1578, comme le fait Nik. Müller dans son article d'ailleurs excellent sur les cimetières dans *Herzogs Real-Enzyklopaedie*, X³, 796.

[2] Ce fait jusque-là inconnu est mentionné dans le plus ancien rapport fait sur la découverte. Voir plus haut.

[3] Voir nos volumes précédents.

[4] Vicino al cimitero di S. Priscilla trovato dì passato si sono scoperte sotto terra alquante capellette et oratorii di stucco ornati con vaghissimi lavori, dove concorre tutta Roma rompendo li steccati fatti li attorno per ordine dal card. Savello. *Avviso di Roma* du 2 août 1578, *Urb.*, 1046, p. 272, Bibl. Vatic.

tous les États, sans parler des érudits, des Cardinaux et des prélats. « Le lieu, dit un rapport d'août 1578, est si vénérable par son antiquité, sa religion et sa sainteté, que chez tous ceux qui entrent et qui réfléchissent un peu, il excite l'émotion et les larmes. On peut s'y représenter les persécutions, la détresse et la piété des saints membres de l'Église primitive. C'est une nouvelle confirmation de notre sainte Religion qui vient d'être mise au jour. Maintenant, on peut voir de ses propres yeux comment, au temps de l'idolâtrie païenne, ces pieux et saints amis de Dieu, lorsque leur étaient interdites les réunions publiques, peignaient et vénéraient dans les grottes et souterrains, les images sacrées qu'aujourd'hui des chrétiens aveuglés cherchent à détruire dans les églises avec une ardeur sacrilège[1]. »

A l'enthousiasme général que suscita, à Rome, la découverte de la Catacombe des Giordani — puisque tel est le nom véritable du cimetière alors trouvé[2] — il n'y eut qu'un Anglais pour ne pas céder; c'était un agent secret de la reine Élisabeth d'Angleterre. Son dépit, devant l'importante source apologétique qui s'ouvrait là pour les catholiques, se reconnaît à la façon maligne avec laquelle il tournait en ridicule la pieuse joie et la crédulité des Romains, qui dans chaque sépulcre, disait-il, croyaient reconnaître les reliques d'un martyr[3].

Parmi les savants qui s'enthousiasmèrent pour la nouvelle découverte, Baronius est au premier rang. La façon dont il en parle, en plusieurs passages de ses *Annales*, montre qu'il comprenait quelle importance avait la découverte et quel profit on allait pouvoir en tirer pour l'histoire primitive de l'Église. Il décrit en termes expressifs la pensée alors dominante : « Avec quel émerveillement nous avons vu et visité le cimetière de Priscille aussitôt qu'il fut découvert et dégagé. Devant son étendue, et ses nombreuses voies, nous ne trouvions pour le qualifier de dénomination meilleure que celle de Ville souterraine. Rome tout entière fut remplie d'étonnement, dès qu'elle fut persuadée que dans ses fau-

[1] Voir SAUERLAND dans *Rom Quartalschrift*, II, 211.
[2] Voir DE ROSSI dans *Bullett. di archeol. crist.*, 1873, 6.
[3] Voir A. MUNDAY, *English Roman Life*, London, 1581, nouvelle édition dans *Harleian Miscellanies*, II, 194. Cf. *Bullett. di archeol. crist.*, 1876, 130, 2.

bourgs se trouve une ville cachée, remplie de tombeaux du temps des persécutions chrétiennes. Ce que nous savions déjà par des notices é rites et par le petit nombre de cimetières dégagés en partie seulement, nous pouvons aujourd'hui le connaître complètement et voir de nos propres yeux la confirmation de ce que nous en disaient Saint Jérôme et Prudence[1]. »

Baronius, occupé par tant de travaux, dut laisser à d'autres l'étude particulière de la nouvelle découverte. Ainsi ce furent trois étrangers, l'Espagnol Alphonse Chacon et les Néerlandais Philippe de Winghe et Jean L'Heureux (Macarius), qui furent les premiers à tracer la physionomie des Catacombes. Ils fouillèrent non seulement le cimetière des Giordani mais bientôt aussi d'autres, d'abord la Catacombe de Sainte Priscille, située à dix minutes du pont Salaro, et en exécutèrent des dessins et des peintures. De Winghe, non content de cela, prépara encore une ample description des peintures des Catacombes. Au milieu de ces travaux, la mort l'enleva en 1592 à Florence, où il s'était rendu pour des études ultérieures. Sa disparition fut un rude coup pour la jeune science, qui venait de faire ses débuts[2]. Cependant, un an après, Bosio, le « Columbus des Catacombes », commença ses recherches, que de tels hommes avaient, par des travaux encore incomplets, préparés. Les Catacombes des Giordani avaient dès lors disparu; elles furent de nouveau refermées sans doute pour empêcher leur accès abusif. Mais le Cardinal Vicaire du Pape s'était employé avec succès au sauvetage de leurs inscriptions et reliques[3].

[1] *Baronii Annales*, ad a. 130, n° 2; cf. ad a. 57, n. 112; a. 226, n. 8, 12.

[2] Voir outre De Rossi, I, 14, le travail distingué de Wilpert, *Die Katacombengemälde und ihre alten Kopien*, Fribourg, 1891, 1, 18.

[3] Voir dans *Rom Quartalschrift*, II, 212, le rapport de Sauerland qui y est publié. L'inscription de Félix II « trouvée » en 1582 (cf. Santori, *Autobiografia*, XIII, 151; Maffei, II, 275), célébrée comme un miracle par Bosio (*Roma sott.*, II, 13) était un faux; voir Card. Thomasius, *Opera*, IV, Romæ, 1749, 104.

2.

Grégoire XIII se remémorait volontiers les années qu'il avait passées comme professeur à Bologne. Comme Pape, il tourna sa particulière attention vers cette Université. Cette Académie lui devait les hommes distingués qu'elle avait réunis, entre autres le Juriste Giacomo Menocchio, le philosophe Federigo Pendasio et le Dominicain Ignazio Danti. Par un privilège particulier, le Pape s'efforça de ramener à Bologne les étudiants allemands, qui avaient cessé d'y venir. Il faut saluer en outre avec reconnaissance la fondation du Collège grégorien [1]. La sollicitude que le Pape montra à l'Université de Pérouse [2] servit aussi aux progrès de la science. Ce fut la défense de la foi qui le détermina surtout à favoriser les Universités de Louvain, de Besançon et de Wurzbourg [3].

A Rome, Grégoire s'intéressa aux bâtiments de la Sapienza [4] et augmenta le nombre des professeurs [5], parmi lesquels le juriste Camillo Planzio lui dut sa nomination [6]. Le Cardinal Santori recommanda Federigo Metio, originaire de Graz [7]. Le célèbre professeur de droit Gian-Angelo Papio fut appelé de Bologne à Rome où il obtint un emploi à la Consulta et à la Signatura [8]. Le Pape chercha à gagner également à l'Université le distingué médecin Jérôme Mercuriale [9].

[1] Cf. THEINER, I, 202; CAVAZZA, *Le scuole dell' antico studio di Bologna*, Milano, 1896, 279; *Acta nationis Germanicæ universit. Bonon.*, Berolini, 1887, 28. La bulle de fondation du Collège grégorien dans *Studi e Mem. p. la storia dell' univ. di Bologna*, III, Bologna, 1912.

[2] Voir MAFFEI, I, 62; TIRABOSCHI, VII, 1, 112.

[3] Cf. *Bull. Rom.*, VIII, 505; CRAMER, *Gesch. der Erziehung und des Unterrichts in den Niederlanden*, Stralsund, 1843, 329; THEINER, III, 365; WEGELE, *Universität Würzburg*, 52, 523.

[4] Architetto dello studio fut sous Grégoire XIII Gianpaolo Maggi; voir BORGHESE, II, 27-28, p. 44, Arch. secr. pap.

[5] En 1576, le nombre des professeurs s'élevait à 35, en 1582 à 39; voir le rapport de Carlo Cartari à Alexandre VIII du 1er février 1658 dans Cod. H. III, 62, de la Bibl. Chigi à Rome. Cf. aussi RENAZZI, II, 149.

[6] Voir RENAZZI, II, 185.

[7] SANTORI, *Autobiografia*, XIII, 157.

[8] Odescalchi l'annonce dans une lettre du 28 juin 1583, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. là-dessus TIRABOSCHI, VII, 2, 139.

[9] Voir THEINER, I, 317.

Le plus illustre de beaucoup de tous les professeurs de la Sapienza était le Français Marc-Antoine Muret[1]. Ce célèbre maître en latinité enseignait, depuis 1563, à l'Université romaine où il professa d'abord la philosophie, puis le droit civil et enfin l'éloquence. Lorsqu'en 1576 Stephane Bathory chercha à acquérir le grand professeur, le Sénat et le Pape surent le retenir à Rome. Lorsque Muret quitta sa chaire, Grégoire XIII lui accorda une pension annuelle. Muret qui mourut, le 4 juin 1585, avait reçu, neuf ans auparavant, les Ordres sacrés. Dans les derniers temps de sa vie, il se consacra exclusivement aux Études ecclésiastiques et aux œuvres de piété. Lorsqu'il fut enterré en l'église de la Trinité au Pincio, son élève, le Jésuite Benzi, prononça le discours funèbre. La cérémonie se changea en une impressionnante manifestation des lettrés romains[2].

Grégoire XIII projetait à Rome l'érection d'une Université, pour tous les Ordres religieux, qui devait être constituée de professeurs venus des pays les plus différents de la chrétienté[3]. La mort l'empêcha d'exécuter ce projet. Par contre, il s'occupa avec succès de l'impression des œuvres ecclésiastiques de langue latine, ainsi que d'autres : en particulier le catéchisme écrit dans les langues de l'Orient. Les notes du Cardinal Santori sur ses Audiences montrent quel intérêt le Pape prenait à cette entreprise si importante pour les Missions[4]. Grégoire ne songeait à rien moins qu'à la créa-

[1] Mucantius le nomme eximium nostri temporis decus, *Diarium* du 19 juin 1576, Arch. secr. pap.

[2] Sur Muret, voir la belle monographie de Dejob, Paris, 1881; De Nolhac dans *Mel. dédiés à la mém. de Ch. Graux*, Paris, 1883; Bertolotti, *Lettres inéd. de M. A. M.*, Limoges, 1888. Cf. aussi Marées, *De M. A. Mureti in rem scholasticam meritis*, Berolini, 1829; De Nolhac dans *Mel. d'archeol.*, III, 202; Delage dans *Bullet. de la Soc. hist. du Limousin*, LV-LVI (1906-1907). Le motuproprio concernant la pension de Muret dans Renazzi, II, 274.

[3] Voir le rapport d'Odescalchi daté de Rome 21 avril 1584, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] Pour compléter l'aride travail de Maffei, II, 477, voir l'*Avviso di Roma* du 17 mai 1578 (Nella nuova stampa, che si fa in casa di mons. Cotta, vescovo di Novara, sarano sei deputati dalla Sede Apost. per stampare libri pertinenti alla S. Scrittura et gli ufficii di questi si venderano al più offerente), *Urb.*, 1046, p. 156, Bibl. Vatic.; Santori, *Autobiografia*, XII, 366; Audienze del card. Santori, 13 novembre 1578 : Della stampa arabica, ch'è in poter de' Gesuiti; 20 novembre 1578 : Della stampa arabica, havuta e quella ch'è in Venezia che si consegni a Domenico Rosa stampatore, subito che potra ervire; 14 mai 1579 : Della stampa armenica, che li piace; 9 juin 1580 :

tion d'une imprimerie universelle, entreprise pour laquelle il déposa 100 000 ducats [1]. Ces tentatives reçurent une base fixe et une direction particulière, en 1584, grâce à l'imprimerie orientale fondée par le Cardinal Ferdinand de Médicis, sous la direction de Jean-Baptiste Raimondi et dotée d'amples privilèges par Grégoire XIII, dont la première production fut la traduction arabe des Évangiles en 4 000 exemplaires [2].

A l'établissement d'une imprimerie pontificale à Rome se relient les premiers plans d'une réforme chorale, c'est-à-dire d'une nouvelle rédaction des mélodies du chant liturgique. Un Bref du 25 octobre 1577 qui chargeait Giovanni Pierluigi Palestrina et Annibale Zoilo de revoir les livres liturgiques de chants, en tenant compte des changements apportés au Missel et au bréviaire par la réforme de Trente et d'en faire disparaître les fautes musicales qui y avaient été introduites, en fut le point de départ. Les deux artistes se mirent d'accord pour commencer leur travail par le Graduel, où Palestrina fit le Propre du temps et Zoilo le reste. Dans le bref espace d'une année à la fin 1578, le manuscrit fut prêt à imprimer et la publication en aurait pu être commencée, ce qui n'eut pourtant pas lieu. Les deux musiciens, au lieu de s'en tenir strictement à leur mission, avaient accompli un remaniement complet du Graduel. Ce n'était pas une réforme mais presque une révolution. A une pareille œuvre, qui était contraire à ses intentions, Grégoire XIII refusa son approbation et sa protection. Le Pape, qui favorisait également l'Académie de Sainte-Cécile, ne voulait pas d'in-

Ordonnance sur les impressions arabes; 9 novembre 1580 : a) Della stampa arabica nuova finita e che si è gettata per 100 000 lettere, sopra la quale S. S[ta] prestò 200 sc. d'oro; b) Della stampa illyrica; c) Del catechismo e dottrina christiana in lingua schiavona, LII, 17 et 18, Arch. secr. pap. Cf. aussi les *Memorie* du card. Galli, Arch. Boncompagni à Rome. L'*Avviso di Roma* du 28 janvier 1579, *Urb.*, 1047, p. 25, Bibl. Vatic., mentionne l'imprimé du Concilio Florentino per uso del collegio.

[1] Cf. R. Molitor, *Die nachtridentinische Choralreform*, I, 37, 41.

[2] Cf. Maffei, II, 160; Saltini dans *Giornale degli Archivi Toscani*, IV, 259; Molitor, I, 43. Cf. Bertolotti, *Le tipografie orientali e gli orientalisti a Roma*, Firenze, 1878. Le Jésuite P. Eliano apporta à Venise en 1578 polsoni e madri di caratteri de la stampa arabica, che è de la Camera Apostolica, per farli nettare e rinfrascare. Galli, dans sa lettre au nonce vénitien du 6 décembre, le presse de revenir. Une lettre de Galli du 19 avril 1578 avait autorisé le nonce pour la stampa arabica à payer jusqu'à 150 ducats. *Nunziat. di Venezia*, XXIII, Arch. secr. pap.

novation en matière liturgique[1]. Une marque de son esprit sévèrement conservateur est le bref du 25 janvier 1575, qui confirmait « pour toujours » le rite de l'église de Milan[2].

L'historien éprouve une particulière joie à constater les efforts de Grégoire XIII pour le retour des Actes pontificaux d'Avignon et d'Anagni[3] et ses tentatives pour retrouver la correspondance d'Adrien VI[4]. Giovanni Carga, dans un Mémoire de 1574, nous expose les dommages subits par les Archives, dommages contre lesquels de précédents Papes avaient lutté. Les innovations décisives qu'il avait projetées restèrent naturellement sans exécution[5]. Mais dès lors on mit une telle attention à conserver les actes contemporains, que les registres du secrétariat d'État, sous le pontificat de Grégoire XIII, sont conservés aussi parfaitement qu'ils le furent jamais à aucune époque antérieure[6].

Grégoire XIII fit don à la Bibliothèque Vaticane, non seulement de ses livres personnels les plus précieux[7] mais il chercha encore à l'enrichir par ailleurs[8]. L'administration de la Bibliothèque, sous le distingué et savant Cardinal Sirleto, ne laissa rien à désirer[9]. A ses côtés était son fidèle secrétaire, Frédéric Rainaldi, gardien de la Vaticane[10] depuis 1559. Comme correcteur pour le grec, y fut placé, en 1581, un des plus grands savants et bibliophiles de ce

[1] Ce qui est ci-dessus d'après des recherches si fondées de MOLITOR, I, 47, 236, 250, 259. Un *Avviso di Roma* du 17 mai 1578 rapporte, après avoir fait mention de la nuova stampa, que celui-ci avait donné mission à Palestrina di riformare il canto fermo et levare via la longhezza et parti estreme di quello, *Urb.*, 1046, p. 157b, Bibl. Vatic. Le détail souvent répété (cf. WICHMANN, *Ges. Aufsatse*, II, Leipzig, 1887, 2) d'après lequel Grégoire XIII serait le fondateur de la Congrégation de Sainte-Cécile est faux.

Voir A. DE SANTI dans *Civ. catt.*, 1919, I, 111.

[2] Voir MAGISTRETTI, *Cenni sul rito Ambros.*, Milano, 1895, 55; MOLITOR, I, 57.

[3] Cf. *Studi e documenti*, VIII, 12; *Neues Archiv für ältere deutsche Gesch.*, XIV (1889), 350.

[4] Cf. nos volumes précédents.

[5] Voir SICKEL dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akad.*, CXXXIII, 14.

[6] Voir HANSEN, *Nuntiaturberichte*, I, v; cf. *Rev. d'hist. ecclés.*, X, 527. Voir aussi KARTTUNEN, *Grégoire XIII*, p. 78.

[7] Voir les *Archives für altere deutsche Gesch.*, XII, 213.

[8] Voir CIAPPI (éd. 1596), 44.

[9] Voir PANSA, 29; *Rev. d. Bibl.*, XXIII (1913), 369.

[10] Voir MERCATI dans *Festscrift Per Baronio*, 159. Cf. la lettre de Steph. Arator à F. Rainaldi du 21 septembre 1581, que Veres a publié dans *Fontes rer. Transilv.*, I, 199.

temps, Fulvio Orsini[1]. Longtemps Giuseppe Capobianco fut chargé à la Bibliothèque de la restauration des vieux manuscrits[2]. La Vaticane était facilement accessible. Les livres imprimés étaient prêtés et l'usage du Catalogue des Manuscrits était autorisé aux savants[3]. Montaigne dit : « La Bibliothèque était alors ouverte presque tous les jours. » Il décrit les pièces précieuses de la Collection répartie en cinq salles : le manuscrit de Virgile provenant du cinquième siècle, celui des Actes des Apôtres offert à Innocent VIII par la Reine de Chypre, les copies difficiles à lire de Saint Thomas d'Aquin et l'ouvrage d'Henri VIII sur les Sacrements dirigé contre Luther[4].

De quel haut prestige jouissait Grégoire XIII auprès des lettrés et des savants, c'est ce qui ressort du très grand nombre d'œuvres qui lui sont dédiées. La plupart appartiennent au domaine de la théologie[5]. On y trouve en outre

[1] Voir *Studi e documenti*, V, 260; cf. De Nolhac, *F. Orsini*, 113.

[2] Cf. la lettre de Galli au nonce de Venise du 4 mai 1582, *Nunziat. di Venezia*, XXIII, Arch. secr. pap.

[3] Voir Mercati déjà cité, 135, 139, 145.

[4] Montaigne, II, 9; Müntz, *La Bibl. du Vatican*, Paris, 1886, 131.

[5] Voir le rapprochement dans Ciaconius, IV, 34, qui cependant n'est pas complète. Il y manque les éditions par Sirleto des dix homélies de saint Chrysostome (Rome, 1581); cf. Paschini, *Gugl. Sirleto*, Napoli, 1918, 62, et le manuscrit original de C. Baronius, *Vita S. Gregorii Nazianzeni*, Cod. B. 3 des Arch. Boncompagni à Rome. Dans la Bibl. Vatic., je notais : 1) Vat. 5470 : *Allegationes iuris pro ecclesia Lateran. per Ioh. Bapt. Pontanum eius advocat. in s. Rotæ auditorio;* 2) Vat. 5497 : Hieronymi Manfredi [v. Hurter, I, 122], *De maiestate Rom. Ecclesiæ et victoriis contra omnes mundi hæreses;* 3) Vat. 5672 : *Nic. Ammiani (Ord. erem. S. Aug.), Expositio in psalmum,* LXXV; 4) Vat. 5009-5011 : *Christoph. Cabreræ Evangelicæ Bibliothecæ seu meditat. evangelicæ;* 5) Vat. 6121-6127 : G. Eisengrein, *Harmonia Ecclesiæ historica adversus centurias Magdeburg. et omnes et singulos S. R. Eccl. apostatas* (comme l'œuvre de Spire, 1576, est dédiée à Grégoire XIII et va jusqu'à 1572, l'auteur, comme cela a été dit généralement [voir Pflegeb dans *Hist. Jahrbuch*, XXV, 791], ne peut être mort dès 1570; en effet, son épitaphe passée inaperçue jusqu'à aujourd'hui donne comme année de sa mort 1584; voir Forcella, II, 386); 6) Vat. 6432 : Gerardi Vossii [v. Hurter, I, 203], *Epistola ad Gregorium XIII cui offert comment. in evang. s. Ioan. Chrysostomi ab ipso latinate donari coeptum iussu card. Sirleti;* 7) Vat. 6280, p. 44 : *Ioannis Dei Epistola ad Gregorium XIII* sur un deuxième *Auctarium*, composé par lui à l'*Index librorum prohib.;* 8) Vat. 6217 : Andr. Fabritii Leodica [v. Hurter, I, 64], *Epistola ad Greg. XIII in libros de Eucharistiæ participatione;* 9) Ottob. 582 : *Assertiones catholicæ contra præcipuos aliquot hæreticorum errores a fratre Didaco Valades* (composé à la demande de Sirleto); 10) Barb. XXII, 38 : *De Græcorum recentiorum hæresibus ad Greg. XIII Ant. Cauci patritii Venet-et archiepisc. Corcyræ liber.* — La Bibl. Vittorio Emmanuele à Rome conserve dans Cod. 75 : Flaminius nobilis Lucensis, *De peccato origi-*

de nombreux écrits sur d'autres sciences[1], ainsi que ceux occasionnés par des questions particulières à l'époque, tels que la Guerre contre les Turcs, le Jubilé de 1575 et la réforme du Calendrier[2]. Enfin une série de productions poétiques[3]. Plusieurs de ces écrits restèrent inédits. L'important travail de Tiberius Alpharanus sur l'église Saint-

nali liber ad Gregorium XIII; Bonif. Stephanus Ragusinus, *Ord. Min. episc. Stagni,* dédie au Pape son *Liber de perenni cultu Terræ Sanctæ ac de fructuosa peregrinatione,* Venetiis, 1573 (cf. Marcellino da Civezza, *Bibliografia,* 483). — Lor. Belos, *Enchiridion sacri Conc. Trid. ex his quæ ad curam animarum et morum reformationem atque ad potest. et officia prælatorum pertinent* (dédié au Pape le 10 septembre 1574) que Marini cite (*Lettera al M. Muti Papazurri,* Roma, 1797) d'après la Bibl. Albani à Rome, a péri avec cette bibliothèque.

[1] C'est ainsi qu'on y comprend aussi des juristes comme Franc. Joannettus, *Consilia legalia germanica,* Cod. H. 12 des Arch. Boncompagni à Rome; Vat. 5678 : *Agapeti Diaconi Præcepta ad Iustinianum imp. græce reddita per Christ. Laurenbergum Germanum ad Greg. XIII*; (Vat. 5471 :) *Ioh. Bapt. Pontani De electione summi pontif. libri 3;* Vat. 5675 : Aug. Fivizani *(Ord. erem. S. Aug.), De consuetudine s. Corpus Christi deferendo ante Rom. Pontif. iter agentem;* Ottob. 387 : Iosephi Stevani Valentini, *De adoratione pedum Rom. Pontif.*; Barb. XX, 16 : Franc. Mucantii, *De s. apost. Petri et Pauli imaginibus* (Bibl. Vatic.); Cod. A. 9 des Arch. Boncompagni à Rome : *Flaminii Nobilii Liber de christiana republica, Urb.,* 836, p. 381, renferme : Io. Bapt. Leoni, *Relazione di Malta a Gregorio XIII,* 1582; *Transilvania,* de Possevin, dédié au Pape (éd. Veress, Budapest, 1913). De même *Moscovia,* de Possevin, est dédié au Pape (voir Ciampi, II, 291); le célèbre juriste devint par là le découvreur de la Russie. La Bibliothèque Vaticane contient encore beaucoup d'autres imprimés reliés en rouge et donnés à Grégoire XIII. J'appelle l'attention sur l'*Hist. de' principi d'Este,* Firenze, 1570, de G. B. Pigna, puisqu'en cet exemplaire les citations des sources ont été ajoutées à la main par l'auteur.

[2] Au sujet des écrits sur le Jubilé, voir plus haut; sur la guerre contre les Turcs, voir au supplément n° 88-90. Les écrits sur la réforme du calendrier sont étudiés plus particulièrement dans les travaux de Kaltenbrunner et Schmid cités plus loin. En font partie aussi le *Tractatus de peste seu febri pestilenti ad Gregorium XIII,* par Pietro Simone, Cod. I, 53, des Arch. Boncompagni à Rome; Vat 6198, p. 33 : *Marci Antonii Georgii Bonon. Epist. duæ ad Greg. XIII de statua d. Pauli ad Petri dexteram posita non removenda;* Vat. 6280, p. 84 : *Fratris Io. Bapt. Braveschi (Ord. Pr.) Symbola quædam de dracone selecta ad nomen et insignia Gregorii XIII,* Bibl. Vatic.

[3] *G. Gaugetii Ad Greg. XIII P. M. panegyricus,* Bononiæ, 1572; Ces. Sacchetti, *Per la nuova creat. del P. Gregorio XIII,* Bologna, 1572; *Hipp. Capilupi Ad Greg. XIII versus,* Romæ, 1574; Vat. 6212, p. 58 : *Epigramma ad Greg. XIII de S. Greg. Nazianz.*; p. 114 : *Fabiani (linguæ hebr. præceptor.) Versus hebraici in laudem Greg. XIII collegii Neophit. fundatoris;* Vat. 5682 : *Marci Titi Vespani poetæ laur. Carmen panegyricum ad Greg. XIII;* Barb. XXIX, 10 : *Iulii Roscii Hortini Carmina ad Gregorium XIII (De d. Nicolao);* Barb. XXIX, 202 : Poème italien de Giacomo Fabri sur l'élection de Grégoire XIII (Bibl. Vatic.). Voir aussi le 3e volume des *Carmina ill. poet. Italor.,* Florentiæ, 1726, et Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes,* IV, Paris, 1847, 339.

Pierre n'a été publié que tout récemment[1]. Les auteurs appartiennent aux nations et États les plus différents. Même le Collège des Cardinaux y est représenté par Hosius, qui dédia le recueil de ses œuvres au Pape[2], et Montalto qui lui dédia son édition de Saint Ambroise[3]. A l'initiative de Grégoire XIII on doit la nouvelle édition des « Collationes » de Jean Cassien, édition préparée par l'Espagnol Pedro Chacon[4]. Grégoire XIII s'intéressa également à l'édition des Pères de l'Église[5] latins et grecs et à une nouvelle édition du Rituel romain[6]. L'ambitieuse entreprise de Philippe II, qui avait donné occasion à la Bible polyglotte d'Anvers, fut l'objet d'un bref particulier[7]. Le Pape fit continuer aussi les travaux en vue d'une nouvelle édition des Septante à la Commission de laquelle appartenaient, entre autres, Antonio Carafa, Francisco de Torres, Pedro Chacon, Fulvio Orsini, Bellarmin, Toledo et Juan Maldonado[8].

Grégoire XIII, sous Pie V, avait collaboré comme Cardinal à la révision critique du Décret de Gratien[9]. Comme Pape, il fit tout pour amener bientôt ce travail à achèvement. Évêques et érudits, non seulement en Italie mais aussi en France, en Espagne, aux Pays-Bas et en Allemagne, furent

[1] T. ALPHARANI, *De basalicæ Vaticanæ antiquissima et nova structura liber*, éd. M. Ceratti, Romæ, 1915.

[2] Voir EICHORN, II, 461.

[3] Voir MAFFEI, II, 76. Sur la correspondance de Montalto avec Charles Borromée au sujet de l'édition de S[t] Ambroise, voir le périodique *XV° Centenario della morte di S. Ambrogio*, série 2 (1895-1897), n[os] 4 et 6.

[4] Voir MAFFEI, II, 159; cf. *I. Nicii Erythraei Pinacotheca*, I, 191. L'épitaphe de Chacon (mort en 1581) dans FORCELLA, III, 228; cf. aussi MERCATI dans *Studi Rom.*, livre II. L'*Avviso di Roma* du 17 février 1580 mentionne outre l'édition de S[t] Ambroise de Montalto un écrit de Cassien imprimé à la suggestion du cardinal Carafa. *Urb.*, 1048, p. 22, Bibl Vatic.

[5] Voir THEINER, II, 342; MAFFEI, II, 76; SERASSI, *J. Mazzoni*, 49.

[6] Voir SANTORI, *Autobiografia*, XII, 157; cf. Audienze Santori du 13 novembre 1578, Arch. secr. pap. LII-17. Le travail de Santori imprimé en 1584 mais non publié fut tenu en considération particulière sous Paul V (voir ZACCARIA, *Bibl. ritualis*, I, Romæ, 1776, 145; MOLITOR, I, 45).

[7] Dans THEINER, I, 80, se trouve la lettre de remerciement à Philippe II du 27 octobre 1572 pour l'envoi de la Polyglotte d'Anvers qu'apporta le directeur même de l'entreprise, le célèbre bénédictin Arias Montanus. Le bref de remerciement du 23 août 1572, concernant la Polyglotte est encore inédit. Arch. secr. pap.; voir le texte au supplément n° 2. Cf. HÖPFL, *Beiträge*, 102, 309.

[8] Voir MAFFEI, I, 373; HURTER, I, 200. Maldonado qui mourut en janvier 1583 jouissait à Rome d'une grande considération; voir *Avviso di Roma* du 8 janvier 1583, *Urb.*, 1051, p. 11, Bibl. Vatic.

[9] Voir nos livres précédents.

invités à prêter leur concours à l'établissement d'un bon texte de cet important recueil de documents de droit canon[1]. Un bref du 1er juillet 1580 annonça la publication d'une nouvelle édition complète du *Corpus iuris Canonici,* interdit tout changement au texte, désormais soigneusement établi, et accorda à l'imprimerie du peuple romain, où l'œuvre devait paraître, un privilège d'imprimerie de dix ans. Deux ans plus tard parut l'ouvrage annoncé mais sans son titre général, avec seulement les titres particuliers de chacune des parties du Code de Droit canonique et de la Glose. En plus du bref déjà mentionné, il y en avait encore un autre imprimé le 2 juin 1582 mais qui se rapportait seulement au décret de Gratien, pour lequel l'interdiction de tout changement était renouvelée. Quoique cette édition romaine offre un texte considérablement amélioré, elle a pourtant, malgré toute l'application qui y fut mise, de nombreux défauts qui naturellement étaient inévitables dans la science d'alors[2].

Les ressources limitées dont disposait le Pape rendirent plus difficile encore le beau projet de Grégoire de former un recueil systématique et un examen ordonné de toutes les constitutions papales qui, depuis l'apparition des Clémentines en 1317, avaient atteint plus de mille[3], et d'une édition améliorée du Martyrologe romain. Il chargea de ce dernier travail le docte Cardinal Sirleto. Celui-ci constitua une Commission de dix spécialistes distingués, composée de Silvio Antoniano, Caesar Baronius, Luigi Giglio, Curzio Franco, Antonio Agelli, Ludovicus de Torres, Petrus Chacon, Gerhard Bossius, Latinus Latinius et Antonius Geronius; le Minorite espagnol Johannes Salon fut recruté

[1] Voir les lettres dans THEINER, I, 81, 200, qu'à omis Nolhac dans les *Mél. d'archeol.*, V, 285, et THEINER, *Disquisit criticæ in præcip. canon. et decret. collectiones*, Romæ, 1836, App. I, p. 11, 24, 33. Sur la participation de L. Latini, voir RENAZZI, II, 220.

[2] Voir PHILLIPS, IV, 202, 206, 344, 373; SCHERER, dans *Freib. Kirchenlex*, III², 1121; *Corpus iuris canonici, ed. Lips. secunda*, Lipsiæ, 1879, I, XC, II, XLII. Le bref du 2 juin 1582 aussi dans THEINER, III, 380.

[3] Il en chargea les cardinaux Alciati, Orsini et A. Carafa qui ne vinrent pas à bout de leur travail pendant la vie de Grégoire XIII quoique le Pape participât personnellement à l'œuvre, voir SENTIS, *Clementis P. VIII Decretales*, Frib., 1870, *Proleg.*, VIII, et LAEMMER, *Kodifikation*, 8. Cf. au supplément n° 48 le rapport imprimé d'Oldescalchi du 28 juillet 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue. Voir aussi les *Avvisi di Roma* des 13 juillet et 24 septembre 1583, *Urb.*, 1051, p. 297, 418, Bibl. Vatic.

par Sirleto[1]. La Commission s'appuya dans ses travaux surtout sur le Martyrologe si estimé du Bénédictin Usuard, le Martyrologe de Saint Cyriaque aux Thermes de Rome, les œuvres de Beda, Florus et Ado. Elle utilisa aussi les Ménologies, traduites par Sirleto du grec en latin, les Dialogues de Grégoire le Grand, des calendriers italiens et diverses autres sources manuscrites[2]. En 1582, les travaux parurent si avancés qu'on crut pouvoir en commencer l'impression. Mais les deux éditions, parues en 1583, contenaient tant de fautes qu'on dut les retirer[3]. En janvier 1584, parut une réimpression meilleure avec un bref de Grégoire XIII, qui ordonnait de ne se servir que de cette édition[4], comprenant avec raison que le travail avait été entrepris avec des moyens très insuffisants. Sirleto, dès l'été de 1583, avait chargé le docte Baronius de l'enrichir de notes explicatives et rectificatives. Grégoire XIII voulait donner un subside pécuniaire à Baronius, ce que celui-ci refusa en raison de son vœu de pauvreté; et alors le Pape lui assigna à ses frais un secrétaire[5]. L'infatigable chercheur était encore occupé de ce travail, lorsque Grégoire XIII mourut[6].

[1] Voir l'étude approfondie de Læmmer, *De Martyrologio Romano*, Ratisb., 1878, 10, 15; Læmmer, *Diatriba*, 55, et Bäumer, *Gesch. des Breviers*, 475. Cf. aussi Mercati, *Giambatt. Bandini e le correzioni del Martirologio Rom. sotto Gregorio XIII*, dans Rassegna, *Gregor IV*, 256. Du même : *Un voto di A. Agellio per la correzione del Martirologio Rom.*, *ibid.*, 1914, n° 1. Voir encore Le Bachelet, *Auctuar. Bellarm.*, 544. Le travail de Ioh. Salon : *Martyrologium Rom., jussu Gregorii XIII collectum, locuplet. ac castigatum per fr. Ioh. Salon*, Romæ, 1578, avec préface de Grégoire XIII dans *Regin.*, 373, p. 28, Bibl. Vatic. Cf. Dejob, 384.

[2] Voir Læmmer, *De Martyrol. Rom.*, 18.

[3] Voir J. Beith, *Die kischlichen Martyrologien : Hist. polit. Blätter*, CXVII, 471. Cf. Læmmer déjà cité, 24.

[4] Voir Theiner, III, 618. L'exemplaire retrouvé du *Martyrologe* relié en velours rouge et offert au Pape se trouve en la possession de la famille princière des Boncompagni. Bäumer, 468, rappelle avec raison que le travail de la Commission doit être jugé d'après l'état de la science d'alors. Voir là-dessus aussi Matagne dans *De Smedt. Introd. ad hist. eccl.*, Gandavi, 1876, 142. D'après l'histoire de l'Heortologie sont à mentionner l'Ordonnance de Grégoire XIII relative à la fête du Rosaire (voir nos livres précédents) et la Bulle du 1er mai 1584 (*Bull. Rom.*, VIII, 454), qui ordonne de célébrer chaque année le 26 juillet la fête de Ste Anne la mère de la Sainte Vierge; cf. *Bull. Rom.*, VIII, 458; *Avviso di Roma* du 19 mai 1584, *Urb.*, 1052, p. 196, Bibl. Vatic.

[5] Voir P. Pateri dans Calenzio, 175.

[6] Voir Læmmer cité plus haut, 25, 29, dont les recherches profondes sur les manuscrits, ont rectifié l'opinion de Döllinger dans Janus, 412.

3.

Concurremment à la révision du Martyrologe, il y eut une autre œuvre, dont le succès a rendu le nom de Grégoire XIII immortel. Depuis longtemps déjà, théologiens et mathématiciens avaient reconnu combien il était nécessaire d'améliorer le Calendrier Julien, dans lequel l'année solaire comptait onze minutes quatorze secondes de trop. L'avance qui en résultait formait, en cent vingt-huit ans, un jour complet. L'accroissement de cette avance mettait le calendrier des fêtes de l'Église en désordre. Pâques, qui d'après les Décrets du Concile de Nicée, devait être célébré le premier dimanche après la pleine lune du printemps [1], s'éloignait de plus en plus, avec le temps, de la véritable lune du printemps.

Des conditions extérieures aussi bien que des difficultés intérieures faisaient cependant que toutes les tentatives pour rectifier le Calendrier échouaient [2]. Au treizième siècle, Johannes Campanus et le Franciscain Roger Bacon s'adressèrent avec leurs propositions de réforme au Saint-Siège. Clément VI, en 1344, fit examiner la question par une réunion de savants. Pierre d'Ailly et Nicolas de Cusa soumirent la question aux Conciles de Constance et de Bâle; mais elle n'y parut pas encore mûre. L'intention de Sixte IV qui appela à Rome pour la réforme du Calendrier le célèbre Jean Muller (Regiomontanus) fut malheureusement rendue vaine par la mort prématurée de ce savant (1476) [3]. Même sous Léon X, qui reprit l'affaire avec énergie, on n'aboutit à aucune décision [4]. Les Pères du Concile de Trente qui avaient à résoudre des tâches plus pressantes la confièrent

[1] C'est-à-dire la pleine lune tombant le 21 mars ou celle qui lui succède immédiatement.

[2] Cf. pour la suite Kaltenbrunner, *Die Vorgeschichte der Gregorianischen Kalenderreform :* Sitzungsber. de l'Acad. de Vienne. *Hist. Kl.*, LXXXII, 289, et Schmid, *Gregorianische Kalenderreform*, V, 52. Voir aussi Marzi dans les *Atti d. congresso internaz. di scienze stor.*, III, Roma 1906, 645.

[3] Voir nos livres précédents. Au sujet de Clément VI, voir encore *Mel. d'archéol.*, IX, 135.

[4] Voir nos livres précédents.

au Saint-Siège, dans leur dernière session. Mais Pie IV, pas plus que Pie V, ne put, malgré les exhortations qui lui parvenaient de tous côtés[1], obtenir la solution de cette difficile entreprise.

Grégoire XIII ne se mit qu'avec plus d'énergie à la réforme qui devenait de jour en jour plus nécessaire. Tout d'abord, il chargea le mathématicien Carolus Octavianus Laurus d'exposer ses vues sur la réforme du calendrier. On ne sait pas pourquoi ce travail achevé en 1575 ne rencontra aucune considération[2]. L'affaire ne commença à prendre corps que lorsque Antonio Giglio fit tenir au Pape le projet de Calendrier réformé, œuvre de son frère, mort en 1576[3]. Grégoire XIII soumit ce travail à l'appréciation d'une Commission, à la tête de laquelle était son compatriote Tommaso Giglio, évêque de Sora. Mais celui-ci n'était pas à la hauteur de sa difficile tâche. Il fut donc remplacé en 1577, sur les représentations de la commission, par le Cardinal Sirleto. Celui-ci était assisté comme conseil juridique du Français Séraphin Olivier, auditeur de Rote, comme conseiller théologique de Vincenzo, évêque de Mondovi. Dans la Commission siégeaient, outre Antonio Giglio et Jean-Baptiste Gabio, le célèbre mathématicien Ignazio Danti de l'Ordre des Dominicains, le Jésuite allemand Christophe Clavius, l'Espagnol Pedro Chacon et le patriarche Ignace d'Antioche[4].

Si la Commission ainsi constituée avait le caractère universel correspondant à celui de l'Église, l'enquête faite près des lettrés et des Universités ne l'avait pas moins. A

[1] Voir Kaltenbrunner déjà cité, 403, et Schmid déjà cité, 55.

[2] Voir Kaltenbrunner, *Beiträge*, 11. Un mandat de payement pour Carlo Lauro per le fatiche circa la reforma del Calendario daté du 3 juillet 1575 dans Vat. 6697, Bibl. Vatic. Épitaphe de Lauro dans Forcella, XIII, 429.

[3] Cf. pour ce qui suit, outre Kaltenbrunner, *Beiträge*, 13, importants suppléments et rectifications de Schmid, III, 390; V, 57. Voir en outre Ferrari, *Il Calendario Gregoriano*, Roma, 1882; Boccardini, *L. Giglio e la riforma del Calendario*, dans les *Riv. stor. Calabrese*, 1893; J.-G. Hagen, *Die Gregorianische Kalenderreform; Stimmen aus Maria-Laach*, LXXXVII (1914), 47. Sur L. Giglio cf. Ant. Maria di Lorenzo, *I Calabresi e la correzione del Calendario*, Roma, 1879.

[4] Voir Tiraboschi, VII, 1, 435; Kaltenbrunner, *Beiträge*, 12; Schmid, déjà cité, III, 391; V, 58; Ant. Maria di Lorenzo, déjà cité. Sur le tombeau de Chacon (maintenant à S. Maria di Monserrato), voir Forcella, III, 238. D'après Serassi (Mazzoni, 50), Jacques Mazzoni avait également participé aux travaux.

ceux-ci, comme aux Princes catholiques, furent envoyées, le 15 janvier 1578, des lettres où on leur demandait d'appuyer la réforme entreprise[1]. Comme base, pour recueillir l'avis des mathématiciens et des astronomes, le Pape envoya un extrait rédigé par Chacon du projet de Giglio, sur lequel la Commission s'était mise d'accord. Pour la correction de l'année bissextile Julienne, le cycle de quatre cents ans fut proposé, laissant ouverte la question de la date des équinoxes. Des avis de savants arrivèrent de France, de Hongrie, d'Espagne, du Portugal et, en nombre particulièrement grand, d'Italie. Le plus important provenait de la plume de l'évêque auxiliaire de Sienne, Alexandre Piccolomini, qui en 1578 avait publié une œuvre spéciale sur la réforme du Calendrier. Piccolomini exprimait sur divers points des opinions différentes de Giglio et proclamait l'impossibilité de ne jamais adapter tout à fait le Calendrier de l'Église aux phénomènes célestes. Après environ deux mille ans, il pensait que les hommes devraient de nouveau tourner leur attention vers la réforme du Calendrier. Les opinions les plus différentes se firent jour dans les consultations qu'envoyèrent les Universités de Paris, de Vienne, de Padoue, de Louvain, de Cologne, d'Alcala et de Salamanque. Toutes les corrections imaginables du Calendrier furent présentées dans ces réponses dont l'examen fut pour la Commission un travail fort long. Il n'y eut de laissé de côté que le cours de la semaine de sept jours[2]. Il arriva que même les savants de la même Université ne purent s'accorder, comme à Louvain par exemple. Il n'y eut de tout à fait favorable que l'avis de l'Université d'Alcala; celui de la Sorbonne fut tout à fait opposé. Par la réforme du Calendrier, disaient les théologiens de Paris, l'Église sera soumise à la volonté des astronomes, dont elle deviendra

[1] Le bref à l'empereur dans Theiner, III, 444, et dans *Archiv. für österr. Gesch.*, XV, 210 (sur les minutes de la main de Sirleto, voir Schmid, III, 393, n° 2), concorde mot pour mot avec celui au doge de Venise. Original aux Arch. d'État à Venise. Le bref à l'Université de Cologne dans Bianco, *Die alte Universität Köln*, I, 699.

[2] Voir Kaltenbrunner, *Beiträge*, 22, 30; Schmid, *Kalenderreform*, III, 396; V, 60; Hagen, *Kalenderreform*, déjà cité, 48. Les réponses furent envoyées en partie assez tard; une lettre de Galli du 21 octobre 1578 (*Nunziat. di Venezia*, XXIII, Arch. secr. pap.) demande qu'on veuille bien finalement envoyer une réponse.

l'humble esclave; si on les suit, c'est avouer que l'ancienne Église a été dans l'erreur relativement à la fête de Pâques. Les conséquences de ce fait étaient peintes sous les plus noires couleurs. A Rome, on ne partageait pas des craintes si mal fondées. On doit cette justice à Grégoire XIII et à ses collaborateurs, qu'ils ne se laissèrent pas effrayer par des remontrances si pusillanimes et menèrent sans se laisser troubler l'utile entreprise à bonne fin [1].

Les multiples opinions et contradictions, qui se trouvaient dans les avis reçus, ne laissaient pas d'autre choix à la commission que de procéder en toute indépendance. Elle y fut encouragée par les réponses des Princes Catholiques, qui saluèrent avec joie l'exécution de cette réforme [2]. La rédaction définitive fut, selon toute apparence, l'œuvre du Jésuite Clavius, qui plus tard la défendit en détail en plusieurs écrits [3]. La Commission, qui avait conclu sur un point principal la fixation au 21 mars de l'équinoxe du printemps, termina son rapport définitif au Pape, le 14 septembre 1580, fête de l'Exaltation de la Croix [4]. Grégoire était pour qu'on procédât rapidement [5]; la Commission partageait aussi son avis. Diverses circonstances, entre autres, une longue maladie du Cardinal Sirleto, causèrent un désagréable retard. Le projet original de mettre à exécution, dès 1581, la réforme du Calendrier, dut donc être abandonné. On s'attendait à un nouveau retard, par suite du désir que l'on avait de gagner par des négociations préalables l'assentiment du Patriarche de Constantinople à l'acceptation du Calendrier; heureusement la Commission ne se laissa pas entraîner dans cette voie [6].

[1] Opinion de KALTENBRUNNER, *Beiträge*, 40. Le Siennois Théophile, bénédictin du Mont Cassin, reprocha à la commission son goût de la nouveauté et son manque de respect envers le Concile de Nicée.

[2] Voir SCHMID, III, 394, V, 67.

[3] Sur Clavius, cf. DE BACKER, I, 1291; JANSSEN-PASTOR, VII[13-14], 329; *Allg. Deutsche Biographie*, IV, 298; CANTOR, *Geschichte der Mathematik*, II, Leipzig, 1892, 512; VALENSISE, *Nella terza ricorrenza* (voir plus loin, 20; BALAN, VI, 611. Clément VIII nomme Clavius comme le principal artisan de la réforme dans sa Bulle du 17 mars 1603 (HAGEN, déjà cité, 50). Sur le professeur Moleto de Padoue qui était un adversaire de la réforme représentée par Giglio et Clavius, voir DUCHESSE, *Un document relatif à la réforme du calendrier*, Paris, 1911.

[4] Imprimé dans KALTENBRUNNER.

[5] Voir *Audienze del card. Santori* du 28 avril 1580, Arch. secr. pap.

[6] Voir KALTENBRUNNER, *Beiträge*, 21; SCHMID, *Kalenderreform*, III, 407;

En février 1582, Antonio Giglio fut chargé par Sirleto de se rendre à Mondragon, où résidait le Pape[1], qui signa là-bas, le 24 du même mois, la Bulle sur la réforme du Calendrier[2]. Dans cet acte officiel[3] rédigé par Sirleto[4], qui fut publié le 3 mars[5], Grégoire XIII résumait le développement antérieur de l'affaire et, supprimant l'ancien, imposait l'acceptation générale d'un nouveau Calendrier corrigé qui, grâce à la suppression de dix jours en octobre 1582 — le 5 devenait le 15 — rétablissait l'harmonie de la chronologie ecclésiastico-civile avec la chronologie véritable et, grâce à une nouvelle règle des bissextiles, prévenait de nouvelles erreurs pour l'avenir et introduisait une plus précise équation lunaire (Cycle des Epactes)[6]. De la sorte, Pâques ne pouvait plus jamais tomber avant la première lune du printemps ni dans celle-ci.

La correction que le Pape, avec une extrême circonspection et conscience et après un mûr examen, avait fait accepter par une Commission, composée des représentants des Nations les plus diverses, est si importante, si avan-

V, 71. Cf. aussi P. Tiepolo dans MUTINELLI, I, 133. Le 10 octobre 1580, Odescalchi écrivait de Rome au sujet de l'adoption par les princes du nuovo lunario con la riforma dell'anno. La publication avait été encore retardée parce qu'on désirait et espérait la réponse de tous les princes de façon que même les Infedeli acceptassent. Arch. Gonzag. à Mantoue. Parmi les Infedeli, on a pensé sûrement aux Japonais. Seb. Werro faisait remarquer au Pape, en mai 1581, la nécessité d'une prochaine réforme du Calendrier.

[1] Voir SCHMID, déjà cité, III, 407.

[2] La signature fut connue dès le même jour à Rome. Un *Avviso* du 24 février 1582 mande : Presto vi vedrà in luce una bella risolutione per la riforma et brevità del anno etc., *Urb.*, 1050, p. 65, Bibl. Vatic.

[3] Le projet dans Vat., 7093, p. 432, Bibl. Vatic.

[4] Imprimé dans CLAVIUS, *Calend. Gregor.* Romæ, 1603, 15, et dans *Bull. Rom.*, VIII, 386, mais ici avec une faute dans la date (voir NISIUS dans les *Zeitschrift für kathol. Theol.*, 1901, 14). Dans *Bull. Rom.*, III, 390, voir aussi la Declaratio super observatione calend. nuper. editi pro illis qui de mense octobris 1582 illud servare non coeperunt du 7 novembre 1582. Cf. ARETIN, *Max*, I, 310.

[5] L'observation sur la publication qui manque dans *Bull. Taurin.* se trouve au *Bull. Rom.* (Lugd. 1692), II, 455. L'envoi des premiers exemplaires imprimés du nouveau calendrier aux Nonces et aux gouvernements commença fin mai; voir les lettres de Galli au Nonce de Venise datées du 26 mai et du 6 juin 1582, *Nunziat di Venezia*, XXIII, Arch. secr. pap.

[6] Voir GROTEFEND, *Handbuch der historischen Chronologie*, Hannover, 1872, 48; F. K. GINZEL, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, III, Leipzig. 1914, 257. Sur le Cycle de l'Epact trouvé par Giglio et corrigé par la commission, cf. aussi KALTENBRUNNER dans les *Sitzungsberichte der Wiener Akad. Hist. Kl.*, LXXXVII, 500, et RÜHL, *Chronologie*, Berlin, 1897, 225.

tageuse, que les défauts, qui y existent encore, disparaissent complètement à l'arrière-plan [1]. Grégoire devait s'attendre avec raison que cette œuvre, si nécessaire et si universellement utile, attendue depuis des siècles, une fois heureusement réalisée, serait acceptée sans résistance particulière. Antonio Giglio reçut le privilège d'imprimerie pour les nouveaux Calendriers, en reconnaissance des services que le travail de son frère avait rendus à la Commission. Comme sept mois encore restaient jusqu'à l'entrée en vigueur de la Bulle, on pouvait espérer que ce temps suffirait au tirage d'un nombre suffisant d'exemplaires du nouveau Calendrier. Son application immédiate dans l'État de l'Église allait de soi [2]. La plupart des autres États italiens l'adoptèrent également aussitôt [3]; Philippe II en fit autant pour ses États, et Bathory pour la Pologne. Si des difficultés et des retards se produisirent chez ces nations, ce ne fut que par suite de la négligence de l'imprimeur romain et de la lenteur des communications, les exemplaires du nouveau Calendrier faisant défaut souvent au temps prescrit. Philippe II fit réparer cet inconvénient par des exemplaires écrits à la main; le Primat de Pologne par des exemplaires qu'il fit imprimer lui-même. Quelques éditions furent également tirées en France, où pourtant le décret royal d'introduction resta en partie inconnu, en partie connu trop tard, ce qui occasionna quelques confusions. Le privilège de Giglio lui fut finalement retiré par suite de ses retards et il fut décidé que chacun pourrait réimprimer le nouveau calendrier, à condition de le faire sans erreurs [4].

[1] La précision est si grande qu'une erreur d'un jour se produira après 3333 ans et un tiers. Sur les défauts du calendrier grégorien voir l'*Art de vérifier les dates*, I, 85; Rühl, *Chronologie*, 234; Lersch, Einleitung dans *Chronologie*², Fribourg, 1899, 158; Ginzel, *Handbuch*, 277.

[2] Sur l'Introduction à Rome, voir Mucantius dans Theiner, II, 379.

[3] Sur Venise, voir les communications d'archives de G. dalla Santa dans le périodique *La Scintilla*, 1898, nᵒˢ 11 et 15. Au sujet de Florence voir Schmid, *Kalenderreform*, III, 415 n. 1. Sur une représentation figurée de la réforme du calendrier, voir Paoli, *Le tavolette dipinte della Biccherna e della Gabella nell' Archivio di Stato di Siena*, Siena, 1891.

[4] Voir Maffei, II, 271, qui suit ici les indications du cardinal Galli (Arch. Boncompagni à Rome) dont un morceau fut imprimé dans la *Voce della Verità*. Voir Schmid, *Kalenderreform*, III, 412; V, 82. Au sujet de l'Espagne et de la France, voir les communications d'Archives d'État à Venise, publiées par G. dalla Santa déjà cité, n° 14. Cf. aussi Serrano, *Archivo de la Embajada de España cerca la S. Sede*, I, Roma, 1915,

Une violente opposition contre le nouveau Calendrier s'éleva de la part des schismatiques grecs. Des raisons alléguées par les patriarches schismatiques de Constantinople, d'Alexandrie et d'Arménie sur l'inexactitude du Comput grégorien, étaient extrêmement malheureuses. « Il suffit de lire ces écrits pour apprendre à connaître l'ignorance de ces Chefs de l'Église orientale et le bas niveau où la culture était tombée en Orient. Mais pour cette raison même, ils ne se hâtèrent qu'avec plus d'ardeur à lancer leurs sentences d'anathèmes contre Rome[1]. »

En Allemagne, le duc Guillaume de Bavière et plusieurs princes ecclésiastiques introduisirent sans retard le Comput rectifié[2]. L'empereur Rodolphe II, malgré les instances répétées que le Pape lui fit adresser par le Cardinal légat Madruzzo, observa d'abord une attitude d'attente avant de se décider enfin le 4 septembre 1583 à la publication de la réforme. Son exemple fut suivi peu à peu par le reste des États catholiques[3].

Par égard pour les protestants, Rodolphe II avait lancé à la date du 4 (14) septembre 1583, son ordonnance, fort de

52. Relativement à la Pologne, voir Spannocchi 283; *Mitteil, des Oesterr. Inst.* VI, 626; Schmid *Kalenderreform* III, 560; Rühl, 263, n. 2. Sur l'opposition des schismatiques de Pologne, voir Theiner, III, 737. Sur les troubles de Riga à cause de la réforme du calendrier (1585-1590), cf. les monographies de Bergmann (Leipzig, 1806) et Dsirne (Riga, 1867) ainsi que Reichenberger, I, 350. Sur l'introduction du calendrier à Dorpat qui n'eut lieu qu'en 1617, et qui fut de nouveau rejetée en 1625 par Gustave Adolphe, cf. Feuereisen dans *Sitzungsberichte der Gel. Estnischen Gesellschaft* du 13 mars 1902, 69. Relativement à la France voir Lettres de P. de Foix, 623; le décret d'introduction d'Henri III établissait le début de la nouvelle réforme au 9 décembre 1582, en même temps que le Calendrier : octobre à décembre 1582, dans l'écrit très rare, *Calendrier perpétuel de N. S. Père le Pape Grégoire XIII traduit du latin en françois*, Lyon, 1583.

[1] C'est l'opinion de Milkowicz dans *Allgem. Zeitung*, 1896, Beil. n° 67.

[2] Voir Riezler, VI, 279; Wiedemann, I, 430; *Hist. Zeitschrift*, XLII, 135. Relativement à Salzbourg voir *Mitteilungen des Oester. Inst.*, 1899, 107, au sujet de l'évêché du Munster, voir la *Festgabe für H. Finke*, 371.

[3] Voir Theiner, III, 377, 418; Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 422, 457, 465, 504, 507, 517, 532, 548, 550, 553, 562, 566, 570, 571; Kaltenbrunner, *Polemik*, 504; *Hist, Zeitschrift*, XLII, 128; Stieve, *Der Kalenderstreit* dans les dissertations de l'Académie de Munich, *Hist. Kl.* XV, 3, 21; Hirn, I, 459; G. dalla Santa dans le périodique *La Scintilla*, 1898, n° 15. Que le nouveau calendrier fût introduit dans le Margraviat de Bade non pas le 16 octobre mais seulement le 17 novembre (ancien style) 1583 c'est ce que démontre Krieger dans les *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, N. F. XXIV (1909), 365. Dans la Hongrie, l'introduction fut seulement en 1587; voir *Mitteilungen des Osterr. Inst*, III, 628.

son autorité impériale, sans faire mention du Pape et en évitant tout ce dont les novateurs auraient pu, de quelque façon que ce fût, prendre scandale [1]. Comme Luther en son temps avait expressément déclaré que la question de la réforme du Calendrier n'était pas une question religieuse et dépendait uniquement du pouvoir séculier, on pouvait s'attendre avec raison à ce que les protestants se seraient adaptés à cette innovation si nécessaire, promulguée par le chef de l'empire et qui, satisfaisant entièrement à toutes les prétentions raisonnables, marquait un progrès décisif. Quelques voix protestantes, telles que par exemple le théologien Martin Chemnitz et le patrice de Görlitz, Bartolomeo Scultetus, se déclarèrent donc aussi pour l'acceptation du nouveau Calendrier; mais elles furent complètement étouffées par une sauvage agitation, qui perdant de vue complètement la question, se bornait à combattre son auteur le Pape, qu'elle couvrit des plus grossières injures comme l'Antéchrist incarné [2]. Les théologiens protestants de l'Allemagne du Sud s'y distinguèrent particulièrement. Le but du Calendrier, annonçait Lucas Osiander, le prédicateur de la cour du duc de Wurtemberg, est la destruction de la paix religieuse. Des armoiries du Pape où figurait un dragon, ce docteur de la Sainte Écriture déduisait que Grégoire voulait préparer un bain de sang à l'Allemagne! Jacques Heerbrand, professeur de théologie à Tubingue, disait que sous le Calendrier se cachait Satan, l'Antéchrist qui l'avait fait pour favoriser l'idolâtrie. C'est pourquoi on ne devait pas obéir, même à l'autorité civile qui en commandait l'application. Plusieurs prédicateurs s'y opposèrent aussi sous prétexte que la fin du monde était imminente [3]. « Un dialogue en vers

[1] Voir KALTENBRUNNER, *Polemik*, 509.

[2] Cf. pour la suite outre KALTENBRUNNER, *Polemik*, 514, 518, 523, et STIEVE, *Kalenderstreit*, déjà cité, 24, JANSSEN-PASTOR, V[15-16], 138, et SCHUSTER KEPLER, 41. Sur la question de la responsabilité dans la querelle du Calendrier, Stieve, déjà cité, s'est laissé emporter par son zèle de vieux catholique à des affirmations tout à fait insoutenables. A leur complète réfutation par SCHMID, *Kalenderreform*, V, 83, Stieve n'a pas osé répondre. Comme les calvinistes combattaient également en Transylvanie le Calendrier grégorien, et auraient voulu en conclure que le Pape était l'Antéchrist, cf. les rapports dans VERESS, *Epistolæ et Acta Iesuitarum Transilvaniæ*, II, Budapest, 1913, 92.

[3] Cet argument se trouve déjà dans la remontrance de l'ancien prédicateur Markus Volmar aux députés de la Basse Autriche. Niklas von Puchheim, Volf von Liechtenstein, Achaz von Männig et Franz von Gera, Vienne 16 décembre 1583, manuscrit en possession de l'antiquaire. Gilhofer et

contre le Calendrier grégorien », paru vraisemblablement à Augsbourg et imprimé en 1584, interprète la réforme de Grégoire XIII comme une rébellion contre l'Ordre divin universel [1]. Des théologiens protestants parvinrent, grâce à cette agitation, à se faire suivre des princes et à susciter en Allemagne de nouvelles luttes, en plus de celles qui existaient déjà. Non contents de refuser le Calendrier réformé pour leurs coreligionnaires, des magistrats protestants empêchèrent par la force, en plusieurs endroits, le clergé catholique d'accepter le nouveau Comput du temps [2]. L'opinion que le Pape voulait, avec un « esprit de serpent et une ruse de renard », renforcer sa puissance par le Calendrier, gagnait de plus en plus de terrain. Même des astronomes et de doctes Corporations comme l'Université de Tubingue se prononçaient contre, de la manière la plus violente, attendu qu'accepter le Calendrier papal, c'était se réconcilier avec l'Antechrist. L'excitation populaire, provoquée non seulement par la chaire mais aussi par des pamphlets, porta bientôt ses fruits : en plusieurs endroits, le peuple protestant se porta à de sauvages excès et à de sérieux désordres [3].

Plusieurs s'attendaient que de Rome arriverait bientôt une défense du nouveau Calendrier. Mais cela n'eut pas lieu tout d'abord. Avec le plus noble calme, on y ignorait toutes les attaques et les insultes. On ne sortit de cette réserve que lorsque se déroula une opposition de fait [4]. A toutes les accusations, répondit de façon définitive Christophe Clavius qui, en qualité d'âme de toute la réforme et d'auteur du

Ranschburg à Vienne. *Auktionskatalog*, XV, 1904. Une deuxième remontrance semblable de 1585 composée par sept prédicateurs protestants en Basse-Autriche dans WIEDEMANN, I, 438.

[1] Voir *Zeitschrift für Volkskunde*, XXIII (1913), 81.

[2] Voir KALTENBRUNNER, *Polemik*, 536.

[3] Cf. JANSEN-PASTOR, V[15-16], 390. A la bibliographie spéciale citée là, il faut encore ajouter *Arch. für Oberfranken*, XV, 2, 17; *Zeitschrift für Schwaben und Neuburg*, VII (1889), 157. Sur l'avis de l'Université de Tubingue adressé au duc Louis de Wurtemberg le 24 septembre 1583 contre l'Introduction de la réforme du calendrier de Grégoire XIII, Breitschwert (*Keplerbiographie*, Stuttgart, 1831, 27), contre lequel personne ne peut élever le soupçon de préventions catholiques, fait la remarque suivante : « Combien astucieusement le Sénat académique sut effrayer le pieux duc avec le diable qui régnait dans l'Église catholique et ainsi gouverner le duc par le moyen du diable! »

[4] Voir KALTENBRUNNER, *Polemik*, 530; cf. aussi SCHMID, *Kalenderreform*, V, 74.

nouveau Calendrier, était assurément le plus désigné pour cela. Il le fit, après plusieurs apologies, par son ouvrage publié en 1603 par ordre de Clément VIII : « explication du Calendrier grégorien » dans lequel, du reste, il proclamait expressément, ainsi que le Pape dans son bref du 7 mars 1603, que même le nouvel ouvrage avait des défauts impliqués nécessairement par le compte cyclique[1]. Aux raisons développées par Clavius et autres défenseurs catholiques du Calendrier grégorien, deux grands astronomes protestants, le Danois Tycho Brahe et l'Allemand Jean Képler, apportèrent leur assentiment[2]. Képler surtout se prononça, en paroles et en écrit, pour la réforme par laquelle Grégoire avait seulement paré à un besoin pressant. Le nouveau Calendrier, disait-il, n'est certes pas tout à fait sans faute mais beaucoup plus correct que l'ancien Calendrier Julien et les fautes qu'il contient encore sont sans importance et laissées intentionnellement pour des raisons d'utilité. La science rigoureuse peut par conséquent en être satisfaite. Les scrupules religieux évoqués contre lui sont aussi peu fondés sur la raison que sur l'expérience, les considérations politiques que l'on fait valoir ne sont pas contre mais plutôt pour l'introduction du nouveau Comput du temps. La plupart des peuples ont déjà adopté le Calendrier et c'est une honte pour les Allemands, qu'après avoir trouvé l'art de corriger le Calendrier, ils s'opposent encore à sa réforme[3].

Les paroles de Képler restèrent d'abord sans effet. Ce ne fut qu'en 1700 que les États protestants de l'empire allemand, le Danemark, la majeure partie des cantons protestants de Suisse et de Hollande, cessèrent leur opposition au progrès que le nouveau Comput représentait. Une différence, qui était encore restée dans le Comput des fêtes, ne fut supprimée qu'en 1775, sur l'initiative de Frédéric, roi de Prusse, par le Corpus Evangelicorum. En Angleterre, le nouveau Calendrier fut adopté en 1752, en Suède en 1753[4]. Depuis

[1] Sur les écrits de Clavius et particulièrement sur son *Explicatio Romani Calendarii a Gregorio XIII P. M. restituti*, Romæ, 1603, cf. Kaltenbrunner, *Polemik*, 568, et Schuster, *Kepler*, 51.

[2] Voir Kaltenbrunner, *Polemik*, 573.

[3] Cf. Schuster, *Kepler*, 55.

[4] Cf. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, II, 321, Rühl, *Chronologie*,

lors, il n'y a plus, de tous les peuples chrétiens, que les États adhérents au schisme grec, en tête desquels la Russie, qui maintiennent le Calendrier Julien, ce qui fait que depuis le 1er mars 1900, ils sont en retard de 13 jours sur la vraie chronologie [1]. Pendant la guerre mondiale, la Bulgarie fut le premier des pays orthodoxes grecs qui introduisit le Calendrier grégorien; elle fut imitée par les Diocèses grecs catholiques de Galicie et une partie de la Turquie.

La reconnaissance du mérite que Grégoire XIII s'est acquise par sa réforme du Calendrier [2] n'est plus contestée aujourd'hui par aucun homme cultivé. Cette œuvre est généralement célébrée comme un fait historique de culture de la plus grande importance [3]. Même des adversaires acharnés de la Papauté reconnaissent que la correction, introduite par Grégoire XIII dans la chronologie européenne, est un de ses plus grands titres de gloire [4].

236; GROTEFEND, *Chronologie*, 50, et dans MEISTER, *Grundriss*, I, 307; MENZEL, *Neuere Gesch. der Deutschen*, IX, 260. Le prince électeur de Brandebourg avait, en 1611, pour obtenir de la Pologne l'investiture du Duché de Prusse, dû promettre l'introduction du Calendrier grégorien qui eut lieu en 1672. Dans le Palatinat, elle eut lieu en 1615 (voir MENZEL, VI, 68, 115). En Suisse, les cantons catholiques avaient en 1584, les pays sujets en 1585-1586, accepté le Calendrier, tandis que la plupart des territoires protestants ne le firent qu'en 1700, certaines petites vallées des Grisons n'abandonnèrent qu'au début du dix-neuvième siècle leur résistance au nouveau « Zyt ». Cf. BOTT, *Die Einführung des neuen Kalenders in Graubünden*, Leipzig, 1863, MOOR, *Gesch. von Graubünden*, II, 233; DIERAUER, III, 355; THOMMEN, dans la *Festschrift zur 49 Versammlung deutscher Philologen*, Basel, 1907, 279. Dans les Pays-Bas, quelques provinces dès 1582, avaient adhéré à la nouvelle ordonnance sous réserve de ne pas reconnaitre la supériorité ecclésiastique du Pape (voir STIEVE, 64), cf. aussi GOLDSCHEIDER, *Ueber die Einführung des neuen Kalenders in Danemark und Schweden (Progr.)*. Berlin, 1898.

[1] Sur les négociations sans résultat avec les églises orientales pour l'acceptation de la réforme, voir SCHMID, III, 545; V, 76; PIERLING, *Le Saint Siège*, II, 224. Cf. aussi les *Archiv für Kath. Kirchenrecht*, VII, 196.

[2] Deux inscriptions contemporaines à la louange du Calendrier dans CIACONIUS, IV, 22. Cf. BONANNI, I, 368, sur une médaille commémorative, on peut voir par son bref à Piero Vettori, communiqué dans les *Epist. ad P. Victorium ed. A. M. Bandinius Florentiae*, 1758, LXXIX, avec quelle modestie Grégoire XIII refusait cet éloge mérité.

[3] Voir SCHMID, *Kalenderreform*, III, 338. Cf. Card. ALIMONDA, *L'aureola della sciensa nella riforma del Calendario*, Roma, 1883; VALENSISE, *Nella terza ricorrenza della riforma del Calendario*, Reggio-Emilia, 1883. Voir aussi *Études religieuses*, XLVIII (1889), 480.

[4] Voir BROSCH, I, 265, qui dit : « La réforme grégorienne du Calendrier peut avoir été appréciée par son importance, mais malgré les difficultés inhérentes à la nature du sujet, malgré la résistance qu'il rencontra du côté d'un protestantisme d'esprit étroit dévié de sa vraie mission de progrès est

4.

Quoique Grégoire XIII eût été Consulteur de l'Inquisition sous ses prédécesseurs, Paul IV et Pie IV [1], il n'accorda pas autant d'importance que Pie V à l'action de celle-ci dans le renouvellement de la discipline ecclésiastique. Parmi les arrêts rendus par le Saint-Office, dont la composition restait inchangée [2], il n'y en a que peu qui soient parus, sous son nom, et on peut considérer comme significatif que la plus importante de ces Ordonnances eut trait à l'administration des biens de l'Inquisition et eut visiblement pour but de faire valoir le désintéressement des employés du Saint-Office et de les mettre à l'abri du soupçon [3]. Quelques autres Ordonnances des Cardinaux de l'Inquisition sont dans le même esprit [4]. D'autre part, Grégoire veilla à ce que l'Inquisition

devenu le bien commun de tous les peuples civilisés. Avoir offert cela à l'humanité est un mérite qui ne peut être contesté à ce Pape (Grégoire XIII). »

[1] Voir la *Vita di Gregorio XIII* dans *Barb.* 4749, Bibl. Vatic.; Cf. Santori, *Autobiografia*, XIII, 163. L'*Inventarium librorum et scripturarum in scrinio et studio Gregorii XIII a C. Vastavillano S. R. E. camerario repertarum* (Cod. 671, p. 171. Bibl. Corsini à Rome) contient beaucoup de détails sur le Saint-Office.

[2] Voir le rapport de Fr. Gerini du 30 mai 1572, Arch. d'État à Florence.

[3] Les biens du Saint-Office devaient être aux mains de dépositaires sûrs mais devaient être administrés d'après le conseil des Inquisiteurs. Décrets des 7 janvier 1574 et 10 mars 1575 dans v. Pastor, *Dekrete*, 32.

[4] Décrets des 28 mai 1578, 15 février 1581, 4 janvier et 19 décembre 1584, *ibid.*, 34, 37, 39 Cf. aussi le *Memoriale fiscalis S. Officii ad Greg. XIII super locatione tenimenti Conchæ 1576* avec deux brefs du Pape dans *Arm.*, 3, caps. 2, n° 59 des Arch. secr. pap. Au commencement du pontificat de Grégoire XIII, les Inquisiteurs généraux furent les cardinaux Rebiba, Pacheco et Gambara. Cf. *Synopsis*, 60. Rebiba mourut le 23 juillet 1577 con estremo dolore della corte ainsi que le dit l'*Avviso di Roma* du 24 juillet 1577 (*Urb.*, 1045 p. 440), Mucantius dit aussi de Rebiba : vir doctrina et experimento rerum celebris et vitæ integritate universæ curiæ gratus (Bibl. vatic.). Cf. aussi Santori, *Autobiografia*, XII, 362. A la place de Rebiba fut mis le cardinal Giacomo Savelli. Voir Amabile, I, 329. D'après le rapport de 1574 (Bibl. Corsini à Rome, voir supplément n° 14). Chiesa et Madruzzo appartenaient également alors à l'Inquisition. Cf. au supplément n° 99 la liste des cardinaux de l'Inquisition depuis 1566. Puis furent introduits pour l'affaire Carranza, Montalto et Santori. A la mort de Grégoire XIII, d'après la Bulle de Sixte-Quint du 22 janvier 1588, les cardinaux de l'Inquisition étaient : Madruzzo, Santori, Deza, Facchinetti, Castagna, Bernieri et Sarnano. Sur le

du Portugal fut dotée de revenus suffisants [1] et que le respect dû aux représentants de la plus haute des Cours de Justice ecclésiastique leur fut assuré [2]; le Saint-Office défendait lui-même ses droits contre les usurpations des autres tribunaux [3] ainsi que du pouvoir civil [4]. Seulement, les relations obscures avec l'Inquisition espagnole firent paraître nécessaire une intervention au nom du Pape [5]. Deux autres Ordonnances des Cardinaux de l'Inquisition obtinrent encore une approbation particulière du Pape, qui les élargit encore : l'une interdisait ou limitait toute correspondance écrite entre les prisonniers de l'Inquisition [6]; l'autre faisait livrer au bûcher tout le fatras des livres de magie qui encombraient les archives à la suite de tant de procès [7]. Du reste, l'esprit du temps qui dirigeait de nouveau l'attention, en grande partie sous l'influence de Charles Borromée, vers la réorganisation des archives, se fit remarquer aussi à l'Inquisition [8].

Dans un autre sens, ce fut par une concession à l'esprit du temps qu'on maintint son rôle à la torture et qu'on laissa aux employés subalternes une liberté assez large pour en user [9]. Par contre, il faut regarder comme un adoucis-

haut prestige de Santori, Serguidi dit en 1581 : S. Severino è tenuto il primo cardinale del collegio e di vita esemplare. Arch. d'État à Florence, Med. 3605, p. 112. Etaient Commissarii S. Officii sous Grégoire XIII les dominicains Antonio Balducci (1572-1576), Tommaso Zobbio (1576-1582) et, depuis 1582, Laktantius Ransoldi; voir Fontana, *S. Theatrum Dominican.*, Romæ, 1667, 542; Taurisano, *Hierarchia ord. Praedic.*, Romæ, 1916, 71. Jacopo Mazzoni déploya à plusieurs reprises de l'activité pour l'Inquisition sous Grégoire XIII (d'après son biographe Serassi (53).

[1] Bref du 28 juin 1583, *Bull Rom.*, VIII, 426.

[2] Décrets des 18 et 26 février 1579 et du 12 janvier 1581, dans v. Pastor, *Décrets*, 35, 36.

[3] Décrets des 4 avril 1582 et 24 octobre 1584, *ibid.*, 37, 39. Cf. Décret du 5 octobre 1583, *ibid.*, 38.

[4] Décret du 28 janvier 1579, d'après Piacenza, *ibid.*, 34.

[5] Décret du 19 juin 1578 dans v. Pastor, 34. Sur une querelle entre l'Inquisition romaine et l'espagnole, un Espagnol en procès à Rome avait été arrêté dans un voyage à Naples et livré là-bas à l'Inquisition espagnole. Voir le bref du 25 juin 1582 dans Theiner, *Annales*, 1582, n° 51 (III, 361). Pour l'Espagne en particulier a de l'importance un *Breve declarationis, quod in vim privilegiorum Cruciatæ sanctæ concessorum nemo poterit a crimine haeresis absolvi. Barb*, 1502, p. 223. Bibl. Vatic.

[6] Décret du 3 octobre 1573, confirmé le 5 novembre 1573 dans v. Pastor, 32.

[7] Décret du 11 février 1573 confirmé le 25 novembre 1574; *ibid.*, 32, 33.

[8] Décrets des 1er mai et 22 novembre 1573, 22 décembre 1578, 18 septembre 1581, 4 janvier 1584, *ibid.*, 33, 37.

[9] Décret du 4 septembre 1577, *ibid.*, 33.

sement qu'au moins dans la promulgation publique de leur sentence, les condamnés ne fussent plus astreints à porter l'habit particulier, qui, en signe d'ignominie ou pour signifier la mort violente, était peint de flammes ou autres emblêmes semblables [1]. Le Pape lui-même manifesta un sincère bon vouloir en visitant, personnellement, la première année de son règne, la prison de l'Inquisition et en se renseignant près des prisonniers sur l'époque et la cause de leur incarcération [2].

D'une façon générale Grégoire XIII laissa pleine liberté au Tribunal de la foi dont il appréciait entièrement la nécessité pour l'extirpation de l'hérésie et le maintien de la pureté des croyances. Dans certains cas [3], il alla jusqu'à intervenir en sa faveur. Comme son prédécesseur, il veilla particulièrement à ce que, par la voie de Venise et de Padoue, les doctrines luthériennes ne s'introduisissent pas en Italie [4]. Ce que le Nonce à Venise, Facchinetti, au début du règne de Grégoire XIII, lui exposa à ce sujet, sur le sentiment des per-

[1] Décret du 15 février 1583, *ibid*, 38. La peine infligée par l'Inquisiteur milanais, Angelo da Forli, dans le procès du moine Ambrosio de Lodi le 20 septembre 1572, fut adoucie à Rome après l'envoi des Actes du procès, attenta eius gravi ætate et longa carcerum maceratione (A. Battistella, dans *Arch. stor. Lomb.*, XXIX [1902] 134). Les accusations que porta contre lui-même devant l'Inquisition Torquato Tasso dont l'esprit était déjà troublé n'eurent pas de suite, voir dans A. Baumgartner, *Gesch. der Welt literatur*, VI (1911), 337, 379. Le procès de Paul de Foix, qui était venu à Rome comme candidat à un évêché français et fut accusé là-bas d'hérésie mais fut absous, souleva beaucoup d'émoi. *Avvisi di Roma* du 15 mai 1574, 23 avril 1575, 26 mars et 2 avril 1580. *Urb.*, 1043, p. 105; 1044, p. 397, 411; 1048, p. 65, 67, Bibl. Vatic. *Lettres de Catherine de Médicis*, VII, 257; Theiner, *Annales*, I, 116; Richard dans les *Annales de Saint-Louis*, II (1898), 422, n. 2.

[2] *Avviso di Roma* du 15 novembre 1572, envoyé à Vienne par Cusano. Arch. d'Etat à Vienne.

[3] Voir la lettre au Nonce à Venise du 11 février 1576, *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap. Cf. aussi l'*Instruttione al vescovo di Mondovi, nunzio in Savoia*, datée du 24 septembre 1580, *Barb.*, 3744, p. 91, Bibl. Vatic. Cf. outre Amabile, I, 315, et *ibid.*, 321, sur la protection de l'Inquisition à Malte.

[4] Dans l'Instruction pour le nonce vénitien Campegio, datée du 17 avril 1581, on lit : Vi è bisogno di buona vigilanza per esser la città di Venezia tanto grande et aperta et dove si da così facil receto a tutte le nationi particolarmente di Germania. Plus loin, on lit que Padoue aussi est piu pericolosa ad infettarsi per la vicinanza di paesi heretici et per il concorso de le nationi allo studio. *Barb.*, 5744, p. 144, Bibl. Vatic. Le 12 mars 1580, le Nonce Bolognetti avait fait un rapport sur les étudiants protestants à Venise. Voir *Nunziat. di Venezia*, XXI, 65, Arch. secr. pap.

sonnalités les plus considérables de la ville des lagunes, était certes satisfaisant. Le gouvernement de Venise favorisait, disait-il, l'Inquisition tout autant que les autres princes d'Italie; pour quelques-uns, c'est le zèle pour la foi qui les anime; chez d'autres, c'est l'intérêt de l'État car ils reconnaissent clairement que rien n'est si dangereux que les nouveautés religieuses[1]. Grégoire XIII voulait que les « Sacramentaires » fussent condamnés aux galères[2]. Les nécromanciens, qui recherchaient les trésors par des moyens magiques ou qui aspiraient à les chercher étaient exposés, tant que le Pape vivrait, à connaître tout le poids de sa colère[3]. Près de Philippe II, il réussit à obtenir qu'en octobre 1584, le prince de Scalea à Naples fût jeté comme suspect d'hérésie dans les prisons de l'Inquisition[4].

Quoique moins fréquemment que sous son prédécesseur, eurent lieu sous Grégoire XIII à diverses reprises à Rome des procès d'Inquisition et des condamnations d'hérétiques et de magiciens. Ainsi, le 24 mai 1573, onze hommes et deux femmes durent faire leur abjuration. L'un d'eux fut condamné à mort, quatre à l'emprisonnement, les autres aux galères[5]. Deux moines et quelques nécromanciens, en tout neuf accusés durent, le 29 octobre de l'année suivante, comparaître à Saint-Pierre devant le Tribunal de l'Inquisition. Pour l'un de ceux-ci la sentence fut la mort sur le bûcher, pourtant celui-ci se convertit le lendemain à la vue du bûcher et demanda un retard et un adoucissement de sa peine. Il fut étranglé et son corps brûlé[6]. En novembre de

[1] Et quanto al favorire le cose del S[to] Offitio, trovai quelli Sig[ri] cosi saldi et confermati che S. S[ta] si può promettere che le favoriranno al pari di qualsivoglia prencipe d'Italia. Molti si muoveno per la pietà et debito, altri per interesse di stato, che veggiono chiaramente che nessuna peste è tanto contagiosa et pericolosa come è questa della heresia. Rapport de Facchinetti à Galli, daté de Venise le 5 juillet 1572, *Nunziat. di Venezia*, XII, 25, Arch. secr. pap. Gregoire XIII en 1578 demanda qu'on lui livrât l'hérétique Cornelio Soccino emprisonné à Venise. Voir les lettres de Galli au Nonce de Venise des 15 novembre et 20 décembre 1578, *ibid*, pour l'année 1578.

[2] Lettre de Camillo Capilupi du 10 février 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Sur le cas de Tiberio Crispi qui dut abjurer le 13 août au Saint-Office (*Avvisi Caetani*, 106) et qui fut condamné à dix ans de galères. Voir *Avvisi di Roma* des 15 janvier, 3 avril, 14 et 21 août 1574, *Urb.*, 1044, p. 2, 69[b], 203-225, Bibl. Vatic.; Bertolotti, *Martiri*, 63. Cf. aussi *Arch. d. soc Rom.*, XLIII, 201.

[4] Card. d'Ossat, *Lettres*, I, 11 (5 novembre 1584); v. Pastor, *Dekrete*, 39.

[5] *Avviso di Roma* du 30 mai 1573, dans Bertolotti, 62.

[6] *Avviso di Roma* du 30 octobre 1574, *Urb.*, 1044, p. 285, 287[b], Bibl. Vatic.

la même année, un hérétique opiniâtre dut finir sa vie sur le bûcher[1]. Le dimanche 17 novembre 1577, eut de nouveau lieu à Saint-Pierre l'abjuration de dix hérétiques; un Chanoine de la Cathédrale de Pace de soixante-cinq ans fut condamné à la prison, tandis qu'un nécromancien de Gênes, qui avait vendu par écrit son âme au diable et lui avait élevé un autel, en fut quitte pour être fouetté par la ville[2]. Huit luthériens durent abjurer le 8 juin 1579; deux d'entre eux, un Siennois et un Bolonais, étaient relaps; mais comme ils montrèrent du repentir, leurs cadavres seuls furent livrés aux flammes le 13 juin[3].

Un autodafé, le 13 février 1583, à la Minerve, où dix-sept accusés entendirent prononcer leur sentence[4], souleva une plus grande émotion; parmi ceux-ci étaient deux Portugais, qui s'étaient fait circoncire et propageaient le Judaïsme à Fer-

[1] *Avviso di Roma* du 20 novembre 1574, *Urb.*, 1044, p. 296, Bibl. Vatic. Cf. Orano, 54.

[2] *Avviso di Roma* du 23 novembre 1577, *Urb.*, 1045, p. 638 [b], Bibl. Vatic.

[3] *Avvisi di Roma* des 10 et 13 juin 1579, *Urb*, 1047, p. 188, 193, Bibl. Vatic. Cf. Orano, 63. Des nombreux noms qu'Orano cite ensemble, nous n'envisageons que le petit nombre d'entre eux, chez qui il s'agissait sûrement d'hérésies. D'après Maffei (II, 71) vingt environ furent en 1579 livrés à Rome au bras séculier.

[4] Dimanche, dix-sept hérétiques parmi lesquels deux gardes du palais furent amenés à la Minerva pour y subir leur procès. Il Paleologo Sciotto, che prese l'habito di S. Domenico in Genova insieme col card. Justiniano dato al Papa dall'Imperatore, et che da Massimiliano (del quale era consigliero) non volse essere dato a Pio V mai per molte instanze, che ne facesse, hebbe il voto, che vivus comburatur per ostinato Trinitario et per pertinace di infinite falsissime sue opinioni et ladrone del cognome de Paleologhi, essendo egli della famiglia Massettara detto Jacomo; 2 Portughesi Marani, che iudaizzavano in Ferrara et circoncidevano de gli altri battezzati con un frate Siciliano dell'ordine Carmelitano, saranno abbrugiati morti; Bartol. signore de Castelli macchiato di heresie con 2 Hebrei Spagnuoli et un frate Senese, il quale essercitava l'episcopale autorità havuta dal Patriarca de Greci, et secondo lui uguale à quella del Papa, seno condennati à carc. perp. Les autres, chercheurs de trésors et nécromanciens, furent condamnés aux galères ou à la frusta ou au bannissement (*Avviso di Roma* du 16 février 1583, *Urb*, 1051, p. 52. Bibl. Vatic. Cf. Alcone le 13 février 1583 (*Barb.*, 2814, *ibid.*) : Multi hæretici abiurarunt in Ecclesia S. V. s. Minerva, quorum quator relapsi, fuerunt consignati curiæ sæculari et statim ducti ad carceres Turris Nonæ. Voir aussi les rapports d'Odescalchi des 12 et 19 février 1583 dans Bertolotti, 69; Orano, 68; Mutinelli, I, 139. Le jugement contre Castelli dans Bertolotti, 72-76; il est signé par les cardinaux Savelli, Gambara, Madruzzo, Santori comme inquisitori generali. Savelli était chef de l'Inquisition depuis 1577. (Odescalchi le 27 juillet 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue; Lettres de Paul de Foix, 20 août 1582, 569); Madruzzo appelé à l'Inquisition au début de 1573 (Aurelio Zibramonte le 3 janvier 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue).

rare, un Carme de Sicile, Bartholomeo, seigneur de Castelli, deux Juifs espagnols, un Moine siennois qui se donnait comme évêque, parce qu'il avait été reconnu tel par le patriarche grec qui se regardait comme l'égal du Pape. Plus important que tous ceux-ci était l'ancien Dominicain, originaire de Chio, Jacopo Mascellara dit Paléologue qui, déjà condamné plusieurs fois comme hérétique, s'était sauvé par la fuite [1], puis avait erré en Allemagne et en France et avait prêché des doctrines anti-Trinitaires, en Pologne et en Transylvanie, mais avait été finalement livré à Rome en 1582 par Rodolphe II [2]. Le 19 février, Paléologue qui, du reste, s'était affublé de ce nom ronflant, devait être brûlé vif en compagnie des deux Portugais et du Carme près du Campo di Fiore. Pour l'un des Marannes portugais, qui resta obstiné, la peine fut exécutée, l'autre se convertit à la vue du bûcher et son cadavre fut livré aux flammes [3]. Paléologue, pendant qu'on le menait à la potence, se déclara prêt également, sous l'influence de Philippe de Néri, à se rétracter et obtint par ordre du Pape de revenir en prison [4]. Il donna pourtant

[1] Il est de ceux qui après la mort de Paul IV sortirent des prisons de l'Inquisition.

[2] Sur Paleologo cf. MAFFEI, II, 251; QUÉTIF-ECHARD, II, 340; REUSCH, I, 437; GILLET, *Crato von Krafftheim*, II, 238; HANSEN, *Nuntiaturberichte*, I, 452; II, 411, 414, 419, 422, 424, 426, 448; MUTINELLI, 77; notes de MUSOTTI dans Arch. Boncompagni à Rome; v. BEZOLD, dans *Abhandl. der Münchener Akad. Hist. Kl.*, XVII, 2, 351; *Freib. Kirchenlex.*, IX [2], 1274; *Mitteilungen des Oesterr. Instituts*, 1918, 181. Quelques détails sont encore offerts par la *Relazione d'alcuni strani avvenimenti occorsi in persona di Pietro della Massiliara alias Paleologo* dans Cod. 38, *Arm.* 30, p. 29 de la Bibl. Corsini à Rome, et Cod. Bolognetti 243 des Arch. secr. pap.

[3] *Avviso di Roma* du 19 février 1583. *Urb.*, 1051, p. 87, Bibl. Vatic. Odescalchi dans BERTOLOTTI, *Martiri*, 70.

[4] Odescalchi dans BERTOLOTTI, *Martiri*, 70; CAPECELATRO, II, 156. Cf. *Avviso di Roma*, du 19 février 1583 : Aujourd'hui Paleologo fut conduit avec trois autres au Campo di Fiore; un Portugais se convertit au milieu de beaucoup de larmes, tandis que son compagnon fut brûlé avec d'autres; il Paleologo combattuto di continuo dal teologo del S. card. d'Este, adimandò finalmente perdono a Dio mentre era al palco, et al Papa suo vero vicario in terra con l'assolutione de suoi gravi errori, et fu ritirato in una casa vicina, mentre dal Papa veniva altr' ordine, il quale è stato, che sulla istessa piazza sopra un palco abiuri alta voce, et che per mano di notaro si scriva tal atto, et che ciò di sua mano facci sapere in Alemagna à tutti della sua setta, et che si riconduca in prigione. Alors discutèrent le mastro di camera, le scalco du Pape et d'autres avec lui, mantenendo con sue false ragioni la opinione delle sue heresie con eloquenza incredibile. *Urb.*, 1051, p. 87, Bibl. Vatic. *Avviso di Roma* du 26 février 1583, *ibid.*, p. 95. Quoique Paléologue ait été longtemps hérétique, le Pape réclame une mûre réflexion de la part d'une Congrégation spéciale, car Paléologue, s'il persévère dans la reconnaissance de

occasion de douter de nouveau de la sincérité de sa conversion et finit deux ans après par la décapitation mais mourut catholique avec l'assistance de Baronius [1].

L'abjuration du 13 février 1583 se changea en un acte solennel auquel tout le collège des Cardinaux fut invité [2], mais Grégoire XIII, à ce qu'il paraît, n'était pas très partisan de démonstrations si solennelles. Le Pape craignait qu'une confession publique de l'erreur pût paraître trop dure surtout à des personnes de haut rang et pousser des malheureux au désespoir; en outre, il craignait que le peuple ne fût scandalisé de voir, par de telles scènes, à quel point s'était répandue l'hérésie, même chez des prêtres distingués [3]. Plusieurs fois, durant son pontificat, courut le bruit d'abjuration secrètes et d'exécutions également secrètes dans des prisons ou des couvents [4].

Le fanatisme de quelques sectaires protestants amena, malgré cela, des procès qui causèrent plus d'émotion encore que celui de Paléologue. Le dimanche 23 juillet 1581, comme pendant une messe à Saint-Pierre, le prêtre élevait

son erreur peut être très utile pour ceux qu'il a dévoyés par ses écrits, *ibid.*, p. 96. Jeudi, divergence d'opinions à l'Inquisition au sujet de Paléologue; une partie des cardinaux était pour sa mort, une autre contre. L'opinion du Pape prévalut définitivement qui voulait qu'on ajournât l'exécution afin que Paléologue écrive à ses partisans ce qu'il a déjà commencé. Cf. aussi l'*Avviso di Roma* du 19 février 1583 dans Beltrami, *Roma*, 42.

[1] Le 22 mars 1585; voir Orano, 73; *Avviso di Roma* du 23 mars 1585. *Urb.*, 1053, p. 127^b, Bibl. Vatic. Cf. Calensio, 219.

[2] *Avviso du Roma* du 12 février 1583, *Urb.*, 1051, p. 69. Bibl. Vatic.

[3] Un chanoine du Latran fut brûlé en effigie le 26 juillet 1581. (Bertolotti, 64); il en fut de même d'un autre chanoine.

[4] Questo Papa ha interlasciato quel tanto rigor di Pio Quinto nel far abiurar quelli capitano al S. Officio dell' Inquisitione et lo fa far secretamente si come si fece giovedì in San Pietro d' alcuni huomini di qualche conto confinandoli poi in prigione o in monasteri de' frati a far le penitentie li sono imposti, per non disperar la povera gente ne dar scandalo al mondo. Cusano le 29 octobre 1574, Arch. d'État à Vienne. Nella congregatione della quale [Inquisizione] fatta la settimana passata in casa del cardinale di Gambara abiurò secretamente un gentilhuomo Genovese ricco di 150 mille scudi et gli fu dato per penitenza che debbia dare 6 mille scudi d' elemosina a luoghi pii in Genova. Odescalchi le 12 février 1583 dans Bertolotti, 69. Cf. la sentence contre Castelli du 26 janvier 1583 : Rimettendoti per special gratia e benignità di questa santa sede apostolica le pene nelle quali sei incorso per la bolla della santa memoria di Paolo Papa quarto contro gli heretici et scismatici et confermata da Pio Papa quinto... (Bertolotti, 75). L'ancien évêque de Vence, Luigi Grimaldi, abjura aussi secrètement, voir sur lui Doublet dans les *Annales du Midi*, XVI (1904), 63. Avec quel soin l'Inquisition de Bologne garda le secret sur sa procédure. Cf. Battistella, 70.

l'hostie consacrée, un protestant, nouvellement arrivé d'Angleterre, se jeta sur lui pour lui arracher l'hostie, et, n'y ayant pas réussi, renversa au moins le calice. Les fidèles présents traînèrent ce fou à l'Inquisition où il se vanta de s'être associé avec vingt-huit autres pour en faire autant[1]. Comme on put s'en convaincre, on avait affaire à un anabaptiste, qui se posait en prophète et désirait mourir martyr. Du reste, il portait toujours avec lui la Bible mais c'était un homme complètement inculte, cloutier de sa profession[2]. Le 2 août, le malheureux fut conduit sur un âne à la place Saint-Pierre, où on le poussa avec des torches enflammées. Avant de monter sur l'échafaud, on lui avait coupé la main droite. Tout Rome accourut au spectacle et même des enfants se poussaient pour aider à le brûler[3].

L'enquête avait démontré que la prétendue conjuration pour outrager le culte catholique n'existait pas[4]. Mais dans la suite, des faits semblables se répétèrent. En novembre de la même année, un autre Anglais, cette fois à S. Maria del Popolo, tenta de tuer le prêtre et de lui enlever le calice[5]. Un Castillan, peu de mois après, sous l'inspiration du Saint-Esprit, comme il disait, s'élança à Saint-Pierre pour arracher le calice de la main du prêtre. On disait dans le peuple qu'on ferait mourir cet homme de mort violente mais que l'exécution serait tenue secrète, pour diminuer le scandale[6]. Peut-être craignait-on la contagion qui pouvait résulter d'exemples de pareille scélératesse. En fait, un cas pareil se produisit encore une fois en novembre 1582 : un Français du Dauphiné se jeta à S. Maria del Popolo sur le

[1] *Avviso di Roma* du 26 juillet 1581, *Urb.*, 1049, p. 281, Bibl. Vatic.

[2] *Avviso di Roma* du 2 août 1581, *ibid.*, p. 302. Costui era homo idiota, portava sempre in seno la bibia, intendeva qualche cosa et era della setta anabattista. Odescalchi de Mantoue le 5 août 1581, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] *Avviso di Roma* du 2 août 1581 déjà cité. Fu condotto alle 12 hore sopra un asino su la piazza di s. Pietro, stimulato con torce accese, et condotto quivi gli fu mozzata la mano destra et poi abruciato vivo et la cennere fu lasciata a vento (Orano, 67, qui a admis ce Riccardo Artinson dans ses *Liberi pensatori*), cf. Mutinelli, I, 131.

[4] Paul de Foix mande le 16 mars 1582 au sujet d'un hérétique anglais emprisonné : On n'a peu tirer des Anglois qui ont este mis prisonniers aux prisons de l'Inquisition, sinon qu'ils sont heretiques. *Lettres*, 353.

[5] *Avviso di Roma* du 15 novembre 1581, *Urb.*, 1049, p. 429, Bibl. Vatic.

[6] *Avviso di Roma* du 20 janvier 1582, *Urb.*, 1050, Bibl. Vatic.

moine qui venait de commencer sa Messe et chercha à le jeter à terre. Cette fois il s'agissait bien d'un véritable fou; l'homme s'était fait voir la veille à S. Maria del Popolo, une mitre en papier sur la tête et qui était peinte de tous côtés de figures d'animaux. Il cria qu'il était aussi Pape[1].

Sous Grégoire XIII l'Inquisition eut à s'occuper souvent de retours au Judaïsme[2]. Ces récidivistes qui avaient accepté le christianisme en Espagne et en Portugal, et qui ensuite étaient revenus secrètement à leur religion ancienne, échappaient alors fréquemment au pouvoir de l'Inquisition espagnole et portugaise et se répandaient à travers toute la haute et moyenne Italie. Grégoire XIII adressa à leur sujet des lettres au Nonce à Venise[3] et à divers princes italiens. Il avertit par exemple la République de Venise de ne pas recevoir ces fugitifs, sans avoir vérifié à qui ils avaient affaire, s'ils pouvaient produire des certificats et où ils voulaient s'arrêter; que si on les accueillait une fois, il ne fallait pas les laisser s'éloigner, afin qu'ils ne se rendissent pas chez les Infidèles[4]. Une enquête à Rome avait établi qu'en 1578, des

[1] Domenica mattina nella chiesa del Popolo intervenne un strano caso, et fu in questa maniera, che mentre uno frate sta all' altare dicendo l'introito et la confessione per seguire la messa ecco che un Francese del Delfinato lo piglia di dietro all' improviso pel collo et lo scote tre o quattro volte per gettarlo a terra, ma il frate che era gagliardo et ben disposto della vita si tenne sempre in piedi, il che vedendo li circostanti che stavano ad udire la messa s'avventarono adosso al detto Francese et lo presero et lo condussero prigione in una stantia dentro del convento, di dove è stato poi condotto prigione al Santo Ufficio dell' Inquisitione. Questo heretico pazzo era pur stato la mattina inanzi in detta chiesa del Popolo con una mitra di carda in testa piena de varie sorte de pittura d'animali, gridando che anch'esso era Papa, al quale si crede interverrà come intervenne a quello Inglese che volse gettare in terra il santissimo sacramento nella chiesa di S. Pietro che fu condotto per tutta Roma sopra un somaro et poi abbrusciato nella piazza. Dicono siano stati presi cert' altri dell' humore di costui che se saranno in dolo gli faranno compagnia. Odescalchi le 18 novembre 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue. Sur la procédure de l'Inquisition à Bologne contre des prédicateurs suspects, voir Battistella, 133; *ibid.*, 52. Sur des frictions entre les Inquisiteurs de là-bas et l'archevêque de la ville. Exécutions à Bologna, 1579, 1581 et 1583, *ibid.*, 105.

[2] Voir plus haut; Rieger, *Vogelstein*, II, 175.

[3] Voir *Nunziat. di Venezia*, XIII, à l'année 1574, Arch. secr. pap.

[4] Bref du 27 mai 1581 dans Theiner, *Annales*, III, 308. — Accepimus multos a Iudaica perfidia ad Christi fidem recenter conversos rursumque Christo repudiato ut canes ad vomitum suum ad Iudaismum reversos quotidie ex multis regionibus præsertim vero ex Hispania et Lusitania in Italiam confluere etc. A Venise le 27 mai 1581, Arch. d'État à Venise. Un bref semblable au duc de Mantoue daté de Rome, 27 mai 1581, dans Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. Maffei, I, 245.

Marannes portugais y étaient en nombre dépassant toute attente; le 13 août de la même année, on en exécuta pas moins de sept à la Porte Latine [1]. Ce furent probablement des expériences de ce genre qui déterminèrent en partie le Pape à régler avec précision les relations de l'Inquisition avec les Juifs [2].

Conformément à la parole de l'Apôtre [3], l'Église naturellement ne prétendait exercer sur les non-baptisés la même autorité judiciaire que sur ceux qui, au moyen du baptême, se faisaient admettre dans la famille du Christ; elle estimait pourtant qu'elle tenait du Christ, comme Chef de l'humanité, une certaine supériorité même sur les Infidèles [4]. Grégoire XIII détermina alors les cas spéciaux où les Juifs devaient être soumis au Tribunal de la Foi. D'après ses déclarations, l'Inquisition pouvait procéder contre eux quand ils niaient les vérités de la foi qui sont communes aux chrétiens et aux Juifs, ainsi par exemple l'Unité et la Toute-Puissance de Dieu, ensuite s'ils rendent un culte au démon ou s'ils poussent les chrétiens à le faire, s'ils profèrent des blasphèmes contre le Christ ou la Sainte Vierge, s'ils poussent les chrétiens à l'apostasie ou cherchent à empêcher les conversions, s'ils donnent asile ou appui aux hérétiques, s'ils possèdent ou répandent des livres défendus, tournent en dérision la religion chrétienne ou si, malgré les anciennes défenses du Droit canonique, ils prennent des chrétiennes comme nourrices. Des rapports des ambassadeurs du duc de Ferrare, ressort avec quelle énergie Grégoire XIII insistait pour que les Marannes portugais, tombant sous le coup de cette Bulle, ne fussent pas jugés à Ferrare mais à Rome [5]. Dans un bref spécial [6], le Pape revint encore sur l'inter-

[1] *Avvisi di Roma* des 9 et 13 août 1578, *Urb.*, 1046, p. 289, 296, Bibl. Vatic. Les noms des sept, dont un était Albanais, dans Orano, 55-61. Les *Avvisi* disent seulement qu'ils auraient été brûlés; que cela ne signifiait pas brûlé vif, c'est ce qui ressort d'Orano. Des rapports de la Confrérie de S. Giovanni Decollato publiés par lui, tout comme dans le cas mentionné plus haut, on ne peut savoir pour quels motifs ces sept furent condamnés.

[2] Par bulle du 1er juin 1581, *Bull. Rom.*, VIII, 378.

[3] Qu'ai-je à dire de ceux qui sont au dehors? (1, *Kor.*, 5, 12).

[4] Cf. Philipps, II, 392; Hinschius, VI, 35.

[5] Voir les rapports de Giulio Maretti et de G. B. Laderchi des 19 et 22 avril, du 29 juillet 1581, Arch. d'État à Modène.

[6] Du 28 février 1581 dans Theiner, *Annales*, 1581, n° 67 (III, 309); cf. *Bull. Rom.*, VIII, 371 (avec la date du 30 mai 1581); voir Bandi, V, 10, p. 40; (avec la date du 30 mars 1581 ; de même *Avviso de Roma* du

diction d'appeler ou de laisser entrer des médecins juifs chez des malades chrétiens. Le Pape, à propos de la libre prédication de l'Évangile aux Infidèles, remit en vigueur l'ancien droit, en prescrivant à tous les évêques et prélats de faire des prédications hebdomadaires pour les Juifs [1]. A Rome, ces prédications, qui déjà auparavant se tenaient régulièrement, furent suivies de nombreuses conversions d'Israélites; le baptême du riche Juif romain Samuel fit notamment impression [2].

Dans l'introduction à la Bulle qui réglait les rapports de l'Inquisition avec les Juifs, le Pape leur rappelait qu'ils n'avaient joui nulle part sur la terre d'un traitement plus doux qu'en territoires chrétiens et surtout dans l'État de l'Église [3]. Grégoire lui-même usait de la même douceur : malgré les représentations du Cardinal Galli, il leur permit de retourner dans le Comtat-Venaissin [4]. Une consultation

15 avril 1581, *Urb.*, 1049, p. 160, Bibl. Vatic.). Il ne fut pas permis au duc de Mantoue, malgré les prières de Farnèse, de laisser des médecins juifs exercer leur profession. Lettre de Bernerio, à Vienne, 24 juin 1581, Arch. d'Etat à Vienne.

[1] Le 1er septembre 1584, *Bull, Rom.*, VIII, 487. Dans le journal de Santori, sur son audience par le Pape, est noté le 19 janvier 1581 : Del predicare per gli Hebrei : che non si lasci e se facci seguitare da qualche frate. Di far vedere a S. S. alcune bolle sopra la predica da farsi agli Giudei per tutto e farsi una bolla che dovunque sono si predichi; si consenta. Le 1er juin 1581, Santori recommanda de nouveau les prédications pour les Juifs (*ibid.*), *Arm.*, 52, t. 18, Arch. secr. pap.

[2] D'après Rieger-Vogelstein, II, 172, les *Avvisi* placent en l'an 1582 le baptême du riche Samuel (*Avviso di Roma* du 21 avril 1582, *Urb.*, 1050, p. 119, 121, Bibl. Vatic.). Un Juif converti, Guilelmus Sirlet, est mentionné dans les brefs au Doge de Venise des 11 juillet 1579 et 6 décembre 1582, Arch. d'État à Venise. L'évêque de Ferrare écrit le 18 mai 1582 au cardinal Sirleto sur les Juifs : Ben spesso habbiamo... di quei che vengono al santo battesmo, così huomeni comme donne. E se la casa de cathecumeni havesse un puoco di sostanza,... son sicuro che ne havessimo molti più. Vat. 6182, p. 654, Bibl. Vatic. Un travail reposant sur des recherches de nombreuses sources manuscrites sur les missions pour les Juifs à Rome est préparé par P. Hofmann.

[3] In omnes dispersi orbis terrarum regiones servitutique perpetuæ mancipati, non maiorem in cuiusquam ditione clementiam, quam in christianorum provinciis, maxime vero in apostolicæ pietatis gremio invenerunt. *Bull. Rom.*, VIII, 378.

[4] Theiner, *Annales*, I, App. 351. A Naples, les Juifs ne furent pas soufferts par le gouvernement espagnol. Sur les forts intérêts qu'ils pouvaient exiger, voir Bandi, V, 10, p. 110 : Tolerantia Bancheriorum Hebræorum Urbis ad quatr. 6 pro scuto sing. mense a 3, VIII, 1575 observanda. Décret du 1er février 1577, Arch. secr. pap. Cf. Erler dans *Archiv für Kathol. Kirchenrecht*, LIII, 57.

qu'il avait prise sur la question de savoir si le Pape devait tolérer les Juifs, lui conseilla la tolérance; sous Pie V, on avait employé la sévérité, maintenant on pouvait revenir à la douceur [1]. En 1573, des soldats enrôlés s'étaient permis une incursion dans le Ghetto romain, ils durent quitter la Ville [2]. En voyage, et dans les marchés annuels, les Juifs devaient indiquer s'ils séjourneraient quelque part plus d'un jour [3]. L'organisation de leur communauté fut confirmée aux Juifs de Rome par un bref du 10 janvier 1577 [4].

Plus d'impression que tous ces règlements contre les Juifs et les hérétiques et que les exécutions d'Anglais fanatiques et de Marannes portugais, produisit à Rome la conclusion définitive d'un procès qui depuis des années était discuté dans les séances de l'Inquisition, au point que seuls quelques bruits incertains étaient parvenus au public durant le développement de ce procès. Il s'agissait de l'instruction menée contre l'infortuné archevêque de Tolède Carranza. Les délibérations avaient déjà duré plus de dix ans [6]. Au milieu de l'année 1575, le bruit courut à Rome que le Pape voulait en finir avec cette affaire, à laquelle il consacrait journellement trois heures de son attention [7]. Deux fois par semaine [8] ou, comme on l'a dit plus tard, trois fois et chaque fois pendant quatre à cinq heures [9], la Congrégation constituée pour l'affaire Carranza se réunissait en présence du Pape et l'on pariait à la fin de janvier 1576, que l'affaire serait bientôt tirée au clair [1].

[1] Cod. D. 5, 20, *Varia*, n. 10, Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Rieger-Vogelstein, II, 170.

[3] Décret de la Chambre apostolique du 21 avril 1581, *Bull. Rom.*, VIII, 788, n° 9.

[4] Rieger-Vogelstein, II, 172. Sur la conduite de Grégoire XIII envers les Juifs, cf. Maffei, I, 252; II, 66, 221; Rodocanachi, *Le Saint-Siège et les Juifs*, Paris, 1891, 51, 69, 214, 230, 274.

[5] Voir nos livres précédents.

[6] Une lettre au nonce de Venise du 12 septembre 1573 se rapporte aux écrits sur Carranza dans les papiers du défunt cardinal Aldobrandini, *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap.

[7] *Avviso di Roma* du 7 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 423, Bibl. Vatic.

[8] *Avvisi di Roma* des 30 avril et 23 juillet 1575, *ibid.*, p. 427, 497.

[9] *Avvisi di Roma* des 1er et 4 février 1576, *Urb.*, 1045, p. 32, 41, Bibl. Vatic.

[10] *Avviso di Roma* du 28 janvier 1576, *ibid.*, p. 30b, annonce qu'on libèrera Carranza pour Noël. Pompei Strozzi écrit le 28 janvier 1576 à Mantoue que Carranza sera mis en liberté, Arch. Gonzag. à Mantoue. Des bruits semblables s'étaient du reste répandus dès 1573; voir les lettres à Vienne des

Le bruit cette fois se trouva vrai. Le 14 avril 1576, eut lieu la dernière séance solennelle de la Congrégation, où le Pape lui-même prononça le jugement[1]. Carranza ne fut pas condamné comme hérétique ; l'enquête sur ses écrits n'avait pas donné à l'accusation de bases suffisantes. Par contre, subsistait, contre lui, le soupçon qu'il avait pu avoir quelques opinions non catholiques. En pareil cas, le droit canonique exigeait que l'accusé se lavât d'un tel soupçon en abjurant les propositions suspectes. Carranza dut lui aussi se soumettre à cette exigence. De la part d'un Espagnol qui avait pourtant fait quelque chose pour la pureté de la foi, de la part d'un Dominicain et d'un Archevêque, qui en avait écrit la défense sur ses bannières, l'humiliation que constituait une semblable confession, dut être ressentie doublement et triplement; au milieu de violents sanglots, il fit la déclaration qu'on exigeait de lui. Comme pénitence, le Pape lui imposa un pèlerinage aux sept églises de Rome et un exil de cinq ans au Couvent des Dominicains d'Orvieto, pendant lequel l'exercice de la fonction archiépiscopale lui était interdit. Puis le Pape l'embrassa et par précaution pour le cas où il aurait encouru une censure ecclésiastique, il lui donna l'absolution[2].

L'exil à Orvieto fut épargné à Carranza; dans le pèlerinage aux sept églises qu'il dut accomplir contre sa volonté, sans appareil extérieur, il fut atteint de la maladie mortelle, à laquelle il succomba, le 2 mai 1576[3]. Avant de recevoir la Sainte Eucharistie en viatique, il assura par serment que depuis son entrée dans l'Ordre, pendant tout le temps qu'il déploya son activité comme professeur, écrivain, prédicateur en Espagne, en Allemagne et en Angleterre, il n'avait pas connu de but plus élevé que celui de porter haut de toutes ses forces le drapeau de la Foi et de combattre les hérétiques. Le doute sur son orthodoxie ne reposait que sur des malen-

21 novembre 1573 (de Mendoza), 26 février et 6 mars 1574 (de Cusano), Arch. d'État à Vienne.

[1] Laugwicz, 99. Description précise de l'abjuration dans Mucantius, *Diarium*, 14 avril 1576, Arch. secr. pap.

[2] Laugwicz, 101.

[3] Se morì quest' anno tutto afflitto d'animo e consumato. Santori, *Autobiografia*, XII, 362. De nombreux actes provenant de la succession de Santori et concernant la causa Toletana sous Grégoire XIII dans *Miscell. Arm.*, 10, t. 4 des Arch. secr. pap.

tendus. Malgré cela, il acceptait comme juste la sentence du Pape et pardonnait à tous ses adversaires[1].

Grégoire XIII, le 30 avril, en apprenant l'état de Carranza, lui envoya son propre confesseur pour dispenser le malade des pénitences qui lui étaient imposées et pour le consoler[2]. Cet homme, si durement éprouvé, fut enterré sans pompe dans l'église de la Minerva[3].

Autant qu'on en peut juger, les erreurs de Carranza n'étaient que l'envers de ses vertus; dans son effort pour réconcilier les hérétiques avec l'Église, pour diminuer les obstacles qu'il trouvait dans la doctrine catholique, il alla trop loin au devant d'eux, du moins dans la forme de ses expressions et par là, mit en péril, sans le vouloir, la pureté de la Doctrine chrétienne. Le danger de cette tendance fut pleinement reconnu à Rome. Pour un Pie V, le procès de l'Archevêque fut extrêmement douloureux. On estimait, faisant allusion à la maladie de la pierre dont souffrait le Pape, que Carranza était une des pierres qui le conduiraient à la mort[4]. Mais, néanmoins, il ne songea pas à laisser tomber simplement le procès. La sévérité, avec laquelle on procédait contre l'infortuné archevêque ou plutôt contre ses tendances, fut assez vite justifiée par les événements. Le procès Carranza était encore pendant lorsque, dans le Nord, cette tendance produisit une hérésie qui devait porter dans les siècles suivants à l'Église des dommages sans nom. Même le vrai père du Jansénisme, Michel Baius, dans son désir d'aller le plus loin possible au devant des novateurs, en était arrivé à des vues anti-ecclésiastiques. Quelles difficultés peuvent surgir quand un savant bien intentionné à l'origine se laisse, sous l'apparence du bien, attirer de plus en plus, c'est ce que montra le cas du théologien de Louvain, du vivant même de Pie V et ce qu'il devait montrer encore plus sous Grégoire XIII.

A la mort du Pape Dominicain, les luttes suscitées par

[1] Laugwitz, 103; Theiner, *Annales*, II, 243.

[2] Laugwitz, 102. Cf. sur Carranza M. Menendez Pelayo, *Historia de los heterodoxos españoles*, II, 359-415.

[3] Quia adhuc in eodem conventu detinebatur carceratus, dit Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap. Cf. Berthier, *Minerve*, 247.

[4] Voir nos livres précédents. Sous la date du 24 mai 1572, Arco mande que Grégoire XIII se plaint de ce que Pie V lui ait laissé l'affaire de Carranza, Arch. d'État à Vienne.

Baius, pouvaient être considérées comme terminées. L'attitude du célèbre savant, non exempt de fautes au début, avait eu pour conséquence une plus énergique intervention contre lui A la fin, tout sembla terminé parce que Baius se soumettait à toutes les injonctions[1]. Dans les premiers mois encore de Grégoire XIII, le 4 juillet 1572, la faculté de théologie de Louvain tint une séance dans laquelle furent condamnées par une partie de l'Université les propositions de Baius, déjà condamnées par Pie V. Bientôt, il fut ordonné que cette condamnation soit lue à tout candidat au titre de docteur en théologie[2]. Baius signa cette décision en même temps que les autres docteurs. Que le célèbre savant, au milieu de si graves circonstances, ait rempli son devoir de catholique, cela ne pouvait que l'honorer et ne fit qu'accroître son prestige à l'Université. En 1575, il y fut élu chancelier, en 1578, conservateur; dès 1575, il était également Doyen de l'église-collégiale de Saint-Pierre.

Mais malgré tout cela, Baius donna à nouveau occasion de douter de la sincérité de sa soumission. En 1575, dans un discours public sur l'origine du pouvoir épiscopal, il soutint cette opinion, qui avait soulevé tant de rumeurs au Concile de Trente[3] mais qui jusque-là n'avait pas été représentée à l'Université de Louvain : il prétendit notamment que les évêques ne tenaient pas leur juridiction du Pape mais immédiatement de Dieu et que le Pape, en dehors de l'évêché de Rome, n'avait aucun pouvoir épiscopal[4]. Une autre thèse de lui, vers le même temps, fit scandale : commentant le paroles du Christ à Pierre : j'ai prié pour toi afin que ta foi ne fléchisse pas (Luc, 22, 32), il dit que cela ne démontrait pas avec certitude l'infaillibilité du Pape[5]. On comprend qu'une telle exposition de principe ait donné l'apparences que Baius voulait diminuer la puissance du Pape pour res-

[1] Voir nos livres précédents.

[2] Cl. Fleurii, *Hist. eccl. Continuatio*, XLIX, Aug. Vindel. 1772, 126; Le Bachelet dans *Dictionnaire de théol. cath.*, par Vacant et Mangenot, II, Paris, 1905, 54. Pour ce qui suit, nous sommes complètement d'accord avec Le Bachelet. Cf. aussi Scheeben dans *Freib. Kirchenlex.*, I², 1852.

[3] Voir nos livres précédents.

[4] Bonhomi au cardinal Rusticucci le 9 novembre 1585 dans Ehses-Meister, *Kolner Nuntiatur*, 1, 184.

[5] Il écrivit sur ce passage un opuscule. Le Bachelet, 54; *Fleurii Contin.*, XLIX, 493.

treindre la portée des décisions de celui-ci contre ses opinions favorites.

En outre, Baius se dévoila, une autre fois encore, dans une controverse avec le champion du calvinisme aux Pays-Bas, Philippe Marnix, sire de Sainte-Aldegonde [1]. Pour des motifs inconnus, peut-être pour créer des embarras aux catholiques, au moyen de Baius, Marnix adressa au Recteur de l'Université de Louvain une série de questions sur l'autorité de l'Église, en matière de foi, et sur la Sainte Eucharistie. Baius répondit et défendit avec habileté la doctrine catholique contre le protestantisme. Mais, du côté catholique, le point de vue où il se plaçait donna des motifs d'inquiétude. Le Franciscain Orantes y Villena (Horantius), plus tard évêque d'Oviedo, écrivit contre lui. A l'instigation du Cardinal de Tolède, Gaspar de Quiroga, Grand Inquisiteur d'Espagne, les Universités d'Alcala et de Salamanque censurèrent plusieurs de ses essais [2]. Il fut reproché à Baius, entre autres choses, d'avoir, malgré la condamnation pontificale, continué à maintenir dans ses leçons et disputes des propositions déjà condamnées par Pie V. C'était vrai, toutefois en ce sens que Baius, dans les exercices de discussion, présentait de préférence les objections contre les raisons de foi qu'on avait opposées à ses erreurs. Il paraît aussi qu'après la mort de Pie V, il s'était livré à l'espoir que le nouveau Pape lui serait plus favorable et il adressa à Grégoire XIII une défense, pour expliquer les propositions condamnée par Pie V. Ses partisans répandirent le bruit que la Bulles contre lui avait été supposée, que personne n'en avait vu de copie accréditée, tandis que d'autres prévoyaient la révocation par le Pape, récemment nommé, de sa condamnation.

Un renouveau de l'ancienne querelle paraissait ainsi se préparer; pour le prévenir, Philippe II, par son ambassadeur à Rome, et la faculté de théologie de Louvain, par le Jésuite Toledo, s'adressèrent à Grégoire XIII et le prièrent de confirmer et de renouveler la Bulle de Pie V contre le savant de Louvain. Grégoire consentit à la requête qui lui était adressée et lança, le 29 janvier 1580, la Bulle désirée [3].

[1] *Fleurii Contin.*, XLIX, 493, 589; Le Bachelet, 53.

[2] Imprimé de la censure dans *Fleurii Contin.*, L, 86.

[3] *Bull. Rom.*, VIII, 314, datée de l'anno Incarnationis Dominicæ 1579, 4, cal. febr. pontificatus nostri anno VIII. La huitième année du pontificat

Dans l'exorde de cette Bulle, on lit que c'est le devoir du Pape de transmettre aux fidèles les décisions de ses prédécesseurs, toutes les fois que la chose est nécessaire, qu'en conséquence, son décret était suivi de la Bulle de Pie V telle qu'il l'avait trouvée dans les Regestes.

Le Jésuite Francisco Toledo, déjà nommé, fut chargé de la difficile mission de publier la Bulle à Louvain et d'obtenir la soumission de Baius[1]. Toledo passait dans les cercles de Rome pour un prodige de savoir[2]. Il arriva à Louvain en mars 1580. Il s'adressa d'abord à Baius lui-même et, dans une conversation amicale, réussit en effet à se concilier et à gagner le Chancelier. Puis, il convoqua une réunion de la faculté et expliqua pourquoi le Pape s'était décidé à publier et à confirmer la Bulle de Pie V. Dans une séance ultérieure, il fut donné lecture de la Bulle de Grégoire XIII, sur quoi Toledo s'adressant à Baius, lui demanda si réellement, plusieurs des propositions condamnées ne se trouvaient pas dans ses livres imprimés, développées dans un sens condamné par la Bulle. Naturellement, la dernière question visait la querelle sur ce qu'on appelait le Comma Pianum. Baius répondit que oui. Toledo lui demanda donc s'il réprouvait ces propositions et les autres condamnées par le Pape. Baius répondit qu'il les condamnait dans le sens de la Bulle et de la façon que la Bulle les condamnait[3]. Les mêmes questions furent adressées aux autres assistants et tous répondirent comme Baius. Dans des conversations ultérieures avec le savant, Toledo obtint une déclaration écrite et signée, à la date du 24 mars 1580. Baius y disait que les déclarations de Toledo avaient fait impression sur lui;

va du 26 mai 1579 au 25 mai 1580, le 29 janvier tombe donc cette année-là en 1580. Dans *Bull. Rom.*, *loc. cit.*, la Bulle est justement inscrite entre le 16 décembre 1579 et le 23 mars 1580. Mais la date page 230 est interprétée, comme cela n'est pas rare, de façon erronée.

[1] Les brefs dont il fut muni (à Baius et à l'Université de Louvain du 19 janvier 1580, pouvoir d'absoudre du 2 février 1580) dans Theiner, *Annales*, 1580, n° 79 (III, 206). L'instruction pour Toledo datée du 20 janvier 1580 dans Cod. R. 3, 6, p. 51, de la Bibl. Angelica à Rome.

[2] Un bref de Grégoire XIII du 22 novembre 1575 recommande au duc de Bavière ne mendaciis credat contra Franciscum Toletum Iesuitam, hominum omnium qui nunc sunt sine ulla controversia doctissimum..., cuius consilium in rebus gravissimis S. Pœnitentiariæ omnibusque fere, quæ ad animarum salutem pertinent, adhibet [SS. Pontifex]... *Synopsis actorum S. Sedis*, 77.

[3] Le Bachelet, 55; cf. Astrain, IV, 47.

qu'il était convaincu que la condamnation était juste et régulière, faite à la suite de réflexions et d'un mûr examen, qu'il reconnaissait que, dans quelques-uns de ses précédents écrits, se trouvaient plusieurs de ces propositions soutenues dans le sens où la Bulle les condamnait; il déclarait enfin qu'il rétractait ces opinions et se soumettait à la condamnation du Pape[1]. Toledo doit avoir déclaré là-dessus qu'il n'avait rencontré chez personne autant de science et d'humilité que chez Baius. A Rome, il parla de lui au Pape dans les termes les plus respectueux[2], en sorte que Grégoire XIII honora le chancelier d'un bref très bienveillant du 15 juin 1580[3]. Toledo obtint aussi, pour l'Université, un Original écrit de la Bulle, différent du texte imprimé qu'il avait apporté à Louvain l'année précédente. Mais conformément aux usages de la chancellerie pontificale, il n'y avait pas de signe de ponctuation, détail qui, dans l'histoire ultérieure du Baianisme (dans les années 1618 et 1643), joua son rôle dans la querelle sur la Comma Pianum.

Malgré toutes les déclarations et souscriptions, l'erreur de Louvain n'était pas encore entièrement surmontée. De nouveau, des nouvelles inquiétantes arrivèrent à Rome à ce sujet. Lorsque Grégoire XIII, en 1584, envoya l'évêque de Verceil, Giovanni Francesco Bonhomini, comme nonce en Allemagne, il lui donna la mission de prêter attention à cette affaire. Mais les rapports de Bonhomini envoyés des Pays-Bas n'arrivèrent qu'au successeur de Grégoire.

Des expériences, comme on venait d'en faire avec Baius et l'influence de ses doctrines et de ses écrits, ne purent que confirmer Rome dans la persuasion que l'Église, dans la formation de sa législation, devait mettre toute sa sollicitude à écarter les doctrines anti-catholiques. La plupart des brefs de Grégoire XIII montrent combien il était persuadé pour cette raison de la nécessité de l'Index des livres interdits. Les mauvais livres, écrivait-il à l'Archiduc Charles à Graz[4],

[1] Imprimé dans THEINER, *Annales*, 1580, n° 80 (III, 208); traduction dans LE BACHELET, 57.

[2] L'évêque Odescalchi annonce le 14 mai 1580 le retour de Toledo à Rome, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] THEINER, *Annales*, 1580, n° 79 (III, 208). Lettre de remerciement à l'Université et une aux bourgmestre, échevins et conseil de Louvain, du 6 août 1580, *ibid.*, 209.

[4] Le 5 décembre 1580, dans THEINER, *Annales*, III, 135.

sont une peste qui cherche à infecter d'un coup toutes les villes et les provinces; des conciles et des empereurs avaient compris qu'il ne pourrait rien y avoir de meilleur et de plus salutaire pour l'Église Universelle, que d'user du feu contre cette gangrène. Maximilien II put donc mériter un éloge du Pape quand il fit mine de procéder avec sévérité contre les livres des novateurs [1]. Rodolphe II [2], comme déjà avant lui l'Archiduc Ferdinand [3], furent exhortés par Grégoire XIII à faire de même.

Pourtant, malgré tout le zèle dépensé pour limiter la dissémination des idées hérétiques, il fallait éviter l'écueil de troubler les consciences par l'excessive sévérité des interdictions de livres et de ne pas rendre trop difficile l'observation de l'Index. Dans son effort pour concilier finalement d'une façon parfaite les deux points, le zèle de la foi et la prudence, Grégoire XIII entreprit aussi la difficile tâche de donner à l'Index une forme entièrement satisfaisante [4]. Dans ce but, les sept cardinaux de la Congrégation de l'Index [5] furent investis des pouvoirs les plus étendus; il leur devait être permis, dans les cas incertains et difficiles, d'expliquer et de fixer le sens de l'Index et de ses règles, de purifier les écrits, hérétiques ou suspects, de leurs passages erronés ou scandaleux, d'interdire ou de permettre des livres, de les mettre à l'Index et de les en retirer, d'accorder ou de refuser la vente d'ouvrages imprimés. Pour obtenir l'unité de la procédure, tous les autres pleins pouvoirs de ce genre furent révoqués, puis tous les évêques, docteurs, professeurs, libraires etc. soumis à l'obéissance aux Cardinaux de l'Index [6].

En fait, sous Grégoire XIII, commença le travail de la nouvelle édition de l'Index. On tenta la difficile entreprise de

[1] Le 15 mai 1574, *Archiv für österr. Gesch.*, XV, 209

[2] Le 15 mars 1581, dans THEINER, *Annales*, III, 271.

[3] Le 11 août 1576, *ibid.*, II, 185.

[4] Ut pestiferarum opinionum disseminandarum omnis tollatur occasio, et conscientiarum tranquillitati, quantum in nobis est, consulatur, vehementer cupimus indicem librorum prohibitorum in eam formam primo quoque tempore redigi etc. Bulle du 13 septembre 1572 dans *Analecta iuris pontif.*, 1re série, Rome, 1855, 2256. Cf. HILGERS, 514.

[5] Sirletto, Paleotto, Bonelli, Pellevé, Bianchi, Montalto, Giustiniani (introduction de la même bulle dans *Analecta* déjà cité). Sur la Congrégation de l'Index, cf. MAFFEI, I, 23; sur ses secrétaires sous Grégoire XIII, Ioh. Bapt. Lanci (1580-1583) et Vicentius Bonardi, voir TAURISANO, *Hierarchia ord. prædic.*, Romæ, 1916, 115

[6] Bulle du 13 septembre 1572, déjà citée.

purifier de leurs passages scandaleux les écrits de Boccace, de Machiavel[1], les livres juifs[2]. On examina les Gloses du Droit canonique[3] et les écrits d'Érasme[4]. Pour la nouvelle élaboration projetée de l'Index, ces travaux préparatoires ne servirent, en attendant, à rien[5].

Si les tentatives que nous venons de mentionner témoignent d'un effort pour adoucir les interdictions déjà existantes de certains livres[6], cependant une Bulle parut, au

[1] Salv. Bongi, *Annali di Gabr. Gioliti de' Ferrari*, II, Roma, 1897, 414, Reusch, *Index*, I, 387, 390. Deux lettres de Vettori à Sirleto dans Dejob. 393, 396. *Epistola ad Gregorium XIII super correctione novellarum Boccacii imperfecta* dans Vat., 6176, p. 282, Bibl. Vatic. Une lettre du 20 juin 1573 recommande au nonce de Venise d'empêcher la vendita dei 100 novelle di Bocaccio non corrette, *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap. Sur l'édition expurgée de l'œuvre de Castiglione, « *Cortegiano* » (1584), cf. Vittorio Cian, *Un episodio della storia della censura in Italia nel sec. XVI*, Milano, 1887. La traduction française de la Bible par René Benoist fut condamnée par bref du 3 octobre 1565, voir Reusch, I, 449; cf. *Studi e docum. di storia e diritto*, XXIV, Roma, 1903, 259.

[2] Reusch, I, 50. Dans son audience du 1er juin 1581, Santori parla avec le Pape dei Talmud stampati in Basilea venuti : che 'l Talmud sia impedito per tutto (Notes de Santori sur ses audiences, *Arm.*, 52, t. 17, des Arch. secr. pap.). Santori parla de nouveau au Pape le 27 juillet 1581 del tempo della Congregatione de libri hebrei e spese fattεci e fatighe tenute : N. S. ordinò, che con li primi riveditori de' libri hebrei vi intervenisse alcun Giudeo, e quel che poi sarà notato, si riferisca in Congregatione (*ibid.*). Le duc de Mantoue est invité à ne laisser imprimer aucun livre hébreu qui n'ait été auparavant revu (Zibramonti le 11 janvier 1584, Arch. Gonzag. à Mantoue). Le Nonce en Allemagne reçut dès le 28 février 1579 mission de s'entendre avec le gouvernement suisse, acciò operino con li loro confederati di Basilea che si impedisca la stampa del Thalmud intendendosi essere molto sollicitata, *Barb.*, LXII, 1, carte 42, Bibl. Vatic. Cf. Reinhardt-Steffens, *Nuntiaturberichte*, I, 269, 347, 629.

[3] Reusch, I, 440.

[4] *Ibid.*, 354.

[5] Un *Avviso di Roma* du 14 août 1577 attendait déjà l'impression du nouvel Index et savait par un motuproprio obtenu à la prière des Théatins che si levano tutte le rime lascive et comedie obscene, le lettere amorose et le satire, che si suspendano saranno snervati et smembrati, *Urb.*, 1045, p. 473, Bibl. Vatic. Dans un *Avviso di Roma* du 4 février 1581, on lit : Si dice, che si prohiberanno l'historie di Guicciardino ponendosi nell' Indice delli libri proibiti, per quel che troppo apertamente tocca di Papa Alessandro Sesto. *Ibid.*, 1049, p. 53b.

[6] D'une Congrégation tenue le 14 mars 1574 chez Sirleto pour adoucir l'Index parle un *Avviso di Roma* du 15 mai. Sur la douceur de la Congrégation de l'Index, voir aussi Montaigne, I, 27, 59. A l'exemple de G. Voigt (*Hist. Zeitschrift*, XX, 23-53), quelques historiens de la littérature ont rendu l'Inquisition et l'Index responsables des malheurs du Tasse et cherchent à le présenter comme une victime de la contre-réforme. De cela il ne peut être question. Voir Baumgartner, VI, 379, qui fait justement observer que Le Tasse trouva ses plus fidèles, ses plus utiles, ses plus actifs amis dans les

début du Pontificat de Grégoire, dans laquelle il se montrait à peine moins sévère que ne l'avait été peu auparavant Pie V contre une forme de publication récemment interdite. Il s'agissait d'excès du journalisme commençant. A côté de certains rédacteurs consciencieux d'Avvisi, il y en avait d'autres, d'après l'expression de Grégoire, qui étaient des hommes d'une curiosité pleine d'impudence et qui spéculaient sur tout ce qui pouvait tromper le public sur les questions privées ou publiques, ou sur des inventions arbitraires, faisant leurs compilations sans le moindre égard pour le vrai ou le faux, le tout afin d'envoyer partout leurs rapports pour une misérable somme, et donner comme nouvelles des bruits qui avaient déjà couru en dehors de Rome sur les affaires romaines; en tirant les plus fantaisistes conclusions sur le passé et des pronostics sur l'avenir. Il est facile de prévoir, et l'expérience nous l'a enseigné, quel mal entraîne cette façon d'agir, puisqu'on répand le faux comme une vérité et que nombre de personnes ont à en souffrir dans leur bonne renommée. Grégoire XIII interdit donc d'écrire, de recevoir, de transcrire et de répandre de semblables rapports et cela sous peine de condamnation infamante et des galères [1]. Pie V s'était exprimé encore plus vigoureusement sur l'abus du service d'informations [2], qui présentait un très sérieux danger; car les calvinistes secrets comme Wolfgang, Zündelin se servaient de ces rapports pour mettre en circulation les pires calomnies contre le Saint-Siège [3].

rangs du clergé régulier et séculier, chez les prélats et cardinaux et aussi bien dans le milieu de la contre-réforme.

[1] Bulle du 1er septembre 1572, *Bull. Rom.*, VIII, 12. Cf. le rapport de Fr. Gerini du 6 septembre 1572, Arch. d'État à Florence.

[2] Voir nos livres précédents.

[3] Cf. v. Bezold dans les *Sitzungsberichten der Münchener Akad.*, 1882, II, 150.

CHAPITRE V

EFFORTS DE GRÉGOIRE XIII POUR LA DÉFENSE CONTRE LES TURCS. — SES RELATIONS AVEC VENISE, L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

Comme sur le terrain ecclésiastique intérieur, Grégoire XIII suivit dans sa politique extérieure la tradition de Pie V, en cherchant à poursuivre de tout son zèle les entreprises guerrières de celui-ci contre le Croissant. Le soir même du 13 mai 1572, quoiqu'il fût extrêmement épuisé par les émotions de son élection et par la fatigue des cérémonies à Saint-Pierre, le Pape fit appeler à lui les ambassadeurs d'Espagne et de Venise : « Ecrivez à votre Roi, dit-il au premier, qu'il a des raisons de se réjouir de notre élection, car nous sommes résolu à le soutenir dans toutes ses entreprises glorieuses, en particulier dans la Ligue contre les Turcs, en maintenant non seulement l'alliance conclue par notre prédécesseur mais aussi en doublant la dépense et les préparatifs. » Grégoire tint le même langage à l'ambassadeur vénitien[1]. En publiant le programme de son règne au Consistoire du 30 mai, il annonçait en premier lieu le maintien et l'affermissement de la Ligue contre l'ennemi qui armait de nouveau[2]. Si à cette heure solennelle, il promit de dévouer toutes ses sollicitudes et ses pensées à cette difficile affaire[3], il tint fidèlement sa

[1] Voir les notes de Musotti dans Arch. Boncompagni à Rome. Cf. le supplément n° 76-80.

[2] Cf. plus haut.

[3] Le Pape doit avoir dit : Pium suum prædecessorem ex tribus lapillis interemptum sibi tres alios reliquisse qui se statumque suum in periculo ponerent. Horum autem lapillorum primum dicebat esse difficultatem conservandi federis initi inter Pontificem Romanum, Regem Catholicum et Venetos pro Republica christiana contra Turcas. Alter, titulum Magni Ducis cum

promesse; la pensée de la Ligue se déploie comme un fil rouge, à travers tout le pontificat de Grégoire XIII et détermina en grande partie son attitude vis-à-vis des puissances chrétiennes[1].

Dans le zèle qui animait le Pape, il lui fut particulièrement douloureux que, juste au début de son règne, les intentions de poursuivre énergiquement la glorieuse victoire de Lépante, au bénéfice de toute la chrétienté, fussent évanouies en fumée. Il ne pouvait être surpris que de sérieuses difficultés lui vinssent du côté du roi d'Espagne puisque déjà, sous Pie V, celui-ci aurait voulu porter la guerre vers le nord de l'Afrique plutôt qu'au Levant. Malgré cela, Grégoire XIII était en droit d'espérer de faire accepter ses désirs à Madrid, parce que, pendant sa légation en 1565, il s'était acquis à un haut degré l'estime de Philippe II et de sa Cour[2]. La part décisive de Granvelle à son élection et la déférence que le Pape montra aussitôt au roi d'Espagne[3], pouvaient également autoriser son espérance d'aplanir les difficultés qui jusque-là avaient paralysé la Ligue[4].

Grégoire XIII déploya le plus grand zèle. Par ses lettres comme par ses nonces, et par les négociations avec les ambassadeurs à Rome, il s'efforça de pousser l'Espagne et Venise à une action concordante contre l'ennemi commun, cependant que, dans le même temps, il s'occupait de terminer sans retard la partie des armements qui lui incombaient. Dès le 16 mai 1572, il adressa à Don Juan d'Autriche, qui résidait à Messine, une ardente exhortation à ouvrir la campagne. Aussitôt après, il envoya en ce port de Messine le vainqueur de Lépante, Marc-Antonio Colonna

corona Cosmo Medices concessa, quod principes christianos in dissidio ponere facile posset. Tertium archiepiscopi Toletani causam, quæ inextricabilis nec sine læsione auctoritatis et existimationis Sedis Apostolicæ expediri posse videretur. *Var. polit.*, 98 (d'abord 97) p. 205, Arch. secr. pap.

[1] Voir KARTTUNEN, *Grégoire XIII*, p. 1.

[2] Voir les notes de Venanzio da Camerino et de C. Speciani dans Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Combien le Pape avait une haute idée de l'Espagne, c'est ce que montra en 1572 son attitude dans un conflit de préséance entre les ambassadeurs espagnol et français. Voir MAFFEI, I, 43; HERRE, 248.

[4] Dans la Congregazione della lega, les cardinaux Galli et Mark Sittich furent admis à la place de Bonelli et de Rusticucci; voir le rapport d'Arco du 24 mai 1572, Arch. d'État à Vienne,

qu'il confirma dans son poste antérieur de Commandant en chef de la flotte pontificale [1]. Les rapports de ce Romain démontrent qu'alors encore, comme tant d'autres fois, le Saint-Siège était seul à poursuivre une politique réellement désintéressée dans les affaires européennes [2].

Marc-Antonio Colonna arriva, au début de juin 1572, avec treize galères du Pape près de Don Juan qui rassemblait sa flotte à Messine. Le gros de la flotte de Venise à la tête de laquelle était, pour satisfaire au désir de l'Espagne, Venier Giacomo Foscarini, se trouvait devant Corfou. Vingt-cinq galères conduites par le provéditeur Jacopo Soranzo étaient arrivées à Messine. Le début des opérations paraissait imminent lorsque, de façon tout à fait inattendue, le 14 juin Don Juan retarda son départ. Colonna et Soranzo lui ayant demandé l'explication de son attitude, il dut avouer finalement qu'il agissait ainsi par l'ordre exprès de Philippe II [3].

L'indignation devant cette conduire fut extrême à Rome. Personne à la Curie ne doutait que, dans ce changement imprévu, la jalousie de Philippe II contre Venise n'était intervenue pour une grosse part. Grégoire XIII, qui avait participé personnellement, le 21 juin 1572, à une procession rogatoire pour conjurer le péril turc [4] et qui avait exhorté Don Juan à une prompte décision [5], apprit avec une extrême douleur qu'au début de son pontificat, l'accord de la Ligue était remis sérieusement en question par l'Espagne [6]. Dans une lettre autographe, qu'il adressa le 30 juin 1572 à Philippe II, il fit à celui-ci, dans sa manière brève et résolue, de très sérieuses remontrances en faisant remarquer que des motifs non seulement religieux mais particulièrement politiques exigeaient le retrait de cet ordre fatal. En même temps, il annonçait l'arrivée de son envoyé spécial Niccolò

[1] Voir Guglielmotti, *Colonna*, 314.
[2] Voir Gottlob dans *Hist. Jahrbuch*, XVI, 394.
[3] Voir Sereno, 271; Guglielmotti, *Colonna*, 318; Balan, VI, 570; Manfroni, *Lega*, XVI, 379, 383; Serrano, *Liga*, I, 207. Serrano rendit le service d'avoir fait connaitre textuellement le premier l'ordre de Philippe II (I, 298).
[4] Voir le rapport de B. Pia daté du 21 juin 1572, Arch. Gonzag. à Mantoue.
[5] Bref du 21 juin 1572, *Arm.*, 44, t. 21, n° 97, Arch. secr. pap.
[6] Voir Gratianus, *De bello*, 261.

Ormaneto, évêque de Padoue pour d'ultérieures représentations [1].

L'indignation du Pape s'accrut en apprenant que l'Espagne projetait une entreprise particulière pour la conquête d'Alger. Dans l'entourage de Grégoire XIII, le bruit courut que la conduite du roi d'Espagne amènerait la révocation des grâces de caractère financier, qui lui avaient été accordées par Pie V. A Rome, se répandit visiblement un état d'esprit défavorable. Déjà on entendait les gens se plaindre publiquement que le roi d'Espagne détruisît la Ligue et rompît des engagements pris par serment. Le représentant de Philippe II à Rome, Jean de Zuñiga, se trouva à ce moment dans une situation plus difficile que jamais. En face des attaques contre la politique de son maître, il avait constamment en pensée un autre souci : l'attitude menaçante de la France et l'appui des huguenots aux rebelles hollandais. Il fit aussi remarquer, relativement à l'entreprise contre Alger, que si l'Espagne n'attaquait pas, la France allait rétablir ses affaires avec l'appui des Turcs. Malgré tous ses efforts, Zuñiga ne réussit pas à amener dans l'opinion publique un revirement en faveur de la politique de son gouvernement [2].

Le représentant du Pape à Madrid, dans ses premières remontrances contre l'ordre de Philippe II, avait fait remarquer quel étonnement devait provoquer le fait qu'un si puissant souverain ait pris sur un simple soupçon, une décision de cette importance sans consulter ses Alliés ; s'il était vrai que la France ait en vue la dissolution de la Ligue contre les Turcs, elle aurait atteint ce but bien facilement, car les ordres envoyés à Don Juan entraînaient la dissolution de l'alliance. On répondit au légat que le soupçon contre la France n'était que trop fondé et que Philippe II avait dû agir à temps pour ne pas être surpris [3].

[1] Nous devons également à Serrano la connaissance de cette lettre (*Liga*, I, 361). La même remarque que la lettre est écrite, en términos tan graves y enérgicos, que quizás no ofrezca otra semejante el epistolario particular de Gregorio XIII

[2] Voir Serrano, *Liga*, I, 242, 250, 254, 334, 374. Serrano défend vivement la conduite de Philippe II contre l'opinion jusque-là régnante et l'excuse à cause de sa crainte de la France et des protestants (cf. *Rev. hist.*, CXXXVI [1921], 100) ; il présente ici, ainsi que dans l'Introduction à sa *Correspondencia*, énergiquement le point de vue espagnol.

[3] Voir Serrano, *Liga*, I, 378.

Grégoire XIII et les Cardinaux Morone, Galli, Cesi et Aldobrandini avaient à la fin de juin fait la proposition qu'une partie au moins de la flotte espagnole fût mise à la disposition des Alliés pour faire face à l'audacieux Uludsch Ali; car autrement, il y aurait à craindre que Venise ne fît la paix avec la Porte[1]. Don Juan lui-même n'ignorait pas ce danger. Sa situation était la plus pénible qu'on pût imaginer. Il était avide de gloire, il constatait la justesse des réclamations du Pape et des Vénitiens au sujet de l'observation du traité entre les Ligueurs et, malgré cela, il avait les mains entièrement liées par le commandement de Philippe II et par les conseillers dont le Roi l'avait entouré. « Le Pape, écrivait-il au duc de Terranova, fait feu et flamme, et Venise se plaint en des termes qui attendriraient un rocher[2]. »

Colonna avait quitté Messine, le 7 juillet 1572, avec la flotte des Alliés formée de 56 galères, parmi lesquelles 13 du Pape, tandis que le même jour Don Juan faisait voile contre Alger avec la flotte espagnole. Colonna, avec les 70 galères de Foscarini qui était arrivé à Corfou à la mi-juillet, crut pouvoir attaquer avec succès les forces des Turcs, supérieures aux siennes en nombre, parce qu'il considérait ses vaisseaux comme de qualité et d'armement meilleurs[3]. Sur ces entrefaites, Philippe II, le 4 juillet 1572, avait révoqué son premier ordre et autorisé Don Juan à se réunir à la flotte de la Ligue[4]. Mais Colonna, tout comme Foscarini, ne se laissa pas détourner par là de leur projet d'attaquer l'ennemi. Uludsch Ali évita de livrer une bataille décisive. Lorsque Colonna revint à Corfou, le 1er septembre 1572, il y trouva Don Juan avec 53 galères et 13 000 hommes. Don Juan qui était arrivé dès le 10 août à Corfou se sentit, comme commandant en chef, blessé par la façon tout arbitraire d'agir des Alliés, si bien qu'on en vint à un conflit déclaré entre lui et Colonna. Les anciennes frictions entre l'Espagne et Venise se ranimèrent avec une âpreté renouvelée. Enfin, le 7 septembre, l'Armada entière se mit en mer sans faire

[1] Voir Manfroni, *Lega*, XVI, 390, 399; Serrano, *Liga*, I, 345.
[2] Voir Rosell, 230; Havemann, *Don Juan*, 153.
[3] Voir Manfroni, *Marina*, 512; Serrano, *Liga*, II, 18.
[4] Serrano (*Liga*, I, 363) a également fait connaître le premier la lettre de Philippe II inconnue.

par la suite quoi que ce fût d'important [1]. Quand la saison trop avancée rendit impossible d'autres opérations, on se sépara en s'adressant de mutuels reproches. Don Juan retourna à Messine, le 25 octobre 1572, et Colonna ramena bientôt après les troupes du Pape à Civita Vecchia [2].

La douleur de Grégoire XIII devant la malheureuse issue de l'entreprise [3] fut d'autant plus grande qu'il avait fait de son côté tout ce que ses forces lui avaient permis pour empêcher la Ligue de rester sans action. Dans ce but, il s'était surtout appliqué à apaiser la jalousie entre Madrid et Venise, et à empêcher une attaque de la France contre l'Espagne. Ç'avait été une des tâches principales qui avaient été confiées à Antonio Maria Salviati, envoyé comme Nonce à Paris. Salviati, tout comme Ormaneto, nommé Nonce à Madrid, en remplacement de Castagna le 1er juillet 1572, et comme le représentant de Grégoire XIII à Venise, Giovan Antonio Facchinetti, avait été au service de Pie V. On vit dans l'emploi de ces hommes une preuve que le nouveau Pape n'avait à cœur que le bien de la chrétienté [4].

L'instruction de Salviati parlait d'une adhésion de la France à la Ligue, adhésion que Pie V avait déjà tenté d'obtenir. Si la chose eût réussi, ce n'eût pas été seulement un considérable renforcement de la Ligue mais aussi un important appui moral enlevé à la Porte [5]. Mais le résultat fit voir qu'il ne fallait pas compter sur une telle adhésion. Étant donné la situation, Grégoire XIII aurait dû être satisfait d'empêcher le gouvernement français de donner son appui au soulèvement hollandais, car autrement la guerre entre la France et l'Espagne et le complet abandon de la Ligue par Philippe II devenaient inévitables. Au jugement de

[1] Manfroni, *Lega*, XVI, 427; XVII, 23, et Marina, 513. Cf. aussi Manfroni, *Don Giov. d'Austria e Giacomo Contarini*, Città di Castello, 1903, où celui-ci retire ses précédentes opinions. Les événements d'alors, dit un critique (*Riv. stor.*, 1905, 227), n'ont pas été jusqu'ici tirés au clair. Récemment, Serrano (*Liga*, vol. II) en a donné une ample exposition où il met en lumière certains moments passés inaperçus jusque-là et qui parlent en faveur de ses compatriotes.

[2] Les précédentes expositions de Manfroni et Guglielmotti, sur lesquelles s'est basé Balan, sont tirées en substance de la profonde exposition de Serrano qui représente avec éloquence et chaleur le point de vue espagnol.

[3] Voir le bref à Don Juan du 27 octobre 1572 dans Theiner, I, 77.

[4] Voir au supplément n° 86 les notes de Salviati, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Voir Serrano, *Liga*, II, 276.

Salviati [1], une telle intervention de la France à laquelle Charles IX était très enclin aurait eu lieu si, au dernier moment, ne s'était produit un événement inattendu : la nuit de la Saint-Barthélemy. En même temps, une nouvelle tentative fut faite, avec l'envoi du Cardinal Orsini, de gagner la France à la Ligue. A ce but, devait concourir également le projet conçu par le Nonce de Turin d'une alliance matrimoniale entre la Cour de France et celle d'Espagne. Mais ce projet échoua devant la résistance de Philippe II. La mission d'Orsini resta complètement sans résultat [2]. Du même coup tomba le plan du Pape de dresser la puissance réunie de l'Espagne et de la France contre la reine Élisabeth d'Angleterre [3].

Du même insuccès furent frappés les efforts de Grégoire XIII pour entraîner l'empereur Maximilien II à entrer dans la Ligue [4]. L'archevêque de Lanciano, Niccolò Marini, envoyé en Espagne à la fin de novembre 1572, pour y aider Ormaneto et que suivit presque aussitôt Marcantonio Colonna [5], avait aussi la mission de presser l'envoi d'une flotte de secours portugaise promise un an auparavant; mais il dut comprendre à Evora que la chose était impossible car le Portugal avait besoin de ses vaisseaux pour se défendre lui-même contre les corsaires de l'ouest africain et pour assurer ses propres possessions au delà des mers [6].

Ainsi, le résultat final de l'action diplomatique si élargie du Pape demeura négatif. Grégoire XIII, après comme avant, en fut réduit exclusivement à l'Espagne et à Venise. Les déclarations de Philippe II semblaient justifier les plus grandes espérances : le roi voulait augmenter le nombre de ses vaisseaux et renoncer à toute entreprise particulière comme celle contre Alger. L'attitude de Venise, dont les représentants s'opposèrent à toute augmentation des vaisseaux à fournir par la République, fut d'autant plus mauvaise [7].

[1] Voir au supplément n° 86 les notes de Salviati, Arch. Boncompagni à Rome.
[2] Voir Serrano, *Liga*, II, 253, 260.
[3] Voir le rapport d'Arco daté de Rome 1er novembre 1572, Arch. d'État à Vienne.
[4] Voir Schwarz, *Gutachten*, VII; Törne, 140; Serrano, *Liga*, II, 282.
[5] Sur ces missions, voir Hinojosa, 259; Serrano, *Liga*, II, 253, 260.
[6] Voir Serrano, *Liga*, II, 259.
[7] *Ibid.*, 209, 216.

Une chose qui donnait encore fort à penser, c'était le bruit de plus en plus précis qui courait de négociations, par l'intermédiaire de la France, entre Venise et la Porte pour une paix séparée[1]. Grégoire XIII ne put que difficilement croire à une pareille trahison, d'autant que, ainsi que cela fut annoncé à Rome en novembre 1572, il avait autorisé la République à vendre, pour la durée de la guerre contre les Turcs, des biens d'Église s'élevant jusqu'à 100000 écus[2]. L'ambassadeur vénitien et le Doge lui-même, devant les inquiétudes croissantes du Nonce, avaient résolument démenti les négociations avec les Turcs[3]. Comme les bruits duraient, Grégoire XIII jugea à propos d'attirer par son Nonce Salviati l'attention du gouvernement français sur ce qu'aurait de honteuse sa médiation entre la Porte et Venise[4]. La Bulle *In cœna Domini* contenait une disposition particulière contre ceux qui s'emploieraient à détruire la Ligue contre les Turcs[5].

Un sérieux soupçon sur les intentions de Venise se produisit, lors des négociations qui eurent lieu à Rome dès le début de 1573, sur la campagne à entreprendre contre les Turcs. L'Espagne y était représentée par le Cardinal Pacheco et Zuñiga, Venise par Paolo Tiepolo. Sur l'ordre du Pape y prirent part les Cardinaux Morone, Galli, Mark Sittich, Chiesa, Cesi, Aldobrandini et Guastavillani. Durant les négociations, le but de Venise d'éviter le plus possible une décision, devint visible. Pour obtenir une conclusion, on dut tenir un très large compte des demandes du représentant de la République de Saint-Marc[6].

Les principales dispositions de la Convention, conduite finalement à bonne fin le 27 février 1573, établissaient que la flotte du Pape et celle de l'Espagne auraient à se rassembler, avant la fin de mars, à Messine, pour s'unir ensuite à

[1] Cf. Serrano, *Liga*, II, 219.

[2] Voir le rapport d'Arco du 1er novembre 1572, Arch. d'État à Vienne, et *Libri commem. di Venezia*, VI, Venezia, 1903, 330.

[3] Voir Serrano, *Liga*, 236, 305. Le rapport du Nonce cité en première ligne porte la date : Venezia, 17 janvier 1573, qui manque dans Serrano. Venise, 17 janvier 1573, *Nunziat. di Venetia*, XII, 217, Arch. secr. pap.

[4] Voir au supplément n° 86 les notes de Salviati, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Voir Serrano, *Liga*, II, 249.

[6] Voir *ibid*.

Corfou à la flotte vénitienne et tenter ensuite dans le Levant un coup contre les Turcs. L'ensemble des galères devait être porté si possible à 300. Du moins l'Espagne et Venise avaient à en fournir chacune 130 et le Pape 18 [1].

Les préparatifs pour l'exécution de l'entreprise commencèrent aussitôt [2]. Don Juan était sur le point de partir pour Corfou; le soupçon contre Venise paraissait être démenti par le fait que la République de Saint-Marc préparait, en Sicile, les vivres pour une campagne de sept mois [3], lorsque tout à coup une nouvelle effrayante se répandit dans le pays qui ôtait toute espérance d'une action commune contre l'ennemi héréditaire du nom chrétien.

Dans le plus grand secret, le 7 mars 1573, à Constantinople, le Bailo vénitien Marc-Antonio Barbaro et le grand vizir faisaient un traité de paix séparée entre la République de Saint-Marc et la Porte. Presque au même moment, l'ambassadeur vénitien à Rome, dans une réunion des Cardinaux, avait fait pression pour une action décisive contre les Turcs dans le Levant [4]. Pour encourager les Espagnols, Grégoire XIII avait, le 27 mars 1573 encore, envoyé des brefs énergiques à Don Juan et à André Doria [5]. Au milieu de ces préparatifs pour la grande entreprise [6] arriva la nouvelle du traité qui la réduisait à néant et quelles conditions de paix! La République de Saint-Marc sacrifiait pour cela ses conquêtes sur les côtes de l'Albanie, s'engageait à payer comme indemnité de guerre 300 000 ducats dans les trois ans et abandonnait l'île de Chypre. C'était « comme si les Turcs avaient gagné la bataille de Lépante [7] ».

Paolo Tiepolo reçut la mission d'annoncer au Pape la

[1] Serrano, *Liga*, 407, où se trouve le texte complet de l'accord.

[2] A Rome dès avant la signature de l'accord; voir les rapports de C. Capilupi des 7 et 22 février 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue, et la lettre du card. Truchsess du 21 février dans Steichele, *Beitr. zur Gesch. des Bistums*, Augsburg, II (1852), 96.

[3] Voir Serrano, *Liga*, II, 285.

[4] Voir Yriarte, *Vie d'un patricien*, 211, 213, 215; Törne, 143; Jorga, III, 156. Le traité de paix ne fut communiqué que le 4 avril au Nonce à Venise; voir Guglielmotti, *Colonna*, 428; Theiner, I, 405; Valensise, 177.

[5] Voir Theiner, I, 197; cf. *Avviso di Roma* du 21 mars 1573, Arch. d'État à Vienne.

[6] Cf. les rapports de Capilupi des 7 mars et 4 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Voir aussi la lettre de Galli au Nonce espagnol du 7 avril 1573, dans Serrano, *Liga*, II, 413.

[7] Voir Charrière, III, 361.

conclusion de la paix, qui anéantissait la Ligue. Dans l'après-midi du 6 avril 1573, Tiepolo se rendit à Frascati, où le Pape séjournait pour quelques jours, à la villa du Cardinal Mark Sittich. L'ambassadeur fut immédiatement introduit. A peine eut-il commencé son discours que Grégoire comprit le but de la visite. Plongé en apparence dans de profondes réflexions, il écouta l'ambassadeur pour l'interrompre bientôt si souvent, que celui-ci eut de la peine à venir à bout de sa communication. Quand il eut dit que la paix avait été conclue par le moyen du Bailo, le Pape lui donna l'ordre de s'éloigner. Tiepolo fit encore une tentative pour justifier la conduite de son gouvernement. Mais le Pape se leva de son siège pour aller vers la fenêtre, en tournant le dos à l'ambassadeur. Quand celui-ci le pria de nouveau de l'entendre, le Pape se retourna et lui commanda encore une fois de sortir; il entendrait le reste à Rome; toutefois l'ambassadeur devait savoir que Venise tombait sous le coup de l'excommunication [1].

A peine Tiepolo s'était-il éloigné que Grégoire XIII ordonna de partir immédiatement pour Rome. Il fit en silence ce voyage de retour. Arrivé au Vatican, il manifesta le désir de voir d'abord Marc-Antonio Colonna. Celui-ci était à Paliano. Dès son arrivée le lendemain, le Pape fit convoquer immédiatement la Congrégation de la Ligue [2]. Elle décida de congédier toutes les troupes enrôlées pour la guerre turque, à l'exception des garnisons pour des points importants de l'État de l'Église, de renvoyer les galères fournies par Cosme I[er] et de révoquer toutes les concessions qui avaient été faites aux Vénitiens pour suffire aux dépenses de l'entreprise de la Ligue [3]. Le soir, des courriers furent

[1] Voir le rapport de Tiepolo dans Torne, 253. Cf. aussi la lettre de C. Capilupi du 7 avril 1573 et le rapport d'Odescalchi du même jour, Arch. Gonzag. à Mantoue, par quoi l'enjolivement fabuleux de la scène d'Hübner, I, 141, justement contesté par C. Robinson (*Niccolo Ormaneto*, London, 1920, 75, n° 1) est réfuté. Même Gondola dans son rapport du 8 avril 1573 (*Arch. für österr. Gesch.*, XCVIII, 636) ignore que le Pape ait poursuivi à travers toutes les chambres l'ambassadeur qui fuyait devant lui. Ce détail est probablement né d'une équivoque d'un passage de Gratianus, *De bello*, 326.

[2] Voir le rapport de C. Capilupi du 7 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[3] Voir le rapport de Cusano du 11 avril 1573 qui dit que conformément aux concessions du Pape, les Vénitiens auraient pu en retirer de 3-4 millions, Arch. d'Etat à Vienne. Cf. Bessarione, A. III, livre 5 (1898-1899), 252.

envoyés en toute hâte en France, en Espagne et à l'Empereur[1]. Au Nonce fut expédiée une lettre exprimant que le chagrin du Pape à la suite de la défection de Venise était plus grand que s'il avait perdu tout l'État de l'Église[2].

Le 8 avril, ce qui était tout à fait extraordinaire, tous les Cardinaux furent convoqués à un Consistoire. On attendait le décret d'excommunication sur Venise[3]. Sur la physionomie du Pape, on pouvait lire quelles sérieuses pensées l'occupaient. Il maintint cette fois encore l'habitude de recevoir individuellement les Cardinaux en audience avant le Consistoire; au Cardinal Cornaro, qui essayait en cette circonstance d'excuser sa patrie, il fit clairement comprendre combien il se sentait offensé et trompé par Venise[4].

Dans le discours du Pape aux Cardinaux, son chagrin de la défection de Venise qui s'était produite soudainement, au milieu des préparatifs pour la nouvelle campagne contre les Turcs et qui anéantissait toutes les espérances de défense contre eux, s'exprima d'une manière émouvante. « Vous avez entendu, commença-t-il, ce que les Vénitiens ont fait, à notre extrême douleur; comment ils ont agi contre les décisions de la Sainte-Alliance; contre leurs promesses, contre leur serment, ils ont signé une paix ignominieuse avec les tyrans de Turquie, au détriment de l'Espagne, à leur détriment même et à celui de toute la chrétienté. Comme nous le redoutions, nous avons souvent averti leur ambassadeur, qui nous assura à maintes reprises que les Vénitiens seraient fermement attachés à la Ligue. » Grégoire continua en disant comment la défection de Venise était arrivée juste au moment où, du côté des chrétiens, tout était préparé pour la campagne, où l'ennemi était incomplètement armé et de plus menacé par la Perse. En dernier lieu, le Pape déplora les conditions de la paix qui n'auraient pu être plus défavorables si la République de Saint-Marc avait été vaincue et abandonnée de tous. Il y a lieu de craindre que par un juste châtiment de Dieu, les Turcs récompensent Venise de la

[1] Voir le rapport d'Odescalchi du 7 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[2] Voir la lettre de Galli à Facchinetti du 7 avril 1573, dans Törne, 256, la réponse du Nonce dans Theiner, I, 406, et Valensise, 181.

[3] Voir P. Tiepolo, 236.

[4] Voir le rapport de C. Capilupi du 11 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

trahison commise envers ses Alliés en cherchant à anéantir complètement la République. Suffoqué de chagrin, le Pape conclut par ces mots : « Prions Dieu qu'Il détourne de nous sa colère et qu'Il ait pitié de son Église [1]».

Tout Rome partagea la juste indignation du Pape. Venise s'est fait haïr même des enfants, écrivait l'ambassadeur de Mantoue [2]. L'irritation était si grande que Paolo Tiepolo n'osa pas, de plusieurs jours, sortir du palais de Saint-Marc. Au début, tous les Cardinaux, à l'exception de Cornaro, le traitèrent comme un excommunié [3].

D'ailleurs, dans le reste de l'Italie, la République de Saint-Marc eut contre elle l'opinion publique. Plus grandes avaient été les esperances qu'on avait attachées, de toutes parts, à la victoire de Lépante, plus douloureuse était maintenant la désillusion. Ce sentiment explique le livre du Génois Foglieta, *De la grandeur des Turcs*, qui recommande un accord avec la puissance Ottomane, puisque l'union des chrétiens pour les combattre s'était montrée impossible [4]. En dehors de l'Italie, la conduite de Venise fut également condamnée de la facon la plus énergique et exploitée contre elle [5]. Des nouvelles de Vienne annonçaient que là-bas régnait une exaspération qui ne le cédait en rien à celle de Rome [5]. On sentit à Venise qu'il fallait faire quelque chose pour se défendre. Des écrits parurent dans le but de justifier les diplomates vénitiens [7]. Un de ces apo-

[1] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 126, et le rapport de C. Capilupi du 11 avril 1573, Arch. d'État à Vienne.

[2] Voir le rapport de C. Capilupi daté de Rome 15 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Odescalchi écrit le 7 avril : Non poteria credere V. E. quanto questo negotio della pace de Venetiani habia dato alteratione alla corte di Roma et quanto odio et murmurationi habbia concitato contro detti Venetiani. *Ibid.*

[3] P. Tiepolo, 226, 237. Rapport de C. Capilupi du 15 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. Gratianus, *De bello*, 327; Serrano, *Liga*, II, 291.

[4] Cf. Herre dans *Deutschen Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1906, 359.

[5] Voir les rapports de Zuñiga dans la *Collecc. de docum. inéd.*, CII, 79, 86.

[6] Voir *Venez. Depeschen*, III, 523; cf. les rapports de nonciature dans Serrano, *Liga*, II, 314 n. 2 et 325.

[7] Sur les écrits de A. Valier, voir Foscarini, *Lett. Venez.*, 293. Un travail de Longo parut imprimé dans *Arch. stor. Ital.*, App. IV, n° 17. Sur l'écrit de justification adressé au Saint-Siège dans Vat. 5299, p. 1, et la réponse espagnole qui s'y trouve, Gottlob dans *Hist. Jahrb.*, XVI, 396, a attiré l'attention. Molmenti traite de la Difesa de Cesare Simonetti : *Un giudizio in-*

logistes, Francesco Longo, soutint effrontément que la poursuite de la guerre aurait été un mal et qu'il ne fallait pas blâmer la conclusion de la paix mais la louer au contraire [1].

Combien cette opinion était peu justifiée, c'est ce que montra la dangereuse situation où Venise se trouva après la conclusion de la paix. A peine le traité était-il signé que la Seigneurie fut remplie des plus sérieuses inquiétudes par les nouvelles des vastes préparatifs des Turcs pour le printemps suivant [2].

La République de Venise n'avait pas seulement détruit, aux yeux de la Porte, son grand prestige de puissance maritime mais encore celui de la chrétienté. Le secrétaire de l'ambassadeur vénitien à Constantinople, Costantino Garzoni, dit expressément, dans sa relation de 1573, que la Porte voit maintenant avec une entière clarté qu'elle n'a plus à craindre une entreprise commune des puissances chrétiennes unies, que les Turcs se sentent assez forts maintenant pour pouvoir tenir tête, de tous les côtés, à chaque puissance en particulier et qu'ils ont bon espoir d'y réussir [3]. Si les Vénitiens pouvaient encore par la suite maintenir avec la Porte une paix de longue durée avantageuse à leur commerce, en revanche, leur prestige politique était tombé si bas à Constantinople que le peu d'estime qui leur restait encore était presque une offense [4].

Venise en trahissant la Ligue fondée par Pie V et en

torno a Venezia, Venezia, 1898. Voir aussi *Barb.*, LVI, 24 : *Dife Veneziani biasimati dalla maggior parte delle genti d'Italia per aver fatto pace col Turco nel 1573*, Bibl. Vatic. Cf. outre Cod. Ital., 6, p. 160, 202, 265, Bibl. d'État à Munich; Cod. 5627, p. 1, 6003, p. 72, 6335, p. 406, 6750, p. 431 de la Bibl. Royale à Vienne et Cod. 940, n° 3, 1100, n° 13 des Arch. d'État à Vienne. Hortensi Tyriacensis fit transcrire un de ces traités pour le duc Guillaume V de Bavière; voir son rapport daté de Rome 15 janvier 1575, Bibl. d'État à Munich. Maintenant Serrano (*Liga*, II, 422) a publié d'après *Urb.*, 1020, p. 115, et soumis à une forte critique. Le Discorso dans Cod. H. 331 Celsius de la Bibl. d'Upsal est daté : Venise, 4 octobre 1573.

[1] Longo, 55, 58. Serrano (II, 318, n° 1) s'exprime durement sur Longo et les historiens italiens qui l'ont suivi. Serrano résume ainsi son opinion personnelle : La Sagrada Liga se deshizo en virtud del agotamiento de Venecia, por incompatibilidad de intereses entre los coligados, por egoísmo de los Venecianos, por falta de delicada solicitud y empeño en los españoles (II, 344).

[2] Voir Zinkeisen, III, 435.

[3] Voir Albèri, III, 1, 436.

[4] Voir Zinkeisen, III, 413.

détruisant cette alliance, portait aussi une profonde atteinte au prestige du Saint-Siège. Le Pape, écrivait Garzoni en 1573, ne jouit plus chez les Turcs de la moindre considération ; avant qu'eût éclaté la dernière guerre, l'opinion régnait encore à Constantinople que le Saint-Siège réussirait à fonder une union des princes chrétiens contre la Porte, mais personne n'y croyait plus, maintenant que le contraire avait paru dans la Ligue et dans la paix[1].

L'indignation, publiquement manifestée par Grégoire XIII contre Venise[2], était entièrement justifiée. Le Pape se sentait d'autant plus sensiblement atteint qu'il avait à craindre même pour ses propres territoires et devait prendre des mesures immédiates pour la sécurité des côtes des États de l'Église[3]. En vain, Ticpolo chercha-t-il à justifier son gouvernement près de la Curie ; pour commencer, toute audience du Pape lui fut refusée[4]. A Venise, on craignait le pire, l'application des censures ecclésiastiques, application qui eût été très compréhensible. C'est une marque de sens politique de Grégoire XIII qu'il ne se soit pas laissé entraîner à prendre une mesure semblable. Si rudement qu'il eût ressenti le coup[5], qui brisait toutes ses espérances et annulait ses efforts, il sut cependant dominer sa juste colère. Le cardinal Galli s'efforça avec zèle de calmer le Pape[6] chez qui, avec le temps se forma un sentiment plus calme. Tiepolo fit tout ce qu'il put pour réconcilier le Pape et la Sei-

[1] Voir Albèri, III, 1, 436 ; de même, *ibid.*, 332, M. Ant. Babaro, Giac. Soranzo disait en 1576 (*ibid.*, III, 2, 202) : Les Turcs ne craignent rien du Pape dont la puissance temporelle parait faible. Il ne peut tout au plus que pousser à une Ligue par des paroles. Mais le résultat a démontré que de telles alliances ne peuvent être réalisées par des exhortations d'autrui, mais seulement par la force des intérêts d'État.

[2] Cf. outre les instructions au nonce de Venise des 7 et 8 avril 1573 (*Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap.), le rapport d'Alex. de Medicis du 10 avril 1573, Arch. d'État à Florence, les brefs des 12 et 13 avril 1573 dans Theiner, I, 198, et *Corpo dipl. Portug.*, X, 472. Cf. Catena, *Lettere*, 313, et le rapport de Zuñiga du 12 avril 1573 dans les *Colecc. de docum. ined.*, CII, 91.

[3] Voir le rapport de C. Capilupi du 11 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Combien de telles mesures étaient nécessaires, c'est ce que démontre le cas arrivé à Noto en février 1573. Cf. Salomone Marino, *Una scena di pirateria in Sicilia* dans *Arch. stor. Sicil.*, XXII (1897).

[4] Cf. Serrano, *Liga*, II, 327.

[5] Voir le rapport de C. Capilupi du 18 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. *Venez. Depeschen*, III, 524.

[6] Voir Serrano, *Liga*, II, 416.

gneurie. Il visita chaque cardinal en particulier. Morone, qui au début s'était montré très courroucé, se laissa adoucir comme les autres. Il mit dans la suite tout le poids de son autorité pour obtenir un accommodement [1].

Fin avril 1573, le bruit courut que Venise allait envoyer une ambassade spéciale et solennelle à Rome, à la tête de laquelle serait Niccolo da Ponte. Comme celui-ci passait pour l'auteur principal de la paix, l'agent impérial Cusano pensait que le Pape lui réserverait une rude riposte dont il garderait « un éternel souvenir [2] ». Cette opinion était au contraire erronée, comme les faits allaient le démontrer. Zuñiga, qui redoutait une alliance de Venise avec la Porte, imagina un moyen qui, sans trop humilier Venise, fût de nature cependant à contenter le Pape : Tiepolo et Da Ponte obtinrent une audience privée dans laquelle ils expliquèrent et excusèrent la conduite de leur gouvernement; le Pape réclama une copie écrite de ces explications afin de la soumettre à l'appréciation d'une commission nommée par lui; puis, les ambassadeurs durent entendre encore une sévère admonestation mais finalement rentrèrent en grâce [3]. L'habileté et l'éloquence de Da Ponte, que ses quatre-vingt-deux ans rendaient respectable, ne réussirent pourtant pas à obtenir une nouvelle concession des dîmes ecclésiastiques supprimées à la République [4], mais cependant à jeter les bases de relations meilleures entre Rome et Venise [5]. Là-dessus, le prudent et intelligent Tiepolo put bâtir plus amplement. Le Pape naturellement ne put réussir à oublier la désillusion et le préjudice causé mais Tiepolo eut l'art de se faire de nouveau accepter [6] et, avec le temps, d'obtenir en quelques affaires des succès [7].

[1] Voir P. Tiepolo, 226; Gratianus, *De bello*, 328; Zeinkeisen, III, 435. Cf. le rapport de C. Capilupi du 24 avril 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[2] Voir le rapport de Cusano du 25 avril 1573, Arch. d'État à Vienne.

[3] Voir Serrano, *Liga*, II, 331.

[4] Hier, écrit Galli le 13 juin 1573 au Nonce de Venise, est parti Ponte mal contento per non haver ottenuto da S. B. la restitutione del sussidio de le decime. *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap.

[5] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Cf. P. Tiepolo, 237; Gratianus, *De bello*, 329; *Colecc. de docum. inéd.*, CII, 136.

[6] Voir la Relation de 1574 (Bibl. Corsini à Rome) au supplément n° 14.

[7] P. Tiepolo, 237. 1) La nomination d'un coadjuteur pour Aquilée; 2) l'échange de prisonniers avec les Turcs (voir sur cette affaire dans laquelle Grégoire XIII, qui ne se laissait guider que par des vues d'humanité,

Un moyen qu'utilisa Tiepolo fut d'appeler l'attention sur la communauté des intérêts entre Venise et Rome. Son successeur Antonio Tiepolo n'eut plus par la suite qu'à resserrer ces liens. Il ne cessa de rappeler l'antique entente entre le Saint-Siège et la République des lagunes. Il la signalait comme la meilleure défense qu'eût l'Église dans les affaires terrestres; si le Pape actuel se montrait si difficile dans le traitement des affaires, cela venait de son caractère [1]. Comme à Rome, les Vénitiens étaient traités avec de grands égards [2], les relations réciproques restèrent suffisamment bonnes [3]. Elles fussent devenues excellentes, si Venise avait prêté l'oreille aux suggestions pressantes du Pape pour une nouvelle déclaration de guerre à la Porte.

Vers ce but continuaient à être dirigées les pensées de Grégoire XIII. Rien ne démontre mieux la ténacité de sa

se heurta à l'opposition de l'Espagne, l'article de Rosi dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 155); 3) l'approbation du subside du clergé vénitien, qui s'élevait par an à 70 000 écus d'or. P. Tiepolo, 238, parle de la mauvaise humeur que détermina la Cosa della Cappella; cf. sur ces bons rapports 1576 encore Maffei, I, 255.

[1] Voir A. Tiepolo, 263.

[2] Voir l'Instruction de Galli dans Gothein, *Ignatius*, 539. Cf. aussi la déclaration du Nonce vénitien (novembre 1578) dans *State Papers Venice*, VII, Londres, 1890, 589.

[3] En 1583, Venise, après dix-neuf ans, obtint ainsi de nouveau un cardinal vénitien. Cela n'alla pas sans contestations qui expliquent certains jugements erronés des rapports vénitiens. Particulièrement aigu fut le conflit d'Aquilée dans lequel il s'agissait du fief de Tageto sur le territoire de San Vito. Grégoire XIII soutint de la façon la plus vive les prétentions du patriarche d'Aquilée Giovanni Grimani, mais malgré la menace réitérée d'excommunication ne put réussir. Sur le litige auquel Grégoire, sévère juriste, attacha le plus d'intérêt, voir *Avviso di Roma* du 5 septembre 1584, *Urb.*, 1052, p. 374, Bibl. Vatic. Nous avons des détails mais nullement objectifs de Le Bret, *Gesch. von Venedig*, III, 1437; IV, 26. Cf. sur cette affaire, outre les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome, *Nunziat. di Venezia*, XXI-XXIII, Arch. secr. pap.; L. Priuli, *Relazione* dans Albèri, II, 4, 297; *Lettres de P. de Foix*, 72, 199, 354, 444, 456, 500, 549, 569, 592; Mutinelli, I, 150; II, 139; *Lettres du card. d'Ossat*, I, 2, 6, 10, 11, 14, 18, 21; les rapports de Seguidi des 14, 16 et 22 septembre 1581, Arch. d'État à Florence. Voir aussi le bref du 27 mai 1581, Arch. d'État à Venise; le rapport de Sporeno du 14 octobre 1581, Arch. Statthalterei à Innsbruck; les rapports de Cesare Strozzi datés de Rome 13 et 27 janvier, 3, 10 et 17 février, 3 et 24 mars, 19 mai, 16 juin, 14 juillet, 11 et 27 août 1582; d'Odescalchi datés de Rome 8 et 22 septembre 1584 et de C. Capilupi datés de Rome 19 janvier, 16 et 23 février, 6 avril 1585, le tout dans les Arch. Gonzag. à Mantoue. Grégoire XIII dut défendre aussi la liberté de l'Église contre le duc Emmanuel Philibert de Savoie. Voir Theiner, I, 354; cf. les *Istruzione al vesc. di Mondovì, nunzio per Savoia*, datées du 24 septembre 1580, *Barb.*, 5744, p. 91, Bibl. Vatic.

politique que le fait d'avoir maintenu ferme en son cœur le projet d'une alliance des princes chrétiens contre l'ennemi héréditaire et cela, malgré la terrible désillusion que lui avait apportée la défection de Venise. Il projeta aussitôt une nouvelle Ligue entre le Saint-Siège, l'Espagne et l'Empereur, qui fût loyale et durable car on ne pouvait pas penser à une entente entre l'une de ces puissances et l'ennemi de la Foi. Le Pape voulait équiper 30 galères si l'Espagne s'engageait à en fournir 170 des siennes [1]. Dès le 12 avril 1573, un nouveau projet pour cette Ligue fut élaboré : l'armée de l'Empereur, renforcée de troupes pontificales et espagnoles, devait entreprendre par la Hongrie une offensive contre les Turcs, pendant que les galères de Philippe II et de Grégoire XIII resteraient en mer sur la défensive. Mais ni l'Empereur, ni Philippe II occupé par les affaires des Pays-Bas, ne purent être gagnés à l'entreprise. Malgré cela, le Nonce Ormaneto fut averti de ne pas laisser dormir entièrement le projet [2] à Madrid.

Pendant ce temps, Grégoire, par l'envoi de galères et de troupes, aidait à la conquête de Tunis dont s'empara Don Juan en octobre 1573 [3]. La fondation d'un royaume chrétien au nord de l'Afrique, et dont la couronne devait revenir à Don Juan, paraissait imminente. Grégoire XIII était très acquis à ce plan, que cependant Philippe II repoussa ; son attention était plutôt dirigée sur la sécurité de ses possessions italiennes, qui étaient menacées par les discordes survenues à Gênes entre la nouvelle et la vieille noblesse. Grégoire, de son côté, ne cessa pas d'exhorter les Génois à la concorde [4].

Lorsqu'en l'été de 1574, les Turcs se préparèrent à reconquérir Tunis, Grégoire XIII en éprouva une grande inquiétude. Il promulgua une indulgence particulière et prescrivit à plusieurs reprises des prières et des processions à Rome [5].

[1] Voir Rosell, 249.

[2] Voir Törne, 146 ; Serrano, *Liga*, II, 329.

[3] Voir Theiner, I, 199 ; Sereno, 334, 339 ; Albéri, I, 6, 471 ; Hammer, II, 427 ; Charrière, III, 440. Un *Avviso di Roma* du 28 juillet 1573, *Urb.*, 1043, p. 270, Bibl. Vatic., annonce l'arrivée de Don Juan à Civitavecchia ; Santori, *Diario concist.*, XXIV, 212.

[4] Voir Theiner, I, 189.

[5] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 235, 245, 246, et *Giornale di casa Gaetani* dans Saggiatore, III, 195.

Par son Nonce et par une lettre autographe, il exhorta Philippe II à s'opposer à l'attaque des Turcs[1]. Grand fut son chagrin lorsque l'Espagne abandonna Tunis à son malheureux sort[2]. Quand les Turcs eurent conquis la forteresse de La Goulette qui protégeait le port de Tunis, le Pape craignit une attaque sur l'Italie et la Hongrie. Il chercha de toutes ses forces à détourner ce danger en exhortant Philippe II, l'Empereur et les princes allemands à la résistance contre l'ennemi commun mais en se gardant bien de parler de Ligue car le mot était discrédité[3]. La scission religieuse de l'Allemagne et le soulèvement des Pays-Bas rendaient impossible toute entreprise de croisade. Les efforts du Pape, pour remettre en mouvement contre les Turcs la République de Saint-Marc, n'eurent pas plus de succès. Dès 1574, il avait fait ces propositions à ce gouvernement[4] et les avait répétées l'année d'après, sans plus de succès. Venise s'obstinait dans sa politique de paix grâce à laquelle elle croyait pouvoir le mieux assurer ses intérêts en Orient[5]. En cet état de choses, Grégoire dut se borner à prendre des précautions pour la défense du littoral de l'État de l'Église et surtout à remettre en état les fortifications d'Ancône[6].

Les inquiétudes de Grégoire XIII furent encore aug-

[1] Voir Rosi dans *Arch. di Soc. Rom.*, XXI, 151.

[2] Voir Albèri, I, 5, 476; Sereno, 348; Balan, VI, 587; Jorga, III, 158; A. Ripa di Meana, *Gli Italiani in Africa ossia gli assedi della Goletta e del forte di Tunisi nel 1574*, Torino, 1865. Cf. aussi les *Memorie* dans Cod. F. 40 des Arch. Boncompagni à Rome, et *ibid.*, les *Memorie* du cardinal Galli qui raconte combien Grégoire XIII avait à cœur le rachat des chrétiens tombés en captivité chez les Turcs. Cf. sur ceux-ci Rosi dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 152.

[3] Voir *Avviso di Roma* du 18 décembre 1574; *Urb.*, 1044, p. 318, Bibl. Vatic. Sur Philippe II et la mission de Pacheco, voir Hinojosa, 269; cf. Maffei, I, 135; Theiner, I, 300. Sur l'Allemagne, cf. Schellhass, *Nuntiaturberichte*, IV, xciv, 277. Voir aussi *Venez. Depeschen*, III, 547, n. 1.

[4] Voir la lettre de Galli à Facchinetti dans Rosi dans *Arch. d. Soc. Rom.*, XXI, 152, n. 4; cf. Zinkeisen, III, 445. Le Portugal fut également exhorté en octobre 1574 à la guerre contre les Turcs, voir Theiner, I, 314.

[5] Voir Zinkeisen, III, 446. Le renouvellement de la paix entre Venise et la Porte eut lieu le 20 août 1575, voir Dumont, I, 219. Sur les ardents efforts de Grégoire XIII pour la Ligue, voir rapport de Cusano du 19 février 1575, Arch. d'État à Vienne; cf. *ibid.*, l'*Avviso di Roma* du 5 février 1573.

[6] Voir *Avvisi di Roma* des 18 décembre 1574, 5 mars et 3 juillet 1575, *Urb.*, 1044, p. 318, 364, 466, Bibl. Vatic.; Theiner, II, 148; Guglielmotti, *Squadra*, 18.

mentées par la violente querelle qui s'alluma entre la vieille et la nouvelle noblesse de Gênes et qui, en présence du péril turc, parut doublement préoccupante[1]. Le Pape songea d'abord à se rendre personnellement à Gênes pour pacifier les esprits[2], mais il se résolut finalement à envoyer le 18 mars 1575 comme légat, pour cet objet, le Cardinal Morone, le diplomate le plus expérimenté et le plus habile du Sacré Collège[3]. La situation empirait du fait que Philippe II s'en mêlait. Lorsque celui-ci envoya son demi-frère Don Juan en Lombardie, on dut craindre que Gênes ne tombât au pouvoir de l'Espagne. Grégoire XIII, qui ne ressentait que trop la pression exercée par l'Espagne sur toute l'Italie et sur sa politique propre, s'y opposa de toute son énergie[4]. Il déclara publiquement à l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne fallait pas que son roi étendît encore ses possessions italiennes[5]. L'affaire occupa encore longtemps sérieusement le Pape. Il ne commença à respirer qu'en mars 1576, lorsque par sa médiation, celle de l'Empereur et de l'Espagne, un traité intervint qui apaisa les troubles de Gênes[6], de façon à satisfaire même Philippe II[7]. Grégoire pouvait s'attribuer le mérite principal de ce résultat[8].

[1] Voir Maffei, I, 182; cf. Varese, *Storia di Genova*, VI, 107; Sclopis, *Le card. J. Morone*, Paris, 1869, 67; *Abhanalungen der Münchener Akad. Hist. Kl.*, XXII, 350.

[2] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 256; rapport d'Alex. de Medicis du 18 mars 1575, Arch. d'État à Florence; Maffei, I, 183; Theiner, II, 136. Galli signale dans ses *Memorie* Morone comme huomo che per prudentia et per l'età maturissima et per l'esperienza di sei altre legationi fatte in diversi tempi e sotto diversi pontefici per la S. Sede fu giudicato esser più a proposito d'ogni altro. Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir Maffei, I, 194. A cela se rapporte le *Dialogo tra il Re di Spagna e il duca d'Alva se sia bene et riuscibile al detto Re impadronirsi della città di Genova o almeno farvi una fortezza*, Cod. 706 de la Bibl. de Münster, i. W. Hortensi Tyriacensis envoya ce Dialogue avec une lettre du 18 juin 1575 au duc Guillaume V de Bavière, Arch. d'Etat à Munich.

[5] Rapport d'Hortensi Tyriacensis au duc Guillaume V daté de Rome 9 juillet 1575, Arch. d'État à Munich. Cf. aussi la lettre de Fr. Gerini du 8 juillet 1575, Arch. d'État à Florence.

[6] Cf. les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome; Graevius, *Thesaurus*, I, 2, 1472; Balan, VI, 593; Carini, 75; Maffei, I, 200; Törne, 153.

[7] Voir Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 32; cf. 42.

[8] P. Tiepolo, 231. G. Bruno (*Alcune cose degne d'esser notate della f. m. di Gregorio XIII*) insiste sur le désintéressement de Grégoire XIII dans son attitude vis-à-vis des querelles génoises qui l'occupaient encore en 1577 (voir Maffei, I, 301; Theiner, II, 340) et l'en loue avec justice, Arch. Bon-

Morone retourna à Rome le 14 avril 1576[1]. Dès la fin du mois, il reçut une nouvelle légation à la Diète de Ratisbonne, où il devait également essayer de gagner l'Empereur à une Ligue contre les Turcs[2]. Le Pape continuait à s'obstiner dans ce dessein malgré toutes ses désillusions. Il conçut de nouvelles espérances, lorsque Maximilien demanda aux États, à Ratisbonne, des secours contre les Turcs en quantité telle qu'il ne l'avait jamais fait auparavant, cependant qu'au même moment arriva une ambassade russe pour conclure une alliance à laquelle le Saint-Siège lui-même devait participer. Philippe II qui, jusque-là, n'avait donné que des réponses évasives, parut alors changer de conduite. L'occasion était favorable; car, par suite de la nouvelle succession au trône de Perse, il fallait s'attendre à l'explosion de la guerre entre la Porte et ce royaume. Le Pape était disposé à fournir d'abondants subsides. Mais l'attitude peu favorable du Tsar et des États Allemands, enfin la mort de l'Empereur (12 octobre 1576) et le développement des affaires de Hollande firent passer le projet de Ligue à l'arrière-plan[3]. Grégoire la remit de nouveau en question lorsque, au début de 1577, arrivèrent des nouvelles des armements considérables des Turcs[4]. On disait alors que Morone ou Sforza allait être envoyé en Espagne pour une Ligue contre les Turcs[5]. La mission fut arrêtée, car déjà

compagni à Rome. Combien Grégoire XIII était préoccupé partout de la paix en Italie, c'est ce qui ressort de ses efforts pour apaiser les querelles entre la Toscane et Lucques (voir l'Instruttione al vesc. de la Cava per Toscana datées du 25 avril 1579, *Barb.*, 5744, p. 49, Bibl. Vatic.) et celles entre Mantoue et Venise (voir Instruttione al Camillo Capilupi per Mantava datées du 14 mai 1580, *ibid.*, 79).

[1] Santori, *Diario concist.*, XXV, 103. Sur l'aide qu'un Jésuite lui apporta à Gênes, voir Sacchinus, IV, 78. Cf. aussi sur la mission de Morone Beltrami, 10, 11.

[2] Morone partit le 27 avril; voir la lettre de Galli au nonce à Venise du 28 avril 1576, *Nunziat. di Venezia,* XIII, Arch. secr. pap. Cf. Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 25; Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 16.

[3] Voir Maffei, I, 299; Theiner, II, 259; Ritter, I, 501; Hansen, *Nunziaturberichte*, II, 80, 87, 95, 111, 113, 117, 143, 151, 158; Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 18, 21. Le 8 septembre 1576, P. Strozzi avait annoncé que Marc-Antonio Colonna irait en Espagne per trattar la lega, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] Voir les rapports d'Odescalchi datés de Rome 26 janvier, 2 et 19 février 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[5] Voir la lettre de P. Strozzi datée de Rome 26 janvier 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue.

Rome apprenait qu'il y avait de secrètes négociations du Roi catholique avec le Sultan! Grégoire XIII se refusait à le croire car il avait consenti de nouveau, le 18 février 1576, à Philippe II la si fructueuse Cruzada [1]. Mais les nouvelles arrivaient de plus en plus précises [2].

Les relations du Pape avec Philippe II ne se tendirent pas seulement à ce propos; les dissentiments en matière politique ou ecclésiastique qui surgirent bientôt, tantôt ici, tantôt là, dans les diverses parties de l'immense empire, y contribuèrent beaucoup aussi.

Déjà, au début du règne de Grégoire XIII, on en était arrivé à de sérieux conflits à ce sujet. Comment aurait-il pu en être autrement? Philippe II s'en tenait avec une extraordinaire ténacité à son système cesaro-papiste de domination de l'Église [3], quoique cela fût violemment contraire à l'Église catholique. Grégoire XIII en représentait les principes [4], aussi bien que Pie V. Bien qu'en qualité de juriste consommé [5], il vît avec une grande clarté les questions que la chose soulevait, il la fit cependant apprécier constamment par des Congrégations particulières de Cardinaux. Ce fut le cas dans le conflit de juridiction qui s'alluma, au printemps de 1573, entre l'archevêque de Naples Mario Carafa et le vice-roi Granvelle et qui amena la constitution d'une Congrégation particulière de Cardinaux [6]. Si même au Sacré

[1] Voir *Indice de las concessiones que han hecho los Papas de la Cruzada, Sussidio y Escusado*, Arch. de l'ambassade espagnole à Rome, I, 9. D'après cette convention, l'Excusado fut prolongé de cinq ans le 13 mai 1575.

[2] Voir les rapports dans Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 25.

[3] Cf. *Corresp. de Granvelle*, éd. Piot, IV, vi.

[4] Galli décrit les rapports avec Naples à la mort de Pie V dans son *Informatione* : Il maggior negotio che si tratti in Napoli et che habbia maggiori difficoltà, è la essecutione delle bolle et degli ordini di Nostro Signore, et di più la conservatione delli confini di Benevento et del territorio suo : di che con tutti li vicerè si è disputato per il passato et tuttavia si disputava di presente col cardinale Granvela, et di questi particulari simili venne una lettera della corte di Spagna, ottenuta già dal padre generale di San Domenico, hora cardinale Justiniano, et rinovata poi hora per opera del cardinale Alessandrino legato, la qual provede à qualche cosa, ma per la maggior parte domanda informatione; onde si aspettava haverla così da Napoli come da Sicilia. Vi è ancora il negotio delle spoglie, il quale si esseguisce, ancorche con qualche difficoltà, e ne dà poi conto di mano in manò al thesoriere generale. *Varia polit*, 117, p. 385^b^-386, Arch. secr. pap.

[5] Cf. Corraro, 279; voir aussi Priuli dans Albèri, II, 4, 304.

[6] La Congrégation se composait des cardinaux Albani, Pacheco, Sforza et Alciati, voir *Avviso di Roma* du 4 juillet 1573, *Urb.*, 1043, p. 259, Bibl. Vatic.

Collège, où l'opinion régnait que Grégoire XIII ne procédait pas en cette affaire avec assez de résolution [1], ceux qui jugeaient de la sorte durent bientôt être désabusés. Ce qui se passait à Naples était absolument intolérable. L'archevêque se vit contraint de prononcer l'excommunication des autorités espagnoles. Granvelle, qui s'était toujours senti plus fonctionnaire espagnol que Cardinal, avait voulu convaincre l'archevêque de céder, en menaçant du sequestre tous ses biens temporels, en bannissant le Vicaire Général et en jetant en prison le Juge ecclésiastique. Grégoire XIII le menaça en conséquence des peines les plus sévères. En même temps, Ormaneto faisait à Madrid de vives représentations. Bien qu'à la suite de cela, on finit par arriver à un accord, la question proprement en litige restait irrésolue [2].

En automne 1573, survint un conflit semblable à Milan où Charles Borromée en sa qualité d'archevêque dut s'opposer avec résolution à l'immixtion du Gouverneur Général, Luis Requescens, dans la juridiction ecclésiastique. Requescens répondit à son excommunication par des actes de violence [3]. L'irritation [4] de Grégoire XIII alors est très compréhensible. Il soumit le cas, le 7 septembre 1573, et le transmit à la Congrégation de juridiction ecclésiastique qui se composait des Cardinaux Santa Croce, Maffei et Albani et fut alors renforcée par les Cardinaux Bobba, Orsini et Giustiniani [5]. Comme les pressantes représentations d'Ormaneto à Philippe II ne portaient que peu de fruits, le Pape envoya, en la personne d'Annibale Grassi, un Nonce

[1] Voir le rapport de C. Capilupi daté de Rome 17 mars 1573, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[2] Cf. outre les rapports naturellement partiaux de Zuñiga dans la *Collec. de docum. inéd.*, CII, encore Maffei, I, 93; Theiner, I, 355; Santori, *Diario concist.*, XXIV, 124; *Autobiografia*, XII, 354; Carini, 53; Serrano, *Corresp. dipl.*, III, LXIV; notes de Taverna dans Arch. Boncompagni à Rome; *Avviso di Roma* du 14 mars 1575 et le rapport de Cusano du 18 avril 1573, les deux dans Arch. d'État à Vienne. *Ibid.* un *Avviso* du 21 mars 1573 envoyé par Bernerio. Cf. Beltrami, *Roma*, 6. Voir aussi à propos de la nonciature napolitaine, Meister dans *Hist. Jahrbuch*, XIV, 78. et N. Capece Galeota, *Nunzii di Napoli*, 37.

[3] Voir plus haut.

[4] Cf. les rapports d'Odescalchi datés de Rome, 22 août, 12 et 19 septembre 1573, Arch. Gonzague à Mantoue.

[5] Voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 208; cf. le rapport de Zuñiga dans *Colecc. de docum. inéd.*, CII, 242, et l'*Avviso di Roma* du 19 septembre 1573, *Urb.*, 1043, p. 306, Bibl. Vatic.

extraordinaire à Madrid. Celui-ci devait porter ses félicitations à propos de la naissance de l'héritier du trône, mais en même temps en finir avec le différend milanais. Grassi qui arriva à Madrid, le 14 novembre 1573, obtint que conformément à une concession déjà faite par Philippe à Pie V, deux juristes espagnols éprouvés seraient envoyés à Rome, pour y travailler avec les théologiens de la Curie à un règlement foncier et définitif des difficultés entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir séculier dans les possessions italiennes de la Couronne d'Espagne. A Milan, la discorde s'était accrue encore considérablement sous le marquis Ayamonte, successeur sans scrupule de Requescens [1].

Philippe II envoya, le 4 juin 1574, à Rome Pedro d'Avila, marquis de Las Navas, et le savant juriste Francisco de Vera [2]. Lorsque ceux-ci arrivèrent enfin, le 6 octobre 1574, à Rome, on apprit qu'ils ne devaient traiter que des litiges de Naples et de Milan et non pas de ceux d'Espagne, pas plus que de la Monarchia Sicula [3]. Or Grégoire XIII s'était plaint justement à plusieurs reprises des abus que comportait la Monarchia [4]. L'ambassadeur Zuñiga lui-même ne pensait pas que ce point pût être évité. Il ne cacha pas à son souverain que les difficultés à Naples et à Milan ne pourraient être apaisées, si Philippe II maintenait les instructions insuffisantes et limitées qu'ils avaient données à Navas et à Vera; il fallait que le Roi tout comme le Pape montrât en ces affaires un certain esprit de conciliation, sans quoi, les différends ne seraient jamais aplanis [5].

Navas tomba malade de la fièvre dès son arrivée et mourut bientôt. Quoique Ormaneto s'employât avec zèle à lui faire nommer un remplaçant, le Roi ne se hâtait pas le moins du monde et cependant les conflits chaque jour renouvelés exigeaient qu'on se hâtât [6]. Philippe II persistait cependant

[1] Voir plus haut, p. 70.
[2] Voir *Corresp. de Granvelle*, éd. Piot, 104, où l'Instruction très caractéristique de Philippe II pour ses représentants est imprimée : il devait se plaindre aussi des brefs sévères à Granvelle.
[3] Voir les rapports de Zuñiga dans *N. Colecc. de docum. inéd.*, V, 354, 357.
[4] Voir *ibid.*, 212.
[5] Voir le rapport de Zuñiga du 6 octobre 1574, *ibid.*, 354.
[6] Voir P. Tiepolo, 230; Carini, 71. Sur la querelle avec Pacheco au consistoire du 4 juin 1574, voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 241.

dans sa tactique accoutumée d'ajourner toute décision. Il savait combien le Pape comptait sur lui dans la lutte pour les intérêts catholiques. Il profitait de son mieux de cette situation, et, tout en accentuant extérieurement son attachement à l'Église et en cédant sur quelques questions de détail, il maintenait obstinément son système de domination sur le terrain ecclésiastique. Appuyé sur l'influence des Espagnols à la Curie et au Collège des Cardinaux [1], il travaillait sans dévier à accroître ses revenus de ceux de l'Église, bien que ceux-ci montassent annuellement à un million et demi de ducats. Son ambassadeur à Rome, Zuñiga, devait demander constamment de nouvelles concessions. L'espoir d'y pouvoir amener le Pape, comme celui d'apaiser les différends politico-ecclésiastiques en favorisant les neveux, ne se réalisa pas. Ce fut un bonheur que Zuñiga, de caractère calme, réfléchi, mesuré, contrastant avec celui de son fougueux collègue français, sût se maintenir personnellement en faveur auprès du Pape, en dépit de toutes les difficultés que soulevait son souverain [2]. Il a beaucoup contribué à éviter une rupture entre Rome et Madrid. Du reste, Grégoire, aussi bien que Philippe II [3], était attentif à ne pas aller jusqu'au bout. Quand le Nonce allait à une audience, le Roi catholique ne manquait jamais de proclamer son filial dévouement au Saint-Père, dont il baisait les pieds. Mais dès que le représentant du Pape en venait à parler d'affaires, il n'obtenait que des réponses générales. Du reste, le plus souvent Sa Majesté n'était pas visible, de sorte que les communications étaient présentées par écrit [4].

Le Roi s'en tenait là, quoique pendant les années 1576 et 1577, les différends politico-ecclésiastiques, aussi bien dans le royaume de Naples-Sicile qu'à Milan, s'accrussent au lieu de diminuer [5]. Quatre années entières

[1] Voir au supplément n° 14 la Relation de 1574, Bibl. Corsini à Rome.

[2] Cf. *ibid.*

[3] Voir P. Tiepolo, 223, 230; cf. L. Priuli dans Albèri, I, 5, 240. Non dubiti V. S. che il Papa sia per rompersi mai col Re cattolico, écrit P. Strozzi le 29 septembre 1576, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] Voir les communications de L. Donato dans Albèri, I, 6, 463.

[5] Outre les discussions habituelles (cf. Philippson, *Granvella*, 103), il y eut après la mort de Caranza, survenue le 2 mai 1576, un différend à propos des revenus de l'archevêché de Tolède, voir le rapport de P. Strozzi du 29 septembre 1576, Arch. Gonzag. à Mantoue. En 1577, ce fut d'abord la prétention de Philippe II au droit de nomination dans les évêchés du

s'écoulèrent avant que fût nommé le remplaçant de Navas!

Le Nonce à Madrid, Ormaneto, qui, depuis 1572, avait rempli avec intelligence son difficile poste, était mort sur ces entrefaites, le 17 juin 1577 [1]. Grégoire XIII nomma pour lui succéder Filippo Sega, évêque de Ripatransone, qui résidait en Flandre auprès de Don Juan. L'Instruction pour Sega nous apprend que quatre graves questions étaient alors pendantes entre Rome et Madrid. La première concernait la tentative de Philippe II de limiter les pouvoirs du nouveau Nonce à Naples, Lorenzo Campegio; la seconde, le droit de patronage auquel prétendait Philippe sur les évêchés de Sicile et de Sardaigne; la troisième, la prise de possession arbitraire de la juridiction du siège archiépiscopal de Tolède, rendu vacant par la mort de Carranza [1], par le moyen d'un auditeur nommé par le Conseil royal; la quatrième, l'usage des très grands revenus de l'archevêché de Tolède que, durant la captivité de Carranza, avait administré l'autorité civile. Sega devait en outre négocier pour amener le Roi à une entreprise contre l'Angleterre et le détourner d'un armistice contre les Turcs [2].

Le nouveau Nonce, qui arriva à Madrid le 29 août 1577 et eut le 5 septembre sa première audience à l'Escurial, rencontra dans toutes ces questions les plus graves difficultés.

royaume de Naples qui amena de graves querelles, voir les rapports de P. Strozzi du 16 janvier et du 18 mai 1577, les lettres d'Odescalchi des 19 janvier et 1er juin 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue, et Maffei, I, 286. En considération du soin des âmes, Grégoire XIII concéda pour cette fois à Philippe II les nominations pour Catane et Palerme (*Act. consist.* du 21 septembre 1577, Arch. secr. pap.). Après quoi le roi céda également sur d'autres questions (voir Maffei, I, 288). Les choses étaient au pire à Naples. Si le vice-roi de Naples, écrit le 25 mars 1577 Odescalchi, n'accorde pas l'« exequatur contra laicos in materia spoliorum » au nouveau nonce, Lorenzo Campegio, il sera excommunié et Naples soumise à l'interdit. Voir aussi les rapports d'Odescalchi des 1er, 10 et 22 juin 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue. Cf. Maffei, I, 289, où l'on s'étend plus particulièrement sur la question entamée en 1577 pour le litige de Calahorra.

[1] Voir Carini, 121.

[2] L'Instruction datée du 8 juillet 1577 dans Cod. J. III, 67, p. 331, et N. II, 42, de la Bibl. Chigi à Rome, et Concilio, 58, p. 88, des Arch. secr. pap. Rapports de Sega, *ibid.*, *Nunziat. di Spagna*, II, 20, 22, 25, 27, 29. Les instructions au nonce en octobre, 3207-3209, Bibl. Vatic. Cf. Hinojosa, 223. La relation de Sega sur sa nonciature (Bibl. à Berlin, Inf. polit., 28. Bibl. d'État à Munich, Ital. 133, p. 19) fut communiquée dans sa teneur par Gachard dans le *Compte rendu de la Commission d'hist. de Belgique*, III, 6 (1864), 157-184. Cf. Kretzschmar, 194.

Il obtint pourtant qu'un nouveau plénipotentiaire fût nommé, le 3 mai 1578, en la personne de Don Alvaro de Borgia, marquis d'Alcañiz, en remplacement de Navas mort en 1574. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci à Rome, il s'écoula encore six mois[1]! Le bruit courut que Borgia avait les pleins pouvoirs les plus étendus; en réalité, il était sévèrement averti par une Instruction secrète, de ne céder aucun droit essentiel de l'Espagne et de déclarer, avant l'ouverture des négociations, qu'aucune concession faite dans le cours de celles-ci n'aurait de valeur, tant que toutes les questions en litige ne recevraient pas leur solution. Aux négociations qui commencèrent en novembre 1578 prirent part du côté espagnol Zuñiga et, au lieu de Francisco de Vera, le Dr Jacopo Riccardi; du côté du Pape, les Cardinaux Santa Croce, Sforza, Orsini, Maffei, les prélats Alessandro Frumenti et Pirro Taro; à la place de Frumenti, fut mis plus tard Gianantonio Facchinetti[2].

On commença par les querelles de juridiction à Milan, puis on passa à celles de Naples pour traiter enfin la plus difficile partie, le privilège de souveraineté de la Monarchia Sicula et le droit de nomination aux évêchés napolitains. Le Pape se mêla aux délibérations de la façon la plus active. On s'entendit heureusement sur les cas où l'évêque pouvait agir contre les laïques ainsi que sur le fait que les archevêques pussent entretenir six hommes d'armes. En ce qui concernait l'Exequatur à Naples, le placet à Milan et la Monarchia Sicula, en vertu de laquelle Philippe II préten-

[1] Voir Sentis, 125; cf. Maffei. Relativement au droit de patronat pour Trani, voir Phillips-Vering, VIII, 202. Hinojosa (p. 202) ne fait venir Borgia à Rome qu'en 1580; il s'est laissé induire en erreur par Philippson, *Granvella*, 348. Que Borgia vint à Rome dès 1578, le cardinal Galli le dit expressément dans ses *Memorie*, Arch. Boncompagni à Rome. J'emprunte la date précise de l'arrivée à un rapport d'Odescalchi en date de Rome 25 octobre 1578 : Mercori arriva le marchese d'Alcansez di casa Borgia, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[2] Voir Maffei, I, 363, qui relate très bien les négociations. Cf. en outre Caruso, 295, 307; Sentis, 125; les rapports d'Odescalchi datés de Rome 25 octobre, 8, 15 et 22 novembre 1578, 17 et 31 janvier 1579, Arch. Gonzag. à Mantoue; les *Avvisi di Roma* des 15 novembre 1578, 3, 4 et 25 janvier 1579, *Urb.*, 1046, p. 397, 1047, p. 1, 12, 25, Bibl. Vatic. Cf. aussi *Acta consist.* du 5 novembre 1578 : *Deputatio super iurisdict. Hispaniæ*, Cod. Barb., XXXVI, 5, Bibl. Vatic. Les brefs de Grégoire XIII d'août et septembre 1578 sur la violation de juridiction dans la Bourgogne espagnole dans Theiner, II, 389. Les choses ne s'améliorèrent pas plus tard à ce sujet, voir *ibid.*, III, 366, 473.

dait exercer les droits d'un chef de l'Église en Sicile [1], les Cardinaux Santa Croce, Sforza, Orsini et Maffei étaient pour qu'on cédât le plus possible, tandis que le Pape ne voulait pas entendre parler de ce développement du cesaropapisme, parce qu'il était contraire à la liberté de l'Église et à la Bulle *In Cœna Domini* [2].

On délibérait encore lorsque, au milieu de février 1579, arriva la nouvelle de la conclusion d'un armistice de Philippe II avec la Porte. Grégoire XIII, pendant l'année 1578, n'avait pas abandonné le projet de la Ligue [3]. Il espérait d'autant plus y réussir qu'au début de 1579, la nouvelle d'une victoire des Perses sur les Turcs était arrivée [4]. Et c'était le moment que le Roi catholique choisissait pour s'entendre avec l'ennemi héréditaire de la chrétienté! Le Pape lui-même devait être nommé dans l'acte en question [5]. La nouvelle se trouvait prématurée, mais le fait était que le négociateur de Philippe, Giovanni Marigliano, était de nouveau arrivé à Constantinople, le 13 janvier 1579. Tandis que les négociations traînaient en longueur, par suite de l'opposition du parti turc favorable à la guerre et des intrigues de la France, Grégoire XIII fit tout ce qu'il put pour détourner Philippe de son dessein si désastreux pour la chrétienté. Alessandro Frumenti, envoyé à Madrid au début de janvier 1579, reçut l'ordre de faire d'énergiques protestations : si Philippe montrait sa faiblesse de cette façon, il fallait inévitablement s'attendre à une grave répercussion chez les rebelles de Hollande; le Pape, qui s'était mis en rapport avec les Perses qui combattaient contre les Turcs, s'atten-

[1] Cf. l'excellent jugement de Paul de Foix, *Lettres*, 35.

[2] Voir le rapport d'Odescalchi du 7 février 1579, Arch. Gonzag. à Mantoue. Sur les additions de Grégoire XIII à la bulle *In cœna Domini*, voir Hinschius, V, 647.

[3] Voir A. Tiepolo, 267; Maffei, 370. Pour la coûteuse défense des frontières autrichiennes en face des Turcs (Huber, IV, 368), Grégoire XIII offrit, en 1567, la somme de 40 000 ducats; voir le rapport d'Odescalchi du 22 juin 1577, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] Cf. les rapports d'Odescalchi datés de Rome 16 et 17 janvier 1579, Arch. Gonzague à Mantoue. Sur cette affaire, voir Zinkeisen, III, 571; Maffei, II, 43. Sur les négociations entamées avec le roi de Pologne Bathory concernant une guerre contre les Turcs, voir Boratynski, *St Batory i plan Ligi*, 228.

[5] Combien fut grand le mécontentement de Grégoire XIII, cela ressort clairement du rapport d'Odescalchi du 15 février 1579, Arch. Gonzag. à Mantoue.

dait plutôt dans le moment présent à ce que le roi d'Espagne prît sa revanche de la perte de Tunis. Un accord avec l'ennemi héréditaire de la chrétienté, écrivait Grégoire XIII le 3 février 1579, dans une lettre autographe à Philippe II, aboutirait au déshonneur et au grand détriment non seulement de tout l'univers catholique mais aussi de Sa Majesté. Le Pape ne laissa subsister aucun doute sur son intention de ne pas renouveler le subside du clergé espagnol, qui devait échoir en 1579 et qui avait été accordé en vue de la guerre contre les Turcs, si le souverain espagnol renonçait à cette guerre [1].

Tout fut inutile, toute l'attention de Philippe II se portait alors sur la conquête du Portugal, où l'extinction du rameau masculin de la vieille maison royale était imminente. La perspective de réunir sous son sceptre toute la Péninsule pyrénéenne, séparée depuis huit cents ans, fit passer à l'arrière-plan chez Philippe toute autre préoccupation, non seulement la répression des rebelles néerlandais et la guerre à la reine Élisabeth d'Angleterre, mais encore la défense contre les Turcs.

Le 21 mars 1580, les négociateurs espagnols à Constantinople convinrent avec la Porte que l'armistice durerait jusqu'en janvier de l'année suivante. Pendant ce temps, Marigliano fut autorisé à demander en Espagne les pleins pouvoirs suffisants pour d'ultérieures négociations. Au début de 1581, l'armistice fut renouvelé pour un an [2]. A son retour, Marigliano s'arrêta à Rome, où Grégoire XIII le prit vigoureusement à partie et lui déclara qu'il pourrait

[1] Cf. Hinojosa, 274; Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 53; Philippson, *Granvella*, 100. Le 15 mars 1579, Odescalchi mandait de Rome que la nouvelle avait couru que la guerre contre les Perses allait mal pour les Turcs; le 25 mars, on entendait parler d'un gran rotta del Turco in Armenia (cf. là-dessus Zinkeisen, 572) et aussi des préparatifs de Philippe II contre le Portugal, Arch. Gonzag. à Mantoue. D'après un *Avviso di Roma* du 13 juin 1579, on attendait alors à Rome un envoyé de la Perse au Pape (*Urb.*, 1047, p. 192, Bibl. Vatic.). En mai 1579, on eut le Discorso del S. Giuseppe de Bestiani Malatesta sur la facilité de faire du dommage aux Turcs, à l'occasion de la guerre avec la Perse; tous les princes chrétiens devaient utiliser cette occasion, pense l'auteur (*Barb.*, LVI, 129, p 138, Bibl. Vatic.). Sur les mesures de défense du Pape pour la côte romaine (en octobre 1579 des corsaires turcs assaillirent Porto), voir *Avvisi di Roma* des 5 août, 7 et 24 octobre et 5 novembre 1579, *Urb.*, 1041, p. 262, 337, 354, 380, Bibl. Vatic.

[2] Voir Zinkeisen, III, 500, 507, 510; Jorga, III, 160. Cf. Philippson, *Granvella*, 347.

faire savoir au roi d'Espagne qu'il ne lui laisserait la taxe sur le clergé et les biens d'Église de son pays, qui lui avaient été accordés jusque-là pour la guerre aux Turcs, qu'à la condition que le roi s'engagerait à diriger toutes ses forces militaires contre la reine hérétique d'Angleterre[1].

L'abandon par le Roi catholique de la guerre contre l'ennemi héréditaire de la chrétienté — neuf ans après la glorieuse victoire de Lépante — était un pas décisif sur la voie de la poursuite d'avantages privés, sans égard aux intérêts généraux[2]. La France avait la première préludé par son « alliance insensée » avec la Porte à la paix séparée de Venise en 1573, suivie maintenant de l'armistice de l'Espagne.

La conquête du Portugal, projetée par Philippe II et qui explique le considérable changement qui se produisit dans la politique orientale de l'Espagne, inquiéta le Pape, non seulement en raison des intérêts généraux de la chrétienté à l'Est mais aussi pour l'avenir du Portugal. Le souverain de ce royaume, petit mais si important par l'étendue de son domaine colonial, le roi Sébastien, avait entrepris en août 1574 une expédition contre les Maures marocains. Grégoire XIII honora le roi Sébastien, qui s'était toujours distingué par son attitude catholique[3], d'une lettre d'éloges[4], ainsi que d'une épée consacrée et d'un chapeau[5]. Une deuxième expédition en Afrique, entreprise quatre ans plus tard avec des forces considérables et que Grégoire XIII soutenait[6], se termina de la façon le plus malheureuse possible. Le 4 août 1578, le jeune Roi succomba avec presque toute son armée dans la meurtrière bataille d'Alkassar près de Tanger[7]. Il eut pour successeur son oncle, le troisième fils du

[1] Voir P. de Foix, *Lettres*, 63, 81; Zinkeisen, III, 510; cf. Philippson déjà cité, 357.

[2] Cf. Herre, *Der Kampf um die Herrschaft* dans Mittelmeer, Leipzig, 1910, 92.

[3] Voir P. Tiepolo, 231.

[4] Voir *Corpo dipl. Portug.*, X, 495.

[5] G. A. Caligari fut chargé de le porter, voir Mac Swiney de Mashanaglass, *Le Portugal et le Saint-Siège*, Paris, 1898, 54. Sur l'expédition de 1574, voir Schäfer, III, 380.

[6] Voir Maffei, I, 305.

[7] Voir Theiner, II, 420; Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, II, 96; Schäfer, III, 388; Antas, *Les faux Don Sébastien*, Paris, 1866, 25, 44. Voir aussi le rapport dans la Bibl. Marciana à Venise, VII, Cod. 934. Sur

roi Emmanuel le Grand, Henrique, cardinal archevêque de Braga, âgé de soixante-sept ans et malade. Avec lui devait s'éteindre la branche masculine de la royale maison. En tête des prétendants était Philippe II. Les Portugais, qui détestaient les Castillans, ne voulaient pas entendre parler d'une réunion avec l'Espagne. Ils conjurèrent donc le cardinal Henrique de se marier ce qui exigeait l'assentiment du Pape.

La situation de Grégoire en face de la question portugaise était extrêmement difficile. S'il cédait à la pression des Portugais, et accordait la dispense de mariage, il aurait à compter avec l'indignation de nombreux fidèles, la moquerie des hérétiques ainsi qu'avec l'inimitié de Philippe II. Celui-ci, dans la question de la succession du Portugal, ne voulait pas plus entendre parler d'un arbitrage du Pape que d'une dispense. Devant l'attitude menaçante que prenait à Rome les représentants de l'Espagne, Grégoire chercha à observer une neutralité aussi complète que possible et à gagner du temps. Si finalement, en août 1579, il refusa la dispense, il y avait été conduit par son amour de la paix pour éviter par là toute guerre dans la Péninsule ibérique et empêcher l'explosion d'une guerre européenne[1]. Il désapprouva donc également les préparatifs militaires de Philippe qu'il exhorta à chercher la réalisation de ses prétentions, non pas par la violente et toujours dangereuse voie des armes mais dans un jugement impartial. Philippe aurait volontiers, lui aussi, voulu atteindre son but par des moyens pacifiques; mais il s'opposait de toutes ses forces à un arbitrage pontifical. Grégoire qui ne pouvait désirer un accroissement ultérieur de l'Espagne en fut si agacé qu'il déclara que si les Espagnols voulaient faire la guerre, ils ne devaient pas au moins compter la faire avec l'argent de l'Église. En conséquence, il refusa décidément au roi d'Es-

les cérémonies funèbres pour Sébastien à Rome, voir Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap., et *Avviso di Roma* du 13 décembre 1578, *Urb.*, 1046, p. 423, Bibl. Vatic. Galli raconte dans ses *Memorie* que la douleur du Pape à propos de la mort de Sébastien a été infinito; que le Pape s'est occupé activement aussi du rachat des prisonniers portugais, Arch. Boncompagni à Rome.

[1] Voir Schäfer, III, 400; Philippson, *Granvella*, 98, 106. Sur l'attitude de Grégoire XIII, de ses nonces Aless. Frumenti et Ant. Sauti, cf. Maffei, I, 366; II, 24. Henrique s'était violemment opposé à l'envoi de Frumenti, ce qui contraria fort le Pape; voir les *Avvisi di Roma* des 24 octobre et 17 décembre 1578, *Urb.*, 1046, p. 366, 429, Bibl. Vatic.

pagne de prolonger les contributions ecclésiastiques. Philippe II ne se laissa cependant pas plus détourner de ses desseins par l'attitude du Pape que par l'intrusion menaçante de la France et de l'Angleterre. Des complications militaires paraissaient imminentes, lorsque le roi Henrique mourut le 31 janvier 1580[1]. Le roi d'Espagne, contre son habitude, agissait avec promptitude et énergie, suivant en cela le conseil de Granvelle rappelé à Madrid au printemps de 1579 et muni là-bas d'une haute influence; il réunit aussitôt des troupes à la frontière portugaise et exigea des autorités du pays qu'elles le reconnussent pour leur souverain.

Les différents partis du Portugal sollicitèrent l'intervention de Grégoire XIII. Les gouverneurs et la duchesse de Bragance le prièrent d'inviter Philippe à déposer les armes; en même temps, la duchesse exposa au Pape la nullité des prétentions d'Antonio, prieur de Crato. Ce prétendant invoqua aussi l'appui du Pape qu'il traitait comme son allié sauf, le cas échéant, à se servir du secours de la France[2]. Les choses en étant là, Grégoire XIII dut se borner à maintenir sa neutralité et à empêcher les complications de guerre par l'envoi d'un légat pour la paix. A cet égard au moins, il montra sa ferme volonté. En dépit des plus grands efforts contraires de l'Espagne, et malgré les objections de son propre secrétaire d'État, Galli[3], il désigna, le 23 mars 1580, l'impartial et très expérimenté cardinal Alexandre Riario comme son légat pour le Portugal[4]. De tels obstacles imprévus s'opposèrent, pendant sa route, au voyage de celui-ci, qu'il ne put arriver que le 13 juin à Barcelone,

[1] Voir Santori, *Autobiografia*, XII, 366; Philippson, *Granvella*, 107, 112, 120. Cf. Törne, 169, où il y a des détails sur l'attitude de Grégoire XIII en face du prétendant au trône Antonio, prieur de Crato, attitude qui est jugée « si non très prudente, du moins logique et indépendante ».

[2] Voir Theiner, III, 201, 696, 697.

[3] Voir Philippson, *Granvella*, 165.

[4] Voir *Acta concist.*, Bibl. Vatic., cf. Beltrami, *Roma*, 25 Dans un Consistoire du 9 mars 1580, le Pape avait fait part aux cardinaux de la mort d'Henriquez et les avait exhortés à prier pour la tranquillité du Portugal. Les délibérations pour savoir s'il fallait envoyer un légat au Portugal n'étaient pas encore terminées alors, selon le rapport d'Alexandre de Médicis du 12 mars 1580; celui-ci déclare dans son rapport du 24 mars que la nomination de Riario était tout à fait imprévue, Arch. d'État à Florence. Sur les instructions de Riario et sa Legation, voir Hinojosa, 279; cf. le bref du 15 avril 1580 dans *Corpo dipl. Portuq.*, X, 575.

où il fut retenu huit jours par une attaque de goutte[1]. Philippe ordonna de grandes solennités pour la réception de Riario dans toutes les villes où il passerait, si bien que la suite du voyage en fut plus encore retardée. Lorsque le légat reçut le 21 juillet, à Badajoz, une audience de Philippe II, il comprit que sa mission était dépourvue de toute chance. Le roi d'Espagne repoussa sans conditions tout arbitrage du Pape et se hâta de créer le fait accompli. Il opposa au projet de Riario de se rendre en Portugal des obstacles de nature à lui ôter toute idée d'un semblable voyage, avant la prise de Lisbonne[2]. Enhardi par ce succès de leur roi, les Espagnols se montraient à Rome très provocants[3].

Pendant ce temps, le cardinal Riario avait reçu de la Curie l'instruction de tenir compte du changement survenu dans la situation. Grégoire, en s'abstenant de tout ce qui pouvait gêner Philippe II dans l'achèvement de la conquête du Portugal et allant maintenant jusqu'à la favoriser de toute façon[4], espérait en retour plus de condescendance du roi en d'autres questions. Riario négocia donc sur les querelles de juridiction, l'armistice avec les Turcs et l'expédition contre l'Angleterre. Philippe à toutes ces demandes fit des réponses pleines de promesses mais qui restèrent sans suite[5].

A la fin de 1580, la soumission du Portugal à la domination espagnole était accomplie[6]. Il ne restait plus à Gré-

[1] Cf. MAFFEI, II, 86; PHILIPPSON, *Granvella*, 180; BELTRAMI, 27, 29, 30. D'après les *Acta concist.* (Bibl. Vatic.), Riario reçut le 11 avril 1580 la croix de légat. Lorsque Grégoire XIII prescrivit un jubilé pour la paix au Portugal, il était déjà en route, étant parti la veille, voir *Avviso di Roma* du 27 avril 1580, *Urb.*, 1048, p. 97, Bibl. Vatic.

[2] Voir G. Fr. MOROSINI dans ALBÈRI, I, 5, 305; HINOJOSA, 287, 294; cf. PHILIPPSON, *Granvella*, 190.

[3] Cf. PHILIPPSON déjà cité, 181.

[4] Sur le complet revirement de la politique de Grégoire, voir TORNE, 181.

[5] MAFFEI, II, 94, caractérise en ces termes le résultat des négociations sur les détails desquelles on peut comparer outre PHILIPPSON, *Granvella*, 191, 201, notamment HINOJOSA, 301; là, p. 304, il est aussi question sur l'unique résultat par Riario, notamment un accord sur la question des dépouilles.

[6] REBELLO DA SILVA, *Invasion et occupation du roy. de Portugal en 1580*, Paris, 1864. Voir aussi le *Journal* de E. Lassota de Steblau publié par SCHOTTIN, Halle, 1868; J. SUAREZ-INCLAN, *Guerra de anexión en Portugal durante el reinado de D. Felipe II*, 2 vol., Madrid, 1898; Fra Giov. TODINI, *Relazione dell' impresa di Portogallo nel 1580* (dédié à Giacomo Boncompagni), Italie, 234, Bibl. d'Etat à Munich.

goire XIII qu'à reconnaître officiellement Philippe II comme roi de Portugal; le 18 mars 1581, l'ancien ambassadeur portugais qui était à Rome, Gomes de Silva, prêta avec la « pompe espagnole » le serment d'obédience au nom de son actuel souverain[1]. On put constater bientôt que le grand succès politique de Philippe dans l'affaire portugaise l'avait rendu encore plus inflexible dans les affaires de politique ecclésiastique.

Les négociations commencées à Rome, dès la fin de 1578, avaient montré combien le roi mettait peu de bonne volonté à faire un accord honorable. Les propositions du Pape, qui replaçaient l'état de juridiction en Sicile sur la base du droit canonique, étaient combattues par l'Espagne à l'aide de tous les moyens. Philippe II, en nommant le 13 juillet 1579, de sa propre autorité, son chapelain Nicolas Stizzia premier juge *permanent* de la Monarchia Sicula, rendait ce tribunal permanent, ce contre quoi Grégoire XIII protesta solennellement[2]. Le Pape éprouva d'autant plus d'amertume du procédé du roi d'Espagne, qu'il venait justement de lui accorder alors (18 juillet 1579) des revenus ecclésiastiques considérables[3].

Les négociations sur la Monarchia Sicula et même sur l'Exequatur avaient pris si mauvaise tournure en novembre 1580, que l'échec de toute tentative d'accord était à redouter[4]. La tension entre Rome et Madrid[5] fut encore accrue, lorsque Grégoire XIII refusa au roi d'Espagne le renouvellement des subsisdes ecclésiastiques qui, depuis l'accord de Philippe avec la Porte, n'avaient plus aucune

[1] Voir MUCANTIUS, *Diarium*, Arch. secr. pap. Cf. le rapport d'Odescalchi du 18 mars 1581, Arch. Gonzag. à Mantoue, et MONTAIGNE, II, 24. La lettre de créance pour G. da Silva dans THEINER, III, 714; *ibid.*, le court bref de félicitations de Grégoire XIII à Philippe II du 3 avril 1581.

[2] Voir SENTIS, 128.

[3] Voir HERGENRÖTHER dans *Archiv für Kath. Kirchenrecht*, X (1863), 21.

[4] Voir le rapport d'Odescalchi du 5 novembre 1580, Arch. Gonzag. à Mantoue. La lettre de Philippe II au marquis d'Alcaniz du 19 avril 1580 dans laquelle il précise son point de vue dans SERRANO, *Corresp. dipl.*, III, LXV.

[5] Le poste d'ambassadeur espagnol à Rome resta assez longtemps vacant, l'abbé Brisegna s'occupait des affaires; voir les rapports à l'archiduc Ferdinand des 30 juillet et 24 septembre 1580, Arch. Statthalter à Innsbruck. Dans un rapport du 7 octobre 1581 (*ibid.*), Sporeno voit une relation entre la vacance du poste d'ambassadeur et les questions de Milan. Le 16 décembre encore, Brisegna s'occupait seul des affaires.

raison d'être. Les assurances tranquillisantes que les Espagnols donnaient sur leurs rapports avec la Porte furent démenties par la nouvelle arrivée à Rome, en avril 1581, de la prolongation de l'armistice avec les Turcs[1]. A cela vint s'ajouter l'ouverture de sérieuses difficultés politico-ecclésiastiques en Espagne, où le Conseil royal se permettait des actes de violence. Auparavant déjà, le Nonce Sega avait eu une situation très difficile. Il lui avait fallu combattre constamment contre les injustices accomplies en matière ecclésiastique par le Conseil royal et d'autres autorités[2]; maintenant, sa situation était à peu près intenable. Grégoire lui vint en aide en adressant directement à Philippe II une lettre explicite. Il s'y plaignait que le Conseil royal se fût opposé à la décision de la Rote, dans le litige du chapitre de Calahorra avec son évêque, ait traité les chanoines en criminels d'État et ait soutenu l'évêque suspendu et cité à Rome. Le Pape conjurait le roi de s'abstenir d'une ingérence aussi inouïe dans l'administration de la justice ecclésiastique[3]

Philippe II ne songeait pas le moins du monde à céder. Déjà, il avait décidé l'interruption des négociations de Borgia; le 9 juillet 1581, celui-ci prit congé du Pape[4]. Comme toujours du côté espagnol, les formes extérieures étaient observées, mais cela ne changeait rien au fond de l'affaire qui était une tension toujours plus grande entre Rome et Madrid. Grégoire déclara alors que les conseillers de Philippe étaient tombés sous le coup de l'excommunication et qu'il voulait voir s'il n'était plus Pape en Sicile, qui était un fief du Saint-Siège, alors qu'il l'était pour tout le reste de l'univers[5].

De leur côté, les Espagnols se plaignaient violemment que Grégoire refusât de renouveler les taxes du soi-disant

[1] Voir Philippson, *Granvella*, 356.
[2] Cf. plus haut, les plaintes de Sega dans sa *Relatione*.
[3] Voir Philippson, déjà cité, 359, 366.
[4] Le départ des Borgia est daté par Sentis (p. 129) d'une façon générale avant la fin de 1580. Philippson, *Granvella*, 368, place justement l'audience de congé le 9 juillet, alors qu'au contraire par suite d'une faute d'impression le jour du départ est indiqué par erreur comme le 17 juin 1581. Voir les rapports d'Odescalchi des 15 et 22 juillet 1581, Arch Gonzag. à Mantoue; cf. là-dessus *Lettres de P. de Foix*, 76, 80 (départ le 17 juillet).
[5] Voir Philippson, *Granvella*, 367.

« sussidio » directement tirées du clergé espagnol et qui s'élevaient à 600 000 ducats, qu'il se refusât à déclarer les rebelles néerlandais ennemis de l'Église et qu'il ne traitât aucune puissance aussi mal que le Roi catholique. Avec Granvelle, Philippe II se laissa aller à la déclaration que c'était uniquement parce que les Pays-Bas lui appartenaient qu'on y laissait ruiner la religion afin qu'il perdît ces provinces[1] !

Pendant ce temps, de nouveaux motifs de discorde, qui avaient toujours pour cause le césaro-papisme, s'ajoutèrent aux anciens. C'est ainsi que Philippe, dans l'été de 1581, envoya un commissaire royal au Concile national, convoqué à Tolède par le Cardinal Quiroga, malgré l'interdiction expresse de Pie IV et de Pie V. Le Conseil royal fit, sans autre forme de procès, arrêter un notaire qui avait présenté une concession de bénéfice accordée par le Pape. Des procédés de cette sorte finirent par lasser même un aussi fervent ami de la paix que Sega. Le collecteur Mario se laissa pourtant entraîner à certaines exagérations, si bien qu'à Rome, on dut lui conseiller d'y mettre plus de mesure[2].

Grégoire XIII qui aspirait à une entente avec Philippe II pour les affaires d'Angleterre, chargea Sega, en octobre 1581, de préparer un accommodement. Comme c'était également le désir du roi, surtout à cause du subside, on en vint à une entente sur plusieurs points. Le Pape, de son côté, concéda le 6 novembre, pour cinq ans, le renouvellement de *l'Excusado* d'une partie des décimes ecclésiastiques et de la croisade[3]. Aussi était-il en droit d'espérer que le nouveau nonce,

[1] Voir la lettre de Philippe II dans les *Docum. del Archivo de Alba*, Madrid, 1891, 284-286.

[2] Voir Philippson, *Granvella*, 371 ; cf. *Lettres de P. de Foix*, 161.

[3] Voir plus haut, p. 253, n. 3, cité. Indice dans Arch. de l'ambassade d'Espagne à Rome ; cf. Philippson, *Granvella*, 380. Lelio Maretti (*Conclave di Gregorio XIV*) raconte de la façon suivante comment, à propos de cette affaire, on en vint à l'hostilité entre Galli et la Toscane : Il Granduca allora card. de Medici desiderando sopramodo di haver parte in questo maneggio et parte tale che il Re fosse per conoscer quasi tutta la gratia di mano sua trattò efficacemente con Como pregandolo d'aiuto in questo particolare et sopratutto che si contentasse d'avvisarlo subito ch' li conoscesse Gregorio rivolto a compiacere il Re. Desiderava Medici d'esser il primo a dargliene conto per acquistar appresso a quella Maestà opinione di prudenza, di poter nella corte di Roma con il Papa et d'esser tutto rivolto agli interessi di quella corona. Como largamente promise l'avviso et l'aiuto de' Medici in questo assegnamento, avvisava in Spagna scrivendo in maniera che riuscendo

Lodovico Taverna, évêque de Lodi, arrivé à Madrid en janvier 1582, y trouverait bon accueil[1].

Pour mettre au courant Taverna, Sega composa un mémoire très détaillé[2]. Il y décrit d'abord la façon dont Philippe II traitait les affaires : le petit nombre d'audiences et l'indescriptible lenteur de ses décisions. Tout en reconnaissant pleinement les sentiments rigoureusement catholiques du Roi, il insiste avec vivacité sur ses nombreuses usurpations en matière ecclésiastique. Contrairement à l'opinion commune, Sega soutient que ces abus ne proviennent pas des conseillers de Philippe mais du Roi lui-même. Toutes les hésitations s'évanouissaient dès que l'intérêt de la couronne était en jeu. C'est ainsi que la Bulle pontificale sur la croisade fut publiée en grande pompe, tandis que la Bulle *In Cœna Domini* ne pouvait être répandue qu'en secret. Du reste, le pouvoir séculier trouve appui chez les évêques qui se préoccupaient beaucoup plus de garder la faveur du Roi que d'obéir au Pape.

Sega aborde également les désacords en politique extérieure. Le Roi est actuellement persuadé, dans la question portugaise, de l'impartialité de Grégoire, dans l'attitude duquel il reconnaît du reste celle d'un Pape bon et

la prattica a voto del Re l'havesse a riconoscere in gran parte dalla diligenza et opera sua; ma compresa che hebbe Como l'inclinatione del Papa et la risolutione di gratificare il Re senza darne conto al card. de Medici persuase il s. Giacomo Buoncompagno a farsi bello con il Re di questa gratia, il che fece tosto spedendo un corriere in grandissima diligenza a quella M[tà] della gratia ottenuta da S. S[tà] et prima hebbe avviso Medici di Spagna del negotio risoluto a gusto del Re che da Como n'havesse havuto alcuna notitia et se bene Como si scusava che come ministro del Papa non poteva palesare ad altri ancorche havesse promesso quello che la S. Sua gli haveva commando che tenesse segreto, non era accettata la scusa sapendosi che il Re non riconobbe da altri che da lui il favor ricevuto da Gregorio come ne fece fede il premio grande et ch' gli ne ricevette di maniera che l'interesse suo et non il commandamento del Papa fu la vera cagione della sua taciturnà con Medici. Cod. I, b. 55, p. 25, Bibl. des Servites à Innsbruck.

[1] Cf. sur L. Taberna, Zaccaria, *Laudensium episcoporum series*, *Mediol.*, 1763, 322, et Garampi, *Sul valore*, 315.

[2] *Instruttione a Msgr. vesc. di Lodi intorno al carico del Nuntiato di Spagna*, datée de Madrid 31 juillet 1581, fréquemment manuscrite; ainsi Bibl. Vat., *Barb.*, LVI, 32; Bibl. Corsini, 33, E. 13, p. 525 (avec un faux titre par où Lämmer, *Kirchengesch.*, 121, fut conduit dans l'erreur); Bibl. du Couvent des SS. Quaranta à Rome, Cod. Miscell., 8, p. 351. Gachard (Bibl. Corsini, 43) place le document par erreur en 1579. La date est le 31 juillet 1591 et il n'est pas douteux que l'auteur en soit Sega; voir Hinojosa, 242 n. 1, et Törne, 190 n. 2.

désintéressé. Cependant on se plaignait, chez les Espagnols, que le Saint-Siège ne voulût pas déclarer ennemis de la Religion les rebelles néerlandais et qu'il refusât la prolongation du subside. Les conseillers de Philippe II s'opposaient à l'entreprise contre l'Angleterre. Sega s'exprime avec une juste sévérité contre ces Espagnols, qui se procuraient à Rome les marques de faveur les plus variées, et qui se comportaient ensuite en Espagne comme les pires ennemis du Saint-Siège. C'étaient des gens de cette sorte qui entretenaient surtout le feu de la discorde entre le Roi et le Pape.

Si les conflits, en matière de politique ecclésiastique, n'atteignaient pas la même violence qu'au temps des Hohenstaufen, cela ne venait pas seulement de ce que Philippe II, catholique sincère, avait peur de dépasser les bornes, mais de ce que le Roi, tout comme le Pape, avait conscience d'avoir dans le protestantisme un ennemi commun. De cela Sega ne doutait pas. Il comparait Grégoire et Philippe à deux commerçants qui en dépit de leurs dissentiments juridiques, ne rompraient jamais leurs mutuelles relations [1].

Sega ne dissimulait pas à son successeur combien la situation était difficile par suite des constantes violations de la juridiction ecclésiastique par le gouvernement espagnol, et combien était lourd le fardeau de la Nonciature. Taverna eut bientôt l'occasion de s'en rendre compte. Comme il n'apportait pas les pleins pouvoirs que désirait le gouvernement espagnol, pour juger brièvement et en dernière instance, les ecclésiastiques portugais opposés au nouveau régime, Philippe II, sous prétexte de son très prochain retour à Madrid, lui refusa la permission qu'il sollicitait d'aller à Lisbonne et l'accorda une fois pour toutes à Granvelle. Celui-ci se montra extrêmement froid dans les négociations sur l'entreprise contre la reine Élisabeth d'Angleterre, mais il s'agissait pour lui d'extorquer le consentement aux subsides [2].

Même au sujet des différends politico-ecclésiastiques, dont la solution avait été particulièrement recommandée à

[1] Morosini, en 1581, s'exprimait en des termes semblables à ceux de Sega; voir Albèri, I, 5, 329; cf. Maffei, II, 168.
[2] Voir Philippson, *Granvella*, 289, 320, 381.

Taverna[1], il se heurta aux plus grandes difficultés, car Granvelle était par principe du côté du Conseil royal. Lui, tout comme le Cardinal de Tolède et le nouveau président du Conseil, le comte Barajas, accueillit certes avec beaucoup de politesse les réclamations du Nonce, les déclara même souvent fondées mais régulièrement, il se proclamait impuissant contre la majorité du Conseil[2].

Ainsi la Nonciature de Taverna ne fut pas moins agitée à ses débuts que celle de son prédécesseur, quoique Grégoire XIII eût fait une grande concession au Gouvernement espagnol en lui consentant, le 20 mars 1582 pour cinq années nouvelles, le subside si longtemps refusé[3].

Peu à peu cependant, un changement se produisit[4]. Il coïncida avec la nomination du comte d'Olivares, comme ambassadeur d'Espagne à Rome[5]. Ce diplomate extrêmement habile et fin, qui rejoignit son poste en juin 1582, s'y fit aussitôt une position en vue. Déjà la pompe avec laquelle il fit son entrée le 12 juin, dans la Ville éternelle, ne manqua pas de produire son effet. La libéralité du comte lui gagna beaucoup d'amis; il réussit surtout à gagner de l'influence sur le Pape avec lequel il ouvrit de nouveau de meilleures relations[6]. Tandis que jusque-là, du côté des Espagnols, on plaisantait sur la plaie des bandits dans l'État de l'Église,

[1] Voir les *Instruttione al Mons. vescovo di Lodi, Nuntio in Spagna*, datées du 30 avril 1580, Cod. T. 3, 13, p. 22 de la Bibl. Angelica à Rome (cf. Lämmer, *Zur Kirchengeschichte*, 69, et Törne, 188), aussi en octobre, 2415, P 2, p. 266, 318, Bibl. Vatic.

[2] Voir Philippson, *Granvella*, 380, 382.

[3] Voir plus haut. Indice mentionné dans Arch. de l'ambassade espagnole à Rome. Sur l'influence de Giacomo Boncompagni et du cardinal Médicis dans le consentement de Grégoire XIII, voir Herre, 270.

[4] Törne (p. 193) accepte que ç'ait été l'œuvre de Galli dont la sympathie pour l'Espagne a été notoire. La lettre de Galli à Philippe II du 8 janvier 1582 produite par lui n'est pas un témoignage suffisant, car elle ne contient, ainsi que la lettre du 4 juillet 1572, que des formules de dévouement qui, comme le remarque justement Friedensburg dans l'*Hist. Zeitschrift*, CII, 129, ne prouvent rien. Il avait été favorablement influencé, comme le proclame l'Instruction pour l'archevêque de Rossano (dat. Rome 27 février 1582, *Barb.*, 5744, p. 221, Bibl. Vatic.), envoyé à Naples, par le fait que le vice-roi de Naples se montra, dans ces questions de juridiction, plus conciliant que son prédécesseur.

[5] L'arrivée d'Olivarès à Rome eut lieu le 6 juin 1582; voir le rapport de Ces. Strozzi daté de Rome 9 juin 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[6] Voir *Lettres de P. de Foix*, 195; Philippson, *Granvella*, 290. Cf. aussi sur Olivares, Herre, 277; sur son entrée solennelle, voir aussi *Avviso di Roma* du 16 juin 1582, *Urb.*, 1050, p. 207, Bibl. Vatic.

on offrait maintenant des troupes de Naples au Pape pour les combattre[1]. Dans l'affaire de Calahorra, Philippe céda aux pressions renouvelées du Pape; l'évêque, qui appuyé par le gouvernement espagnol, s'était refusé à comparaître à Rome, fut alors contraint par Philippe. Grégoire voulut d'abord le faire mettre au château Saint-Ange mais, à la prière d'Olivares, il lui permit d'aller demeurer au Couvent de Saint-Pierre-aux-Liens. En novembre 1582, le collecteur Mario étant mort à la fin d'août, un accord intervint qui réunit la Collectorie à la Nonciature. Cette mesure répondait à un vieux désir du gouvernement espagnol mais elle était aussi dans les intérêts bien entendus du Saint-Siège. Dans d'autres nombreuses questions de politique ecclésiastique, aucun accord ne put se faire. Taverna recommandait la plus grande réserve et condescendance[2]. Cela semblait nécessaire surtout pour l'entreprise contre l'Angleterre.

Une autre raison encore s'y joignait. Le vieux projet favori et jamais abandonné de Grégoire[3] de former une Ligue contre les Turcs était de nouveau revenu sur l'eau. L'armistice avec la Porte cessant en 1583, on avait la possibilité de regagner Philippe à l'entreprise de la Croisade. De plus, Olivares, en octobre 1582, avait reçu la mission

[1] Voir Thorne, 193.

[2] Voir Philippson, *Granvella*, 381. A Milan cessèrent finalement les difficultés que le gouvernement espagnol préparait à l'activité de Charles Borromée quand, en 1582, le duc de Terranova eut remplacé comme gouverneur général Requescens. La lutte sur le droit de nomination dans le royaume de Naples-Sicile, qui n'avait été concédé que *ad vitam* par Clément VII, comporta en outre qu'en 1582, 1583 et 1584 il n'y eût pas de nomination. Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome. Bellarmin intervint en 1583 dans le litige sur la Monarchia Sicula en exposant au vice-roi Marcantonio Colonna les raisons pour lesquelles il ne pouvait, sans charger sa conscience, s'arroger ces privilèges que son prédécesseur avait groupés sous ce nom; voir Bachelet, *Bellarmin avant son cardinalat*, 131.

[3] Caractéristique sur ce sujet est la lettre de Galli au nonce de Venise du 20 décembre 1578, *Nunziat. di Venezia*, Arch. secr. pap. Même en 1581, lorsque la situation européenne fut devenue tout à fait défavorable pour une Ligue, Grégoire XIII dit à l'ambassadeur vénitien qu'il dépenserait pour elle tous les revenus de l'Église, voir Corraro, 281. Le 15 mars 1582, le cardinal L. Madruzzo fut chargé d'exposer à la Diète d'Augsbourg les dispositions du Pape en faveur d'une Ligue contre les Turcs; voir Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 396; cf. 447; voir K. Bezold dans les *Abhandlungen der Münchener Akad. Hist. Kl.*, XVII, 351, 378. Le 31 août 1582, Grégoire disait à L. Donato qu'il ne suffisait pas de se défendre contre les Turcs, qu'il fallait les attaquer; voir Pierling, *Bathory et Possevino*, 211-214.

d'obtenir de Grégoire la conclusion d'une Ligue défensive entre les Italiens. Comme la Crète vénitienne devait également être admise dans l'alliance, il résultait que celle-ci paraissait dirigée contre la Porte[1]. Les espérances du Pape d'une guerre décisive contre le Croissant s'accrurent en janvier 1583, à la nouvelle qui arriva d'une grande victoire des Perses sur les Turcs[2]. Dans ces circonstances, Grégoire n'eut aucune hésitation, malgré la résistance du Sacré Collège, à céder aux désirs de Philippe et à confier le 24 janvier 1583, la Légation de Portugal au Cardinal archiduc Albert. Le Roi d'Espagne montra sa gratitude en nettoyant avec ses galères, en mai 1583, les côtes de l'État de l'Église, des pirates[3].

En juin 1583, Olivares présenta lui-même le projet d'une Ligue contre le Croissant[4]. Grégoire XIII avait suivi avec attention la guerre entre les Turcs et les Perses, qui continuait toujours. Après comme avant, il vit dans le shah de Perse un allié naturel. Pendant l'été de 1583, arrivèrent à Venise des nouvelles, d'après lesquelles les Turcs menaçaient la souveraineté vénitienne en Crète. Pour assurer la défense de cette importante possession, la Seigneurie résolut de prendre à son service Latino Orsini. Dans les entretiens de celui-ci avec le Pape reparut l'ancien plan d'une grande Ligue contre les Turcs. Orsini devait travailler dans ce but à Venise; le Pape voulut d'abord gagner Philippe II puis l'empereur Rodolphe, déjà subventionné de cent mille florins, contre les Turcs[5], enfin

[1] Voir Philippson, *Granvella*, 298. Lorsqu'on sut que la Ligue italienne devait être uniquement une arme aux mains du souverain espagnol contre la France, Grégoire XIII l'abandonna. Les alliances, disait-il, doivent être conclues en général seulement contre les Infidèles, mais non contre une nation particulière, pour éloigner sous ce prétexte les Français de l'Italie. C'est le devoir du Saint Père d'avoir le souci de maintenir la paix, non seulement en Italie, mais dans toute la chrétienté et, dans ce but, il lui convient de garder la neutralité. Voir M. Zane dans Albèri, I, 5, 368; cf. v. Bezold déjà cité, 364.

[2] Voir Karttunen, *Grégoire XIII*, p. 43; cf. Karttunen, *Gregorius XIII nen Persian politiikasta : Helsinki Hist. Aikakanskija*, 1908, 22-27.

[3] Voir Maffei, II, 307, 355; Theiner, III, 470; Philippson, *Granvella*, 336, 489. Combien les corsaires continuaient à infester les côtes (cf. Maffei, II, 72), c'est ce qui ressort du rapport de P. Strozzi daté de Rome 2 mai 1582, Arch. Gonzag. à Mantoue.

[4] Voir Pierling, *la Russie*, II, 242.

[5] Cf. v. Bezold déjà cité, 362, n. 2.

le belliqueux Roi de Pologne, Stephan Bathory. Pour assurer le secret, entièrement nécessaire au début, Grégoire était prêt à se rendre en septembre à Bologne où devaient avoir lieu les derniers accords. La proposition du Pape trouva d'abord un favorable accueil à Venise, mais déjà l'ambassadeur français avait réussi à rallumer le mauvais vouloir de la Seigneurie contre les vues de l'Espagne. En conséquence, la réponse des Vénitiens fut froide et le voyage à Bologne dut être retardé. Seul le Pape ne renonça pas à son plan. Il espérait surtout gagner la Pologne et l'Espagne. Le 17 août, le Nonce de Pologne, Bolognetti reçut mission d'entamer des négociations de grand style avec Bathory [1]. Mais en Espagne, où Taverna, en dépit des plus vastes promesses [2] n'avait rien obtenu, fut envoyé, fin septembre 1583, l'ancien Nonce Sega, comme ambassadeur extraordinaire, pour pousser à la guerre turque ainsi qu'à une entreprise contre l'Angleterre.

Sega, qui en même temps devait solliciter l'actif concours de Philippe, pour renverser l'archevêque apostat de Cologne, Gebhardt Truchsess, se mit immédiatement en

[1] Cf. Smolka, *Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583*, dans *Anzeiger der Krakauer Akad.*, 1890, 50, et Boratynski, *St Batory i plan Ligi*, 288. Sur le voyage de Bologne, le bruit courut en octobre à Rome que le Pape voulait y aller pour apaiser la querelle des eaux avec Ferrare, voir *Avviso di Roma* du 22 octobre 1583, *Urb.*, 1051, p. 444, Bibl. Vatic.; cf. les rapports de Fr. Sporeno des 28 octobre et 5 novembre 1583, Arch. Statthalterei à Innsbruck. Un *Avviso* du 29 octobre mande que pour ce voyage, 120 000 écus ne suffisaient pas. Le 2 novembre, un *Avviso* mande que Grégoire a déjà commandé de mettre en état la route qui va à Bologne; tout Rome désapprouvait que le Pape voulût s'éloigner (*Urb.*, 1051, p. 448, 458, Bibl. Vatic.). Le 9 novembre, le voyage sembla abandonné (*ibid.*, p. 468), mais le 23 novembre, Grégoire XIII déclara à nouveau vouloir le faire au printemps de 1584 pour être au plus tard dans sa patrie le 20 mai. On apprit également qu'une ligue défensive avec Venise devait y être conclue (*ibid.*, p. 490). Un *Avviso* du 3 décembre 1583 rapporte : Il Papa non disse altro alli Conservatori di Roma, che lo supplicarono à non voler partire di questa città per parte di tutto il suo popolo, solo che era sforzato doppo tant' anni del suo pontificato à visitar' il stato di s. Chiesa promettendo loro il presto suo ritorno, et che intanto de gli ordini et governi, che lasciarà à Romani, staranno molto allegri et sodisfatti (*ibid.* p. 503). Comme les *Avvisi* de 1584 nous en informent, la Curie fut main tenue en agitation longtemps encore par le projet de voyage (*Urb.*, 1052). Cf. aussi v. Bezold déjà cité, 365, et les rapports de Sporeno des 8 et 14 janvier, 18 février, 3, 10 et 24 mars 1584, Arch. Statthalter à Innsbruck. Le 26 septembre 1584, un *Avviso di Roma* mande que le Pape ne veut plus entendre parler du voyage, *Urb.*, 1052, p. 380, Bibl. Vatic.

[2] Voir Kretzschmar, 98.

route. Dès le 11 octobre, il arrivait à Milan où une grande désillusion l'attendait. Pour l'affaire de Cologne, il reçut la promesse d'être aidé par Alexandre Farnèse, autant que les affaires des Pays-Bas le permettraient. En ce qui concernait une Ligue anti-turque avec Venise, on lui fit des promesses pour l'avenir. Philippe II ne voulut pas entendre parler d'un envoyé particulier pourvu de pleins pouvoirs. Sur les questions de l'entreprise contre l'Angleterre, sa réponse fut entièrement négative [1].

Malgré cet insuccès, Grégoire XIII, dans ses entretiens avec les ambassadeurs à Rome et par ses Nonces à Madrid et à Venise, revint l'année suivante à son plan d'une Ligue contre les Turcs et cela d'autant plus que le Roi de Pologne paraissait entrer dans ses vues [2]. En février 1584, le Pape envoya des ambassadeurs en Perse et en Éthiopie [3]. Mais Venise, dont le plus grand souci était l'hégémonie espagnole [4], ne montra pas la moindre disposition à renouveler la Ligue de 1570. On supposait, dans la ville des lagunes, qu'il s'agissait de tout un plan de ligue défensive de tous les États Italiens, en vue uniquement de défendre les possessions espagnoles en Italie. La Seigneurie ne voulait pas non plus renoncer à sa situation antérieure près de la Porte. Le mécontentement de Grégoire en face de cette résistance de la République de Saint-Marc fut activé avec ardeur du côté espagnol. Comme, à Madrid, on était très renseigné sur le sentiment des Vénitiens, Granvelle put déclarer sans risques que son Roi était prêt à contracter toute espèce

[1] Voir la *Relatione delli negotii trattati in Spagna da Mons. di Piacenza quando fu rimandato al Re da Gregorio XIII l'a. 1583*, fréquemment en manuscrit ainsi à Berlin. Cf. *Biblioth. Mss. Ital.*, 29, p. 370; Munich, *Bibl. d'Etat ital.*, 133, p. 96; Rome, Arch. secr. pap., Borghese, III, 129 D. Cf. les extraits dans GACHARD dans *Compte rendu de la Commiss. royale d'hist.*, III, 4 (1864); KRETZSCHMAR, 101, 212; KARTTUNEN, *Grégoire XIII*, p. 42; HINOJOSA, 306; PHILIPPSON, *Granvella*, 488, 494, où sont utilisés les rapports personnels de Sega et de Taverna. Voir aussi le rapport de Fr. Sporeno à l'archiduc Ferdinand daté de Rome 24 septembre 1582, Arch. Statthalt. à Innsbruck.

[2] Voir SMOLKA déjà cité, 53.

[3] Voir THEINER, III, 618; MAFFEI, II, 389. Sur la Relation de l'ambassadeur Giambattista Vecchietti en Perse, voir *English Hist. Review*, 1892, n° 26, p. 314.

[4] Cf. là-dessus les *Ricordi del Doge Niccolo Da Ponte* écrits en 1583 dans la *Raccolta Veneta, Collez. di documenti* 1 série, vol. 1, Venezia, 1866-67; cf. *Hist. Zeitschrift*, XXV, 211.

d'alliance contre les Infidèles, s'il devait en nommer seulement le commandant en chef et si les Vénitiens donnaient l'assurance que, cette fois, ils n'abandonneraient plus à l'improviste leurs alliés, ainsi qu'ils l'avaient fait en 1573. Olivares reçut donc, au printemps de 1584, de pleins pouvoirs pour la conclusion d'une Ligue, pourvu que le Pape lui assurât que les pouvoirs du Cardinal Légat Albert seraient prolongés pour un temps indéterminé[1]. Avec quelle vilenie le gouvernement espagnol trompait le Pape, c'est ce que prouve le fait que dans le temps même où une alliance était en projet contre la Porte, son agent Marigliano concluait à Constantinople une nouvelle prorogation de l'armistice. Granvelle naturellement le désapprouva, mais cela ne changea rien à l'événement[2].

[1] Voir PHILIPPSON, *Granvella*, 407. Ici aussi les plaintes de Grégoire XIII à Priuli sur Venise. Que l'on compare comment Priuli, dans son rapport, expose la situation à rebours.

[2] Voir PHILIPPSON déjà cité, 409. Les querelles de juridiction s'aggravèrent. Le 28 juillet 1584, Odescalchi parle de la colère de Grégoire XIII au sujet des empiètements du vice-roi de Naples sur la liberté de l'Église, Arch. Gonzag. à Mantoue. Voir aussi THEINER, III, 614. Granvelle, en novembre 1584, conseilla, pour des motifs politiques (position du Pape vis-à-vis des intentions de Philippe II à l'égard de la France), un accord; voir PHILIPPSON, 412. Le 20 octobre 1584, Grégoire XIII concéda à Philippe II des pouvoirs plutôt étendus pour l'aplanissement des différends entre évêques et chapitres, et autres corporations ecclésiastiques, pouvoirs que l'Espagne élargit bientôt arbitrairement; voir HERGENRÖTHER dans *Arch. für Kirchenrecht*, X (1863), 30; cf. *ibid.*, 29, sur l'opposition de Grégoire à la participation d'un délégué royal au Concile de Tolède (voir aussi THEINER, III, 632). Les raisons du mécontentement de Philippe dérivaient en partie de ces questions, puis du fait qu'il n'avait pas réussi à faire du Saint-Siège un esclave soumis à ses projets politiques, enfin de l'effort du Pape pour limiter toujours davantage l'influence de l'Inquisition espagnole au lieu de l'accroître; voir M. ZANE dans ALBÈRI, I, 5, 367; cf. I, 6, 370, et THEINER, III, 360. Combien Philippe faisait passer ses intérêts politiques avant ceux réels de l'Église, c'est ce qui ressort de ses tentatives pour porter à l'archevêché de Milan, après la mort du cardinal Borromée, un homme aussi faible que possible dont parlent en détail les *Avvisi di Roma* des 10 et 24 novembre 1584, *Urb.*, 1052, p. 442, 463, Bibl. Vatic. Sur les usurpations que se permettaient en juridiction ecclésiastique les fonctionnaires espagnols à Besançon, cf. *Nunziaturberichte* édité par SCHELLHASS, V, LXXXIV, 358, 435. La question du ius nominandi et le provisioni per le chiese et monasterii di Sicilia da Clemente VII ad vitam tantum concesso eut pour résultat en 1582, 1583 et 1584, que les postes ne furent pas occupés; voir *Memorie* du cardinal Galli aux Arch. Boncompagni à Rome. Finalement un accord suivit de telle nature que Grégoire XIII déclara accorder les nominations hac vice tantum. Voir rapport de C. Capilupi du 11 février 1585, Arch. Gonzag. à Mantoue. Ce fut par calcul politique, jalousie contre Venise, que Philippe II, dans l'affaire d'Aquilée, se rangea du côté de Grégoire XIII. Voir PHILIPPSON, *Granvella*, 412.

Si Grégoire XIII qui croyait déjà avoir gagné l'Espagne à la Ligue contre les Turcs [1] fut bientôt définitivement désillusionné [2], il continua à espérer cependant pouvoir gagner le roi d'Espagne à l'entreprise contre la reine d'Angleterre. Là, où les intérêts des deux partis, fort divergents d'ailleurs entre eux, se rejoignaient, il lui semblait pouvoir atteindre en fait un résultat plus favorable.

[1] Voir Boratyński, *St Batory i plan Ligi*, 312; *ibid.*, 317, sur les négociations sans résultat avec le roi de Pologne.

[2] Grégoire XIII continuait à désirer la guerre avec les Turcs, nous dit Fr. Sporeno dans un rapport du 30 juin 1584, Arch. du Gouvernement à Innsbruck. A. Kumulovic adressa, sur la base de ses observations à Grégoire XIII en décembre 1584, une exhortation à la guerre contre les Turcs, imprimée dans Fermendzin, 337.

CHAPITRE VI

LA SITUATION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE, IRLANDE ET ÉCOSSE. — LA GUERRE D'EXTERMINATION CONTRE L'ANCIENNE ÉGLISE ET LA RÉSISTANCE. — APPARITION DES PURITAINS.

En Angleterre, les destinées de l'ancienne Église paraissaient scellées, lorsque Grégoire XIII monta sur le trône. On ne pouvait plus consacrer de prêtre catholique et ceux qui restaient encore devaient bientôt périr. Privés de leurs maîtres et contraints par la loi d'assister aux prêches protestants, les catholiques, en particulier la jeunesse montante, succombaient chaque jour davantage aux nouvelles doctrines religieuses; Burghley et Élisabeth purent croire qu'approchait le moment où, avec les derniers catholiques, l'ancienne foi de la vieille Angleterre serait offerte en sacrifice à la mort.

Ce fut à l'intelligence et à l'esprit de sacrifice d'un homme, doué de dons uniques, le futur cardinal William Allen[1], qu'il faut, en première ligne, attribuer que ce menaçant danger ait pu être conjuré. Né en 1532, dans la province de Lancastre, Allen, au moment de l'accession d'Élisabeth au trône, s'était déjà élevé aux honneurs et aux dignités de l'Université d'Oxford, lorsque en 1561 il s'enfuit aux Pays-Bas, pour échapper à l'intolérable oppression des consciences sous la nouvelle reine. L'année suivante, pour des raisons de santé, revenu dans sa patrie, il devint quoiqu'il ne fût pas prêtre encore, un conseiller et un guide pour

[1] Th. Franc. Knox, *The Letter book of Cardinal Allen*, London, 1882. Vie par Nik. Ftzerbertus (Rome, 1608), Bellesheim (Mainz, 1885), B. Camm (*William Cardinal Allen, Founder of the Seminaries*, London, 1909), M. Haile (*An Elizabethan Cardinal, William Allen*, London, 1914).

quantité de ses compatriotes chancelants et en proie au doute; en même temps il eut l'occasion d'apprendre à connaître par sa propre expérience l'ignorance et les divisions des catholiques anglais d'alors. A la fin, caché chez le duc de Norfolk, Allen se consacra spécialement à la composition d'écrits de controverse jusqu'à ce que, au bout de trois ans, il fut grand temps pour lui de chercher de nouveau un refuge en Flandre. Dans un édit d'Élisabeth, en 1567, son nom se trouve aux premières lignes parmi les prêtres dont l'arrestation était ordonnée au sheriff du Lancashire [1].

De la plus grande importance pour Allen fut la connaissance qu'il fit du futur évêque de Tournai Jean Vendeville, alors professeur de droit à l'Université de Douai [2]. Animé d'un zèle ardent pour la défense de l'Église catholique, et rempli de projets à ce sujet, Vendeville était parti pour Rome, en 1567, en compagnie d'Allen pour gagner le Pape à ses idées, mais elles n'avaient trouvé aucun écho chez Pie V. Allen proposa alors à son ami d'élever un collège à Douai, pour venir en aide aux catholiques anglais. D'après le projet primitif, l'institution devait offrir un abri et une occasion d'étudier à l'Université, aux catholiques d'Angleterre fugitifs. Mais bientôt un autre objectif passa au premier plan : la formation de jeunes prêtres pour l'Angleterre. Au début, Allen avait moins pensé à l'activité missionnaire, telle qu'elle se développa effectivement. Comme beaucoup de ses compatriotes, il se rattachait à l'espoir que l'Angleterre, à l'occasion d'un changement au trône, pourrait être regagnée à l'Église. Dans ce cas il faudrait préparer le plus possible de prêtres pour le rétablissement des paroisses [3].

Le 29 septembre 1568, dans une maison prise en location, ce collège destiné plus tard à exercer tant d'influence eut ses humbles débuts [4]. Les Abbés bénédictins d'Anchin, Marchiennes et Arras, s'occupèrent de son entretien. Allen qui obtint à Douai une chaire de professeur, consacra tous

[1] Voir nos livres précédents.

[2] Alexis Possoz, *Msgr. Jean Vendeville, évêque de Tournay, 1587-1592*, Lille, 1862; Bellesheim, *Allen*, 22.

[3] Bellesheim, 25; Pollen, *English Catholics*, 244, 256. Cf. plus haut.

[4] Bellesheim, 83.

ses revenus à l'Institution. Un legs lui permit de se procurer une maison particulière [1]. Pie V confirma le Collège dès 1568 et nomma la même année Allen supérieur de la Mission anglaise. Grégoire XIII confirma la double décision et élargit encore les pouvoirs d'Allen [2].

La fondation du séminaire d'Allen trouva, chez les catholiques anglais, une vive approbation. Une foule de jeunes gens des meilleures familles demandèrent d'y être admis, des hommes mûrs et même de nombreux prédicants, qui voulaient revenir à l'Église, s'unirent à eux. Allen rend le meilleur témoignage [3] de leur zèle à l'étude et de leur fidélité dans l'observation de la doctrine et de la morale catholiques. En 1574, le séminaire envoya ses premiers prêtres en Angleterre [4]. Jusqu'en 1579, cent d'entre eux travaillaient déjà dans leur patrie [5]; jusqu'en 1610, cent trente-cinq des élèves du Collège ont scellé de leur sang leur prédication [6]. Les événements politiques forcèrent en 1578 à transporter le séminaire à Reims [7]; mais en 1593, il retourna à Douai et, jusqu'à sa destruction pendant la Révolution française, pourvut l'Angleterre d'une série d'excellents prêtres.

A l'époque de Reims, en 1582, le séminaire commença à publier un important travail scientifique : une traduction du Nouveau Testament en anglais, que suivit bientôt celle de l'Ancien Testament en 1610. Le travail devait en première ligne servir aux controverses théologiques : en face des traductions protestantes influencées par l'esprit de la Réforme, on voulut créer une Bible à la fidélité dogmatique de laquelle les catholiques pussent se fier. Le Nouveau Testament surtout était destiné aussi à satisfaire les pieux besoins des catholiques [8].

[1] Bellesheim, 33, 36, 37.

[2] *Ibid.*, 36, 38. Bulle du 21 janvier 1582, *Bull. Rom.*, VIII, 383; cf. bref du 30 août 1575 dans Knox, *Letter book*, 27.

[3] Allen au cardinal Galli le 13 juin 1575, dans Theiner, 1575, n° 114 (II, 134).

[4] Bellesheim, 40.

[5] *Ibid.*, 43.

[6] Notes, *ibid.*, 284-288.

[7] *Ibid.*, 55; Lechat, 135. *Seminarii Pontificii Anglorum apud Remenses gesta a festo SS. Trinitatis a 1579 usque ad festum S. Mariæ Magdalenæ 1580 iul. 22*, Bibl. Ambrosiana à Milan, D. 181.

[8] Voir Bellesheim, 87, cf. 49; B. Ward dans *The Catholic Encyclo-*

Le grand promoteur des séminaires Grégoire XIII avait accordé aussi à Allen et à son institution sa faveur et son appui. Pendant que le collège de Douai ne se soutînt longtemps qu'avec une peine extrême, par suite des difficultés du moment, le Pape vint à son aide en lui versant une contribution de cent couronnes[1] d'or par mois, qu'il éleva bientôt à cent cinquante couronnes[2]. Grégoire facilita le transfert à Reims par un don de cinq cents couronnes d'or et recommanda en même temps le collège à l'archevêque, au chapitre de Reims et à son Nonce à Paris[3]. En outre, il prescrivit dans toute la chrétienté une collecte[4], qui fut recueillie à Rome par des membres de l'aristocratie et qui recueillit aussi les contributions de Naples, de la France, de la Pologne et celles de l'Allemagne, en particulier de la part du duc de Bavière Guillaume V[5]. Allen honora justement aussi le Pape comme le fondateur du collège anglais de Douai[6]. Philippe II promit également une contri-

paedia, V, 140; Wiseman dans *Abhandlungen über verschiedene Gegenstande*, I, Regensburg, 1584, 61; Newman, *Tracts theological and ecclesiastical*, London, 1874, 359. La précision de la traduction et son influence sur l'Authorised Version de Jacques Ier de 1611 est reconnue même par les protestants; cf. James G. Carleton, *The part of Reims in the making of the English Bible*, Oxford, 1902. Au début, la traduction fut tolérée par le gouvernement anglais, mais ensuite, à cause des annotations et parce qu'elle dissimulait un écrit ajouté par Martin, hæreticorum versionum fœdissimas ipsisque adversariis pudendas corruptelas. Même des protestants furent mis en prison lorsqu'on trouvait chez eux la version de Reims (Allen à Agazzari le 16 mars 1583). La traduction catholique amena la conversion de nombreux protestants anglais (Persons à Agazzari le 24 août 1583, dans Theiner, 1583, n° 85, III, 475). Sur l'activité littéraire des réfugiés anglais, voir Pollen déjà cité, 106. D'après Sander († 1581), 20 000 volumes catholiques furent secrètement vendus en Angleterre. Books opened the way, pensait Allen, *ibid.*, 111.

[1] Le 15 avril 1575, dans Bellesheim, 41. Lettre de remerciement d'Allen et de ses élèves au cardinal Galli du 13 juin 1575, dans Theiner, 1575, n° 114 (II, 134). La subvention fut assurée surtout sur la recommandation du Général des Jésuites, Mercurian (Sacchinus, P. IV, 1, 7, n. 13). Sur la faveur montrée par les Jésuites à l'ouvrage d'Allen, cf. le rapport de visite du cardinal Sega de 1596 sur le Collège anglais à Rome, n. 13 dans Foley, VI, 5.

[2] Bellesheim, 93.

[3] Bellesheim, 63. Grégoire à l'archevêque de Reims le 18 mai 1578, dans Theiner, 1578, n. 85 (II, 434). Galli à Allen le 19 mai 1578, *ibid.*, 435.

[4] Le 21 janvier 1582, *Bull. Rom.*, VIII, 383.

[5] Bellesheim, 93.

[6] Quod [seminarium] factum est ab hominibus pauperibus, qui nullas habebant opes, stetitque totum biennium sine ullo certo subsidio..., donec SS. D. N... pensione centum aureorum, additis postea quinquaginta menstruis, nos benignissime donavit, ut proinde merito non modo collegii

bution annuelle de 2000 ducats[1]. De non moins grande importance que la subvention pécuniaire pour l'Institut d'Allen fut l'intérêt que le Pape montra à ce collège par l'intermédiaire de son Nonce. Le gouvernement anglais fit tout, pour mettre en suspicion près de la Cour de France, cette Institution si haïe et pour en obtenir l'expulsion des étudiants anglais[2].

Plus grands encore furent les services que rendit Grégoire au collège anglais de Rome. L'élan donné à son érection était venu du celte breton Owen Lewis[3], dont l'influence n'avait pas été sans importance non plus pour la fondation du collège de Douai[4]. Lewis, archidiacre de Cambrai, avait été envoyé à la Curie par son archevêque pour une affaire de justice; appuyé des recommandations de l'évêque Goldwell de Saint-Asaph, banni et résident à Rome, et de ses relations avec l'aventurier Stukely, dont le plan pour la libération de l'Irlande ne s'était pas encore révélé comme une chimère. Lewis vit s'accroître bientôt sa faveur auprès du Pape; il devint référendaire apostolique et toutes les affaires d'Angleterre passèrent par ses mains[5]. Il proposa alors au Pape par l'intermédiaire du Dataire Contarelli

fundator, sed tanti boni, quod ex eo secutum est, author sit et nuncupetur. Allen à Galli le 16 janvier 1585, dans Theiner, 1585, n. 19 (III, 633).

[1] Allen à Galli le 9 mars 1583, *ibid.*, 1583, n. 86 (III, 477).

[2] [Allen] che per le guerre fu constretto transferirsi a Rens dove dalla regina d'Inghilterra fu cercato e procurato per ogni via di persuadere al Re di Francia che non lo ricevesse et non ve lo comportasse dando taccia a quei poveri religiosi di seduttori et mettendo in consideratione a S. M[tà] Christ[a], che per ragione di stato doveva scacciarli potendo cosi facilmente sovvertire et sollevare contra di lei quelli popoli soto titulo et colore di religione et di studenti; ma furono difesi dall' autorità di S. S[tà] con li continui officii che vivamente faceva il suddetto suo nuntio in maniera che et S. M[tà] restò chiara che era mera persecutione di quella donna et essi assicurati che non riceverebbono alcun dispiacere. *Memorie di Dandino*, Cod. D. 5, Arch. Boncompagni à Rome.

[3] *Brevis narratio de origine et progressu collegii Anglicani*, Vat. 3494 p. 4. Bibl. Vatic., déjà utilisé par Sacchini (P. IV, l. 7 n. 20), Bellesheim (109), Meyer (82). Cf. le rapport du card. Sega sur sa visite du Collège anglais, 1585, dans Meyer, 428-454; statuts du Collège, *ibid.* 418, 444. Pour la nouvelle bibliographie voir plus haut.

[4] In hoc seminario [celui de Douai] inchoando summus et suasor et adiutor extitit. Allen à Galli le 13 juin 1575 dans Theiner, 1575, n. 114 (II, 135).

[5] Cui cum Gregorius praebere aures inciperet, ille autem Archidiaconum in intimam sibi amicitiam accepisset, factum est, ut hac occasione singula fere deinde, quae ad Angliam aut Hiberniam pertinerent, ad Archidiaconum pro illo tempore Pontifici referrentur. *Brevis narratio* déjà cité.

d'accueillir à Rome, parmi les chapelains de l'ancien hospice anglais des pèlerins, quelques jeunes gens qui s'y consacreraient d'abord à l'étude et plus tard seraient employés dans les Missions d'Angleterre. Grégoire XIII entra volontiers dans ce projet. Allen qui, en 1576, se trouvait à Rome désirait également décongestionner le collège de Douai trop plein, par la fondation d'un établissement semblable et y envoya, dès son retour en 1576, quelques-uns de ses élèves. Lewis, d'accord avec le supérieur de l'hospice anglais des pèlerins, son compatriote Maurice Clenock, décida que les chapelains de l'hospice seraient peu à peu supprimés et leur place donnée à des étudiants. L'administration et l'organisation de la maison furent fixées par deux Jésuites [1]. Bientôt, le nouveau séminaire hébergea environ quarante élèves parmi lesquels huit Celtes Gallois.

La vieille opposition entre Anglais de souche celtique et saxonne amena bientôt aussi en territoire romain des dissentiments si graves que seule une intervention personnelle de Grégoire XIII put ramener la paix au séminaire. Le Gallois Lewis avait confié la direction du collège à son compatriote le Gallois Clenock et aussitôt plaintes sur plaintes s'élevèrent contre la prépondérance des Celtes. On reprochait à Lewis son amitié pour l'immoral Stukely et sa partialité pour ses compatriotes les plus proches [2]. On faisait un semblable reproche au vieux Clenock, inexpérimenté dans la direction des séminaires, de favoriser parmi ses élèves surtout le petit nombre de Celto-Bretons et de négliger les autres. On en arriva si loin que trente-trois séminaristes anglais adressèrent à leur protecteur le Cardinal Morone, un exposé de leurs griefs, et, par l'intermédiaire du camérier Bianchetti, au Pape lui-même, déclarant qu'ils quitteraient tous le séminaire s'ils étaient soumis plus longtemps à

[1] Sacchinus, P. IV, l. 7 n. 16. Allen aurait désiré que les Jésuites puissent se charger entièrement du collège; cf. sa lettre du 26 octobre 1578, *ibid.*, n. 18.

[2] Quod homini tam dissolutis moribus ac perditae vitae quam erat Stukleus ipse sacerdos tam intimus esset (*Brevis narratio* déjà cité). Le cardinal Sega juge très défavorablement l'influence de Lewis dans son rapport sur la visite du collège anglais en 1596, dans Foley, VI, 6. D'après Sega, Lewis est responsable de tous les désordres du collège; Grégoire XIII lui ordonna en conséquence de quitter Rome; *ibid.*, 8.

Clenock; il fallait mettre le collège sous la direction des Jésuites. Des tentatives de conciliation, de la part notamment du secrétaire de la Congrégation des évêques Speciani, furent vaines, les élèves persistèrent dans leurs requêtes. De l'autre côté, les Jésuites refusèrent la charge qui leur était offerte; car en leur deuxième Congrégation générale de 1565, ils s'étaient prononcés contre l'acceptation de séminaires de clercs [1]. Mais le Cardinal Morone conseilla au Pape de mettre les élèves dans l'alternative de se soumettre ou d'être renvoyés. Le résultat fut que les trente-trois séminaristes quittèrent tous le collège, au début de mars 1579, et se réfugièrent dans la maison particulière d'un de leurs compatriotes, afin d'y préparer leur retour dans leur pays.

Une mesure si dure contre des jeunes gens par ailleurs excellents qui voulaient servir l'Église au péril de leur vie, suscita à Rome la sympathie générale envers ceux qui avaient été frappés. Presque tous les prédicateurs du Carême recommandèrent, du haut de la chaire, les séminaristes anglais à la générosité de leurs auditeurs. Grégoire XIII prit sur lui de remédier à la chose. Il fit venir en sa présence les mécontents, écouta amicalement leurs griefs et leurs désirs et leur promit de les aider. Publiquement, précédé du camérier pontifical, ils durent retourner à leur collège; les Jésuites reçurent l'ordre d'en prendre la direction. Le 23 avril 1579, Grégoire lança la Bulle qui confirmait le collège et le dotait d'abondants revenus [2]. Une visite du Pape à leur Institut, le 22 juillet 1579, fut une preuve de plus de sa faveur [3]. A la sollicitation des élèves, un serment fut prescrit à tous les séminaristes par lequel ils s'engageaient à entrer dans l'état ecclésiastique, à recevoir les ordres et à devenir pasteurs

[1] Decr. 18 (*Institutum S. J.*, II, Florence, 1893; 193).

[2] *Bull. Rom.*, VIII, 208.

[3] *Avviso di Roma* du 22 juillet 1579, *Urb*, 1047, p. 243. Bibl. Vatic. Il giorno di S. M. Maddalena visitò [Grégoire XIII] il collegio Inglese et fu recitata una oratione a S. Stà latina et molto dotta con alcuni versi latini bellissimi, al qual collegio s'è mostrato molto liberale havendoli sin ad hora fatto conferire 300 ducati il mese, et veramente S. Stà merita in questa grandissima laude come in molte altre parti rare, che ha eretti dieci collegi in varie parti del mondo, cioè : uno in Fiandra, uno in Boemia, uno in Prussia, uno in Vienna et uno in Olmutz, et dieci qua in Roma, nelli quali spende ogni anno più di 40 mille ducati d'oro. Odescalchi au duc de Mantoue, le 25 juillet 1579. Arch. Gonzag. à Mantoue.

des âmes[1]. Tous les élèves d'origine anglaise prêtèrent avec joie le serment; les Gallois, par contre, restés attachés à Lewis s'y refusèrent en grande partie et durent pour cela quitter l'établissement.

Les difficultés cependant n'étaient pas encore terminées. Dans les rangs des séminaristes s'éleva une opposition, même contre les Jésuites, qui contraignit par deux fois Sixte-Quint et Clément VIII à ordonner des visites apostoliques.

Malgré ces ombres passagères, le collège anglais de Rome a fait de très grandes choses. Jusqu'à la Révolution française, il a formé pour sa patrie mille trois cent quarante et un prêtres, dont quarante-deux trouvèrent une mort sanglante dans l'exercice de leur vocation ou endurèrent la prison et l'exil[2]. Les deux séminaires, celui de Douai comme celui de Rome, sont pour l'historien impartial des faits extrêmement merveilleux. Le clergé, à la fin du moyen âge, était tombé très bas à peu près partout. Aux yeux des novateurs religieux, il ne paraissait capable que d'une honteuse déchéance. Beaucoup de catholiques mêmes désespéraient de pouvoir le relever à la hauteur du passé. Alors, au contraire, surgit tout en une fois et de façon imprévue, aussi bien des nouveaux Ordres que des séminaires du Concile de Trente, une nouvelle génération de prêtres qui se révèle prête aux plus hautes tâches et manifeste une élévation morale, un esprit de sacrifice auxquels les Communautés protestantes, bien qu'encore dans leur première floraison, ne peuvent rien opposer de semblable ni qui en approche de loin chez leurs pasteurs[3]. Les pessimistes les plus obstinés durent bientôt

[1] Commissarios quosdam designavit [Gregorius XIII] qui prima collegii initia formarent, quique examinato cuiusque scholaris proposito unicuique iuramentum proponerent (hoc enim Angli acerrime postulaverant), quo quisque se accingeret ad vitam ecclesiasticam agendam et post absoluta literarum studia ordinesque sacros susceptos, ad redeundum in patriam ad fidem catholicam proseminandam, quocunque vitae vel necis periculo posthabito. (*Brevis narratio,* Vat. 3494. Bibl. Vatic.) D'après le rapport de visite de Sega en 1596, le cardinal Morone, sous l'influence de Lewis, avait permis aux élèves de rester autant qu'ils voudraient. Lewis aurait intrigué pour obtenir cette clause en faveur de ses compatriotes dont plusieurs n'avaient aucun désir de courir les dangers de la Mission en Angleterre. C'est justement cette clause qui avait irrité les évêques anglais au point de leur faire abandonner le collège. FOLEY, VI, 6-7. La formule du serment, *ibid.*, 127.

[2] Notes, *ibid.*, 125; BELLESHEIM, 124.

[3] « L'histoire raconte, écrit Persons en 1591, que de mémoire d'homme,

se convaincre que, dans ce sacerdoce si méprisé de l'ancienne Église sommeillaient, pareilles aux tisons sous la cendre, des forces cachées qui ne demandaient qu'à être éveillées pour jeter aussitôt de nouveau des flammes brillantes.

Les nouveaux séminaires étaient fondés tout entiers sur l'esprit de sacrifice de ceux qui les avaient élevés et de leurs disciples. « Si nous avions mesuré notre entreprise aux moyens dont nous disposions, écrivait Allen, notre séminaire n'aurait jamais vu le jour, car pauvres et sans ressources étaient ses fondateurs, tellement que l'établissement prolongea pendant deux ans son existence sans aucun appui[1]. » Plus tard encore, les contributions financières de Grégoire XIII ne suffisaient que pour quarante élèves, et, en 1582, le séminaire de Reims en comptait cent vingt à lui seul. « Trente d'entre nous, écrivait encore Allen, vivent chaque mois d'une couronne et de quelques restes de notre table, mais ils ne veulent pas nous quitter[2] », et malgré cela affluaient des jeunes gens, souvent des meilleures familles, en nombre tel que l'espace du collège n'y pouvait suffire; l'affluence continuait, bien que la vie sous la discipline du séminaire représentât un dur sacrifice pour l'esprit indépendant des Anglais, et étant donné le caractère si viril et si résolu qu'exige la vocation du prêtre missionnaire, et tous savaient très bien quel genre de vie les attendait en Angleterre. « Je pourrais vous décrire, écrivait Allen à un ami, les privations qu'ils ont à supporter pendant les voyages de nuit, les périls qui les menacent de la part des voleurs et des faux frères, leur séjour en des chambres qui sont plutôt des prisons et où ils restent sans lumière et sans feu pour ne pas se trahir à l'ennemi. Au milieu de la nuit, il leur arrive d'être

on ne se rappelle rien de plus merveilleux que ces jeunes gens de la noblesse, la plupart riches, qui auraient pu vivre tranquillement chez eux au milieu des commodités et des luxes et qui pour le seul zèle de leur foi ont abandonné leur patrie, leurs parents, leurs amis et tout ce qui leur était cher pour se rendre dans un exil volontaire avec une telle grandeur d'âme et une telle constance, que ni l'espionnage, ni la prison, ni le bourreau, ni la potence ne leur parurent redoutables, pour défendre la religion et le salut des âmes. » Ils ne sortent pas des bas-fonds comme vos serviteurs mais de noble souche et de familles riches et j'ose affirmer que dans les trois séminaires anglais de Rome, de Reims et de Valladolid, la fleur de l'aristocratie se trouve mieux que dans tout votre clergé national. » Dans Meyer, 304.

[1] Bellesheim, 95.

[2] *Ibid.*, 94.

découverts et obligés de fuir, parce que les sbires cherchent à les arrêter[1]. Beaucoup prononcent leur propre sentence de mort en entrant dans un séminaire et en s'engageant par un serment exprès à la Mission anglaise. Mais pour leurs travaux et leurs fatigues, le martyre apparaissait comme la récompense espérée qui ne pouvait être payée trop chère par une vie pleine de sacrifices et de souffrances : les fruits obtenus compensaient toutes les privations. « Jour après jour, écrit encore Allen, beaucoup reviennent à la foi et renoncent à fréquenter davantage les offices protestants[2]. Jamais leur incarcération n'a fait cesser complètement l'activité des Missionnaires. Dans une seule prison de Londres, rapporte une autre fois Allen[3], il y a vingt-quatre prêtres; ils reçoivent des visites de catholiques qui veulent s'entretenir avec eux ou se confesser, on y travaille beaucoup et parfois non moins que si les prêtres étaient en liberté[4], par là se trouve réfutés ceux qui pensent que nous devrions épargner ces hommes pour de meilleurs temps. Cela aurait pour conséquence jour par jour la perte d'innombrables âmes et ferait disparaître tout espoir pour l'avenir. On ne doit pas prévoir de meilleurs temps mais les préparer. » Des deux collèges continue-t-il,

[1] Bellesheim, 52.

[2] *Ibid.*, 54. Les rapports des évêques anglicans dans l'été de 1577 écrivaient de tous côtés que les Papistes s'accroissent merveilleusement en nombre et en ténacité (do marvellously increase in number and obstinacy). Frère, 213. Frère lui-même dit : There can be little doubt that the boast of the Romanists that their cause was reviving was a true one. *Ibid.*, 215. Le cardinal Galli écrivait au Nonce espagnol Taverna le 29 avril (9 mai) 1583 : Per il solo mezo di questo collegio (de Reims) si puo dire che se siano conservate sin hora le reliquie de la religione cattolica in Inghilterra (dans Kretzschmar, 88, n. 3, qui soutient à cause de cela que le séminaire a été « le plus dangereux ennemi de l'Angleterre! ») Que chaque jour, malgré toutes les persécutions, le nombre des catholiques s'accrût, grâce à l'activité des prêtres du séminaire, c'est ce dont témoigne aussi l'ambassadeur espagnol à Londres. Bernardino de Mendoza, le 28 décembre 1579 et le 26 juin 1580. *Corresp. de Felipe II*, livr. IV, 447, 493. Le premier passage est aussi dans Spillmann, II, 198.

[3] Lettre au Recteur du collège anglais à Rome du 16 mars 1583, Reg. 2023, Bibl. Vatic. Cf. Bellesheim, 81.

[4] Persons écrit pareillement de Paris à Agazzari à Rome le 24 août 1583 qu'ils étaient trente prêtres à la prison de Hull et vingt-six à la Marshalsea à Londres. Tous pouvaient dire presque chaque jour la Messe et étaient d'une plus grande utilité en prison qu'en liberté, ad hós enim, cum certi constantesque in eodem loco sint, multi possunt accedere, qui alios sacerdotes reperire non possunt. Theiner, 1582, n. 85 (III, 475).

deux cent trente prêtres sont partis, dont douze l'an passé, et dans les derniers mois, trois moururent martyrs. Il y en avait encore environ quarante en prison qui pouvaient continuer à travailler pour l'Église. Il est très consolant de penser que, dans un si grand nombre, il ne s'en soit pas trouvé jusqu'ici un seul pour faiblir, malgré les menaces et les promesses des adversaires, la torture et une mort certaine. Deux seulement n'auraient pas été tout à fait sans reproches mais ils se repentirent tout de suite après leur libération. Pas un seul jusqu'ici dans les deux collèges n'a donné de scandale, malgré l'absence de surveillance et quoique chacun fût livré à sa propre conscience. Leur activité était facilitée par le fait que la masse du peuple anglais était alors pénétrée d'un profond sentiment religieux. Quand une messe ne durait pas au moins une heure, lit-on dans une lettre de l'époque [1], cela soulevait du mécontentement et quand six à huit messes étaient dites l'une après l'autre, ces mêmes hommes y restaient pour les entendre toutes. Lorsque l'évêque, consacré à Rome pour l'Irlande, passait par l'Angleterre, les catholiques l'accueillaient partout avec grande vénération pour lui demander le sacrement de Confirmation « qui chez nous était toujours en plus grande vénération que n'importe où sur la terre », ou même simplement pour recevoir sa bénédiction ou revoir encore une fois un évêque de foi orthodoxe [2].

Personne n'était plus à même d'éprouver de la satisfaction de cette amélioration de la situation en Angleterre qu'Allen, mais non content de ce qu'il avait obtenu, cet homme infatigable pensa à ajouter à ses services envers la patrie, en proposent, en 1579, à l'occasion d'une visite à Grégoire XIII à Rome, d'appeler les Jésuites en Angleterre. Le Général des Jésuites, Mercurian, put adhérer au projet, car depuis 1575, un certain nombre d'Anglais d'origine étaient entrés dans son Ordre. Il désigna pour l'Angleterre les deux Jésuites Edmund Campion et Robert Persons, auxquels il adjoignit un frère lai [3]. Dix prêtres séculiers et étudiants se joignirent à eux [4]; le vieil évêque Goldwell de Saint-Asaph pensait lui-

[1] Persons à Agazzari le 17 novembre 1580 dans Foley, III, 666.
[2] Allen à Agazzari le 16 mars 1583, Reg. 2022, Bibl. Vatic.
[3] Sacchinus, P. IV, l. 8, n. 83.
[4] Cf. Pollen dans *The Month*, XC (1897), 248.

même à échanger à nouveau son long exil à Rome contre la vie remplie de dangers de sa patrie[1]. Mercurian donna aux siens une Instruction très détaillée sur la façon dont ils devaient se conduire en Angleterre; il leur recommandait outre une vie vertueuse et la piété, surtout de la prudence et de la prévoyance car ils allaient avoir à se mouvoir au milieu d'ennemis rusés ayant l'expérience du monde et dépourvus de conscience. Il leur interdit de se mêler de questions politiques. Même à l'égard de la reine, ils ne devaient se permettre aucune déclaration, sauf en face de catholiques sincères et éprouvés, et même cette exception ne fut pas maintenue lors du renouvellement de l'Instruction de 1591, en sorte que toute déclaration contre la reine resta désormais défendue sans condition[2].

Des difficultés particulières devaient naître pour les missionnaires de la Bulle de Pie V contre Élisabeth, car l'excommunication n'y était pas seulement prononcée contre la reine mais il était interdit aux catholiques anglais même de lui obéir[3]. Il résultait du reste alors de l'objet de la Bulle que cette interdiction n'était valable qu'en vue de prévisions qui n'existaient plus maintenant. Pour rassurer la conscience de catholiques scrupuleux, Campion et Persons prièrent le Pape de déclarer expressément que la Bulle devait lier Élisabeth et ses adhérents, mais que pour les catholiques, tant que durerait l'état de choses présent, elle ne comporterait aucune obligation jusqu'à ce que la

[1] Campion dans Foley, III, 21.

[2] Non se immisceant negotiis statuum neque huc scribant res novas ad status pertinentes, atque illic (en Angleterre) etiam neque ipsi sermonem iniiciant aut ab aliis iniectum admittant contra reginam, nisi forte apud eos quos insigniter fideles et longo tempore probatos habuerint, ac quidem tunc etiam non sine magna causa. Meyer, 119. Pollen dans *The Month*, IC (1902), 293. Cf. Simpson, 99; Spillmann, II, 203.

[3] Cf. nos livres précédents. Les scrupules de conscience des catholiques anglais au sujet de la Bulle d'excommunication se reflètent dans les questions qui (dès les premiers temps de Grégoire XIII) étaient adressées à un théologien et dans la réponse qui y fut faite (imprimé dans Creighton) dans l'*English His orical Review*, VII [1892], 84; cf. Meyer, 114. Le théologien en question désirait une déclaration du Pape sur la Bulle, mais même sans cette déclaration, décidait que la Bulle de Pie V n'apportait aucune aggravation au sort des catholiques. Grégoire XIII peu auparavant semble en avoir jugé autrement. D'après un *Avviso di Roma* du 20 février 1580 (*Urb.*, 1048, p. 24. Bibl. Vatic.), Bonelli fit imprimer plus de 500 copies de l'excommunication contre la reine pour les répandre à la Cour pontificale et chez les ambassadeurs des princes.

Bulle ait pu être publiquement exécutée. Grégoire XIII, le 14 avril 1580, accueillit cette demande. Sa déclaration est comprise dans la liste des pleins pouvoirs que le Pape donnait aux Jésuites à la date indiquée [1].

Peu de jours après, les missionnaires partirent de Rome [2]. Au cours même de leur voyage, ils apprirent que leur prochaine arrivée en Angleterre était déjà connue et que les ports étaient rigoureusement surveillés [3]. Persons partit en avant et arriva à Londres déguisé en officier. Peu s'en fallut, au contraire, que Campion, qui se donnait pour joaillier, ne fût arrêté en posant le pied sur le sol anglais [4]. L'évêque octogénaire Goldwell ainsi que son compagnon Morton se convainquirent à Reims qu'il n'y avait plus de place pour eux dans leur patrie [5]; Goldwell mourut à Rome en 1585, c'était le dernier membre de l'ancienne hiérarchie anglaise [6]. Les autres missionnaires partis par petits groupes des ports de la France du Nord, traversèrent le détroit. Au début de l'hiver 1580, les cinq élèves du séminaire romain étaient déjà tous en prison [7]; des trois prêtres qui s'étaient joints à eux, deux furent reconnus dès leur entrée sur le territoire [8].

Au milieu de la masse des espions, les missionnaires n'auraient pu tenter aucune action spirituelle, si des amis dévoués ne leur avaient tendu une main secourable. Dès avant 1580, il y avait en Angleterre de nombreux laïques généreux qui mettaient leur personne et leurs biens exclusivement au service de la cause catholique en réduisant

[1] Imprimé dans Meyer, 422. Dans la liste des pouvoirs, on lit § 11 : Petatur a S. D. N. explicatio [sententiae] declaratoriae per Pium V contra Elizabetham et ei adhaerentes, quam catholici cupiunt intelligi hoc modo : ut obliget semper illam et hæreticos catholicos vero nullo modo obliget rebus sic stantibus, sed tum demum, quando publica eiusdem bullae executio fieri poterit (Meyer, 424). § 15 : Has praedictas gratias concessit SS. Pontifex patribus Roberto Personio et Edmundo Campiano in Angliam profecturis die 14. Aprilis 1580 presente patre Oliverio Manareo Assistente (*ibid.*, 425). Cf. Pollen, *English Catholics*, 290.

[2] Sur le voyage, voir Pollen dans *The Month*, XC (1897), 243-264.

[3] L'ambassadeur anglais à Paris en donna connaissance. Priuli le 23 février 1580 dans Brown, VII, n. 794.

[4] Cf. sa lettre au Général de l'Ordre (vers novembre) 1580, dans Foley, VI, 671.

[5] Goldwell à Grégoire XIII, Reims 13 juillet 1580 dans Theiner, III, 700.

[6] Bellesheim dans *Hist. polit. Blatter*, LXXX (1877), 962-971.

[7] Spillmann, II. 267.

[8] *Ibid*, 229.

leurs propres besoins au strict nécessaire[1]. Aussitôt arrivé à Londres, Persons se rendit à la prison de Marshalsea auprès de Thomas Pound, gentilhomme qui avait été mis en prison pour sa foi catholique; Pound lui envoya un membre de l'équipe auxiliaire de ses laïques, George Gilbert, dévoué jusqu'au sacrifice, qui pourvut abondamment Persons de chevaux, d'habits et d'argent, l'accompagna dans tous ses voyages en Angleterre, tantôt en costume de gentilhomme, tantôt sous une livrée de domestique, et le fit connaître des catholiques. De son côté, Campion fut équipé de la même façon[2] par Gilbert et accompagné d'un autre aide laïque.

Sous la conduite de tels compagnons, les deux Jésuites habillés en gens de la noblesse commencèrent, au cours de dangereux voyages, à visiter les catholiques. « Presque chaque jour, écrit Campion[3], je traverse une partie de la contrée avec des résultats incroyablement grands. A cheval je prépare mon allocution à laquelle je mets la dernière main, une fois entré dans une maison, puis je parle avec ceux qui me visitent ou j'entends des confessions. Le lendemain matin après la Messe, je prêche. On m'y écoute avec grande attention et quantité de gens reçoivent les Sacrements, pour la dispensation desquels nous sommes aidés par les prêtres que nous trouvons partout... Nous ne pouvons longtemps échapper aux mains des hérétiques car nos ennemis disposent de trop d'yeux et de trop de pièges. Je dois me servir des déguisements les plus insensés que je change aussi souvent que de nom. Je reçois des lettres qui dès les

[1] Cum in Anglia quidam, tam sacerdotes quam alii vitam apostolicam imitantes, statuerint apud se soli animarum saluti incumbere et reduction haereticorum, et ut hoc melius faciant, decreverint, victu et vestitu aliisque rebus necessariis ad statum suum contenti esse, et quod supererit de bonis suis in commune subsidium conferre, eleemosinasque ad hoc commune subsidium non solum per se, verum etiam per alios procurare aliisque modis reductionem Angliae promovere, dignetur V. Sanctitas horum hominum pium zelum approbare... Mémoire de Persons et Campion à Grégoire XIII, n. 12, dans Meyer, 424. Simpson a soutenu sans preuves que ces prêtres et laïques étaient organisés formellement en société, voir Pollen dans *The Month*, CV (1905), 592-599.

[2] Sur Gilbert voir Foley, VI, 658-704. Tous ses biens furent séquestrés par le gouvernement. Il s'enfuit à Rome où il mourut Jésuite en 1583.

[3] A Mercurian, vraisemblablement le 17 novembre 1580, dans Sacchinus, P. IV, l. 8, n. 128; Foley, III, 671.

premières lignes annoncent : Campion est en prison. Cette chanson m'est si souvent répétée, je l'entends résonner partout où je vais, en sorte que, grâce à ma peur continuelle, j'en oublie d'avoir peur ». Les dangers pour les prêtres comme pour les catholiques, continuaient cependant en général à s'accroître. Le rapport d'un prêtre inconnu, en juillet 1581 [1], décrit les réunions secrètes des catholiques, comment ils prennent joyeusement place à table et s'entretiennent de sujets de foi et de piété et comment tout à coup, un coup retentit contre la porte, comme si un persécuteur était dehors. Tous se dressent ensemble et écoutent comme la bête qui entend le chasseur. Aucun n'ose faire le moindre bruit jusqu'à ce que les domestiques annoncent de quoi il s'agit et alors le plus souvent la scène finit par un éclat de rire. Les prêtres ne devaient pas séjourner longtemps dans une maison [2]. Ils sont reçus d'abord comme des étrangers inconnus, on les conduit ensuite dans une chambre à l'intérieur de la maison, où tous tombent à genoux et demandent la bénédiction du prêtre. Le soir de ce même jour, ils se rendent tous au confessionnal. Le lendemain matin, c'est la Messe et la Communion ; après le sermon, le prêtre donne une deuxième fois sa bénédiction et s'éloigne aussi vite que possible car un plus long séjour serait dangereux. De cette façon, Persons parcourut, dans une ample tournée de l'est à l'ouest, les comtés de Northampton, Derby, Worcester, Hereford, Glocester, tandis que Campion, partant d'Oxford, suivait la direction opposée [3].

Ce qui se répète si souvent, à l'apparition d'un nouvel Ordre dans la vigueur de sa jeunesse, sans qu'il soit donné à l'historien de découvrir les causes qui l'ont fait apparaître, se montrait alors à nouveau ici, dès les premiers pas que risqua la Compagnie de Jésus en territoire anglais. Les deux Jésuites et leurs compagnons réussirent en peu de temps ce que beaucoup d'autres n'avaient pas obtenu en de longues années. Ils inspirèrent aux catholiques anglais une telle résolution qu'une nouvelle période de leur histoire commença, qui fut de la plus grande importance pour la conservation de la foi catholique en Angleterre. Il est vrai que

[1] Dans Foley, III, 666.

[2] *Ibid.*, 665.

[3] Pollen in *The Month*, CXV (1910), 50.

l'ardente activité des prêtres des séminaires avait préparé le terrain[1].

Déjà, le résultat extérieur obtenu par les deux missionnaires était surprenant. Conformément à leurs instructions, ils ne devaient pas s'adresser à des protestants déclarés[2]. Pourtant, le nombre des vacillants et des douteurs, qui devinrent des catholiques résolus, doit s'être élevé dans l'espace d'une année à dix mille ou à vingt mille[3] et les années suivantes apportèrent un accroissement toujours nouveau[4]. Ce résultat peut s'expliquer en partie par la réputation extrêmement favorable qui précédait les deux Jésuites. Les séminaires anglais du Continent passaient pour être nés de l'esprit de la Compagnie de Jésus; Allen lui-même le reconnaît et célèbre avec d'extraordinaires louanges les services rendus par les Jésuites à son Institution[5]. Les deux prêtres Thomas Woodhouse († 1573) et John Nelson († 1578) qui furent exécutés pour leur foi demandèrent de leur prison, comme une grande faveur, d'être admis dans l'Ordre des Jésuites[6]. On peut en dire autant de Thomas

[1] Pollen (*ibid.*, IC [1902], 292) écrit sur les deux Jésuites et leurs compagnons. « Ils insufflèrent à toute la communauté catholique un zèle, une foi qu'aucune persécution ne put plus éteindre. L'existence d'une communauté catholique était assurée, la contre-réforme avait obtenu un de ses plus brillants succès. » Même d'après Meyer, 109, le début de la Mission des Jésuites fut la plus importante époque de l'histoire du catholicisme en Angleterre.

[2] Simpson, 99; Spillmann, 206.

[3] Meyer, 49.

[4] Numerus credentium mirifice augetur et ex infensissimis hostibus fleximus multos, convertimus nonnullos. Persons à Grégoire XIII le 24 juin 1582, dans Theiner, 1582 n. 58 (III, 367). Vix est credibile, quod narrant modo de augmento Catholicorum hoc ultimo anno, posteaque libros quosdam legerint de rebus spiritualibus scriptos sacrasque scripturas catholice in nostrum idioma conversas et interpretatas. Audivi viros prudentes vehementer affirmasse, existimare se, Catholicos esse modo duplo plures in Anglia, quam ante unum annum fuerint... Ex duobus sacerdotibus recenter huc ex Anglia negotiorum causa missis, alter eorum testatus nobis est, se quatuor sacerdotes cognoscere, qui in una sola provincia, quae Hamptonia dicitur, plus quam quadringentos homines reduxerint ad Ecclesiae gremium post ultimum festum paschatis. Persons à Agazzari le 24 août 1583, dans Theiner, 1583, n. 85 (III, 475).

[5] Equidem... dedi operam semper, ut nostri non aliis quam vestris studiis, institutis, moribus, quibus nihil est hodie vel ad doctrinam expeditius, vel ad pietatem sincerius, vel ad zelum lucrandarum animarum accommodatius praecipue imbuerentur. A Mercurian le 26 octobre 1578, dans Sacchinus, P. IV, l. 7, n. 19.

[6] Foley, VII, 1257, 1260. Spillmann, II, 140, 190. Sur le martyre de Woodhouse, un rapport du 19 juin 1573, le jour même de sa mort, dans

Pound [1], ancien courtisan de la Reine, qui dut payer de trente ans de prison sa profession de la religion catholique. Du séminaire anglais de Rome, ils étaient si nombreux à demander leur entrée dans l'Ordre, que les séminaristes anglais en furent sérieusement troublés [2].

A cela s'ajoutait que les deux missionnaires n'étaient pas des hommes ordinaires. Edmond Campion [3] qui se distingua d'abord le plus, né en 1540, avait comme jeune savant à l'Université d'Oxford le plus brillant avenir devant lui. En matière d'humanisme classique et d'éloquence, personne ne l'y égalait [4]. Lorsqu'en 1566, Élisabeth honora l'Université de sa visite, Campion fut désigné pour l'accueillir par un discours de félicitations. Sheney, l'évêque anglican de Glocester, l'aurait désiré pour son successeur et le persuada de recevoir la consécration de diacre anglican. Mais cet acte emplit Campion du plus violent remords et l'inclina à s'éloigner résolument de l'Église d'État d'Angleterre. Sa présence à Oxford ne devint plus possible; même à Dublin, où James Stanihurst le voulait engager pour l'université irlandaise qu'il projetait, il dut se dérober à l'emprisonnement par la fuite [5]. Campion continuait alors à songer à la profession d'écrivain; dans son refuge, il acheva une Histoire d'Irlande

Kervyn de Lettenhove, VI, 762; cf. 639, 654; cf. Kneller dans *Zeitschrift für Kathol. Theol.*, XLII, (1918), 846.

[1] Foley, III, 584.

[2] Bellesheim, 114.

[3] Ecrivirent sa vie : Persons (comme un tout inédit; cf. *The Month*, CVI [1905], 564), Allen (1582. Nouvelle édition par Pollen, London, 1908; [cf. *Hist. pol. Blatter*, CXLII, 1908], 140). Bombino (Anvers, 1618), Simpson (Edimbourg, 1867). Cf. *B. Edmundi Campiani Opuscula*, Barcelone, 1888. Sur des points particuliers dans la vie de Campion, cf. les articles de Pollen dans *The Month*, I. XC, CV, CVI, CXV.

[4] Primus eras princepsque gregis; cessere priores = Partes, et palmam cetera turba tibi, disait poétiquement de lui un de ses condisciples après la mort de Campion. (Bridgewater), *Concertatio*, 66. Spillmann, II, 207. All writers whether protestant or popish, say that he was a man of admirable parts, an elegant orator, a subtle philosopher and disputant, and an exact preacher, whether in English or Latin tongue, of a sweet disposition, and a well polished man. Wood, Athenae Oxonienses, ed. Bliss, I, 475, dans *Dictionary of National Biography*, VIII, 402.

[5] Sur Cheney (théologien de conciliation), Stanihurst (non catholique!) et ses projets ainsi que la *Chronologie*, cf. Pollen dans *The Month*, CVI (1905), 563, 566, 568, sur Stanihurst ainsi que Bellesheim, *Irland*, II, 131. Sur la date du voyage de Campion vers l'Irlande (1er août 1570), cf. Kneller dans *Zeitschr. f. Kathol. Theologie*, XLI (1917), 175.

en langue anglaise qui fut imprimée plusieurs fois [1]. En 1571, il alla à Douai pour s'y consacrer à l'étude de la théologie; en 1573, il fut admis à Rome dans l'Ordre des Jésuites, fit son noviciat à Prague et à Brünn. Il déploya ensuite son activité, comme prédicateur et pasteur d'âmes, à Prague, apprécié et admiré partout jusque dans les milieux les plus distingués pour ses brillantes qualités [2].

Appelé à Rome et chargé de la mission d'Angleterre, Campion eut pour unique souci et fit l'unique prière de n'être consacré à rien autre chose qu'à la prière, à la prédication et à l'instruction. Comme en témoigne Persons [3], pour ce motif, il ne fut pas nommé supérieur de la mission anglaise. Qu'il y dût trouver une fin sanglante, ce fut dès le début sa conviction. Il refusa à Rome les nouveaux habits qu'on lui donnait et dit en plaisantant que tous les habits étaient bons pour aller à la potence [4]. A Londres, il ne passait jamais dans le voisinage du tribunal de haute justice de Tyburn, sans saluer l'endroit en ôtant son chapeau [5].

La joie de Campion aurait été de travailler en silence au salut de ses compatriotes. Mais il était très utile à la cause catholique que son nom fût porté bientôt dans les plus larges couches de la population et devînt l'objet des conversations de la ville [6]. Avant que Persons et Campion eussent commencé leur voyage apostolique, ils virent venir à eux Thomas Pound, qui avait acheté de son geôlier à prix d'argent, deux heures de liberté. Il parla aux deux Jésuites du grand danger qu'ils couraient de tomber bientôt aux mains de leurs ennemis. On les enterrerait dans une prison, leurs réponses aux interrogatoires seraient modifiées et falsifiées, de façon à les faire passer, aux yeux de l'opinion publique, pour des traîtres et des rebelles à la Reine. Le moyen de

[1] D'abord dans la chronique d'Holinshed, 1577 et 1586, puis par Ware, 1663, nouvelle édition, Dublin, 1809. Shakespeare, qui s'appuie tant sur Holinshed, a aussi utilisé le travail de Campion dans son *Henri VIII*. Cf. sur son œuvre Pollen dans *The Month*, CVI (1905), 561-576; CVII (1906), 156-169. On n'y trouve aucune trace de sentiments catholiques précis; *ibid.*, CVII, 163. On ne sait pas quand Campion se convertit formellement; *ibid.*, 566.

[2] Sur son séjour à Brünn et Prague, cf. Io. Schmidl, *Historiae Societatis Jesu provinciae Bohemiae*, Pars I, Prague, 1747, 336, 361, 389, 418, 420.

[3] Dans Pollen, *The Month*, XC (1897), 247.

[4] *Ibid.*, 249.

[5] Persons dans Pollen, *ibid.*, CV (1905), 25.

[6] Cf. pour la suite Pollen, *ibid.*, CXV (1910), 50-65.

prévenir tout ceci, ce serait d'exposer par écrit le but de leur venue et l'objet de leur action en Angleterre. Ils n'auraient qu'à confier l'écrit en question à un ami sûr pour le publier, s'ils tombaient aux mains de leurs ennemis.

Persons rédigea aussitôt une courte déclaration qui correspondait à peu près au projet[1]. Campion alla plus loin. Pendant que son compagnon l'attendait, prêt à partir, il écrivit en moins d'une demi-heure une lettre au Conseil secret de la Reine[2] et dans laquelle il se reconnaissait prêtre et jésuite. Il disait que le but de sa visite était tout entier une action sacerdotale contre le péché et l'ignorance. Il n'avait pas à s'occuper de politique, elle lui était au contraire interdite. Dépassant de beaucoup les suggestions de Pound, il sollicitait ensuite la faveur de pouvoir soutenir en public une discussion contradictoire sur la foi catholique par demandes et par réponses, en présence du Conseil secret de la Reine, des deux Universités d'Angleterre et des juristes du pays; si la Reine elle-même voulait bien honorer l'entretien de sa présence, cela lui serait fort agréable. Ce n'était pas une vaine forfanterie qui le décidait à cette proposition mais la certitude de la valeur de sa cause et la claire persuasion qu'aucun protestant, et même tous les protestants réunis, ne pourraient soutenir avec des raisons suffisantes leur doctrine. Il espérait que les membres du Conseil secret, après une exposition de la doctrine catholique réelle, rendraient hommage à la vérité et écouteraient des gens qui se montraient prêts à verser le plus précieux sang de leur cœur pour leur salut éternel. « Combien de mains innocentes s'élèvent chaque jour vers le Ciel pour vous parmi ces étudiants anglais, dont la nouvelle génération ne mourra jamais, qui acquiert au delà des mers la vertu et le savoir de leur profession, fermement résolus à ne vous considérer jamais comme perdus mais à vous gagner pour le Ciel ou à mourir sur la pointe de vos piques. En ce qui regarde notre Compagnie, sachez que nous avons conclu une alliance — nous, tous les Jésuites du monde dont l'accroissement et le nombre survivront à toutes les machinations de l'Angleterre — pour porter la Croix que vous nous infli-

[1] Non publié jusqu'à aujourd'hui, *ibid.*, 64.
[2] Le meilleur texte, *ibid.*, 60-62.

gez et ne jamais désespérer de votre conversion, tant que l'un de nous sera là pour goûter les joies de votre Tyburn, pour supporter les souffrances de vos tortures ou succomber dans vos prisons; c'est ainsi que fut plantée la Foi, c'est ainsi qu'elle sera rétablie. » Si ses propositions n'étaient pas agréées, s'il était traité avec dureté, il espérait au moins la réconciliation et l'amitié au Ciel, où toutes les injures seraient oubliées.

Si l'écrit de Campion n'avait été publié qu'après son incarcération, il aurait atteint excellemment son but. On n'aurait pas osé alors répandre à plaisir de faux bruits sur son auteur, puisque tant que le gouvernement ne lui aurait pas concédé la publication demandée avec tant d'insistance, ce gouvernement, en agissant ainsi, réfuterait ses propres accusations. Mais contre l'intention de Campion, sa lettre fut bientôt connue partout. Pound en fut très satisfait. Il la communiqua à ses amis et elle se répandit de plus en plus pardessous main. Lorsque Persons revint à Londres à la fin de septembre 1580, il y trouva déjà « une quantité de copies »[1]; vers la fin de l'année 1581 parurent deux réponses protestantes[2] qui ne firent qu'accroître l'impression produite.

Par sa publication prématurée, l'écrit prit un tout autre caractère; tandis que son but primitif était surtout une défense, cela devint comme l'indiquait le titre ajouté par une main étrangère[3] « une provocation ». Pourtant l'effet de cette publication prématurée fut entièrement favorable. On avait accusé les missionnaires de prêcher la rébellion mais jamais aucun conspirateur n'avait parlé si noblement, si loyalement, avec autant de respect et de fidélité envers la personne royale, que Campion dans ce document. Les prédicants avaient soutenu que la Doctrine catholique ne résisterait pas à l'épreuve de la Sainte Écriture. Maintenant s'offrait à eux l'occasion de démontrer leur opinion, s'ils avaient confiance en leur cause. Cependant le documen avait encore une autre importance plus considérable que tout le reste. L'ancienne religion, jusque-là reléguée dans les ténèbres, revenait avec honneur à la pleine lueur du jour. Les catholiques intimidés reprenaient de nouveau conscience

[1] Persons dans Pollen, *ibid*, 57.
[2] De Charke et Hanmer, *ibid.*, 59; cf. Sommervogel, *Bibliothèque*, II, 588.
[3] Pollen déjà cité, 57.

d'eux-mêmes et du haut sentiment d'une supériorité spirituelle sur l'Église de l'État.

Si pourtant l'effet en devait être durable, Campion ne pouvait pas se contenter d'une brève feuille volante. Diverses propositions lui furent faites pour un nouvel écrit. Il les repoussa toutes et déclara, à l'étonnement de tous, qu'il écrirait, dans le sens même de sa « provocation » sur la condition désespérée de l'hérésie, car elle ne se défendait plus que par des actes de violence ce qui était la preuve qu'elle ne pouvait produire de bonnes raisons. Ainsi surgit un opuscule que Murray signala, comme écrit du doigt de Dieu, qui fut réimprimé au moins cinquante fois et provoqua de nombreuses répliques [1]. Le titre indique le but de l'œuvre : dix raisons au sujet desquelles Campion a proposé à ses adversaires, à nos académiciens [2], un colloque de religion. La première de ces dix raisons est la Sainte Écriture, que les hérétiques sont obligés de mutiler pour sauver leurs opinions; la deuxième, le sens de la Sainte Écriture, qu'ils sont contraints de fausser contre le clair contexte. De cette façon, Campion développe son idée originelle de la situation désespérée de l'hérésie, en traitant successivement de la nature de l'Église, des Conciles, des Pères, etc. Quoique Campion n'emportât, dans son voyage en Angleterre, d'autres ressources que des extraits et notices dans sa poche, l'écrit était rempli de citations des Pères, de Luther, etc., que le prévoyant Persons, avant la publication, fit collationner de nouveau par un de ses amis. L'ancien académicien s'adressa aux Universités soit parce qu'il s'était déclaré prêt à traiter cette question devant elles, soit parce que Oxford et Cambridge avaient été contraintes par la force au protestantisme mais qu'il y restait beaucoup de gens restés attachés à l'ancienne religion [3]. Naturellement, l'opuscule ne put être

[1] Index des éditions et réfutations dans SOMMERVOGEL, *Bibliothèque*, II, 589-594; VIII, 1970.

[2] Fac-simile de la feuille de titre de la première édition dans POLLEN, *The Month*, CXV, 21.

[3] Magnae sunt apud consiliaros reginae de Oxoniensi universitate querelae, quod multi passim collegia sua relinquunt et ad nos advolare putentur... Multi hoc vere adornarunt fugam ex illis academiis ad nos, sicut ex reliquis gymnasiis Anglicanis, écrit Allen à Agazzari le 16 mars 1683, Reg. 2023, Bibl. Vatic. Cf. sur Oxford Athan. ZIMMERMANN, *Die Universitaten Englands im 16 Jahr.*, Fribourg, 1889, 31, 100; B. CAMM. O. S. B. dans *The Month*

publié qu'en secret et avec grand danger. Persons avait réussi à se procurer une presse à imprimer, de laquelle était d'abord sorti un écrit de lui contre l'assistance des catholiques à l'office protestant et une réfutation des attaques dirigées contre la « provocation » de Campion. Après la publication de la « provocation », Persons jugea indiqué d'éloigner Campion du voisinage de Londres et de l'envoyer vers le Lancashire. Mais là se trouva justement le traître qui le livra aux mains de ses ennemis[1]. En 1581, le 22 juillet, jour de marché, Campion dut faire sous les chaînes son entrée à Londres et fut enfermé dans la plus horrible cellule de la Tour. Le 25 juillet, on le conduisit par delà la Tamise à la résidence de Leicester, car la Reine était curieuse de voir un homme aussi célèbre[2]. Suivirent alors d'abondantes promesses, au cas où il consentirait à se faire anglican, puis ce fut la torture appliquée à plusieurs reprises. On accorda à la victime le débat contradictoire sur la religion qu'il avait demandé dans sa « provocation ». Quoique sa mémoire fût maintenant affaiblie par la souffrance, que son ardeur antérieure parût éteinte, son intelligence et sa vigueur d'esprit étaient encore vives : de l'avis général, il sortit victorieux[3]. Le 20 novembre, fut rendue la sentence contre Campion[4] et ses compagnons de captivité. L'accusation portait sur le crime de haute trahison puisqu'il était censé avoir ourdi à Rome et à Reims une conspiration contre la Reine. La preuve de l'accusation était inexistante et fut réfutée facilement par Campion de point en point[5]. Malgré cela le verdict déclara à l'unanimité les accusés coupables. Le 1er décembre 1581, Campion fut pendu et écartelé à Tyburn; en même temps que

CX (1907), 15, 161. Allen et plusieurs de ses collaborateurs avaient été élevés à Oxford; *ibid.*, 166; de même de nombreux martyrs anglais, *ibid.*, 172.

[1] Le détail dans Simpson, 224; Spillmann, II, 290.

[2] Campion mentionne sa rencontre avec elle dans son interrogatoire, Spillmann, II, 290.

[3] Frere (p. 219) reconnaît également que dans les discussions et l'interrogatoire Campion « souleva l'admiration générale » (personally attracted all men's admiration). Après trois discussions, le gouvernement reconnut que tout espoir de victoire était passé (it was found by the government that all hopes of a victory were gone), et que le prisonnier gagnait plus qu'il ne perdait en vénération et en compassion.

[4] Traduction du *Protocole du débat judiciaire* d'après les *State Trials*, I, 1049 dans Spillmann, II, 319-355.

[5] De même Meyer, 127 : la tentative de prouver la conjuration échoua complètement et devait échouer parce qu'il n'y avait pas eu de conjuration,

lui subirent le même sort Ralph Sherwin et Alexandre Briant, l'un élève du séminaire anglais de Rome, l'autre de Reims.

L'effet de cette exécution publique fut pourtant tout autre que ce que le gouvernement avait attendu, elle fit une extraordinaire impression. L'ambassadeur espagnol écrit que trois mille cavaliers, sans parler d'une innombrable multitude de gens, s'y pressaient; que les catholiques en étaient sortis fortifiés et les hérétiques plutôt honteux. Des gens s'exposaient à des dangers publics pour obtenir un peu de sang versé et d'autres reliques des martyrs [1]. Allen estimait que Campion avait plus servi par sa mort la cause catholique qu'il ne l'eût pu faire par un travail de longues années [2]. Le futur Jésuite Walpole, témoin oculaire, que la mort de Campion rendit catholique, affirmait justement que le spectacle de l'exécution avait produit sur des milliers de protestants la même impression que sur lui [3]. L'idée qu'on avait de la personnalité de Campion n'y contribua pas peu. En dépit de sa nature ardente il supporta avec une sereine tranquillité son emprisonnement [4], les insultes de la populace pendant son passage à Londres [5], les injustes accusations au tribunal. Il remercia Dieu à haute voix de sa condamnation, mais son aspiration à la mort des martyrs n'avait rien du caractère factice ni de la manière fanfaronne et orgueilleuse du fanatisme. Au contraire, il alla en toute douceur au devant du traître qui l'avait livré à la mort, lorsque celui-ci bouleversé de remords alla le voir [6]. Sa dernière prière fut pour la Reine; sa mort fit verser des larmes à beaucoup [7].

[1] Mendoza le 4 décembre 1581, *Corresp. de Felipe II*, l. V, 200.

[2] Dans SACCHINUS, P. V, l. 1, n. 280; *Litterae annuae S. J. 1581*, Rome, 1583, 210. « L'exécution, dit Frere (p. 220) provoqua un vrai tumulte de protestation. Cela provenait en partie de la réputation de Campion, en partie de la partialité notoire de l'interrogatoire, en partie également parce qu'on discuta avec vivacité sur le point de savoir si ces hommes avaient souffert la mort pour la religion ou pour cause de trahison. La question fut agitée dans toute l'Europe et des esprits éminents comme Allen d'une part et Burghley de l'autre intervinrent dans la discussion. » A cette question Frère (p. 221) répond : Taking Campion as example, it seems easy to argue that it was for religion, and hard to deny it.

[3] SPILLMANN, II, 372, 376; III, 376.

[4] *Ibid.*, II. 295.

[5] *Ibid.*, 296; cf. 307, 311.

[6] *Ibid.*, 364.

[7] *Ibid.*, 371 « Lorsque Campion... toucha de nouveau le sol de sa patrie

L'excitation contre Campion et ses compagnons avait été fort accrue dans les milieux gouvernementaux anglais, du fait que sa mission coïncidait par le temps avec les troubles irlandais de 1579, troubles dans lesquels un agent du Pape poussait le peuple à se soulever contre Élisabeth.

Si pauvres en résultats et si pleins de malentendus que fussent les efforts de Grégoire XIII en faveur des catholiques opprimés des trois royaumes insulaires du Nord, il n'en reste pas moins cette page glorieuse dans l'histoire de la Papauté : que celle-ci soit restée elle-même jusque dans cette orageuse époque de la grande crise de la foi, fidèle à son ancienne renommée et ne se soit laissée surpasser par personne au monde dans sa compassion et sa promptitude à secourir les malheureux[1]. Le nouveau Pape avait pris son nom en signe de vénération pour Grégoire le Grand, l'Apôtre des Anglo-Saxons; il eut pour idéal de rétablir en Angleterre ce que son grand prédécesseur y avait implanté[2]. Dès le début, il éleva la voix en faveur de Marie Stuart. Grâce à lui, pour l'honneur de l'Europe, il se trouva au moins un de ses Princes pour ne pas rester spectateur inactif du droit foulé aux pieds par l'injuste violence contre la personne de l'infortunée Reine. Dès les premières semaines qui suivirent le couronnement de Grégoire XIII, Marie reçut de lui une lettre de consolation[3]. Marini, archevêque de Lanciano, qu'il envoya à la fin de 1572 à Philippe II, devait, entre autres choses, s'occuper de la Reine d'Écosse prisonnière[4]. L'envoyé de Marie à Paris, l'archevêque Beaton de Glascow, qui avait soumis au Pape par un intermédiaire le projet de transporter en Espagne, ou auprès des Guises ses parents, le jeune fils de Marie et de l'y élever dans la religion catho-

il s'était acquis depuis longtemps cette sécurité intérieure, cette pureté, cette douceur que rien ne trouble, cette grandeur d'âme inaccessible aux petitesses, qui entourent sa figure d'une majesté impérieuse et le placent à côté des martyrs de l'antiquité chrétienne. Nul de tous les missionnaires qui agirent en Angleterre n'a pu éveiller une admiration aussi ardente, un attachement aussi prenant que le « proto-martyr » des Jésuites. MEYER, 163.

[1] Ab exordio consuevit thronus apostolicus iniqua perferentes defensare... et humi iacentes erigere secundum possibilitatem quam habetis : compassionem enim supra universos homines possidetis. Eusebius de Dorylée à Leo d'Er. dans AMELLI, *Spicilegium Casinense*, I, 135. *Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, XI (1886), 362.

[2] Beaton le 22 février 1573 dans THEINER, 1573, n. 104 (I, 186).

[3] Du 30 juin 1572, *ibid.*, 1572, n. 72 (I, 63).

[4] CARINI, 29, 82.

lique, trouva auprès de Grégoire l'accueil le plus affectueux, bien que l'exécution du projet fut rendue difficile par la mort de Charles IX et du Cardinal de Lorraine [1].

Le cauteleux Philippe II montra moins de zèle. Aux requêtes de Marini et du Nonce Ormaneto, il répondit par d'aimables paroles, mais en insistant expressément sur les empêchements qui résultaient pour lui du soulèvement des Pays-Bas; il fit remarquer notamment qu'une entreprise contre l'Angleterre devrait être conduite en commun par les deux puissances catholiques : la France et l'Espagne [2]. En conséquence, le Pape s'efforça d'établir une entente entre les deux gouvernements en recommandant un mariage entre le duc d'Anjou et une fille de Philippe. Le projet échoua parce que la France demanda, comme dot de la fille du roi, ou Naples ou Milan [3]. En outre, Philippe dans cette entreprise, n'avait d'autre visée, du moins, au jugement du Nonce [4], que de renverser Élisabeth et d'élever au trône Marie. Il tenait une conquête de l'Angleterre pour impossible, parce que les catholiques anglais ne donneraient pas leur appui à un conquérant étranger [5]. De plus, on était mécontent

[1] Maffei, I, 83. Lettre de crédit de Beaton du 22 février 1573 et lettre du cardinal de Lorraine du 8 août 1573 dans Theiner, 1573 n. 104 (I, 186). Mentre era in vita Carlo card. di Lorena, fu da lui rappresentato a N. S. il pericolo grande in che si trovava il principe figliolo di Maria regina di Scotia, di essere allevato et nutrito nelle heresie dalle persone che gli manteneva appresso per educarlo la regina d'Inghilterra, se non era levato di Scotia et ridotto in parte dove fusse educato da persone catoliche proponendo insieme il modo et la via di levarlo secretamente et ridurlo appresso il duca di Lorena suo parente, non ricercando altro di S. S. che l'autorità et il nome con dire che non mancava alla famiglia di Lorena il modo et le forze. Et S. B. ascoltò cosi volontieri questa proposta et cosi prontamente l'abbracciò, che con tutto che fusse mancato il sudetto card. di Lorena commandò al nuntio Dandino di trattarne con chi bisognava in nome suo et in particolare con Luigi card. di Guisa et con l'arcivescovo di Glasco ambasciatore di Scotia a chi era restato questo pensiero. Li quali ricercando da S. S. che oltre il nome facesse anco la spesa che si andasse, ella si contentò di pagare per questo conto sino alla somma di XV^{m} scudi... Portorno di poi molte risolutioni del regno di Scotia che non fusse ne sicoro ne a proposito levarne quel principe, ma non resto per N. S. di applicarvi il pensiero... Diede ordine che si mantenesse vivo il disegno et se ne tratasse et venisse alla risolutione. *Memorie de Dandino.* Cod. D. 5 des Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Carini, 83.

[3] *Ibid.*, 84.

[4] Ormaneto le 19 février 1578, *ibid.*, 84.

[5] Non penso che egli habbia spirito di occupar quel regno et farsene padrone, come non lo potrebbe fare ancora perchè gli Inglesi cattolici, senza

en Espagne de ce que les Français rêvaient, après la chute d'Élisabeth, de marier le duc d'Anjou avec Marie Stuart et de faire celui-ci roi d'Angleterre. D'où jalousie entre les deux puissances et impossibilité d'une entente. En avril 1572, on en arriva à une alliance entre la France et l'Angleterre[1].

L'année 1573 apporta, à la grande terreur de beaucoup de catholiques, un traité entre l'Espagne et sa plus grande ennemie Élisabeth. Aux remontrances du Nonce, Philippe répondit qu'il ne s'agissait que d'un traité de commerce pour deux ans. Mais même un traité de commerce suffisait pour rejeter à l'arrière-plan toute pensée d'attaquer militairement l'Angleterre. Grégoire XIII et Ormaneto ne perdirent pourtant pas de vue, même à ce moment, ce pays. Ils poussèrent Philippe à utiliser ses relations amicales avec la Reine anglaise pour tenter de la convertir. L'obscurité dans laquelle Élisabeth savait tenir tout le monde au sujet de ses sentiments religieux intimes, explique la tentative, bien qu'Ormaneto fût convaincu d'avance qu'elle fût dépourvue de chances[2].

Cependant, les réfugiés anglais aux Pays-Bas avaient vu, avec une amertume croissante, les éternelles tergiversations de l'Espagne. Ils s'adressèrent alors au Pape pour en obtenir une lettre de recommandation pour l'un des leurs, le théologien Nicolas Sander[3], et l'envoyèrent à Philippe II avec le bref pontifical[4] et de nombreuses lettres de gentilshommes anglais, pour qu'il leur servît de représentant permanent près de lui. Les représentations de Sander ne furent pas sans produire de l'impression sur le roi d'Espagne ; mais celui-ci fit remarquer la gravité de l'entreprise qui, en cas d'échec, exposerait les catholiques anglais à des traitements rigoureux, sans parler des nombreuses difficultés dans lesquelles

li quali è quasi impossibile di far l'impresa, non vogliono aiuto esterno dal quale possino essere soggiogati, ma tanto che basti con loro a levar la pretensa Regina, et crear quella di Scotia. *Ibid.*

[1] Kretzschmar, 45.

[2] Maffei, I, 85 ; Carini, 87.

[3] A. Northumberland, Leonard Dacre, Christopher Nevyll, Francis Englefield à Galli le 29 juin 1578, dans Theiner 1573, n. 105 (I, 87).

[4] Du 4 septembre 1573, *ibid.*, n. 106 (I, 18?). Ormanto parle de sa mission de soutenir Sander et de l'arrivée de celui-ci le 15 novembre. Carini, 88. Cf. Bellesheim, *Irland*, II, 697.

il se trouvait impliqué; et enfin, comme le Nonce insistait malgré tout cela pour qu'il se hâtât, il invoqua ses embarras d'argent. Ormaneto pria donc le Pape, en considération du salut de tant d'âmes, de renouveler le subside accordé par Pie V[1]. Mais en attendant, rien ne se faisait.

Pourtant, après deux ans, autour de septembre 1575, on reçut enfin à Rome des nouvelles plus favorables, Philippe semblait finalement disposé à vouloir frapper un grand coup pour tourner à son profit les événements du Nord. Son demi-frère, l'ambitieux Don Juan, qui, à cause de sa mère, pouvait se considérer comme Hollandais, devait être envoyé comme gouverneur aux Pays-Bas, pour y apaiser les troubles et de là, passer ensuite en Angleterre[2]. Don Juan embrassa aussitôt le projet de toute son âme; celui qui avait délivré à Lépante la chrétienté de son ennemi héréditaire, espérait maintenant délivrer, avec non moins de gloire, les Anglais catholiques et l'Église tout entière de celle qui les opprimait. Il avait même poussé son projet encore plus avant : il rêvait de se fiancer avec Marie Stuart et de poser sur sa tête les trois couronnes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande[3].

Pour ne pas exciter prématurément Élisabeth contre l'Espagne, Philippe désirait se tenir à l'écart au début. Comme Grégoire XIII l'avait lui-même projeté en mars 1575[4], l'entreprise devait d'abord émaner seulement du Pape et de l'État de l'Église, l'Espagne se contentant de fournir un subside en argent; ce n'est que lorsque le débarquement aurait été opéré, que Don Juan interviendrait et sous prétexte d'envoyer par voie de mer ses troupes en Espagne, débarquerait à l'improviste ses troupes en Angleterre. Grégoire XIII approuva le plan en principe, se réservant seulement de le discuter avec quelques Anglais de naissance. A son appel vinrent à Rome Willam Allen et Francis Englefield qui y délibérèrent en février 1567, avec Galli et l'ambassadeur espagnol, sur les propositions de Philippe. Les deux Anglais déclarèrent l'entreprise contre Élisabeth aussi

[1] Carini, 88.
[2] Törne, 157.
[3] Il résulte de la correspondance de Zuñiga (contre Philippson, *Westeuropa*, 244) que Philippe envoya réellement Don Juan contre l'Angleterre; cf. Torne, 157.
[4] *Ibid.*, 158.

urgente que facile, mais réclamèrent la plus grande célérité[1] et même l'exécution immédiate, ce qui fut rejeté comme impossible par Philippe.

On apprit bientôt avec joie à Rome que Don Juan était réellement envoyé aux Pays-Bas; Grégoire lui avança 50 000 écus et expédia Sega comme Nonce en Flandre pour assister de ses conseils le général[2]. Mais à Rome, les préparatifs étaient poussés sans grand zèle. Philippe n'avait versé que la moitié des 100 000 écus promis, le Pape attendait l'autre moitié avant de se mettre sérieusement à l'œuvre. L'entreprise contre l'Angleterre fut remise, de l'automne 1576 au printemps de 1577, et même alors on n'était pas prêt. Pendant ce temps, Don Juan se vit contraint à un armistice aux termes duquel, sur la prière d'Élisabeth, lui fut imposée l'obligation de ramener ses troupes par la voie de terre. La possibilité d'un débarquement en Angleterre cessait ainsi pour Don Juan[3]. Sega qui, après la mort d'Ormaneto, avait été nommé Nonce à Madrid, reçut en octobre de cette année mission de s'abstenir de toute sollicitation nouvelle pour l'entreprise anglaise et de se borner à demander un secours pour l'Irlande[4].

En fait, il y eut une très malheureuse expédition en Irlande[5]. Le héros le plus connu de l'Irlande, James Fitzmaurice Fitzgerald, de la célèbre famille des comtes de Desmond, avait quitté sa patrie, en 1575, pour aller chercher contre Élisabeth le secours de princes étrangers pour son pays opprimé. A Paris et à Madrid, on ne lui donna que de bonnes paroles, il n'obtint d'aide effective qu'auprès du Pape. Une lettre du secrétaire d'État, du 14 juin 1575, lui assigna une somme de 1 000 florins d'or. Lorsque plus tard Fitzmaurice vint en personne à Rome, Grégoire XIII lui promit de nombreux vaisseaux, munis d'équipages et de provisions de bouche.

Malheureusement, l'aventurier Stuckely ne jouissait pas alors à Rome d'une moindre considération que celle qu'il

[1] D'après une dépêche de Zuñiga du 29 février 1576 dans Törne, 159.
[2] Kretzschmar, 50.
[3] Törne, 160.
[4] Rapport de Sega dans Kretzschmar, 198.
[5] Bellesheim, *Irland*, II, 169; Kretzschmar, 53. Relation de Sega, *ibid.*, 194. Maffei, I, 355-360. Pollen dans *The Month*, CI (1903), 69-85. J. Martin dans la *Revue d'hist. dipl.*, XXIII (1909), 161-182.

avait eue antérieurement sous Pie V [1]. Le secrétaire d'État Galli était fort bien disposé pour lui. Maurice Clenock, le supérieur de l'hôpital anglais, le désignait comme un « envoyé du ciel » pour l'entreprise contre l'Angleterre, le très influent Owen Lewis était son conseiller et son protecteur [2]. Lorsque Don Juan, en 1577, devait tenter un débarquement des Flandres en Angleterre, Stukely arriva muni d'un bref pontifical dans les Pays-Bas. Don Juan n'en avait plus besoin, car l'expédition en Angleterre s'était déjà avérée impossible; mais Stukely repartit de nouveau sur Rome avec des lettres de recommandation à Philippe et au secrétaire d'État [3].

L'échec des projets anglais fut, pour le Cardinal Galli, un motif de s'occuper avec d'autant plus de zèle de la question d'Irlande. Le secrétaire d'État ne paraît pas avoir pensé à une véritable conquête; il désirait seulement occuper l'impatient et fatigant Stukely et vexer Élisabeth en plantant, comme il disait, une « épine dans le flanc de la Reine, dans le genre de celle qu'Orange est pour nous ». Pour cela Stukely lui paraissait l'homme qu'il fallait [4].

Le 27 octobre 1577, le Cardinal Galli écrivait que le Pape songeait à employer Stukely et Fitzmaurice contre Élisabeth. Stukely s'embarqua d'Ostie en janvier 1578, mais n'arriva pas en Irlande. A Lisbonne, il se laissa gagner par le roi Sébastien pour l'expédition de celui-ci en Afrique, ce à quoi le Cardinal Galli donna contre son gré une espèce de consentement. Stukely tomba à la bataille d'Alcazar où un obus lui avait emporté les deux jambes [5]. Dès le départ de

[1] Cf. nos livres précédents, et Martin, déjà cité, 164.

[2] Pollen déjà cité, 75. Voir plus haut.

[3] Pollen déjà cité, 77.

[4] *Ibid.*, 78. Di questo infelice successo et di quanto passava giornalmente li avvisi, che n'hebbe N. S. et Msgr. di Piacenza nunzio appresso il Re cattolico, che teneva cura di quel negotio, al quale S. S[tà] haveva volontieri dato orecchio più per desiderio di far qualche profitto in quelle parti che con speranza di conseguirlo, furno loro dati dalla corte di Francia dal medesimo nunzio per il continuo commercio che teneva con chi haveva buoni avvisi d'Inghilterra. *Memorie de Dandino*, Cod. D. 5 des Arch. Boncompagni à Rome.

[5] Bellesheim, *Irland*, II, 172. Pollen déjà cité, 79. Il Stucleo o non volendo disgustare il Re, o per la speranza d'accrescere le sue forze o pure, come lui proprio scrisse, che gli fusse fatta un po di forza con non lassargli pigliar in Lisbona quelle commodità che gli bisognavano per la lunga navi-

Stukely, l'évêque Odescalchi avait écrit : « Dieu fasse que cette poignée de soldats ne fournisse pas à la reine d'Angleterre une raison d'envoyer à la mort tous les catholiques de son royaume. » Il ajoutait qu'on était très étonné que le Pape ait pu avoir confiance en ce réfugié [1]. Les événements justifièrent cette surprise. Peu avant de mourir, Stukely exprima en termes peu voilés ses véritables sentiments à l'égard du Pape. Mécontent de ce que Fitzmaurice avait été placé à ses côtés et devait prendre sa part du subside pontifical, il déclara qu'on le payerait cher; qu'il avait l'intention de vendre l'équipement de son navire, de se faire pirate et d'épouvanter le Saint-Siège lui-même; enfin que son intention n'avait jamais été de se rendre en Irlande [2].

Le valeureux Fitzmaurice eut à supporter de nombreuses aventures. En décembre 1577, il partit avec un seul vaisseau, en conquit un second, mais comme ses provisions étaient épuisées, dut revenir en Espagne en août 1578. Il se rencontra à Madrid avec le représentant des catholiques anglais là-bas, l'excellent théologien Nicolas Sander [3]. Sander s'unit à Fitzmaurice et l'accompagna, sinon comme légat ou nonce, du moins comme agent pontifical accrédité [4].

gatione, si risolse di compiacer lo Re. Notes du cardinal Galli. Cod. D. 5. des Arch. Boncompagni à Rome.

[1] Quelli mille fanti che l'altro giorno scrissi a V. A. che si facevano per mandare in Avignone, si è scoperto poi che veramente vanno in Inghilterra guidati da un Signore Inglese che si trovava qua, il quale ha dato ad intendere al Papa, che arrivandovi con detti fanti rivolterà tutto quel Regno, nel quale vi sono ancora più Catolici che Luterani. Così detti fanti s'imbarcheranno a Cività vecchia sopra un orca di Fiandra comparsa pochi giorni sono in queste bande. Et piaccia Dio che questi pochi fanti non siano causa di fare che quella Regina non faccia tagliar il capo a tutti li catholici che sono rimasti in quella insula... In somma sono molti che si meravigliano di S. S[ta] che si habbia lasciato persuadere da questo Signore Inglese fuoruscito Vogliono molti che il Re di Spagna tenga la mano in questo negotio per divertire quella Regina a soccorrere li ribelli di Fiandra. Odescalchi au duc de Mantoue de Rome le 4 janvier 1578. Arch. Gonzag. à Mantoue. Sur l'expédition du roi Sébastien Odescalchi écrit au duc *(ibid.)*, le 29 juillet 1578 : « Tengono che l'impresa del detto Re sia d'andare in Inghilterra, car des vaisseaux anglais auraient, contrairement aux traités, pillé sa flotte au retour des Indes Orientales.

[2] Paroles du capitaine Clayborn dans Bellesheim, *Irland*, II, 172, 703.

[3] Bellesheim déjà cité, 167, 697. Sur Sander dont Kretzschmar (p. 54) et Brosch (VI, 576) font par erreur un Jésuite, cf. Pollen, dans l'*English Hist. Review*, VI (1891), 36.

[4] Un bref avec pleins pouvoirs pour lui n'est pas connu. Dans sa correspondance il apparaît simplement comme D[r] Sander. Pollen dans *The Month*, CI, 80.

Au milieu de juillet, Fitzmaurice et Sander arrivèrent en Irlande avec un petit nombre de vaisseaux, s'établirent particulièrement à Smerwick et excitèrent le pays à se soulever contre Élisabeth. La Reine d'Angleterre n'éprouva pas une mince terreur. Elle redoutait que l'Espagne, si longtemps provoquée et bravée, ne l'entraînât enfin dans une bataille décisive. Elle n'avait pas une petite opinion des forces militaires de Philippe; son ambassadeur en Espagne qui avait été témoin des préparatifs contre le Portugal assurait, à son retour, que l'armée du roi catholique surpassait les forces réunies de la France et de l'Angleterre [1]. En fait, Philippe se laissa entraîner par le Nonce Sega à d'autres manifestations. Le 13 septembre 1580, débarqua sous le commandement de Bastian San Joseppi, « commandant en chef et général de Sa Sainteté », une escadre de six navires avec 1 000 matelots, 550 soldats réguliers et 800 volontaires, à Smerwick, et Bastian éleva aussitôt à cet endroit une forteresse destinée à servir de base à d'ultérieures entreprises [2]. Philippe avait donc de vastes projets en vue contre Élisabeth [3]; en attendant, il portait un grave coup au commerce anglais, en interdisant, en décembre 1580, aux navires étrangers de sortir des ports d'Espagne [4].

Pourtant, toute cette entreprise irlandaise devait avoir une douloureuse issue. A l'appel de Sander et de Fitzmaurice se levèrent aussitôt les puissants comtes de Desmond et la province de Munster. La guerre se traîna en escarmouches et en insignifiants combats de guérillas jusqu'à la fin de 1581 et au delà, et couvrit l'Irlande du Sud de cadavres et de ruines [5], sans aboutir à un résultat décisif contre la domination étrangère. L'expédition auxiliaire, sous le commandement de San Joseppi, souffrit déjà dans sa préparation de la lenteur des fonctionnaires espagnols dont l'incapacité arracha au Nonce qui les excitait au travail cette expression : « Ces gens-là nous amèneraient à douter qu'il y a un soleil

[1] Philippson, *Granvelle*, 140, 195. Le vice-roi d'Irlande reçut pleins pouvoirs de traiter avec les révoltés et de leur accorder si cela était nécessaire la liberté religieuse. *English. Hist. Review*, VI, 38.

[2] Philippson, déjà cité, 197.

[3] *Ibid.*, 198.

[4] *Ibid.*, 200.

[5] Bellesheim, *Irland*, II, 180. Sur les dévastations de la guerre voir Spenser dans Brosch, VI, 668.

au ciel »[1]. San Joseppi arriva en réalité trop tard ; la garnison de la forteresse de Smerwick se rendit au bout de trois jours de bombardement et fut cruellement égorgée par les Anglais, à l'exception des six principaux personnages[2]. Parmi les chefs de l'expédition, Fitzmaurice tombait dès le 18 août 1579 ; Sander mourut, au début de 1581, par suite de privations dans un bois près de Limerick et pour soustraire son cadavre à la haine des Anglais, il fut enterré dans un lieu inconnu[3]. Trois des comtes Desmond trouvèrent la mort dans ce soulèvement[4].

Sans parler de l'extraordinaire infortune qui en résulta pour l'Irlande et de l'épuisement du Trésor pontifical[5], l'entreprise de Fitzmaurice n'obtint d'autre résultat que d'avoir poussé à l'extrême la rage d'Élisabeth, sans lui causer de pertes appréciables ou sans empêcher son intervention dans les affaires de Flandre et de France. La fureur de la Reine se répandit sur des gens complètement innocents, sur ses propres sujets catholiques. On s'explique facilement que des hommes comme Walsingham et Burghley n'aient

[1] Lettre du 25 mai 1580 dans POLLEN, *The Month*, CI, 81.

[2] BELLESHEIM déjà cité, 179. Mendoza le 11 décembre 1580. *Corresp. de Felipe II*, liv. V, 524. Parmi les prisonniers se trouvait un prêtre, Laurence Moore, un certain Olivier Plunket et un domestique de Sander, William Walsh. Comme tous les trois refusèrent de prêter le serment de fidélité et de suprématie, on les conduisit à une forge, on leur coupa en trois endroits les bras et les jambes et abandonnés ainsi la nuit et le jour qui suivit, ils moururent de la mort des traitres (Sander à Galli le 19 janvier 1581, *English Hist. Review*, VI, 39). Plusieurs traitèrent San Joseppi de traitre : Ma molti hebbero opinione che se egli voleva, poteva tenersi sicurissimo in quel forte et aspettare il soccorso degli Hiberni cattolici, il quale senza dubio gli saria venuto et cosi haveria potuto metter in gran travaglio la Regina Inglese. Ma egli si rese con gran biasimo de la fede et del valor suo et fu condotto in un castello presso a Londra dove fu tenuto alquanti mesi con trattamento non da prigione, ma da hospite amicissimo et honoratissimo. Il che accrebbe tanto maggiormente il sospetto che si havea di lui et massimamente che mentre stette in quel castello, mandò a Roma due volte a procurare del pontefice, lo facesse liberar con pagar 12^{m} scudi..., ma ilpontefice andò tanto procrastinando questa resolutione per il sospetto che havea di lui, ch'egli si risolse di partirsi d'Inghilterra con pretesto d'esser fugito et andò in Fiandra, et conoscendo esser scoperto de le attioni sue, non hebbe più ardire di tornare a Roma ne in Italia, ma dopo alcuni mesi s'infermò et morse in Fiandra. *Notes du Cardinal Galli.* Cod. D. 5 des Arch. Boncompagni à Rome.

[3] BELLESHEIM, *Irland*, II, 179.

[4] *Ibid.*, 180.

[5] Grégoire XIII doit avoir déboursé plus de 230 000 écus pour l'expédition d'Irlande. Giov. CORRARO, *Relatione de 1581* dans ALBÈRI, II, 4, 282.

pas laissé passer l'occasion de prendre avec l'apparence du droit des mesures plus sévères pour les catholiques[1]. Le 21 août 1580, l'ambassadeur espagnol Mendoza écrit que la Reine a fait arrêter quatre comtes, cinq barons, trois cents gentilshommes, dans la crainte que les catholiques se soulevassent en Angleterre comme en Irlande[2]. Le 10 octobre de la même année, il rapporte[3] qu'on continue à incarcérer les catholiques pour prévenir un soulèvement en Angleterre; les inculpés se comportaient avec une grande patience dans leur malheur et sans demander leur mise en liberté, moyennant argent; ils avouaient ouvertement que sans un puissant appui de troupes étrangères, ils étaient impuissants. Des mesures ultérieures contre les confesseurs de l'ancienne religion, sous l'influence de l'opinion publique excitée au plus haut point, ne pouvaient manquer.

L'entreprise d'Irlande fut particulièrement fatale à l'entrée des Jésuites et des prêtres des séminaires en Angleterre. Campion et ses compagnons, en partant de Rome, ne savaient rien de l'entreprise de Sander. Ce fut avec terreur qu'ils en entendirent parler à Reims car il était manifeste que désormais, aux yeux du gouvernement anglais, ils allaient être considérés eux aussi comme des agents politiques du caractère de Sander. Chez les prêtres anglais, leur arrivée souleva les mêmes préoccupations; cependant les deux Jésuites déclarèrent que les catholiques seraient tranquillisés par leur assurance, sur la foi du serment, qu'ils n'avaient rien à voir avec la politique; devant les tribunaux, ils exigeraient de leurs accusateurs la preuve de leurs intrigues politiques, preuves qu'on ne pourrait produire attendu que ces intrigues n'existaient pas en réalité[4]. En

[1] Elisabeth elle-même attribuait l'expédition d'Irlande beaucoup plus à l'influence de Philippe qu'au Pape. L'ambassadeur de France écrit le 6 novembre 1580 que la reine a parlé « honorablement » de Grégoire XIII, qu'elle n'en voulait aucunement à ce pauvre bonhomme qui estait si libéral de donner des royaumes qui n'estaient pas en sa puissance. POLLEN dans *The Month*, IC (1902), 408.

[2] *Corresp. de Felipe II*, l. V, 511. Cf. Dandino à Galli le 26 septembre 1580 dans THEINER, 1580, n. 88 (III, 217).

[3] POLLEN déjà cité CI, 82. Cf. Mendoza le 23 octobre 1580. *Corresp. de Felipe II*, l. V. 518 : Aqui de mes y medio á esta parte, han encarcelado á titulo de ser católicos más de 500 gentiles-hombres ingleses, temiéndose..., no se levantasen con los rumores de Irlanda.

[4] Persons dans POLLEN déjà cité, IC, 294.

fait, la défense de Campion devant le tribunal et toute l'attitude des martyrs devaient montrer au public qu'on n'avait pas affaire à des rebelles[1].

Déjà avant l'arrestation des missionnaires, les conséquences des événements d'Irlande apparurent dans l'aggravation des lois contre les catholiques. Le 15 mai 1580, fut lancé l'ordre à tous les Anglais de faire rentrer dans un délai de quatre mois leurs enfants des établissements d'éducation situés au delà des mers[2]. Cette loi dirigée contre les séminaires de prêtres fut suivie, en 1581, d'une autre qui amplifiant le statut de 1571 devait arrêter leur activité en Angleterre[3]. Quiconque s'attribue un pouvoir d'absolution ou l'exerce, quiconque détourne d'autres personnes de la religion d'État ou s'en est laissé détourner devait tomber, avec ses complices, sous le coup de la peine de haute trahison. L'amende encourue pour avoir célébré la Messe fut fixée à deux cents marks, à cent pour l'avoir entendue et, dans les deux cas, la prison encourue était d'un an. La non-fréquentation des offices protestants était punie d'une peine de vingt livres sterling par mois lunaire, dont on comptait treize chaque année; quiconque pendant toute une année ne se montrait pas à l'église paroissiale devrait laisser comme garantie de sa meilleure attitude à l'avenir deux cautions de deux cents livres sterling chacune. Afin que les prêtres ne pussent se maintenir dans les familles, sous un autre titre, personne ne pouvait plus prendre de précepteur à demeure sans l'autorisation des évêques d'États; dans le cas de contravention, le maître était puni d'un an de prison et celui qui l'avait employé de dix sterling par mois.

Vers l'an 1581, la situation religieuse s'était complètement éclaircie. D'un côté, l'opinion du pays était en général favorable à l'ancienne religion, la mission des Jésuites l'avait manifesté d'une façon visible. Mais il était également clair que l'Église catholique ne triompherait pas, par les seuls moyens de la prédication et du soin des âmes, parce que le gouvernement était décidé à faire taire une bonne fois la

[1] Un des accusateurs principaux, l'apostat Nichols, avouait plus tard ouvertement n'avoir fait sa déposition que par peur de la torture. LINGARD, VIII, 149.

[2] *Ibid.*, 142.

[3] *Ibid.*, 143.

prédication catholique et l'on ne pouvait douter que dans l'ensemble il imposerait sa volonté.

Ce qu'il y avait à faire dans ces conditions était pour les catholiques une question angoissante. Le temps n'était pas encore mûr pour les moyens, dont nous disposons aujourd'hui : une loyale opposition, l'utilisation de la presse, le droit de réunion, etc. Quant à une protestation armée comme la tenta, en 1569, dans un esprit véritablement médiéval, Northumberland, du reste fidèle à la royauté, l'époque en était dépassée. Il ne restait donc qu'à s'en tenir au principe que l'archevêque Heath avait posé lors des premiers attentats d'Élisabeth contre l'Église de ses pères, lorsque, à la question de savoir ce qu'il y avait maintenant à faire, il répondit : « Il n'y a rien à faire qu'à souffrir ce que Dieu voudra[1]. » Les catholiques anglais avaient en fait suivi ce conseil pendant les dix premières années du règne d'Élisabeth[2]; ils avaient gardé en politique une attitude entièrement passive et avaient été un parti sans chef ni programme. Lorsqu'on louait la Reine de ce que sous son sceptre, l'Angleterre avait finalement joui du bien-être d'une paix intérieure sans trouble, le mérite en revenait à ses sujets catholiques qui n'avaient pas imité l'exemple de leurs frères protestants, du temps de la Reine Marie[3]. Après l'intermède de l'insurrection de 1569, qui leur avait été déconseillée, la grande masse des catholiques resta dans les mêmes sentiments; car les conjurations de Ridolfi et d'autres n'avaient aucune racine dans la population catholique. Les catholiques devaient-ils donc à l'avenir garder encore les bras croisés lorsque la chose la plus sainte pour eux, leur religion, était opprimée? Assurément, un moyen simple de défense paraissait être à leur portée; si l'Espagne et la France prenaient sérieusement les armes pour mettre fin à l'oppression des innocents, il semblait bien que la Reine Élisabeth ne pourrait opposer de résistance efficace. Or, ces deux pays avaient de justes motifs de faire la guerre à Élisabeth.

Ainsi, nombre de catholiques anglais passèrent à une

[1] Agere nihil, inquit, pati autem quaecunque Deus volet. *The Month*, CIV (1904), 504.

[2] Pollen, *ibid.*, IC (1902), 43-60.

[3] Voir nos livres précédents.

action qu'il ne faut pas juger avec nos opinions d'aujourd'hui. D'après les doctrines qui prévalaient alors et qui étaient au fond parfaitement chrétiennes, la loi sur l'amour du prochain n'était pas applicable qu'aux personnes individuelles mais s'étendait aux peuples en tant que peuples [1]. Si un peuple se trouvait opprimé par des indigènes ou par des étrangers, les autres devaient venir à son secours; le principe de non-intervention n'était pas encore connu. C'est ainsi que même les catholiques les plus autorisés des époques récentes, tels qu'un évêque Fisher de Rochester [2], un cardinal Pole [3] n'eurent pas de scrupules à faire appel à l'aide de l'empereur contre les ignominieuses actions d'Henri VIII; Fisher et Pole étaient d'avis qu'une telle entreprise serait aussi bien vue de Dieu qu'une expédition contre les Turcs. L'ambassadeur impérial Chapuys écrit que l'Angleterre était en grande partie de l'avis de Fisher. Les protestants à ce point de vue ne faisaient pas exception : les presbytériens d'Écosse, les huguenots de France, les gueux de Flandre s'appuyaient sur l'étranger dans leurs

[1] Cf. O. KLOPP, *Das Iahr 1683 und der folgende, grosse Turkenkrieg* Graz (1883), 1-11.

[2] ... Nor do I see any appearance of their obeying the censure of the Pope unless they be accompanied with the remedies of which I have before written. And as the good bishop of Rochester says, who sent to me to notify it, the arms of the Pope against these men, who are so obstinate, are more frail than lead, and that your Majesty must set your hand to it, in which you will do a work as agreeable to God as going against the Turk. Chapuys à Charles-Quint le 27 septembre 1533 dans J. GAIRDNER, *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henri VIII*, livre VI, London, 1882. n. 1164, p. 486. The good and holly bishop [of Rochester] would like you to take active measures immediately, as I wrote in my last; which advice he has sent to me again lately to repeat. The most part of the English, as far as I can learn, are of his opinion, and only fear that your Majesty will not listen to it. Chapuys à Charles-Quint le 18 octobre 1533, *ibid.*, n. 1249, p. 511.

[3] Un long discours rhétorique à Charles-Quint dans ce sens se trouve dans l'écrit de POLE, *Pro ecclesiasticae unitatis defensione*, l. 3, c. 7 (ROCCABERTI, *Bibliotheca maxima Pontificia*, XVIII, Romae, 1698, 288). Là on lit par exemple (p. 288) : Si amor reipublicae christianae te movet, ut regem Turcarum... bello aggrediaris, an non unde maius periculum reipublicae nostrae imminet, et ubi praesens iam malum, et novus hostis urget multo quam Turca infestior, eo potius cursum convertere te oportet? Les Anglais ne s'étaient pas encore soulevés contre Henri pour l'unique raison qu'ils voulaient attendre l'intervention de l'empereur (p. 289). Cf. Ath. ZIMMERMANN, *Cardinal Pole*. Regensburg, 1893, 102. Même Sander et Stapleton, Owen Lewis, Ely, Allen partageaient sur le point indiqué les vues de Fisher et de Pole, POLLEN dans *The Month*, XCVII (1901), 508.

guerres à leur prince légitime et Élisabeth leur prêtait la main [1].

Ce fut cependant une démarche malheureuse que celle d'invoquer l'appui de l'Espagne pour la cause catholique. Depuis l'époque de l'évêque Fisher, la conception médiévale de l'État avait considérablement perdu de terrain; tout Anglais aurait accueilli avec mauvais vouloir le conquérant espagnol, l'immixtion de l'étranger n'aurait abouti qu'à rendre odieuse l'Église catholique. On déplorait que ce fussent surtout des Jésuites, donc des prêtres et des religieux, qui se mêlaient de façon plus ou moins heureuse de choses qui, quoiqu'elles fussent alors étroitement unies avec la religion, étaient pourtant assez éloignées de leur mission [2]. Que leur conduite fût jugée par l'ensemble de leur ordre comme une erreur, c'est ce dont on put s'apercevoir bientôt dans le prochain chapitre général de l'Ordre, en 1593. Dans une des décisions qui y furent prises, il fut interdit aux membres de la Compagnie de Jésus de s'immiscer dans les affaires des États [3]. Quelques années plus tard, le Pape confirma cet arrêté, de telle sorte qu'aucun supérieur d'Ordre ne pût plus accorder de dispense à ce sujet dans des cas particuliers [4].

Une faible espérance parut s'élever vers ce temps du côté de l'Écosse pour les catholiques des trois royaumes de Grande-Bretagne. A cet espoir se rattachèrent donc les tentatives de ramener des temps meilleurs pour la religion catholique par le moyen de négociations politiques.

Jusque-là en Écosse, la condition des catholiques aussi bien que de leur Reine avait paru presque désespérée. Par la reddition du château d'Édimbourg, Marie Stuart avait perdu, le 29 mai 1573, sa dernière forteresse, le gouvernement était passé aux mains de son mortel ennemi Morton,

[1] Cf. W. Allen dans Lingard, VIII, 428.

[2] Cf. La lettre de Persons datée de Séville 10 mai 1596 dans Knox, II, 283; Bellesheim, *Allen*, 133 n. 1 : Verissimum sane est, vehementer me cupere, ut haec ipsa de terrenis regnis nihil quidquam ad nos pertinerent; sed cum nostra peccata id effecerint, ut prostrata republica nostra res politicae atque religionis adeo sint immixtae atque perplexae, ut de unis restituendis sine aliis tractari non possit,... non possumus de secundo quoque non esse sollicit.

[3] Congr. V decret. 47 : *Institutum Soc. Iesu II*, Florence, 1893, 275; cf. decr. 79, *ibid.*, 288.

[4] Décret du 4 septembre 1606, *ibid.*, I (1892), 133.

au pouvoir duquel était l'unique fils de Marie, qui était élevé dans le protestantisme et la haine de sa mère [1]. Au début, Morton ne se montra pas hostile aux catholiques [2]. Cependant, sous lui, de 1573 à 1575, plusieurs ecclésiastiques catholiques subirent la mort comme prêtres, d'autres pour le même motif furent exilés du royaume, d'autres furent à nouveau déclarés traîtres à leur pays et tombèrent sous le coup du crime de haute trahison [3]. L'Assemblée générale de l'Église nationale d'Écosse prononça l'excommunication contre tous les catholiques, qui n'auraient pas embrassé dans les huit jours la religion d'État [4] : des ordonnances furent lancées contre les pèlerinages, les fêtes consacrées, les images des saints, les orgues dans les églises [5].

Si pourtant, de telles interdictions étaient nécessaires contre les usages catholiques, le protestantisme n'avait pas encore poussé de très profondes racines dans le cœur du peuple. En fait, sous le règne de Grégoire XIII, la cause de l'ancienne religion n'était pas encore complètement désespérée en Écosse. Le Jésuite écossais, John Hay, qui visita sa patrie en 1579, émit l'opinion [6] qu'un petit nombre d'hommes influents qui se prononceraient résolument pour la religion catholique seraient bientôt en mesure de la relever. Le peuple considérait la diminution de son bien-être comme un châtiment du ciel pour avoir changé de religion; le manque de parole des prédicants qui promettaient l'abolition de la dîme et trois ans après se la faisaient payer, leurs somptueux festins, malgré tout le mal qu'ils avaient dit des ecclésiastiques catholiques qui vivaient trop bien, leur ambition pour les honneurs, leurs mariages avec des femmes, dont les maris légitimes vivaient encore, avaient soulevé une haine effroyable contre les propagateurs de la foi nouvelle. On les accusait d'avoir par leurs prédications sur l'inutilité des bonnes œuvres amené la décadence des

[1] Cf. *Relatio de statu Mariae Scotia Reginae*, Cod. Barb. XXXIII-110, Bibl. Vatic.

[2] Bellesheim, Schottland, II, 131.

[3] *Ibid.*, 136, cf. 140.

[4] *Ibid.*, 138.

[5] *Ibid.*, 139.

[6] Lettre à Everard Mercurian du 9 novembre 1579 dans Forbes-Leith, 160.

mœurs[1]. On se plaignait que les revenus de monastères, qui avaient suffi auparavant à deux cents personnes, ne suffisent plus à une seule[2].

Les résultats de la mission des Jésuites en Écosse à partir de 1584[3] montrent que ce tableau de la situation devait être substantiellement exact. Que l'ancienne religion eût encore de fortes attaches dans le pays, c'est ce qui fut reconnu, deux ans après la mort de Grégoire XIII, dans un rapport secret à Walsingham. Les protestants, y lit-on, se composent des quelques rares membres de la haute noblesse, des lairds, c'est-à-dire des nobles du degré inférieur, dont les fils et les frères se consacrent pour la plupart au commerce de terre et de mer, et d'une grande partie des marchands des villes. Parmi les indifférents en matière de religion, beaucoup de ceux qui étaient auparavant du parti de Marie Stuart, se réunissaient aux catholiques qui, possédant de nombreux liens avec la noblesse, étaient supérieurs en puissance à leurs adversaires[4]. Comme amis de l'Église catholique, un mémoire d'un prêtre écossais de 1582 envoyé à Rome par Allen, nomme le duc de Lennox, les comtes d'Argyll, Huntley, Eglington, les lords Hume et Seton[5]. Des prêtres catholiques étaient encore cachés dans des familles de leur religion; la plupart étaient des Anglais

[1] Lettre à Everard Mercurian du 9 novembre 1579 dans FORBES-LEITH, 158.

[2] *Ibid.*, 162. Mendoza se basant sur les rapports du Jésuite Holt, revenu d'Ecosse, écrit de même : Dans la campagne et les bourgs, particulièrement dans le Nord de l'Ecosse, on incline à la religion catholique, on est monté contre les pasteurs parce qu'ils sont mariés et ne donnent pas d'aumônes. Les villes sont pour la plus grande partie protestantes. Pourtant, un vieux prêtre, y assurait Holt, y avait, aux dernières fêtes de Noël à Edimbourg, donné la communion à plus de cent catholiques. (Cf. THEINER, III, 371.) De ces vieux prêtres, il ne s'en trouvait plus qu'une demi-douzaine dans la région, il y est permis à présent de prendre part dans le même temps en secret aux services catholiques et en public aux services protestants. (Mendoza le 9 février 1582. *Corresp. de Felipe II*, vol. V, 276). Mendoza émet, le 14 mai 1682 (*ibid.*, 369), la même opinion sur le peuple écossais, « que tiene aborrecimiento de los ministros y gente ecclesiastica que llaman por su ruin vida, y tanto que el rey de Escocia dice por ellos, que la palabra que predican era buena, pero su vida muy mala. » Cf. le Mémoire sur les affaires d'Ecosse de 1580 dans *Spicilegium Ossoriense*, I, 72-80.

[3] BELLESHEIM, *Schottland*, II, 152. FORBES-LEITH, 207.

[4] Archibald Douglas le 17 novembre 1587. *Calendar of Hatfield Papers*, III, 295; cf. POLLEN dans *The Month*, IC (1902), 406.

[5] Supplément à la lettre d'Allen du 18 février 1582 dans THEINER, 1582, n° 62 (III, 371).

fugitifs auxquels, en leur qualité d'étranger, on laissait plus de liberté de mouvement qu'aux indigènes[1]. On cherchait à pourvoir au remplacement des prêtres morts, par la fondation de séminaires écossais. Il y en avait un, en 1576, à Douai, mais il fut transféré bientôt à Pont-à-Mousson. Marie Stuart, tout comme Grégoire XIII, subventionnait l'établissement[2]. A la sollicitation de la Reine d'Écosse, l'évêque Lesley dut aussi tenter de regagner à sa nation les couvents écossais en Allemagne. L'empereur Rodolphe II le soutint dans cet effort par une lettre de recommandation du 8 octobre 1578 aux princes et aux villes d'Allemagne[3].

Malgré la situation pas trop défavorable à l'intérieur, le parti catholique ne pouvait cependant songer, sans l'appui de l'étranger, à sauver sa patrie des griffes de l'Angleterre. Les partisans de Marie Stuart, même à ce point de vue, ne considéraient pas tout comme perdu. Si les princes se montraient plus ou moins indifférents à la Reine, au moins gardait-elle un dernier ami dans le Pape qui gardait son prestige et son influence. Les représentants de Marie à Paris, l'archevêque Beaton de Glasgow et Lesley l'évêque de Ross, s'adressaient à lui pour appeler par son intermédiaire les puissances catholiques au secours de leur souveraine[4].

Grégoire XIII ne put naturellement, tout d'abord, qu'adresser des lettres de consolation à la Reine prisonnière[5]. Lorsque Philippe II, en 1575, se déclara prêt à une entreprise contre l'Angleterre, si elle se faisait au nom du Pape[6], Grégoire l'approuva; mais par suite des lenteurs et

[1] Theiner, 371. Cf. *Corresp. de Felipe II*, liv. V, 274.

[2] Bellesheim, *Schottland*, II, 221. Meyer, 96. Lettre de Marie du 31 juillet 1581 dans Theiner, 1581, n. 57. Sur les prêtres écossais à Paris, voir Bellesheim déjà cité, 153, 1.

[3] Bellesheim dans *Hist. polit. Blättern;* CIII (1889), 35; CVII (1891), 706. Cf. Lesley à Castagna, nonce à Cologne, le 23 juin et le 23 juillet 1579, dans Bellesheim, *Irland*, II, 720 (cf. 219), et Theiner, 1579. n. 102 (III, 106).

[4] Beaton le 22 février 1573 dans Theiner, 1573, n. 104 (I, 186); Lesley le 24 février 1574, *ibid.*, 1574, n. 94 (I, 307). Déjà, le 1er novembre 1572, Arco, l'envoyé de l'empereur à Rome, avait entendu parler d'un projet d'alliance entre le Pape, l'Espagne et la France con tanto utile della religione, Arch. d'État à Vienne.

[5] Brefs des 30 juin 1572 et 18 août 1577, dans Theiner, 1572, n. 72; 1577, n. 82 (I, 63; II, 337).

[6] Les négociations de Philippe II avec son envoyé à Rome (mars à sep-

des irrésolutions de Philippe, le plan échoua, tout comme l'autre projet de 1577 de déterminer Don Juan à une descente des Pays-Bas en Angleterre et de le marier avec Marie Stuart. Grégoire XIII avait mis à sa disposition 50 000 écus pour cette entreprise[1]. Marie Stuart et le Nonce Sega à Madrid s'efforcèrent, également en vain, en 1579 et 1580, de décider Philippe à la conquête de l'Angleterre[2]. Marie insistait particulièrement pour que son fils fût soustrait à l'influence de son entourage protestant et élevé dans la religion catholique, sous la direction des Guises ou de Philippe II[3].

Par-dessus ces espérances et ces efforts détruits, s'était pourtant levée pour le parti catholique une étoile favorable. Morton avait été renversé, en 1578, par les deux comtes d'Argyll et d'Atholl et Jacques VI, quoiqu'il eût encore moins de douze ans, se déclara indépendant[4]. Atholl était un fervent catholique et il exerçait une influence décisive sur le jeune roi[5]. Grégoire XIII jugea alors le moment venu de rentrer de nouveau en relations avec le royaume du Nord. Il accrédita, comme son ambassadeur, l'évêque de Ross avec des lettres à Jacques VI, au peuple écossais, à Marie Stuart, à Henri III et aux principaux catholiques de France[6]. La démarche était pourtant prématurée. Atholl fut enlevé par une mort imprévue[7]. Morton revint au pouvoir[8]. Lesley dut se contenter d'exercer son influence sur sa patrie par ses écrits[9].

tembre 1575) dans W. Stirling Maxwell, *Don John of Austria II*, Londres, 1883, 105 à 112; Pollen dans *The Month*, CI (1903), 76.

[1] *Ibid.*, 77; Kretzschmar, 47; Ritter, I, 524. Instruction de Philippe pour Don Juan sur le débarquement en Angleterre du 11 novembre 1576, dans Kervyn de Lettenhove, *Relations*, IX, 15-21.

[2] Philippson, *Granvella*, 101, 137. Relation de Sega dans Kreitzschmar, 194.

[3] Philippson déjà cité, 193. Cf. Beaton à Galli le 13 novembre 1578, dans Theiner, 1578, n. 82 (II, 439).

[4] Lingard, VIII, 154; Forbes-Leith, 134.

[5] Tanta erat apud adolescentem principem auctoritate, ut loco parentis coleretur. Lesley au cardinal Galli le 20 juin 1578 dans Theiner, 1579, n. 104 (III, 108). Is vere catholicus princeps... id unum expetebat..., ut avita Christianorum religio Scotiæ restitueretur (*ibid.*, 107).

[6] Toutes du 5 juillet 1578, imprimées dans Theiner, 1578, n. 89-90 (II, 437).

[7] Cf. les lettres de Lesley à Gally des 15 mai, 20 juin, 19 juillet 1579, dans Forbes-Leith, 134, 137; Theiner, 1579, n. 104 (III, 108, 110).

[8] Lingard, VIII, 154.

[9] Lesley à Grégoire XIII le 9 juillet 1580, dans Theiner, 1580, n. 91 (III, 219).

Mais bientôt il sembla qu'Atholl allait avoir un remplaçant.

En 1579, sur le désir du roi Jacques [1], son jeune parent Esmée Stuart, seigneur d'Aubigny, et cousin de Darnley, vint à la cour d'Écosse et sa faveur auprès du roi augmenta de jour en jour. Aubigny avait été élevé en France dans la religion catholique. Avant de partir de Paris, il se présenta au nonce du Pape et lui promit de travailler, auprès de Jacques VI, en faveur du catholicisme [2]. En effet, il ne chercha pas seulement à arracher à l'influence anglaise son royal protecteur et à le mettre en rapports plus étroits avec sa mère, mais encore de toute façon à le gagner à la religion catholique. Marie Stuart travaillait dans le même sens; lorsque à la fin de 1580, il exprima le désir d'être reconnu par elle comme associé au trône, Marie s'y montra disposée, à la condition que Jacques acceptât la foi catholique [3]. D'autre part Aubigny favorisa de nouveau le souhait de Marie que son fils parût à l'extérieur, entouré de catholiques. Au début d'avril 1580, le projet était près d'être exécuté avec l'assentiment de Jacques [4].

Naturellement, Élisabeth chercha à contrecarrer par Morton le nouveau venu de France [5]. Mais ses efforts ne firent que mettre en lumière la profondeur de l'influence de celui-ci; ils aboutirent non à sa chute mais à celle de Morton. Le 31 décembre 1580, l'ex-régent tout-puissant au conseil d'État, fut arrêté comme complice du meurtre de Darnley et quand il eut avoué qu'il avait été au courant de ce qui s'était tramé, il fut exécuté le 2 juillet 1581, pendant que le roi, le 8 août 1581, faisait son favori duc de Lennox [6].

Ainsi, Jacques VI parut s'être mis dans les meilleures voies vis-à-vis de la religion catholique et d'une politique

[1] Lesley à Galli le 15 mai 1579, dans Forbes-Leith, 136.

[2] Lesley à Galli le 8 juillet 1579 dans Theiner, 1579, n. 105 (III, 110). Le Pape approuva la décision d'Aubigny de se rendre en Écosse (lettre de Galli du 15 juin 1579, mentionnée *ibid.*). Lesley faisait reposer son espoir de recatholisation de l'Europe sur le chef de la famille Hamilton, le plus proche héritier du trône après les Stuarts (*ibid.*, 111).

[3] Philippson, *Granvella*, 309.

[4] Scribit insuper D. d'Aubignius, nimium [minimum?] abfuisse, quia 6. die Aprilis Principem nostrum de ipsius consensu, ex adversæ factionis potestate ereptum, in castrum Dumbartonium perduxisset, unde in Galliam brevissimus est traiectus. Lesley à Galli le 9 juillet 1580, dans Theiner, 1580, n. 91 (III, 220).

[5] Bellesheim, *Schottland*, II, 147.

[6] *Ibid.*, 146.

catholique. Les fidèles de l'ancienne religion formèrent alors les plus joyeuses espérances. Élisabeth pourrait continuer à lancer des édits de persécution, à quoi cela servirait-il si son héritier légitime, le futur successeur aux trois couronnes, inclinait dans l'autre sens[1]? S'il y avait un moment où les amis de la religion catholique ne devaient pas rester les mains inertes, c'était bien celui-là. Si on laissait échapper l'occasion favorable sans en tirer parti, il était probable qu'elle ne se représenterait plus.

C'était surtout le compagnon de Campion, Robert Persons, que cette pensée tourmentait; peu à peu, elle le détourna du soin des âmes pour le jeter sur le terrain de la politique. Persons se croyait capable d'exercer par sa parole et par ses écrits une grande influence. On peut excuser chez lui ce sentiment car toutes les voix étaient unanimes à proclamer les hautes qualités de l'homme. Persons n'avait pas encore atteint le sommet de sa vaste action, lorsque William Allen qualifiait de tout à fait incroyable l'activité, la finesse, l'ardeur, l'habileté de plume et le talent d'affaires de son ami[2]. Ajoutez qu'il était un des meilleurs écrivains de son temps, que l'Anglais Swift le célébrait comme un modèle de simplicité et de clarté ; comme polémiste en particulier, il ne lui connaissait pas d'égal[3]. Le premier acte qui le conduisit dans cette voie nouvelle n'avait, il est vrai, rien à voir encore avec la politique. A la nouvelle des événements arrivés en Écosse, il invita le talentueux prêtre séculier William Watts à venir le rejoindre à Londres et lui conseilla de se rendre dans le Nord, pour gagner à l'Église le

[1] L'ambassadeur d'Espagne pensait donc que la chute du protestantisme en Angleterre signifierait la chute du protestantisme partout : segun todo juicio humano medio para poderse extirpar la muchedumbre de hereies de Europa. Mendoza le 11 novembre 1581, *Corresp. de Felipe II*, liv. V, 181.

[2] Sacchinus, P. V, l. 1, n. 288.

[3] La caractéristique d'après *Dictionary of National Biography*, XLIII, 416. Même son adversaire résolu Taunton dit de lui : Look at him from almost any point you will, he was great (Ethelred L. Taunton, *The History of the Jesuits in England*, London, 1901, 395). Sur ses écrits, Disraeli fait l'observation suivante (*Amenities of Literature*, London, 1867, 438) : Parsons may be ranked among the earliest writers of our vernacular diction in its purity and pristine vigour, without ornament and polish... His English writings have not a sentence which, to this day, is either obsolete or obscure. Dans Taunton déjà cité, 475. Cf. Meyer, 169.

jeune roi[1]. Bientôt après, au début d'août 1581, Persons quitta l'Angleterre, où depuis l'arrestation de Campion, survenue le 17 juillet précédent, il était possible de mourir mais à peine de pouvoir travailler encore pour l'Église[2].

Quelque dix jours après, Watts partit pour son voyage d'Écosse. En dehors de Persons, d'autres lui avaient confié des missions. Six lords Anglais le prièrent d'intéresser le duc de Lennox à la libération de Marie Stuart et au renversement, sinon d'Élisabeth, du moins des hommes d'État anglais dirigeants. Si le roi d'Écosse se déclarait catholique, de nombreux nobles anglais et une grande partie du peuple se rangeraient à ses côtés; l'appui du Pape, de l'Espagne et de la France pouvait également être considéré comme assuré. A peine le roi approcherait-il des frontières anglaises, à la tête d'une armée, que les six lords avaient l'intention de soulever le nord de l'Angleterre, de l'acclamer comme l'héritier du trône et de délivrer sa mère; l'Espagne le soutiendrait. Que si Élisabeth n'approuvait pas le rétablissement de la religion catholique, elle pourrait être déposée[3]. Lennox ne se montra pas hostile au projet, mais avant même que Watts ait pu rapporter sa réponse, la persécution contre les catholiques ayant été renforcée, la plupart de ces six lords furent mis en prison et leur projet se trouva rendu impossible[4].

L'ascension d'Aubigny suscita de nouveaux projets, à l'extérieur comme en Angleterre[5]. Contrairement à son attitude antérieure, Philippe II paraissait maintenant vouloir jouer un rôle de chef. Il ne mit pas seulement 2000 ducats à la disposition de son ambassadeur à Londres pour qu'il

[1] Persons à Aquaviva le 26 septembre 1581 dans H. Morus, *Historia Missionis Anglicanæ*, Saint-Omer, 1660, 116; Forbes-Leith, 166-174.

[2] Comme raison de sa fuite, il allègue qu'il était recherché en Angleterre avec tant d'ardeur que, sans parler de la constante aggravation qui en résultait pour la situation des catholiques, de nombreux prêtres tombaient dans les mains des espions partis à sa recherche à lui (Persons à Agazzari le 24 août 1583, dans Theiner, 1583, n. 85, III, 475). Mendoza dit aussi, le 11 décembre 1581 (*Corresp. de Felipe II,* livre V, 206), que Persons ne pouvait plus se risquer en Angleterre sans être pris immédiatement par ses ennemis.

[3] Mendoza le 7 septembre 1581, *ibid.*, 107.

[4] Mendoza le 20 octobre 1581, *ibid.*, 147.

[5] Philippson, *Granvella,* 309-320; Kretzschmar, 58.

envoyât des prédicateurs en Écosse [1], mais encore il promit au Pape, par l'intermédiaire de Prospero Colonna, d'attaquer l'Angleterre, si celui-ci, au moyen d'une ligue des États italiens, empêchait une contre-manœuvre de la France [2]. Mais vraisemblablement, il ne s'agissait pour le roi d'Espagne que de l'alliance italienne et d'une déclaration du Pape contre la France [3]. Grégoire XIII révoqua donc les concessions de mai 1581, où il s'était laissé entraîner et, en effet, Philippe, dans les affaires d'Angleterre, en revint à sa politique d'attente et de diversion. En vain, un parent de Marie, un Hamilton, sollicita du secours pour la reine d'Écosse et pour son fils [4]; en vain, Aubigny se livra-t-il à de vaines tentatives auprès d'Henri III de France, et en fit-il autant de la part de Marie Stuart auprès du Pape, des Guises et de l'Espagne. Philippe, sur lequel toute l'exécution retombait, demanda à Marie d'envoyer à Lisbonne un ambassadeur pour les négociations et assura des subsides aux catholiques écossais; mais pour le reste, il persista dans sa réserve [5]. Lorsque le Nonce Taverna, au début de 1582, tenta des démarches en faveur de l'Irlande, Philippe invoqua la guerre de Flandre qui lui liait les mains. Les propositions des nobles catholiques d'Écosse n'obtinrent de Granvelle que des réponses évasives.

Si le Pape voulait mettre à profit le moment favorable, il fallait qu'il tentât d'intervenir lui-même et il le fit. A la fin de 1581, son secrétaire d'État ordonna au nonce Castelli à Paris de s'entretenir avec le représentant de Marie, l'archevêque Beaton, et d'étudier avec lui comment on pourrait arracher le roi Jacques à l'influence des hérétiques. Le transporter au delà des mers en pays catholique, ainsi que l'avait souvent proposé Marie Stuart, était impossible et pourrait coûter le trône au jeune prince. On pourrait au contraire tenter, par le moyen d'Aubigny et du roi de France, de l'entourer de catholiques sûrs [6]. Au début de 1582, le Jésuite William Crichton, envoyé par le Pape, arriva à

[1] Philippson déjà cité, 310.
[2] *Ibid.*, 311.
[3] *Ibid.*, 312.
[4] *Ibid.*, 313.
[5] *Ibid.*, 315-320.
[6] Galli à Castelli le 11 décembre 1581, dans Kretzschmar, 121.

Paris pour discuter avec Castelli et Beaton des affaires d'Écosse. Il vit, à Rouen, Persons; à Eu, le duc de Guise. En revenant en Écosse, Crichton rencontra par hasard à Dalkeith, le Jésuite William Holt qui avait été envoyé par Persons au Nord pour y exercer son ministère spirituel, en s'y présentant comme professeur de langue italienne et qui séjourna longtemps à la Cour de Jacques et revenait justement de Londres, avec une lettre de l'ambassadeur espagnol, Mendoza, promettant au duc de Lennox l'appui de l'Espagne [1].

Ainsi des deux côtés, du Pape par Crichton, de l'Espagne par Holt, Lennox reçut en même temps des nouvelles favorables; Crichton qui avait pris pour des promesses certaines les paroles d'un ton général tenues par le Pape et par le Nonce de Paris, jugea qu'on pouvait espérer une armée auxiliaire de 15 000 hommes. Rempli de joie, le duc là-dessus traça un plan pour délivrer toute la Grande-Bretagne du joug d'Élisabeth et de l'hérésie [2]. Une armée de 20 000 hommes devait débarquer en Écosse et, conduite par Jacques et Lennox, marcher contre l'Angleterre, en même temps que les Irlandais et les catholiques anglais se soulèveraient. Crichton transmit le plan à la France où Guise réduisit à 16 000, les 20 000 hommes demandés, mais du reste promit de venir en aide à l'entreprise par un débarquement [3]. Après quelques délibérations auxquelles prirent part le Nonce du Pape Castelli, Beaton, Allen, Persons et surtout Guise, il fut décidé d'accepter le plan du duc de Lennox et d'envoyer Crichton à Rome et Pearsons à Lisbonne, pour en pousser auprès du Pape et de Philippe II, l'exécution. Fin mai, tous les deux se mirent en route [4]. Le chevaleresque Guise, pour qui il s'agissait de la libération d'une reine opprimée et d'une parente, attendait avec enthousiasme l'expédition en Angleterre. « Dans un ou deux mois, disait-il, nous serons vainqueurs ou morts [5]. » Mais Castelli écrivit à Rome [6] qu'une entreprise plus grande et plus

[1] Philippson déjà cité, 321.
[2] Datés de Dalkeith le 7 mars 1582 dans Kretzschmar, 124-128.
[3] *Ibid.*, 64, 128.
[4] *Ibid.*, 65.
[5] *Ibid.*, 65.
[6] Le 22 mai 1582, *ibid.*, 135.

féconde en résultats était à son avis difficile à concevoir et encore plus difficile à exécuter.

Comme Galli le mandait à Castelli[1], Grégoire XIII accueillit le projet avec autant de joie que s'il se fût agi d'une délivrance de la Terre Sainte. Mais il ajoutait que l'expérience de longues années lui avait enseigné que beaucoup de choses sont présentées en belles paroles mais qui changent d'aspect dans la réalité; le Pape désirait donc voir le commencement de cette entreprise, avant de lui assurer son appui. Grégoire s'en tint ferme à ce point de vue, même après avoir reçu, par l'intermédiaire de Castelli, un mémoire de Persons[2] et même après que Crichton fût arrivé à Rome[3]. Néanmoins, par une lettre autographe, il chercha à gagner le roi d'Espagne à un projet de débarquement en Angleterre[4].

Philippe se sentait incapable, au milieu de ses embarras d'argent[5] et de ses autres si nombreuses entreprises, de commencer encore avec l'Angleterre une guerre qui aurait servi à renforcer surtout l'influence française. Il chargea, trop tard naturellement, son ambassadeur en France, Tassis, de détourner Pearsons de son voyage à Lisbonne[6]; lorsque le malencontreux négociateur se présenta à la Cour d'Espagne, on mit longtemps à le recevoir[7] et ce ne fut que par des intermédiaires et en termes très généraux, que le Roi l'assura de sa bonne volonté[8]. Ce ne fut que lorsque Grégoire XIII, qui n'avait reçu depuis de longs mois aucune réponse à sa lettre autographe, se fût plaint amèrement devant Crichton des retards de l'Espagne, que Philippe fit à son tour venir devant lui le Jésuite anglais pour, de son côté, faire retomber tous les torts sur le Pape[9].

Si insignifiants que fussent en soi ces procédés, ils sont cependant caractéristiques de la manière de faire des cours pontificales et espagnoles. Au Conseil d'Etat espagnol, on

[1] Le 28 mai 1582, *ibid.*, 146.
[2] Du 22 mai 1582, imprimé, *ibid.*, 135-146.
[3] Galli à Castelli les 11 et 25 juin 1582, *ibid.*, 147, 148.
[4] Galli à Taverna le 25 juin 1582, *ibid.*, 148.
[5] *Ibid.*, 76.
[6] *Ibid.*, 71.
[7] Taverna à Galli le 6 août 1582, *ibid.*, 151.
[8] Rapport de Pearsons sur son séjour à Lisbonne, *ibid.*, 157.
[9] Philippson déjà cité, 334.

était irrité, après avoir reçu la lettre du Pape, de voir que dans une question où il s'agissait avant tout de la religion, le Pape montrât si peu de zèle et voulût imposer tout le fardeau aux épaules de l'Espagne[1]. A Rome, on pensait qu'il fallait expliquer le silence tenace du roi par le fait que Philippe songeait à réaliser l'entreprise à l'insu du Pape; qu'en réalité, il eût été mieux que les prêtres se bornent à apaiser Dieu par leurs prières et abandonnent les autres affaires aux laïques[2]. Finalement, le 4 septembre, Philippe se décida, non à prendre un engagement mais à répondre à Grégoire XIII Il y déclarait que sa participation à l'entreprise d'Angleterre dépendait de deux choses, d'abord de l'importance du subside en argent que le Pape serait décidé à lui accorder; et, en second lieu, du succès des armes espagnoles dans la guerre avec Don Antoine pour les Açores[3].

Entre temps, une nouvelle victoire du parti protestant anglais en Ecosse avait mis fin pour le moment au plan contre l'Angleterre. Quoique Lennox jouât extérieurement au protestant et signât même une formule de foi, où il reconnaissait la doctrine de l'Église écossaise et reniait la Papauté[4], les pasteurs protestants n'abandonnèrent pas cependant leurs efforts pour arracher le Roi à son influence. Lennox s'était rendu particulièrement odieux à leurs yeux, pour avoir favorisé le système épiscopal que déjà Morton avait tenté d'introduire en 1572 avec le consentement de Knox[5]. Tandis que Jacques VI, fin août 1582, était à la chasse près de Perth, Ruthvel, comte de Gowrie, l'attira dans son château à Stirling où il fut gardé dans une douce captivité, mais où sa vie n'était pas à l'abri des pièges d'Élisabeth[6].

[1] Le nonce Taverna à Galli, Madrid, 6 août 1582, dans KRETZSCHMAR, 151.
[2] Galli à Taverna le 3 septembre 1582, *ibid.*, 152.
[3] PHILIPPSON déjà cité, 334.
[4] BELLESHEIM, *Schottland*, II, 146. Il est intéressant de noter que malgré cela, Lennox ne trouvait pas que son hypocrisie fût justifiée par l'excellence du but. Comme il le dit lui-même, il savait très bien qu'il ne pouvait justifier devant Dieu sa position de renégat de la foi : quoy considérant [la faiblesse des catholiques écossais] je m'estois delibere de ne plus dissimuler pour sauver la vie temporele du roy, combien que je luy sois proche parent, et *perdre mon âme et la vie éternelle*, ains me retirer en Franse et le laisser en proye a ses ennemys. Lennox à Grégoire XIII le 7 mars 1582 dans KRETZSCHMAR, 123.
[5] BELLESHEIM, *Schottland*, II, 130, 135, 142.
[6] *Ibid.*, 150.

Lennox se retira dans la citadelle de Dunbarton. Son rôle était terminé.

A la nouvelle de l'emprisonnement de Jacques, ce fut le cœur de son infortunée mère qui fut le plus profondément frappé, car elle voyait maintenant son propre destin suspendu également sur la tête de son fils unique. A la nouvelle retardée de l'événement si terrible pour elle, elle écrivit à Élisabeth [1] cette fameuse lettre où elle énumère toutes les trames et machinations de trahison, par lesquelles la reine d'Angleterre avait précipité sa rivale d'Écosse dans un abîme de malheurs toujours plus profond, si bien qu'elle se sentait désormais brisée même physiquement et ainsi qu'elle l'affirmait sur son honneur, n'attendait plus désormais d'autre royauté que celle du Ciel, qu'elle espérait comme la meilleure fin de toutes ses tribulations et adversités. Elle ne demandait plus qu'un prêtre catholique, qui jusque-là lui avait été refusé, et deux femmes de chambre pour l'assister dans sa maladie et son abattement.

Mais, si Marie était finie physiquement, son esprit restait encore intact; si elle n'attendait plus pour elle de souveraineté terrestre, elle ne restait pourtant pas les mains inertes, au moment où il s'agissait de la liberté et de l'existence de son unique enfant. Elle envoya des ambassadeurs en France et à Rome; elle écrivit à Beaton et à Madrid, sollicita du roi d'Espagne au moins un secours d'argent et poussa Guise à venir au secours de Jacques, même si l'Espagne se dérobait [2].

Le zèle de Guise avait été en fait plutôt accru qu'abattu par l'oppression de son parent Jacques VI. Comme Marie, il avait aussi songé à agir : même en se passant du concours de l'Espagne; il écrivit dans ce sens à Grégoire XIII [3], auquel Beaton lui-même assura que les choses étaient plutôt améliorées qu'aggravées [4]. Pourtant le Pape doutait qu'il fût

[1] Du 8 novembre 1582 dans LABANOFF, V, 338; *Opitr.*, II, 208-218.

[2] PHILIPPSON déjà cité, 339; KRETZSCHMAR, 81. Son messager au Pape (BELLESHEIM, *Schottland*, II, 151, n. 1) était le Jésuite Henri Samerie qui se trouvait en qualité de médecin auprès de Marie sous le nom de de La Rue. Sur lui voir POLLEN dans *The Month*, CXVII (1911), 11 ss., 136 ss. La lettre de créance pour Grégoire XIII dans THEINER, 1582, n. 65 (III, 373). Allen écrivit aussi au Pape le 12 septembre 1582, quand il eut appris l'arrestation de Jacques; dans THEINER, 1582, n. 64 (III, 372).

[3] Galli à Castelli le 15 (25) octobre 1582 dans KRETZSCHMAR, 155.

[4] 9 septembre 1582 dans THEINER, 1582, n. 64 (III, 372).

possible de faire quelque chose sans l'Espagne [1]; il chercha encore une fois à gagner le concours de Philippe à l'entreprise et lui promit de participer, pour un quart [2], aux frais qu'elle entraînerait. Il fit pourtant savoir à Guise que même si l'Espagne ne voulait pas ou ne pouvait pas intervenir, Sa Sainteté n'en ferait pas moins tout ce qui était en son pouvoir [3].

Les instances de Marie Stuart aboutirent au moins à ce résultat qu'Henri III de France envoya un ambassadeur, d'abord Fénelon, puis Meyneville au secours de Lennox en Écosse. Mais déjà, il n'était plus possible de sauver Lennox. A la fin de 1582, un édit fut arraché au Roi qui l'exila de Dunbarton; il mourut en France à la fin de mai 1583 [4].

Meyneville trouva Jacques VI dans des sentiments relativement favorables à la religion catholique. Le Roi, écrivait l'ambassadeur, ne veut rien savoir de ces arrogants prédicateurs et découvre de nombreuses falsifications dans leur traduction de la Bible. Lorsque Meyneville l'eut persuadé qu'il n'y avait plus rien à espérer que des puissances catholiques, il promit de ne plus persécuter les catholiques. Les divisions des lords protestants donnaient au Roi l'espérance de s'affranchir bientôt de leur pouvoir [5]. Dans ces circonstances, le retour de Meyneville en France, en mai 1583, remit de nouveau en branle l'entreprise contre l'Angleterre. De nouveau, une délibération eut lieu dans la demeure du Nonce de France [6]; et un plan de débarquement en Angleterre fut préparé [7]; d'après ce plan, l'Espagne devait attaquer au Nord et

[1] Galli déjà cité.

[2] E poi per levar affatto a S. Maestà ogni pretesto..., S. Sta si è resoluta di far qualche cosa di piu de le forze sue etc. Galli à Taverna le 24 octobre (3 novembre) 1582 dans Kretzschmar, 158.

[3] Galli à Castelli le 29 octobre (8 novembre) 1582, *ibid.*, 159.

[4] Bellesheim, *Schottland*, II, 157; Philippson déjà cité, 341, 475.

[5] Castelli à Galli, 20 (30) mai 1583, dans Kretzschmar, 165. Lorsque le roi donna un banquet à l'ambassadeur de France qui avait demandé pour sa personne le culte catholique, l'Église d'Écosse prescrivit un jeûne et frappa d'excommunication tous ceux qui prirent part au banquet. Il semble que le roi se fit un plaisir de braver les pasteurs; Bellesheim, *Schottland*, II, 156.

[6] Castelli à Galli le 1er (11) juin 1583, dans Kretzschmar, 166.

[7] Envoyé à Rome par Castelli le 10 (20) juin 1583, *ibid.*, 168, 171, le mémoire daté par Theiner de 1583 (1583, n. 9, III, 480) sur la facilité d'une descente en Angleterre appartient manifestement à la première année de Sixte-Quint. Cf. par exemple 481, col. 1, sous le 2 : l'insurrection de 1559 fut ante sedecim annos; 483, col. 1 : l'État pontifical est en paix per

Guise au Sud. Mais depuis l'expédition d'Alençon aux Pays-Bas, la situation était tendue entre la France et l'Espagne, entre le gouvernement français et les Guises, amis de l'Espagne [1]. L'exécution de l'entreprise devait ainsi nécessairement être retardée; il ne servit à rien que Grégoire XIII augmentât encore de 3 000 écus sa contribution antérieure de 4 000 écus [2].

Après tant de désillusions, de nouveaux espoirs renaquirent lorsque, en juin 1583, Jacques réussit à se délivrer de sa captivité. Au mois d'août suivant, des délibérations reprirent à Paris dont Pearsons transmit le résultat au Pape et Crichton au roi d'Espagne [3]. Grégoire XIII accueillit le projet avec enthousiasme, il songea même à renouveler contre Élisabeth la bulle d'excommunication et à prononcer sa déposition qui, dans les projets des deux années précédentes, n'avait même pas été envisagée [4]. Allen devait être nommé évêque de Durham et accompagner l'expédition en qualité de légat du Pape [5]. L'attitude de Philippe ne permit naturellement pas la publication du document dont le projet avait été déjà rédigé. Grégoire n'abandonna pas encore l'espoir d'y gagner finalement le Roi. Il était prêt à lui concéder le sussidio, la taxe sur le clergé espagnol s'élevant jusqu'à 400 000 écus [6]. Il remplaça le Nonce Taverna, qui n'était pas très agréable à Philippe, par Sega son préféré [7]. Mais tout fut inutile. Le 24 juin 1584, le Nonce de France écrivait que les Anglais et les Ecossais, qui avaient été mis au courant de la question, avaient visiblement perdu tout espoir; le 6 août de la même année, Tassis annonça que Philippe évaluait les frais de l'expédition à deux millions

felicissima novi Pontificis auspicia, la Belgique est retournée presque tout entière à l'obéissance, etc.

[1] Kretzschmar, 94.

[2] Galli à Castelli, *ibid.*, 171.

[3] Pollen dans *The Month*, IC (1902), 395. Instruction pour Richard Melino (c'est-à-dire Persons), du 12 (22) août 1583, dans Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse*, V, Paris, 1862, 307.

[4] Pollen déjà cité; Meyer, 243. Persons avait d'ailleurs dans son mémoire adressé le 22 mai 1582 à Rome, recommandé l'excommunication (Kretzschmar, 144). Le projet de la bulle d'excommunication porte la date du 24 septembre 1583; Meyer, 244.

[5] *Ibid.* Persons avait projeté également la nomination d'un évêque de Durham. Kretzschmar, 143.

[6] Le 15 août 1583, dans Kretzschmar, 98.

[7] Sega arriva le 1er (11) octobre 1583 à Madrid; *ibid.*, 99, cf. 212.

de couronnes et que pour ces raisons, les espérances devaient être reportées à des temps meilleurs [1].

A Londres néanmoins, le changement d'attitude de la cour d'Ecosse avait au début suscité des préoccupations. Pour obtenir quelque clarté sur les bruits obscurs qui se répandaient relativement aux négociations du roi d'Ecosse avec Rome, on n'hésita pas à recourir aux moyens les plus indignes. On prépara une prétendue lettre autographe de Jacques VI, dans laquelle le roi s'adressait au Pape dans les termes les plus respectueux et lui recommandait un prétendu jeune parent, John Stuart, par l'intermédiaire duquel Jacques avait été ramené des ténèbres de l'erreur dans la voie de la vérité et le lui recommandait comme son ambassadeur [2]. Un espion, qui devait représenter ce parent et qui, zélé catholique, fut envoyé pour écouter ce qui se disait à Paris dans les cercles écossais et à la Curie romaine, et pour interroger le Pape lui-même au nom de Jacques sur le moyen de ramener l'Ecosse à la vraie foi [3]. A Paris, le soi-disant John Stuart réussit auprès de Guise, de Seton et de Beaton [4], mais à Rome, il fut démasqué comme un mystificateur et sa lettre d'introduction fut tenue pour un faux [5].

Au moment où il était démasqué, Élisabeth n'avait que peu à craindre des inclinations catholiques de Jacques. Mais, au début de 1584, les espérances étaient encore favorables pour les amis d'Allen et de Pearsons. Jacques envoya d'Écosse les lords Gray et Fentray au duc de Guise pour le pousser à agir [6]. Le plus ardent catholique qu'il y eût dans la noblesse écossaise, lord Seton, reprit, après que le Roi fut délivré de sa prison, son poste d'ambassadeur à la Cour de France [7]. Le 19 février 1584, le roi d'Écosse

[1] Pollen déjà cité, 395.

[2] La lettre du 10 mars 1584, dans Theiner, 1584, n. 113 (III, 602).

[3] Les instructions diplomatiques de Jacques sur ce sujet, *ibid.*

[4] Theiner, 1584, n. 114 (III, 603); cf. les lettres au Pape de Beaton du 16 avril; *ibid.* du nonce français Ragazioni du 2 avril; *ibid.*, 805, de Guise du 15 avril 1584; *ibid.*, 807, 808.

[5] Lettre de Galli à Ragazzoni du 18 juin 1584 mentionnée dans la lettre de Ragazzoni du 9 juillet 1584, *ibid.*, 808; Ragazzoni à Galli le 23 juillet 1584 sur les raisons de la non-authenticité de la lettre de créance, *ibid.*, 809.

[6] Sa lettre de créance du 22 janvier 1584 dans Theiner, III, App. 801.

[7] Fils de Seton le 17 avril 1584, *ibid.*, 806. Lord Seton était chargé de traiter avec le roi de France, mais seulement après en avoir causé avec Beaton. Beaton à Galli le 19 mars 1584, *ibid.*, n. 109 (III, 596).

s'adressa personnellement par lettre à Guise et même au Pape [1]. Marie Stuart, pleine de confiance encore, écrivait le 22 mars à Allen [2]. Fin octobre, elle exhortait de nouveau à l'action [3], car au printemps prochain, ce serait trop tard. Il n'y avait pas à s'inquiéter pour elle, reine d'Écosse, des conséquences d'un débarquement armé, tant elle était fermement convaincue qu'elle ne pouvait donner sa vie pour une meilleure cause [4]. Elle se sentait sûre de la fidélité de son fils à la cause commune et de son amour filial.

La malheureuse princesse ne savait pas qu'elle était déjà trahie et abandonnée, même par son unique fils. Dès le 19 février, Jacques avait écrit à Guise que la puissance de ses ennemis et des rebelles s'accroissait de jour en jour, grâce à l'aide que leur procurait Élisabeth pour soulever le pays et pour lui ôter la vie. Il ne pouvait pas résister davantage; il fallait que Guise obtînt des princes et du Pape un prompt et puissant secours, sans quoi, il serait en peu de temps contraint ou à aller à la ruine totale ou à se jeter dans les bras de ses ennemis et à se soumettre à leurs volontés et à leurs désirs exécrables. Du côté du Pape, il fit les mêmes déclarations. Le prompt et efficace secours ne vint pas, et ainsi, le jeune prince, trop précoce mais faible de caractère, mit à exécution sa menace et se jeta entièrement dans les bras d'Élisabeth [5]. Déjà, la reine d'Angleterre avait reçu les informations les plus précises sur les délibérations de Paris et cela par l'intermédiaire du propre ambassadeur de Jacques; lord Gray, en effet, à son retour de Paris à Édimbourg, trahit son souverain en livrant les secrets de celui-ci à Élisabeth [6].

Vers le milieu de l'année 1584, on pouvait considérer que la tentative d'amener une intervention armée, en faveur du catholicisme et de Marie Stuart, avait complètement échouée. A la fin de mai, Henri III de France fit déclarer nettement et sans ambages à la reine d'Écosse par son ambassadeur en

[1] Les deux lettres dans Theiner, III, App. 802, 806.
[2] *Ibid.*, 1584, n. 110 (III, 599).
[3] Lettre à Allen du 28 octobre 1584, *ibid.* (III, 600).
[4] Iam enim statui nunquam mihi vitam felicius, quam in hoc tempore et causa finire posse, quod pro mea hac in re resolutione semel tandem tibi dictum velim, Theiner, III, 600.
[5] Bellesheim, *Schottland*, II, 164.
[6] *Ibid.*

Angleterre qu'il ne ferait rien pour elle; qu'il verrait plus volontiers même la couronne d'Écosse sur le front d'Élisabeth que de faire cause commune avec les Guises exécrés et avec l'Espagne, fut-ce même en faveur de sa belle-sœur[1]. Le mois suivant, mourut le duc d'Alençon, le dernier des Valois, après le Roi qui n'avait pas d'enfant; avec cela, la France était en guerre civile et ne pouvait plus penser à des entreprises au dehors. Pour l'Espagne, ses rapports avec l'Angleterre en étaient arrivés au point qu'on allait à une guerre ouverte même sans délibération. Les catholiques anglais en étaient arrivés à une sorte de défiance contre ceux qui recommandaient le parti espagnol. Au début de 1584, ils avaient reconnu que le Pape n'était pas seulement le plus ardent de leurs amis, mais le seul disposé à faire des sacrifices. Les résultats constamment défavorables de la politique avaient porté Allen et Pearsons à conclure qu'il y avait lieu « d'abandonner tout espoir en de tels moyens et de suivre uniquement la voie déjà tracée des moyens spirituels, par laquelle devait, après un long temps sans doute, se produire une décision[2] ». Une lettre d'Allen, datée de 1584 avise les catholiques des décisions et des derniers actes et leur conseille la patience[3].

La conviction d'être abandonnés des puissances catholiques et d'être livrés sans défense à la tyrannie des consciences porta certains catholiques anglais à un acte désespéré. En 1580, Humphrey Ely, docteur en droit et en théologie, envoyé par quelques nobles d'Angleterre et par des Jésuites, arriva près du Nonce du Pape à Madrid, Sega, et lui soumit un cas de conscience. Ces gentilshommes, déclara Ely, seraient résolus à tenter de tuer Élisabeth, si le Pape pouvait leur donner l'assurance qu'en agissant ainsi, ils ne commettraient pas de péché. Ils tenaient essentiellement à cette assurance, parce qu'il s'agissait d'une entreprise dans laquelle ils pouvaient eux-mêmes trouver la mort et être amenés à comparaitre devant le tribunal

[1] Mauvissière, le 22 mai 1584, dans *Mémoires de Mons. de Castelnau, seigneur de Mauvissière*, I, Brüssel, 1731, 595; Theiner, III, 599.

[2] Dr. Allen and I. . had resolved, to leave cogitation of such matters and to follow only our spiritual course, whereupon all dependeth tough in longer time. Dans Pollen, *The Month*, IC, 399.

[3] *Ibid.*, 397.

de Dieu sans avoir fait pénitence et expié leur crime[1].

Le sens de cette demande extraordinaire est expliqué par la réponse du Nonce. Séga leur dit[2] que ces nobles gentilshommes avaient lieu de se tranquilliser, autant qu'il lui semblait, par les expressions de la bulle d'excommunication contre Élisabeth, car cette bulle donnait à tous les sujets l'autorisation de prendre les armes contre la Reine. A une question faite à Rome, le Secrétaire d'État répondit en confirmant la décision du Nonce; il déclara méritoire la proposition de ceux qui venaient de le consulter[3]. Pour l'intelligence de cette réponse et de la question à laquelle elle était liée, il y a lieu de considérer ce qui suit : la bulle de Pie V, qui n'avait été révoquée par Grégoire XIII que pour ses conséquences relatives aux catholiques, en était le fondement. La Reine étant déposée et occupant, ainsi, illégitimement la souveraineté sur l'Angleterre, une conséquence légitime en semblait résulter à ceux qui posaient la question et au Nonce, que l'on pouvait prendre les armes contre elle ou qu'on pouvait susciter les armes à la main, un soulèvement, plus ou moins dans le genre de celui de Northumberland en 1569. A ce sujet, ces nobles n'avaient aucune hésitation. Leur doute ne se référait qu'au point de

[1] Tra le altre cose che mi dice questo dottore Umfrido Elei, una me ne ha detto con molto secreto in nome di alcuni nobili de la isola [e] de li medesimi padri Gesuiti, et è che li sodetti nobili si risolveriano di tentare di ammazzare la regina di mano propria, ogni volta che si assicurassero, almeno con la parola..., che S. S[tà] gli assicurasse che per questo non caderiano in peccato, per il pericolo che gli instaria de la morte lor propria in tentar cosa tanto grave et pericolosa. Sega à Galli le 14 novembre 1580 dans MEYER, 426. Les Jésuites mentionnés seront Campion et Persons. Que ceux-ci approuvassent le projet des nobles, c'est ce qu'on ne saurait accepter. Du reste, les Jésuites anglais, autant qu'on peut le savoir, se sont toujours prononcés contre de tels desseins (voir plus loin SPILLMANN, III, 388; IV, 57). Ceux-ci, dans le cas présent, auront renvoyé les questionneurs à une autorité supérieure et c'est bien dans ce sens qu'Ély en leur nom a transmis la question au nonce.

[2] Io gli ho riposto che per le parole de la sentenza di Pio V di sa. me. pare que questi si potriano assicurare, poichè particolarmente dà lizenza a tutti li vassalli di poter pigliar le armi contra la regina impune. Dans MEYER, 427.

[3] Non è da dubitare che tenendo quella rea femina d'Inghilterra occupati a la christianità dui regni sì nobili, et essendo causa di tanto danno a la fede cattolica et de la perdita di tanti millioni d'anime, ciascuno che la levasse dal mondo col fine debito del servitio di Dio, non solo non peccaria, ma anco meritaria, massime stante la sententia contra di lei di Pio V sta. me. Galli à Sega le 12 décembre 1580, d'abord publié par MEYER, 428.

savoir si dans un pareil soulèvement, il était permis de mettre les mains sur la Reine elle-même, ou si la personne sacrée de la souveraine devait être épargnée dans toutes les éventualités. D'après l'interprétation du Nonce et celle du Secrétaire d'État, la permission de prendre les armes contre la prétendue souveraineté de la Reine impliquait aussi celle d'en user en cas de nécessité contre la personne de la Reine illégitime. Si le Nonce, aussi bien que le Secrétaire d'État, approuvait le meurtre d'Élisabeth, leur interprétation reposait sur les principes de droit alors en vigueur. Grégoire lui-même, avec qui le Secrétaire d'État en conféra sans aucun doute avant d'envoyer sa lettre au Nonce, s'y tint également[1]. Que Grégoire n'approuvât pas simplement l'homicide politique, qui alors se répandait comme une épidémie, c'est ce que démontre le fait qu'il qualifia plus tard d'expressément illicite d'attenter à la vie de Henri III[2]. S'il ne fit pas la même réponse aux Anglais qui le questionnaient, c'est que le cas d'Élisabeth était essentiellement différent. Elle était en termes exprès frappée d'excommunication et déposée; de ce chef, conformément au droit d'alors, elle était une usurpatrice et un soulèvement de ses sujets contre elle avec *toutes ses conséquences* était considéré comme permis[3]. Grégoire XIII canoniste rigoureux

[1] Quanto poi a V. S. in caso che lei fosse incorsa in alcuna irregularità, N. S. le dà la sua santa benedizione. Galli à Sega le 12 décembre 1580 dans Meyer, 428. Cf. Sega à Allen le 12 mars 1581 dans Bellesheim, *Allen*, 277.

[2] Au reste, le Pape ne trouve pas bon qu'on attente sur la vie du roi, car cela ne peut se faire en bonne conscience; mais si on pouvait se saisir de sa personne et ôter d'auprès de lui ceux qui sont cause de la ruine de ce royaume, ...on trouverait bon cela. P. Claude Matthieu au duc de Nevers, de Pont-à-Mousson 11 février 1585 dans *les Mémoires de Mons. le duc de Nevers*, I, Paris, 1665, 657,

[3] Meyer (228) dit : « Grégoire XIII se réclame indifféremment de tous les moyens de la politique séculière de son temps; il est le seul des Papes de la contre-réforme à qui l'assassinat, du moment qu'il est accompli au service de l'Église, apparait comme une œuvre méritoire ». Page 231, Meyer cite dans la traduction la lettre de Galli mentionnée plus haut et ajoute : « Ces mots vont au delà de ce que permet le droit canonique à l'égard des excommuniés. L'excommunication dans le droit ecclésiastique jouait le même rôle que le bannissement dans le droit des États. L'assassinat d'un excommunié n'est pas considéré en droit canonique comme un meurtre, mais comme un acte qui comporte la pénitence afin que la discipline ecclésiastique n'en souffre pas et parce que des motifs pas toujours purs auraient pu se mêler à l'action. Lorsque Grégoire considère comme une œuvre bonne et méritoire le meurtre d'Élisabeth, ce Pape, du reste juriste sévère, abandonne le point de

trouvait d'autant moins de motifs de s'écarter des principes en vigueur, qu'il jugeait Élisabeth incorrigible et la tenait pour la cause de la perte de millions d'âmes [1]. Le Nonce pressa Ely de hâter le plus possible l'exécution du projet [2], mais celui-ci, dans son voyage de retour vers ces nobles Anglais, n'alla que jusqu'à Reims et personne n'entendit plus parler du projet d'insurrection [3].

Élisabeth avait occupé le trône plus de vingt ans, sans avoir à redouter de violences contre sa personne de la part des catholiques qu'elle opprimait, car le soulèvement de 1569 ne visait exactement que les ministres de la Reine et non celle-ci [4]. Pour la première fois, dans les années 1580-87 et de nouveau encore en 1593-1594, il fut beaucoup question de pareils projets. Dans quelques cas, un attentat fut réellement projeté par certaines personnes. Mais le plus

vue de droit catholique et se range parmi les partisans de la doctrine de l'homicide politique. »

Contre une telle exposition, aussi exempte d'animosité telle qu'on pouvait l'attendre d'un savant aussi sérieux que Meyer, on peut objecter ce qui suit. Urbain II, ch. 47, C. 23, Q. V, dit d'ailleurs qu'il ne retient pas pour homicide (dans le cas qui lui était présenté) celui qui, dans un élan de zèle pour sa mère l'Église a assailli un excommunié, mais là n'a pas encore été prononcé le principe général d'après lequel le meurtre d'un excommunié — désigné par Urbain II lui-même, *op. cit.*, comme flagitium — ne soit pas un homicide pour qu'on puisse librement se le permettre. Même Phinées et Matthias ne sont pas ouvertement considérés comme homicides. Néanmoins on est bien loin de regarder leur action comme permise ou comme régulière. Le zèle pour l'honneur de Dieu fait qu'on oublie d'observer que ceux-ci n'ont pas été constitués pour la punition des coupables; l'auteur, dans leur cas, mérite des éloges, mais son action n'en est pas moins mauvaise en soi (cf. E. Michael, *Ign. v. Döllinger* [1894], 548). Pour Grégoire XIII, il est clair que son point de départ est la bulle de Pie V d'après laquelle Élisabeth n'est pas la princesse légitime, mais une usurpatrice. La tentative de se débarrasser de l'usurpatrice par un soulèvement était donc selon lui légitime. Aussi est-on allé trop loin en disant que Grégoire XIII avait accueilli indifféremment tous les moyens de la politique laïque et considéré l'assassinat comme sanctifié par l'excellence du but. Il n'a pas succombé à l'infection d'une peste alors générale, mais était guidé par des vues juridiques. Dans la traduction de la réponse de Galli que cite Meyer, le passage « puisque cette Anglaise coupable règne sur deux si nobles royaumes » n'a pas été très bien reproduite. Le mot occupati a ici le sens de usurpati, comme le montre l'allusion qui suit à la bulle d'excommunication de Pie V.

[1] Mais déjà son successeur jugeait Élisabeth autrement parce qu'il espérait son retour dans l'ancienne Église. C'est pour cela qu'il repoussa résolument une proposition de tuer Élisabeth. Voir plus loin.

[2] Lettre à Galli du 14 novembre 1580 dans Meyer, 427.

[3] Ely devint à Reims prêtre et professeur; voir Pollen dans *The Month*, IC (1902), 605.

[4] Voir nos indications plus haut.

souvent, il ne s'agit que de bruits sans fondement ou de projets dépourvus de sérieux, de la part d'intrigants qui cherchaient par ce moyen à escroquer de l'argent.

Dès avant la requête au Nonce d'Espagne que nous venons de mentionner, un noble anglais s'adressa de Flandre à Owen Lewis à Rome et s'offrit, moyennant une indemnité de dix mille couronnes d'or, à assassiner Élisabeth. Il y a une petite différence, écrit-il, entre une disparition de la Reine au milieu d'une insurrection et un attentat contre elle conçu en secret dans tous ses détails. « Mais, écrivait deux ans après Lewis au Secrétaire d'État pontifical, je ne suis pas l'homme fait pour de semblables projets; en ma qualité de prêtre, je n'ai pas à m'occuper d'actes semblables, je ne lui ai donc pas donné de réponse[1]. » Il ne fut plus désormais question de cette affaire. Il est à présumer qu'il ne s'agissait que d'un espion, qui voulait sonder et trahir Rome.

Trois ans plus tard, un semblable projet fut soumis au duc de Guise. Un individu venant d'Angleterre se présenta comme un catholique secret de la Cour d'Élisabeth et qui était exaspéré contre la Reine, parce qu'elle avait fait exécuter certains de ses parents catholiques. Il était prêt, moyennant une somme de cent mille francs, à exécuter sur elle une vengeance sanglante. Guise se laissa tout d'abord attirer à ce plan; mais au bout de peu de semaines, ce courtisan d'Élisabeth était déjà parti, vraisemblablement parce qu'on le tenait pour un escroc[2]. Guise, que ce projet avait de nouveau raffermi dans sa décision d'une entreprise contre l'Angleterre et qui avait besoin d'argent pour son expédition, donna communication à l'ambassadeur espagnol et au Nonce de France de la proposition qui lui avait été faite. Il déclara pourtant expressément au Nonce qu'il ne demandait pas d'argent au Pape pour l'assassinat d'Éli-

[1] Lettre de Lewis du 1er mars 1582 dans POLLEN déjà cité, 604.

[2] Le nonce Castelli, à Paris, à Galli le 22 avril (2 mai) 1583 et Galli à Castelli le 13 (23) mai 1583 dans KNOX, *Letters*, 412, réimprimé dans KRETZSCHMAR, 161; cf. POLLEN, *op. cit.*, 607. D'après BROSCH (VI, 579), Persons aurait été aussi impliqué dans le complot. Mais au début de mai 1583, Persons était encore en Espagne; il ne partit de Madrid que le 30 avril (cf. KRETZSCHMAR, 163). Lorsqu'il arriva à Paris, fin mai (*ibid.*), le projet était déjà abandonné. Kretzschmar (p. 103, 112) attribue aussi aux Jésuites des projets de meurtre, mais sans preuves.

sabeth [1]; mais le Nonce lui répondit qu'il n'était pas convenable en fait d'écrire au Pape ces sortes de choses. Il estimait que Grégoire XIII se montrerait satisfait, de quelque manière que Dieu frappât son ennemie, mais qu'il n'était pas très séant que le représentant de Dieu travaillât à la châtier par de semblables moyens [2]. Mais d'autre part, le Nonce, autant qu'il semble, ne fit rien pour détourner le duc de son projet et on est péniblement impressionné de voir un homme dans sa position parler aussi froidement de pareilles choses. Grégoire XIII, à qui le Secrétaire d'État donna communication du plan, s'exprima à ce propos exactement comme le Nonce de France avait prévu qu'il le ferait [3].

En 1585, à la sollicitation de deux agents de Marie Stuart à Paris, Morgan et Paget, un certain Georges Gilbert s'adressa derechef au duc de Guise et lui soumit une nouvelle proposition pour le meurtre d'Élisabeth. Gilbert fut bientôt démasqué comme un escroc [4].

Les conjurations jusque-là énumérées, principalement pour ce qu'elles pouvaient contenir de sérieux, n'avaient exposé la Reine à aucun danger réel. Elle eut encore moins à craindre en 1583 de John Sommerville, un pauvre homme digne de pitié, qui avait des attaques périodiques de folie et qui, dans l'une de celles-ci, cria publiquement que la Reine était une vipère qu'il voulait tuer de son poignard. De nos jours, on aurait enfermé le malheureux dans une maison d'aliénés, mais au siècle d'Élisabeth, on ne jugeait

[1] Ne per questo fatto esso duca dimanda alcuno aiuto a Nostro Signore. KRETZSCHMAR, 162.

[2] Io quanto a far morire questa mala donna, le ho detto che non ne voglio scriver a N. S., come faccio, ne dico a V. S. Illma che gli lo dica; peroche se bene io credo che a N. S. fussi di contento che Dio per qual si voglia modo castigasse questa sua nemica, tuttavia non converrebbe far si che il suo vicario lo procurasse per questi mezi, et esso si quietò. KRETZSCHMAR déjà cité.

[3] Et perche la S^tà S. non puo se non sentir bene, che in qual si sia modo venghi levato d'oppressione quel regno et restituito a Dio et a la religione nostra santa. Galli à Castelli dans KRETZSCHMAR, 163. Si un criminel perd la vie en commettant son crime, on peut se réjouir de ce qu'il ne peut plus nuire sans pourtant excuser ou justifier ainsi sa faute. C'est en se plaçant à ce point de vue qu'il faut interpréter dans ce sens la phrase de Grégoire : « in qual si sia modo », dans ce sens, car autrement il aurait approuvé n'importe quel attentat contre Élisabeth, qui, en tout cas, lui en ferait dire trop.

[4] POLLEN déjà cité, 610.

pas encore avec une telle douceur. Sommerville lui-même, son beau-père Édouard Arden, grand shériff du comté de Warwick, avec trois de leurs parents et leur chapelain, furent arrêtés, en octobre 1583, et tous condamnés à mort pour haute trahison. Les contemporains attribuèrent la barbare sévérité de ce jugement à l'influence de Leicester qui était en inimitié avec Arden et convoitait ses biens [1].

Peu de jours après Sommerville, Francis Throckmorton, fils de l'ex-juge suprême de Chester, dut aller à la Tour [2]. Un mauvais soupçon s'était élevé contre lui parce qu'on avait saisi des lettres, qui semblaient démontrer qu'il avait été en relation avec Morgan et Paget, les agents parisiens de Marie Stuart. D'autres arrestations suivirent. L'acte d'accusation contre Francis Trockmorton l'inculpait de conjuration contre la vie et la souveraineté de la Reine, de complot de trahison avec Francis Englefield avec lequel il aurait parlé d'une attaque de puissances étrangères contre l'Angleterre; en outre d'avoir rédigé, dans un but de trahison, une liste des ports anglais propres à un débarquement et surtout d'avoir négocié également à ce sujet, dans le même but, avec Thomas Trockmorton [3]. A la quatrième torture, Trockmorton avoua avoir réellement écrit cette liste ainsi qu'une autre portant les noms des plus distingués catholiques anglais; les listes avaient été faites pour l'ambassadeur espagnol Mendoza et auraient eu pour but de favoriser une descente des Guises en Angleterre. Cet aveu fut rétracté plus tard par Trockmorton, puis répété encore une fois et retiré encore une fois, sur l'échafaud, immédiatement avant son exécution. L'étendue de sa faute ne peut donc guère être précisée; toutefois, il n'existe aucune preuve de sa participation à une conjuration contre la vie d'Élisabeth. L'ambassadeur d'Espagne dut quitter Londres après les aveux de Trockmorton.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que, dès 1580, il ait été question plusieurs fois parmi les catholiques anglais d'actes de violence contre Élisabeth. Des pensées de ce genre étaient pour ainsi dire dans l'air, si bien qu'il faudrait s'étonner au

[1] Voir Pollen dans *The Month*, IC, 616; Lingard, VIII, 167; Rishton, *Diarium*, 30 octobre au 23 décembre 1583 dans Sander, *App*.

[2] Rishton déjà cité; Pollen déjà cité, 616-618; Lingard, VIII, 168-170; Kretzschmar, 104.

[3] Pollen déjà cité, 616.

contraire que certains catholiques isolés aient échappé à leur contagion. Marie Stuart était dans la crainte constante d'un empoisonnement secret : en 1574, elle fut ouvertement avisée du danger par Shrewsbury. Au cours de la même année, Burghley prit à son service un assassin et lui fit faire une épreuve de son art sur le comte Westmoreland prisonnier; en 1581, Élisabeth et Walsingham firent des tentatives en vue du meurtre de Philippe II et de Grégoire XIII[1]; Burghley écrivait, en 1578, à propos du péril où l'on se trouvait, que don Juan amenât le complet triomphe de la cause espagnole aux Pays-Bas, que la Reine, en sa qualité de souveraine, pouvait très licitement faire tout pour la conservation de sa personne et de son peuple[2] et dans la demeure de Leicester, le meurtre de Don Juan avait été réellement projeté avec le consentement d'Élisabeth[3].

Du moment que Burghley se laissait guider par de pareils principes, il n'y a pas à s'étonner qu'à partir de 1581, toute une série de conjurations purement imaginaires contre la vie d'Élisabeth aient été imputées, devant les tribunaux, à des prêtres catholiques dont quelques-uns furent exécutés sur la base de ces accusations. Dans le procès contre Campion et ses compagnons, l'accusation fut portée contre eux d'avoir conspiré à Reims, à Rome et ailleurs pour déposer et assassiner la Reine. Comme les jours, le mois et l'année de ces prétendus complots sont précisés et que d'autre part, d'après les registres des collèges anglais à Douai, à

[1] Platzhof, 81-84.

[2] The queen's majesty, being a soverayn, may lawfully do any thing for preservation of herself and her people. Platzhof, 82.

[3] Aquí se trata en casa del Conde de Lecester de matar á su Alteza. Mendoza le 8 mai 1578, *Corresp. de Felipe II*, livre V, 227. Aquí há muchos dias que se platica, en casa de Lecester el matar á S. A; l'assassin envoyé était Edmond Ratcliffe (Mendoza le 16 mai 1578 déjà cité, 231). El de Parma ha mandado hacer justicia de dos ingleses, que escrebí á V. M. á los 16. de Mayo, que habian partido de aquí con órden de matar al Sr. Don Juan. Quand la reine reçut la nouvelle de l'exécution de Ratcliffe, elle dit à Walsingham que c'étaient là les fruits des conseils que lui et d'autres lui donnaient et la cause des embarras dans lesquels on l'avait plongée. Walsingham fut si impressionné par cette observation qu'il en eut la fièvre (Mendoza le 15 janvier 1579 déjà cité, 308). Cf. la note à Don Juan sur Ratcliffe environ du 12 août 1578 dans Kervyn de Lettenhove, *Relations*, X, 714. Ratcliffe s'était procuré une recommandation de Beaton pour Don Juan. On parlait en Angleterre de l'assassinat du duc de Guise avant son exécution, porque sabian que se habia de hacer. Guaras à Zayas le 7 novembre 1574, *Corresp. de Felipe II*, t. V, 70.

Reims et à Rome, on peut préciser les lieux où demeuraient ces prêtres, on peut se rendre compte dé la malignité de l'invention; les dates de l'acte d'accusation sont toutes fausses sans exception. Malgré cela, le 1er décembre 1581, Campion avec deux de ses compagnons, le 28 et le 30 mai 1582, sept autres prêtres furent exécutés sur la base de cet acte d'accusation[1]. Le 2 avril 1582, le prêtre Payne dut subir le même sort, parce qu'un témoin unique, absolument indigne de foi, raconta avec serment l'histoire de la participation de Payne à un attentat[2]. Le 4 mars, quatorze prêtres furent encore traduits en justice sous la même accusation, cinq d'entre eux durent y laisser la vie[3]. Tout pareil est le cas du typographe William Carter, qui fut arrêté en 1584, sous l'inculpation d'avoir en 1580, dans un livre récemment publié par lui, poussé à l'assassinat d'Élisabeth par une allusion à l'exemple de Judith. En réalité, seule une aveugle prévention pouvait faire trouver une telle interprétation à ce passage[4].

Pour le projet d'une nouvelle loi plus sévère contre les catholiques et pour exciter contre eux le peuple, furent plus importants que ces prétendus complots, les services d'un espion du gouvernement : William Parry réussit en effet à se procurer une lettre du secrétaire d'Etat du Pape, que l'on pouvait considérer comme une approbation pontificale d'un attentat contre Élisabeth[5].

Parry, à partir de 1570 environ, avait servi d'informateur en divers pays au lord trésorier. En 1577, revenu en Angleterre il dissipa la fortune de sa femme qui était riche, tenta l'assassinat de son principal créancier, n'échappa vraisemblablement à la potence que grâce à l'influence de son haut protecteur. Il se rendit ensuite en France pour y exercer l'espionnage à la solde de Burghley chez les catholiques anglais exilés. A Lyon, Parry se fit admettre à l'église par le Jésuite Crichton et lui déclara qu'il cherchait à délivrer par

[1] Le texte de l'accusation dans Pollen, *The Month*, IC (1902), 614.
[2] *Ibid.*, 606; Spillmann, II, 347, 396.
[3] Pollen déjà cité, 615.
[4] Lingard, VIII, 429, note J, où le texte en question est imprimé avec la réponse de Carter.
[5] Sur Parry, voir Lingard, VIII, 176; Dan. Bartoli, *Dell'istoria della Compagnia di Gesù. L'Inghilterra*, I, 4, c. 10, Torino, 1825, 102-113; Pollen déjà cité, C (1902), 72-77.

le meurtre d'Élisabeth les catholiques d'Angleterre. Crichton l'en dissuada avec énergie et déclara illicite un acte semblable[1]. Parry se fit ensuite présenter à Venise au Jésuite Palmio; il lui dit secrètement qu'il avait formé le plan d'un grand acte pour le bien de l'Angleterre, mais qu'il désirait auparavant avoir l'avis de quelques savants théologiens. Palmio ne se laissa entraîner à rien mais l'adressa au Nonce Campegio. Grâce à celui-ci, Parry demanda un passeport pour Rome afin d'y pouvoir entrer sans crainte de l'Inquisition. Sa requête fut agréée. Cependant Parry n'alla pas à Rome mais chercha en France à arracher à des prêtres anglais une approbation de son prétendu projet de meurtre. Mais ce fut en vain[2]. Par contre, il trouva un écho chez le laïque Morgan, l'agent de Marie Stuart; introduit par lui près du Nonce Ragazzoni, il remit à celui-ci une lettre pour Rome qui ne contenait en substance que la demande d'une indulgence plénière et l'assurance qu'il avait toujours vécu en bon catholique, malgré certaines hésitations en matière politique[3]. Ragazzoni envoya le 18 décembre 1583 la lettre, mais en ajoutant qu'on l'avait mis en garde contre Parry. Le 25 décembre, il revint à la charge disant que le Pape ne devait pas se fier à ceux qui se donnaient comme exilés anglais et dont beaucoup étaient des espions[4].

Le 1er janvier 1584, Parry renouvela sa proposition qu'il

[1] Après que Crichton lui eût répondu deux fois « quod omnino non liceret » Parry entama encore une fois avec lui une discussion qui n'est pas sans intérêt. Crichton cita à ce propos le mot de la Sainte Ecriture (Rom., 3, 8) « qu'il ne faut pas faire le mal pour qu'en survienne un bien et qu'on ne doit se procurer le souverain bien même par la plus petite action répréhensible ». Il ne suffit pas qu'une action ait un bon but, elle doit aussi être accomplie d'une manière bonne et légitime, ce qui ne se présente pas dans le cas de Parry (Dixi, Deum magis amare adverbia, quam nomina, quia in actionibus magis ei placet bene et legitime quam bonum; ita ut nullum bonum liceat facere, nisi bene et legitime fieri possit, quod in hoc casu fieri non potest). Si d'autres en décidèrent autrement, peut-être y a-t-il lieu de croire qu'ils se tenaient dans une forme permissive et qu'ils voulaient laisser chacun à sa propre conscience, ou qu'encore ils se laissaient plus toucher par leur compassion à l'égard des catholiques anglais que par les décisions écrites dans leurs livres, mais il est certain qu'un particulier ne doit rien faire de semblable sans une révélation spéciale de Dieu. Crichton de la Tour à Walsingham le 20 février 1585 dans Bartoli, déjà cité, 111.

[2] Lingard, VIII, 178.

[3] Coup d'œil sur l'ensemble de la correspondance touchant cette question dans Pollen, *op. cit.*, 74, 76.

[4] Dès le 17 juillet 1583, Crichton, de Lyon, l'avait mis en garde. Theiner, III, App. 754.

accompagna cette fois d'un puissant exposé des motifs. Il comptait, avec la grâce de Dieu, réussir à conduire bientôt une entreprise qui devait servir au bien général, à la paix de toute la chrétienté, au retour de l'Angleterre à l'obédience du Saint-Siège, à la délivrance de Marie Stuart. En cas de réussite, il adressait une prière comme il se lançait dans une entreprise si dangereuse pour lui, sans arrière-pensée, sans promesse et sans espérance, il priait le Pape de lui accorder une indulgence plénière et de le tenir pour un fils fidèle de la Sainte, Catholique et Apostolique Église Romaine. Ragazzoni transmit également le 8 janvier 1584, cette requête en y ajoutant pour la troisième fois cet avertissement : « Parry est trop bien connu, il jouit ici d'une mauvaise réputation. »

On serait en droit de croire que ces avis avaient été suffisants; pourtant le secrétaire d'État entra, on peut le dire, les yeux grands ouverts, dans le piège préparé. Il n'attendait pas d'acte de Parry; mais lui accorder une simple indulgence plénière put lui sembler sans danger. C'est ainsi qu'il écrivit à Ragazzoni, avec une imprudence incompréhensible, que l'objet auquel se rapportaient les deux lettres de Parry était d'une nature telle que du moment qu'il ne demandait rien de plus, on ne risquait rien à lui accorder foi[1]. En même temps, il envoya la lettre sollicitée par Parry. Le Pape, y disait-il, avait vu la demande de Parry du 1er janvier, il se réjouissait des bonnes intentions du demandeur et de sa décision, lui recommandait d'exécuter son projet, lui envoyait sa bénédiction et l'indulgence sollicitée. Il le récompenserait selon ses moyens des services rendus, d'autant plus que Parry dans sa modération ne demandait rien[2]. A peine Parry fut-il assuré d'une réponse du Pape à sa demande qu'il retourna en Angleterre, décrivit à la Reine, en présence de Burghley et de Walsingham, ses services et soutint que le Pape l'avait poussé au meurtre d'Élisabeth. Quelques semaines plus tard, il apporta, comme preuves de la vérité de son témoignage, la lettre de Galli avec la concession de l'indulgence, qui fut alors publiquement connue.

[1] Le due lettere del Parri sono in materia che non si perde niente dandogli credito, sinche non passa in altro. Galli le 30 janvier 1584 dans Pollen, *The Month*, C, 75.

[2] Galli à Parry le 30 janvier 1584, *ibid.*, 75. Cette réponse n'est sûrement qu'un projet rédigé par un secrétaire de Galli à la requête de Parry.

On peut plus facilement excuser le Pape dans cette affaire que le Cardinal Galli : le secrétaire d'État lui ayant présenté la demande de Parry comme sans importance, il dut négliger d'examiner d'assez près sa lettre. Mais quoi qu'il en fût, cette malheureuse concession d'indulgence fut un coup terrible pour les catholiques anglais. Depuis plusieurs années déjà, on avait accusé et condamné, devant les tribunaux, les prêtres catholiques comme conjurés et régicides; ces calomnies pouvaient continuer à être considérées comme sans fondement et injustes; leur constante répétition ne pouvait cependant ne pas produire quelque impression sur les masses. Lorsque le décret de proscription d'Orange, lancé par Philippe II en 1582, avait amené un premier attentat contre ce prince, la reine d'Angleterre et ses ministres sentirent croître en eux la peur d'une semblable efficacité de la bulle d'excommunication de Pie V; le meurtre effectif du prince d'Orange, le 10 juillet 1584, porta en Angleterre l'émotion à son comble [1]. Des associations se formèrent en tous lieux dont les membres s'engagèrent par serment de poursuivre jusqu'à la mort quiconque risquerait un attentat contre la vie de la Reine et quiconque tirerait profit d'un semblable attentat. L'association était manifestement dirigée contre Marie Stuart; quand on vint lire à la Reine prisonnière la formule du serment de ces associés, elle offrit aussitôt de la signer, ce qui toutefois lui fut refusé [2]. D'ailleurs les catholiques n'y pouvaient participer parce que le serment devait être prêté dans l'église protestante. Ainsi l'association prit une empreinte essentiellement et exclusivement protestante et devint un instrument de la diffusion du protestantisme [3].

L'automne de 1584 apporta encore aux catholiques un nouveau contretemps. Le Jésuite Crichton, au cours de son voyage en Écosse, fut pris par un pirate hollandais et contrairement au droit des gens, livré plus tard à l'Angleterre. Malheureusement, Crichton portait encore sur lui une copie du plan d'attaque de l'Angleterre de 1583, bien que l'entreprise eût été rendue alors impossible par la résistance de

[1] Pollen déjà cité, 71.
[2] Lingard, VIII, 172. Elle écrivit elle-même le 5 janvier 1585 un acte semblable qu'elle signa, *ibid.*, 183.
[3] Pollen déjà cité, 70.

Philippe, et qu'ainsi le dangereux document n'eût plus de valeur. Les aveux de Crichton firent le reste. Les négociations secrètes entre l'Espagne et Rome étaient désormais sous les yeux de tous [1]. Burghley s'entendit naturellement à exploiter à merveille ce nouveau grief contre les catholiques anglais et quand tous ces cas malheureux eurent élevé l'un après l'autre, hors de toute mesure, le ressentiment contre les catholiques, arriva la lettre du secrétaire d'État à Parry dans laquelle le souverain Pontife lui-même semblait approuver la pire chose que la calomnie eût imputée aux catholiques anglais.

Le terrain était maintenant préparé pour les mesures les plus âpres et les plus graves. Fin novembre 1585, fut tout d'abord présenté au Parlement un projet de loi dans le sens de cette association pour la sûreté personnelle de la Reine. En cas d'attaque contre l'Angleterre ou la personne de la Reine, chacun de ceux qui auraient participé à une telle entreprise, ou en faveur de qui elle aurait été faite, devait perdre tout droit au trône d'Angleterre et être poursuivi jusqu'à la mort [2]; en d'autres termes, on devait appliquer aux catholiques la justice du lynch; quant à Marie Stuart elle devait être frappée pour des entreprises dans lesquelles elle n'avait eu aucune part de culpabilité. Élisabeth possédait assez de sentiments d'homme d'État, pour rejeter des projets aussi inouis. Persécution jusqu'à la mort, estimait-elle, ne pouvait être appliquée que contre ceux qui auraient été déclarés traîtres par une commission de vingt-quatre membres; Marie et ses descendants ne pouvaient être exclus du trône que dans le cas du meurtre réel de la reine d'Angleterre [3]. En janvier 1585, suivit une nouvelle loi très dure contre les catholiques et dont l'exécution aurait privé ceux-ci de tout secours spirituel. D'après cette loi, tout Jésuite ou simple prêtre qu'on aurait trouvé en Angleterre, quarante jours après sa promulgation, devait être traité comme un coupable de haute trahison; quiconque hébergerait un prêtre ou subviendrait à ses besoins serait coupable de félonie, c'est-à-dire de complicité à un crime de haute trahison. Des peines sévères frappaient en outre tous ceux

[1] Lingard, VIII, 172.
[2] *Ibid.*, 174.
[3] *Ibid.*, 175.

qui, connaissant la demeure d'un prêtre, n'en auraient pas avisé les autorités dans l'espace de douze jours; il en allait de même pour les élèves des séminaires étrangers, qui ne s'en retourneraient pas dans les six mois, et pour les parents qui enverraient leurs propres enfants dans ces instituts et enfin toute personne qui contribuerait de ses subsides à l'entretien des séminaristes[1].

Le comble de l'injustice dans la nouvelle loi fut de pousser les persécutés au risque d'adresser une requête à leur Reine. Tous les catholiques, y disaient-ils, laïques et prêtres, considéraient Élisabeth comme leur véritable et légitime Reine, ils jugeaient absolument illicite de toucher à sa personne; ni des prêtres ni le Pape ne pourraient leur donner la permission de le faire; et si quelqu'un d'entre eux voulait adhérer à l'opinion opposée ils déclaraient cette opinion diabolique et abominable, hérétique et contraire à la foi catholique. Si les catholiques s'abstenaient du service de Dieu anglican, on ne pouvait douter pour cela de leur fidélité de sujets. Ils priaient cependant la Reine de refuser son approbation à une loi qui leur enlevait tous leurs prêtres. Il se trouva effectivement un généreux catholique qui, au milieu de mars, prit sur lui de présenter cette requête; il fut pour ce motif jeté en prison, d'où il ne sortit que par la mort au bout de quelques années[2].

Au Parlement, il n'y eut qu'un seul membre, qui osât élever la voix contre cette loi anti-catholique[3], et cette exception vint du côté d'où on l'aurait le moins attendue, c'est-à-dire de Parry qu'on avait récompensé de ses services par un siège au Parlement, mais qui du reste n'avait pas été satisfait de ce qu'on avait fait pour lui. L'audace de Parry lui valut son incarcération immédiate. Mais le lendemain, il fut remis en liberté par la Reine. Quelques semaines après, il fut cependant remis en prison et cette fois à la Tour. Il avait en effet repris de nouveau son ancien métier d'espion et probablement pour perdre un de ses compagnons d'espionnage, Neville, il avait cherché à le pousser au meurtre d'Élisabeth. Neville fit semblant de marcher mais dénonça ensuite Parry pour sa haute trahison. Le malheureux mourut

[1] LINGARD, VIII, 176; SPILLMANN, III, 39.
[2] *Ibid.*, 182.
[3] Le 17 décembre 1584, *ibid.*, 176.

sur l'échafaud. A la Tour, il rédigea une confession écrite dans laquelle il affirmait encore une fois que le Cardinal Galli avait approuvé le meurtre de la Reine. Cet aveu fut lu devant le tribunal. Mais lorsque le juge se préparait à rendre la sentence, Parry rétracta tout : ni il n'avait pensé au meurtre de la Reine, ni le Cardinal ne le lui avait conseillé. Jusque sur l'échafaud il se déclara innocent et quand Topcliffe lui opposa la lettre du Cardinal Galli, il assura encore une fois qu'il n'y avait rien de ce genre dans cette lettre [1]. Toute tentative pour découvrir un sens et une cohérence dans l'attitude de ce malheureux restera à jamais vaine; la plus simple explication, peut-être, est qu'à la fin, il était tombé en démence.

Parry mourut le 2 mars 1585 [2]; le 29 du même mois, Élisabeth confirma la loi contre les catholiques La même année elle fit transporter en France et mettre en liberté soixante-dix prêtres libérés des prisons anglaises [3]. Mais ce mouvement de douceur relative ne devait pas tromper sur le sérieux de la situation. Avec la loi de 1585, la persécution contre les catholiques atteignit son comble.

Dans les vingt premières années du règne d'Élisabeth, les lois contre l'ancienne religion furent dans une certaine mesure appliquées avec douceur. On s'était contenté d'exclure les catholiques des fonctions publiques et des postes influents et de rendre impossible l'admission de nouveaux prêtres. Parfois le gouvernement devint plus rigoureux. Ainsi après la persécution de 1569, après la conjuration de Ridolfi [4], après la nuit de la Saint-Barthélemy [5], qui, pour les évêques protestants et maints prédicants, fut l'occasion de demander à la Reine le sang des évêques et des prisonniers catholiques [6]. En ces occasions, la persécution devint suffi-

[1] *Ibid.*, 179.
[2] *Ibid.*, 181.
[3] Sander, 332. Allen le 28 février 1585, dans Theiner, 1585, n. 19 (III, 634).
[4] Voir Pollen dans *The Month*, CIV (1904), 508.
[5] Kervyn de Lettenhove, *Relations*, VI, 513.
[6] Despues que se supo aqui el destroço de Paris, se fueron los obispos a la Reyna, diziendole quanto le ymportava, porque no uviesse alborotos y tumultos en el reyno, que mandasse luego hacer execucion en los obispos, con los otros mas religiosos y seglares que estan presos por la religion chatolica, a lo qual la Reyna no quiso consentir (Kervyn de Lettenhove déjà cité, 513). Burghley cherche à apaiser Londres, porque con la nueva de lo

samment opprimante; un écrit catholique de 1572 se plaint de ce que toutes les prisons soient remplies de membres de la haute et de la petite noblesse, que même des femmes et des veuves soient punies pour avoir entendu secrètement une messe; que presque personne ne puisse passer d'une ville à une autre sans subir d'interrogatoire, que presque aucune lettre n'arrive sans être ouverte, qu'aucun entretien ne puisse avoir lieu entre amis qui ne fût soumis à la surveillance[1].

Ce n'est qu'à partir de 1569 qu'on en vient en principe et seulement pour quelques cas exceptionnels à une procédure sanguinaire contre les prêtres et les catholiques[2]. Cela changea lorsqu'en 1575, parurent en Angleterre les premiers prêtres des séminaires et qu'au bout de quelques années se manifestèrent les fruits de leur activité. Le gouvernement ne pouvait plus compter sur l'extinction des prêtres par la mort. Aussi commença-t-il à procéder avec une plus grande sévérité, surtout lorsque à l'arrivée de Campion, un nouveau courage anima les catholiques et que beaucoup qui hésitaient se déclarèrent ouvertement pour l'Église[3]. En 1577, le premier prêtre sorti des séminaires, Cuthbert Maine, mourut martyr[4]. Jusqu'à la mort d'Élisabeth environ cent vingt-quatre prêtres et soixante et un laïques[5] eurent le même sort. Il subirent en général la mort des traîtres, c'est-à-dire qu'ils furent pendus, éventrés encore vivants et qu'on leur arracha le cœur avec les autres viscères, le corps étant coupé en quatre[6].

de Paris los de aquella seta, qu'esta mayor parte, han hecho consultos y mostrado de querer hazer movimientos contra los Chatolicos, como en Paris se hizo contra los hugonotes, y ha passado tan adelante esto que no ha faltado algunos destos predicadores que lo dixessen publicamente en los pulpitos, procurando conmover la gente a ello. Antonio Fogaca à Albe le 8 septembre 1572 (*ibid.*, 514).

[1] A treatise of treason, dans Pollen, *The Month*, CIV, 509.

[2] Spillmann, II, 109.

[3] Du reste, Burghley et Walsingham avaient décidé avant l'arrivée des Jésuites une recrudescence de la persécution. Pollen dans *The Month*, CXV (1910), 54.

[4] Challoner, I, 28; Spillmann, II, 150.

[5] D'après la liste qui est dans Challoner, I, 11.

[6] Le texte de ces jugements traduit dans Spillmann, I, 110; cf. III, 10. Parmi le petit nombre de dames condamnées était Marguerite Clitheroe, qui fut écrasée en 1586 sous une porte recouverte de pierres parce qu'elle avait caché un prêtre (Lingard, VIII, 452). Deux autres dames furent condamnées au bûcher, mais graciées. Challoner, I, 315.

D'autres durent souffrir pendant des années tellement, qu'en comparaison, la mort par la main du bourreau pouvait leur sembler presque désirable. Le fils du duc de Norfolk, Philippe Oward Earl d'Arundel et Surray dut entrer en prison à l'âge de vingt-huit ans et y attendre la mort pendant dix ans[1]. Thomas Pound passa trente ans en différents cachots et aussi un certain temps dans une prison souterraine privée de lumière[2]. Plusieurs, moins distingués et moins riches, eurent leur vie abrégée par les privations au milieu des immondices des cavernes de leurs cachots[3]. Au début de juillet 1580, les prisons ordinaires étaient si bondées de catholiques que l'on demanda aux évêques et aux nobles suspects, de vieux châteaux pour y transporter les prisonniers[4]. Quelques mois plus tard, Pearsons écrivait[5] que quelques nobles et roturiers, hommes et femmes sont de partout jetés en prison et que des enfants même y sont attachés à des chaînes de fer. De cruelles tortures précédaient généralement l'exécution : les prisonniers étendus sur le chevalet de torture et étirés, devaient pendant des heures rester suspendus par les poignets jusqu'à ce qu'ils s'évanouissent; ou bien leur corps replié était pressé dans des cercles de fer en la machine appelée la « fille de Scavinger[6] ». En certains cas, on recourait à cette torture qui selon la croyance populaire espagnole était réservée à l'Antechrist[7], c'est-à-dire qu'on introduisait sous les ongles des doigts de ceux qu'on interrogeait des pointes d'aiguilles[8]. A cela s'ajoutaient les amendes pour avoir manqué au service

[1] Biographie de A. F. Rio traduite par K. Zell, Fribourg, 1874. Cf. Lingard, VIII, 185, 291.

[2] Foley, III, 567.

[3] La liste dans Challoner, I, 17.

[4] Allen au cardinal Galli dans Theiner, 1580, n. 88 (III, 215); Pollen dans *The Month*, CXV (1910), 55.

[5] A Galli le 17 septembre 1580, dans Theiner, 1580, n. 88 (III, 216). Owen Lewis écrit aussi de Milan le 13 octobre 1580 : Nunquam ita sævitum fuit in catholicos in Anglia atque nunc, quæ res eos facile moveret ad arma contra Reginam, si caput et auxilium haberent, vel certe sperarent. Fasc. 62 du mss. Fabre à la bibliothèque de Genève.

[6] Cf. Lingard, VIII, 423; *Diarium* en appendice dans Sander, 350.

[7] Entre otros usan uno que en España se imagina la gente, que como el mayor de todos ha de obrar el Anticristo, que es meter hierros entre las uñas y la carne. Mendoza le 12 août 1581, *Corresp. de Felipe II*, livre V, 83.

[8] Ainsi pour Campion et Briant, Spillmann, II, 274, 300.

divin et dont l'élévation, dans les conditions d'alors, est déclarée inouïe [1], les perquisitions pour découvrir des prêtres cachés, des livres catholiques ou des objets de piété et au cours desquelles des femmes désarmées et des enfants étaient menacés d'épées nues sans le moindre ménagement [2].

Naturellement, la vulgarité et la bassesse sous la protection de la loi cherchaient à tirer parti de ces circonstances. On avait l'occasion de s'enrichir des biens des catholiques et on en profitait [3]. Une armée d'espions et de délateurs à gages répandue partout par Walsingham, jusque dans les séminaires de l'étranger, empoisonnaient les rapports les plus confiants de l'amitié et de la parenté [4]. Des natures de bourreaux, telles que le trop fameux Topcliffe [5] et Henri Hastings, Earl d'Hountingdon, président de l'Angleterre du Nord de 1572 à 1595 [6], y trouvèrent l'occasion de rassasier leur cruauté et en usèrent de toutes leurs forces. Un envoyé de Walsingham, un certain Vane, qui s'était fait recevoir au séminaire de Reims, songea très sérieusement à faire disparaître d'un seul coup, par le poison, Allen et tous les élèves de l'établissement [7]. Du reste, même en Flandre, les Anglais qui s'étaient soustraits, en s'enfuyant de leur pays, à l'op-

[1] Détails dans Lingard, VIII, 448, n. R., et particulièrement dans F.-A. Gasquet, *Hampshire Recusants. A story of their troubles in the time of queen Elizabeth*, London, 1895. Georges Cotton paya pendant vingt ans 260 livres sterling par an. Un tailleur Neve et sa femme furent condamnés à chacun 140 livres pour n'avoir pas fréquenté le service religieux anglican dans les six derniers mois. Un tiers de l'amende était pour la reine, un second tiers pour les pauvres et l'autre tiers pour le dénonciateur. Dans les vingt dernières années du seizième siècle, le trésor de l'État 10 000 livres sterling à l'année provenait des amendes infligées aux insoumis, en 1601, la somme monta à 9 226 livres 19 shilling 4 pence (l'ensemble des revenus de la reine s'élevait à 400 000 livres).

[2] Lingard, VIII, 422, et Pollen déjà cité, CV (1905), 283.

[3] Jessopp dans Spillmann, III, 54.

[4] Lingard, VIII, 166; Meyer, 144. Sur les principaux espions au séminaire anglais de Rome, voir la relation de visite de Sega de 1596 dans Foley, VI, 13-19; *ibid.*, p. xix, extraits de lettres des espions. Naturellement, on s'efforçait de découvrir les espions dans les séminaires, ce qui amena de nombreuses plaintes (Meyer, 87).

[5] « Ce qu'une fantaisie exaltée peut imaginer d'inhumain s'est incarné dans cette figure d'une vulgarité sans nom », dit excellemment Meyer. Cf. Pollen dans *The Month*, CV (1905), 277. Il avait pleins pouvoirs de torturer à volonté et sans témoins les prêtres dans sa propre maison. Meyer déjà cité.

[6] Pollen déjà cité. Après la mort d'Huntingdon, le nombre des catholiques « insoumis » s'éleva en deux ans dans l'archidiaconat de Richemont à 20 000 (*ibid.*). Cf. sur lui Jessopp dans Spillmann, III, 53.

[7] Sega déjà cité, 7, 61.

pression de leur conscience, eurent à ressentir la lourde main d'Élisabeth. S'appuyant surtout sur la base d'un traité de 1495, elle obtint leur extradition et le régent espagnol Requescens consentit à cette demande en 1575, pour ne pas ruiner le commerce avec l'Angleterre [1]. Grégoire XIII s'employa de toutes ses forces à la défense de ces infortunés [2].

Une cruauté plus sauvage encore qu'en Angleterre fut déployée contre les catholiques de la malheureuse Irlande [3]. Pour arracher par la torture certains aveux, on enferma, en 1584, les pieds de l'archevêque O'Hurley de Cashel, dans des bottes de métal qu'on remplit d'huile et qu'on mit rôtir sur le feu si longtemps que des morceaux entiers de chair se détachèrent [4]. De même, on lit de l'évêque Mac Brien qu'en 1584, des bottes de plomb lui furent préparées pour le contraindre à renier sa foi [5]. Vingt-deux malheureux vieillards, parmi lesquels des aveugles et des estropiés, qu'en 1580, l'armée catholique, dans sa retraite de Mohomack, n'avait pu emporter avec elle, furent interrogés sur leur foi et comme ils déclarèrent que le Pape était le chef suprême de l'Église, ils furent enfermés dans une église à laquelle on mit ensuite le feu [6]. Les Franciscains irlandais [7], dont l'action en Irlande, remplie d'abnégation, contraignit à l'admiration leurs adversaires eux-mêmes [8], eurent de nombreux martyrs.

[1] Lechat, 98, 115; Meyer, 210. Parmi les exilés s'en trouvaient quelques-uns qui n'avaient pas pris part à l'insurrection de 1569, exemple Englefield, Lechat, 115.

[2] A l'archevêque de Cambrai le 15 avril 1575 dans Theiner, 1575, n. 112 (II, 133); à l'évêque de Liége le 17 août 1577, n. 82 (II, 137); bref en faveur de Norton du 1er mai 1577, *ibid.*

[3] Sur l'oppression de l'Irlande par les Anglais, voir le *Discorso sopra 'l regno d'Irlanda* adressé à Grégoire XIII dans *Urb.*, 854, p. 408, Bibl. Vatic., où est exposée la misère de ce peuple.

[4] Bellesheim, *Irland*, II, 200, 202. Nugent et Georhagan à Galli le 4 juin 1584 dans Theiner, III, 818.

[5] Bellesheim déjà cité, 203.

[6] Duodeviginti senes catholici, impotentes, cæci et claudi, viri simplices et idiotæ in oppido quod dicitur Mohomack ab exercitu catholico relicti, ne militibus impedimento fuissent, ab hæreticis inventi sunt; et de sua fide examinati fuerunt, qui omnes uno ore profitebantur fidem catholicam. Interrogati utrum Papam an reginam pro capite ecclesiæ haberent, Papam aiunt. Tunc absque mora in templum dicti oppidi divo Nicolao dedicatum palea coopertum omnes coniecti sunt portisque clausis vivi cremati fuerunt. A° 1580 Iunii 26; Moran, *Spicilegium*, I, 104.

[7] Bellesheim déjà cité, 189.

[8] « Outre cela, dit Brosch (VI, 547), le protestantisme anglais vit surgir un dangereux adversaire dans l'armée des moines mendiants chez qui la disci-

Ce qui frappe le plus péniblement dans l'attitude du gouvernement, c'est le mépris pour tout ce qu'une âme noble considère comme les biens suprêmes de l'humanité, la vérité, la moralité, la religion. Il était évident que les catholiques qui se laissaient entraîner dans l'église anglicane, agissaient contre leur conscience; mais, en dépit de la proclamation de la liberté protestante, on y employait la contrainte. Des espions dans les séminaires anglais devaient en y entrant, prononcer les mêmes serments que les autres élèves, ils juraient sans l'intention de tenir leur parole; pendant de longues années, ils affectaient des convictions et une piété catholiques, recevaient les sacrements, se faisaient consacrer prêtres; en d'autres termes, ils sacrifiaient honorabilité, caractère, morale, religion à l'intérêt de l'État et le gouvernement encourageait de pareilles choses qui sont encore pires que les cruautés envers les prêtres, puisqu'elles amenaient la ruine non des corps des hommes mais de leurs âmes.

On s'est demandé si la conduite d'Élisabeth contre les catholiques doit être considérée comme une persécution religieuse ou politique. Il paraît aisé de répondre à cette question. Élisabeth voulait à tout prix détruire en Angleterre la religion catholique. Mais la tentative d'anéantir une religion a donc bien, si l'on laisse aux mots leur signification, le caractère de persécution de cette religion. Naturellement, les motifs pour lesquels la Reine s'efforçait d'exterminer le catholicisme se trouvaient pour elle sur le terrain de la politique. Élisabeth avait dès le début observé d'un regard aigu quel tort apportait alors, dans la vie de la nation, la division religieuse. Toute sa politique extérieure reposait sur les divisions religieuses de ses voisins, mais en faisant alliance avec les presbytériens d'au delà du Tweed, avec les Gueux, avec les huguenots, elle tenait en échec l'Écosse, l'Espagne, la France et paralysait complètement ces très

pline n'était pas à la hauteur de celle des Jésuites, mais où l'esprit de sacrifice n'avait pas d'égal. Que pouvait-on faire à des hommes qui allaient à pied d'un pays à l'autre, qui se contentaient d'une écurie ou d'un tas de paille pour lit, qui partageaient avec les habitants celtes leur dernier morceau de pain obtenu par mendicité et étaient leur unique consolation dans leurs peines? » Brosch ajoute « qu'il ne leur restait qu'une faible ombre du véritable esprit chrétien ». La vie des pasteurs protestants contrastait violemment avec cette abnégation. Voir le témoignage du poète Spencer, *ibid.*, 548, et Bellesheim déjà cité, 675.

puissants adversaires. De là le soupçon que les catholiques anglais se laissaient exploiter de la même manière contre leur souveraine par quelque puissance étrangère; de là encore la tentative de réaliser l'unité religieuse du royaume par l'anéantissement de la religion catholique. Il est possible que même, chez Élisabeth, la haine contre l'ancienne Église ait joué son rôle, mais en général elle a paru dans sa conduite peu influencée par les motifs religieux [1].

Les ennemis des catholiques s'entendaient fort bien, par toute espèce de racontars et d'interventions, à déchaîner les passions contre eux. C'est ainsi qu'en 1572, fut répandue dans un libelle l'opinion qu'au Concile de Trente, le Pape, l'empereur et les rois d'Espagne et de France avaient comploté de tuer les protestants de France et d'Écosse [2]. En 1575, parut avec la tacite approbation du gouvernement un écrit rempli « des plus incroyables faussetés et mensonges sur l'Inquisition espagnole [3]. » En 1580, on eut connaissance d'un pamphlet avec dessins représentant « les trois tyrans du monde », c'est-à-dire le Pape, Néron et les Turcs [4]. L'année suivante, Leicester répandit le bruit qu'il y avait un projet de tuer tous les protestants en commençant par la Reine [5].

La Reine avait pu observer, sous le gouvernement de sa

[1] « Selon qu'il lui convient, elle se comporte comme une protestante obstinée ou comme une demi et secrète catholique », estime Brosch (VI, 588). Guaras qui, en présence de Burghley, manifesta l'espérance que l'Angleterre pourrait peu à peu être ramenée à l'obéissance au Pape, reçut pour réponse (toujours selon le sentiment d'Élisabeth) que la reine, en matière religieuse, ne pensait pas comme les Genevois ou comme les huguenots; qu'elle était d'avis qu'il fallait un chef dans l'Église; si le collège des Cardinaux changeait de mœurs, la reine en accepterait la doctrine (Guaras à Alba le 12 octobre 1572 dans Kervyn de Lettenhove, *Relations*, VI, 550; *Corresp. de Felipe II*, t. IV, 40). Dans la lettre de créance pour son ambassadeur près du sultan, William Harebone, du 5 novembre 1582, Élisabeth se proclame au contraire « invincible et très puissante protectrice de la vraie foi contre les idolâtres qui confessent faussement le nom du Christ (Jos. v. Hammer, *Gesch. des osmanischen Reiches*, Pest, 1834, 513). Plus tard elle présentait au sultan les catholiques comme idolâtres, les presbytériens et les huguenots comme des sortes de musulmans (*ibid.*, 576). Cf. Al. Pichler, *Geschichte der Kirchl. Trennung zwichen Orient und Okzident*, I (1864), 507.

[2] Guaras à Alba le 18 novembre 1572, *Corresp. de Felipe II*, livre IV, 59.

[3] Guaras à Zayas le 4 juillet 1575, *ibid.*, 84.

[4] Mendoza le 23 mars 1580, *ibid.*, 472.

[5] Mendoza le 9 janvier 1581, *ibid.*, 538.

sœur ainée, combien étaient odieuses les exécutions pour les seuls motifs religieux. Quoique l'intention d'Élisabeth fut surtout dirigée vers la destruction de la religion catholique, elle eut l'habileté de faire paraître les victimes de la persécution religieuse comme des délinquants purement politiques qui, par la violation des lois, ou comme conjurés et régicides, avaient encouru la peine méritée. Si les catholiques étaient contraints d'assister aux services religieux anglicans, on disait que la Reine ne voulait pas violenter les consciences et que chacun intérieurement pouvait penser et croire ce qu'il voulait [1], comme si les actes extérieurs ne pouvaient pas être contre la conscience. Maine, le premier martyr du séminaire de Douai, ne fut pas condamné comme prêtre mais sous le prétexte qu'on avait trouvé dans ses bagages une bulle pontificale [2], procédure entièrement illégale, puisque la seule possession des documents pontificaux ne tombait pas sous le coup de la loi. Plus tard, on en revint contre les prêtres à l'accusation de haute trahison [3] et en invoquant des récits de conjurations [4], la plupart d'invention pure, on chercha à rendre cette accusation croyable, même des catholiques.

La fausseté est un trait saillant de la politique d'Élisabeth. Mais nulle part peut-être cette lamentable façon de jouer avec la vérité ne se montre aussi répugnante que dans les procès de prêtres, où il s'agissait de l'honneur et de la vie d'hommes qui, au point de vue moral, représentaient la fleur et l'honneur de leur patrie. Tant que ces prêtres furent occupés au soin des âmes en Angleterre, ils évitèrent avec tout le soin possible tout contact avec la politique. William Allen, quoique les desseins politiques ne fussent pas étrangers à son esprit, tint avec grand soin ses élèves éloignés de choses de cette sorte; au séminaire de Douai, par exemple, on ne devait pas aborder la question de savoir si le Pape

[1] Lingard, VIII, 134; *The Month*, CIV (1904), 509.

[2] Ce n'était pas la bulle d'excommunication contre Élisabeth, comme Ranke (I, 389), Froude (XI, 54) et Meyer (p. 126) le soutiennent, mais un exemplaire imprimé de la bulle du Jubilé de 1575 qui n'avait qu'une valeur historique. Cf. Morris-Hoffmann, I, 124, où est imprimée la bulle trouvée chez Maine. Dans l'édition anglaise de son livre (Londres, 1916, 150), Meyer a déjà corrigé l'erreur.

[3] Voir plus haut.

[4] Voir plus haut.

pouvait bannir ou déposer un prince[1]. Le gouvernement anglais savait très bien que les prêtres n'étaient pas des conspirateurs, les interrogatoires de Campion et de ses compagnons notamment produisirent, là-dessus, une abondance de preuves telle que jamais plus un historien n'en trouvera de pareille; et, pour la grande masse des catholiques anglais, les conditions n'étaient pas différentes. En septembre 1582, au moment même où à l'extérieur on s'occupait avec tant d'ardeur de la conquête de l'Angleterre, un espion de Walsingham écrit à son maître qu'en dépit des plus laborieuses recherches, il n'avait rien pu découvrir des plans d'un soulèvement chez les catholiques anglais. Leicester, dans le même temps, se plaint également auprès de Walsingham qu'Élisabeth ne voulût pas croire que le fort accroissement des « papistes » constituait un danger pour son royaume : « Que le Seigneur dans sa miséricorde lui ouvre les yeux[2] », ajoutait-il. L'ambassadeur espagnol Mendoza ne put, pendant les années 1583-1585, découvrir chez les catholiques anglais aucun désir de soulèvement. Il parle lui aussi de leur fermeté dans la foi et s'étonne que pas mal de protestants continuent à revenir à l'ancienne Église. Du reste, il décrit les catholiques comme paralysés par la peur. Dans l'aristocratie terrienne, il n'existait, disait-il, aucune association pour secouer le joug protestant et personne n'ose exprimer de pensée à ce sujet. Autant qu'il a pu le savoir, aucun catholique n'est en relation avec Guise[3]. L'ambassadeur français Castelnau de Mauvissière écrit que

[1] Bellesheim, *Allen*, 132. Frere (212) dit aussi : Allen, while he played his own part in political machinations abroad, kept his college free from all that side of the question.

[2] *Cal. of State Papers. Domestic*, 69, cité par Pollen dans *The Month*, CI (1902), 408.

[3] Pollen déjà cité, 409. Con ésto envio a V. M. copia de una carta de la de Escocia, respondole acerca de los católicos que de ningun manera no sólo conviene declararles nada, mas aun tentallos, por estar demasiadamente amilanados, como lo he escripto a V. M. por diversas veces. Mendoza le 28 mars 1583, *Corresp. de Felipe II*, livre V, 488. Yo no sé verdaderamente que hava aquí algunos católicos principales que traten con el de Guisa. Mendoza le 16 juillet 1583, *ibid.*, 516. Alexandre Farnèse, le 30 novembre 1583 (Lechat, 142), fait observer, d'après l'avis des exilés anglais en Flandre, que les catholiques d'Angleterre ne prendraient pas les armes avant qu'ait débarqué chez eux une armée. Ils veulent que ce débarquement ait lieu au nom du Pape, sans quoi catholiques et hérétiques s'uniraient pour repousser l'étranger.

les catholiques anglais se consolaient constamment par l'espérance que leur Reine avait pour eux plus de sympathie au cœur qu'elle n'en montrait dans sa législation et dans sa politique. Les protestants eux-mêmes ne cessaient de craindre qu'elle ne favorisât les catholiques si elle épousait un prince de cette religion. Élisabeth elle-même avoue que les catholiques étaient ses meilleurs sujets [1]. La fidélité envers la Reine se montre de façon émouvante chez les martyrs. Leur dernière prière sur l'échafaud est pour leur Reine. Felton qui avait affiché à la porte du palais archiépiscopal la bulle d'excommunication contre Élisabeth ôta de son doigt immédiatement avant son exécution un précieux anneau avec diamant et le lui envoya [2].

Pour marquer les prêtres du crime de haute trahison, malgré l'absence de preuves visibles, Burghley recourut à un moyen d'information désespéré. S'appuyant sur la bulle d'excommunication de Pie V, il présentait en ces termes aux accusés la demande qu'on appelait « sanguinaire [3] ». Que ferais-tu si le Pape ou le roi d'Espagne débarquait avec une armée en Angleterre, pour rétablir la religion catholique? Il n'était pas suffisant pour les interrogés de répondre que dans les circonstances de fait où ils se trouvaient, ils reconnaissaient Élisabeth comme leur légitime souveraine, on exigeait d'eux l'assurance expresse qu'il n'y avait à envisager aucun cas où — selon le droit international du moyen âge — pût être justifiée l'attaque armée d'une puissance étrangère ni où le Pape dût procéder à la déposition de la reine. Répondre sans plus à cette demande dans le sens voulu par le gouvernement n'était pas possible ; toute réponse évasive ou conditionnée était considérée aussitôt comme une preuve de sentiments de haute trahison. En s'appuyant sur cette demande sanguinaire, le gouvernement pouvait naturellement faire exécuter tout catholique comme traître; mais du même coup elle fournissait aux adversaires de celui-ci la preuve que ceux qu'on condamnait ainsi mouraient pour leur religion et que le gouvernement en recherchant la pensée de ceux qu'il poursuivait, montrait manifestement que contre des prêtres

[1] Castelnau, les 27 mai 1579, 30 août 1580, 9 avril 1581 dans Pollen déjà cité, 408.
[2] Spillmann, II, 116.
[3] Bloody question. Cf. là-dessus Pollen déjà cité, CIV (1904), 513.

accusés par lui, il n'avait pas en mains de faits saisissables pour établir leur trahison ou du moins leurs sentiments hostiles à la Reine. Burghley lui-même jugea nécessaire en 1583 de prendre la plume pour défendre sa manière de procéder. Guillaume Allen lui répondit, faisant remarquer entre autres choses que même les réformateurs protestants tenaient pour juste en certaines circonstances une résistance violente contre le gouvernement [1], que les protestants d'Écosse, de France et de Flandre avaient obéi à de semblables doctrines et qu'Élisabeth même approuvait ces principes, quand elle soutenait les rebelles de ces nations [2].

Peu après la mort de Campion, tomba aux mains du gouvernement le document, dans lequel Grégoire XIII accordait l'adoucissement de la bulle d'excommunication de Pie V, réclamé par Pearsons et Campion [3]. Burghley, dans sa défense de 1583, publia cette déclaration pontificale comme une preuve que Campion, malgré toutes ses déclarations opposées, était venu ainsi que Persons en Angleterre comme exécuteur de la bulle d'excommunication [4] !

En réalité, de la concession de Grégoire XIII, on ne peut conclure que la volonté de tranquilliser la conscience des catholiques anglais et d'adoucir la bulle de son prédécesseur; mais cet adoucissement était un effet de la chaude sympathie que le Pape, en tant d'occasions, montra pour l'église anglaise. Il avait choisi le nom de Grégoire juste-

[1] Ainsi par exemple Calvin (*Prælectiones in Daniel*, c. 6, v. 22) : Abdicant enim se potestate terreni principes, dum insurgunt contra Deum : imo indigni sunt, qui censeantur in hominum numero. Potius ergo conspuere oportet in ipsorum capita, quam illis parere, ubi ita proterviunt, ut velint etiam spoliare Deum iure suo et quasi occupare solium eius, ac si possent eum e coelo detrahere (*Corp. reform.*, livre LXIX : *Calvini opera*, XLI, 25). Un écrit répandu en Flandre aux environs de 1575 sur le droit du peuple à la déposition des princes, voir dans Kervyn de Lettenhove, *Relations*, VIII, 51-58; cf. Marnix, *ibid.*, 113.

[2] Allen, *A true, sincere and modeste defence of English Catholiques that suffer for their faith both at home and abrode against a false, seditious and slanderous libel intitled : The Execution of Justice in England*, Ingolstadt, 1584. Cf. Bellesheim, *Allen*, 105; Lingard, VIII, 428.

[3] Voir plus haut.

[4] Meyer, 120. Du reste Grégoire XIII donnait encore une autre décision sur les devoirs des catholiques anglais; elle portait qu'en toutes choses concernant l'État, ils devaient reconnaitre Élisabeth comme reine légitime : externo honore et verbis observarent. Pollen dans *The Month*, IC (1902), 96.

ment en mémoire du grand Pape, qui envoya le premier des missionnaires chez les Anglo-Saxons et sûrement, pour se mettre dans l'esprit de Grégoire XIII, il faut faire attention que son nom devait lui être un stimulant qui le poussait à son tour à devenir également un apôtre de l'Angleterre[1]. L'appui qu'il donnait aux deux séminaires anglais répondait à la même pensée. Il fit tout ce que ses forces lui permirent en faveur des exilés anglais, qui abandonnaient leur patrie pour sauver leur foi[2]. Grégoire fut finalement celui qui a accordé aux victimes de l'assassinat judiciaire anglais le plus haut honneur dont l'Église catholique a coutume de couronner la grandeur morale. Il permit de traiter leurs restes comme des reliques et ouvrit la voie à la vénération religieuse pour eux dans le sanctuaire des églises et du culte, faisant décorer par le peintre Circignani, la chapelle du Collège anglais à Rome par des représentations de leur martyre[3].

[1] Voir plus haut; MEYER, 242.

[2] Distributio 500 sc. a gloriosissimæ memoriæ S. S[tis] decessore indulta et a S. D. N. Gregorio XIII continuata et Religiosis et Pauperibus Anglis in Belgio exulantibus in eleemosynam collata nec sine novo S. S[tis] annuatim consensu ratificata (Conventui monialium S. Brigittæ sc. 200; Conventui Carthusianorum sc. 50; sacerdotibus Anglis, qui in Belgio prædicant sc. 50; D. Thomæ Fremano sc. 20 etc.), *Cod. Reg.*, 2020, p. 446, Bibl. Vatic.; lettre circulaire à toute la chrétienté en faveur des réfugiés anglais, *Bull. Rom.*, VIII, 383; à Philippe II pour lui recommander deux gentilshommes, *Brevia*, XXI, n. 283, p. 218, Arch. secr. pap.; à Don Juan le 26 juillet 1578 dans THEINER, 1578, n. 96, III, 435 (pour recommander Norton et les Chartreux anglais qui avaient été exilés de Bruges à Saint-Quentin et les sœurs de Sainte-Brigitte à Malines); à Philippe II le 9 avril 1578, *ibid.*, n. 87, p. 436 (pour lui recommander le prior Angliæ [Richard Shelley]); au roi français (pour Lesley) le 27 mars 1574, *ibid.*, 1574, n. 94, I, 307, cf. II, 133; à Philippe II (pour Westmoreland et Dacre) le 5 septembre 1580 dans BELLESHEIM, *Allen*, 273; cf. THEINER, III, 701. Cf. plus haut; A. BERTOLOTTI, *Relazioni di inglesi col governo pontificio nei secoli XVI-XVII e XVIII. Documenti raccolti negli archivi romani* dans *Giornale araldico genealogico diplomatico XV anno 1887-1888*, Pisa, 1888, 112. Sur les religieuses de Sainte-Brigitte et les Chartreux, cf. LECHAT, 25, 132.

[3] Décret de la Congrégation des rites, confirmé par Léon XIII, le 9 décembre 1886, sur la béatification de 54 martyrs anglais dans *Katholik*, 1887, I, 549; KNOX, *Letters of card. Allen*, 186; MEYER, 91. Ecclesiæ anglicanæ trophæa sive sanctorum martyrum, qui pro Christo catholicæque fidei veritate asserenda antiquo recentiorique persecutionum tempore mortem in Anglia subierunt passiones, Romæ in Collegio Anglico per Nicolaum Circinianum depictæ, nuper autem per Io. Bapt. de Cavalleriis æneis typis repræsentatæ, Romæ, 1584 (36 estampes sur cuivre représentant les martyrs anglais des temps anciens et modernes). Cf. GASQUET, *English College*, 118, 145.

En dehors des catholiques, il y avait encore en Angleterre un autre parti très puissant qui ne voulait pas non plus entendre parler de l'Église d'État, combattant et ayant en horreur son culte ainsi que ses évêques, c'était le parti des puritains qui se renforçait de jour en jour.

Il est étrange que justement les ennemis principaux des catholiques, un Leicester, un Burghley, un Walsingham et le terrible persécuteur Huntingdon étaient ou des puritains déclarés ou tout au moins des gens qui adhéraient plutôt aux idées puritaines qu'à l'Église d'Etat[1]. La persécution qui s'était déployée contre l'ancienne religion, en faveur de l'unité religieuse et de l'Église d'État, était donc au fond l'œuvre de gens qui ne voulaient pas entendre parler de l'Église d'État. Les catholiques eux-mêmes attribuaient leurs souffrances beaucoup plus aux puritains qu'à la Reine[2]. Ce fait jette une nouvelle lumière sur les motifs de la persécution; car du côté des puritains, ce n'était pas la politique, mais la haine religieuse qui les poussait au combat et l'on en peut dire autant des prédicants, qui poussaient si souvent aux hostilités contre les catholiques et à leur destruction[3].

Même l'attitude qu'observait le gouvernement vis-à-vis des puritains jette une lumière sur sa position à l'égard des catholiques. Comme la suite le démontra, le puritanisme était beaucoup plus dangereux pour l'État et l'Église d'Élisabeth que la reconnaissance de l'autorité du Pape; mais la sagesse politique d'un Burghley et d'un Walsingham, qui redoutaient tout de Rome, était comme frappée de cécité à l'égard du danger dont les menaçaient les puritains[4].

[1] Cf. pour Leicester, FRERE, 115, 185, 226; pour Burghley, 229; pour Walsingham, Mendoza le 22 avril 1578, *Corresp. de Felipe II*, t. V, 221. Camden nomme Walsingham a strong and resolute maintainer of the purer religion (*Dictionary of National Biography*, LIX, 127); de Huntingdon il dit : He was of a mild disposition, but being a zealous puritan, much wasted his estate by a lavish support of those hotheaded preachers (*ibid.*, XXV, 127). D'après Mendoza, le 27 février 1581 (*Corresp. de Felipe II*, t. V, 550), Huntingdon était gran puritano y enemiguísimo de la Reina de Escocia. Cf. POLLEN dans *The Month*, CV (1905), 273.

[2] POLLEN déjà cité, IC (1902), 407.

[3] Voir plus haut.

[4] Voir ci-dessous. Le 15 novembre 1573, Antonio de Guaras écrit à Albe (KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VI, 844) : Esta semana, por comission de la Reyna, se ha dado orden para que, en este pueblo y en todo el reyno, se tome nota de los que son conocidos por Catolicos y Puritanos... *La persecucion solamente es contra los Catolicos*, porque todo es disimulacion

Quiconque veut juger exactement la persécution contre les catholiques devra rapprocher les deux faits l'un de l'autre. Pour ce motif déjà, l'histoire des Papes ne peut traiter brièvement l'ascension d'un parti qui par la suite exerça une influence si décisive sur les destinées de l'Angleterre.

La tendance puritaine dans le protestantisme anglais commença lorsque, sous la reine Marie, beaucoup de prédicants s'enfuirent à Genève et s'y familiarisèrent avec les idées de Calvin; de retour en Angleterre, ils ne purent naturellement sympathiser avec certaines institutions de l'Église nationale, restées encore à moitié catholiques. La lutte au début se limita à d'apparentes petitesses. Le plus simple des vêtements sacerdotaux du temps catholique, le rochet ou habit de chœur, tunique de lin sur le vêtement journalier, était encore en usage dans l'office religieux anglais. Contre cette « survivance antibiblique du Papisme », comme contre toutes les autres choses de semblable nature, fut ouverte maintenant une campagne avec un grand déploiement de zèle [1]. L'archevêque Parker résista aux novateurs et

contra los Puritanos por ser los mas finos y apasionados hereges de la opinion dellos, y ay muchos que estan en gran autoridad, que son los principales dellos, y tanta discordia por ello que se teme de alteracion. De même Persons, de Paris écrit le 24 août 1583 au Recteur du Collège anglais à Rome : Catholici... dimicant fortiter pro sua fide. Queruntur enim cum libris, tam etiam scriptis et sermone, se solos plecti et vexari, cum boni et fideles subditi sint; Puritanos vero, qui manifestos se produnt Reginae inimicos, liberos esse ab omni vexatione. Hoc regni consiliarii audiunt, sed dissimulant tamen, quia maxima ex parte et ipsi Puritani sunt (Theiner, 1583, n. 85, III, 476). De même Mendoza, le 16 juillet 1583 *(Corresp. de Felipe II*, tome V, 513, rapporte : La secte des Puritains s'accroît beaucoup, siéndolo muchos principales del Reino. Six gentilshommes d'entre eux auraient demandé conseil aux huguenots français pour savoir s'ils ne devaient pas prendre les armes contre leur reine pour la déposer ou la tuer, parce qu'elle n'adoptait pas leurs idées de réformes et ne voulait pas exécuter tous les catholiques (pidiéndoles parescer si podian tomar las armas contra la Reina para deponella de la corona, poniendo otro en su lugar ó matalla, por concertarse su religion y evangelio). La lettre fut interceptée, les six nobles traduits devant le conseil mais laissés impunis, que es bueno para la sevicia que usan con los católicos. En Zélande et à Middelbourg, fut édité par les Puritains un livre enseignant entre autres choses que les supérieurs perdent leur qualité s'ils ne se conduisent pas d'après l'Évangile, chacun dans ce cas pouvant les déposer ou les tuer (en cual como falten, ipso facto tiene poder cualquiera para descomponellos ó matallos). Le Conseil voulait intervenir, mais comme Leicester, Walsingham et Redefort étaient de pensée puritaine, on n'en fit rien.

[1] Frere, 54, 111-128. Un des gross points of popery était aussi le col de fourrures que les hauts ecclésiastiques avaient coutume de porter. Il fut abandonné en 1571 comme entaché de superstition, concession qui naturellement encouragea les Puritains à de nouvelles exigences.

la lutte prit alors une ampleur plus considérable; la nouvelle école déclara antibiblique même la fonction d'évêque et visa à une constitution presbytérienne, d'après laquelle les communautés devaient être guidées par un conseil d'Anciens [1]. Déjà quelques partisans de la nouvelle tendance commencèrent à former des communautés spéciales, contre lesquelles d'autre part, le gouvernement procéda [2].

Mais le mouvement ne se laissa plus endiguer. La jeune Église d'État, instituée par la grâce d'Élisabeth, n'avait pas encore de racines dans le cœur du peuple. Les puritains avaient en face d'elle la supériorité d'une plus grande logique, à quoi il faut ajouter que les évêques d'État étaient souvent des hommes indignes [3]. Élisabeth considérait la nomination aux sièges épiscopaux et les vacances de sièges, comme une source de revenus; une fois sur leur siège, les nouveaux évêques cherchaient à se dédommager de leurs dépenses en faisant avec leurs subordonnés ce que la Reine avait fait avec eux [4]. Ainsi « l'Église s'enfonçait de jour en jour davantage dans une mer de corruption [5] ». Le puritanisme profita de cet état de choses. Son opposition à l'Église d'État en fut renforcée, son avance devint plus audacieuse, ses adhérents se firent de jour en jour plus nombreux. Les chefs qu'il avait eus jusque-là, Sampson et Humphrey, ne s'étaient familiarisés qu'à l'âge mûr avec le calvinisme et avaient encore conservé de nombreux souvenirs de l'état de choses de leur jeunesse; mais Thomas Cartwright, professeur à Cambridge, qui en prit la direction vers 1570, avait grandi dans la sphère des idées de Genève. Il put oser adresser du haut de sa chaire des attaques mani-

[1] Frere, 126.

[2] *Ibid.*, 126.

[3] There were many upon the bench of bishops who were unworthy of their place there, and the proportion of these did not diminish as Elizabeth's reign went on (Frere, 156). Les évêques d'Élisabeth, dit Frere (p. 303), n'avaient d'ordinaire pas d'autre rôle que les éponges. La Reine les pressait d'abord elle-même et les laissait ensuite sucer tout ce qu'ils pouvaient des emplois qui leur avaient été donnés. In the early part of Elizabeth's reign, on lit, p. 304, the clergy were both unlearned, and ill-bred... The married clergy suffered from the dubious position of their wives, for clerical marriage was not yet authorised by statute.

[4] Frere, 191.

[5] A Church which was daily sinking deeper into a sea of corruption, *ibid.*, 191. Sous Élisabeth on trouvait encore des prébendes aux mains d'enfants de quatorze ans. *Ibid.*, 162.

festes contre la constitution épiscopale de l'Église et s'il trouva à Cambridge un adversaire en Whitgift, la majeure partie cependant de l'Université se rangea à ses côtés[1]. Whitgift lui-même, plus tard, comme second successeur de Parker sur le siège épiscopal de Canterbury, se montra vraiment le plus rude ennemi des puritains[2], mais tout en s'opposant à leur action démolisseuse en matière de discipline ecclésiastique, il montra pourtant une forte sympathie lui aussi en matière de doctrines à leurs idées[3], tandis que son prédécesseur Grindal s'était mû entièrement dans le courant puritain[4]. Même dans la masse profonde du peuple, les zélateurs trouvaient un grand écho contre les « abus ». Lorsque au milieu de 1572, parut un pamphlet intitulé « Avertissements au Parlement[5] », qui s'exprimait en termes violents contre les évêques, contre le livre commun de prières et contre les abus ecclésiastiques[6], ses auteurs, bientôt découverts, Field et Wilcox furent il est vrai emprisonnés, mais le peuple se porta à leur prison comme à un lieu de pèlerinage[7]. L'ordre de livrer aux évêques tous les imprimés de cet écrit fut si peu obéi qu'on n'en remit pas même un seul exemplaire à l'évêque de Londres[8]. Le Parlement à qui l'avertissement avait été adressé comptait de nombreux puritains parmi ses membres; des propositions dans le même sens lui furent plusieurs fois présentées. Si aucune de ces propositions ne fut changée en loi, on ne le dut qu'à l'intervention de la Reine[9]. Élisabeth surveillait avec l'attention la plus jalouse le Parlement, pour tout ce qui concernait sa suprématie à elle en matière ecclésiastique. Elle interdit en 1572 à la Chambre des Communes de porter des projets de lois sur les affaires religieuses, qui n'aient pas été aupa-

[1] Frere, 155.
[2] *Ibid.*, 223-236.
[3] He was decidedly in sympathy with the Calvinists in his doctrinal standpoint, and in this respect he joined hands with the puritan party, *ibid.*, 224.
[4] *Ibid.*, 110, 191.
[5] *Ibid.*, 178.
[6] L'écrit appelle la Curie archiépiscopale « l'immonde marécage et la mare empoisonnée de toutes les abominations qui infestent le monde entier ». Le livre commun de prières y est qualifié « de livre imparfait extrait du fumier papal, du bréviaire et du missel ». Frere, 179.
[7] *Ibid.*, 182.
[8] *Ibid.*, 185.
[9] *Ibid.*, 161, 177, 198.

ravant soumis au clergé [1] et déclara de nouveau en 1576 qu'elle ne voulait pas d'immixtion du Parlement en ces sortes d'affaires [2]. Les mains furent presque entièrement liées au primat de l'Église d'Angleterre. Grindal, successeur de Parker, put s'en apercevoir lorsque la Reine exigea de lui la suppression chez les puritains du soi-disant « prophétisme », c'est-à-dire la suppression des réunions particulières où chacun, sur un texte de la Bible qui lui était présenté, pouvait présenter sa pensée. Grindal s'y refusa en invoquant sa conscience et en terminant sa lettre à la Reine, il insista pour qu'elle daignât abandonner les questions religieuses aux évêques et aux théologiens. Élisabeth riposta en interdisant à Grindal l'exercice de l'administration épiscopale pendant six mois, et passant par-dessus la tête de l'archevêque, elle fit transmettre immédiatement son ordre aux évêques subordonnés à Grindal [3].

Le prophétisme se maintint du reste en dépit de l'ordonnance royale sous d'autres noms [4]. D'une façon générale, le gouvernement se comporta toujours avec douceur et avec des égards extrêmes envers les puritains. Certes, quelques prédicateurs furent destitués pour s'être trop fait remarquer et tantôt l'un, tantôt l'autre, alla en prison [5]. Mais il n'y eut en réalité pour ressentir un traitement plus rude que l'extrême gauche du parti; celle qui adhérait à Robert Brown, qui se sépara formellement de l'Église d'État pour réunir une communauté « des plus dignes » et qui niait non seulement la valeur des ordinations anglicanes mais même la suprématie ecclésiastique de la Reine. Malgré cela Brown, parent de Burghley, fut pendant longtemps traité avec les plus grands égards jusqu'à ce qu'à la fin de 1581, il jugea bon de fuir avec ses amis à Middelburg en Hollande [6]. La secte donna aux puritains ses deux premiers martyrs : deux Brownistes, qui nièrent obstinément la suprématie spirituelle d'Élisabeth, durent expier sur le gibet en 1573 leur impar-

[1] Frere, 177.
[2] *Ibid.*, 199.
[3] *Ibid.*, 193.
[4] *Ibid.*, 194.
[5] *Ibid.*, 172. Les écrivains puritains prétendent que cent pasteurs de leur doctrine ont été déposés, but truthfulness never was the Puritans' strong point, remarque Frere (p. 174).
[6] *Ibid.*, 202.

donnable crime[1]. Ainsi, ce n'étaient plus seulement les catholiques qui à cause de leurs convictions se trouvaient menacés d'une fin sanglante. Mais on put voir, dans ces premières exécutions de puritains, que les deux confessions religieuses s'y trouvaient exposées avec des idées spirituelles entièrement différentes. Pendant qu'on pouvait conduire à la mort les catholiques, sans avoir à craindre de les voir délivrés par la force par leurs coreligionnaires, du côté des puritains on put vite prévoir un prochain soulèvement. Il fallut renvoyer la mise en jugement d'un des accusés pour assurer le calme, tandis que l'autre fut pour le même motif conduit au gibet immédiatement après la sentence[2].

Dans la même année 1583, le nouvel archevêque de Canterbury, John Whitgift, l'ancien adversaire de Cartwright à Cambridge, jugea nécessaire de commencer une sévère campagne contre les puritains. Au cours des derniers dix ans, la secte avait fait de très grands progrès : « L'avertissement au Parlement » de 1572 avait été suivi, en 1574, du livre de la « discipline », que tous les partisans de la tendance genevoise reconnurent obligatoire pour eux en y souscrivant[3]. Dans les années qui précédèrent la confirmation de Whitgift, furent tenues, particulièrement à Londres, des assemblées contre le livre commun de prières et la fonction épiscopale : soixante pasteurs de l'est de l'Angleterre se réunirent, le 16 mai 1582, à Cokfield pour organiser la résistance contre le livre commun de prières; une nouvelle assemblée donna aux propositions de la secte une forme précise dans une série de décrets[4]. Whitgift, peu de semaines après son entrée en fonction, adressa aux pasteurs une lettre que tous devaient signer sous peine de déposition[5]. La demande souleva une tempête d'opposition chez les pasteurs et les laïques[6]; lorsque la commission constituée par Whitgift, exigea sous serment une profession de foi des pasteurs suspects relative à certains points[7], Burghley qui,

[1] Frere, 204.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, 195.
[4] *Ibid.*, 225.
[5] *Ibid.*, 224.
[6] *Ibid.*, 227.
[7] C'était le célèbre serment ex officio, sur lequel on continua à discuter plus tard encore avec ardeur. Il fut appelé ex officio, parce que l'unique

malgré sa préférence secrète pour les puritains, prenait publiquement position pour les évêques nationaux, révéla son mécontentement. Le décret de la commission, écrivait-il, est « composé en style romain » et « sent trop les procédés de l'Inquisition romaine », en quoi le génial homme d'État condamnait naturellement avec justice la « question sanguinaire » des procès catholiques, que lui-même avait inventée. Whitgift se défendit et Burghley estima prudent de le laisser faire. Même la résistance des pasteurs contre l'archevêque n'eut pas beaucoup d'importance; sur 800 pasteurs, 50 seulement refusèrent leur signature [1] et quelques rares exaltés allèrent en prison [2].

De nouveau, en 1584, les puritains tentèrent de faire approuver leurs vœux par le Parlement, mais de nouveau encore, tous leurs projets échouèrent devant l'opposition de la Reine. Après de nombreuses négociations, les deux Parlements s'étaient finalement entendus au sujet d'une décision sur l'observance plus stricte du Sabbat; mais la Reine refusa son approbation et les choses s'arrêtèrent là. Un projet ultérieur de réforme ne put même pas venir en discussion à la Chambre des Communes; un autre arriva à la Chambre des Pairs, mais par égard pour Élisabeth, les lords évitèrent prudemment de le voter. Devant les plaintes des Communes contre les évêques se dressèrent Burghley et Whitgift et à leurs réponses dédaigneuses, les plaignants n'osèrent aucune réplique. De plus, la Reine fit signifier aux membres de la Chambre des Communes de n'avoir pas à s'immiscer dans des questions qui ne les regardaient pas; dans son discours royal pour l'ajournement du Parlement, Élisabeth déclara que la réforme du clergé était son affaire. Pleinement consciente de son autorité sur son Église, elle adressa en même temps aux évêques un avertissement public, où elle les menaçait de déposition s'ils ne veillaient pas à l'amélioration de l'état de choses [3]. Ni un Pape ni un prince du seizième siècle n'ont osé traiter des évêques de semblable façon.

titre juridique pour lequel il était exigé, était l'office du Juge (officium) qui entrainait le serment.

[1] Frère, 229.

[2] *Ibid.*, 234

[3] *Ibid.*, 230-233.

Élisabeth paraissait se sentir à l'apogée de sa puissance. Elle dominait la mer et, dans son Angleterre, elle était plus roi qu'un Charles-Quint, plus Pape qu'un Grégoire VII ou un Innocent III. Les évêques d'État remuaient à peine un doigt sans elle, les orgueilleux lords inclinaient humblement devant elle le front. Elle faisait, des catholiques qui ne voulaient pas se soumettre, tomber les têtes à ses pieds; elle croyait pouvoir foudroyer par ses commandements les inflexibles puritains et peut-être pouvoir les maîtriser, comme de petites et étroites têtes. Son grand objectif de s'élever en souveraine illimitée, dans les questions terrestres et spirituelles, paraissait atteint.

Élisabeth avait entrepris une tâche gigantesque lorsque, à son avènement au trône, elle se proposa de refaire sur la base du protestantisme l'unité religieuse de l'Angleterre, encore en grande majorité catholique. Au point de vue moral, il faut naturellement condamner un dessein qui ne pouvait être exécuté qu'en violentant des milliers de consciences, en dépouillant de leurs biens des milliers de personnes, en leur enlevant leur position dans le monde et ce qui faisait le bonheur de leur vie, et en sacrifiant inhumainement des centaines de nobles existences à une justice lâche et meurtrière. Certes, on y reconnaît encore les grandes qualités d'hommes d'État d'Élisabeth et de Burghley. Il fallait du courage pour concevoir la pensée d'une si gigantesque entreprise et de plus une connaissance profonde des conditions anglaises pour la considérer comme possible. La prudence de Burghley, le « véritable roi d'Angleterre [1] », qui dans un mélange bien dosé sut unir une sévérité de fer contre ceux qui lui résistaient et des égards envers ceux qui lui obéissaient. Son adresse dans l'art d'exciter l'opinion publique anglaise contre les catholiques ; son gouvernement d'une constance si logique pendant tant d'années réussirent à réduire réellement la religion de l'antique Angleterre, qui allait dominer un jour d'une mer à l'autre, à une petite société d'ilotes méprisés. Mais malgré tout cela, quelle étroitesse de vues dans la sagesse politique d'un Burghley

[1] « Antonio de Guaras mesmes me dict qu'en effet c'est le roy d'Angleterre, » Champagney à Requesens le 28 janvier 1576, dans KERVYN DE LETTENHOVE, *Relations*, VIII, 137. [Burle] es el todo deste Reino y la ánima de la Reina. Guaras à Albe le 12 octobre 1572, *Corresp. de Felipe II*, tome IV, 39.

et de sa souveraine. On pourrait croire qu'ils n'avaient connu tous les deux que les couches les plus élevées de la société anglaise, qui furent prêtes maintes fois d'ailleurs à accepter par ordre de leur souverain même l'islam[1], n'ayant pas le moindre sentiment de ce qu'est réellement une religion, et quelles profondes racines elle possède dans le cœur d'un peuple sain. Toutefois, l'Église unitaire d'État d'invention royale ne réussit pas. Une sauvage rancune suivit la tentative criminelle de la constituer et, ce qui étonne, elle ne vint pas du côté des catholiques persécutés mais des puritains flattés et caressés. Le puritanisme s'est fortifié par son opposition à l'Église d'État d'Élisabeth, et ça été proprement l'œuvre de celle-ci, si, en moins d'un demi-siècle après la mort de la Reine, la vie politique de l'Angleterre traversa les plus grands dangers et si son second successeur dut monter sur l'échafaud[2].

Élisabeth a procuré, sans l'avoir voulu, au Saint-Siège la plus magnifique reconnaissance que celui-ci ait jamais recueillie. On a certes prétendu que les martyrs anglais étaient moins des martyrs du catholicisme que de l'idée de l'autorité du Pape sur les princes[3], qu'ils étaient morts pour attester le pouvoir qu'avait le Pape de déposer les souverains séculiers[4], donc pour une idée politique, non pour une question de foi. Mais ils furent surtout persécutés et sacrifièrent leur vie pour ne pas vouloir s'associer à la séparation de l'Angleterre d'avec l'Église universelle et conséquemment pour les principes de la vie catholique concernant l'unité de l'Église et l'autorité du Saint-Siège. Si l'on se rallie aux principes dont fait partie l'objection, il serait plus juste de dire qu'ils étaient morts pour la prétention que le Pape élevait sur ce droit de déposition, et parce qu'ils ne voulurent pas manquer à l'obéissance envers le Saint-Siège, même en des questions qui ne sont pas proclamées vérités

[1] Voir plus haut.
[2] Marie Stuart avait averti Élisabeth en 1584 : « Pour Dieu, prenez garde, lui écrit-elle, que pied à pied vous ne laissiez tant croistre ceste faction puritaine que, si vous n'y pourvoyez en temps, ils vous donneront la loy à vous-mesmes, m'asseurant que diverses choses s'exercent en ce royaume pour l'advancement de leurs dessins. » Labanof, VI, 155; Kervyn de Lettenhove, *Marie Stuart*, I, Paris, 1889, 71.
[3] Ranke, *Engl. Gesch.*, 1, 390.
[4] Frere. 221.

de foi. Du reste, la bulle d'excommunication ne fut qu'un prétexte pour la persécution. Elle aurait été rapidement oubliée ou à peine connue, si le gouvernement n'avait pas constamment rappelé l'attention publique là-dessus [1]. C'est donc grâce au gouvernement anglais, qui ne cessait de s'en rapporter à la bulle, que le Siège apostolique vit ses fidèles invoquer si souvent le devoir d'obéissance envers le représentant du Christ, et que tant d'hommes scellèrent de leur sang leur fidélité envers lui.

Avec quelle âpreté, au temps du schisme, par la chanson et par l'image, par la prédication et par la conférence, dans des écrits volants et dans des in-folio, on avait traîné le successeur de Saint-Pierre et ses prétentions dans la boue! Comme on s'était efforcé, avec les armes de l'outrage et du sarcasme, avec toutes les ressources de l'éloquence et de l'érudition, tantôt grossièrement, tantôt finement, de lui ravir dans le cœur des peuples le dernier vestige de respect! Et maintenant il se trouvait que non seulement des gens du peuple, mais encore des hommes appartenant aux familles les plus nobles et les plus riches, jouissant de la pleine possession de toute la culture de leur époque, aimaient mieux renoncer à leur fortune et à leur rang, à leur liberté et à leur patrie, et même à l'honneur et à la vie, qu'à leur fidélité envers celui en qui ils honoraient le représentant du Christ. La papauté ne pouvait souhaiter de témoignage plus éclatant; car ceux qui le rendaient prouvaient, précisément par ce témoignage, qu'ils étaient capables des plus beaux sacrifices, des plus hautes envolées morales, qu'ils méritaient ainsi, au point de vue moral, d'être considérés comme la fleur de leur époque.

[1] Ainsi disaient déjà les martyrs eux-mêmes, ainsi W. Allen, dans Lingard, VIII, 426. Frere, p. 176, dit : Les princes d'Europe ne prirent pas en considération la Bulle ou, comme en France, en firent peu de cas. L'Angleterre, d'une façon générale en avait probablement à peine entendu parler ou ne la connut que par des réfutations (while it is probable that England generally had hardly heard of it, or heard of it only by the answers put forth to it). Du reste pour parler avec précision, il n'est pas vrai que Pie V dans sa bulle sur Élisabeth lui ait infligé la déposition. D'après l'opinion du Pape, la reine anglaise par son hérésie avait perdu la couronne bien avant le lancement de la Bulle : il se borne à déclarer et à affirmer qu'il en était ainsi : « Se ipso illo regno et regia dignitate privavit, ita ut sola declaratio privationis adversus eum supersit. » (Raynald, 1535, n. 11). On ne peut pas en appeler à Pie V pour prouver que les Papes s'attribuaient le droit de déposer les Princes.

CHAPITRE VII

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET LES GUERRES CIVILES DE RELIGION EN FRANCE. HENRI III ET LA LIGUE. PROGRÈS DE LA RÉFORME CATHOLIQUE EN FRANCE.

I

La paix de Saint-Germain, si favorable aux huguenots, devait être scellée par le mariage de la fille de Catherine, Marguerite, avec le calviniste Henri de Navarre. La validité de cette union exigeait néanmoins une dispense papale, que Pie V se refusait à accorder tant qu'Henri demeurait huguenot. Au mépris de cette difficulté, le contrat de mariage entre Marguerite et Henri de Navarre fut signé en avril 1572, et une alliance conclue entre la France et l'Angleterre. Cela signifiait une victoire décisive du parti anti-espagnol, et les préparatifs d'une Armada donnaient à Philippe II d'autant plus de souci que, depuis la soumission de Brielle, l'insurrection des Pays-Bas croissait comme un incendie. La France allait-elle saisir l'occasion de prêter main-forte aux rebelles? Les huguenots français, Coligny principalement, y travaillaient de tous leurs moyens. Charles IX, un jeune homme peu mûr, passionné et facile à influencer, leur cédait; seule Catherine de Médicis tremblait d'une rupture avec la puissance espagnole. De fait, elle avait suffisamment de raisons d'être prudente. La reine Élisabeth se montrait une alliée très peu sûre, qui ne supportait pas la possession des côtes de Flandre par les Français. L'intérêt pour les coreligionnaires néerlandais le cédait entièrement chez la souveraine d'Angleterre à la question politique de puissance, à la maitrise sur le Canal. Tous les efforts de Coligny

pour entraîner l'Angleterre dans une attaque des Pays-Bas s'avérèrent impuissants. Les nouvelles sur l'irrésolution des souverains d'Allemagne étaient fort déprimantes, et la France ne pouvait pas mieux compter sur l'appui espéré des Turcs [1].

Tandis que la balance oscillait ainsi, une crise éclata par suite de la défaite que les bandes franches huguenotes de Genlis essuyèrent près de Mons le 17 juillet 1572. Coligny en fut très profondément affecté, et travailla plus que jamais à la rupture avec l'Espagne, qui eût contraint la reine-mère à entrer dans l'opposition, et donné aux huguenots la primauté en France [2]. Aussi le séjour fait juste à ce moment par Catherine et son plus jeune fils Henri d'Anjou auprès de la duchesse de Lorraine malade, arriva-t-il à point nommé pour Coligny. Dans ces conditions l'influence de Coligny pouvait entraîner le faible roi. La guerre, telle était l'information donnée par l'ambassadeur vénitien, était décidée.

Le retour de la reine mère à Paris (30 juillet 1572) remit tout en question. Ce n'était pas seulement la perspective d'une guerre avec la grande puissance espagnole qui l'emplissait d'épouvante; elle, dont la suprême passion avait été de régner [3], ne craignait pas moins de perdre son autorité sur ce fils que Coligny cherchait à envelopper. Dans deux grandes séances du Conseil, les 6 et 9 août, Catherine fit reprendre à fond la discussion sur la question de la guerre. Les arguments invoqués par Morvilliers, le manque d'argent, et l'insécurité des appuis étrangers, ne manquèrent pas leur effet. La décision tomba contre Coligny : le maintien de la paix fut résolu. Le Roi cependant tenait toujours encore, autant qu'il le pouvait et qu'il l'osait, pour Coligny [4]. Celui-ci n'était aucunement disposé à renoncer à ses plans anti-espagnols. « Madame, dit-il à Catherine, le Roi évite aujourd'hui une guerre qui lui serait avantageuse. Que Dieu le préserve de l'éclatement d'une autre guerre qu'il ne pourrait pas éviter. » Cette parole pouvait être interprétée comme une allusion à la guerre des Pays-Bas; Catherine cependant

[1] Voir BEAUMGARTEN, *Bartholomäusnacht*, 153, 161, 178, 193.
[2] Comp. SEGESSER, *Pfyffer*, II, 147.
[3] Affetto di signoreggiare, dit le Vénitien Sig. Cavalli (ALBÈRI, I, 4, 321), telle avait été la plus ardente passion de Catherine.
[4] Voir BAUMGARTEN, 211, 220.

y vit une menace, comme si l'amiral avait l'intention d'allumer une guerre civile [1]. Incontestablement, Coligny était assez puissant pour le faire; dans toute la France, les huguenots, militairement et financièrement si admirablement organisés, le reconnaissaient pour leur chef [2]. La Reine en était convaincue, autant que de cette vérité : jamais elle n'obtiendrait de victoire complète, si elle n'arrivait à soustraire son fils pour toujours à l'influence du chef huguenot dangereux et trop puissant.

Cependant le jour approchait, où devait avoir lieu à Paris le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite. On avait retardé cette cérémonie à cause de la mort de la reine de Navarre et de la maladie de la duchesse de Lorraine, mais aussi parce qu'on espérait obtenir du pape Grégoire XIII qu'il accordât la dispense nécessitée par la confession calviniste du fiancé, et toujours refusée par Pie V. Comme toutes les tentatives s'étaient avérées impuissantes, on trompa le cardinal Charles de Bourbon par une lettre falsifiée de l'ambassadeur français à Rome, aux termes de laquelle le Pape, sur les instances du cardinal de Lorraine, aurait consenti à la dispense. En conséquence, le cardinal Bourbon bénit le mariage le 18 août, sans que le fiancé assistât à la messe [3]. La noblesse huguenote avait afflué à Paris en grand nombre, avec 4 000 hommes armés, pour prendre part aux noces de Navarre. Mais les Guises eux-mêmes s'y étaient rendus avec une suite brillante. Ce fut une bousculade de fêtes bruyantes et de réjouissances débridées. Pendant que le léger Roi s'abandonnait à de vains plaisirs, sa mère était absorbée par des plans dangereux.

Catherine de Médicis avait pour Coligny toute la haine

[1] Voir SOLDAN, II, 433, rem. 17; RANKE, *Französ. Gesch.*, I[2], 315. Comp. *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, LXVII.

[2] Voir SEGESSER, II, 139 sq.

[3] Comp. *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, LIV, LVII; RAUMER, *Briefe*, I, 292 sq.; *Rev. d. quest. hist.*, LXXX (1906), 489 sq.; PALANDRI, 168 sq. SAULNIER (*Bibl. de l'École d. Chartes*, LXXI [1910], 305 sq.) pense que le bruit faisant passer la dispense pour accordée remonte au bref du 7 juillet 1572; toutefois le pape se contente d'y exhorter le cardinal Bourbon à travailler à la conversion de son neveu. L'ordre de Charles IX de ne laisser passer aucun courrier d'Italie était destiné à empêcher une découverte prématurée du dol auquel on avait recouru dans l'affaire de la dispense (voir v. BEZOLD dans la *Hist. Zeitschrift*, XLVII, 364).

embrasée d'une Italienne, parce qu'il menaçait d'ébranler son autorité sur le Roi et de contrecarrer sa politique. A plusieurs reprises déjà, son esprit avait pesé l'idée de se débarrasser du dangereux homme par un assassinat[1]. A ce moment elle en prit la résolution, voulant, par ce moyen, éviter tout danger d'immixtion de la France dans la guerre contre l'Espagne, et recouvrer son ancienne autorité sur le Roi chancelant.

Il était facile d'utiliser, pour l'exécution du meurtre, la vengeance non encore assouvie des Guises. C'est pourquoi Catherine entra en connivence non seulement avec Henri d'Anjou, mais aussi avec le jeune duc de Guise et avec sa mère, la duchesse de Nemours, incapable d'oublier que Coligny avait considéré le meurtre de son premier mari comme le plus grand bonheur pour la France et pour l'Église calviniste[2]. Le Roi n'était pas initié au complot de sa mère, seuls les confidents de Catherine en savaient quelque chose. Il semble que ceux-ci eussent conçu déjà des projets plus vastes, alors que Catherine ne visait qu'à écarter Coligny[3]. Mais le coup d'arquebuse de Maurevel du 22 août ne tua pas Coligny; il le blessa seulement. Toujours encore en possession de la confiance royale, et soutenu par les huguenots, qui réclamaient avec des menaces le châtiment de l'agresseur, Coligny était plus dangereux qu'auparavant. Si Catherine, dans le cas où on abandonnerait la politique de guerre, avait déjà à craindre une montée au pouvoir des huguenots, quelle vengeance ne devrait-elle pas attendre quand on aurait découvert que l'arme de Maurevel n'avait pas été guidée par les Guises ou par Albe, mais par la reine mère! Tous les auteurs de rapports parlent de menaces séditieuses des Huguenots. Ils étaient si excités, narra Cavriana, qu'ils se déclaraient prêts, si le Roi ne leur faisait pas justice, à se la faire de leurs propres mains. Selon le Vénitien Michele, les Huguenots proclamaient la menace que le bras de l'amiral coûterait 40 000 autres bras. Téligny, le gendre de Coligny, et La Rochefoucauld, à ce qu'entendit raconter le Nonce Salviati, jetaient à la figure de la Reine les pires

[1] Comp. Platzhoff, *Mordbefugnis*, 52 sq.

[2] Voir *Hist. Zeitschrift*, LXII, 42 sq.

[3] C'est ce que conclut Philippson du rapport de Salviati du 24 août 1572 *(Curie romaine*, 183). Comp. là-dessus Martin. *Gallicanisme*, 105 sq.

injures[1]. Coligny n'avait qu'une blessure sans danger. Une parole de lui pouvait à tout instant mettre en mouvement son parti, militairement si admirablement organisé[2]. Dans ces conjonctures, le salut semblait ne pouvoir venir que d'un nouveau crime encore plus grand : l'assassinat de Coligny et de ses partisans alors à Paris. C'est à quoi se décida Catherine, à laquelle s'applique la parole du poète : « Telle est justement la malédiction de la mauvaise action, qu'elle doit sans cesse engendrer le mal[3]. »

L'après-midi du 23 août, on découvrit au Roi la vérité sur l'attentat projeté contre Coligny, et, après une première résistance, on lui arracha son consentement aux mesures qui devaient, la nuit suivante, mener au massacre en masse[4]. On commença par abattre Coligny, puis les plus

[1] Voir les rapports dans Desjardins, III, 813; Kervyn de Lettenhove, *Huguenots*, II, 551 sq. ; H. de la Ferrière, *Le XVI° siècle et les Valois*, 320 sq. ; Theiner, I, 328 sq., 335. Comp. Duhr, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, XXIX, 129 sq. Ranke (*Franzos. Gesch.*, I², 324) juge la situation telle, que Catherine avait à craindre non seulement pour sa situation, mais aussi pour sa vie.

[2] Comp. Segesser, II, 154 sq.

[3] Le point de vue juste sur la Saint-Barthélemy, œuvre, non d'une longue préméditation, mais d'une décision subite, se trouve déjà dans les *Mémoires de Tavannes*, et dans le *Discours du roy Henri III*, publié pour la première fois en 1623. Quand bien même les récentes investigations ont établi que ce dernier écrit n'est pas de Henri III (voir Baumgarten, 257 sq. ; Segesser, II, 159, et Monod dans la *Rev. hist.*, CI., 316 sq.), elles ont pourtant, d'après les rapports diplomatiques sur la question si souvent controversée de la préméditation ou de la non-préméditation (comp. là-dessus les aperçus de K. Haid dans le *Sammler*, Innsbruck, 1906, n° 5, et de Platzhoff dans la revue *Vergangenheit und Gegenwart*, 1912), abouti à une conclusion négative. Ce qui a frayé la voie, c'est l'examen historico-critique des années précédant immédiatement le sanglant événement, fait par Baumgarten. Celui-ci a définitivement écarté l'opinion que tous les actes de la Couronne française depuis août 1570 n'ont été qu'une préparation au 24 août 1572. Indépendamment de Baumgarten, Segesser était arrivé, presque à la même époque, à des conclusions essentiellement semblables. La lacune dans les rapports de Salviati, déplorée par Baumgarten, a, entre temps, été comblée par Philippson. De la déclaration du Nonce dans son rapport du 11 août 1572 : « qu'il espère bientôt pouvoir annoncer une bonne nouvelle », Philippson croit pouvoir conclure (*Curie*, 132, 137) que Catherine avait conçu au plus tard ce jour-là le plan du meurtre de Coligny.

[4] Quelque nombreuses que soient les dissertations sur les événements parisiens du 22 au 24 août, on manque toujours encore d'une étude strictement critique répondant à toutes les exigences. De ce défaut souffrent également les plus récentes reconstitutions d'Hector de la Ferrière (*La Saint-Barthélemy. La veille — le jour — le lendemain*, Paris, 1892. Comp. Marcks dans la *Hist. Zeitschrift*, LXXII, 341), Thompson et Merki. Les deux rapports caractéristiques de Joachim Opfer sur la « horrenda tragœdia »,

notoires des autres chefs et nobles huguenots. Les terreurs de ces Matines parisiennes, comme on nommait cette boucherie en souvenir des Vêpres siciliennes, atteignirent leur comble quand les larges masses du peuple brisèrent leur digue. Beaucoup, en obéissant à l'ordre du Roi, pensaient anéantir une conjuration huguenote; d'autres voulaient venger les atrocités commises jusqu'alors sur les catholiques par les calvinistes. Mais un grand nombre furent poussés par les inimitiés personnelles, l'espoir du butin et la soif du meurtre. Des catholiques furent massacrés; ainsi tomba le savant Pierre Ramus, victime d'un adversaire philosophique dont il avait combattu l'ignorance. D'autres catholiques furent, non sans péril de mort, arrachés au carnage par les Jésuites [1].

Des lettres du Roi du 24 août aux gouverneurs des provinces avaient tenté de représenter le massacre comme une querelle privée des Guises et de Châtillon. Mais, deux jours après déjà, Charles IX se vit forcé d'en assumer lui-même la responsabilité. Il le fit en prononçant contre Coligny et ses complices l'accusation de haute trahison.

Étant donné la suprématie exercée alors par Paris, on ne saurait s'étonner que, à la nouvelle des événements, les passions populaires eussent également éclaté en province. Dans plusieurs villes, notamment dans celles où les catholiques avaient très durement souffert de la fréquente occupation de troupes calvinistes, ceux-ci s'élevèrent contre leurs ennemis. C'est ainsi qu'à Orléans, à Bourges et à Lyon, plus tard à Rouen et à Toulouse, se renouvelèrent plus ou moins les événements qui s'étaient joués dans la capitale. Les troubles furent moindres en Provence, dans le Dauphiné, le Languedoc, l'Auvergne et la Bourgogne. La Champagne, la Picardie, et la Bretagne demeurèrent absolument tranquilles. La vie ou la mort des huguenots dans les provinces dépendait le plus souvent de l'attitude

dat. Paris 1572 août 24 et 26, qui avaient été imprimés avec des fautes dans *St Gallisch Appenzellichen Geweinnützigen Gesellschaft* (1858, 109 sq.), existent maintenant en édition correcte dans la *Zeitschrift für schweiz. Kirchengesch.*, XII (1918), 53 sq.

[1] Voir Soldan, II, 457, 461; Fouqueray, 629. Comp. aussi Duhr, *Jesuitenfabeln*, 197 sq. Le protestant L. Geizkofler raconte dans son autobiographie (publ. par A. Wolf, Vienne, 1873, 49 sq.), comment il fut, le 24 août 1572, sauvé avec ses compagnons par un prêtre catholique.

des gouverneurs. Ce n'était d'ailleurs aucunement la totalité des catholiques qui usait de sanglantes représailles. A Nîmes, où la Fontaine de sang rappelait le meurtre des fidèles de l'ancienne foi, ils eurent la grandeur d'âme de ne pas toucher un cheveu de leurs ennemis mortels. A Vienne l'archevêque Grimaldi sauva les hérétiques menacés de mort. Ailleurs aussi il ne manquait pas d'exemples de catholiques offrant leur protection aux persécutés. A Lisieux, où l'évêque Jean Le Hennuyer défendit les Calvinistes, presque tous retournèrent à l'Église [1].

Le nombre des victimes ne peut être établi de façon certaine. Qu'on l'ait exagéré, comme il arrive pour tous les événements terribles, ne fait aucun doute. Ce qui est très significatif, c'est que les chiffres devenaient d'autant plus considérables que les écrivains étaient plus éloignés du jour du massacre. En les mettant au plus bas, on compte qu'à Paris 2000 personnes, dans les provinces 3000 perdirent la vie [2].

La consternation et l'épouvante s'emparèrent du monde protestant au récit des événements de France. Les bruits courant depuis longtemps sur une conjuration des puissances catholiques et du Pape pour extirper violemment le protestantisme semblaient désormais pleinement confirmés. Selon les uns, le plan devait en avoir été conçu déjà à Bayonne en 1565, lors de la rencontre du roi de France avec la reine Élisabeth accompagnée du duc d'Albe; selon les autres, on n'avait eu d'autre but en concluant le mariage d'Henri de Navarre que de précipiter les huguenots dans la ruine. Ce qui contribua définitivement à affermir cette opinion, c'est que le Cardinal de Lorraine, Charles de Guise, pour couper à la Cour de France tout retour à une attitude conciliante envers les protestants [3], fit écrire à Camillo Capilupi une lettre, d'abord manuscrite, puis propagée par l'impression, où la Saint-Barthélemy était magnifiée comme la conclusion d'une politique instaurée depuis des années.

[1] Bordeaux, *Hennuyer et la Saint-Barthélemy à Lisieux*, 1844.

[2] Comp. Schmidt, *Gesch. von Frankreich*, III, 146 Anm.; Funk dans le *Freib. Kirchenlexikon*, II², 940 sq; Duhr dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, XXIX, 135 sq. Voir aussi Chalembert, lx; Thompson, 450; Merki, 466.

[3] Comp. Baumgarten, 251.

Cette manière de représenter les choses passa vite dans la littérature, particulièrement dans celle des huguenots. Ce n'est que la critique historique récente qui a relégué cette opinion dans le domaine des légendes.

Il est hors de discussion aujourd'hui que la Saint-Barthélemy ne fut pas le dernier acte d'un plan longuement préparé, savamment médité et conservé dans un profond secret; personne également ne doute plus qu'elle ne fût dictée par des motifs purement personnels et politiques, mais aucunement religieux[1]. Il n'y en eut de tels pour Catherine qu'aussi longtemps qu'elle le jugea opportun pour ses fins propres. D'une intime indifférence religieuse, et moralement totalement dénuée de scrupules, elle a fomenté l'attentat contre Coligny, uniquement pour conserver dans sa main les rênes du gouvernement. Le crime ne fut pas dirigé contre les huguenots, mais contre le chef d'un parti puissamment organisé, qui se disposait à imposer au Roi sa volonté dans la politique extérieure et à concentrer ainsi le pouvoir dans ses propres mains[2]. Quand le coup échoua, Catherine céda uniquement à la pression du moment, et prévint l'attaque qu'elle craignait de Coligny et de ses partisans. Chez les Guises aussi, le premier plan était occupé par les intérêts personnels, non par ceux du catholicisme; car dans la France d'alors, selon le juste jugement de Salviati, chacun se laissait guider par ceux-là[3]. Mais dès qu'on permettait aux Guises d'assouvir leur vengeance, on déchaînait inévitablement toutes les passions attisées par les guerres civiles et religieuses, dans ce peuple français qui entendait venger les atrocités des huguenots, et, dans sa volonté d'unité nationale, ne pas souffrir dans son sein le corps étranger calviniste[4].

Un anéantissement total des huguenots ne répondait aucunement aux intentions de Catherine ni à sa politique de bascule; aussi bien ménageait-elle les deux autres chefs principaux, Condé et Navarre. Satisfaite d'avoir recouvré sur le Roi sa suprématie exclusive, elle n'avait nullement

[1] Comp. PLATZHOFF, *Die Bartholomäusnacht : Preuss. Jahrbücher*, CL (1912), 54.
[2] Voir SEGESSER, II, 162.
[3] Comp. PHILIPPSON, *Curie*, 129.
[4] Voir EIKAN, *Die Politik der Bartholomäusnacht*, Heidelberg, 1905, 16.

l'intention de se laisser traîner à la remorque des Guises et de l'Espagne. Qu'elle songeât à continuer sa politique antérieure, c'est ce qui ne peut faire aucun doute[1]. Un des premiers actes de Charles IX, maintenant soumis à elle sans réserve, fut, après la Saint-Barthélemy, d'assurer de la protection française la métropole calviniste de Genève qui se croyait menacée par la Savoie et par l'Espagne. Même après la catastrophe du 24 août, Catherine chercha à entretenir les anciennes relations avec Orange, Élisabeth d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne; d'un véritable rapprochement avec le Pape et l'Espagne on ne trouve de trace nulle part[2].

Catherine s'efforçait de toute manière, par des explications rétablissant le véritable caractère de la Saint-Barthélemy, d'obvier à l'indignation prévue des puissances protestantes, et d'empêcher l'éclosion d'une pensée de vengeance. Ce n'était point par haine des huguenots, assurait-elle, point délibérément ni en accord avec aucune autre puissance, c'était pour parer au péril, pour déjouer et châtier le complot de haute trahison de l'amiral et de ses complices, que le Roi avait eu recours à cet expédient, exceptionnel il est vrai, mais dans ce cas inévitable. Dans ces explications est développée une théorie formelle du droit de meurtre des souverains; et à la question, pourquoi on n'avait pas sévi contre le crime de Coligny par les voies judiciaires? il était répondu qu'on eût par là déchaîné une guerre civile[3].

Il est significatif pour Catherine que, auprès des États catholiques d'Italie, du Pape et de Philippe II, elle usât d'un langage tant soit peu différent. A ces puissances aussi on parlait d'une conjuration de Coligny et des huguenots. Mais en même temps Catherine s'efforçait de les persuader que, dans son zèle catholique, elle avait depuis longtemps projeté une vengeance de ce genre contre les hérétiques et les rebelles. Comme cette immixtion d'une arrière-pensée religieuse passa bientôt dans la littérature du temps, on ne saurait s'étonner si les polémistes protestants firent

[1] Voir Baumgarten, 250; Platzhoff, *Frankreich und die deutschen Protestanten*, 58 sq.
[2] Voir Segesser, II, 167, Comp. 111 n. 2.
[3] Voir Platzhoff, *Mordbefugnis*, 59 sq.

du Pape le premier responsable du massacre. On sait aujourd'hui que la faute n'en atteint aucunement Grégoire XIII, et qu'il n'a pas eu la moindre part ni à la préparation ni à l'exécution de la Saint-Barthélemy[1]. Une connivence de ce genre était en outre rendue totalement

[1] Comp., pour ne citer que les auteurs non catholiques, Philippson, *Curie*, 120 sq. 132, et Platzhoff, *Mordbefugnis*, 55. Il faut y joindre Torne (*Gregor XIII und die Bartholomausnacht*. Renseignements complémentaires dans *Oefversikt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar* LI [1908-1909], Afd. B. N° 1); Torne observe : Philippson « a établi avec des preuves convaincantes que les fameuses noces sanglantes parisiennes ne purent en aucune façon être préméditées entre le pape et le roi de France, et qu'en tout cas les papes Pie V et Grégoire XIII n'eurent aucune connaissance préalable de l'acte » (p. 1). On n'a pas encore résolu, et il est difficile de trancher, avec les matériaux actuels, la question de savoir comment ce fait s'accorde avec l'affirmation du cardinal de Lorraine, qui s'est vanté plus tard expressément d'avoir eu antérieurement connaissance de l'attentat contre les Huguenots. D'après une conférence de L. Romier, faite à l'Institut de France le 24 octobre 1913 et parue dans la *Revue du XVIe siècle*, I (1913), 529 sq., le cardinal susnommé, le duc d'Aumale et Henri de Guise avaient déjà comploté le meurtre des chefs protestants au mariage de Navarre, le 15 avril 1572. Sur cette assertion, cependant, Valois et Picot ont aussitôt exprimé des réserves (voir *Académie d. Inscript. et Belles Lettres. Compte rendu*, 1913, 512); Mariéjol (*Catherine de Médicis*, Paris, 1920, 194) la traite de pure hypothèse. Romier suppose aussi que le cardinal a fait part au pape de son plan. Il ne peut en tout cas s'agir que d'idées tout à fait générales sur l'opportunité d'une attaque contre les Huguenots à l'occasion du mariage de Navarre, idées qui, comme il ressort du rapport de Castagna du 5 août 1572 (voir Theiner, I, 327; comp. *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, LXXVIII), étaient alors dans l'air. Romier tient d'ailleurs pour assuré que Grégoire XIII « ne prit aucune part à la préparation et à l'exécution du massacre ». Une nouvelle contribution au débat nous est apportée par un Rapport d'Arco du 31 juillet 1572 découvert par moi dans les Archives d'État de Vienne. C'est manifestement à ce rapport que se référa plus tard Maximilien II auprès de l'ambassadeur de France, quand il déclara qu'on lui avait déjà écrit de Rome avant le 24 août en faisant allusion aux noces de Navarre : puisque, à ce moment tous les oiseaux étaient dans la cage, on pouvait les prendre tous ensemble (*Lettres de Cath. de Médicis*, IV, CXVII). Partant de l'utilisation de ce rapport, donné dans une forme un peu différente par Groen van Prinsterer (IV, 13), H. Cardauns a déjà signalé dans la *Köln. Volkszeitung*, 1872, n° 239, que l'exposé des ambassadeurs français vise tendancieusement à représenter les mobiles de la Cour française comme purement politiques, et à rejeter sur Rome l'accusation de fanatisme religieux. Du rapport d'Arco on ne peut conclure à une complicité du pape. Ici il y a lieu de faire valoir la déclaration d'un écrivain aussi hostile à Rome qu'Acton, lequel observe (p. 35) « que le mariage fut célébré en manifeste contradiction avec le pape, puisque celui-ci persista à refuser la dispense, e qu'ainsi ses agissements ne pouvaient avoir d'autre effet que de nuire au complot ». Martin (*Gallicanisme*, 107), qui tient pour assurée la préparation, avant le 22 août, d'une attaque contre les huguenots dont les Français de Rome auraient eu aussi connaissance, fait observer que Salviati n'approuva pas ces plans; de l'attitude du Saint-Siège il dit : La cour de Rome ignora tout du projet jusqu'à sa réalisation (p. 107).

impossible par l'extrême tension des rapports entre le Saint-Siège et la cour de France, et aussi par le fait que le Nonce Salviati ne jouissait plus du tout de la pleine confiance du Pape [1]. A Rome on était occupé de tout autres projets.

Durant l'été de 1572, Grégoire était absorbé avant tout par l'idée de continuer la guerre contre les Turcs entreprise par son prédécesseur. Toutes ses pensées et tous ses désirs tendaient à mettre à la mer aussitôt que possible la flotte de la Ligue, et à remporter sur le Croissant une victoire décisive. Mais la réalisation de cette espérance reçut une menace sérieuse de la tension toujours croissante des rapports de l'Espagne et de la France. Le déchaînement d'une guerre entre les deux puissances eût rendu impossible une action de la flotte de la Ligue. Aussi était-ce une des préoccupations dominantes de Grégoire de maintenir une entente passable entre l'Espagne et la France. Nul ne paraissait plus propre à accomplir cette mission que l'homme, initié par un précédent séjour à la situation de ce pays, et rendu influent par sa parenté avec Catherine, Antonio Maria Salviati. Quand celui-ci fut délégué en France le 11 juin 1572 [2], il reçut pour instruction essentielle de travailler à la conservation de la paix [3]. Comme l'attitude menaçante de la France semblait mettre en question le maintien de l'Espagne dans la Ligue, on envisagea l'envoi d'Ormaneto à Madrid comme Nonce extraordinaire. Il devait travailler au même but, l'empêchement d'une guerre entre la France et l'Espagne. Quand Ormaneto, qui se trouvait à Padoue, arriva à Rome le 27 juin, des nouvelles rassurantes y étaient parvenues de France. Le Pape ne l'en laissa pas moins partir, voulant éviter l'apparence d'avoir de plus grandes craintes au sujet de la France, où Salviati s'était déjà rendu, qu'au sujet de l'Espagne [4].

[1] Sur ce point Romier a récemment attiré l'attention dans la *Revue du Seizième Siècle*, I (1913), 560.

[2] Voir le bref de ce jour dans les Arch. pap. sec., XLIV, 21. Comp. les rapports dans Philippson, *Curie*, 121, et le *Comment. de rebus Gregorii XIII* dans Ranke, *Päpste*, III[6], 56. Sur Salviati, comp. Garampi, 315. Dans les *Archivia Colonna-Lante*, actuellement en possession du prince Barberini, doivent se trouver encore, au dire de Mgr Mercati, des actes relatifs à la mission de Salviati en France.

[3] Voir dans le Suppl. n° 86 le rapport de Salviati, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir la lettre de Galli à Salviati daté 1572 juin 30, *Nunziat. di Francia*,

La situation de Salviati en France s'avéra très difficile, car il devint suspect de sympathies espagnoles [1]. Les rapports envoyés à Rome, en juillet 1572, par lui et le Nonce Frangipani encore à Paris, étaient de nouveau très inquiétants. Tous deux voyaient clairement la forte pression exercée par les huguenots sur le faible Roi, pour le décider à la guerre contre l'Espagne. Leur moyen principal, selon une lettre de Salviati du 6 juillet, consistait à représenter à Charles IX le refus de la dispense pour le mariage de Navarre, uniquement comme une suite des intrigues espagnoles, en vue de fomenter en France le mécontentement et la guerre civile [2]. Deux jours après, Salviati rapporte que le Roi ménageait les huguenots également pour pouvoir se servir d'eux au cas d'une attaque du duc d'Albe [3]. Le 21 juillet, Salviati écrit que les bandes franches huguenotes qui, sous les ordres de Genlis, l'homme de confiance de Coligny, avaient franchi la frontière néerlandaise, agissaient manifestement avec l'assentiment de Charles IX, celui-ci ayant de fréquentes conférences secrètes avec Coligny; que l'ardeur des huguenots à enchevêtrer le Roi dans une guerre avec l'Espagne était pire que jamais. Dans l'intention d'amener réellement une rupture entre les deux pays, ils propageaient partout le bruit que la guerre était certaine. Récemment, quand le Roi s'était retiré pour se mettre au lit, prétendant vouloir dormir, il n'en avait pas moins fait venir l'amiral et avait parlementé avec lui longuement [4].

Le principal espoir d'empêcher une rupture entre les deux grandes puissances catholiques reposait sur Catherine, qui, dans une lettre autographe, avait assuré le Pape de ses intentions de paix. En conséquence Salviati fut avisé le 26 juillet de faire son possible pour anéantir les intrigues adverses. La difficulté de cette tâche apparaissait de jour en jour davantage au représentant du Pape. Même quand Catherine, après son retour à la cour, eut réussi à détourner le Roi d'une déclaration de guerre à l'Espagne, Salviati ne

CCLXXXIII, 9, Arch. pap. sec. L'instruction pour Ormaneto daté 1572 juill. 4, dans le Cod. 467, p. 126 de la Bibl. Corsini à Rome.

[1] Voir Romier, *loc. cit.*, 559.

[2] Voir le rapport chiffré de Salviati du 6 juill. 1572, dans Philippson, *Curie*, 124 n. 3.

[3] *Ibid.*, 124.

[4] Philippson, *Curie*, 126.

se fit aucune illusion sur les motifs qui guidaient la Reine mère. Il dit nettement qu'il s'agissait pour Catherine, premièrement d'éviter une guerre qu'elle tenait pour nuisible dans les conjonctures présentes, deuxièmement de ne pas laisser passer définitivement à l'amiral son autorité sur le Roi son fils. « Mais d'autre part, estime le Nonce, je crois remarquer que cette femme pense autrement que notre maître [le Pape]; car dès qu'elle se voit consolidée dans le gouvernement et peut traiter les affaires du royaume comme les siennes propres, elle se réjouit des difficultés des autres, à cause du surcroît de puissance qui en résulte pour elle, et trouve excellent que les troubles durent dans les Pays-Bas et que cette nation marche à sa perte. La conséquence en est que, sous le couvert des huguenots, elle laisse aller les Français en Flandre, et se prépare à effrayer les Espagnols par des armements de flottes et d'autres agissements analogues. En même temps, bien sûr, elle aura l'œil aux mains de l'amiral, qui, se fiant à la considération acquise par ses succès précédents, devient trop exigeant; et, s'il persiste dans cette voie, elle lui donnera sur les doigts. On est surpris à quel point ces gens sont incapables d'envisager autre chose que leur condition personnelle quand il y va de leur intérêt[1]. »

A la mi-août arrivèrent à Rome des nouvelles donnant à craindre au Pape et à son entourage que tous les efforts des nonces et des légats ne parvinssent pas à détourner l'effroyable catastrophe d'une guerre entre les deux grandes puissances catholiques. Inquiet au plus haut point, Grégoire XIII enjoignit à son Nonce à Venise d'appeler l'attention du Sénat sur le péril de guerre chaque jour croissant, et de négocier en vue d'une action de Venise et de l'empereur Maximilien : ceux-ci devaient arracher aux rois de France et d'Espagne la promesse de ne pas nuire à la paix et menacer celui qui romprait l'engagement d'une action commune. Le 25 août, le cardinal Galli fit parvenir à Salviati l'exhortation à exiger de Catherine de Médicis qu'elle empêchât par tous les moyens une guerre d'éclater avec l'Espagne.

[1] Voir Philippson, *Curie*, 129-130. Il observe que ce rapport donne une haute idée des éminentes facultés d'homme d'état de Salviati; aussi bien trace-t-il par avance toute la politique que Catherine poursuivra contre les Pays-Bas, malgré l'épisode de la Saint-Barthélemy.

Si le Saint-Siège, immédiatement avant et peu après la Saint-Barthélemy, était éloigné de soupçonner un attentat du gouvernement contre les huguenots au point de tenir pour imminente la guerre entre la France et l'Espagne, et, par là, la victoire des huguenots, il ne saurait être question, pour la Saint-Barthélemy, d'une entente préalable entre le Pape et l'astucieuse Médicis [1]. Une autre preuve nous en est fournie par un bref de Grégoire XIII au duc d'Albe, et une lettre du cardinal Galli à Salviati, de la dernière semaine d'août. Le bref au duc d'Albe est daté du 23 août 1572. Le pape y félicite celui-ci de son triomphe sur les hérétiques et rebelles néerlandais, et l'exhorte à ne faire aucune chose capable d'inspirer au roi de France des soupçons et de lui donner un prétexte pour la guerre; car il en résulterait la dissolution de la Ligue contre les Turcs et le plus grand dommage pour la chrétienté [2]. Tels étaient les soucis qui occupaient le Pape à l'avant-veille de la Saint-Barthélemy. Non moins importante est la lettre du cardinal secrétaire d'État du 27 août. Il y est dit que, l'approche de l'automne obligeant à établir le plan de combat contre les Turcs pour l'année suivante, et Commendone devant se rendre dans ce but à la cour impériale en automne, le Pape, en vue de gagner aussi Charles IX à la croisade, a nommé le Cardinal Orsini légat en France, et que celui-ci partira pour ce pays dans huit jours [3].

Enfin, l'ignorance où était Grégoire XIII de la préparation par Catherine d'un meurtre des huguenots ressort encore d'une lettre du cardinal secrétaire d'État Galli du 8 septembre 1572 à Salviati. Celui-ci avait été instruit par Catherine de son projet, mais sous la condition de tenir la communication secrète pour chacun, même pour le Pape. Il s'était conformé fidèlement à cette injonction, se bornant à déclarer, le 11 août, qu'il espérait « pouvoir annoncer un

[1] Voir Philippson, *Curie*, 131-132; comp. aussi Törne, *loc. cit.*, 3.
[2] Comp. le texte de la lettre dans Theiner, I, 61.
[3] Cette lettre, conservée dans les Arch. pap. secr. *(Nunziata di Francia*, CCLXXXIII, 64) n'a pas été utilisée par Philippson. Sur la nomination d'Orsini, voir *Acta consist.*, Arch. pap. secr. Comp. aussi le rapport d'A. de Médicis du 28 août 1572, d'après lequel Orsini, outre l'empêchement d'une guerre entre l'Espagne et la France et l'adhésion de Charles IX à la Ligue contre les Turcs, devait encore négocier un accord de la « materia del Navarra ». Arch. d'État de Florence.

jour une nouvelle capable sans doute de donner à Sa Sainteté grande joie et contentement[1] ». Galli fait au nonce de vifs reproches d'avoir eu connaissance de l'attentat avant son exécution, et de n'en avoir rien dit : pour des cas semblables, les diplomates n'ont-ils pas des chiffres[2]?

Comme Salviati ne fit de rapport qu'au moment où le maintien du secret n'était plus nécessaire, la Curie, apprenant l'acte de Catherine par un autre côté, fût terrassée de surprise[3]. Un gentilhomme au service du gouverneur de Lyon, mis par son maître au courant de l'événement, conçut l'idée de gagner une jolie somme en faisant à Rome un rapport précipité. Il dépêcha en toute hâte un courrier. C'est cet homme, arrivé à Rome dès le 2 septembre, qui apporta la première nouvelle[4]. Charles de Guise, cardinal de Lorraine, tel est le récit de Musotti, se rendit aussitôt en compagnie de trois collègues, les deux Este et Pellevé, chez Grégoire XIII, auprès duquel se trouvait aussi l'ambassadeur français Férals. Après la salutation du Pape, le cardinal de Lorraine posa la question : « Quelle est la nouvelle que Votre Sainteté souhaiterait plus que tout? » Grégoire répondit : « Pour la glorification du catholicisme, nous ne souhaitons rien davantage que l'extermination des huguenots. » — C'est cette extermination, répondit le cardinal, que nous pouvons annoncer à Votre Sainteté, pour la gloire

[1] Philippson, *Curie*, 132.

[2] Voir Philippson, 132-133, et Martin, *Gallicanisme*, 106. Salviati s'en tint à cette affirmation, comme il ressort de ses notes dans les Arch. Boncompagni à Rome, que ses allusions tout à fait générales avaient suffisamment éclairé le pape sur ce qui allait arriver!

[3] Cette surprise s'exprime clairement, aussi bien dans le commencement de la lettre de Galli du 8 septembre, omis par Philippson, 134, que dans la lettre adressée le 12 septembre 1572 à Ormaneto; voir dans Törne, *loc. cit.*, 5-6, les passages prouvant que Romier nie à tort une surprise.

[4] Voir l'*Avviso di Roma* du 3 septembre, la lettre de Fr. Gerini du 4 septembre 1572 dans Törne, *loc. cit.*, 4-5, et le rapport du P. Parapaglia du 5 septembre 1572 dans les *Arch. stor. Ital.*, App. III, 169. Le jour étant désigné expressément par Parapaglia ainsi que par Gerini comme un *Martedi*, la date du 3 septembre donnée par Capilupi *(Intra, Capilupi* 13) est une erreur. Mucantius aussi *(Diarium*, Arch. pap. secr.) dit que la nouvelle parvint le 2 septembre. Le nonce de Florence transmit le 3 septembre les nouvelles arrivées de France, et dont la teneur était : che tutto è stato seguito per ordine del Re et che a questo è stato consentiente il principe di Navarra, quale va alle messe insieme col Re et parla et burla et scerza con lui! *Nunziat. di Firenze*, I, 118, Arch. pap. secr.

de Dieu et pour la grandeur de la Sainte Église[1]. »

Grégoire XIII, très sensible aux premières impressions[2], voulut aussitôt organiser des manifestations de joie; mais l'ambassadeur français l'en détourna, faisant observer qu'il fallait tout de même attendre le message officiel de son Roi et celui du Nonce[3]. Cette démarche de Férals tient à ses rapports tendus avec le cardinal de Lorraine, qu'il accusait de ne l'avoir pas suffisamment soutenu dans l'affaire de la dispense. Le cardinal ne croyait pas mériter un tel reproche. Depuis que le Roi avait enjoint à Férals de ne rien faire sans le conseil du cardinal, celui-ci, comme il l'écrivait à Paris le 28 juillet, avait fait son possible pour obtenir la dispense; mais, comme la difficulté venait de la question religieuse, il s'était vu hors d'état de rien obtenir. Le vrai motif de l'attitude hostile de Férals était dans sa crainte jalouse de voir le cardinal accaparer tout seul dans ces événements la représentation de la France[4]. Cette appréhension n'était pas sans fondement, le Lorrain étant très favorisé par sa situation de membre du Collège des Cardinaux, comme aussi par le fait d'être, depuis le Concile de Trente, en rapports cordiaux avec le Pape. Il ne manquait pas non plus d'ambition; c'est ce qui apparaît clairement dans son ardeur à assurer à sa maison la gloire d'avoir exterminé les huguenots.

Les allures de Férals, qui déclina toutes les félicitations, eurent pour premier effet de mettre en doute chez beaucoup de personnes la nouvelle de l'extermination des huguenots[5]. Deux jours passèrent dans une attente anxieuse[6]. Ce n'est

[1] Quando l'ill. sig[ri] cardinali di Loreno, Ferrara, Est et Sans li portorono la nova entrati in camera fatta la debita riverenza, disse il card. di Loreno : quale nova desiderarebbe la S[tà] Vestra più d' ogn' altra. Rispose il pontefice : l'esterminio delli Ugonotti per esaltatione della fede cattolica Romana. Et lo esterminio loro portiamo alla S[tà] Vestra a gloria del Sig. Dio et grandezza della sua s. chiesa. Notes de Musotti, Arch. Boncompagni, à Rome.

[2] Cette qualité mise en relief à juste titre par Serrano (*Liga*, II, 171), est oubliée par Romier, quand il conclut de l'attitude du Pape que celui-ci avait pourtant eu connaissance de l'imminence de la Saint-Barthélemy.

[3] Voir le rapport de Férals du 11 septembre 1572, dans Acton, 56, et *Lettres de Cath. de Medicis*, IV, 139 rem.

[4] Sur la mésentente de Férals et du cardinal de Guise, voir le rapport du nonce Delfino dans Acton, 54, non utilisé par H. de la Ferrière (*Lettres de Cath. de Medicis*, IV, LXVIII), ni par Romier.

[5] Voir le rapport de Capilupi du 5 septembre 1572, dans *Intra*, 13.

[6] Une lettre privée au cardinal d'Este, arrivée le 3 septembre, annonçait la capture du roi de Navarre; voir Romier dans la *Revue du Seizième Siècle*, I, 551.

que le 5 septembre qu'on eut la pleine certitude. Le matin de ce jour[1], arrivèrent les messages de Salviati des 24 et 27 août[2], et Beauville, le neveu de l'ambassadeur français, à titre de délégué de Charles IX. Le cardinal secrétaire d'État, qui, durant cet été, habitait au Palazzo de Saint-Marc ainsi que le Pape, accourut en toute hâte apporter les nouvelles de Salviati à son maître. Celui-ci en fit donner lecture dans le consistoire qui se tenait peu d'heures après

Dans sa première lettre, datée du 24 août, Salviati fait part du meurtre des huguenots, accompli sur l'ordre royal et épargnant Navarre et Condé, et des menaces contre Catherine des partisans de Coligny, après l'attentat sur l'amiral. Si celui-ci avait réussi, pense Salviati, on n'aurait pas vu tant d'événements à la fois. Toute la ville était en armes, on pillait les maisons des huguenots; toutefois un édit du Roi commandait présentement la tranquillité. Le Nonce termine par cette remarque : « Quand, précédemment, j'ai fait savoir par chiffres que Coligny allait trop loin, qu'il se ferait donner sur les doigts, je prévoyais déjà qu'on ne le tolèrerait pas plus longtemps. J'étais pénétré de cette opinion quand j'écrivis que j'espérais donner bientôt une nouvelle agréable à Sa Sainteté. Malgré cela je n'aurais jamais cru la dixième partie de ce que je vois maintenant de mes propres yeux.

Dans le deuxième rapport, du 27 août, Salviati commence par dire qu'il aurait voulu envoyer sa première lettre par un courrier personnel, mais que, sur le désir du Roi, il l'a jointe au message de celui-ci, Sa Majesté tenant à ce que l'ambassadeur français fût le premier à porter la nouvelle au Pape. Charles IX et Catherine de Médicis l'avaient chargé de déclarer que tout avait été fait dans l'intérêt de la religion, et que bien d'autres événements succèderaient encore dans le même but, car, avec le temps, la Reine se proposait, non seulement de révoquer l'édit de Saint-Germain, mais encore de rétablir par la voie du droit la foi catholique dans ses anciennes observances[3].

[1] Le courrier était arrivé dans la nuit; voir les rapports de Fr. Gerini et d'Alex. de Médicis dans Torné, *loc. cit.*, 5.

[2] Voir Theiner, I, 328 sq.; comp. Martin, *Gallicanisme*, 105.

[3] Le sens des paroles suivantes sur l'entretien de Blois, utilisé par Albèri en vue d'écarter un témoignage dangereux pour sa compatriote Catherine, a

Dans les délibérations sur les rapports de Salviati, où il n'était pas question d'une conjuration formelle des huguenots contre la vie du Roi, ce fut encore le cardinal de Lorraine qui parla le plus haut. Il mit toute son éloquence à peindre aux membres du Consistoire la méchanceté de Coligny et de ses partisans, ainsi que le dommage et les ruines répandus par eux sur la France; il dévoila leurs plans, et mit en bonne lumière le nombre d'efforts et de délibérations auxquels avaient dû s'astreindre en France tous les gens de bien pour exterminer ces êtres d'un seul coup. Pour glorifier le bon esprit catholique de Catherine et du Roi, le cardinal n'avait pas assez de paroles. D'autres cardinaux français parlèrent dans le même sens; Pellevé compara Catherine à Judith, Coligny à Holopherne[1].

L'écart qu'il y avait entre les rapports de Salviati et les commentaires du cardinal de Lorraine n'échappa point à Grégoire XIII. Il eût souhaité du Nonce, comme le cardinal Galli ne le cacha pas à ce dernier, des détails plus circons-

reçu une juste explication de Soldan dans le *Hist. Taschenbuch*, 1854, p. 194 et 235. On doit aussi à Soldan une exacte appréciation d'un passage de la relation de Michele (Albèri, I, 4, 295) : Catherine aurait rappelé à Salviati avoir fait dire un jour par son entremise au feu pape (Pie V) « qu'il verrait bientôt sa vengeance et celle du roi contre les huguenots », souvenir que Salviati aurait plus tard confirmé sur sa demande expresse. Parlant de l'utilisation de ce passage par Ranke (*Papste*, I[9], 44), Soldan observe « qu'elle ne change rien à l'affaire. Une allusion de Catherine à sa future vengeance contre les protestants est sans importance tant qu'on ne sait pas *quand, avec quelle precision et dans quelle mesure* cette allusion a été faite. Si, par exemple, la déclaration en question tombe dans les derniers temps de la guerre, personne ne doutera, même sans elle, des intentions hostiles de la reine envers les huguenots; mais que prouverait-elle pour la Saint-Barthélemy? Le nonce appelé en témoignage par la reine ne pouvait naturellement lui contester en face l'application de l'allusion générale au cas invoqué ».

[1] Ces importants détails se trouvent dans une lettre de Capilupi du 7 septembre 1572, dans *Intra*, 15. Comp. aussi, sur le Consistoire, le rapport de A. de Médicis du 5 sept. 1572, Arch. d'Etat de Florence, — le rapport de Galli à Salviati du 8 sept. 1572 dans Philippson, *Curie*, 134-135, — et *Acta consist.* dans l'Appendice n° 4. Ici, d'accord avec le rapport de Galli et celui de Capilupi, le Consistoire est indiqué comme du 5 septembre, alors que le rapport dans Acton, 57 n. 2, le place le 6. Tout à fait erronée l'affirmation de Theiner, I, 46, prétendant que le Consistoire a été tenu III Non. Sept. (le 3 septembre). Cette date est celle de la lettre de créance pour Orsini, qui ne saurait être mise en connexion avec la Saint-Barthélemy, la nouvelle du massacre n'étant pas encore confirmée ce jour-là. On trouve une allusion à l'extirpation de l'hérésie, mais tout à fait générale, dans le bref à Charles IX du 5 septembre 1572, où la Ligue contre les Turcs est désignée comme le but de la mission d'Orsini (voir le texte dans Fillon, *Inventaire des autographes*, Paris, 1882, 10).

tanciés [1]. Il n'y avait pas proprement contradiction entre la lettre de Salviati et les discours des cardinaux français. Si l'on prenait en considération les nombreuses attaques traîtresses dont les huguenots s'étaient rendus coupables depuis des années, l'affirmation qu'on avait préparé quelque chose de semblable, avant le 24 août, apparaissait absolument croyable. Le cardinal de Lorraine et les autres cardinaux initiés aux affaires de France assuraient le fait avec tant de certitude que le Pape dut bien admettre des mesures du gouvernement pour prévenir un excès de puissance des huguenots, et le recours à une ruse de guerre permise. Comme, en outre, Salviati faisait expressément espérer en France un retour de faveur du catholicisme, le Pape se rendit, à la fin du consistoire, dans la basilique de Saint-Marc attenante au palais. Là on entonna un *Te Deum* [2] pour remercier Dieu, comme l'écrivait à Vienne l'agent impérial Cusano, d'avoir délivré, non seulement le roi de France, mais encore tout son royaume et le Saint-Siège du péril qui les menaçait, si Coligny avait réalisé son plan d'assassiner Charles IX, de se faire nommer roi, de soutenir les rebelles néerlandais, et de marcher sur l'Italie pour détruire les États de l'Église et la métropole de Rome [3].

L'après-midi du 5 septembre, les représentants officiels de Charles IX, Férals et Beauville, comparurent devant le Pape, autant pour rendre compte des événements survenus à Paris que pour solliciter de nouveau une dispense pour le mariage de Navarre [4]. Le sens dans lequel le Pape fut renseigné par Férals et Beauville sur la Saint-Barthélemy nous apparait dans des documents conservés depuis cette circonstance : l'un est une lettre de Charles IX à Férals, représentant la Saint-Barthélemy comme issue d'une querelle des Guises avec les huguenots, l'autre une lettre au Pape, du

[1] Voir la lettre de Galli du 8 sep. 1572, dans PHILIPPSON, *Curie*, 135, rem.

[2] Voir, outre la lettre de Galli, citée dans n. 1, le rapport de Capilupi du 7 sept., dans *Intra*, 15-16, et l'*Avviso di Roma* dans BELTRAMI, *Roma*, 3. Selon les notes de Musotti, le pape fit aussi distribuer des aumônes aux pauvres. Arch. Boncompagni à Rome.

[3] Comp. la lettre de Cusano (Arch. d'État à Vienne) dans le Supplément n° 7.

[4] Voir le rapport de Férals dans les *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, 139, rem.

26 août, de Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Le duc y montre comment Coligny et les huguenots, malgré toute la mansuétude et la bonté de Charles IX, s'étaient conjurés pour le meurtre du Roi, de Catherine et des grands seigneurs catholiques, ainsi que pour l'extermination radicale de la religion catholique en France. Le Roi les avait prévenus par le châtiment de Coligny et de ses partisans; l'intention du Roi était désormais d'anéantir complètement ce ramassis de bandits, et de rétablir l'Église catholique de France dans son antique éclat [1].

Prenant texte de ces nouvelles, Grégoire XIII ordonna les réjouissances en usage, à cette époque, en de pareilles circonstances; il s'agissait aussi bien de la défaite des rebelles politiques que de la victoire sur l'hérésie, deux menaces de ruine pour l'Église et la papauté [2]. Tel était absolument le sens de la cérémonie d'action de grâces organisée par le cardinal de Lorraine, le 8 septembre, dans l'église nationale française de San Luigi [3]. Le Pape, accompagné de trente-trois cardinaux, se rendit en procession solennelle à cette église, où Charles de Guise et l'ambassadeur français le reçurent au portail. Après la messe dite par le cardinal Pellevé,

[1] Theiner, I, 336.

[2] L'opinion représentée autrefois par la plupart des écrivains catholiques, que les réjouissances ordonnées par le pape concernaient *uniquement* la répression de la conjuration huguenote contre le roi, a été déjà écartée par Funk (*Freib. Kirchenlex*, II^2, 942), mais reprise récemment par Vacandard dans son étude : *Les Papes et la Saint-Barthélemy (Etudes de critique et d'hist. religieuse*, Paris, 1905, 217-292), quoique non prouvée.

[3] C'est Thuanus (*Hist. sui temporis pars II*, Francof., 1614, 1080) qui dit expressément que la cérémonie de S. Luigi fut organisée sur l'initiative du cardinal Ch. de Guise : Eiusdem [cardinalis] instigatu biduo post supplicationes... celebrantur. La cérémonie est décrite en détail dans le *Diarium* de Mucantius, Arch. pap. secr. Voir en outre le rapport de Fr. Gerini du 8 sept. 1572, Arch. d'État à Florence, — l'*Avviso di Roma* du 13 sept. 1572, Arch. d'État, Vienne, — le rapport de B. Pia dat. Rom., 1572 sept. 13, Arch. Gonzaga, Mantoue, — et le rapport de cérémonie imprimé : Ordine et solennissima processione fatta dal S. Pontefice nell' alma città di Roma per la felice nova della destruttione della setta Ugonotana con la inscrittione posta sopra la porta della chiesa S. Luigi in un panno di seta pavonazza e lettere d'oro maiuscule. Roma, heredi di A. Blado, 1572. Comp. Brunet, *Manuel*, VI, n. 23525. Exemplaire de cet écrit à la Bibl. d'État de Munich et à la Bodleyana, à Oxford (photolith. reprinted by Nicholson, London, 1891. Comp. Ferrière, *La St-Barthelemy*, 143; en outre, *Zeitschrift für deutsche Geschichtswissenschaft*, VII [1892], 341). Dans ce rapport aussi le texte complet de l'inscription communiquée seulement fragmentairement par Soldan, II, 480; pour l'explication de celle-ci, comp. Gandy dans la *Revue d. quest. hist.*, I, 377 et *Civita cath.*, VI, 11 (1867), 25.

les chanteurs entonnèrent le psaume XX; puis, le Pape fit dire des prières analogues à celles en usage déjà au temps de Pie V pour les actions de grâces[1]. Dans l'écriteau d'or étalé sur le portail principal et orné de guirlandes, le Cardinal de Lorraine proclamait que son roi avait anéanti, d'un coup, presque tous les hérétiques et coupables de haute trahison de son royaume, en sorte que, pour le début du nouveau pontificat, on pouvait espérer non seulement continuer la guerre contre les Turcs, mais encore voir le renouvellement des affaires de l'Église, et l'épanouissement en fleurs fraîches d'une religion en train de dépérir.

Dans le même esprit, une bulle du 11 septembre prescrivit un jubilé général où les fidèles étaient invités à rendre grâce à Dieu, à le prier de laver entièrement de toute hérésie la France jadis si pieuse, si catholique, et à y rétablir la religion dans toute sa primitive pureté. Dans la bulle, qui exhortait à la fois à prier pour les Pays-Bas, pour le triomphe sur les Turcs et pour une bonne élection en Pologne, il n'était pas question seulement de la vengeance tirée par Charles IX des huguenots à cause de leurs crimes envers Dieu et l'Église, mais aussi du châtiment exercé par le Roi sur les chefs les plus éminents des rebelles, qui, dans les dernières années, de façon sanglante et irréparable, avaient dévasté son florissant royaume par le meurtre et le brigandage, les sacrilèges et les pillages.

On le voit, la cérémonie du 8 septembre et la bulle de jubilé correspondaient absolument aux dispositions qui étaient prises à Rome après des succès antérieurs du gouvernement français dans ses guerres contre les huguenots. Comme, à présent, dans cette lutte pour la vie et pour la mort, il s'était produit un événement grand et, croyait-on,

[1] Il arriva, cette fois aussi, une chose analogue à ce qui s'était produit vers la fin du moyen âge, où les grandes bulles d'indulgence avaient été portées à la connaissance de la masse par des sommaires. Une feuille de ce genre, répandue à Paris, réimprimée dans J. Strype, *The Life of M. Parker*, London, 1711, App. n° LXVIII, résume le contenu de la bulle comme ci-dessus. Vacandard est entièrement dans l'erreur quand il écrit, *loc. cit.*, 276, sans indication de sources : « Un jubilé fut annoncé aux fidèles et *fixé pour chaque année au jour de la St-Barthélemy*. » Il n'y a pas une syllabe de cela dans la proclamation. Comp. aussi Mucantius, *Diarium :* Die mercurii 17 septemb. [1572] S. D. ivit ad septem ecclesias ad orandum Deum pro conversione haereticorum, victoria contra Turcos et pro bona electione regis Poloniae, pro quibus concessit amplissimum jubilaeum. Arch. pap. secr.

décisif, on ne saurait s'étonner que le Pape en eût fait frapper une médaille commémorative[1], et eût chargé Vasari d'en perpétuer le souvenir par une fresque dans la Santa Regia[2]. La signification qu'on accorda à celle-ci à la Curie, disent les agents diplomatiques, fut comme si un grand royaume avait été rendu au Saint-Siège à l'heure où on l'espérait le moins[3].

Que ces réjouissances n'eussent pas trait aux atrocités du 24 août comme telles, mais à leurs conséquences, à la délivrance décisive, croyait-on, des catholiques français, échappant aux ennemis mortels qui les poursuivaient depuis des années par le fer et la flamme[4], c'est ce qui ressort également d'autres rapports. Dans sa lettre du 5 septembre, l'ambassadeur de Savoie dit expressément : « L'événement a été célébré dans la mesure où il profite au Roi, à son royaume et à la religion; mais l'acte eût obtenu beaucoup plus de louanges encore si le Roi l'eût accompli avec des mains pures, comme a fait le duc d'Albe en Flandre, sous réserve et dans la forme de la procédure judiciaire[5]. »

Quant à la joie de Grégoire lui-même, elle fut sans doute très grande, mais aucunement sans mélange. Brantôme raconte avoir entendu dire à un gentilhomme, alors en séjour à Rome et très bien renseigné, que le Pape avait versé des larmes au reçu de la nouvelle, et qu'il avait répondu à un

[1] Voir Venuti, 135; Bonanni, I, 136; Gandy dans la *Rev. d. quest. hist.*, I, 382; U. Benigni dans *Miscell. di stor. eccles.*, II (1903), 344.

[2] Voir Gaye, III, 343. Voir plus loin, ch. xii.

[3] Tutta questa corte è in tanta allegria come si fosse racquistato un regno ben grande alla obedienza di questa s. Sede. Capilupi, dans *Intra* 17. B. Pia écrit le 6 sept. 1572 : Questa corte ha rinovato per quel fatione Francese l' allegrezza della rotta de l' armata Turchesca dell' anno passato stimando ella altretanto la strage fatta dei ribaldissimi Ugonotti et da così alto principio la s. chiesa cattolica puo sperare quando manco si credeva di esser reintegrata et esaltata a gloria di Dio benedetto. Arch. Gonzaga à Mantoue.

[4] Duhr, dans les *Stimmen aus Maria-Laach*, XXIX, 271, met justement en relief ce point de vue, bien qu'il n'ait eu à sa disposition qu'une partie des matériaux utilisés par nous. Polenz, d'ailleurs, l'historien protestant du calvinisme français, avait déjà affirmé (II, 544) : « De ce côté [de Rome], la glorification des noces sanglantes n'allait pas à l'acte, ni à ses motifs et particularités, mais à l'événement dans son ensemble. » Plus clairement, Aschbach (*Kirchenlex.*, I, 486) avait déjà fait observer : « C'est ainsi que l'Eglise chante aussi un *Te Deum* quand une bataille sanglante a été gagnée; mais ses louanges expriment-elles alors sa joie devant les hommes tombés? » Comp. aussi Benigni, *loc. cit.*, 345.

[5] *Arch. stor. Ital.*, App. III, 169.

cardinal lui demandant pourquoi il s'affligeait tant de la défaite des ennemis de Dieu et du Saint-Siège : « Je pleure sur l'action du Roi, illicite et défendue de Dieu [1]. » Cette réponse, très conforme au caractère du Pape, trouve une confirmation dans le rapport de l'ambassadeur d'Espagne Zuñiga, du 22 septembre 1572, où il est dit qu'à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Grégoire avait été saisi d'épouvante [2]. Un homme de confiance, qui s'est toujours tenu dans le voisinage du Pape, Alessandro Musotti, déclare très délibérément que la joie du Pape, toujours maintenue en son expression dans certaines limites, ne se rapportait qu'au bien de la chrétienté [3]. Cela s'accorde avec un rapport de Capilupi du 5 septembre, d'après lequel Rome aurait accordé à la Saint-Barthélemy une signification si grande pour la paix de la chrétienté et la continuation de la Ligue contre les Turcs, parce qu'on jugeait qu'aucun événement plus favorable n'aurait pu se produire, et qu'on pouvait espérer désormais la fin de la tension franco-espagnole dans la question des Pays-Bas [4]. Cette tension était un des obstacles principaux au maintien de la Ligue, qui tenait immensément à cœur au Pape, et pour le bon établissement de laquelle il était sur le point d'envoyer en France le cardinal Orsini. Cette connexion d'intérêts explique aussi pourquoi, dans la Sala Regia, la Saint-Barthélemy est précisément représentée près des fresques se rapportant à la bataille de Lépante. En outre il faut avoir bien présents à l'esprit les dangers qui, de la part des protestants, menaçaient tous les catholiques, depuis le plus simple moine jusqu'au Pape; car, à part les Turcs, l'Église catholique n'avait pas d'ennemis plus acharnés ni plus sanguinaires que les calvinistes.

Chacun à Rome connaissait les atrocités que, depuis des années, ils avaient exercées en France et dans les Pays-Bas, dépouillant systématiquement, dès que le pouvoir fut en leurs mains, les catholiques fortunés, pillant ou détruisant

[1] Voir Brantôme († 1614), *Mémoires*, III, Leyde, 1722, 171; comp. Polenz, II, 544 rem. Duhr a eu tort d'utiliser la version donnée par G. Leti, cet auteur n'étant absolument pas digne de foi.

[2] Se espantavo; voir Kervyn de Lettenhove, *Relations*, III, 14, rem. 4.

[3] Gustò anco temperantemente la morte et esterminio dell' Amiraglio et altri Ugonotti di Franza pure per il benefizio della chistianità. Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Voir *Intra*, 12.

les plus splendides cathédrales, profanant les tombes, foulant aux pieds les hosties consacrées ou les jetant aux chevaux comme nourriture, outrageant des Nonces sans défense et assassinant d'innombrables prêtres et moines. Tout ce qu'une bestiale rage de meurtre pouvait inventer comme tortures fut appliqué aux catholiques, coupables uniquement de vouloir rester fidèles à leur foi : on les enterrait vifs, on les échaudait dans l'huile bouillante, on leur arrachait la langue, on retirait les entrailles des corps vivants, et d'autres supplices plus atroces encore. Des récits dignes de foi circulaient à Rome de chasses lancées, en Béarn par exemple, sur des prêtres catholiques comme sur des bêtes sauvages, — ou de ce gouffre de Saint-Sever, où les calvinistes avaient précipité deux cents prêtres catholiques [1].

Aucun terme n'était encore à espérer à cette rage. En août justement arriva à Rome la nouvelle du lent assassinat des martyrs de Gorkum. Si Coligny et ses partisans étaient vainqueurs, c'en était fait en France et dans les Pays-Bas de la foi catholique, et des milliers de prêtres étaient menacés d'une mort certaine. Or, une France protestante, on en était persuadé, aurait attaqué aussi l'Italie, en particulier les États de l'Église, et n'eût même pas épargné la personne du Pape. En 1545, dans son écrit : « Contre la papauté fondée à Rome par le Diable », Luther avait exhorté à attaquer avec toutes armes le Pape, les Cardinaux et tout le « ramassis de la Sodome romaine », et à se laver ensuite

[1] Comp. Poydavant, *Hist. des troubles de Béarn*, I, Pau, 1820, 381; Picot, I, 16, 18; *Mém. de Claude Haton* p. p. Bourquelot, II, Paris, 1857, 659; R. de Boysson, *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, etc.*, Paris, 1920. Un rapport protestant sur les actes sanglants des calvinistes à Nîmes, 1567, dans Hello, *La Saint-Barthélemy*, Paris, 1901, 21; Rouquette, *Les Saint-Barthélemy calvinistes*, Paris, 1906; Antin, *L'échec de la Réforme en France au seizième siècle*, Paris, 1918, 31. Les exemples cités ici montrent que les terreurs répandues par les calvinistes ne le cédaient en rien à celles de la Saint-Barthélemy. Tout cela, naturellement, n'excuse pas les atrocités du 24 août 1572, mais permet de les expliquer. Dans un rapport en latin sur la Saint-Barthélemy (dat. III Non. Oct. 1572, Arch. Graziani à Città di Castello), on insiste particulièrement sur le fait que la fureur du peuple fut si grande à cause des dommages répandus par les huguenots dans le pays et des nombreuses atrocités qu'ils y ont commises. L'archiviste L. Le Grand prépare une publication d'après les actes : *Les épreuves de l'Église de France pendant les guerres de religions. Recueil de documents tirés des Archives du clergé de France.*

les mains dans leur sang[1]. Le théologien d'Iéna, Matthaus Judex, invoquant ces paroles en 1561, s'était fait l'avocat d'une croisade contre Rome pour l'extermination de la papauté. Nul doute que les calvinistes ne fussent prêts, en France et dans les Pays-Bas, à prendre part à de semblables entreprises. « Nous tous, proclamait Orange en 1569, combattons contre le démon, c'est-à-dire contre l'Antéchrist de Rome[2]. » Comme Pie V[3], Grégoire XIII redoutait une expédition guerrière des protestants contre l'Italie pour la destruction de la puissance papale. Le Pape[4] rapporte le Vénitien Paolo Tiepolo, savait fort bien que les Turcs et les hérétiques étaient ses ennemis mortels, et que, si les derniers avaient accès en Italie, ils se tourneraient avant tout contre les États de l'Église et sa personne, pour anéantir jusqu'en ses fondements le Saint-Siège romain[5].

Par le coup porté aux calvinistes français par la Saint-Barthélemy, ces périls semblaient écartés tous à la fois, et l'ensemble de la situation transformé au profit des catholiques.

La foi qu'on avait à Rome dans un revirement foncier de la politique gouvernementale française apparaît dans une lettre du cardinal Galli au Nonce espagnol Ormaneto, où sont envisagées les conséquences de l'événement parisien, si inattendu, pour la politique du Pape dans l'Europe occidentale. Là est exprimé l'espoir que, la France complètement libérée du fouet des huguenots, une réaction ne pourra pas manquer de se produire dans les Pays-Bas. Plus encore : Charles IX, c'est l'espérance de Galli, ses conseillers huguenots une fois écartés, ne pourra plus refuser d'entrer dans la Ligue contre les Turcs; cela pourrait même entraîner l'adhésion de l'Empereur à l'alliance contre le croissant[6].

[1] Cf. PAULUS, *Protestantimus und Toleranz*, 20.

[2] Voir JANSSEN-PASTOR, IV$^{12-16}$, 316.

[3] Voir livres précédents.

[4] Voir au Supplément n° 7 le rapport de Cusano du 6 septembre 1572. Arch. d'État à Vienne.

[5] P. TIEPOLO, 227. Le 8 mai 1574, Galli attira l'attention du nonce de Venise sur les périls à attendre du « redutto di Hugonotti nelle vallate al Piemonte ». *Nunziat. di Venezia*, XIII, Arch. secr. pap. Sur la terreur qu'on avait encore en 1576 d'une irruption des huguenots en Lombardie, voir *Arch. Lomb.*, II, 76.

[6] Voir le texte de cette lettre importante, datée du 12 septembre 1572, dans TÖRNE, *loc. cit.*, 6-8. Celui-ci observe à ce sujet : « Voilà les illusions auxquelles on s'abandonnait à la Curie; tant on se rendait peu compte du vrai caractère de l'insensé massacre. » L'accent est mis aussi sur la possibilité

Si l'on tient compte de tous ces mouvements, et des idées alors régnantes sur la nécessité et la justification de l'anéantissement sanglant des hérétiques, les démonstrations de joie, qui nous frappent aujourd'hui si étrangement, du Pape et de la Curie sur le brusque revirement des circonstances en leur faveur, apparaissent très explicables. C'est aussi dans ce sens que les catholiques de l'époque interprétaient les événements de France[1]. Le 16 septembre 1572, le Cardinal de Lorraine écrivait de Rome à un ami : d'après les nouvelles venues de France, on avait toute raison d'espérer le meilleur pour la paix et le repos de ce pays comme pour le bien de l'Église catholique, puisque les ennemis de l'autel et du trône, qui s'étaient conjurés pour usurper la couronne, avaient été exterminés par le Roi[2]. Sur l'ordre de Charles IX, on frappa une médaille, portant d'un côté la tête du Roi avec l'inscription : *Virtus in rebelles* (la force contre les rebelles), — de l'autre les lys avec ces paroles : *Pietas excitavit justitiam* (le zèle de la religion a suscité la justice)[3].

A ces démonstrations officielles l'attitude effective du gouvernement français ne répondait cependant en aucune façon. Comme le montre un rapport très digne d'attention d'Alexandre de Médicis, du 12 septembre 1572, on commençait déjà à douter à Rome qu'il y eût un sérieux retour d'esprit contre les huguenots, ainsi que le Cardinal de Lorraine ne se lassait pas de l'affirmer[4]. Deux mois plus

d'une réaction aux Pays-Bas dans Facchinetti, lettre du 6 septembre 1572, Arch. pap. secr., imprimée dans le Supplément n° 5-6. L'espoir de voir entrer la France dans la Ligue contre les Turcs est aussi exprimé par Cosme I[er] dans sa lettre du 14 septembre 1572 à Grégoire XIII; il y dit sa joie du coup porté aux huguenots par la Saint-Barthélemy. *Nunziat di Firenze*, I, 141, Arch. pap. secr.

[1] Voir Duhr, *loc. cit.*, 272-277, et les déclarations dans Fouqueray, I, 631. Répondant aux tentatives faites autrefois — récemment elles ne l'ont guère été que par des pamphlétistes comme Hoensbroeck — pour battre monnaie des réjouissances de Rome au profit de la polémique confessionnelle, Funk a déjà observé (*Lit. Rundschau*, 1880, 172) : Quand donc les protestants ont-ils pris le deuil après une victoire sur les catholiques?

[2] Voir Gandy dans la *Rev. des quest. hist.*, I, 379. Le cardinal Pellevé aussi, dans une lettre dat. Rome 16 septembre 1572, parle uniquement de la conjuration des huguenots; voir Merki, 470.

[3] Voir Capefigue, III, 225; Philippson, *Westeuropa*, II, 270. Forneron (*Les ducs de Guise*, II[2], Paris, 1893, 148) se trompe en prétendant que cette médaille est due à Grégoire XIII.

[4] Alexandre de Médicis rapporte que le Pape et le monde entier avaient

tard on savait de façon certaine à Rome que le gouvernement français n'était pas disposé à rétablir l'unité religieuse en France. En vain le Nonce avait sollicité de Catherine de Médicis l'interdiction du culte huguenot. La réponse de la Médicis fut que le peuple français pouvait se laisser gouverner par elle et son fils, mais non pas par d'autres[1].

Il semble que l'astucieuse reine mère ait regretté d'avoir laissé échapper dans l'irritation cette manifestation de sa véritable pensée, car, peu après, elle fit entendre de nouveau à Rome un autre langage. Rambouillet, délégué en décembre comme ambassadeur extraordinaire de France, et chargé de présenter au Pape, au nom de Charles IX, les vœux de la cour et de prêter le serment usuel d'obédience, apporta une lettre de Catherine du 19 novembre 1572, où la reine mère donnait au Pape l'assurance que tous les événements antérieurs avaient été conduits dans le seul intérêt de la religion[2]. Lors du serment d'obédience, prêté le 23 décembre, Muret fit l'allocution : « Les huguenots, dit-il, ne craignaient pas de se conjurer contre la tête et la vie du Roi, dont, après d'aussi effroyables méfaits, ils avaient obtenu non seulement le pardon, mais encore un accueil plein de mansuétude et d'amour. Comme ce complot, par la volonté de Dieu, avait été découvert et rendu public à l'heure même fixée pour la perpétration du crime, toutes les horreurs conspirées contre le Roi et contre sa maison et sa race presque entière se tournèrent contre les chefs de ces meurtriers et félons. O nuit mémorable qui, par la mort d'un petit nombre d'agitateurs, a délivré le Roi du péril de l'assassinat, le royaume de la crainte perpétuelle des guerres civiles ![3] ».

commencé par se réjouir de la Saint-Barthélemy, dans l'espoir « di qualche profitto rilevante » pour les affaires religieuses du pays; mais qu'on avait vu cette « fervore rintiepedito per non si veder che li effetti corrispondino all' opinione che se n'era conceputa intendendosi massime che la religione ha fatto piccolo acquisto non si essendo rinovati ordini buoni per la purgatione di quella infettiva, onde si conosce che il card. di Lorena s'è vanteggiato molto col promettervi delle cose di là ». On verrait d'ailleurs la suite. Arch. d'État, Florence.

[1] Voir le rapport du nonce de Madrid du 10 octobre 1572, dans SERRANO, *Liga*, II, 63, n. 1.

[2] Voir le texte de la lettre dans THEINER, I, 337. L'instruction pour Rambouillet est datée du 16 décembre 1572; voir *Bullet. de la Soc. de l'hist. des protest. français*, 1882.

[3] Voir MURETI, *Orationes*, I, Boboreti, 1737, 156. Sur l'arrivée de Ram-

Le discours, par lequel le secrétaire papal Boccapaduli répondit à l'allocution de Muret, montre que Grégoire, vraisemblablement à la suite des rapports ultérieurs de Salviati [1], commençait à douter de la véracité des assurances de la Cour française au sujet d'une conjuration des huguenots. Bien que l'usage fût, en de pareilles réponses, de reprendre en un bref résumé les paroles de l'orateur précédent, Boccapaduli n'insista pas sur le complot prétendu des huguenots, et se contenta de remercier le Roi de France de ses dispositions hostiles à l'hérésie [2]. A plusieurs reprises on avait enjoint à Salviati d'y affermir le gouvernement si souvent chancelant [3]. C'est dans ce sens aussi que devait agir le Cardinal-Légat Orsini, qui avait quitté Rome le 6 septembre [4].

La mission d'Orsini était d'amener la France à accepter les décrets de Trente et à entrer dans la Ligue contre les Turcs, et, avant tout, d'empêcher la guerre d'éclater entre la France et l'Espagne. Dans ce but il devait faire des offres importantes. Le Pape était prêt à appuyer les prétentions du duc d'Anjou à la couronne de Pologne, à lui transmettre le commandement en chef dans la guerre des Turcs, et à récompenser la France par ses conquêtes éventuelles en Orient [5]. Toutefois, il apparut alors en toute clarté que Catherine n'avait aucunement provoqué la Saint-Barthélemy pour des motifs religieux, et qu'à Paris on ne songeait à rien moins qu'à poursuivre une politique d'intérêts catholiques. L'envoi sensationnel d'un Cardinal-Légat menaçait les relations de Catherine avec l'Angleterre [6] et les souverains protestants d'Allemagne. Il fallait donc l'empêcher. Quand Orsini, qui, à Rome, s'était toujours abouché au parti français [7], arriva à Chambéry, un courrier du Roi de France

bouillet le 21 décembre (voir Theiner, I, 46) et le consistoire du 23, qui devait suivre la remise d'une épée bénite à Charles IX, « ut eo contra hæreticos Ugonottos catholicæ fidei hostes uteretur », voir Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap.

[1] Comp. Martin, *Gallicanisme*, 107 et 113.

[2] Voir Acton, 59.

[3] Voir les instructions de Galli dans Philippson, *Curie*, 135.

[4] Comp. *Lettres de P. de Foix*, 19, 30.

[5] Comp. P. de Cenival, 147. Voir aussi Martin, *Gallicanisme*, 110 sq.

[6] De quel œil on voyait en Angleterre cette délégation, nous est montré par un rapport de Londres dans les *State Papers, Spanish*, II, Londres, 1894, 431.

[7] Comp. le rapport de Fr. Gerini du 6 septembre 1572, Arch. d'État, Florence.

vint à sa rencontre, pour le prier de ne point poursuivre plus avant son voyage, le Roi ne pouvant pas le recevoir[1]. Bientôt après, Orsini reçut aussi une lettre du cardinal secrétaire d'État l'informant que Charles IX avait prié le Pape directement de renoncer à l'envoi d'un Légat, la chose pouvant éveiller des soupçons auprès des protestants allemands et anglais par suite des événements du 24 août. Dans ces conjonctures, Orsini, avec l'assentiment du cardinal secrétaire d'État Galli[2], se rendit provisoirement à Avignon, se contentant d'envoyer à Paris son secrétaire Onofrio Vigili, qui y arriva le 4 octobre. Vigili finit pourtant par obtenir, pour le Cardinal-Légat, l'autorisation de venir à Paris; celui-ci y fut le 20 novembre.

L'accueil rencontré par Orsini fut si excessivement réfrigérant qu'il ne lui restait presque plus aucun espoir d'exécuter sa mission. Le 2 décembre seulement, il fut reçu à l'audience du Roi. A celle-ci s'étaient rendus aussi les Cardinaux Bourbon et Guise, ainsi que le Nonce Salviati. Orsini exposa devant eux l'objet de sa mission[3]. Il s'agissait d'abord de l'entrée de la France dans la Ligue contre les Turcs, en second lieu du mariage du duc d'Anjou avec une fille de Philippe II. Charles IX refusa d'entrer dans la Ligue prétextant le soulèvement des huguenots dans le Languedoc et à la Rochelle. Au sujet du mariage, il déclara qu'on pourrait en parler si la fiancée apportait en dot Milan et Naples. Ce n'est qu'alors qu'Orsini vint à parler de l'extirpation complète des huguenots, rappelant au Roi les paroles qu'il avait fait écrire au Pape par le Nonce, à savoir que, avant peu de jours, il n'y aurait plus un seul huguenot dans le royaume. Le Roi répondit en se récusant, aussi bien pour une action contre les huguenots que pour son appui ultérieur aux réformes de l'Église, notamment pour l'acceptation et l'exécution des décrets de Trente. Avant que le Légat pût solliciter une nouvelle audience, le gouvernement français le fit inviter par le Nonce, sous forme polie, à reprendre son voyage le plus tôt possible. Les intérêts de la

[1] Voir Theiner, I, 361.

[2] Comp. son instruction du 22 septembre 1572, *Nunziat. di Francia*, 283, p. 101, Arch. secr. pap.

[3] Comp. les instructions à Orsini des 2 et 4 nov. 1572, *ibid.*, p. 107.

France, disait-on, ne souffraient pas un plus long séjour de lui à la Cour.

Dans cette pénible situation, Orsini, par l'intermédiaire d'un courrier, s'adressa à Rome pour avoir de nouvelles instructions. Après avoir reçu, le 7 janvier 1573, la permission de retourner dans ses foyers, il prit congé le plus rapidement possible[1]. La proposition qu'il avait faite dans cette audience sans lendemain, que Charles IX appuyât les entreprises du duc de Savoie contre Genève, se heurta à des oreilles sourdes; le Légat, écrivait le Roi de France à un de ses ambassadeurs, est parti sans avoir rien obtenu[2]. De fait, la légation d'Orsini, à laquelle on avait attaché à Rome de si grandes espérances, avait complètement échoué[3]. Il se passa encore quelque temps jusqu'à ce qu'on renonçât à Rome à toutes les illusions conçues à propos de la Saint-Barthélemy, car Catherine avait toujours encore le secret d'éveiller des espoirs[1]. En réalité, Charles IX et Catherine de Médicis voulaient maintenir l'alliance avec l'Angleterre, et renouer les rapports avec les protestants allemands.

[1] Ce qui précède d'après les rapports de Salviati et d'Orsini dans les Arch. secr. pap., *Nunziat. di Francia,* t. 5 et 6; comp. *ibid.*, t. 283, les instructions de Galli. Autres actes dans les Arch. Orsini à Rome. Nombreuses copies des *Lettere del card. Orsini sopra il suo negotiato in Francia;* ainsi à Rome : *Ottob.*, 2705 et 3184, p. 165-209, Bibl. Ferrajoli, Cod. 297, Bibl. Casanat., X, V, 31, p. 113, Arch. secr. pap.; Pio, 231 (comp. Bessarino, III, vol. 5 [1898-1899], 495); Berlin, Bibl. royale, Inf. polit., XVIII; Florence, Arch. d'État, Cod. Capponi, 80, p. 214. Voir aussi Cod. D. 6 et F. 27 des Arch. Boncompagni à Rome. Les lettres du gouvernement français à Orsini dans Theiner, I, 361. Comp. *Lettres de Cath. de Médicis*, IV, cxli. Voir aussi Törne, 140; Alberi, *Vita di Caterina de Medici*, 159, 407. H. de Cenival prépare un travail spécial sur la légation d'Orsini.

[2] Voir *Lettres de Cath. de Médicis,* I, cxlvii; comp. Cramer, I, 201 Grégoire XIII estimait alors prématurée une entreprise contre Genève. Quand, en été 1581, l'agité Charles-Emmanuel de Savoie projeta une offensive contre Genève, Grégoire XIII se montra de nouveau très froid; voir Raulich, *Carlo Emanuele*, I, 75

[3] La remise de l'épée bénite à Charles IX (voir plus haut, en note), dont le projet avait été confié à Sylvius Sabellius dans un bref du 15 janvier 1573 (Arch. secr. pap., *Arm.*, 44, t. 21, n° 322), fut entièrement compromise par le développement des événements. La déception de la Curie sur l'issue de la légation d'Orsini trouva sa nette expression dans les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.

[1] Comp. Martin, *Gallicanisme*, 115.

2.

Tandis que, dans sa politique extérieure, le gouvernement français poursuivait les fins anciennes, même après le massacre du 24 août, il avait à lutter à l'intérieur contre un nouveau soulèvement des huguenots. Par la Saint-Barthélemy la puissance de ceux-ci avait été simplement affaiblie, nullement brisée. Ils luttaient plus que jamais maintenant, avec la rage du désespoir. Malgré leur courage, héroïque cependant, la quatrième guerre des huguenots, comme on l'espérait à Rome[1], se serait terminée par une complète victoire du gouvernement, si le duc d'Anjou n'eût été élu roi de Pologne au moment où il assiégeait La Rochelle. Les égards dus aux protestants de Pologne contribuèrent à faire obtenir aux huguenots des conditions de paix plus favorables qu'ils ne l'avaient espéré. Le traité du 6 juillet 1573 accordait à tous les fidèles de la nouvelle doctrine la liberté de conscience, aux nobles, avec la haute juridiction sur les villes de La Rochelle, de Nîmes et de Montauban, le libre exercice de leur culte[2]. Cette faiblesse incita les partisans de Calvin de la France méridionale à formuler des revendications dont Catherine disait que Condé, à la tête de 70000 hommes au milieu du royaume, n'aurait pu en élever la moitié[3].

Une extraordinaire bonne fortune pour les huguenots était de pouvoir compter chez les catholiques sur le parti des politiciens et sur beaucoup de mécontents qui, aigris par la préséance accordée aux Guises et aux Italiens, se groupèrent autour du duc François d'Alençon[4]. Jusqu'à ce jour les catholiques avaient été unis contre leurs ennemis mortels; maintenant il y avait scission. Il se constitua un moyen parti opportuniste, qui déclarait la continuation de la guerre contre les huguenots impossible et grosse de

[1] Voir le rapport de C. Capilupi, dat. Rom. 20 janvier 1573, Arch. Gonzaga à Mantoue.
[2] Comp. Theiner, I, 173; Thuanus, I, 5 6.
[3] Voir Soldan, II, 547,
[4] Voir *ibid.*, 549.

nouveaux désastres pour le royaume, et, pour cette raison, tenait des discours de conciliation. Si l'on se montrait tolérant pour les huguenots, tels étaient les arguments invoqués de ce côté, ceux-ci respecteraient le Roi, cesseraient d'opprimer les catholiques et de nouer à l'étranger des alliances traîtresses au royaume. Sans doute les partisans de cette opinion ne se dissimulaient pas que plusieurs religions ne peuvent vivre en paix dans un pays que si le souverain montre une main ferme[1]. C'est précisément ce qui alors manquait totalement en France; aussi des tentatives de ce genre étaient-elles d'emblée sans issue.

Le genre d'esprit catholique qui animait les « politiques », se manifesta dans leur rattachement aux huguenots. L'ambitieux et sans scrupules d'Alençon se laissa entraîner avec Navarre et Condé dans des projets de soulèvement armé. Au carnaval de 1574 devait surgir une insurrection générale pour renverser le gouvernement de Catherine. Le plan échoua. Une enquête amena l'arrestation de d'Alençon et de Navarre. Pendant ce temps éclata en plusieurs endroits la sédition des huguenots, la cinquième guerre de religion. Au milieu de ces troubles, le 30 mai 1574, Charles IX, de tout temps chétif et maladif, fut emporté par la phtisie, après avoir, peu de temps auparavant, institué sa mère régente provisoire. Henri d'Anjou, désormais Henri III, avait à peine appris la mort de son frère que, lassé depuis longtemps de sa royauté polonaise, il déserta en toute hâte son royaume pour prendre le gouvernement de sa patrie. A Vienne, il se décida à accomplir son voyage pour la France par le nord de l'Italie.

Immédiatement après la nouvelle de la mort de Charles IX, parvenue à Rome le 10 juin 1574[2], Grégoire XIII tint avec

[1] Comp. *Discorso di M. de Bellegarde dello stato di Francia*, manuscrit de propriété privée, à Borgo, dans le Tyrol méridional, mis obligeamment à ma disposition par feu Mgr Benedetti, de Trente. Autre copie dans le Cod. CXV, n° 2, de la Bibl. Capilupi à Mantoue.

[2] Hoc mane, rapporte Mucantius le 10 juin 1574, antequam Papa descenderet ad capellam (c'était jour de la Fête-Dieu), ill. orator Franciæ attulit nuntium S[ti] Suæ de obitu Caroli IX. Le Pape avait été affligé, et avait pensé que le roi avait été empoisonné par ses ennemis. Le 22 juin, Mucantius fait rapport des obsèques dans la Cappella Palatina, où Muret prononça l'oraison funèbre (*Oraison funèbre par Muret*, traduite du latin, Lyon, 1574). *Diarium*, Arch. secr. pap. Les brefs de condoléance du 12 juin 1574 dans Theiner, I, 284.

ses cardinaux un conseil spécial. Morone conseilla l'envoi de nonces en Pologne et en France. On décida de déléguer Fabio Mirto Frangipani, qui devait exprimer à Catherine de Médicis la sympathie du Pape et insister particulièrement pour la protection des intérêts catholiques contre les huguenots[1]. En même temps Gian Maria Graziani reçut ordre de se rendre en Pologne auprès de Henri III. Le brusque départ du Roi pour son pays rendit cette mission sans objet[2]. Le 5 juillet, le Pape communiqua aux cardinaux la manière dont il comptait saluer le nouveau souverain de France sur terre italienne. Grégoire pensait utiliser cette occasion pour une rencontre personnelle avec Henri III; il était prêt, si Rome semblait trop éloignée, à se rendre à Bologne. L'invitation à l'entrevue devait être transmise à Venise par Filippo Boncompagni. Giacomo Boncompagni, demeurant à Ancone, fut aussi chargé de saluer le Roi de France au nom du Pape[3].

Quand, le 18 juillet, sur le *Bucintoro* doré à neuf, accompagné d'innombrables barques et gondoles, salué par des détonations d'armes à feu, des cris de joie et des musiques de fête, Henri III fit son entrée à Venise, le légat du Pape était assis à sa droite, sous un baldaquin érigé à l'arrière du navire, le Doge à sa gauche. C'est au milieu de cette grandiose cérémonie, où la richesse, l'invention et le sens artistique des Vénitiens se manifestaient brillamment[4], que

[1] Voir le rapport d'Odescalchi du 12 juin 1574, Arch. Gonzaga à Mantoue, la lettre de Giulio Maselli dat. Rom. 12 juin 1574, Arch. d'État, Modène, et celle de Bernerio du 19 juin 1574, Arch. d'État, Vienne. Dans une note de l'Arch. Boncompagni à Rome, Cod. D. 5, Varia n° 1, il est dit de la mission Frangipani que son but principal était : esortare la Regina et il Re Henrico tornato che fosse di Polonia, a procedere gagliardamente contro gli heretici. Sur Frangipani, voir Zuñiga dans les *N. Collecc. de docum. inéd.*, III, 15; rapports du nonce d'Allemagne publiés par la *Görres-Gesellsch.*, I, 2, XIII.

[2] Voir Maffei, I, 117.

[3] Voir, outre Santori, *Diario concist.*, XXIV, 243, et Mucantius (*Diarium*, Arch. secr. pap.), le rapport de Luigi Rogna du 5 juillet 1574, Arch. Gonzaga à Mantoue, et celui de Cusano du 10 juillet 1574, Arch. d'État à Vienne. Le bref sur la mission de Boncompagni auprès de Henri III, du 5 juillet 1574, dans Theiner, I, 285. A Venise aussi fut envoyé le 5 juillet 1574 un bref spécial sur la mission de Boncompagni; original aux Arch. d'État de Venise.

[4] Voir P. de Nolhac et A. Solerti, *Il viaggio in Italia di Enrico III Re di Francia e le feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino*, Torino, 1890, 94, 101. Le Code D. 6 de l'Arch. Boncompagni à Rome contient,

Filippo Boncompagni devait transmettre les requêtes du Pape. Il éprouva bien vite que Henri III, à cause de la sensation inévitable que produirait une pareille démarche dans le monde protestant, reculait devant une entrevue avec le Pape. Les autres requêtes du légat, prompt retour du Roi en France et châtiment de ses sujets rebelles, furent, il est vrai, accueillis par Henri avec bienveillance, mais il n'y fut pas donné suite. Dans l'ivresse des réjouissances par lesquelles les cours de Ferrare, de Mantoue et de Turin fêtaient le souverain de France, celui-ci semblait avoir oublié son royaume si durement éprouvé [1]. Le cardinal Boncompagni prit donc congé à Ferrare, bien que sa mission primitive fût d'accompagner le Roi jusqu'à la frontière d'Italie [2].

La conduite ultérieure de Henri III, qui ne toucha le sol de sa patrie qu'en septembre 1574, provoqua une déception générale. Loin de prendre au sérieux sa promesse de briser l'audace des rebelles, il commença par rester deux mois à Lyon, où il mena une vie de fête et s'occupa d'une nouvelle étiquette de cour imitée du cérémonial espagnol. « Le vrai remède pour la France, écrivait le 20 septembre 1574 Fabio Mirto Frangipani de Lyon à Rome, serait un souverain qui voulût agir en vrai roi. On n'observe rien de tel chez ce jeune homme. Son esprit ne va qu'aux loisirs et aux plaisirs, son corps est faible et si peu sain, qu'on ne lui prédit qu'un court temps de vie [3]. »

p. 59-71, le « Raguaglio del viaggio dell' ill. s. card. S. Sisto quando andò in Venetia legato al Re christ. nel passaggio suo di Polonia per Italia e del modo col quale S. M[ta] ricevuta da quella ser. republica, 1574. » Le roi se décrit comme suit : « Sua M[ta] è di vita asciutta et assai piu alta d'huomo ordinario, di cabezza piu tosto spagnuola che francese et d'un colore mezamente pallido. Parla con gran flemma et porge le maniere sue con molta gravidad... Veste tutto di pavonazzo fino la berretta et le scarpe et porta un par di pianelle da questo tempo alte ben due dita. Beve acqua et non mangia in fretta come sogliono fare i principi. Giovedì si farà una festa et un banchetto al quale interveniranno piu di 300 gentildonne Venetiane con balli et comedie stupende et fino di Milano hanno fatto venire certi comici ch'erano là. »

[1] Voir Maffei, I, 124; Nolhac-Solerti, *loc. cit.*, 155, 173, 182, 202, 213; comp. 259, sur la visite de Boncompagni à Ferrare. Voir aussi Gabotto, *Entrata di un Re di Francia in Torino nel 1574*, Turin, 1890.

[2] Le cardinal Galli, dans ses *Memorie*. note chez le roi son « poca voglia d'assettar le cose della religione », Arch. Boncompagni à Rome. Cusano observe dans son rapport du 7 août 1574 : Boncompagni si era licentiato con poca sodisfattione per non esser stato troppo accarezzato da S. M[ta], Arch. d'État à Vienne.

[3] Voir Theiner, I, 427.

Avant l'arrivée à Rome de ce sévère jugement, Grégoire XIII avait fait parvenir au jeune Roi, qui, depuis les succès guerriers de sa jeunesse, les victoires de Jarnac et de Moncontour, était en haute considération à la Curie, avait fait assurer Rome de son zèle à faire accepter les décrets de réforme de Trente[1], d'importantes sommes d'argent destinées à l'aider dans sa lutte contre les huguenots. Il commença par lui envoyer 200000 écus, puis la permission de prélever deux millions sur les revenus ecclésiastiques[2]. L'an d'après il autorisa le prélèvement d'une demi-année, et de 100000 écus en argent liquide[3]. Grégoire était prêt aussi à envoyer des troupes[4]; mais Henri III demandait avant tout de l'argent. Sa situation empira encore considérablement quand, en automne 1575, le duc d'Alençon, retenu jusqu'alors à la cour, dans une sorte de captivité, réussit à s'évader. Alençon lança de Dreux un manifeste où il réclamait la convocation des États généraux et d'un concile national. Tandis qu'il prenait la tête des huguenots et des catholiques mécontents, il envoyait secrètement un message au Pape, où il affirmait ne pas protéger sérieusement les huguenots, et ne vouloir que le rétablissement de la paix et de la tranquillité en France[5] !

Catherine de Médicis avait cherché par un armistice, à séparer le parti des catholiques mécontents de celui des huguenots. Mais les adversaires se défiaient d'elle; ils mettaient leur espoir dans les troupes de Condé et dans celles du Palatin Jean Casimir, qui, le 11 janvier 1576, entrèrent en France par la Lorraine en faisant des ravages[6].

[1] Comp. MARTIN, *Gallicanisme*, 126.

[2] Comp. THEINER, I, 286, 289, 291; DESJARDINS, IV, 51; MAFFEI, I, 129.

[3] MAFFEI, I, 178; comp. THEINER. II, 121, 496, 502; 100000 écus furent prélevés chez des commerçants de Rome; voir *Avviso di Roma* du 11 mai 1575, *Urb.*, 1044, p. 436, Bibl. Vatic.

[4] 4000 hommes devaient être envoyés en France; voir rapport de Cusano du 12 février 1575, Arch. d'État à Vienne.

[5] De même qu'Alençon, Henri III s'adressa aussi au Pape, qui cherchait à réconcilier les combattants; voir sur ces faits, comme sur la mission de Fabio Mirto Frangipani qui s'ensuivit en novembre 1575, THEINER, II, 113, 483; SANTORI, *Diario concist.*, XXV, 90; MAFFEI, I, 179. La justification de d'Alençon auprès de Grégoire XIII dans le Cod. D. 6 de l'Arch. Boncompagni à Rome.

[6] C'est le cardinal Rambouillet qui dépeignit au Pape la ruine de la France; voir le rapport du P. Strozzi dat. Rom. 28 janv. 1576, Arch. Gonzaga à Mantoue.

La situation du gouvernement empira encore quand, le 3 février 1576, Henri de Navarre s'enfuit de la cour, où l'avaient retenu jusqu'alors des intrigues d'amour. Il se rendit en Guyenne, et se tint en rapports avec d'Alençon. Quant à son attitude religieuse, Navarre, qui, après la Saint-Barthélemy était retourné au catholicisme [1], commença par la laisser en suspens. Sa vraie pensée se manifesta quand, au bout de quelques mois, il revint aux calvinistes, expliquant n'avoir reconnu la doctrine catholique quatre ans auparavant que forcé et sans conviction [2].

Contre les troupes unies de d'Alençon, de Navarre et de Condé, Henri III n'était pas de force. Catherine de Médicis se décida promptement à faire la paix à tout prix. Elle fut conclue à Beaulieu, le 6 mai 1576. Aux termes de celle-ci, le gouvernement d'Anjou, de Touraine et de Berry devait revenir à d'Alençon, celui de Guyenne à Navarre, celui de Picardie à Condé. Aux huguenots, on fit plus de concessions que jamais : exercice du culte libre et public dans toute l'étendue du royaume, à la seule exception de la banlieue de Paris, accès à toutes les fonctions et dignités, instance d'appel composé d'hommes des deux confessions dans les parlements, légitimation des mariages de prêtres et de moines ayant abjuré le catholicisme, et huit places fortes [3].

On ne saurait s'étonner que ce traité, si funeste à la religion catholique, eût rempli le Pape de mécontentement et de douleur [4]. Par ses lettres au Roi, par l'envoi du Nonce Salviati, par ses secours pécuniaires du commencement de l'année montant à 100000 écus, le Pape avait cherché à obtenir la continuation de la lutte contre les huguenots [5].

[1] Malgré ses lettres soumises au Pape (voir *Lettres missives de Henri IV*, I, 38) et l'envoi d'une délégation d'obédience à Rome (voir Theiner, I, 164; comp. *Claudii Arnolphi Paris. theol. pro Henrico rege Navarræ oratio ad Gregorium XIII*, Lugd., 1573), la conversion n'était pas sérieuse.

[2] Comp. Segesser, II, 286, 298; Polenz, IV, 49.

[3] Voir Thuanus, I, 62; Polenz, IV, 56; Segesser, II, 308; *Hist. de la Ligue*, I, 15, n. 4.

[4] Voir les rapports du P. Strozzi dat. Rom. 19 mai 1576 et 2 juin, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[5] Voir Maffei, I, 236. Un *Avviso di Roma* du 14 janvier 1576 donna le chiffre exagéré de 400000 écus, *Urb.*, 1044, p. 13, Bibl. Vat. Comp. Richard, *Epinac*, 135, n.; Torne, 154. La grande concession faite en mars 1576 par Grégoire XIII, accordant l'évêché de Verdun au mineur Charles de Lorraine (Theiner, II, 226), tient à son désir d'affermir le roi dans sa guerre contre les huguenots.

Quand les nouvelles de France se firent de plus en plus menaçantes, il institua en avril des prières spéciales pour ce pays [1]. Il déplorait avec des larmes dans les yeux que, sous son pontificat, l'Église eût à subir en France de si durs revers. Cependant Grégoire ne perdait pas l'espoir d'un retour au mieux [2]. Il y fut fortifié par les déclarations de l'ambassadeur, délégué par le gouvernement français à Rome, Louis Châteigner de la Rocheposay. Le 18 juin 1576, le nouveau représentant de la France fit son entrée solennelle à Rome [3]. Le jour suivant il fut reçu dans un consistoire public. L'allocution fut faite par Muret. En vain ce célèbre latiniste, qui, peu d'années auparavant, avait exalté à cette même place la Saint-Barthélemy, eut-il recours à tout son art oratoire pour excuser l'ignominieuse paix de Beaulieu. La réponse lui fut faite au nom de Grégoire par son secrétaire Antonio Boccapaduli, qui ne dissimula pas à quel point le Pape désapprouvait ce traité si funeste à la religion catholique [4].

L'archevêque de Paris aussi, Pierre de Gondi, arrivé à Rome en juillet 1576, s'efforça par tous les moyens de calmer l'irritation du Pape [5]. Il reconnut que les conditions acceptées par Henri étaient désavantageuses à la cause catholique, mais fit remarquer que le Roi en avait repoussé de plus dangereuses encore. A l'objection, qu'au temps de Charles IX on n'avait jamais fait de pareilles concessions, Gondi répondait en observant qu'en ce temps-là, il n'y avait ni frère du roi ni d'alliance catholique d'aucune sorte du côté des huguenots. Dans ces conjonctures, on ne pouvait éviter la ruine totale de la France qu'en concluant une paix, fût-ce

[1] Voir *Avviso di Roma* du 7 avril 1576, *Urb.*, 104, p. 65[b], Bibl. Vat.

[2] Voir Maffei, I, 237. Le traité de paix désavantageux et honteux faisait, au dire de l'*Avviso di Roma* du 16 mai 1576, le sujet des conversations quotidiennes à Rome, Arch. d'État de Naples C. Farnes, 6.

[3] Voir Mucantius, *Diarium*. L'ambassadeur précédent, François de Rosier, était mort subitement le 6 mars 1575; voir *ibid.*, où sont également décrites en détail les funérailles, faites le 9 mars, Arch. secr. pap.

[4] Voir Santori, *Diario concist.*, XXV, 108; Mucantius, *Diarium*, Arch. secr. pap., et les rapports de P. Strozzi des 9 et 16 juin 1576, Arch. Gonzaga à Mantoue. Comp. P. de Chasteigner de la Rochepozay, *L'ambassade de M. de la Rochepozay à Rome (1576-1581)*, Vannes, 1899 (Extrait de la *Revue des quest. hérald.*, etc.).

[5] L'*Avviso di Roma* du 21 juillet 1576 informe que Gondi est arrivé le vendredi, et a eu à plusieurs reprises audience chez le Pape avec l'ambassadeur français. *Urb.*, 1044, p. 130, Bibl. Vat.

à de dures conditions. Au reste, Henri III veillerait à la cause du catholicisme dans la mesure du possible Par cette explication Gondi préparait les voies à sa prière que le Pape voulût bien, au roi de France acculé aux plus pressants besoins d'argent, permettre de disposer de nouveaux biens ecclésiastiques[1].

Quelle que fût la répugnance du Pape à faire peser de nouvelles charges sur le clergé français, il crut pourtant devoir céder, craignant de voir le gouvernement français agir de son propre chef, d'autant plus qu'Henri promettait de veiller, à l'avenir, au salut de la cause catholique et de n'user de son droit de nomination qu'au profit de l'Église. Sans doute, il ne fut pas donné satisfaction aux requêtes de Gondi dans toute leur étendue; néanmoins on calcula qu'Henri III, se fondant sur les autorisations du Pape, pourrait prélever une somme de plus de quatre millions de francs[2]. En faisant ces concessions, Grégoire, par sa lettre du 24 juillet 1576, fit sentir à Henri III, ainsi qu'aux cardinaux Bourbon, Guise et Este, combien déplaisaient, non seulement à lui mais encore à tous les zélés catholiques, les conditions favorables faites aux huguenots; seule la pire détresse, qui ne connaît aucune loi, arrivait à les excuser; il espérait d'autant plus que le Roi veillerait à la cause catholique, tiendrait ses promesses pour faire nommer de bons évêques et de bons abbés, et hâter l'adoption des décrets de réforme du Concile de Trente[3].

La paix de Beaulieu, si avantageuse aux huguenots, devait, encore et avant tout, provoquer la résistance des catholiques français parce qu'elle avait été forcée par une minorité. Ce n'était pas seulement en utilisant des circonstances favorables, c'était beaucoup plus en se tenant solidement que les huguenots avaient conquis ce succès, en criante contradiction avec la réelle répartition des forces[4].

[1] Voir SANTORI, *Diario concist.*, XXV, 110. D'après le rapport de P. Strozzi du 28 juillet 1576, Gondi demanda la nomination de deux cardinaux français, très importante pour la « reduttione di Francia ». Arch. Gonzaga à Mantoue.

[2] Voir SANTORI, *loc. cit.*, 112; THEINER, II, 222; MAFFEI, I, 237; comp. FORGEOT dans la *Rev. des quest. hist.*, avril 1881.

[3] Voir la lettre dans THEINER, II, 224.

[4] Le cardinal S. Croce, parlant de l'affliction du Pape lors de la mort de Charles IX, dit entre autres choses « che d'ogni Ugonotto ch' era in quel

Ce n'est qu'en se tenant aussi étroitement, en s'organisant aussi parfaitement que leurs adversaires, que les catholiques pouvaient espérer un retour des événements en leur faveur.

Déjà au cours des guerres de religion précédentes, il s'était formé, en regard de la faiblesse de Charles IX et de la politique de bascule de Catherine de Médicis, des associations pour la défense des intérêts catholiques. La première s'était constituée en mars 1563 à Toulouse. D'autres analogues avaient surgi dans d'autres parties du royaume. C'est ainsi qu'à Angers en 1565, à Dijon en 1567, à Bourges et Troyes en 1568, clergé, noblesse et bourgeoisie s'unirent pour la protection de l'autel et du trône [1].

Lorsqu'en février 1575, l'alliance conclue à Nîmes entre les huguenots et les « politiques » eût constitué une république absolument indépendante dans l'État [2], il se forma dans la tête d'un avocat parisien, du nom de David, un plan différant essentiellement des modes de résistance des catholiques jusqu'à ce jour. Tandis que ceux-ci, auparavant, inscrivaient sur leur drapeau, avec la défense de l'ancienne religion, celle de la dynastie régnante, David se mit à renier une race royale dénaturée, sous le gouvernement de laquelle le royaume était devenu une proie des hérétiques. En vrais successeurs de Charlemagne, telle était l'idée de David, les Guises devaient se mettre à la tête d'une ligue catholique, abattre les huguenots et leurs alliés, et, après la victoire, enfermer le Roi dans un couvent, comme l'avait fait Pépin pour Childéric [3]. La majorité des catholiques, toutefois, ne voulait rien entendre de propositions aussi radicales [4]. Même quand la Couronne eut approuvé la paix si humiliante de Beaulieu, les associations catholiques, nouvellement constituées en plusieurs endroits, s'en tinrent à l'ancien

regno v'erano venti cattolici ». Rapport de Bernerio du 19 juin 1574, Arch. d'Etat de Vienne.

[1] Comp. Mourin, *La Ligue en Anjou*, Paris, 1856, 76; Thaumassière, *Hist. du Berry*, 189; de Meaux, 176; L'Épinois, 2.

[2] Voir L. Anquez, *Hist. des assemblées politiques des Réformés*, Paris, 1854, 16-21.

[3] Voir *Mémoires de la Ligue*, I, Amsterdam, 1758, 1-7; Capefigue, IV, 38; Guy de Bremont d'Ars, *Jean de Vivonne*, 75; Kervyn de Lettenhove, *Huguenots et Gueux*, III, 92; de Meaux, 179.

[4] Sur l'absolu éloignement où était aussi Grégoire XIII de semblables projets, comp. Theiner, II, 233.

programme, défendant à la fois la religion et la dynastie.

C'est ce qui ressort clairement du texte du serment, presque partout identique, par lequel les membres de la Ligue s'engageaient, au nom de la très Sainte Trinité, à consacrer toutes leurs forces, prières, envois d'argent et levées de troupes, au maintien de l'obéissance envers la Sainte Église apostolique et romaine et le Roi légitime Henri III. C'était évidemment à la condition préalable que le Roi, conformément à son serment, sauvegardât les droits de l'Église et les anciennes libertés du pays. Henri se reconnut chef de ces associations, déjà parce qu'il n'était pas à souhaiter qu'elles acquissent trop d'autonomie, ou qu'elles ne missent les Guises à leur tête. Tout en exigeant lui-même leur expansion par tout le royaume, il espérait pouvoir les garder en sa puissance [1].

L'effet de l'organisation des catholiques apparut quand s'ouvrit à Blois, le 6 décembre 1576, l'assemblée des États généraux : on demanda à l'unanimité que le Roi ne tolérât désormais l'exercice d'aucun autre culte que le culte catholique. Une part essentielle à cette décision, à laquelle le Roi se rallia, est due à l'archevêque catholique de Lyon, Pierre d'Épinac, qui n'arriva pas toutefois à imposer l'acceptation des décrets de Trente [2]. Bien qu'il fût à prévoir que les huguenots s'opposeraient par les armes à l'abrogation de la paix de Beaulieu, les États n'accordèrent pas au roi les ressources financières nécessaires à sa défense. Grégoire XIII, toutefois, était de nouveau prêt à lui venir en aide [3]; la décision d'Henri de rétablir l'unité religieuse l'avait rempli de la plus grande joie [4].

Entre temps, les huguenots avaient déjà recommencé la guerre. Le Pape envoya au Roi de France, dès juin 1577, un secours en argent comptant de cinquante mille écus d'or [5];

[1] Comp. LOUTSCHISKY, *Docum. inédits pour servir à l'hist. de la Réforme et de la Ligue*, Paris, 1875, 30, 39; HAAG, *La France protest. Pièces justific.*, 141; L'ÉPINOY, 3; FOUQUERAY, II, 130.

[2] Comp. THEINER, II, 318; PICOT, *États généraux*, II, 305; DE MEAUX, 180, 187.

[3] La demande d'aide de Henri III, dat. Blois 15 janvier 1577, dans THEINER, II, 581. Comp. *Acta concist.*, 4 février 1577, Arch. secr. pap.; rapport d'Odescalchi du 19 février 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[4] Voir le rapport d'Odescalchi du 12 janvier 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[5] Voir le rapport d'Odescalchi du 10 juin 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue.

plus tard il fit aussi parvenir des munitions. Puis des troupes furent envoyées à Avignon, très menacée par les huguenots, troupes qui devaient en même temps soutenir celles du Roi. Grégoire eut part aussi à la soumission que fit au Roi le maréchal Damville, renforçant ainsi son effectif militaire [1].

Au cours de la sixième guerre de religion se montra de manière frappante la faiblesse des huguenots. Dans la France septentrionale ils avaient déjà entièrement disparu; ils ne firent de résistance armée qu'en Guyenne, en Gascogne, dans le Poitou et dans le Languedoc; mais dans leurs rangs régnait la plus grande licence [2]. Rien d'étonnant à ce que les catholiques remportassent d'importants succès. Henri III, sans cesse stimulé par les lettres du Pape et par le Nonce Salviati à l'action énergique, paraissait dans le meilleur chemin pour une victoire décisive [3]. Mais Catherine se mit en travers, craignant de perdre sur son fils son autoritaire influence, et de laisser parvenir les Guises à la prépondérance. La suggestion à Grégoire XIII, de tenter un arrangement avec les protestants, sous prétexte que cela serait utile à la religion catholique, fut, comme il va de soi, écartée [4].

D'ailleurs la Médicis atteignit son but sans l'aide du Pape, Henri III s'étant lassé de la guerre, et haïssant Henri de Guise comme rival et comme prétendant au trône. Au milieu de septembre, la paix fut conclue à Bergerac. Celle-ci, sans doute, limitait sur certains points les concessions faites à Beaulieu pour l'exercice du culte protestant; néanmoins elle accordait un très grand nombre d'avantages aux huguenots, auxquels, dans des articles secrets, fut même assuré le droit d'héritage pour les prêtres et moines ayant abjuré [5]. Il est significatif que, d'abord, Henri III n'osa pas communiquer au Pape le contenu de l'accord [6]. Pour Gré-

[1] Voir Maffei, I, 292; Theiner, II, 326; *ibid.*, 328, sur l'envoi d'Antonio Martinengo à Avignon. Sur le souci que prenait le Pape des affaires d'Avignon, comp. les rapports d'Odescalchi des 23 mars, 13 et 20 avril 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[2] Comp. Polenz, IV, 120.

[3] Voir G. Lippomano dans Albèri, App. 35.

[4] Voir Maffei, I, 295.

[5] Voir Thuanus, I, 64; Ranke, *Französ. Geschichte*, I², 355; Segesser, II, 340; de Meaux, 195.

[6] Au consistoire du 9 octobre 1577, le Pape dit ne pas connaître encore les conditions; le 12, il en savait déjà davantage; la pleine vérité ne lui fut

goire XIII, qui apprit par Salviati le détail des clauses, la paix avait du moins cet avantage qu'elle englobait aussi son domaine de la France méridionale. Cela semblait d'autant plus important que le Pape, depuis le début de son gouvernement, avait dû consentir d'importants sacrifices pour protéger Avignon contre les attaques des huguenots [1]. Ce qui occasionna de nouveaux frais [2], notamment dans le diocèse d'Avignon, ce fut le siège très difficile des castels d'Entrechaux et de Ménerbe, où les troupes du Pape furent soutenues par Henri III. Après la reddition d'Entrechaux, le fort de Ménerbe, juché sur des rochers abrupts, offrit la résistance la plus acharnée. Bien que, par suite de la paix de Bergerac, on ne pût plus compter sur l'assistance du Roi, et que l'habile tacticien Matteucci se fût retiré au commencement de l'hiver, Domenico Grimaldi, l'excellent gouverneur du Vénaissin, ne perdit pas de vue la conquête de cette place forte. Il craignait que Ménerbe ne devînt, telle une seconde Genève, un refuge assuré pour les huguenots de la France méridionale. L'aide du Pape ne lui fit pas défaut; au cas extrême, disait celui-ci, il vendrait jusqu'à sa mitre pour se procurer les moyens de défense nécessaires [3]. Par suite de la résistance héroïque des défenseurs de Ménerbe cependant, toutes les tentatives de l'année 1578 pour forcer la place commencèrent par être vaines.

Lors du changement des nonces entrepris en 1578, Francesco Maria Salviati fut aussi rappelé. Il fut remplacé par le protonotaire Anselmo Dandino [4]. Dans ses instructions, qui

connue qu'à la fin du mois; voir les rapports d'Odescalchi des 13 et 30 octobre 1567, Arch. Gonzaga à Mantoue. Sur la paix, comp. le jugement de Lippomano dans Albèri, App. 36.

[1] Voir Maffei, I, 296; comp. *ibid.*, 98, 138, 240, et Theiner, I, 176, 236, 422, sur les efforts de Grégoire III pour protéger Avignon Selon le rapport de P. Strozzi du 29 décembre 1576, Grégoire donnait mensuellement 12000 écus pour les troupes d'Avignon, Arch. Gonzaga à Mantoue. Comp. aussi Giov. Bat. Fusconi, *Ragguaglio delle turbulenze di Francia dell' anno 1575 per conto dello stato di Avignone*, dans le Cod. D. 5 des Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Comp. Castrucci, *Istoria d'Avignone*, I, Venezia, 1678, 419.

[3] Voir les notes de D. Grimaldi dans les Arch. Boncompagni à Rome. Comp. Theiner, II, 416; Maffei, I, 297.

[4] Voir le bref à Henri III du 8 mars 1578 dans Theiner, II, 415; comp. Garampi, *Sul valore*, 317. Dandino prit ses fonctions de nonce le 28 avril 1578; voir ses notes dans les Arch. Boncompagni à Rome. Selon l'*Avviso di Roma* du 28 juin 1578, Salvati revint alors à Rome, où il fit son

visaient aussi à faire accepter les décrets du Concile de Trente, celui-ci trouva l'avis de ne jamais perdre de vue la grande influence de Catherine de Médicis, en dépit de la faiblesse et de l'impopularité du Roi [1]. L'autre mission confiée à Dandino, de travailler à la bonne entente de la France et de l'Espagne, était d'autant plus difficile à remplir que, précisément alors, l'ambitieux François d'Alençon-Anjou, le digne fils de l'intrigante Catherine de Médicis, se présenta comme le « défenseur de la liberté des Pays-Bas insurgés contre la tyrannie de l'Espagne ». Par là, une rupture entre Henri III et Philippe II devenait imminente. La diplomatie papale mit en œuvre tout ce qui était en son pouvoir pour l'empêcher. Pour appuyer Dandino, Grégoire XIII délégua en France, au milieu de juin 1578, Fabio Mirto Frangipani, évêque de Nazareth, en bons termes avec le duc d'Anjou [2]. Le Pape obtint aussi que Venise, dans la personne de Giovanni Michele, envoyât en France un ambassadeur spécial pour soutenir le Nonce dans ses efforts [3]. D'accord avec le gouvernement français, Frangipani et Michele, accompagnés de l'ambassadeur de Savoie, se rendirent le 13 juillet 1578 auprès de d'Alençon, en séjour à Mons. Mais celui-ci était à ce point engagé dans l'habile politique d'Orange, que les éloquentes représentations de Frangipani et de ses acolytes demeurèrent vaines [4].

Contre cet insuccès le Pape eut cette consolation que Ménerbe se rendit enfin, le 10 décembre 1578, après un siège

rapport au Pape dans une longue audience, *Urb.*, 1046, p. 233, Bibl. Vat. Sur Dandino, voir les indications de Richard dans les *Annales de St-Louis*, II (1898), 409, n. 2.

[1] Voir les notes de Dandino dans les Arch. Boncompagni à Rome.

[2] Les *Istruzione al arcivescovo di Nazaret*, dat. 14 juin 1578, dans le *Barb.*, LXII, 4, p. 1 (aussi *Ottob.*, 2415, P. 1, p. 1), Bibl. Vat. La minute dans les *Var. polit.*, CXXIX, p. 75. (Arch. secr. pap.), porte encore une addition. Le 13 juin 1578, Grégoire XIII avait fait un rapport sur la nomination des cardinaux; voir *Acta consist.*, Cod. Barb. de la Bibl. Vatic.

[3] Voir la relation de G. Michele dans Albèri, I, 4, 379.

[4] Voir les notes de Dandino dans les Arch. Boncompagni à Rome, et G. Michele dans Albèri, I, 4, 382. Comp. Maffei, I, 347; Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, xlii, 213, 223. Odescalchi fait part le 22 novembre 1578 du retour de France de Frangipani, qui déplore son rappel; mais, ajoute Odescalchi, S. S[ta] sa molto ben che fa, Arch. Gonzaga à Mantoue. Sur la convention d'Anjou avec les États généraux du 13 août 1578, voir Muller-Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, I, Amsterdam, 1899, 408.

de seize mois [1]. Peu après, un ambassadeur extraordinaire fut envoyé en France. Ce fut quand Henri III sollicita l'assentiment du Pape pour la fondation d'un ordre du Saint-Esprit. Celui-ci devait se fonder par un nouvel impôt prélevé sur le clergé français. L'ambassadeur papal, l'archevêque Giustiniani de Gênes, déclara que le Saint-Siège, après mûre délibération, ne pouvait approuver l'imposition d'une nouvelle charge au clergé français [2].

Tandis que Grégoire XIII, au commencement de 1579, avait lieu de se tranquilliser sur l'état de ses possessions dans la France méridionale [3], les nouvelles du règne malheureux de Henri III étaient fort peu réjouissantes [4]. Les événements prenaient un développement de plus en plus fâcheux. Ce n'est pas seulement le Nonce du Pape, c'est aussi l'ambassadeur vénitien Girolamo Lippomano qui ébauche de l'état de la France une image proprement désolée [5]. Catherine de Médicis négociait avec les huguenots, après comme avant. En février 1579, dans le traité secret de Nérac, elle concéda à Henri de Navarre des conditions avantageuses, auxquelles le faible Roi souscrivit le 19 mars [6].

A Rome, dès le commencement de mars, on s'était mis à juger de façon très pessimiste la situation en France [7]. Le traité consenti par le gouvernement français, le 8 mai 1579,

[1] Voir les notes de D. Grimaldi, Arch. Boncompagni à Rome. Comp. Theiner, II, 418; Maffei, I, 353; *Lettres de Cath. de Médicis*, VI, 216. Selon l'*Avviso di Roma* du 3 septembre 1578, l'entreprise contre Ménerbe avait coûté « un millione d'oro », *Urb.*, 1046, p. 304, Bibl. Vat. Galli évalue dans ses *Memorie* l'ensemble des dépenses de Grégoire XIII pour Avignon à deux millions.

[2] Voir l'instruction pour Giustiniani, datée du 22 septembre 1578, dans Borghese, II, 462, p. 818, minute originale dans les *Var. polit.*, CXXIX, p. 138, Arch. secr. pap. Comp. Theiner, II, 415. Maffei, I, 350; Torne, 205. Voir aussi les notes de Dandino dans les Arch. Boncompagni à Rome. Voir G. Lippomano dans Albèri, App. 53, et la relation de L. Prioli, *ibid.*, I, 4, 414; Dupleix, *Hist. de Henri III*, Paris, 1650, 73; Capefigue, IV, 120.

[3] Voir le rapport d'Odescalchi dat. Rom. 17 janvier 1579, Arch. Gonzaga à Mantoue. Plus tard, les événements d'Avignon amenèrent de nouveaux soucis; voir Theiner, III, 197.

[4] Voir le rapport d'Odescalchi du 31 janvier 1579, Arch. Gonzaga à Mantoue. Comp. aussi les plaintes du Pape dans le consistoire du 27 février 1579, *Acta consist.*, Cod. Barb. de la Bibl. Vat.

[5] Voir G. Lippomano dans Albèri, App. 45, 53.

[6] Voir Polenz, IV, 220; *Rev. d. quest. histor.*, LXI (1897), 352.

[7] Voir le rapport d'Odescalchi du 7 mars 1579, Arch. Gonzaga à Mantoue.

avec Berne et Soleure pour la protection de Genève [1], montre combien cette attitude était justifiée. C'était un contrecoup de l'alliance défensive conclue, le 8 mai 1577, entre les six villes catholiques et le duc de Savoie [2]. Henri III se rendait bien compte du scandale qu'il produirait à Rome si la France se mettait, en Suisse, du côté du parti protestant. Aussi hésita-t-il longtemps à approuver le traité; il finit par se décider, en août 1579, à le signer [3]. L'irritation grandit à Rome, quand arriva en octobre la nouvelle d'une alliance entre la France et l'Angleterre [4]. Cette information, toutefois, ne se confirma pas. Mais la cour française manifesta ouvertement son mécontentement de ce que Grégoire XIII, qui connaissait bien la prodigalité insensée régnant dans ce milieu, se refusât à de nouvelles concessions sur les finances de l'Église. Durant un temps, il semble même que les rapports diplomatiques entre Paris et Rome se soient interrompus. Ce fut donc une sincère satisfaction pour le Pape, de voir la place de délégué français occupée de nouveau par Paul de Foix, arrivé à Rome à la fin de novembre 1579 [5].

A cette même époque, la guerre des huguenots éclata à nouveau. Encore une fois il sembla que les forces supérieures des catholiques devaient avoir raison des calvinistes désunis. Mais Henri III craignait trop les Guises pour désirer le complet écrasement de Henri de Navarre. Ainsi en vint-on, le 26 novembre 1580, à la paix de Le Fleix, confirmant les traités de Bergerac et de Nérac [6].

[1] Voir SCHWEIZ, *Abschiede*, IV, 2, 1556; SEGESSER, II, 417; DIERAUER, III, 348.

[2] Comp. SCHWEIZ, *Abschiede*, IV, 2, 1541; SEGESSER, II, 405; DIERAUER, III, 346.

[3] Voir THUANUS, I, 68; SEGESSER, II, 414 n. Sur le mécontentement manifesté par le Pape de l'attitude de Henri III dans cette question, rapport d'Odescalchi le 1er août 1579, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[4] Voir le rapport d'Odescalchi du 6 octobre 1579, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[5] CORRARO, 286-287. L'arrivée de P. de Foix est mentionnée dans un *Avviso di Roma* du 29 novembre 1579, *Urb.*, 1047, p. 382, Bibl. Vat.

[6] Voir POLENZ, IV, 247. Durant la guerre, par suite de l'opposition de Henri III à la propagation de la bulle *In cœna Domini*, contre laquelle s'étaient prononcés aussi d'autres souverains (comp. HAUSMANN, *Reservatfalle*, 379), de sérieuses difficultés avaient surgi entre Rome et Paris, qui ne furent aplanies que de manière précaire; voir les notes de Dandino dans les Arch. Boncompagni à Rome; DESJARDINS, IV, 336, 338, 343; MAFFEI, II, 117, 204; FOUQUERAY, II, 72. La défaveur avec laquelle on jugeait à Rome l'attitude de Henri déjà avant la paix apparait dans les rapports de Sporeno

Le médiateur de la paix avait été François d'Anjou, qui renouvela son entreprise lamentablement vaine de 1578, et se prépara, au début de 1581, à venir en aide aux Pays-Bas insurgés à la tête d'une armée. Comme Henri III appuyait en sous-main cette entreprise, aussi bien que la révolte des Portugais contre Philippe II, la rupture publique entre la France et l'Espagne paraissait imminente. Inquiet au plus haut point [1], Grégoire XIII chargea de conjurer ce danger l'archevêque de Rimini, promu à la dignité de Nonce le 1er avril 1581, Giovan Battista Castelli [2]. Le 24 mai cet homme, d'esprit strictement ecclésiastique, formé à l'école de Borromée [3], arriva au camp royal, qui se trouvait à Blois [4].

Castelli devait aussi exercer son action contre un projet de mariage entre Anjou et Élisabeth d'Angleterre. De plus il avait mission d'insister pour la propagation de la bulle *In cœna Domini*, et l'acceptation des décrets de Trente. Le langage résolu qu'il devait tenir [5] montre que la patience dont Grégoire XIII avait fait preuve si longtemps envers le gouvernement français commençait à décliner.

Bien que Castelli ne manquât pas de zèle, ce qu'il obtint au point de vue politique comme au point de vue religieux fut autant que rien [6]. Aussi envoya-t-on pour le soutenir, à la fin d'octobre, Orazio Malaspina, en qualité de nonce extraordinaire. Celui-ci, conformément à ses instructions [7], se montra plus âpre encore que Castelli, et dressa devant le gouvernement français une longue liste de fautes, lui reprochant en particulier sa politique extérieure anti-espa-

à l'archiduc Ferdinand des 3 septembre et 1er octobre 1580, Statthaltereiarchiv à Innsbruck.

[1] Voir la lettre de Cusano du 6 mars 1581, *Nunziat. di Francia*, XVI, 27, Arch. secr. pap. Comp. Törne, 207.

[2] Voir le bref dans Garampi, *Sul valore*, 317. A cette époque, il se faisait de grands changements dans les nonciatures; voir le rapport d'Odescalchi du 1er avril 1581, Arch. Gonzaga à Mantoue,

[3] Comp. *Lettres de P. de Foix*, 43. Sur la vie antérieure de Castelli, Grégoire XIII fit un rapport très élogieux dans le consistoire du 29 mars 1574; voir Santori, *Diario concist.*, XXIV, 236.

[4] Voir les notes de Dandino, Arch. Boncompagni à Rome.

[5] L'instruction pour G. B. Castelli, en date 1581, avril 1, dans le *Barb.*, 5744, p. 119, Bibl. Vat. Extraits dans Törne, 208. Comp. aussi Maffei, II, 195; Richard, *Epinac*, 175, 207; Philippson, *Granvella*, 259.

[6] Comp. *Lettres de P. de Foix*, 161.

[7] Date 29 octobre 1581, imprimée dans Törne, 269.

gnole, propre à troubler la paix. Malgré cela sa mission demeura aussi sans effet. Le ton arrogant pris par Henri III fut encore surpassé par les propos auxquels se laissa entraîner Catherine de Médicis [1]. A la fin de 1581, le cardinal Galli, dans une lettre à Castelli, déclarait le ton de la Cour tel, qu'il fallait encore être heureux s'il ne devenait pas pire [2].

Philippe II chercha à exploiter pour son propre compte la tension entre la France et le Saint-Siège. Par l'entremise de ses diplomates, le parti espagnol unit ses efforts pour entraîner Grégoire XIII dans une alliance défensive de toute l'Italie, alliance dirigée en apparence contre d'éventuelles attaques des huguenots, en réalité destinée à devenir dans la main du roi d'Espagne une arme contre la France en général. On ne put amener néanmoins le Pape à se départir de son attitude. Le but principal de Grégoire, si injustement considéré à la cour française comme l'instrument docile de Philippe II, était, après comme avant, d'éviter une guerre entre la France et l'Espagne [3]. Tel était le sens dans lequel devait agir aussi Girolamo Raganozzi, évêque de Bergame, chargé de la nonciature après la mort de Castelli, le 28 septembre 1583. Le nouveau Nonce était un homme aussi éminent que son prédécesseur; lui aussi avait été formé à l'école de Borromée [4].

Ragazzoni fut témoin du tour décisif que prirent les affaires de France, tombées, par le mauvais gouvernement de Henri III, dans un incurable désordre; les premières manifestations s'en firent sentir quand le duc d'Anjou, perdu de dettes et d'honneur, succomba le 10 juin 1584 de ses excès.

Cette mort prématurée du dernier frère survivant du Roi sans enfants, amenait au tout premier plan les droits au trône de Henri de Navarre, la tête de la branche des Bourbons et le chef des huguenots. Il est très compréhensible qu'une immense inquiétude s'emparât de tous les catholiques à la

[1] Voir Maffei, II, 201; Törne, 213.
[2] Voir Törne, 213, n. 2.
[3] Voir Philippson, *Granvella*, 298, 399; Törne, 215.
[4] Voir les notes de Ragazzoni dans les Arch. Boncompagni à Rome; Maffei, II, 337; Torne, 216. Le bref à Henri III au sujet de la nomination de Ragazzoni dans Theiner, III, 455. L'*Instruttione per il vesc. di Bergamo* en Ottob., 2415, P. II, p. 287, Bibl. Vat.

perspective de voir aux mains d'un héritier relaps la couronne portée jadis par Clovis et Saint Louis. Partout où les huguenots avaient acquis quelque puissance, ils avaient sévi contre les catholiques par le pillage, l'incendie et le meurtre, et ils avaient tout mis en œuvre pour effacer jusqu'au dernier vestige de l'ancienne Église. S'ils avaient encore échoué en mainte partie de la France, la répression sanglante des catholiques en Zélande, en Hollande et en Angleterre montrait clairement aux fidèles de France quel sort les attendait, si un huguenot montait sur le trône royal. Des écrits volants et des images mettaient sous leurs yeux les cruautés sanguinaires auxquelles avaient été exposés leurs coreligionnaires dans ces pays, et le sort pareil qui les attendait si Navarre devenait roi de France[1]. Cet état de choses devait donner une force nouvelle à l'idée d'une ferme réorganisation politique des catholiques, préoccupation qui avait passé à l'arrière-plan depuis l'interdiction prononcée en septembre 1577 contre « toutes les ligues, associations et confréries », aussi bien catholiques que protestantes. Plus que jamais les catholiques sentirent la nécessité d'une union, pour se sauver, eux et leur foi. L'actif champion de ces aspirations fut le duc Henri de Guise, dont l'ambition et l'esprit d'entreprise ne reculaient pas devant les moyens les plus extrêmes.

L'attachement de Guise à l'ancienne Église ne fait aucun doute; mais trop d'intérêts mondains et politiques s'y mêlaient pour qu'il pût être le sauveur de la foi. D'emblée il apparaît comme le champion intéressé des catholiques[2]; il avait cependant le regard trop pénétrant pour songer à monter sur le trône tout de suite. Un candidat de passage semblait nécessaire, sous le nom duquel il lui fût loisible de gouverner en attendant, et après la mort duquel il pût placer la couronne sur sa propre tête. C'est pourquoi il envisagea comme héritier de la couronne, après la mort vraisemblablement proche de Henri III, le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Navarre. Le cardinal avait plus de soixante ans, jouissait d'une réputation irréprochable, était sincè-

[1] Voir le même rapprochement dans Picot, *Essai hist. sur l'influence de la religion en France*, I, Louvain, 1824, 22, et Prunel, *La Renaissance catholique en France au dix-septième siècle*, Paris, 1921, 4, 6.

[2] Voir Baudrillart, *La France chrétienne*, 359; Saulnier, 92.

rement pieux et dévoué à l'Église; il ne devinait pas les plans ambitieux de Guise[1]. On se mit d'accord pour son élection dans une assemblée des grands catholiques à Nancy[2] dès mars 1584, alors que le duc d'Anjou était couché sans espoir de guérison.

La perspective de voir un huguenot monter sur le trône de France avait suscité, chez Philippe II, une émotion non moindre que celle des catholiques français. Celui-ci n'avait éprouvé que trop souvent que la politique francaise, toutes les fois que les huguenots avaient en France la haute main, s'engageait dans les voies anti-espagnoles. A quoi fallait-il s'attendre si un huguenot devenait le chef du royaume français? A l'arrière-plan de la France s'ébauchait un immense accroissement de protestantisme, dont le choc en retour sur les Pays-Bas pouvait avoir d'incalculables conséquences. Toute la situation de la puissance espagnole dans l'Europe occidentale était dans ce cas menacée[3].

Ainsi Philippe II d'une part, les Guises et les catholiques français d'autre part, se trouvaient soudain rapprochés. D'ailleurs le roi d'Espagne se montra un protecteur dés catholiques français tout aussi intéressé que les Guises. S'il fit valoir ostensiblement, en particulier à Rome, les intérêts religieux, en réalité il envisageait pourtant en première ligne ceux de sa politique : la France devait non seulement demeurer catholique, mais encore être maintenue dans la faiblesse, rabaissée au rang de seconde puissance, et à jamais ployée sous la suprématie espagnole[4]. Le danger pour les catholiques français s'accrut encore lorsque Henri III se montra clairement disposé à reconnaître pour successeur Henri de Navarre, dans l'espoir que celui-ci reviendrait à l'Église[5]. Dans ces conditions, la nouvelle organisation des catholiques, constituée dès septembre 1584, reçut un tout autre caractère que les précédentes. La « Sainte-Ligue » fondée alors, si Henri III maintenait l'hérétique Navarre comme successeur, n'avait d'autre recours

[1] Comp. G. Lippomano dans Albèri, App. 63; Saulnier, 90, 107, 253.
[2] Voir Chalembert, 10.
[3] Voir Ranke, *Franzos. Gesch.*, I[3], 398.
[4] Comp. Philippson, *Granvella*, 421 sq.
[5] Ragazzoni donna cette information au cardinal Galli par rapport chiffré du 29 mai 1584, donc encore avant la mort d'Anjou; voir Fouqueray, II, 131.

contre le pressant danger que la résistance armée au Roi. C'est ce que comprenait nettement le chef de l'association, Henri de Guise. Auquel cas cependant il craignait, comme il ne le dissimule pas à l'ambassadeur espagnol Jean-Baptiste de Tassis, de faire figure de rebelle [1].

De là à l'idée de s'assurer contre un pareil reproche par une déclaration du Pape il n'y avait pas loin. Après que le cardinal Pellevé, très dévoué aux Guises, eut préparé le terrain à Rome, le Jésuite Claude Matthieu, qui avait avec Guise et Bourbon les rapports les plus intimes [2], assura la tâche épineuse de solliciter du Pape une déclaration catégorique. La réponse de Grégoire, communiquée le 16 novembre 1584 après mûre délibération avec des théologiens experts, fut la suivante : Si la première et principale intention des ligueurs était de prendre les armes contre les hérétiques et s'ils se sentaient de force à remporter la victoire, le Pape ne pouvait qu'approuver une telle entreprise; et la nation aussi ne manquerait pas, certainement, de ratifier pareil projet. Cependant, même au cas contraire, les ligueurs n'avaient pas à renoncer à leur but principal [3].

La situation contrainte où se trouvaient les catholiques français, par suite de l'attitude de Henri III, empira encore du fait que Henri de Navarre était résolu à l'emploi des moyens extrêmes. Déjà du vivant du duc d'Anjou, il avait préparé la guerre, et fait appel à l'aide de l'étranger, ce qui obligea les catholiques à recourir aux mêmes expédients [4].

En janvier 1585 les plénipotentiaires de Philippe II d'une part, le duc de Guise et ses deux frères et cousins ainsi que le cardinal Charles de Bourbon d'autre part, conclurent le

[1] Voir *I. B. de Tassis Commentarii* dans HOYNCK v. PAPENDRECHT, *Anal. Belgica*, II, 1, 443.

[2] Voir FOUQUERAY, II, 131.

[3] Voir le texte original de la déclaration du Pape dans la lettre de Matthieu au duc de Nevers du 11 février 1585, imprimée dans les *Mémoires du duc de Nevers*, I, Paris, 1665, 655. Ranke (*Papste*, II⁸, 99) cite la déclaration papale d'après CAPEFIGUE, IV, 173; on y lit cependant cette traduction erronée : persuadé que *le roy* aura cela pour bien faict. Dans la déclaration originale on lit : instando ch' *el regno* havevo anco esso per ben fatto. Dans sa *Französ. Gesch.* (I², 402), Ranke cite seulement MAFFEI, II, 379, qui, cependant, ne fait qu'un rapport tout général. De la délibération avec les théologiens Galli parle expressément dans ses *Memorie*, Arch. Boncompagni à Rome; voir suppl. n° 71-77.

[4] Voir DE MEAUX, 203. Comp. PRUNEL, *Renaissance cathol.*, 5-6.

pacte de Joinville. Le but était d'extirper les doctrines nouvelles de France et des Pays-Bas et d'exclure Navarre de la succession au trône; à sa place on proclama le cardinal de Bourbon héritier des premiers droits à la couronne [1]. Au sujet des avantages politiques concédés aux Espagnols dans ce traité, au nombre desquels se trouvait la possession de Cambrai et de la Navarre française, les Guises étaient en droit de rappeler que, jadis, les huguenots avaient livré aux Anglais la place beaucoup plus importante du Havre. Néanmoins le pacte de Joinville était à plus d'un point de vue un acte dangereux. Aux Guises et aux ligueurs se joignirent tous les mécontents de France. Leur nombre était considérable, car Henri III s'était fait mépriser et haïr de toute la nation [2]. Il s'adonnait alternativement à des débauches et à des mortifications, laissait ses favoris commander à leur fantaisie, et dissipait pour eux les revenus du royaume. Le luxe insensé de la cour était en contradiction criante avec la misère générale. Les plus indignés contre lui étaient les Parisiens, à la caisse desquels il avait soustrait par violence la somme de 200 000 livres. Aussi est-ce à Paris que la Ligue trouva le plus d'adhérents [3].

Tandis que le faible Henri III oscillait de côté et d'autre, acceptait d'Élisabeth l'ordre de la Jarretière et des exhortations à faire la guerre à l'Espagne, et tout aussitôt, devant les préparatifs des ligueurs, déclarait vouloir vivre en paix avec Philippe II, les ligueurs promulguèrent le 31 mars 1585 le manifeste de Péronne. Par d'indignes mignons, y était-il dit, tous les dignitaires étaient écartés, la religion était ruinée; en outre on pouvait craindre qu'un hérétique ne montât sur le trône à la mort du Roi. C'est pourquoi, pour la conservation de la religion catholique, des droits de la noblesse et des libertés du peuple, pour l'extermination de l'hérésie et l'éloignement des mauvais conseillers, une sainte ligue s'était formée. Les parlements devaient recouvrer leurs privilèges, les nouvelles dépenses être écartées, et chacun se voir protégé dans ses droits [4]. Pour l'obtention de ces

[1] Voir Dumont, V, 441; L'Épinois, 8; Saulnier, 115.
[2] Voir *Hist. de la Ligue,* I, 66; comp. 54, n. 2.
[3] Voir Chalembert, 11; Robiquet, II, 1203; Lavisse, *Hist. de France,* VI, 1. 241.
[4] Voir L'Épinois, 9; Philippson, *Granvella,* 420; Saulnier, 122.

résultats, on devait prendre les armes le 6 avril [1]. Tandis que la guerre recommençait ainsi à nouveau en France, Grégoire XIII mourut. Son action sur la Ligue s'était bornée à sa déclaration verbale du 16 novembre 1584, proposant une voie moyenne. Les Guises, comme le raconte le duc de Nevers à l'historien de Thou, n'en furent nullement satisfaits [2].

L'expert en droit Grégoire XIII se gardait de démarches dangereuses. Tous les efforts du parti espagnol de Rome, dirigé par Olivares, pour obtenir du Pape une bulle approuvant tous les actes de la Ligue furent vains [3]. On savait sans aucun doute à Rome que, parmi les ligueurs, il s'en trouvait de plus préoccupés de ravir à Henri III son sceptre que de défendre la religion catholique [4].

Bien que les chefs de la Ligue affirmassent que le Saint-Siège approuvait sans réserve leur levée de boucliers, ils n'avaient aucun document papal à produire à l'appui [5]. Le Nonce du Pape était au contraire en état de livrer à Henri III la preuve que les ligueurs s'étaient trop avancés [6]. Les Guises et leurs alliés n'ont jamais rien obtenu de Rome que des paroles encourageant à une action résolue contre les hérétiques. La prudente réserve où Grégoire XIII persista jusqu'à sa fin nous est attestée non seulement par l'historien Davila [7], mais encore par le Cardinal Secrétaire d'État Galli lui-même [8], et par un homme particulièrement digne de foi

[1] Voir L'Épinois, 10.

[2] Voir Thuanus, I, 81.

[3] Comp. L'Épinois, 13; Törne, 219; Valois dans son édition de l'*Hist. de la Ligue*, I, 75, n. 1

[4] Voir le rapport de Ragazzoni du 23 mai 1585, Arch. secr. pap. (utilisé dans l'Épinois, 11, n. 2; voir aussi Desjardins, IV, 571), dont je rapporterai le texte plus loin.

[5] C'est ce que ne peut pas non plus Philippson (*Granvella*, 425), qui d'ailleurs passe absolument sous silence les importantes informations de l'Épinois. On peut mesurer la faiblesse des arguments de Philippson à la découverte qu'il croit avoir faite que l'archevêque de Séville, Rodrigo de Castro, avait été, en 1585, « investi du chapeau de cardinal seul, et en forme extraordinaire ». De fait, la nomination de Castro avait déjà eu lieu en 1583, en même temps que celle de dix-huit autres prélats.

[6] Voir les rapports de Ragazzoni des 9 et 29 avril 1585, dans L'Épinois, 14.

[7] Davila, II (1757), 123.

[8] Voir les *Memorie* de Galli (Arch. Boncompagni à Rome), Suppl. n° 71-75. L'affirmation de Ranke (*Papste*, I[8], 278) : « La Ligue de France, qui devint si dangereuse à Henri III et à Henri IV, a son origine dans les rapports de ce Pape avec les Guises » est devenue, par la manière dont Ranke présente les faits dans sa *Französ. Gesch.*, I[3], 402, impossible à main-

en sa qualité de sévère critique de son prédécesseur, le Pape Sixte-Quint[1].

3.

Si le Saint-Siège observait une grande prudence en face des fins politiques des catholiques français, il n'en soutenait que plus délibérément et avec plus de zèle tous les efforts purement religieux tendant à magnifier et à fortifier l'Église catholique dans le royaume de Henri III.

Il entrait tout à fait dans les vues de Grégoire XIII, ce confident de Pie V, Giovan Antonio Facchinetti, qui, immédiatement après la Saint-Barthélemy, déclara que la violence n'était aucunement suffisante pour mettre un terme aux nouvelles doctrines en France. Il fallait avant tout d'excellents évêques tenant résidence pour ramener à l'Église par l'enseignement et l'exemple les huguenots encore très nombreux. Si le Roi de France se décidait à faire un bon usage des droits à lui dévolus par le Concordat, et si les sièges épiscopaux et les abbayes étaient de nouveau occupés par des hommes d'esprit chrétien et consciencieux, l'état de la France s'améliorerait aisément et promptement. Je ne parle présentement, ajoute Facchinetti, que des évêchés et des abbayes, car il ne convient pas encore de parler d'autres réformes au moment où beaucoup de catholiques même y répugneraient[2]. Il suggérait par là qu'un long travail préparatoire était encore nécessaire avant que l'œuvre de réformation catholique pût arriver à son plein accomplissement.

Comme dans les autres pays, Grégoire voyait en France dans les ordres nouveaux des Capucins et des Jésuites l'instrument le plus approprié à préparer la réforme catholique. Ce fut une chance pour lui que non seulement les Guises, mais aussi Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis, à cet égard, marchassent avec lui la main dans la

tenir. Elle n'en a pas moins subsisté telle quelle dans toutes les éditions suivantes de son *Histoire des Papes*.

[1] Voir DESJARDINS, V, 118.

[2] Voir dans le Supplément, n° 5-6, le rapport de Facchinetti du 6 septembre 1572. Facchinetti s'exprime encore de manière analogue dans son rapport du 13 septembre 1572, *Nunziat. di Venezia*, XII, 86, Arch. secr. pap.

main. La première tentative des Capucins pour prendre pied à Paris remonte à l'an 1568. En 1573 le chapitre général envoya quelques-uns de ses membres au delà des Alpes, en France, où ils se produisirent pour la première fois publiquement aux funérailles de Charles IX. Italiens de naissance, ils commençèrent par fréquenter les compatriotes de France. Le cardinal de Lorraine leur donna, en 1573, une maison à Meudon. Catherine de Médicis aussi, qui, dès 1568, avait fait présent aux nouveaux moines d'un couvent dans le faubourg parisien de Saint-Honoré, les favorisa; elle leur acheta à Lyon un terrain, où ils fondèrent en 1574 un établissement[1]. C'est en cette année que les Capucins acquirent une existence juridique, Grégoire XIII ayant abrogé le décret de Paul III qui limitait l'Ordre à l'Italie[2]. Il le fit avec joie, car il attendait de grandes choses de l'œuvre des Capucins pour le bien de l'Église de France[3]. Non moins importante fut l'autorisation pour les Capucins d'agir en France, que Catherine fit signer à Henri III. On fonda des établissements à Caen, Roanne, Orléans et Avignon[4]. L'archevêque de Paris, Gondi, d'abord opposé aux Capucins, se convainquit bientôt de l'excellence de leur action. L'expansion du nouvel ordre se produisit avec une surprenante rapidité. En 1574, Catherine de Médicis posa à Marseille la première pierre du couvent de Capucins dont elle avait donné le terrain[5].

Le dévouement des Capucins à soigner les pestiférés de 1576[6] et 1580[7] leur valut l'amour reconnaissant du peuple. En 1581, Toulouse, la première ville du Languedoc et la deuxième du royaume, offrit un établissement aux Capucins qui y furent reçus l'année suivante en triomphe[8]. Quoique

[1] Voir Alençon, *Documents pour servir à l'hist. de l'établissement des Capucins en France*, Paris, 1894, 14, 24, 36.

[2] Voir plus haut.

[3] Comp. dans le Supplément, n° 86, le rapport de Salviati, Arch. Boncompagni à Rome.

[4] Comp. Fornery, *Hist. du comté Venaissin et d'Avignon*, II, 106.

[5] Voir *Livre des Annales des Religieux Capucins de la province de Provence* dans le Cod. 636, p. 650 sq. de la Bibl. d'Aix-en-Provence. Comp. Boverius, I, ii, et Alençon, *Documents, etc.*, Paris, 1894.

[6] Comp. Sacchini, IV, 147.

[7] Voir *Livre des Annales, loc. cit.* Comp la lettre du nonce Dandino dans Alençon, *Documents*, 61, n. 4.

[8] Voir Gabriel de Saint-Nazaire, *Recueil chronolog. des choses qui concernent la fondation et le progrès des Capucins d'Aquitaine ou de Toulouse*,

les premiers Capucins fussent en majorité des Italiens, ils prirent rapidement pied en France. Leur stricte pauvreté, et aussi leur solennelle manière de chanter l'office firent beaucoup pour leur gagner l'amour du peuple. Leurs églises modestes se faisaient remarquer par leur propreté et par leur parure de fleurs fraîches, — une innovation, à ce que rapporte la chronique de Toulouse [1]. Préoccupés avant tout du bien de la religion, les Capucins prirent en France fait et cause pour la Ligue; néanmoins ils trouvèrent des partisans même parmi les amis de Henri de Navarre [2].

Connus pour leurs œuvres de charité, les Capucins se distinguèrent avant tout comme infatigables prédicateurs. Le succès qu'ils obtinrent leur ouvrit l'accès d'un grand nombre de villes. En 1585 les sermons du P. Ange Bresson eurent pour suite la fondation dans l'année d'un couvent à Béziers. La même circonstance se reproduisit en 1590 à Narbonne [3]. En 1582 les Capucins s'étaient établis à Rouen [4], et en 1585 à Verdun [5]. Nombreux étaient les huguenots qu'ils réussirent à convertir. Un événement qui fit une immense sensation fut l'entrée dans l'ordre des Capucins, peu de jours après la mort de sa femme, du frère du cardinal Joyeuse, un des premiers hommes du royaume; le Roi demeura sans voix quand il aperçut pour la première fois son ancien ami sous l'habit grossier et les pieds nus [6].

Rivalisant avec les Capucins dans les œuvres de charité et de zèle, les Jésuites étendirent leur activité encore plus loin qu'eux, du fait qu'ils se consacrèrent particulièrement à l'instruction de la jeunesse. En butte à des hostilités violentes, notamment de la part de l'Université de Paris, les

dans les *Arch. de la Haute-Garonne F. II.*, *Fr. Capuc.*, n° 7, utilisé dans l'excellente étude de Douai dans *La Controverse*, XIII (1888), 50. Catherine de Médicis favorisa aussi les Capucins; voir Albèri, I, 4, 61.

[1] Voir *Toulouse chrétienne. Histoire des Capucins*, par le P. Apollinaire de Valence, I, Toulouse, 1897, 7.

[2] Voir Douais, *loc. cit.*, 51.

[3] Voir *ibid.*, 54.

[4] Comp. *Documents* (Paris, 1894), 82.

[5] Depuis 1582, les Capucins exerçaient aussi leur action dans la Franche-Comté, alors espagnole; ils y fondèrent jusqu'en 1612 dix-neuf établissements; voir Morey, *Les Capucins en Franche-Comté*, Paris, 1882. De Paris les Capucins arrivèrent aux Pays-Bas; voir Apollinaire de Valence, *Hist. des Capucins de Flandre*, I, Paris, 1878, 513

[6] Comp. Brousse, *Vie du P. Ange de Joyeuse*, Paris, 1621; Freib. *Kirchenlexikon*, VI², 1904; Bremond, II, 145.

fils de Saint Ignace avaient enfin conquis le droit de cité en France, et y avaient fondé, sous les pontificats de Pie IV et de Pie V, de nombreux collèges. Souvent, sans doute, ceux-ci étaient insuffisamment dotés; en quelques endroits les subventions des autorités municipales ou d'autres bienfaiteurs se relâchèrent, en sorte que les maîtres des collèges avaient à lutter contre la pauvreté et la détresse. Mais rien de cela n'était capable de paralyser l'activité des membres de l'Ordre, au contraire : les difficultés ne faisaient que les stimuler à de plus grands efforts. Quelque dures que fussent les privations, ils persistaient, comme instituteurs de la jeunesse et comme missionnaires du peuple, à mettre toutes leurs forces au service de la conservation, de l'approfondissement et de l'accroissement de la foi catholique. Ils en furent récompensés par d'étonnants succès[1].

D'autant moins se reposaient les anciens adversaires. A l'occasion de l'accusation d'hérésie, formulée par quelques membres de la Sorbonne, mais absolument injustifiée, contre le célèbre exégète Jean Maldonat, Claude Matthieu, recteur du Collège des Jésuites de Paris, écrivit le 15 août 1575 à Grégoire XIII : « Notre Société a eu de tout temps, à la vérité depuis qu'elle a posé le pied dans ce royaume, deux sortes d'ennemis puissants : les hérétiques, et ceux des docteurs de Sorbonne, qui, par leur âge et leur considération, ont la plus grande influence. Bien que ces deux catégories d'ennemis nous suscitassent les mêmes dangers et les mêmes obstacles, notre manière de leur résister a été toute différente. Dans les sectaires nous combattions, non nos antagonistes, mais les ennemis de Dieu et de la Sainte Église catholique. Aussi avons-nous été avec eux en guerre ouverte. Contre les docteurs de l'Université, la patience et le silence sont les seules armes dont nous ayons cru pouvoir nous servir, leur hostilité nous affectant personnellement, parce que nous voyions en eux des frères. Nous estimions que la résistance qu'ils nous opposaient, et qu'ils opposaient en nous à Dieu et à l'Église, venait moins d'une dépravation du cœur que d'une erreur du jugement. Pour les hérétiques, nous les avons pro-

[1] Pour les détails, voir l'exposé de Fouqueray, basé souvent sur des actes non imprimés, *Hist.*, I et II.

voqués, et, quand ils fuyaient, nous les avons poursuivis. Provoqués nous-mêmes par les insultes de l'Université, nous n'avons rien répondu, de crainte qu'une juste défense ne leur donnât injustement lieu de se croire lésés. Les docteurs n'en ont pas moins contrecarré nos plans bien plus que les hérétiques, et cela d'autant plus aisément que nous songions moins à leur nuire. »

Grégoire XIII intervint en faveur de Maldonat; mais celui-ci, ennemi de toute polémique, se fit décharger de son poste de professeur et se retira à Bourges, où il commença à élaborer son célèbre commentaire sur les quatre évangiles[1]. Un autre flambeau de l'Ordre des Jésuites fut Edmond Auger[2] que Henri III prit pour confesseur en 1575. Son zèle brûlant et son éloquence, qui lui valut le surnom de Chrysostome français, ramenèrent plusieurs milliers de calvinistes à l'Église. Son activité eut en France une importance analogue, sinon égale en grandeur, à celle de Canisius en Allemagne. Plus encore que par sa parole, Auger a contribué par ses écrits au maintien et à l'affermissement de l'ancienne foi parmi ses compatriotes. A côté de traités d'ascétisme, il composa des ouvrages de controverse sur la présence du Christ dans le Saint Sacrement de l'autel et sur les sacrements de l'Église, ainsi qu'un catéchisme qui, à Paris seulement, fut répandu à 38 000 exemplaires dans l'espace de huit années.

Outre le roi Henri III, le cardinal Charles de Guise fut un partisan tout particulièrement zélé des Jésuites; il fonda pour eux en 1572 une académie à Pont-à-Mousson[3]. C'est là qu'aux environs de 1580, tout un groupe de jeunes gens éminents, tels que Pierre Fourier, Servais de Lairuels et Didier de la Cour, reçurent la première impulsion à leur activité, plus tard si riche en bénédictions, de réformateurs catholiques[4]. A la fin du pontificat de Grégoire XIII, la Société de Jésus était devenue si florissante en France,

[1] Comp. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris*, Paris, 1856.

[2] Comp. outre les travaux anciens de Bailly (Paris, 1652), de Dorigny (Lyon, 1716) et de Péricaud (Paris, 1828), les études de Fr. J. Brand : *P. E. Augerius, Frankreichs Canisius*, Clèves, 1903, et les *Catéchismes* d'Ed. Augerius S. J., Fribourg, 1917. Voir aussi Paulus dans le *Hist. Jahrbuch*, XXXIX. 802.

[3] Voir plus haut.

[4] Voir Bremond, II, 2.

qu'aux deux provinces qu'elle avait déjà, l'Aquitaine et la Parisienne, elle en ajouta une troisième, celle de Lyon. A côté de Lyon, on lui accorda des collèges à Dijon, à Avignon, à Tournon, à Billom et à Chambéry. A la province d'Aquitaine restèrent acquis les grands collèges de Bordeaux et de Toulouse, ainsi que ceux de Rodez et de Mauriac. La province Parisienne englobait, outre le juvénat et le collège de Paris, les collèges de Berry, Nevers, Eu, Pont-à-Mousson et Verdun[1]. « Comme la moisson est grande, écrivait, le 2 juillet 1578, le cardinal de Lorraine à Sirleto, nous avons besoin d'excellents travailleurs[2]. » La Société de Jésus en fournissait en abondance : ses collèges produisaient d'excellents maîtres pour la jeunesse, des prédicateurs éloquents, d'habiles directeurs de sociétés religieuses ou de bienfaisance et des conducteurs d'âmes expérimentés. C'est principalement à l'activité des Jésuites qu'est due en beaucoup d'endroits la diminution notable du nombre des huguenots, et surtout le progrès constant du bas peuple dans le catholicisme. Les anciens ordres eux-mêmes, parmi lesquels les Chartreux seuls avaient conservé leur austérité[3], ne furent pas insensibles à cette action bienfaisante. Chez les Cisterciens, Grégoire avait déjà institué une réforme en 1574[4]. Il y fut particulièrement aidé par l'abbé Jean de la Barrière, qui, aux environs de 1580, accomplit dans son couvent une réforme selon la règle primitive, en renforçant certaines sévérités[5]. En 1580, les Bénédictins exempts de France décidèrent, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, de tenir des Congrégations tous les trois ans[6].

Les Jésuites ne furent pas seuls à pousser les gens d'Église à un renouvellement d'austérité; le même effort fut tenté par d'éminents évêques isolés, tels que ceux de Reims, Rouen, Bourges, Lyon, Tours, Narbonne, Bordeaux, Valence, Paris et Embrun[7]. Mais ils constituaient des excep-

[1] Voir Sacchini, V, 30.
[2] Lettre dat. ex novo castro in Lotharingia 2 juillet 1578, Vat. 6180, p. 11, Bibl. Vatic.
[3] Voir Bremond, II, 2.
[4] *Bull. Rom*, VIII, 73. Voir plus haut.
[5] Comp. Bazy, *Vie du vén. Jean de la Barrière*, Toulouse, 1885.
[6] Cette décision n'eut malheureusement pas de suite; voir Berlière dans la *Revue Bénédict.*, XIV (1897), 398.
[7] Comp. Theiner, *Bildungsanstalten*, 152, et *Annales*, I, 170, II, 228; Richard, *P. d'Espinac*, 80.

tions; en 1576, en effet, Grégoire XIII dut encore rappeler en paroles sévères à l'épiscopat français son devoir de résidence[1]. La cause de ces dérogations était dans l'abus qu'Henri III faisait des droits, à lui concédés par le Concordat, avec aussi peu de scrupules que ses prédécesseurs[2]. Aux exhortations du Pape, il répondait par les plus belles promesses, mais s'en tenait dans sa faiblesse à l'ancien système si commode pour la couronne, de réserver pour ses favoris les dignités ecclésiastiques fructueuses. Les ambassadeurs vénitiens Girolamo Lippomano et Lorenzo Priuli tracent de ces abus un effrayant tableau. Au mépris des engagements pris envers le Pape, on se comportait dans la pratique toujours plus effrontément. Évêchés et abbayes étaient, au dire d'observateurs impartiaux, confiés à des personnes tout à fait incapables, à des laïques, même à des femmes et à des enfants, parfois à des huguenots. Ceux-ci encaissaient les revenus et laissaient le soin des besognes d'Église à des prêtres pauvres, la plupart du temps très mal choisis, en sorte qu'il leur arrivait souvent de faire commerce même avec les Sacrements[3].

Si, malgré cela, les affaires de l'Église n'étaient pas plus mal en point encore et si la France ne devint pas la proie du calvinisme, il faut l'attribuer au concours de plusieurs circonstances. D'abord, les biens de l'Église revenaient en majorité à la noblesse et au trône; tous deux avaient donc le plus grand avantage à ce que l'Église ne fût pas complètement renversée. Et personnellement, Henri III n'était pas homme à se laisser gagner à une pareille entreprise; la plupart des Français demeuraient fidèles, après comme avant, au catholicisme, auquel se rattachaient si étroitement les plus glorieux souvenirs de leur passé[4]. Enfin, un important contrepoids était fourni par l'activité de moines excellents[5]; ils se con-

[1] Voir THEINER, II, 227.
[2] Sur Charles IX, comp. dans le Supplément, n° 5-6, les commentaires de Facchinetti dans sa lettre du 6 septembre 1572, Arch. secr. pap.
[3] Voir notamment, outre G. Lippomano (1579) dans ALBÈRI, App. 45, 53, la relation de L. Priuli (1582), *ibid.*, I, 4, 413. Comp. aussi les notes de Ragazzoni dans les Arch. Boncompagni à Rome.
[4] Comp. PRIULI, *loc. cit.*, 420
[5] Pour la vénération de la Sainte Eucharistie, on est particulièrement redevable au minorite Christophorus de Capite Fontium, qui, avec l'aide de Grégoire XIII, introduisit en France les confréries du Saint-Sacrement; voir *Bull. Rom.*, VIII, 177.

sacrèrent aux croyants désemparés, et parvinrent en maints endroits à épanouir à nouveau le zèle du peuple catholique. C'est surtout dans les couches inférieures que se manifesta d'abord le renouveau religieux. A ce point de vue, Lorenzo Priuli, en 1582, rapporte, sur l'état de Paris en particulier, des faits bien réjouissants. Aux jours de fête, les églises y étaient bondées du matin jusqu'au soir. Priuli affirme que les huguenots avaient diminué de 70 pour 100[1]. Un renouveau religieux des classes élevées fut entravé par la forte démoralisation qui régnait dans celles-ci, et dont on trouve également l'expression dans la littérature. Il était très fatal que la Cour des Valois donnât, moralement, le pire exemple. Les observateurs détournaient avec répugnance leurs regards de ce mélange de frivolités et de dévotions entre lesquelles oscillait l'infortuné Henri III.

L'abus fait par le Roi de son droit de nomination aboutit en 1579 à l'assemblée du clergé à Melun, qui voulut rétablir la liberté d'élection dans les évêchés et les abbayes. Dans la même assemblée fut agitée une autre question importante, de signification capitale pour l'amélioration des conditions de l'Église en France : l'adoption des décrets du Concile de Trente, réclamée maintenant par le clergé lui-même[2].

Grégoire XIII avait déjà, en 1752, par le cardinal-légat Orsini, en 1754 par le nonce Salviati, consacré toutes ses forces à atteindre un résultat dans cette question qui lui tint toujours à cœur[3]; mais la résistance à laquelle il se heurta s'avéra insurmontable. Le Roi et ses ministres, le Parlement et la Sorbonne élevaient, alors encore, les objections les plus diverses. Mais on reprochait avant tout aux décrets de Trente d'attenter aux droits de la Couronne et aux libertés de l'Église gallicane[4]; on suggérait aussi que

[1] Voir Priuli, *loc. cit.*, 413.

[2] Pour ce qui suit, voir l'important rapport de Dandino du 19 juillet 1579 dans Theiner, III, 665; Maffei, II, 52; Mignot, II, 1, 22, 49, 53, et surtout Martin, *Gallicanisme*, 143. Comp. aussi *Catal. codic. manuscr. Bibl. Monac.*, VII, 189. Maffei (*Hist.*, 7) appelle l'adoption des décrets de Trente unicum malis remedium.

[3] Voir plus haut; Mignot, 353; Martin, 110, 116; sur l'introduction des décrets du Concile de Trente à Carpentras, v. *Arch. Stor. Ital.*, 5e série, XXXVI, 413.

[4] Martin remarque fort justement (p. 149) : « Tout le secret de l'opposition parlementaire au Concile de Trente est là : dans l'idée fausse, caressée par les politiques, de l'indépendance possible, en matières religieuses, d'une Église

leur introduction menacerait la paix avec les huguenots; on osa même contester que l'exécution des décrets de réforme fût nécessaire, faisant appel à la vanité des Français, qui possédaient des hommes capables de se mesurer avec Borromée et Paleotto. En vain trois évêques se rendirent à Paris auprès du Roi. Leur porte-parole, le recteur de Bazas, Arnaud de Pontac, montra très hardiment les conséquences résultant de l'abus du droit de nomination royal. Il établit que, outre d'innombrables abbayes, prieurés et cures, il n'y avait pas moins de vingt-huit évêchés sans chefs appropriés, d'où de tels abus, qu'il était à craindre que la colère de Dieu n'anéantît la France. En paroles éloquentes, il fit valoir comme unique remède l'acceptation des décrets de Trente et le rétablissement de la liberté d'élection [1].

Henri III répondit sur un ton qui confinait au sarcasme. Lui aussi, disait-il, avait toujours souhaité une réforme du clergé. Si elle ne s'était pas accomplie, la faute n'en était pas à lui, mais aux prêtres qui ne voulaient pas se réformer, qui se refusaient à consacrer comme aux temps passés le tiers de leur revenu aux pauvres, ne se contentaient jamais d'un bénéfice, en cherchaient toujours de nouveaux. En ce qui concernait la liberté d'élection, Henri en appela au droit hérité de ses ancêtres, qu'il avait exercé jusqu'à ce jour avec l'assentiment du Pape, et qu'il prétendait maintenir au même titre que les rois d'Espagne et de Pologne. Pour l'adoption des décrets de Trente, Henri s'en rapporta également à certains souverains chrétiens qui hésitaient encore, puis aux périls qui menaçaient son autorité et la liberté de l'Église gallicane; enfin il fit valoir qu'il y avait suffisamment de décrets de conciles pouvant servir de règle dans une réforme. Comme dans toutes les discussions qui suivirent, il s'en tint à ce point de vue [2]. Quelques évêques d'un catholicisme strict résolurent de faire pénétrer en France l'esprit des décrets de Trente par voie indirecte. Le

nationale; dans le sentiment exagéré de leur juridiction laïque, qu'ils entendaient substituer à l'autorité du pouvoir spirituel. Cette disposition d'esprit se manifeste dans toutes les conférences qu'eurent les délégués de l'Assemblée de Melun avec les gens du roi. »

[1] Les déclarations de Pontac sont absolument confirmées par les rapports de nonciature; voir MARTIN, *Gallicanisme*, 152.

[2] Comp. le rapport final d'Épinac, dat. Cal. Mart. 1580, dans THEINER, III, 195.

mouvement décisif était venu de Melun, où le clergé français se déclara ouvertement pour les idées de réforme catholique [1]. Mais la situation s'aggrava bientôt, l'attitude de Henri dans cette question étant en contradiction avec le droit canon, et l'amenant à un conflit avec Grégoire XIII [2]. Quand, en 1580, par la publication de la bulle *In cæna Domini*, le Pape chercha à agir dans le sens d'une réforme catholique, il avait d'autant moins lieu de douter du succès que dans d'autres États très jaloux de leurs droits, à Venise par exemple, la promulgation de la bulle n'avait rencontré aucun obstacle [3]. Le Nonce de Paris, Anselmo Dandino, tenta, avec l'appui d'un Jésuite, d'exécuter l'ordre du Pape. Mais il se heurta à la résistance du Roi, qui irrité de la réserve du Pape devant ses incessantes demandes d'argent, faisait maintenant cause commune avec les gallicans. Henri III fit arrêter l'imprimeur de la bulle, et fit promulguer un sévère décret du Parlement. Cet arrêt en date du 4 octobre 1580, qualifiait de crime de lèse-majesté la publication de la bulle, celle-ci n'étant pas munie du placet royal, et menaçait de confiscation de leurs biens les évêques et prêtres qui se conformeraient à la bulle. Un moment, il sembla qu'on en viendrait à une rupture entre Rome et Paris. Mais, après réflexion, on recula de part et d'autre devant cette extrémité. Le Pape donna de nouveau accès à l'ambassadeur de France; à Paris l'imprimeur emprisonné fut relâché. Néanmoins tous les efforts de Dandino pour faire révoquer l'arrêt du Parlement demeurèrent vains [4]. La conséquence fut un changement dans la nonciature.

A la succession de Dandino fut appelé, le 1er avril 1581, l'évêque de Rimini, Giovanni Battista Castelli. Cet homme éminent, bien qu'entravé souvent par l'âge et la maladie, se tint à sa tâche avec zèle et habileté. Il obtint que, au début de 1582, le décret du Parlement fût étouffé, et que la bulle *In cæna Domini* pût être promulguée en France [5]. Après ce

[1] Voir MARTIN, *loc. cit.*, 165.
[2] *Ibid.*, 171.
[3] La cosa sin qui è passata quietissimamente, rapporte Bolonetti de Venise le 18 juin 1580, *Nunziat. di Venezia*, XXI, 321, Arch. secr. pap.
[4] Voir l'excellent travail de RICHARD : *Gallicains et Ultramontains. Un épisode de la politique pontificale en France après le Concile de Trente, 1580 à 1583*, dans les *Annales de Saint-Louis*, II (1898), 409, 413, 417.
[5] Voir RICHARD, *loc. cit.*, 429.

succès, on espéra à Rome que Castelli exécuterait aussi la seconde et plus importante partie de son mandat, puisque, en adoucissant les ordonnances de Blois contraires au droit canon, il frayait la voie à la publication des décrets de réforme de Trente; mais la chose s'avéra impossible devant les tendances gallicanes si intimement mêlées de préjugés et d'intérêts nationaux. Le roi de Navarre, avec sa protestation contre les décrets du concile, trouva des alliés parmi les catholiques eux-mêmes. Gallicans inflexibles, prêtres ambitieux, courtisans serviles se dressaient comme un seul homme contre le représentant du Pape. La mort, qui, le 27 août 1583, affranchit Castelli de ses maux de corps et d'âme, fut pour l'homme maladif et demandant depuis très longtemps son rappel, une délivrance. Il trouva son lieu de repos dans le chœur de la cathédrale de Notre-Dame[1].

Après le complet échec des efforts de Castelli, le seul espoir d'améliorer l'état de l'Église de France était dans la convocation des conciles provinciaux. Des assemblées de ce genre, par lesquelles les décrets de réforme de Trente arrivèrent à une réalisation partielle, furent tenues, de 1581 à 1585, à Rouen, Bordeaux, Tours, Poitiers, Embrun, Angers, Bourges et Aix[2]. Que le principal motif de résistance aux décrets de Trente fût dans la vaste expression des tendances gallicanes, c'est ce qu'atteste aussi le Vénitien Lorenzo Priuli dans sa relation de 1582[3]. Comme d'autres auteurs de rapports, il observe combien peu les personnes

[1] Voir Richard, *loc. cit.*, 431, 437, 461, 469, 479, 481. Comp. aussi excellents les commentaires de Martin, *loc. cit.*, 171, 209.

[2] Voir Labbé-Cossart, *Concil. collectio*, XV, 820, 884, 944, 1002, 1067, 1119. Comp. Theiner, III, 357, 455; Mignot, II, 85; *Gallia christ.*, II et III; Picot, *Essai hist. sur l'influence de la religion en France*, I, Louvain, 1824, 26; Claude de Saintes, *Le concile prov. tenu à Rouen*, Paris, 1883; Saulnier, 98. Les *Acta concilii Burdegal.*, 1582, dans le *Cod. Borgia lat.*, 349, Bibl. Vat. Les conciles de province s'occupaient activement, comme le prescrivait le Concile de Trente, de fonder des séminaires. Le cardinal de Lorraine en avait déjà projeté un à Reims en 1657 (voir Degert, *Hist. des Séminaires français*, I, Paris, 1892, 42). Les fondations entreprises dans cet esprit à Rouen, Bordeaux, Aix et Toulouse ne réussirent pas. Voir Degert, *loc. cit.*, 52; Letourneau, *La mission de Jean-Jacques Olier*, Paris, 1906, 21. Comp. Bertrand, *Hist. des Séminaires de Bordeaux*, I, Bordeaux, 1894; Bonnenfant, *Les Séminaires normands aux seizième et dix-septième siècles*, Paris, 1905.

[3] Voir Albèri, I, 4, 441.

faisant autorité en France se souciaient de la suprématie du Pape[1], et qu'il ne manquait pas de catholiques désireux d'écarter l'influence du Saint-Siège, déjà si limitée sur l'Église de France. Deux fois, raconte Priuli, au cours de son ambassade s'étendant de 1579 à 1582, on avait proposé au Roi de faire nommer par le clergé français un patriarche auquel serait confié en France la répartition des Bulles de Bénéfice. Mais Henri n'avait pas voulu aller jusque-là; sa résistance seule, jugeait Priuli, empêchait entre la France et Rome une rupture complète, dont, présentement, beaucoup de membres du Parlement de Paris étaient partisans[2].

Ainsi, à la fin du pontificat de Grégoire XIII, l'avenir ecclésiastique de la France n'était pas moins sombre que son avenir politique. L'espoir de temps meilleurs, comme l'affirmait avec raison Charles Borromée à un diplomate français[3], reposait après comme avant dans une action plus pénétrante des réformes catholiques. Grégoire XIII, quelles que fussent les difficultés du temps, y avait travaillé selon ses forces; son mérite est d'avoir préparé la future et grandiose régénération de l'Église de France[4].

[1] Comp. le jugement de Sigismondo Cavalli dans sa relation de 1574, dans Albèri, I, 4, 337. Le pessimisme avec lequel Grégoire XIII jugeait les affaires de France est attesté par P. Tiepolo (p. 229).

[2] Voir Priuli dans Albèri, I, 4, 441-442. De graves périls résultaient aussi des incessantes tentatives d'Henri III pour obtenir du Pape l'autorisation de disposer des biens ecclésiastiques. Un rapport chiffré du 8 octobre 1580 dit à ce sujet : Il clero di Francia sta disperato perchè conosce che il Re attende a destruger l'entrate sue senza far acquisto alcuno per la sua corona, onde il card. Ramboglieto ha detto al Papa liberamente che se S. S[ta] non trova modo di consolar quel clero se non diventerà ugonotto si dichiarerà scismatico. Mss. Edmond Favre LXII, 111, Bibl. de l'Université de Genève.

[3] Voir Frémy, 329.

[4] Comp. Richard, *loc. cit.*, 485.

VIII

L'INSURRECTION NÉERLANDAISE ET LA TOURNURE DÉCISIVE DES ÉVÉNEMENTS DANS LES PAYS-BAS.

Les luttes religieuses des Pays-Bas, en connexion étroite avec les troubles de la France, attirèrent l'attention de Grégoire XIII et de ses conseillers dès le début de son pontificat. Le déroulement des événements dans ces contrées fut suivi à Rome avec la plus grande anxiété, car une victoire du calvinisme dans les Pays-Bas eût été de signification décisive pour l'avenir de l'Église non seulement en France, mais encore en Angleterre et en Allemagne.

Guillaume d'Orange, qui était dans les Pays-Bas l'âme de la résistance contre l'Espagne, se laissa sans nul doute possible guider par des considérations avant tout politiques. Son instinct de chef l'avertit clairement de l'impossibilité de soulever les 17 provinces dans une entreprise commune contre Philippe II, en laissant pleine liberté d'action aux calvinistes : le but principal de ceux-ci n'était-il pas l'anéantissement complet de l'ancienne Église? Or à cette Église appartenait encore la très grande majorité des Néerlandais. Non contents de bannir le culte catholique et de piller églises et monastères, les calvinistes se livrèrent à des actes de sauvage cruauté contre les prêtres. Ils leur faisaient positivement la chasse, et martyrisaient à mort, dans les supplices les plus raffinés, les malheureux qui tombaient en leur pouvoir. « Jamais, écrivait un contemporain le 30 mai 1572, ni par les Goths ni par les Turcs, la Sainte Église n'a été ainsi persécutée[1]. » On vit sévir particulièrement de la sorte le chef des Gueux, le comte Guillaume de la Marche,

[1] Comp. Blok, *Verslag van onderzoekingen naar Archivalia in Italië*, s' Gravenhage, 1901, 34; Holzwarth, II, 1, 496; II, 2, 63, 85, 98, 133, 512; Pirenne, IV, 40.

seigneur de Lumey, qui, le 9 juillet 1572, à Briel, livra à la potence, après beaucoup de tourments, dix-sept moines, en majorité franciscains, et deux frères lais, qui, presque tous, étaient tombés à Gorkum aux mains des Gueux [1]. Une telle persécution des catholiques mettait Orange en danger de perdre, pour la lutte contre les Espagnols, les provinces du Sud, presque entièrement catholiques. Aussi voulait-il provisoirement tolérer à côté du calvinisme l'exercice du culte catholique, plan dont la réalisation se heurta aux plus grands obstacles en raison du fanatisme des protestants. Comme les calvinistes constituaient l'appui le plus sûr d'Orange, il entra officiellement en 1573 dans leur communauté religieuse. Mais, pour des raisons politiques, il se refusa à la répression immédiate du culte catholique, et commença par ne demander que le partage entre protestants et catholiques des églises et des biens d'Église. Il provoqua ainsi les fureurs des prédicateurs calvinistes, qui le traitèrent d'athée, et déclarèrent que le prince changeait de confession comme d'habit, ne se souciait que de l'État, et adorait le profit comme son Dieu [2].

Un politique calculant toutes les circonstances avec tant de ruse devait être, pour Philippe II, un ennemi des plus dangereux. Que le duc d'Albe eût fait la besogne de Guillaume d'Orange, c'est ce que voyaient clairement, à l'avènement de Grégoire XIII, toutes les personnes perspicaces. La dictature militaire et le système d'impôts du duc de fer, en menaçant de la ruine le riche pays de commerce et d'industrie, avait abouti au printemps de 1572 à l'insurrection de la Hollande et de la Zélande. Albe demeura d'abord vainqueur sur le champ de bataille, mais il ne pouvait pas forcer les villes de Hollande. Cet insuccès, et les plaintes élevées de tous côtés ébranlèrent la confiance de Philippe II, qui, effrayé du coût énorme de la guerre, finit par changer le gouverneur. Quand le duc quitta les Pays-Bas, le 18 décembre 1573, beaucoup lui attribuèrent toute la responsa-

[1] Voir G. Estius, *Hist. Martyrum Gorc.*, Douai, 1603; *Acta Sanct. Iulii*, II, 754; Holzwarth, II, 2, 25, 47; *Katholik*, 1867, II, 253, 457, 579; Fruin dans *Verspreide Geschriften*, II, 277; Meuffels, *Les martyrs de Gorcum*, Paris, 1908.

[2] Voir Pirenne, IV, 49, 143, 185. En 1578 encore, on célébra la messe dans les propriétés d'Orange à Breda, au grand scandale des calvinistes; voir Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Joh. Casimir*, I, Munich, 1882, 326.

bilité de la catastrophe survenue sous son gouvernement. La haine déchaînée par sa domination oppressive s'adressa non seulement à l'autorité du Roi d'Espagne, mais encore à l'Église catholique. L'évêque de Namur jugea plus tard que, en six ou huit ans, le duc d'Albe avait causé plus de préjudice à la religion que Luther et Calvin réunis, avec tous les acolytes de leurs acolytes [1]. Grosse exagération, mais qui contenait un germe de vérité.

A Rome aussi on reconnut que, par les voies frayées par Albe, on n'arriverait pas à tranquilliser les Pays-Bas. Grégoire XIII souhaitait d'autant plus une solution pacifique du conflit entre Philippe II et ses sujets néerlandais, que la durée de l'insurrection rendait impossible la Ligue, si nécessaire contre les Turcs, et la lutte contre la reine Élisabeth d'Angleterre [2]. Aussi le Pape était-il partisan d'un arrangement pacifique avec les rebelles; il ne fallait même pas reculer devant des négociations avec Orange [3].

Après le départ du duc d'Albe, Philippe II ne songea malheureusement pas à se rendre en personne dans les Pays-Bas, comme Pie V lui en avait si souvent donné le conseil. En vain la Faculté de théologie de Louvain fit-elle appel à ses sentiments d'homme et de catholique, et le conjura-t-elle de venir lui-même dans les Pays-Bas. Le gouvernement fut encore une fois remis aux mains d'un fonctionnaire, qui était Espagnol jusqu'aux moelles, et méprisait les Pays-Bas, le précédent gouverneur de Milan, Luis Requesens. Sous d'autres rapports aussi, ce choix ne saurait être appelé heureux. Requesens était, il est vrai, un homme des plus respectables, d'une stricte catholicité; mais, maladif, irritable et nerveux au plus haut point, il ne se montra pas à la hauteur d'un poste aussi épineux [4].

Orange fit tout ce qu'il pouvait pour rendre plus difficile la tâche de Requesens et semer partout la méfiance, car il ne pouvait atteindre son but qu'en prolongeant le conflit. Il eut la satisfaction de voir, dès l'automne 1574, le nouveau gouverneur encore plus haï que le duc d'Albe [5]. La mort,

[1] Voir Gachard, *Actes des États Généraux*, I, Bruxelles, 1861, 256.
[2] Voir Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, xxvi.
[3] Voir *Corresp. de Philippe II*, éd. Gachard, III, 68.
[4] Voir Pirenne, IV, 65; Blok, III, 164.
[5] Voir Pirenne, IV, 68.

qui emporta Requesens au commencement de mars 1576, fut pour lui un bienfait. Par suite de sa brusque disparition, le gouvernement passa provisoirement aux mains du Conseil d'État, dont la situation devint promptement la plus difficile possible.

Du vivant de Requesens déjà, le mécontentement dans les provinces restées fidèles au Roi et à l'Église avait été si grand qu'elles se seraient rattachées aux rebelles du Nord, sans la crainte de voir leur religion opprimée par les calvinistes. L'irritation générale, par la présence des troupes espagnoles impayées et vagabondes, s'accrut jusqu'à l'émeute déclarée. Elle fut exploitée avec grand succès par Orange, qui s'entendit si bien à mêler les cartes qu'un grand nombre même de prêtres catholiques le crurent catholique dans le fond de son cœur! Sous les couleurs les plus séduisantes on peignait le Prince comme le défenseur des libertés du pays et le sauveur du bien public contre le gouvernement tyrannique de l'Espagne [1].

Quand le terrain eut été suffisamment préparé par une propagande sans scrupule, Orange, le promoteur de tout le mouvement [2], jugea le temps venu de tenter un acte de violence. En automne 1576, les membres du Conseil d'État furent arrêtés, et les États Généraux convoqués par les États de Brabant, de Flandre et du Hainaut. D'autres actes révolutionnaires suivirent. On avançait rapidement sur la route désormais frayée. En même temps qu'il exigeait le retrait des troupes espagnoles, le Congrès général des États leva une armée nationale, qui marcha bientôt contre les troupes du Roi. Celles-ci se retirèrent dans la place forte d'Anvers. Irritées de ne pas toucher leur solde, elles commencèrent à y exercer des pillages et des fureurs, et hâtèrent ainsi la conclusion d'une alliance des États Généraux avec la Hollande et la Zélande. La difficulté capitale avait été la question religieuse. Les provinces du Nord, où les calvinistes avaient arraché la suprématie, continuaient à empêcher le culte catholique sur leur sol. Sous l'impression des atrocités commises à Anvers et de l'attitude menaçante du peuple [3], les

[1] Voir Pirenne, IV, 100.

[2] Voir Ritter dans la *Deutsche Zeitschr. für Geschichswissenschaft*, III, (1890), 28; Blok, III, 20.

[3] On menaçait de massacrer les catholiques qui s'opposeraient en Hol-

représentants du Sud catholique donnèrent leur adhésion. Ainsi s'élabora, le 8 novembre 1576, l'acte de pacification de Gand. Les États de Flandre, de Brabant, du Hainaut, d'Artois, de Valenciennes, de Lille, de Douai, d'Orchies, de Namur, de Tournai, d'Utrecht et de Malines d'une part, la Hollande et la Zélande d'autre part sous la conduite d'Orange, se promirent assistance mutuelle contre leurs ennemis, en particulier pour l'expulsion des soldats espagnols. Puis devaient être réunis des États Généraux de *toutes* les provinces néerlandaises, pour régler leurs rapports. En attendant ceux-ci, tous les édits et règlements du duc d'Albe contre les hérétiques étaient suspendus, la suprématie exclusive du calvinisme en Hollande et en Zélande reconnue; toutefois ces deux provinces ne devaient rien entreprendre contre l'Église catholique en dehors de leur domaine[1].

Peu avant la signature de la Pacification de Gand, le nouveau gouverneur arriva enfin. C'était le demi-frère de Philippe, Don Juan d'Autriche. Le vainqueur de Lépante venait avec des plans de haute envergure. Autorisé à des concessions politiques importantes, il espérait apaiser rapidement les troubles des Pays-Bas, puis faire franchir à son armée le canal pour un coup de main hardi, délivrer Marie Stuart, déposer Élisabeth, et monter sur le trône d'Angleterre avec la reine d'Écosse[2]. Son caractère passionné rendait Don Juan absolument impropre à cette tâche. Il ne devait pas réussir à se concilier les sympathies des Pays-Bas. Orange s'efforça dès le début de susciter des obstacles au descendant des Habsbourg, qui devait commencer par lutter pour faire reconnaître son gouvernement. Après des négociations qui durèrent des mois, on finit pourtant par élaborer, le 12 février 1577, l'édit qu'on nomma l'Édit perpétuel. Celui-ci confirmait la pacification de Gand, et concédait le retrait des troupes espagnoles, en reconnaissance de quoi

lande et en Zélande à la totale suppression de leurs églises; voir *Corresp. de Philippe II*, éd. Gachard, IV, 769.

[1] Ritter, I, 146; Holzwarth, II, 2, 323; Pirenne, IV, 109; Blok, III, 208; Hubert, 35.

[2] Voir Havemann, *Don Juan*, 186, 194; Kretzschmar, 47; comp. Huybers, *Don Juan van Oostenryjk, landvoogt der Nederlanden*, 2 vol., Amsterdam, 1915.

les États Généraux s'engageaient à reconnaître l'autorité royale, et à conserver partout, donc aussi en Hollande et en Zélande, la religion catholique [1]. Ce traité, bientôt approuvé par Philippe II, et qui se trouvait en contradiction intime avec l'acte de Gand, fut un coup dur pour Orange et les calvinistes. La nouvelle de sa conclusion, qui parvint à Rome au milieu de mars, y suscita la plus grande joie [2].

Un mois plus tôt, le Pape avait envoyé dans les Pays-Bas, en la personne de Philippe Sega, un nouveau Nonce, avec la mission d'appuyer les efforts pacifiques de Don Juan, de protéger les intérêts de l'Église dans le règlement des affaires, et de pousser en conséquence à l'entreprise contre l'Angleterre, pour laquelle fut mise à sa disposition la somme de 50000 ducats d'or en lettres de crédit [3]. Lorsque Sega arriva aux Pays-Bas, il trouva une partie de sa tâche, la protection des intérêts catholiques, résolue par l'Édit perpétuel. Mais la difficulté de la situation de Don Juan ne pouvait lui échapper, Orange faisant tout pour rouvrir la blessure en train de se fermer. Sega soutint Don Juan par le conseil et par l'action. Constatant le manque d'argent du nouveau gouverneur, il n'eut pas de scrupule à lui faire tenir les 50 000 ducats mis à sa disposition, bien que cette somme fût au fond destinée à la guerre contre Élisabeth d'Angleterre. Il entrait absolument dans les vues du Pape que Sega secondât de toutes ses forces la restauration catholique, en astreignant les évêques néerlandais au devoir de résidence [4]. Dans les questions de pure politique, le Nonce poussa à l'entière réconciliation des provinces avec l'Espagne, tout en gardant, conformement à ses instructions, une certaine réserve. En juillet il fut transféré à la noncia-

[1] Voir HOLZWARTH, II, 2, 362; BLOK, III, 218, 224; PIRENNE, IV, 126; HUBERT, 36.

[2] Voir le rapport d'Odescalchi dat. Rom. 16 mars 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue. Comp. aussi les brefs dans THEINER, II, 334.

[3] Voir MAFFEI, I, 261; HANSEN, *Nuntiaturberichte*, I, 309; KRETZSCHMAR, 50. Le bref à Don Juan sur la mission de Sega, du 11 février 1577, dans THEINER, II, 333. Le bref de créance de Sega, également du 11 février 1577, daus PIOT, *Corresp. de Granvelle*, VI, 205 n. Le même jour, Grégoire fit part aux cardinaux de la nomination de Sega; voir *Acta consist.*, Arch. consistoriales du Vatican. Sega devait même négocier avec Orange; voir THEINER, II, 335.

[4] Voir MAFFEI, I, 262, 266; comp. A. TIEPOLO, 265.

ture de Madrid, rendue vacante par la mort d'Ormaneto [1].

A cette époque on pouvait déjà pressentir que le rétablissement de la paix par l'Édit perpétuel était une vaine espérance. Les calvinistes de Hollande et de Zélande se refusaient absolument à accepter l'accord, ne voulant pas renoncer à opprimer les catholiques. Les messages d'Orange s'occupaient activement de soulever les provinces du Sud contre le gouverneur de Philippe II. Ils réussirent au delà de leurs espérances. Don Juan sentit bientôt le sol manquer sous ses pieds. Sachant qu'Orange préparait une agression pour s'emparer de sa personne, il quitta Bruxelles. Un coup de main hardi le mit, le 24 juillet 1577, en possession de la citadelle de Namur. Dans tout le pays il n'y eut qu'un cri sur la mauvaise foi des Espagnols. L'heure était venue pour Orange de cueillir le fruit de ses agitations antimonarchiques. Anvers et Bruxelles le saluèrent avec des jubilations : « Sauveur de la liberté et de la patrie » ; les États de Brabant l'élurent administrateur de leur pays. Même quand une noblesse jalouse parvint à faire élire gouverneur de la ville le frère cadet de l'empereur Rodolphe II, l'archiduc Matthias, son éclatante situation n'en reçut pas l'ombre la plus légère. Orange mit une suprême adresse à entraîner dans sa politique le jeune et inexpérimenté prince de Habsbourg, et à le diminuer jusqu'à n'en faire qu'une ombre. La direction militaire et politique de l'insurrection demeurait dans ses mains. Dans la question religieuse aussi, il atteignit un résultat important par l'union bruxelloise des dix-sept provinces néerlandaises, le 10 décembre 1577. Tandis que l'Édit perpétuel engageait les États Généraux à « conserver la religion catholique de toute manière et en tout lieu », calvinistes et catholiques, dans le nouvel accord, et dans l'intérêt de la lutte contre l'ennemi commun, se donnaient l'assurance d'une tolérance réciproque [2]. Ce que cela signifiait pour les fidèles de l'ancienne Église, on allait le voir bientôt.

Sourds aux exhortations du Pape [3], la plupart des catho-

[1] Voir la *Relatione compendiosa della negotatione di Mgr Sega* dans les *Inf. polit.*, 28, p 309, Bibl. d'État de Berlin. Voir plus haut.

[2] Voir Pirenne, IV, 127, 135, 140, 150.

[3] Voir les lettres du 16 novembre 1577 aux évêques des Pays-Bas, dans Theiner, II, 336.

liques, par haine de l'Espagne, avaient fait cause commune avec les calvinistes, qui, néanmoins, n'étaient nullement disposés à renoncer à détruire l'idolâtrie papiste ». Après avoir, dès 1577, utilisé la situation politique pour se livrer à une agitation fructueuse et à des actes de violence, tels que l'arrestation des évêques de Bruges et d'Ypres, ils déchaînèrent en plusieurs endroits contre l'ancienne Église, au commencement de l'année suivante, une tempête rappelant celle de 1566.

Des prédicateurs calvinistes, parmi eux un essaim de prêtres palatins et de prêtres néerlandais, réfugiés dans le Palatinat, à leur tête le violent Pierre Dathenus, pénétrèrent en Flandre et en Brabant, et, exploitant habilement la situation politique, ouvrirent une guerre d'extermination contre l'ancienne Église [1]. Aux prêtres catholiques on imposa le serment de traiter Don Juan en ennemi et de ne pas prêcher contre la nouvelle foi. Qui s'y refusait se voyait exposé à toute espèce de persécutions. En mai, les Jésuites et les Minorites furent expulsés d'Anvers, et leur église profanée. D'Utrecht les Jésuites avaient déjà dû s'enfuir en janvier. En avril le même sort échut aux Franciscains. A Amsterdam les calvinistes assaillirent l'Hôtel de Ville fin mai, chassèrent les Minorites et saccagèrent les églises, où fut installé désormais le prône protestant. Des scènes analogues se produisirent à Haarlem. C'est à Gand que le peuple fanatisé déploya le plus de fureur; par suite des prédications protestantes, les prêtres catholiques ne purent plus se risquer en soutane dans la rue, dès le mois de mars. En mai commença la destruction des images dans les églises et les monastères. Après qu'on eût soigneusement nettoyé et passé à la chaux les lieux de culte catholique, ils purent être affectés aux services protestants. Le 28 juin, six moines furent brûlés vifs sur de fausses accusations. De manière analogue on maltraita et on chassa en maints endroits de Flandre des prêtres catholiques, on profana les sanctuaires, on mit ouvertement aux enchères les biens de l'Église [2]. A la fin d'août, Darthenus annonça que, sur 28 villes flamandes, 14 avaient adopté « l'Évangile ». Il ne dit pas que

[1] Comp. pour ce qui suit Holzwarth, II, 2, 419; Ritter, I, 536; Blok, III, 256.

[2] Voir Pirenne, IV, 174; Holzwarth, II, 2, 425.

ses partisans « y avaient pillé et détruit églises, couvents, abbayes et hôpitaux avec plus de férocité que les Maures et les Barbares ». A Anvers, on avait volé aux catholiques et livré aux calvinistes six églises avant la fin d'octobre [1].

A Rome on avait suivi avec une anxiété croissante les événements des Pays-Bas [2]. Après comme avant, le Pape nourrissait le désir d'une solution pacifique des troubles survenus [3]. Au milieu des nouvelles contradictoires sur les événements si embrouillés, il était fort difficile de se rendre compte si l'envoi d'un légat papal était indiqué, pour le rétablissement de la paix. De cette question devait s'occuper une commission spéciale, composée des cardinaux Morone, Galli, Granvelle, Sforza, Orsini, Madruzzo et Guastavillani [4]. Bien que la plupart des conseillers du Pape tinssent pour prématurée « l'apparition de la croix apostolique » dans les provinces néerlandaises [5], le Nonce d'Allemagne Bartolomeo Portia reçut, fin 1577, la mission de se renseigner lui-même plus amplement dans les Pays-Bas. Empêché par les troubles de la guerre d'observer sur place, Portia se convainquit par les nouvelles qui lui parvenaient que les armes seules étaient capables de rétablir l'ordre dans les Pays-Bas [6]. D'autre part on assura au Pape que les habitants de l'infortuné pays s'étaient à ce point détachés des Espagnols que seule la médiation d'un tiers pouvait amorcer la paix; à Grégoire XIII donc d'agir sur Philippe II pour qu'il acceptât enfin la médiation de l'Empereur [7].

De tels avis fortifièrent Grégoire XIII dans son désir de tenter encore sur les Pays-Bas une action pacifique, de préférence aux procédés brutaux, préconisés contre les États Généraux par les Espagnols [8]. La connaissance des négocia-

[1] Voir v. BEZOLD, *Briefe*, I, n° 115 n.; HOLZWARTH, II, 2, 455; RITTER, I, 537.

[2] Voir les rapports d'Odescalchi dat. Rom. 24 juillet 1577, 14 août, 12 octobre, 4 décembre, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[3] Comp. HANSEN, *Nuntiaturberichte*, I, 173, n. 3, II, XXXVIII.

[4] Voir MAFFEI, I, 267.

[5] Cela est rapporté par Odescalchi dans sa lettre dat. Rom. 27 novembre 1577, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[6] Voir HANSEN, *Nuntiaturberichte*, I, 205, 214, 255; II, XXXVIII.

[7] Voir THEINER, II, 430, et HANSEN, *loc. cit.*, II, XXXIX.

[8] L'opposition à Rome faisait valoir que les stati uniti voulaient demeurer catholiques quand même; voir le rapport d'Odescalchi dat. Rom. 5 avril 1578, Arch. Gonzaga à Mantoue.

tions du duc d'Anjou avec les rebelles détermina le Pape en juin 1578 à des démarches décisives. Il commença par envoyer Frangipani auprès de Henri III, pour mettre obstacle à l'alliance du duc d'Anjou avec les Pays-Bas[1]. Puis, à la fin de juin, Madruzzo eut mission d'entrer en pourparlers avec l'empereur Rodolphe II pour apaiser les troubles néerlandais. L'idée du Pape était, comme aussi celle de Philippe II, qu'il fallait commencer par éloigner l'archiduc Matthias. En outre Rodolphe devait interdire dans son empire toute assistance aux insurgés. Quant à la paix proprement dite, Grégoire XIII voulait la faire négocier lui-même par ses légats[2].

Au commencement de juillet 1578, Madruzzo s'était mis en route; pour l'heureux succès de sa mission, le Pape institua des prières et des processions spéciales en prescrivant un jubilé général[3]. Comme l'Empereur ni Philippe II n'avaient fait d'objection contre l'envoi d'un représentant papal aux négociations de paix des Pays-Bas, Giovani Battista Castagna, très bien vu à la cour d'Espagne, fut chargé de cette mission, à la fin d'août 1578[4]. Néanmoins il devait s'écouler encore un long temps avant que les négociations entre les plénipotentiaires des États Généraux et ceux de Philippe II pussent être ouvertes à Cologne sous la médiation de l'Empereur.

Entre temps, avait commencé à se produire dans les Pays-Bas un revirement hautement significatif. Comme Orange voulait unifier tout le pays contre l'Espagne, les sauvages excès des calvinistes ne pouvaient lui apparaître qu'éminemment regrettables. Toutefois il n'était pas en état de les réprimer, ç'eût été se priver de son meilleur soutien contre les Espagnols. Moins ses efforts pour endiguer le terrorisme

[1] Voir la *Relatione di Mgr Sega* dans les *Inf. polit.*, 28, p. 331, Bibl. d'État, Berlin.

[2] Voir Hansen, *loc. cit.*, II, xl, 195, 203.

[3] Après que le Pape se fut entendu avec les cardinaux et eut obtenu leur assentiment dans le Consistoire du 23 juillet 1570 (voir *Acta consist.*, Arch. consistoriales du Vatican), la bulle fut rédigée le 30 juillet (imprimée dans Theiner, II, 431 sq , et dans le *Compte rendu de la Commiss. d'hist. de Belgique*, V, 2 [1892], 465). Comp. aussi le rapport d'Odescalchi du 26 juillet 1578, Arch. Gonzaga à Mantoue, et l'*Avviso di Roma* du 9 août 1578, *Urb.*, 1046, p. 289, Bibl. Vat

[4] Voir Theiner, II, 433; Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 218 (texte imprimé de l'instruction du 29 août 1578); Brom, *Archivalia*, I, 223.

des calvinistes avaient de succès, plus les catholiques se montraient mécontents de sa direction; ils se firent peu à peu à l'idée d'une réconciliation avec le gouvernement espagnol, qui leur garantissait du moins leur sécurité personnelle et la protection de leur foi [1].

Ceux qui se montrèrent les plus résolus furent les Wallons catholiques du Hainaut et de l'Artois. C'est là qu'apparurent les premières protestations contre les agissements révolutionnaires. A la tête du mouvement étaient l'évêque catholique d'Arras Matthieu Moullart, l'abbé de Saint-Vaast Jean Sarrazin et la noblesse catholique [2]. Ils virent nettement le danger qui les menaçait si la poussée révolutionnaire, comme elle s'était rendue maîtresse notamment de Gand, envahissait leur pays [3]. Quand le péril se rapprocha, ils se mirent vigoureusement sur la défensive. En octobre 1578, les États du Hainaut proposèrent à ceux de l'Artois de fonder une ligue catholique ayant pour but l'observation stricte de la Pacification de Gand, la défense contre « l'insolence barbare, l'arrogance ultra espagnole des sectaires et de leurs complices », et le maintien de la foi catholique. Les auteurs de ce projet se plaçaient sur un terrain rigoureusement juridique. Il n'y avait rien à répondre à des hommes qui cherchaient à se défendre contre la violation des engagements les plus solennels par les calvinistes [4].

Les provinces wallonnes réussirent à conjurer le danger d'une domination violente des protestants; à Arras d'abord, puis à Lille et à Douai, on renversa les adversaires. Là comme partout en pays wallon, le protestantisme avait étouffé la démocratie des villes au profit de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Le 6 janvier 1579, l'Artois, le Hainaut, Lille, Douai et Orchies conclurent l'union d'Arras. Leur but était la protection de la religion catholique et la réconciliation avec Philippe II [5].

[1] Voir Blok, III, 256.

[2] Comp. Pirenne, IV, 192, d'après lequel il faut corriger Ranke, *Papste*, II[8], 63. Sur Moullart, comp. *Gallia christ.*, III; sur Sarrazin, voir Hirschauer, *Corresp. de J. Sarrazin*, Arras, 1912.

[3] Voir la relation de Michele dans Albèri, I, 4, 400.

[4] Jugement de Pirenne, IV, 202.

[5] Voir Holzwarth, II, 2, 460; Pirenne, IV, 204; Blok, III, 268; Hubert, 39; Bussemaker, *De afscheiding der Waalsche Gewesten van de Generale Unie*, II, Haarlem, 1896, 124.

La contrepartie fut fournie par l'union de cinq provinces récalcitrantes du Nord, fondée le 23 janvier 1579 à Utrecht, et d'où devait sortir la république néerlandaise. La Hollande, la Zélande, Utrecht, la Gueldre, Groningue et Ommelande, auxquelles se joignirent bientôt la Frise et l'Overyssel, ainsi que la ville calviniste de Gand, Ypres, Anvers, Bruges et Bruxelles. Elles contractèrent un pacte analogue à celui de la Confédération suisse pour la protection des droits du pays et de la Pacification de Gand. La Hollande et la Zélande devaient s'y comporter comme elles le jugeraient bon; les autres provinces reçurent même licence; on leur recommanda l'accord religieux consenti en juillet entre Orange et les États Généraux, et qui faisait dépendre le droit de culte et l'attribution des églises aux calvinistes et aux catholiques de la présence d'une majorité d'adeptes de ces confessions [1].

Les événements se développèrent rapidement. En vain, Orange s'efforça-t-il d'empêcher la réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne. Il trouva son maître en Alexandre Farnèse, en qui Philippe II, après la mort, le 1er octobre 1578, de Don Juan [2], homme de guerre seulement, mais nullement de diplomatie ni de politique [3], avait enfin trouvé le chef qu'il fallait. Les espérances avec lesquelles Grégoire XIII salua cette nomination [4] étaient entièrement justifiées. Aussi grand capitaine que diplomate, le fils de Marguerite, l'ancienne gouvernante des Pays-Bas, et d'Ottavio Farnèse, possédait toutes les qualités nécessaires pour reprendre avec succès la lutte contre Guillaume d'Orange [5].

Sans se préoccuper du Congrès de paix de Cologne, n'attendant rien de ses négociations [6], qui avaient commencé

[1] Voir Holzwarth, II, 2, 440; Blok, III, 276; Ritter, I, 545.

[2] D'après la lettre d'Odescalchi du 18 octobre 1578, la « nova dolorosa », qui affligea fort aussi le Pape, arriva à Rome « domenica sera ». Arch. Gonzaga à Mantoue.

[3] Voir le jugement de Febvre, *Philippe II et la Franche-Comté*, Paris, 1914, 699.

[4] Bref du 3 décembre 1578; voir Brom, *Archivalia*, I, 225.

[5] Voir Fea, *A. Farnese*, Torino, 1886; Holzwarth, II, 2, 446; Pirenne, IV, 243; Blok, III, 282.

[6] Sur les négociations, finalement sans résultat, du congrès de paix de Cologne, et sur l'attitude de Castagna, voir Gachard, *Corresp. de Guillaume le Taciturne*, IV, introduction, 98; Kervyn de Lettenhove, *Huguenots*, V,

le 7 mai 1579, Farnèse arriva à conclure des traités séparés avec les provinces wallonnes. Le 17 mai, à Arras, il fit avec les États des régions wallonnes d'Artois, de Hainaut, de Lille, de Douai et d'Orchies, un contrat par lequel ces pays se désolidarisaient des rebelles et les soumettaient à la couronne d'Espagne. Sans doute ils revendiquaient une large part d'indépendance gouvernementale et de liberté. Philippe II dut promettre de protéger les privilèges du pays, de retirer les troupes étrangères, et de choisir toujours le Gouverneur général dans sa famille. En échange on promettait de lui obéir et de maintenir la religion catholique[1].

La tournure de haute signification, la tournure décisive prise grâce à la paix d'Arras par les événements néerlandais était l'œuvre en première ligne du clergé wallon. Lui seul, dès le commencement des négociations, qui eurent lieu dans la fameuse abbaye de Saint-Vaast, comprit pleinement la situation; la noblesse et les États, eux, dans leur aversion enracinée contre l'Espagne, restèrent encore pour un temps chancelants. Le 27 avril 1579, les membres du clergé avaient fait un rapport au Pape sur leurs intentions. Dans cet acte, on indiquait, comme causes du mouvement des États wallons, les méfaits des calvinistes, la dévastation des églises et l'expulsion du clergé dans la Flandre presque entière : ces atrocités continuant en violation de la pacification de Gand, les calvinistes se seraient montrés prêts aux mêmes excès en Artois, spécialement à Arras; mais ils auraient été arrêtés par une reprise de courage des catholiques et leur défense efficace. Pour éviter le retour de semblables violences et protéger la foi catholique, les États wallons se seraient réunis, décidés à se réconcilier avec Philippe II s'il accordait des conditions de paix acceptables. C'est pour les obtenir qu'on implorait l'assistance du Pape[2].

Quand, le 18 mai 1579, Grégoire XIII, prodiguant ses

V, 395; Lossen dans le *Hist. Taschenbuch*, V, 6, 277; Hansen dans la *Westdeutsche Zeitschr.*, XIII, 223, et dans les *Nuntiaturberichte*, II, LIX.

[1] Voir Dumont, V, 350. Philippe II ratifiait la paix déjà le 29 juin 1579; voir Gachard, *Actes des États Généraux*, II, n° 1845.

[2] Voir Theiner, III, 93. Comp. aussi la lettre de Jean Metellus Sequanus au cardinal Sirleto dat. Cologne 24 avril 1579; le cardinal était prié d'user de son influence sur le Pape pour la conclusion de la paix. Vat. 6190, 2e p. 411. Bibl. Vat.

louanges à l'entreprise des États Généraux, leur promit son aide [1], la paix, par suite de l'attitude sage et adroite de Farnèse, était déjà rétablie, ce qui non seulement mettait un terme à une domination de contrainte et d'arbitraire, mais encore assurait le maintien de l'Église catholique dans les provinces wallonnes. Déjà avant que la nouvelle en fût parvenue à Rome, le Pape avait fait dire des prières dans tous les couvents et dans tous les établissements religieux de Rome pour une heureuse issue [2]. La paix, et la conquête de Maëstricht, qui suivit de près, remplirent Grégoire de joie [3]. Les États wallons furent distingués le 1er août par un bref spécial. A Alexandre Farnèse furent envoyés une épée bénite et le chapeau [4]. Le Pape lui garda toujours une bienveillance particulière [5]; désormais il pouvait suivre le développement des événements néerlandais avec des espérances nouvelles. Bois-le-duc et d'autres villes lasses du « joug des Gueux » revinrent spontanément à l'obéissance de Philippe II [6].

Au bannissement d'Orange prononcé par le roi d'Espagne, le Prince répondit par son « Apologie ». Le 26 juillet 1581, à la Haye, les États Généraux de Hollande, de Zélande, de Flandre, de Gueldre, de Frise, d'Utrecht, d'Overyssel et de Malines firent solennellement profession d'obéissance au roi d'Espagne [7].

Tandis que le pouvoir du Roi légitime, déposé au nom de la doctrine d'État huguenote [8], passait en fait aux mains d'Orange, il apparut de plus en plus nettement que le but visé était l'anéantissement total de l'Église catholique. Sans doute Orange lui-même, pour des raisons d'homme d'État, était opposé à une persécution des catholiques, car, sauf en Zélande, le calvinisme n'était encore arrivé à la suprématie exclusive dans aucune des provinces du Nord [9]. Dans toutes ces parties du pays, particulièrement à Utrecht et dans les régions de l'Est, les catholiques constituaient encore la majo-

[1] Voir Theiner, III, 94; comp. Hansen, *Nuntiaturberichte,* II, 329, 337.
[2] *Avviso di Roma* du 7 juin 1579, *Urb.*, 1047, p 186, Bibl. Vat.
[3] *Avviso di Roma* du 22 juillet 1579, *ibid.*, 242.
[4] Theiner, III, 95; Maffei, II, 24.
[5] Voir les *Memorie* du cardinal Galli, Arch. Boncompagni à Rome.
[6] Voir Pirenne, IV, 224; Blok, III, 279.
[7] Dumont, V, 413.
[8] Voir Ritter, I, 489, 547.
[9] Voir Blok, III, 321.

rité [1]; mais l'influence posthume de l'esprit d'Érasme les avait rendus, comme cet humaniste lui-même, de sens trouble, incertains et faibles; il leur manquait aussi, puisqu'on leur avait pris leurs évêques, des conducteurs. L'esprit de la réforme catholique n'avait pas encore pénétré en eux [2]. On ne saurait donc s'étonner si un petit nombre d'entre eux seulement montrèrent la volonté d'assumer, pour l'ancienne foi, sacrifices et dangers. Désemparés et intimidés, ils regardaient, les uns sans courage, les autres avec indifférence, une minorité résolue entreprendre d'opprimer leur religion. On agissait progressivement. C'est ainsi qu'en 1573 le culte catholique privé était encore permis, l'exercice public seul en était interdit. Mais après la profession d'obéissance à Philippe II, les calvinistes ardents en demandèrent davantage, et Orange leur céda sans réserve. Une affiche placardée par son ordre, le 20 décembre 1581, défendait rigoureusement, à la ville comme à la campagne, dans les églises de Hollande et dans les maisons privées, toute assemblée pour l'exercice de « pratiques papales », messes, prédications, etc.; le port d'habits ecclésiastiques, également, ne devait plus être permis [3].

Durant la guerre contre les Espagnols, Orange avait mis son principal espoir dans l'aide de la France; mais le duc d'Anjou ne lui donna que des déceptions. Entre temps, la fortune des armes était devenue favorable à Farnèse. Le 30 novembre 1581, il prit Tournai, le 5 juillet 1582 Oudenarde. Les capitulations qu'il consentit à ces deux villes provoquèrent l'étonnement général par leur modération. Mais Farnèse voulait gagner les cœurs par la douceur [4].

[1] Voir Blok, 380. L'opinion encore professée par Ranke (*Papste*, II[8], 68), que les provinces du Nord étaient entièrement protestantes, n'est pas défendable.

[2] La décadence du clergé en beaucoup d'endroits, particulièrement à Utrecht, Maestricht et Roermond, ressort des données de Blok, III, 378 (comp. *Katholik*, 1871, I, 708), et de Fruin, *Verspreide Geschriften*, III, 's Gravenhage, 1901, 254, où est aussi indiqué l'amélioration qui se produisit à la fin du pontificat de Grégoire XIII, quand l'énergique S. Vosmeer insuffla au clergé de la Hollande septentrionale un nouvel esprit (voir *ibid.*, 286).

[3] Voir H. J. Allard, *Een Encycliek van Willem den Zwijger*, Utrecht, 1884. Comp. aussi Döllinger, *Kirche und Kirchen*, 64; Knuttel, *De Toestand der Nederlandsche Katholieken ten tijde der Republiek*, I, 's Gravenhage, 1892, 2; Hubert, 61; Fruin, *loc. cit.*, 271.

[4] Voir Pirenne, IV, 251.

Il s'agissait présentement de la possession des Flandres et du Brabant, placés entre les confédérations catholiques du Sud et celles du Nord où régnaient les calvinistes. L'anarchie politique répandue dans ces provinces était exploitée dans les villes par la minorité calviniste pour l'oppression du culte catholique. A Bruxelles, à Anvers et à Gand, les fidèles de l'ancienne foi furent traités au mépris de tout droit et de toute loi, et forcés à émigrer. Les prêtres assez courageux pour rester, durent, comme plus tard en France au temps de la grande révolution, dire leurs messes à huis clos. Cela même leur fut interdit à Bruxelles en 1584[1]. L'opposition ne s'arrêta qu'à la victoire de Farnèse. Bruges et Ypres étaient tombées en 1584; Gand dut se rendre en septembre. A l'arrivée de cette nouvelle, fut célébré à Rome dans l'église S. Giuliano, l'église nationale des Flamands, un service d'actions de grâces[2].

Déjà on délibérait à Rome de l'envoi d'un prélat de marque pour appuyer la restauration catholique dans les Pays-Bas; mais on jugea que le moment n'était pas encore venu[3]. En politique habile, Farnèse octroya un pardon général; même aux calvinistes de Gand, qui s'étaient rendus si coupables envers les catholiques, on accorda un délai de deux ans pour réfléchir s'ils étaient prêts à vivre désormais en catholiques. Entre temps les rebelles, du fait de l'assassinat d'Orange (10 juillet 1584)[4], avaient perdu leur guide.

[1] Voir Pirenne, IV, 222.

[2] Voir le rapport d'Odescalchi du 20 octobre 1584, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[3] Agebatur nec non de mittendo aliquo authoritatis prælato in Flandriam qui conversos confirmaret et quos posset ad meliorem reduceret mentem, sed rebus adhuc fluctuantibus expedire non est visum quod, ut credo, fiet postea. Rapport de F. Sporeno à l'archiduc Ferdinand, dat. 22 sept. 1584, Arch. gouvernementales, Innsbruck.

[4] Sur l'assassin, Balthasar Gérard, et son exécution, voir Gachard, *Corresp. de Guillaume le Taciturne*, VI, et *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, XXIII; voir aussi de Frederiks, *Oorspronkelijke Verhalen en gelijktijdige Berichten van den moord gepleegd aan Prins W. v. Oranje*, 's Gravenhage, 1884. Sur des projets de meurtre antérieurs de Philippe II, indications les meilleures dans Platzhoff, *Mordbefugnis*, 67 C'est encore Ranke qui a affirmé (*Papste*, II[8], 71) qu'un « jésuite de Trèves » avait « fortifié » B. Gérard dans ses idées de meurtre. Cependant, dès 1764, cette affirmation avait été signalée comme une calomnie par Reiffenberg (*Hist. prov. ad Rhen inf.*, 296, livre que Ranke cite lui-même quelques pages plus loin!); sur ce point de vue, Marx, plus tard, a encore particulièrement insisté (*Geschichte des Erzstiftes Trier*, II, [1862], 513). Tout cela n'a pas empêché Wenzel-

Le 10 mars 1585, Bruxelles capitula aussi. On eut une difficulté inouïe à prendre Anvers, l'autre capitale du Brabant[1]; enfin, le 17 août, elle tomba aussi. Le délai accordé aux protestants pour adopter la religion catholique, fut, en raison de leur grand nombre, porté dans cette ville à quatre ans[2].

Partout on commença dès lors à rétablir les églises catholiques, dont plusieurs avaient été transformées par les protestants en magasins, ou même en écuries[3]. Animés d'un courage nouveau, les hommes de la restauration catholique reprirent leur tâche interrompue par la révolution[4]. Celle-ci avait été d'emblée très difficile, parce que les catholiques des provinces du Sud, toujours débilités par l'influence d'Érasme, manifestaient une indifférence et une faiblesse qui formaient un tranchant contraste avec l'ardeur et l'activité des calvinistes du Nord. Pour la majorité des habitants des provinces du Sud, la confession catholique était plus affaire d'habitude irréfléchie que de vivante conviction. On n'adhérait que d'une manière extérieure à la religion, « comme à une coutume enracinée par son ancienneté[5]. » Avec cette tiédeur et cette indifférence religieuse, rien d'étonnant si plusieurs, dès le

burger (*Hist. Zeitschr.*, LIII, 63) de parler du meurtrier d'Orange « muni de la bénédiction d'un confesseur jésuite ». Semblablement DROYSEN, *Gegenreformation*, 182. Comp. par contre DUHR, *Jesuitenfabeln*, 724. La *Relatione del successo della morte di Guilelmo de Nassau (Inf. polit.*, XII, 280-287, Bibl. d'État, Berlin) a été estimée au delà de sa valeur par Ranke; comme Gachard le fait observer (*Compte rendu de la Commission d'hist. de Belgique*, IV, 1 [1873], 61), elle ne contient rien de nouveau sur le fait. Forneron (*Rev. de France,* 15 mai 1881) appelle B. Gérard un fou. La nouvelle de la mort d'Orange arriva à Rome au commencement d'août; voir le rapport de F. Sporeno dat. 2 août 1584. Le 6 octobre, Sporeno disait dans un rapport avoir remis au Pape un récit de l'exécution de B. Gérard, Arch. gouvernementales, Innsbruck. Sur une lettre de Baronius au sujet de B. Gérard, voir FRUIN dans *Verslagen en mededel. der K. Akad. van Wetenschappen*, XI, Amsterdam, 1882.

[1] Comp. à ce sujet le jugement de MOLTKE, *Ges. Schriften*, II, 21.

[2] Voir PIRENNE, IV, 267 (comp. 259); HUBERT, 41.

[3] Voir *ibid.*, 485.

[4] Sur les obstacles rencontrés au cours de leurs efforts de réforme par d'aussi excellents évêques que Franz Sonnius et Wilhelm Lindanus, comp. HOLZWARTH, II, 2, 265; *Katholik*, 1871, II, 103 sq., 442; HABETS, *Gesch. van het. Bisdom Roermond*, II, Roermond, 1892. L'état religieux des Pays-Bas, souvent très attristant, est dépeint par deux mémoires de Lindanus de 1780, publiés par Brom d'après les Arch. secr. pap. (*Nunziat di Germania*, 91, p. 88) dans les *Publicat. de la Société hist. dans le duché de Limbourg*, 1892.

[5] Voir PIRENNE, IV, 171.

début des troubles politiques, tournèrent le dos à l'ancienne Église, uniquement pour combattre la domination espagnole. Pour ramener ces renégats et ranimer les tièdes il fallait des efforts exceptionnels [1].

Quand le danger, pour les provinces wallonnes, d'une domination calviniste, fut écarté par leur séparation d'avec le Nord, on se rendit compte bientôt que les dommages matériels étaient plus importants que les dommages moraux. La majorité du peuple, surtout à la campagne, était, après comme avant, attachée à l'ancienne Église [2]. Aussi Grégoire XIII, qui, même au temps des troubles guerriers des Pays-Bas, gardait toute son attention à l'œuvre de la restauration catholique [3], pouvait-il encore espérer des résultats, d'autant plus que le gouvernement le soutenait avec ardeur. Il était fâcheux sans doute que beaucoup d'évêques ne se montrassent pas à la hauteur de leur tâche. Requesens déjà s'était plaint à plusieurs reprises de l'inaction et du manque de courage de maints chefs ecclésiastiques [4], ce qui condamnait tant de décisions prises par les Synodes de 1570 et de 1574, conformément aux décrets du Concile de Trente, à demeurer lettre morte [5]. Si, malgré cela, l'Église se releva en peu de temps de son abaissement et prit même un essor plus puissant que jamais, ce n'est pas à l'activité des Jésuites qu'on en est le moins redevable.

A l'origine, les Jésuites des Pays-Bas appartenaient à la province rhénane de l'ordre, jusqu'à ce que le général François Borja, le 24 septembre 1564, constituât une province spéciale belge ou flamande. L'essor de celle-ci n'avait pas été entravé uniquement par l'insurrection des Pays-Bas, mais aussi par l'aversion non dissimulée témoignée par le

[1] Un avis : Remedia pro instauranda in Belgio religione catholica, dat. Louvain, 8 septembre 1574, propose : Accuratior populi in fide per concionatores doctrina cum visitatione ac reformatione cleri ac potissimum cathedralium ecclesiarum secundum canones, Arch. d'État, Naples.

[2] Voir Pirenne, IV, 172, 486.

[3] Sur le projet, non réalisé à cause de la mort de Grégoire XIII, de la fondation d'un séminaire destiné à être une pépinière de bons prêtres dans les provinces du Nord, voir Holzwarth dans le *Katholik*. 1871, II, 665. A l'Université de Louvain, Grégoire XIII envoya en 1580 un cadeau de 2000 ducats d'or; voir de Ram, *Considérations sur l'hist. de l'Université de Louvain*, Bruxelles, 1854, 92.

[4] Voir *Corresp. de Philippe II*, éd. Gachard, III, 306, 350.

[5] Voir *ibid.*, 307; Pirenne, IV, 484.

[6] Jugement de Pirenne, IV, 486.

duc d'Albe, un adhérent fanatique du christianisme d'État, à la Société de Jésus. Malgré cela, elle n'avait pas trouvé un petit nombre de partisans. De meilleurs jours étaient venus avec Requesens, qui avait fort bien reconnu quels services les Jésuites étaient capables de rendre au pays, et qui leur avait, de ce fait, concilié de vives sympathies [1]. A sa mort, revinrent pour la Société de Jésus des années dures avec la Pacification de Gand. La fermeté avec laquelle ils refusèrent de prêter un serment, inconciliable avec les droits du roi légitime et les intérêts de l'Église, provoqua leur expulsion [2]. Les calvinistes, avec un sûr instinct, reconnurent en eux leurs plus dangereux adversaires : où ils avaient la haute main, les Pères étaient contraints de fuir [3]. Ils se tournèrent vers Louvain, où, de 1570 à 1576, Bellarmin enseignait comme professeur de théologie [4]. Comme une terrible épidémie régnait alors à Louvain, les Jésuites se chargèrent de soigner les malades. Quatre Pères succombèrent à cette œuvre de charité, sept autres périrent ailleurs, victimes de leur amour du prochain.

Les victoires d'Alexandre Farnèse, décisives pour le rétablissement de l'ancienne Église, étaient d'autant plus avantageuses aux Jésuites, que l'amitié pour l'ordre de Loyola était de tradition dans la famille des Farnèse. Sous la protection du général victorieux, les Jésuites revinrent aussitôt. Ils devaient assurer spirituellement les conquêtes; en cela Philippe II, qui montrait ordinairement peu de sympathie pour les Jésuites, était entièrement d'accord avec Alexandre Farnèse. Courtrai à peine prise, les Jésuites y apparurent aussi. Puis ils se succédèrent rapidement à Bruges, Ypres, Gand, Anvers et Bruxelles [5]. En 1583, Farnèse s'occupa de la fondation d'un collège de Jésuites à Mons. C'est grâce à son intervention auprès de Philippe II qu'en 1584, on

[1] Voir *Corresp. de Philippe II*, éd. Gachard, III, 21; Fruin in *Verslagen en mededel. der K. Akad. van Wetenschappen*, XI, 322; Pirenne, IV, 498.

[2] Voir A. Poncelet, *La Compagnie de Jésus en Belgique*, Anvers, 1907, 2. Bons renseignements de détail dans les *Litt. ann.*, particulièrement 1582, p. 206, 1584, p. 237.

[3] Comp. Pirenne, IV, 499.

[4] Comp. Couderc, *Card. Bellarmin*, I, Paris, 1893, 92; Frentz, *Kard. Bellarmin*, Fribourg, 1921, 35.

[5] Voir Sacchini, V, 189.

reconnut à l'ordre le droit d'acquérir et de posséder des biens-fonds sous juridiction ecclésiastique, et d'user librement des privilèges à lui accordés par le Saint-Siège[1].

Un partisan tout spécial des Jésuites fut l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeck, qui, d'ailleurs, adoptait de toute façon les revendications de la restauration catholique. Mais il rencontra tant d'opposition dans le clergé de Liége qu'il n'atteignit que des résultats précaires[2]. Son successeur Ernest de Bavière, nommé en 1581, fut plus heureux. Il est étrange que la réforme catholique ait pris un si grand essor précisément sous ce prélat mondanisé[3]. Le mérite principal en revient aux Jésuites, qui exercèrent sur lui une puissante influence.

Aux Jésuites se joignirent, en automne 1585, dans les Flandres espagnoles, les Capucins[4]. Eux aussi devaient contribuer essentiellement à ramener au catholicisme le pays, devenu un champ de foire fortifié des hérétiques de France, d'Allemagne et d'Angleterre[5]. Si on a pu appeler les Capucins les Jésuites du pauvre, ce nom leur convient particulièrement dans les Pays-Bas espagnols[6]. Un autre fait de grande importance, pour la vie ecclésiastique de ce pays, devait être la fondation à Cologne, par Grégoire XIII, d'une nonciature apostolique, à laquelle fut préposé, en octobre 1584, l'excellent Bonhomini[7]. Ainsi, à la fin de son pontificat, au milieu des soucis occasionnés par l'état de la France, il fut au moins permis au Pape de jeter un regard de joyeuse espérance sur les possessions annexes de Philippe II dans les Pays-Bas. Le rétablissement de l'ordre politique par Farnèse pouvait y venir en aide à la victoire de la rénovation religieuse.

[1] Voir Sacchini, V, 189; *Bullet. de la Commiss. d'hist. de Belgique*, V, 2 (1892), 160-161.

[2] Voir Pirenne, IV, 410.

[3] Voir *ibid.*, 428.

[4] Comp. Boverius, II, 165; Rocca da Cesinale, I, 367; Alençon, *Documents* (Paris, 1894), 89.

[5] Voir le jugement de Sega dans son rapport du 2 août 1578, dans Hansen, *Nuntiaturberichte*, II, 212.

[6] Comp. Pirenne, IV, 515.

[7] Voir Maere, *Origines de la nonciature de Flandre*, dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, VII, 577. Comp. en outre le chapitre suivant.

CHAPITRE IX

RÉFORME ET RESTAURATION CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE

PREMIÈRE PARTIE

1. CONGRÉGATION ALLEMANDE ET PLAN DE RÉFORME. — 2. LA BAVIÈRE. — 3. LE TYROL.

I.

La deuxième année du pontificat de Grégoire XIII avait à peine commencé, quand, de Rome à Cologne, arrive la nouvelle que le Pape comptait s'occuper particulièrement de l'Allemagne; il songeait à agrandir le collège allemand à Rome, et une congrégation spéciale de dix cardinaux devait aviser aux moyens de venir en aide à l'Allemagne [1].

Il s'agit de la congrégation allemande qui, ébauchée sous Pie IV [2], fut instituée en 1568 par Pie V, mais, en raison des circonstances défavorables, n'arriva alors à siéger

[1] Lettre du 30 juin 1573 dans HANSEN, *Rheinische Akten*, 648.

[2] SCHWARZ, *Zehn Gutachten*, XI. Un « Consilium pro restituenda Germania » (Arch. Graziani à Città di Castello, *Istruz*, I, 224) donne également en premier lieu ce conseil : Congregatio instituatur, per quam S. D. N. juvet Germaniam in spiritu apostolicæ mansuetudinis ac veritatis orthodoxæ in Christo Jesu ad majorem omnipotentis gloriam. Necessitatem congregationis metiri possumus ex interitu æterno tot animarum, ex calamitate nationis christianæ, ex S. D. N. obligatione. Tempus opportunum ex electione tam pii, tam sapientis, tam mansueti pontificis, ex sectis et pugnis mutuis hæreticorum, unde pax ecclesiastica consequatur, ex pace christianorum principum, ex spe concepta a piis omnibus. Ad congregationem cardinales eligantur, qui pietate, sapientia, dignitate sint excellentes, quibus congregatio

« qu'avec peu de fruit[1] ». Grégoire XIII la fit revivre au commencement de 1573; il lui donna comme membres, en premier lieu, les cardinaux allemands Truchsess, Mark Sittich de Hohenems, Hosius, Chistoforo et Ludovico Madruzzo; des cardinaux non allemands de la congrégation, Morone, Zaccaria Delfino, Farnèse, Santa Croce, avaient appris à connaître l'Allemagne comme nonces, et Tolomeo Galli avait été initié aux affaires de ce pays comme secrétaire d'État sous Pie IV[2]. Truchsess mourut la même année; à sa place fut nommé Commendone[3].

L'espérance de mener contre les Turcs une attaque puissante n'ayant pas tardé à se montrer vaine, Grégoire XIII dut se sentir doublement poussé à concentrer son attention sur les événements d'Allemagne. Ce serait, dit-on, le cardinal d'Augsbourg qui aurait songé à tourner l'échec des plans d'Orient au profit de son pays[4]. En tout cas, c'est à cette époque qu'Otto Truchsess s'érigea en médiateur pour sa patrie; alors qu'en juillet 1572 on attendait par erreur le prompt retour de Pologne de Commendone, le cardinal

ad = jungatur ex selectis jureconsultis et theologis, qui congregationi sint a consiliis, Iurisdictio nulla sit congregationi ordinaria, sed summa auctoritas et gratia apud S. D. N. et omnes status ecclesiæ, quod efflagitat negotii magnitudo et difficultas. Ministeria congregationis : Primum ut curet concilium œcumenicum celebrari. Reformationem item universalem expediri efficaciter... La date approximative de l'écrit se déduit de la remarque sur le concile, et de cette phrase : In editione librorum observetur cathalogus editus Romæ sub Paulo IV cum emendatione S. D. N. (Pie IV); comp. plus haut la phrase sur l'« electio tam *pii* pontificis » (chronologiquement encore peu éloignée).

[1] Pour le cardinal Truchsess, voir *Nuntiaturberichte*, III, XVIII.

[2] *Nuntiaturberichte*, III, XV; SCHWARZ, *Zehn Gutachten*, XVII.

[3] *Nuntiaturberichte*, III, XV; Bernerio, le 6 mars 1574, *ibid.*, 366. La session du 7 janvier 1573, dont font rapport Truchsess et Cusano (SCHWARZ, *loc. cit.*, XVII) est aussi mentionnée par Aurelio Zibramonte, qui nomme comme présents les cardinaux Morone, Truchsess, Farnèse, Delfino, Galli, Madruzzo, Hosius et F. Boncompagni (lettre du 16 janvier 1573 au duc de Mantoue, Arch. Gonzaga à Mantoue). Les protocoles sur les séances de la Congrégation allemande du 18 mai 1573 au 28 février 1578 sont imprimés d'après un manuscrit de la Bibliotheca Borghese dans SCHWARZ, *loc. cit.*, 73-131. Ces rapports sont complétés par quelques feuilles libres, établies pour le secrétariat d'État, qui sont insérées dans les volumes de la *Nunziat. di Germania*. Des rapports de cette sorte sur des séances isolées se trouvent dans les volumes XCI et CII. Ils commencent juste au moment où s'arrête le manuscrit Borghèse, à la séance du 17 avril 1578, vol. XCI, 18, et continuent jusqu'à la fin du pontificat de Grégoire XIII.

[4] Seb. Beretarius dans M. RADERUS, *De vita Petri Canisii* (1614), 139.

Otto proposa[1] d'utiliser Commendone à Vienne pour le renouvellement religieux de l'Allemagne. Le cardinal Hosius d'Ermland aussi parla au Pape en faveur de l'Allemagne; il l'exhorta notamment à tenter de ramener la Saxe à l'Église[2]. On pouvait également se renseigner sur la situation de l'Allemagne, auprès du dominicain Félicien Ninguarda, qui devait séjourner dans la Ville Éternelle jusqu'en septembre 1572, comme délégué de la province ecclésiastique de Salzbourg[3]. Pierre Canisius était attendu, en avril 1573, pour participer à l'élection du nouveau général de Jésuites; jusqu'à cette date, il fut chargé de se renseigner auprès de l'archevêque de Salzbourg, des souverains de Tyrol et de Bavière, sur les meilleurs moyens à prendre, à leur avis, pour stimuler la foi catholique[4]. Qu'on n'envisageât que des moyens pacifiques, c'est ce que dut bientôt affirmer en personne le secrétaire d'État Galli; car, à la nouvelle des sessions de la congrégation allemande, le bruit s'était répandu à Vienne que l'on méditait pour les réformés allemands une Saint-Barthélemy. Au nonce qui demandait des éclaircissements, Galli répondit qu'on ne songeait pas à une intervention armée ni à des mesures de violence « ne convenant plus à l'époque actuelle, et ne répondant ni aux intentions ni aux méthodes du Pape[5] ». Le cardinal Truchsess aussi écrit au début de 1573 au duc Albert V[6] que « Grégoire XIII a la volonté de s'occuper de l'Allemagne en toute bonté et mansuétude, avec zèle et sérieux »; si seulement il savait comment s'y prendre!

Le sérieux qu'on mettait à Rome à s'enquérir de la situation en Allemagne ressort d'une série d'avis concernant la congrégation allemande, et examinant en détail les moyens

[1] Schwarz dans la *Röm. Quartalschrift*, IV (1890), 40-43. Les idées développées là sont reprises dans le mémoire postérieur d'Otto.

[2] Schwarz, *Zehn Gutachten*, xvi.

[3] *Nuntiaturberichte*, III, xiv.

[4] *Ibid.*, xxi, xxiv. Bref à l'archevêque de Salzbourg du 24 janvier 1573 : Voluimus dil. fil. Petrum Canisium tecum agere nonnullis de rebus ad hanc quam diximus curam pertinentibus; cujus verbis fidem adhibebis et quid tibi Spiritus S. in animum immittat expones, cupimus enim tuam sententiam cognoscere, quam propter prudentiam et pietatem tuam plurimi facimus, Arch. consistoriales de Salzbourg.

[5] Galli le 7 mars 1573, dans Schwarz, *loc. cit.*, xxi.

[6] Le 31 janvier, dans Schwarz, *loc. cit.*, xxiv.

de venir en aide à ce pays[1]. Déjà, en 1568, le cardinal d'Augsbourg avait exprimé là-dessus son opinion à Pie V; maintenant, à peu près en janvier 1573, il exposait au nouveau Pape, avec des changements insignifiants, la même manière de voir[2]. Zaccaria Delfino, le nonce à Vienne, prononça le 7 janvier 1573 une allocution sur le même sujet à la congrégation allemande[3]. Pierre Canisius rapporta les éclaircissements que, obéissant à ses instructions, il avait tirés de l'archiduc du Tyrol et du duc de Bavière sur la meilleure conduite à adopter envers la réforme[4]. La charge d'interroger l'archevêque de Salzbourg sur le même sujet avait passé de Canisius à Ninguarda[5], dont l'avis[6] toutefois exprime plus son propre point de vue que celui de l'archevêque. Enfin il existe encore une série d'opinions d'auteurs inconnus[7].

C'est une image lugubre que ces rapports projettent de la situation allemande. Les améliorations auraient dû partir des évêques, dans la mesure où ils étaient encore de bonne volonté. Mais, comme le montre Otto Truchsess, le clergé s'oppose aux moindres tentatives de réforme, et, s'appuyant sur de prétendus privilèges, se dérobe devant les prescriptions de Trente. Les évêques n'osent se risquer à agir par des synodes, des visites et des mesures sévères. Un prêtre sans mœurs est-il déposé par son évêque, il s'adresse à l'évêché voisin et s'y fait recevoir en raison de la pénurie des prêtres; ou bien, ce qui se produit journellement, il va chez les protestants, où les places riches et honorées lui sont assurées. Quant à pourvoir les postes des fugitifs avec des hommes qui ne donnent pas de scandale, ou qui, tout au moins, n'ont pas encouru de publiques et fréquentes censures, c'est une chose impossible. C'est ainsi qu'il existe

[1] Imprimés, *ibid.*, 1.
[2] *Ibid.*, 1-19. Sur la date de cet avis et du suivant, comp. *Nuntiaturberichte*, III, XVIII.
[3] SCHWARZ, *loc. cit.*, 19-28.
[4] *Ibid.*, 29-33. Comp. *Nuntiaturberichte*, III, XXI.
[5] *Ibid.*, XXV.
[6] Du 24 février 1573, dans THEINER, I, 106-109.
[7] Dans SCHWARZ, *loc. cit.*, 33-70. Le n° VII : *Abusus Germaniæ* (*ibid.*, 50-52) est du nonce B. Portia (comp. *Nuntiaturberichte*, V, 473-475); le n° 8 est reproduit en allemand dans le *Katholik*, 1900, II, 440. Un avis à la Congregation allemande du 1[er] mai 1573, de Rhetius, dans HANSEN, *Rheinische Akten*, 644-647.

à peine un évêque qui ne soit obligé de supporter contre son gré des prêtres et des pasteurs simoniaques, impropres, objets de scandales, excommuniés ou affligés de toute autre tare; car, de toute façon, il doit pourvoir les places, sous peine de voir la paroisse s'adresser aux protestants pour trouver un pasteur[1].

De plus, même dans les diocèses catholiques, il y a des protestants en grand nombre[2]; jusque parmi les conseillers des évêques, on trouverait quantité d'hommes rattachés ouvertement ou clandestinement aux nouvelles doctrines[3]. La faute en est aux universités protestantes, dont, au dire d'un critique sagace, presque toutes les erreurs se sont propagées dans la foi[4]. Quant à des écoles supérieures catholiques, il y en a fort peu en Allemagne, et celles-là sont en piteux état[5]. Les grades universitaires, si prisés en Allemagne, y sont, comme à l'étranger, dispensés indifféremment aux érudits et aux ignorants, à ceux de bonnes et à ceux de mauvaises mœurs, aux catholiques et aux protestants[6]. Comme pour le gouvernement de leurs domaines temporels, les évêques sont pourvus pour leur administration ecclésiastique de personnes peu sûres; c'est à peine en effet s'il existe en Allemagne des hommes érudits, de mœurs pures, habiles en affaires, amis du travail et craignant Dieu[7].

Ce qui constitue une menace perpétuelle pour l'Église allemande, c'est que, dans les élections des chapitres cathédraux, la noblesse du sang confère les premiers privilèges[8]. Comme les jeunes nobles savent que la naissance suffit à leur donner accès aux canonicats, aux prélatures, aux dignités épiscopales et archiépiscopales, ils ne se soucient plus d'étude ni de piété, et partagent leur temps entre le

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 4.
[2] *Ibid.*, 34.
[3] Mainzer, *Gutachten*, *ibid.*, 37.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, 63.
[6] *Ibid.*, 37.
[7] *Ibid.*, 4.
[8] Comp. Aloïs Schulte, *Der Adel und die deutsche Kirche in Mittelalter* (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, édité par U. Stutz, 63-64), Stuttgart, 1910; A. L. Veit dans le *Hist. Jahrbuch*, XXXIII (1912), 323-358, où on trouvera, p. 325, des références plus détaillées. Exemples de membres de la bourgeoisie écartés des chapitres dans Lossen, *Kölner Krieg*, I, 19; Fiedler, *Relationen*, 69; Sugenheim, *Bayrische Kirchenzustände*, 96.

vin, la chasse et les femmes. Les doyens, les prévôts et les archidiacres eux-mêmes donnent la plupart du temps le plus mauvais exemple. A l'église on voit rarement les prélats, les membres du chapitre jamais; quand, à un anniversaire, une offrande particulièrement riche les attire, ils laissent leurs représentants vaquer, avec quelle négligence, au service divin, et se promènent de long en large en dehors du chœur, en faisant la conversation[1]. Aux répons, ils considèrent comme fort au-dessous de leur dignité de chanter fût-ce une antienne ou un verset de psaume; à leur point de vue, il sied mieux à des nobles de parader par les rues, costumés et équipés en guerriers, souvent avec des chaînes d'or au cou, et de s'intéresser aux chiens et aux chevaux. Les revenus des églises les plus riches, disent-ils, sont destinés par le fondateur à l'entretien de la noblesse, le service divin à la plèbe. D'où le proverbe : les vicaires vont à l'église pour les chanoines, les chanoines pour les vicaires en enfer[2]. Les doyens, les archidiacres et autres doivent, il est vrai, jurer à leur installation d'accepter leur charge avec ses vicissitudes quotidiennes, mais ils se délient mutuellement de ce serment. Aussi arrive-t-il très rarement de trouver dans les grandes églises un prêtre parmi les chanoines; et dans les autres églises cet exemple n'est que trop imité[3]. Sans doute les hommes de la bourgeoisie peuvent être accueillis dans le chapitre s'ils sont pourvus du titre de docteur. Mais la tendance persistante est de les exclure complètement, résultat déjà atteint dans quelques églises. Cologne fait exception; là le chapitre de la cathédrale compte encore huit docteurs, tous hommes éminents; ils ont au chapitre le même droit de vote que les nobles, mais ne peuvent pas accéder aux prélatures[4]. Outre leurs canonicats, les chanoines nobles tirent encore à eux toutes les riches prébendes de l'évêché, en sorte qu'il ne reste aucune bonne place ouverte aux autres prêtres, quelque pieux et savants qu'ils soient[5].

Avant l'élection de l'évêque, les membres du chapitre établissent une capitulation électorale, où ils cherchent à se

[1] Schwarz, *loc. cit.*, 65.
[2] *Ibid.*, 66.
[3] *Ibid.*, 66.
[4] *Ibid.*, 68.
[5] *Ibid.*, 65.

garantir autant que possible contre la suprématie du futur évêque, et à réduire leurs charges. Car, disent-ils, ils ne veulent pas, comme tels prêtres de campagne, se laisser assujettir à des visites, des améliorations de vie ou des réformes, être entravés comme des moines par des canons et des règles, ni devenir Jésuites. Chacun en particulier doit jurer d'observer la capitulation s'il est nommé, de ne chercher ni d'accepter de dispense de ce serment, et de ne faire part à personne, fût-ce au Pape, de cette capitulation[1].

Les évêques pris dans ce monde-là, ainsi préparés, n'entendent naturellement rien à l'administration de leur charge ou ne s'en soucient pas, ne se risquent pas, à cause de la capitulation électorale, à toucher aux pustules de leurs chanoines, et laissent se propager une végétation de scandales. Ils s'en remettent des soins de l'évêché à un intendant, qui n'est pas assez considéré pour faire écouter ses observations; eux-mêmes cherchent à élever et à enrichir leur famille, se plaisent à déployer un luxe et une pompe mondaine, et aiment mieux se faire appeler princes qu'évêques[2]. Et, pour finir, il arrive, dans tant d'évêchés, ou bien que l'évêque lui-même se détache de l'Église, ou bien que le chapitre choisît comme évêque un protestant, s'il n'aime pas mieux se passer de toute élection, et remettre aux mains d'un prince protestant l'administration civile d'un domaine jusque-là ecclésiastique[3].

Dans ces conditions, le salut pour les catholiques allemands ne pouvait pas venir des évêques, mais uniquement du centre de l'Église universelle. Mais ce remède extrême faisait encore plus défaut que tous les autres. Le mal, ainsi s'exprime un Avis de 1576 environ, semble incurable parce que prêtres et prélats consentent à peine à reconnaître et à écouter la mère et maîtresse de toutes les églises, l'Église romaine[4]. Même auprès de beaucoup d'Allemands catholiques, Rome avait la pire réputation, dit un prêtre probablement formé à Rome; quelqu'un parlait-il de réforme en Allemagne, on répondait aussitôt que Rome ferait bien de

[1] Schwaz, *loc. cit.*, 66.
[2] *Ibid.*, 67.
[3] *Ibid.*, 68.
[4] *Ibid.*, *Zehn Gutachten*, 57.

commencer; que, munis du sceau de Rome, les remèdes les plus doux comme les plus violents passaient pour amers et inapplicables; qu'on ne maintenait que par nécessité l'apparence d'une union avec le Saint-Siège [1]. Parlant des protestants, où le simple nom de Rome est haï comme celui des Turcs [2], une autre voix proclame que la croyance à la scélératesse de Rome est le rempart et la pierre angulaire de toutes leurs doctrines; qui leur enlèverait cette conviction aurait guéri l'Allemagne de tous ses maux [3].

Ce n'est qu'en présence de pareilles déclarations que l'on comprend toute la portée des réformes entreprises à la Curie romaine par Pie V [4]. Malgré la mauvaise humeur défiante, avec laquelle la nouvelle des premières améliorations fut accueillie, on finit pourtant par se rendre compte peu à peu de leur importance [5]. L'espérance que Dieu susciterait un Pape désireux de s'occuper de l'Allemagne était restée vivace chez les mieux pensants [6].

Ailleurs aussi, maints avis expriment beaucoup d'espoir. Un rapport sur l'état de la Saxe protestante affirme que les princes sont excédés des querelles de leurs théologiens, que la noblesse rit de leurs stupidités, que les bourgeois les narguent, que les paysans exaltent le bon vieux temps, sa pureté et sa piété. Si aujourd'hui le Prince électeur de Saxe ou de Brandebourg revenaient à l'Église catholique, demain nobles, bourgeois et paysans y retourneraient pareillement [7]. Le cardinal d'Augsbourg, qui voit une sorte de miracle providentiel dans le fait que l'Allemagne a échappé à la ruine totale, déclare sans ambages que, si on y apporte le zèle et le sérieux nécessaires, on peut indubitablement espérer à bref délai le salut et l'amélioration de la masse [8]. Car il y a toujours encore des princes catholiques. Les évêques, il est vrai, s'épouvantent de la grandeur de la tâche réformatrice,

[1] SCHWARZ, *Zehn Gutachten*, 39, comp. 48.
[2] *Ibid.*, 33.
[3] *Ibid.*, 54.
[4] Boni vero gaudent maxime Deo gratias agentes, de bona fama jam de V. S^te (Pie V) sparsa et de studio V. S^tis reformandi et emendatione Romanæ Curiæ. Otto Truchsess à Pie V, 1568, dans SCHWARZ, *loc. cit.*, 2 n.
[5] Ut vel invitis Germanorum auribus religiosa Romanorum fama influeret. *Ibid.*, 40.
[6] Otto TRUCHSESS, *ibid.*, 2,
[7] *Ibid.*, 56.
[8] *Ibid.*, 4.

mais ils espèrent en l'appui du Pape et de l'Empereur; quelques villes et provinces restent inébranlables dans la foi catholique; de même d'innombrables prélats, comtes, barons, nobles, à la tête de grands domaines. Il serait facile de gagner beaucoup d'hésitants et d'indécis par un enseignement pacifique. Les protestants ont laissé le schisme et la discorde faire irruption parmi eux, et ils se combattent violemment[1]. Leurs forces sont très affaiblies; les ententes avec l'étranger sont moins vivaces, la confiance mutuelle manque. Leurs adhérents sont las de leurs éternelles divisions et changements de religion, chaque année un nombre incroyable d'entre eux retourne à l'ancienne Église. Si les catholiques étaient délivrés au moins des scandales publics, et si on avait de bons prêtres, on recouvrerait sûrement journellement beaucoup de fidèles[2].

Selon l'auteur d'un mémoire de Mayence, les catholiques de l'Empire sont supérieurs aux protestants, sinon peut-être[3] en nombre, du moins en puissance; mais évidemment, ils sont trop craintifs, parce que personne ne secoue et ne stimule la foi toujours encore présente[4]. Un symptôme plein de promesses, c'est l'aspiration des hérétiques à entendre la parole de Dieu. Les erreurs qu'ils font sortir de la parole divine ne tiendraient pas longtemps, si on avait à disposition de savants serviteurs de l'Église, puissants par la parole et par l'action Dans les régions protestantes, il y a encore une multitude de catholiques qui, par leurs paroles et leurs écrits, par leur bonne vie et leur exemple, raffermissent les chancelants, rappellent les égarés, ou du moins les amènent à douter de leur foi mensongère. Enfin du côté catholique, depuis en bas jusqu'au Pape, s'est éveillé un immense désir de rénover religieusement l'Allemagne. D'où viendrait cela, sinon de Dieu préludant au combat contre l'erreur[5]? « Il

[1] L'éparpillement religieux avait fait de tels progrès qu'en 1574, l'ambassadeur de Venise à Vienne, Giovanni Corrar, estime le chaos même (l'istessa confusione) plus facile à décrire que la multitude des religions allemandes : la plupart ne savent plus que croire. *Fontes rerum Austriacarum*, XXX, 331.

[2] Schwarz, *loc. cit.*, 4-7.

[3] *Ibid.*, 35. Si on compte comme protestants tous ceux qui exploitent la soi-disant liberté évangélique dans la conduite de leur vie, cette sorte de protestants est incontestablement supérieure en nombre à ceux qui s'en tiennent aux lois de l'Église.

[4] *Ibid.*, 34.

[5] *Ibid.*, 34-35.

est temps de se lever de son sommeil, dit Otto Truchsess au Pape. Nous nous éveillons à la cause du Christ, dont Votre Sainteté est le représentant sur la terre. Puisse Votre Sainteté avoir confiance en Dieu, susciter les hommes d'action et d'expérience et les ressources nécessaires et ne jamais douter que Dieu a encore assez de puissance pour dispenser sa grâce secourable et des fruits en abondance à cette vigne allemande, qui ne cesse d'implorer l'assistance de son pasteur Grégoire [1]. »

Malgré tout le mécontentement excité par la conduite des prélats et magistrats romains, la croyance à l'institution divine de la papauté était toujours vivante chez les catholiques, aussi Rome avait-elle encore en Allemagne une puissance qui n'était pas à dédaigner. Tous les avis au sujet de la Congrégation allemande attendent de l'œuvre du Saint-Siège l'assainissement de l'Église allemande.

Pour cette raison, la nécessité de posséder, outre le Nonce de Vienne, plusieurs nouveaux représentants du Pape en Allemagne est mise en lumière de plusieurs côtés. A cause de la longue interruption des rapports mutuels, le cardinal d'Augsbourg pense qu'il s'est introduit chez les souverains, tant catholiques que protestants, une défiance envers le Saint-Siège; ils croient que Rome ne fait d'eux aucun cas, et les protestants ne perdaient pas une occasion, par des insultes, des calomnies et des inventions, d'élargir la déchirure. C'est pourquoi, dans ces différentes régions, on avait besoin d'un grand nombre de délégués du Siège apostolique, auxquels on pût exposer les détresses de la patrie et demander conseil, assistance, ou du moins consolation [2]. Avant de songer à ramener les hérétiques, estime Delfino, nous devons être sûrs de nos prélats. Mais comment cela sera-t-il possible, si nous n'avons pas de renseignements certains et détaillés sur les ressources et le mode de gouvernement, le zèle ou la négligence de chaque prélat en particulier? « C'est vraiment un grand mal que nous soyons si peu instruits de l'état des choses en Allemagne. C'est à cause de cette ignorance que, dans ces dernières années, tant de postes ecclésiastiques ont été si mal pourvus [3]. » La plupart

[1] SCHWARZ, *Zehn Gutachten*, 17.
[2] *Ibid.*, 1.
[3] *Ibid.*, 20.

des chapitres de métropole ou de cathédrale sont, depuis des années, remplis de protestants, non uniquement par la négligence des évêques, mais aussi parce qu'à Rome les autorités ne donnent pas à ces nominations l'attention nécessaire. Aussi chaque évêque devrait-il être astreint à envoyer une liste des personnes propres à ces emplois [1]. Dans le présent état de choses, c'est ce qu'on fait valoir d'un autre côté [2], Romains et Allemands n'ont aucun moyen d'apprendre à se connaître; les prélats allemands ne s'adressent à Rome que pour obtenir confirmation, puis se souviennent à peine du Siège apostolique; et la confirmation elle-même est considérée comme une pure affaire d'argent.

A quelles énormes difficultés on échapperait par la présence de Nonces permanents, c'est ce que cherche à élucider un autre avis sur la question alors brûlante des séminaires [3]. Tous les hommes compétents d'Allemagne voyaient dans de tels établissements l'instrument de réforme le plus efficace; qui ne voulait pas venir en aide à l'Allemagne par leur moyen ne voulait aucune aide. Les évêques et les princes qui n'avaient pas encore remué un doigt en faveur des séminaires, se laisseraient, mieux que par tous les écrits, exhorter par la parole vivante. Beaucoup, sans doute, étaient de bonne volonté; mais, sur les projets de séminaires, les uns écrivaient à Rome d'une façon, les autres de l'autre, et ainsi la question devenait toujours plus embrouillée et traînait en longueur; à la fin rien ne se faisait, ou bien les protestants finissaient par avoir connaissance des plans catholiques et les prévenaient. Demandait-on, par exemple, si les séminaires devaient être fondés avec les apports du clergé, tous criaient que, dans la pénurie des temps, ils avaient assez à faire à vivre, bien que, chez beaucoup, le contraire fût manifeste. Voulait-on affecter aux séminairees des cloîtres vides ou des revenus d'ailleurs aussi mal employés que possible, les uns criaient de nouveau qu'on voulait la mort des cloîtres, les autres affirmaient que l'on convoitait les biens des couvents, non pour les séminaires, mais pour des avantages privés. Qui l'on devait croire, il était difficile d'en décider à Rome. Ceux qui ont pris l'initiative de la chose se lassent ou meurent

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 28.
[2] *Ibid.*, 36, 42.
[3] *Ibid.*, 43-44.

et les hérétiques volent les cloîtres et élèvent leurs jeunes gens avec l'argent des catholiques. Si des nonces étaient présents, ils décideraient immédiatement, ayant pris connaissance des faits par eux-mêmes. « En un mot, telle est la conclusion de l'auteur, il faut avoir plus de séminaires et les installer mieux qu'avant, sinon toutes les discussions sur la réforme sont vides et inutiles [1]. »

Les propositions de réforme recommandent encore de pourvoir à l'instruction des croyants par des écrits appropriés, et, à cet effet, de soutenir à Rome des écrivains capables [2], mais de frapper de peines sévères, avec l'aide des princes catholiques, l'impression et la diffusion d'écrits hérétiques [3]. On peut empêcher l'introduction constante de protestants et de personnes peu sûres dans les chapitres en ne conférant désormais de canonicats qu'aux personnes qui ont prêté serment à la profession de foi de Trente [4]. Pour fixer une limite aux confiscations ultérieures d'évêchés, il faut tâcher d'obtenir de l'Empereur qu'il n'accorde jamais aux prélats élus l'investiture des droits temporels s'ils ne veulent pas accepter la confirmation du Pape, faire la profession de foi et se laisser consacrer prêtres [5].

Rome devait se montrer conciliante et affable envers les Allemands, et, à cet effet, faire droit promptement aux requêtes venant d'Allemagne. Récemment encore, il était arrivé à un abbé d'attendre trois ans sa confirmation, avec des frais auxquels il ne pouvait faire face. De semblables retards et traînailleries forcent les prélats à se faire installer dans leurs fonctions par le pouvoir temporel, sans la confirmation de Rome; mais ayant été désobéissants sur un point au Saint-Siège, ils le seront sur d'autres, et finiront par en arriver à la haine de Rome [6].

Enfin il faudrait donner pour l'Allemagne des pouvoirs

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 44, comp. 13-14, 31, 37, 57, 63-64.

[2] *Ibid.*, 39, 60. Qu'on réunisse en un lieu les écrivains, et qu'on leur permette de se consacrer entièrement à la composition et à la diffusion de leurs ouvrages (*ibid.*, 49). Canisius fait une proposition analogue au général de l'Ordre le 1er septembre 1574. Nadal, *Epistolæ*, III, 821.

[3] Schwarz, *loc. cit.*, 38, comp. 35. Voir aussi P. M. Baumgarten dans le *Hist. Jahrbuch*, XXXI (1910), 88. Sur des propositions analogues faites en 1566, voir O. Braunsberger, *ibid.*, XXX (1919), 62-72.

[4] Schwarz, *loc. cit.*, 12, 37.

[5] *Ibid.*, 11.

[6] *Ibid.*, 46.

plus étendus, permettant d'adoucir dans des cas particuliers la sévérité des lois de l'Église, de remettre des péchés et des pénitences dont l'absolution, en principe, est réservée à Rome. Les évêques, dit le cardinal d'Augsbourg, devraient avoir plus largement qu'avant le droit d'instituer des prêtres érudits ayant, en cas d'hérésie ou d'autres péchés actuellement fréquents en Allemagne, plein pouvoir d'absolution. L'expérience quotidienne montre qu'on ne peut amener ni le clergé ni le peuple à s'adresser directement, pour l'absolution, aux évêques, et, à combien plus forte raison, au Siège apostolique [1]. Il n'est pas rare d'ailleurs que les évêques ne soient également enchevêtrés dans les pénitences [2], et ils devraient alors trouver dans les Nonces des conseillers. « Ainsi on pourrait éviter beaucoup de graves maladies qui semblent présentement incurables [3]. » Malgré cela, d'autres trouvaient meilleur de réserver aux Nonces le droit à de semblables initiatives, les évêques allemands n'ayant pas une connaissance suffisante du droit canon [4]. Le cardinal Truchsess lui-même finit par limiter ses revendications et ne demander les pleins pouvoirs extraordinaires que pour les évêques dignes de confiance [5].

Les vœux et raisons du cardinal d'Augsbourg (décédé le 2 avril 1573), exprimés de façon analogue par le nonce Bartolomeo Portia [6], firent impression à Rome; au cours de l'année 1574 parvinrent au successeur du cardinal Otto à Augsbourg, ainsi qu'aux évêques de Wurzbourg et de Ratisbonne, des brefs, où ses propositions étaient en partie réalisées [7].

Grégoire XIII accéda aussi au désir des catholiques allemands d'avoir, à côté du Nonce de la Cour impériale, d'autres représentants du Saint-Siège. En 1573 déjà, il en envoya un en Haute-Allemagne, et, à la même époque, un second, pour l'Allemagne du centre et particulièrement du Nord [8]. Ces deux Nonces, contrairement à l'usage jusque-là

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 12, comp. 18, 48.
[2] *Ibid.*, 58.
[3] *Ibid.*, 12.
[4] *Ibid.*, 60.
[5] *Ibid.*, 18, comp. Mergentheim, I, 134-145.
[6] *Nuntiaturberichte*, III, 315-317.
[7] Mergentheim, I, 91, 145.
[8] Voir plus haut.

établi, n'avaient pas de siège fixe à une Cour déterminée, mais étaient délégués à tous les princes de leur circonscription. La nonciature en Haute-Allemagne s'éteignit au bout de dix ans, celle de Basse-Allemagne déjà au bout de cinq ans; cette dernière pourtant se continua, à partir de 1584, dans la nonciature de Cologne, qui a persisté pendant deux siècles. Déjà auparavant (1580) on avait envoyé à Graz un représentant stable du Saint-Siège. Des nonciatures d'autrefois, constituant la plupart du temps des délégations pour des négociations politiques, celles que nous venons de mentionner se distinguent par leur but purement religieux; la politique pour elles vient tout à fait en second rang.

Dans les propositions de réforme pour la Congrégation allemande, on insiste très fort sur la nécessité d'agrandir le Collège allemand à Rome, et de le rendre entièrement à son but primitif. Il était arrivé, dit un des avis [1], que de braves jeunes gens, voulant se vouer à la prêtrise, mais rencontrant de la résistance chez leurs parents, s'étaient réfugiés à Rome, mais n'avaient pu y être accueillis à cause de la pauvreté du Collège allemand, et avaient dû se remettre en route péniblement pour leur patrie allemande. Il était temps, pour le Collège, de cesser de n'être allemand que de nom. S'il parvenait chaque année à envoyer en Allemagne dix ou douze prêtres énergiques, on en retirerait de grands avantages. Parce qu'élevés à Rome, ces prêtres resteraient attachés dans toute l'Allemagne à l'Église romaine, comme à leur mère, et pourraient réfuter en témoins oculaires les nombreuses calomnies contre le Pape, les Cardinaux et les affaires de Rome. Même s'il y avait des séminaires en Allemagne, il serait bon de faire élever à Rome quelques-uns de leurs pupilles; ainsi ils seraient aussi éloignés que possible de la contagion; il y a des choses qu'on apprend mieux à Rome par sa propre expérience qu'en Allemagne par des livres; à cela s'ajouterait l'influence réchauffante exercée sur de jeunes Allemands non contaminés par un lieu où tout rappelle le fondement de la vraie foi. Le Collège allemand devrait arriver à cent élèves au moins, estime un autre Mémoire [2]; et bien que, d'autre part [3], on argue de la cherté

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 41.
[2] *Ibid.*, 49.
[3] *Ibid.*, 57.

de la vie à Rome et de la nocivité du climat pour des Allemands, pour préconiser plutôt des séminaires en terre allemande, l'expert cardinal Truchsess[1] juge tout au contraire momentanément impossible, après expérience, d'exécuter le décret de Trente sur les séminaires, dans les différents évêchés; il faut songer à un séminaire général, et, comme siège pour celui-ci, on peut à peine envisager l'Allemagne, mais bien et avant tout Rome. Plus il se présentera d'élèves et mieux cela vaudra; avec le temps la réputation de ce Collège général allemand finira par stimuler beaucoup de nobles à y faire élever leurs fils.

Otto Truchsess, ainsi que le Cardinal Hosius, Canisius et Albert V, avait souvent, dans sa vie, exprimé vainement des vœux analogues. Maintenant que, peu avant sa mort, il les formulait pour la dernière fois, il obtenait un succès plus grand qu'il n'eût sans doute osé l'espérer. Une feuille de l'année 1579 appelle Grégoire XIII le deuxième fondateur du Collège allemand, un Pape vraiment « allemand », qui, dès l'origine, avec une haute bienveillance, a favorisé « Nos » Allemands d'une particulière attention; il entretient 130 jeunes gens dans le Collège allemand, a fondé deux Collèges en Autriche et en Bohême et promu deux Autrichiens à la dignité de Cardinaux[2]. Grégoire, estimait un autre observateur, avait, pourrait-on dire, « un cœur allemand » ; d'aucun peuple il ne s'occupait plus favorablement que de l'Allemagne; à chaque célébration de messe, il le disait lui-même, il se souvenait devant Dieu de l'Église allemande[3].

2.

Des souverains temporels allemands qui s'étaient particulièrement entretenus avec Pierre Canisius de l'appui à donner au Collège allemand, un seul montra de la com-

[1] Schwarz, *Zehn Gutachten*, 13, comp. 17.

[2] Est enim hic Gregorius vere Germanices Pontifex, qui inde ab initio Germanos nostros summa est humanitate complexus magnamque illorum rationem semper habuit, ut de illis possit bene mereri. Moritz, 8 n. 1.

[3] Perneder, de Rome le 2 janvier 1586; Janssen-Pastor, V[15-16], 193.

préhension et de l'empressement [1]; c'était celui-là même sur lequel, seul de tous les potentats allemands à l'avis de Paolo Tiepolo [2], Grégoire avait pu compter au début de son pontificat, le duc de Bavière Albert V. La Bavière était alors, de fait, l'appui et l'espoir des catholiques. Sans doute, en 1567, Canisius nomme comme champion des catholiques, à côté d'Albert, l'archiduc Ferdinand du Tyrol [3], mais il donne tout de même la préférence au duc de Bavière, qui est sans égal en Allemagne pour le zèle religieux [4]. Son jugement sur l'importance de la Bavière fut justifié par les faits. L'exemple d'Albert V et de son fils rendit du courage aux souverains spirituels voisins; grâce à la fille d'Albert V, Marie, épouse de l'archiduc Charles de Styrie, le zèle pour la foi catholique s'empara des princes autrichiens; l'intervention de la Bavière sauva les évêchés du Nord dans la guerre de Cologne, et assura la persistance de l'empire catholique.

Déjà au temps de Luther, le père d'Albert V, Guillaume IV, avait résisté à toutes les sollicitations d'abjurer l'ancienne foi. Il ne manquait pas, naturellement, de princes luthériens pour prétendre à la succession du puissant souverain de Bavière [5]. En même temps, on regardait aussi avec envie à Munich les nobles et les souverains, dans le giron desquels l'adoption des nouvelles croyances jetait tant d'évêchés et d'abbayes [6]. Si la position prise par Guillaume IV dans les grandes transactions politiques ne fut pas toujours d'une catholicité irréprochable [7], si son zèle religieux put même sembler suspect à un Nonce du Pape [8], le fait n'en demeure pas moins que le souverain, précisément, qui plus que d'autres aurait pu s'enrichir par la confiscation des soixante-

[1] Steinhuber, I, 49; *Canisii Epist.*, VI, 290; Goetz, *Beitrage*, V, n° 269; Schwarz, *loc. cit.*

[2] Albèri, II, 4, 228.

[3] Duos et præcipuos illos Catholicorum heroes (à Hosius le 7 sept. 1567, *Canisii Epist.*, VI, 37). Commendone aussi appelle ces deux hommes « le principali colonne de la fede cattolica in Germania (à Canisius le 6 octobre 1568, *ibid.*, 225).

[4] A François Borgia le 27 août 1567, *Canisii Epist.*, IV, 25. Sous Ferdinand I[er], il appelait la Bavière et l'Autriche des pays catholiques (à Otto Truchsess le 17 janvier 1566, *ibid.*, I, 596).

[5] Riezler, IV, 309.

[6] *Ibid.*, 308, comp. 152.

[7] *Ibid.*, 76, 240, 251.

[8] *Ibid.*, 307.

dix monastères bavarois [1], résista à la tentation pour des raisons de conscience [2].

Malgré cela, la propension aux nouvelles doctrines commença par s'accentuer très considérablement en terre bavaroise. La noblesse leur était généralement favorable [3], la situation précaire du catholicisme leur ouvrait de plus en plus les voies [4]. En outre, dans ses premières années, le fils et successeur de Guillaume IV, Albert V, manquait de fermeté religieuse [5]; il cherchait le salut dans des concessions, notamment dans celle du calice aux laïcs, et dans la tolérance du mariage des prêtres [6]. Déjà des catholiques perspicaces s'abandonnaient aux pires craintes. L'Autriche, pensaient-ils, commençait à chanceler; si la Bavière tombait aussi, c'en était fait en Allemagne de l'ancienne religion [7].

Quand ces craintes en vinrent à s'exprimer, il s'était pourtant produit déjà un notable changement dans l'état d'esprit du duc. Dès 1557, Albert déclarait qu'il aimait mieux porter la besace avec femme et enfants que continuer à faire des concessions religieuses [8]. A partir de 1563, il se transforma de plus en plus en champion résolu de l'ancienne Église. Cette transformation s'explique par l'influence de son chancelier, Simon Thadée Eck, catholique déclaré, demi-frère et élève du théologien Jean Eck, et surtout par celle des Jésuites et par l'impression qu'avait produite le Concile de

[1] Riezler,, 96, 307.

[2] « Que les ducs fussent amenés dans le camp romain par l'appât du profit, c'est un de ces contes historiques qui semblent impossibles à extirper... Si l'intérêt seul, sans mobiles religieux, eût décidé de la politique ecclésiastique des princes bavarois, les dés eussent dû tomber autrement. Car, à la forme que prenaient les événements, le passage au camp protestant promettait aux Bavarois un avantage infiniment supérieur à l'appui de l'ancienne Église. » Ainsi parle Riezler, IV, 93. Sur le gouverneur Christoph von Schwarzenberg, comp. *ibid.*, 75, et N. Paulus dans les *Hist.-polit. Blatter*, CXI (1893), 10-32; CXII, 144-154.

[3] Riezler, IV, 348, 501, 524.

[4] Doeberl, I, 385-390.

[5] Janssen-Pastor, IV [15-16], 112. Comp. Eisengrein à Cromer le 29 février 1568, dans Pfleger, 150; Doeberl, I, 438.

[6] Comp. Schwarz dans la *Hist. Jahrbuch*, XIII (1892), 144. Sur la mission d'Ormaneto en Bavière, comp. les *Actes* dans Arétin, *Bayerns auswartige Verhaltnisse*, documents, 6-16.

[7] Canisius à Lainez le 14 octobre 1569, *Canisii Epist.*, VI, 533; comp. Riezler, IV, 499.

[8] *Ibid.*, 507.

Trente enfin terminé [1]. Certaines expériences faites à l'occasion de la conjuration nobiliaire dite d'Ortenbourg en 1564, notamment l'interception de la correspondance pendant le procès, lui montrèrent que toutes ses concessions n'empêchaient pas, même les nobles allemands, de désigner leur duc comme un Pharaon, ses tentatives en faveur du calice aux laïcs et du mariage des prêtres comme une œuvre de Satan [2]. En outre, le procès brisa la résistance de la noblesse, et laissa au duc les mains libres pour son activité religieuse [3].

Alors qu'en 1563 Albert V estimait que le peuple ne se laisserait « par aucune voie » détourner du calice, qu'il n'y avait à attendre d'aide « ni de bonté ni de rigueur », ni « d'entêtement, ni de tourment, ni de remuement, ni de rien sur terre, à moins de chasser tout le monde du pays » [4], le conseil ducal arriva, l'année suivante, à la conviction que le désir de la communion sous les deux espèces n'était aucunement unanime [5]. Une visite à la trésorerie de Burghausen, où le calice était réclamé avec le plus d'insistance, sembla confirmer cette manière de voir [6]. Au commencement de 1571, peu d'années après que la Bavière eût reçu l'autorisation du calice de Pie IV, l'usage s'en perdit, et le calice fut nettement interdit aux laïcs [7].

Dès 1564, on entreprit énergiquement l'éducation du peuple par des missions : qui ne se laissait pas convaincre devait émigrer [8]. Un nouvel et important mandat religieux du 30 septembre 1569 [9] cherche à tarir les deux principales sources qui avaient versé sur la Bavière la discorde religieuse, en mettant sous surveillance les écoles primaires et la presse des imprimeurs. On annonça une visite pour tout le

[1] Riezler, 497. Albert V s'appliqua à lui-même, en les rapportant à Pierre Canisius et à Paul Hoffaeus, les paroles du bréviaire romain : Les apôtres Pierre et Paul, ô Seigneur, nous ont enseigné ta loi. A. Brunner, *Excubiæ tutelares*, Mnnich, 1637, 551.

[2] Riezler, IV, 528, comp. 525. Ce ne fut pas une conjuration proprement dite, mais on en eut avec raison le soupçon; voir Doeberl, I, 442.

[3] Riezler, IV, 532.

[4] Aretin, *Maximilian I*, 108.

[5] Knöpfler, 154; Riezler, IV, 518.

[6] Aretin, *loc. cit.*, 156. Comp. Knöpfler, 215.

[7] Riezler, IV, 550; Knöpfler, 213. Description du désordre dogmatique qui fut alimenté par les concessions, *ibid.* Comp. les Actes de Visite de 1558 et 1559 dans Hollweck, *Hist.-polit. Blatter*, CXIV (1894), 728., 737.

[8] Riezler, IV, 542.

[9] *Ibid.*, 546.

pays, et on menaça de peines sévères les magistrats, les marchés, les villes, et, d'une manière générale, tous les sujets, s'ils ne se conformaient pas à la prescription. Le 5 janvier 1570 entra en activité un Conseil collégial ecclésiastique composé de prêtres et de laïcs, autorité permanente de surveillance, chargée de veiller à l'exécution des lois religieuses[1].

Déjà en 1571, la victoire de l'ancienne doctrine pouvait compter comme décisive[2]. Des nobles protestants, le duc écrivait alors que, seule, la crainte des sarcasmes du monde en retenait encore quelques-uns de confesser publiquement la foi catholique[3]. Que, parmi les savants, les riches et les habitants des grandes villes, beaucoup se fissent un point d'honneur de ne pas se laisser endoctriner, cela se comprend de soi. Le 14 décembre 1570, le conseil municipal de Munich représenta au duc que, dans les dernières années, l'exode de personnes fortunées avait eu pour suite une baisse de plus de 100 000 florins dans les impôts de la ville, et que de nouvelles émigrations étaient à craindre[4]. Mais Albert V ne se laissa pas impressionner; les pertes momentanées, jugeait-il, se compenseraient avec le temps; des personnes « ayant pour dieu leur ventre et leur sac d'argent, basant leur religion sur la sagesse de leur propre tête déréglée », n'apporteraient pas à la ville la bénédiction divine[5].

Fort de ce principe, le duc favorisa la restauration catholique partout où il put. Dans le petit comté de Haag, encerclé de toute part par le domaine bavarois, le comte Ladislas

[1] Riezler, 559; Aretin, *Maximilian I*, 162. Déjà le 29 avril 1559, Canisius avait recommandé au duc l'institution d'un Conseil de ce genre, mais en même temps il l'avait mis en garde de ne pas transgresser les frontières des juridictions temporelles et spirituelles. *Canisii Epist.*, II, 268.

[2] Riezler, IV, 552. Selon la liste des prêtres, 20 000 environ auraient renoncé au calice (Aretin, *loc. cit.*, 160). A Wasserbourg, 250 le réclamaient encore en 1569 et en 1571 un petit nombre seulement (*ibid.*). A Landshut on y renonça sans difficulté (Knöpfler, 216). Un exemple isolé « d'entêtement, d'impudence et de grossièreté » fut donné par Traunstein, où l'on ne pouvait admettre les habitants ni sous les deux espèces ni sous une seule (Aretin, *loc. cit.*, 160). Sur le traitement (indulgent) d'Apian, comp. *ibid.*, 163; Riezler, IV, 551.

[3] Goetz, *Beitrage*, V, n. 598.

[4] *Ibid.*, n. 550; Knöpfler, 218. Des plaintes analogues sur le préjudice causé par des émigrations forcées furent élevées à la diète de 1568, voir dans Riezler, IV, 544.

[5] Knöpfler, 219.

de Frauenberg[1] avait introduit le luthéranisme[2] en 1557. Le comte étant mort sans enfants, Haag tomba en la possession du duc de Bavière, qui y envoya au bout de peu de temps Martin Eisengrein, pour rétablir l'ancienne religion. Eisengrein ramena le prédicateur de la cour du feu comte, Kaspar Frank, à la foi primitive; ordonné prêtre, Frank retourna en 1568 au lieu de sa précédente activité, et il réussit par sa sagesse à regagner, en peu de mois, tous les habitants du comté à l'Église catholique[3].

A Ortenbourg, le duc Albert V réintroduisit également, du moins pour un temps, la religion catholique. Le comte Joachin avait appelé dans son petit pays des prédicateurs luthériens; mais le duc de Bavière lui en contesta le droit, Ortenbourg n'étant pas affranchi de la médiation de l'empire, il occupa le comté par violence et chassa les prédicateurs. La chambre de justice de l'Empire, toutefois, trancha en 1573 le conflit en faveur de l'Ortenbourgeois, qui rouvrit son domaine au luthéranisme[4].

Sur la franchise d'Empire de la Seigneurie de Hohenwaldeck existait déjà, sous le duc Guillaume IV, une divergence d'opinion analogue. Albert V termina le conflit en renonçant à ses droits, sous la condition toutefois que rien ne fût changé à Waldeck au point de vue religieux[5]. Ainsi furent rétrécies les limites fixées au zélé protestant qu'était le seigneur de Waldeck[6].

[1] Sur le comte, voir W. Goetz dans les *Oberbayrisches Archiv,* XLVI (1899-90), 108-165; W. Geyer dans les *Beitr. zur bayrischen Kirchengeschichte,* 1, Erlangen, 1895, 207; Riezler, IV, 316, 473, 538.

[2] « Son motif principal, juge Goetz, *loc. cit.*, 148, semble incontestablement avoir été l'espoir d'obtenir plus facilement par ce passage à l'hérésie le divorce d'avec sa femme. »

[3] Paulus dans les *Hist.-polit. Blatter,* CXXIV (1899), 547, 550, 557. L. Pfleger, *Eisengrein,* 28, 150. D'ailleurs, déjà en 1564, du vivant de Ladislas, on entend à Haag des plaintes sur l'introduction de la nouvelle doctrine; depuis qu'elle règne, estiment les gens, il n'y a plus de bonheur, plus rien au monde que guerre, discorde, renchérissement de la vie, faim et souci; « la domination par l'Évangile est plus agitée, pressure plus violemment les sujets » (Paulus, *loc. cit.*, 549). Sur Kaspar Frank, comp. *ibid.*, 545-557, 617-627; Räss, *Konvertiten,* II, Fribourg, 1866, 15-84; Hungeri, *Orationes,* I, Ingolstadt, 1601, 531; Aretin, *loc. cit.*, 191; oraison funèbre dans Rob. Turner, *Panegyrici... Orationes,* Ingolstadii, 203.

[4] Riezler, IV, 527, 537.

[5] *Ibid.*, 539.

[6] *Ibid.*, 540. Comp. W. Knappe, *Wolf Dietrich von Maxlrain und die Reformation in der Herrschaft Hohenwaldeck,* Leipzig, 1920.

Il y eut même un domaine non bavarois rendu à l'ancienne Église par l'influence d'Albert V, le petit margraviat de Baden-Baden. Le margrave Philibert avait toléré que toutes les paroisses y fussent occupées par des luthériens. Quand il eut succombé en 1569, dans la bataille de Moncontour contre les huguenots, la tutelle du fils de Philibert, un enfant de onze ans, échut, à l'instigation de la duchesse Jakobaea, tante du margrave, mère d'Albert V, au duc de Bavière et au comte de Hohenzollern-Sigmaringen. Albert fit élever son pupille catholiquement par Eisengrein et les Jésuites d'Ingolstadt[1], et envoya comme gouverneur à Baden-Baden le zélé catholique, comte Ottheinrich de Schwarzenberg[2]. Au commencement, les prédicateurs, du haut de la chaire, fulminèrent contre la « magistrature sans Dieu », et le gouverneur fut raillé. Mais l'activité sans répit du Jésuite Georges Schorich amena du changement. Des prêtres furent appelés de l'étranger, on rétablit un solennel service divin catholique. Les auditeurs des sermons de Schorich, en 1571, avaient déjà augmenté de 15 à 400. Une école catholique eut un tel succès que des gens du dehors envoyaient, à Baden-Baden, leurs enfants, pour les faire instruire catholiquement. Le 15 avril 1573, Schorich put écrire que trente-huit églises lui étaient revenues avec le margraviat presque tout entier, et que vingt-quatre prédicateurs luthériens avaient été renvoyés[3]. « Autant que je sache, écrivait le Jésuite Hoffäus le 15 août 1573[4], Baden offre le premier exemple d'une province protestante regagnée tout entière. »

Après la mort prématurée de Schorich, le progrès de la religion catholique se ralentit très considérablement. Le nonce Portia trouva cependant en 1576, à Baden, deux prêtres séculiers zélés, d'action efficace, mais fort mécontents du gouvernement, qui se mêlait de tout. Il y avait à peine, telle

[1] Pfleger, *Eisengrin*, 106, et dans la *Zeitschrift fur die Gesch. des Oberrheins*, LVII (N. F., XVIII), 1903, 696-704.

[2] Riezler, IV, 604; Karl Reinfried dans le *Freib. Diozesan archiv*, XXXIX (N. F., XII), 1911, 90-110; comp. XLVII (1919), 1-45. Guillaume IV aussi, en qualité de tuteur de Philibert, avait éloigné en 1536 les pasteurs protestants de Baden-Baden. Riezler, IV, 292.

[3] Duhr, I, 402. En 1572, dix-sept endroits jusque-là protestants avaient été repourvus de prêtres catholiques. Vierordt, *Gesch. der evang. Kirche in Baden*, II, 52.

[4] Duhr, I, 406. Hommage aux mérites du duc : Morone à Albert V le 17 septembre 1576, dans Aretin, *Maximilian I*, Urkunden, I, 33.

était leur plainte, deux pasteurs dans le pays ayant reçu leur place de l'évêque[1].

De tels empiètements sur le pouvoir spirituel ne changent rien au fait que, depuis l'avènement de Grégoire XIII, l'ancienne religion a trouvé en Albert V un solide point d'appui et un rempart. Partout où l'occasion s'en présentait, le duc, avec nette décision et fermeté, pressait aussi d'autres souverains sur la question religieuse; ainsi agit-il en particulier auprès de l'éternellement chancelant empereur Maximilien II à la diète d'Augsbourg de 1566, et auprès de son fils et successeur Rodolphe II à la diète de Ratisbonne[2]. Pour cette raison, Albert V était l'homme de confiance des Papes. Des larmes venaient aux yeux de Pie V quand il apprenait les efforts du duc de Bavière auprès de Maximilien II, pour lui faire révoquer les concessions religieuses faites à l'Autriche en 1568; il ne pouvait assez rendre grâce à Dieu, rapporte le cardinal d'Augsbourg, de ce qu'à cette époque désespérée, il y eût encore en Allemagne un prince catholique ferme, imposant, et doué de raison[3]. Le Nonce de Grégoire XIII, Delfino, le jour de l'élection de 1575, à Ratisbonne, assura au duc que le Pape mettait en lui, entre tous les princes allemands[4], « sa confiance et son espérance principale », que Grégoire et les hommes bien pensants l'appelaient « une colonne de la vraie foi »[5]; selon le cardinal Hosius, il était, parmi les princes d'Allemagne, un lis au milieu des épines[6]. C'est à Albert que le Pape s'adressait, partout où on espérait que le poids d'une parole de souverain pourrait faire pencher la balance du côté du catholicisme. Était-on en souci à Rome pour l'élection d'un digne successeur au cardinal d'Augsbourg, c'est Albert qu'on priait d'agir sur le chapitre de la cathédrale, et de pousser

[1] Portia à Galli le 4 avril 1576, *Nuntiaturberichte*, V, 405. Sur la visite du jeune margrave à Rome, voir la lettre de Capilupi du 27 février 1585, Arch. Gonzaga à Mantoue.

[2] Riezler, IV, 585 sq., 608.

[3] *Ibid.*, 588.

[4] Aretin, *Bayerns auswärtige Verhältnisse*, Urkunden, 1, 31.

[5] Moritz, 259, n. 1. Pie V aussi le considérait comme « columen in Germania religionis catholicæ ». (Lettre du nonce de Vienne du 14 juillet 1566, dans Aretin, *Maximilian I*, 153). Canisius écrit de lui : Tanto catholicæ pietatis tuendæ studio flagras, ut Josiam aliquem aut Theodosium nobis referre videaris (*De Maria Virgine*, Ingolstadii, 1577; *Epist. nuncup.*, fol. 5).

[6] Aretin, *Maximilian I*, 165.

les chapitres d'Eichstädt et de Freising à une action analogue [1]. Déplorait-on que l'archiduc Charles, de l'Autriche centrale, manquât de la résolution voulue envers les protestants, ou craignait-on pour la fermeté de l'empereur nouvellement élu, c'est le duc de Bavière qui devait, à l'instigation du Pape, faire entendre ses exhortations [2]. Jusqu'en la lointaine Suède il écrivit, sur le vœu du Pape, une lettre au roi Jean III, désireux de retourner à l'ancienne Église, pour le fortifier dans son projet [3]. Mais la Curie lui demandait avant tout, naturellement, de prévenir dans l'Allemagne elle-même de nouvelles pertes des catholiques, ou de préparer ou d'amorcer le retour à la foi de princes et de domaines déjà protestants [4]. Dans le chaud combat livré autour des évêchés septentrionaux de Münster, de Halberstadt, de Hildesheim, l'espérance des catholiques résidait surtout dans la protection du duc de Bavière. C'est vers lui que se tourna en 1576 le cardinal Morone [5], quand il y eut danger pour le jeune duc de Clève de tomber aux mains de tuteurs protestants. Des brefs, adressés au Bavarois particulièrement, l'exhortaient à s'employer à la conversion de l'Électeur de Saxe ou du duc Adolphe de Holstein [6].

Si, au dire d'Albert V lui-même [7], son changement d'attitude religieuse est dû à Pierre Canisius et aux siens, on comprend que la postérité catholique reconnaissante ait décoré Canisius du nom d'apôtre de l'Allemagne. En gagnant la

[1] Bref du 6 avril 1573, dans Theiner, I, 101, n. 10. Albert V à Grégoire XIII le 28 mai 1573, *ibid.*

[2] Aretin, *loc. cit.*, 237. Bref du 9 avril 1575, dans Theiner, II, 8, n. 16.

[3] Riezler, IV, 602.

[4] Schellhass (*Nuntiaturberichte,* IV, cxii) juge : La Curie « attendait tout de ce prince (Albert V), on peut le dire tranquillement, dans le domaine de la réforme allemande ».

[5] Le 17 septembre 1576, dans Aretin, *Bayerns auswärtige Verhältnisse,* Urkunden, I, 34.

[6] 4 septembre 1574, dans Theiner, I, 225, n. 7. L'espérance de voir le Saxon revenir à l'ancienne Église joue un grand rôle dans la correspondance des nonces du Pape (*Nuntiaturberichte*, III, lxxv; IV, lxxxvii; V, xcvii, cii); elle devint particulièrement vive en 1574, quand se révéla la déloyauté des théologiens saxons, qui, extérieurement, jouaient le rôle d'adversaires du calvinisme, mais y adhéraient intérieurement. Mais, quelque amertume qu'eût montrée l'électeur Auguste de cette tromperie persistante, le duc de Bavière n'en dut pas moins rabattre les illusions de Rome; le duc lui semblait agir principalement par crainte des hommes (*ibid.*, IV, lxxxix; V, ciii).

[7] Le 27 avril 1574, dans Theiner, I, 225, n. 7.

Bavière, il exerça, par ce pays, une influence qui s'étendit bien au delà de ses frontières, puisque, après la mort d'Albert V (24 octobre 1579), sa tendance persista en Bavière.

Le fils et successeur d'Albert V, Guillaume V, dans sa profonde piété de cœur, se montra plus encore l'appui et le rempart de la rénovation catholique[1]. Déjà avant son avènement, l'attention fut éveillée et une forte impression produite quand, en 1576, pour gagner l'indulgence du jubilé pontifical, le jeune prince visita avec son épouse aussi pieuse que lui, Renée de Lorraine, pendant quinze jours, quotidiennement quatre églises, nourrit durant plusieurs semaines à des jours déterminés un certain nombre de pauvres, les servit de ses propres mains, et envoya en outre de riches présents à Lorette et aux sanctuaires romains[2]. Aux sermons de carême du jésuite Schorich, il assista chaque jour avec toute sa cour à Landshut, en 1569, et ne permit pas que les pauvres abandonnassent pour lui leurs places dans la maison de Dieu, car ils étaient des créatures de Dieu comme lui. En dehors de cela, il prenait part avec zèle, déjà alors, aux exercices religieux publics, et visitait les malades dans les hôpitaux. La ville entière en était édifiée, « car on n'avait jamais rien vu de semblable chez aucun duc de Bavière[3] ». Les pèlerinages et la Sainte Communion fréquente, qui passait presque alors pour une superstition, furent remis en usage par l'exemple de Guillaume et de Renée, la vie religieuse reprit un épanouissement tel, que l'on désignait Munich comme la Rome allemande[4]. Guillaume répandit aussi, particulièrement sur les Jésuites, sa bienfaisance magnifique, presque prodigue. A Munich il leur bâtit la vaste église de Saint-Michel avec son beau Collège[5]; les établissements de l'ordre à Ratisbonne et à Altötting[6] sont son

[1] Sur ses caractères, comp. les notes dans Stieve, *Politik*, I, 407-438; Riezler, IV, 626-632; sur le caractère religieux, particulièrement Brunner, *Excubiæ tutelares*, 561-604; F. X. Kropf, *Historia provinciæ S. J. Germaniæ superioris P.*, 4 décembre, IX, n. 377-403.

[2] Brunner, *loc. cit.*, 565; Duhr, I, 170.

[3] Schorich dans Duhr, I, 710.

[4] Brunner, *loc. cit.*, 563. Sur les cérémonies religieuses à l'avènement de Guillaume, *ibid.*, 566.

[5] Duhr, I, 85, 625. Comp. *Hist.-polit. Blätter*, XVIII (1846), 440-443; sur les frais, *ibid.*, XI (1843), 682-687; Joseph Braun, *Die Kirchenbauten der deutschen Jesuiten*, II, Fribourg, 1910, 49-95.

[6] Duhr, I, 206, 396.

œuvre; il réussit à faire attribuer aux Jésuites les abbayes de Bibourg et de Ebersberg [1], et soutint, à titre de « père des jeunes étudiants pauvres », leurs couvents de pauvres à Munich et à Ingolstadt [2]. Sa vie privée était entièrement dirigée par les Jésuites, qui, néanmoins, ne gouvernèrent pas sa politique [3]. A trente-neuf ans, en 1597, il déposa le pouvoir, afin de pouvoir se consacrer avec plus d'ardeur au salut de son âme; et les choses rapportées des vingt-neuf années, qui lui furent encore accordées, sur son zèle à la prière et l'austérité de ses pénitences se lisent comme des pages découpées dans une vie des saints [4]. De lui [5] comme de son épouse Renée [6], on racontait qu'ils n'avaient jamais commis un péché grave. Guillaume n'en estimait pas moins à la fin de sa vie n'avoir rien fait pour mériter le ciel [7]. Sa constante aspiration à la perfection s'exprime dans sa devise : *Agnosce, dole, emenda* [8].

Qu'il n'y eût pour les hérétiques aucune concession religieuse à attendre de Guillaume V, on s'en aperçut dès les premiers jours de son règne. Une demande de communion sous les deux espèces, qui lui parvint en sous-main de la Bavière inférieure, fut écartée avec la notification qu'il n'y consentirait jamais [9]. A sa première diète, on craignit des démarches en faveur de la foi nouvelle; mais Guillaume déclara qu'en toute chose essentielle il « dresserait la tête », « m'advienne ce qui voudra [10] ». Quand, à la fin de la diète, on nomma au nombre des délégués deux protestants, il n'eut pas de repos qu'ils ne fussent remplacés par deux catholiques. « Plût à Dieu, écrivait alors Ferdinand du Tyrol à Guillaume V, que l'Empereur et l'archiduc Charles en eussent depuis longtemps agi de même sorte, on n'eût pas poussé si loin les empiètements [11]. » Les prescriptions d'Albert V contre

[1] Dunr, 376, 400.
[2] *Ibid.*, 297, 316.
[3] Stieve, *loc. cit.*, 417 : « L'interrogatoire des jésuites, sans nul doute possible, ne tendait qu'à établir si une résolution projetée entraînait un péché. »
[4] Brunner, *loc. cit.*; Kropf, *loc. cit.*, particulièrement n. 396, 403.
[5] *Ibid.*, 395.
[6] Brunner, *loc. cit.*, 595.
[7] Kropf, *loc. cit.*, n. 405.
[8] Brunner, *loc. cit.*, 561; Riezler, IV, 629.
[9] Ninguarda à Galli le 5 décembre 1579, dans Theiner, III, 654.
[10] Aretin, *Maximilian I*, 235.
[11] *Ibid.*, 236.

la fréquentation de cultes protestants au dehors et sur l'expulsion des hérétiques furent renouvelées [1].

Quand le protestantisme chercha à pénétrer de Hohenwaldeck dans la juridiction bavaroise d'Aibling, on communiqua en 1582 au possesseur de la seigneurie, Wolf Dietrich von Maxlrain, le contrat aux termes duquel la Bavière abandonnait ses prétentions sur Waldeck, mais où était aussi interdit tout changement de religion dans le domaine de la seigneurie. Déjà auparavant, le duc avait fait arrêter quelques pasteurs suspects, du voisinage de Waldeck, et les meneurs du mouvement protestant de l'endroit; et en 1581 il leur avait donné l'ordre de revenir à l'ancienne religion ou d'émigrer. Les plus opiniâtres se résolurent à ce dernier parti. Alors, à l'instigation de Guillaume V, l'évêque de Freising prononça en 1583, sur les protestants de Waldeck, l'excommunication, à la suite de laquelle le duc, par la force armée, ferma au petit pays tout commerce avec l'extérieur. Comme, à Waldeck, on cultivait à peine le blé, les habitants durent bientôt se rendre. Déjà en mai, on parle du pèlerinage de trois cent trente Waldeckois à Tuntenhausen. La famille des Maxlrain aussi retourna au catholicisme [2]. Contre les anabaptistes en particulier, dont les principes ne se pouvaient pas accorder avec une vie d'État ordonnée, Guillaume V sévit avec la sévérité qui était alors propre à toutes les législations du temps. De Moravie étaient venus des envoyés chargés de faire des adhérents à la secte et de pousser à l'émigration en Moravie. Le grand succès de ces agents — ils déterminèrent en 1586 environ six cents personnes à l'émigration — ne date plus du pontificat de Grégoire XIII. L'année 1587 vit aussi l'exécution d'un anabaptiste, suivi plus tard de quelques autres dans le domaine de l'abbaye de Kempten [3].

Pour fortifier la vie religieuse dans son pays, Guillaume V fit aussi tout son possible par son exemple, par son souci de la somptuosité du culte [4], par ses prescriptions de détail. Peu après avoir assumé le gouvernement, il déclara sa résolution de réformer sa cour [5]; il veilla à ce que tous les atta-

[1] Riezler, IV, 634.
[2] *Ibid.*, IV, 634-636.
[3] *Ibid.*, 636.
[4] Stieve, *Politik*, I, 415.
[5] Ninguarda à Galli le 5 décembre 1579, dans Theiner, III, 653.

chés à la cour remplissent leurs devoirs religieux, si bien qu'on traitait par plaisanterie la cour munichoise de couvent [1]. Il chercha notamment à relever le clergé par la fondation et l'entretien d'établissements ayant à tâche la formation de meilleurs prêtres.

Guillaume V consentit moins que son père encore à limiter son zèle aux frontières de la Bavière. Le secrétaire des affaires allemandes à Rome, Minucci, lui écrivait en 1593 que, de l'avis unanime, toutes les questions concernant la religion catholique requéraient sa sollicitude [2]. Aux diètes, auprès de l'archiduc de l'Autriche centrale, de l'évêque de Wurzbourg, du margrave de Bade, de l'électeur de Saxe, il jetait son mot dans la balance pour stimuler leur zèle ecclésiastique ou les ramener à l'ancienne Église; aux élections épiscopales d'Eichstätt, d'Augsbourg, de Cologne, il usa de son influence. Sans doute peut-on lui reprocher d'avoir trop tenu à asseoir ses fils et frères sur des sièges épiscopaux; mais il est incontestable qu'il n'aurait pu, en fait, donner à tant d'évêchés de meilleure sauvegarde contre leur aliénation aux protestants qu'en les pourvoyant avec un membre de la puissante maison princière de Bavière.

3.

Comme en Bavière avant tout, l'ancienne Église avait aussi un ferme appui dans le Tyrol. A un envoyé de Brixen l'archiduc Ferdinand II fit, en 1580, la déclaration suivante : « Il te faut savoir que je suis et veux rester avec l'aide de Dieu un prince catholique; et Dieu ne pourrait pas m'envoyer de châtiment plus sévère que de me faire déchoir de la foi catholique. C'est pourquoi tu peux proclamer au seigneur de Brixen : partout où ils auront besoin de mon aide pour le maintien de la religion catholique, qu'ils ne m'épargnent pas; car moi, avec toutes les forces que j'aurai, je suis résolu à défendre l'Église, en dût-il coûter mon sang [3]. »

[1] Stieve, *Politik*, 416.
[2] *Ibid.*, 404.
[3] Hirn, I, 162.

Quand l'archiduc prit le gouvernement du Tyrol, la situation religieuse, malgré les prescriptions de son père, l'empereur Ferdinand Ier, y était dans un profond désarroi. A peine un homme sur cent, lit-on dans les rapports contemporains sur le gouvernement de l'Empereur et de son fils, apparaît-il le dimanche à l'église; beaucoup ne connaissant pas même le *Pater*, les jurons et les blasphèmes y sont d'usage général, le meurtre et le vol fréquents. Des chargements entiers de livres protestants pénétraient dans le pays; les Tyroliens qui avaient servi comme mercenaires à l'étranger rapportaient les nouvelles doctrines dans leur patrie[1]; les jeunes mineurs, en particulier, y étaient ralliés en masse par leur dépendance envers des propriétaires de mines à l'étranger[2]. En outre on manquait de prêtres catholiques, et le peu qui restaient disponibles n'avaient pas de culture suffisante et souffraient de défauts qui, ailleurs aussi, entravaient d'emblée toute action spirituelle efficace[3]. En 1566 le diocèse de Brixen était en mauvaise position : l'évêque était constamment absent, son remplaçant n'avait pas de consécration et l'évêque consacré pas de connaissance de l'allemand[4]. Des dix-huit membres du chapitre de Trente, la moitié en 1565 ne lisaient jamais la messe; à la visite de 1577, aucun des cinq membres présents n'avait reçu les sacrements[5]. Les prêtres plus haut placés, et, d'une manière générale, la noblesse, restaient cependant fidèles à l'Église[6]. L'archiduc Ferdinand chercha à mettre un terme à cette situation[7]. Dès les premières années de son gouvernement, de nombreux décrets insistèrent sur l'observation des commandements de l'Église, le jeûne[8], l'assistance à la messe[9], la sanctification du dimanche et des fêtes[10]. Mais le gouvernement veilla particulièrement à ce qu'une fois par an au moins on reçut les sacrements de la pénitence

[1] Hirn, 74.
[2] *Ibid.*, 142, 197.
[3] *Ibid.*, 87.
[4] *Ibid.*, 79.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, 134, 138.
[7] Décret du 16 septembre 1566, *ibid.*, 167.
[8] Hirn, I, 169.
[9] *Ibid.*, 173.
[10] *Ibid.*, 175.

et d'Eucharistie, l'éloignement de la confession et dela communion étant le plus sûr indice d'une disposition d'esprit protestante. Si l'enseignement et les exhortations ne produisaient pas l'effet désiré, on menaçait bourgeois et paysans d'expulsion[1]. En outre on mettait à l'interdit des livres protestants[2] et on surveillait la parution des imprimés[3]. Les magistrats devaient jurer fidélité à l'Église, et à l'Église romaine expressément[4]. La visite des universités étrangères, surtout des écoles protestantes, fut interdite[5].

Quant à la manière de faire observer ces prescriptions, on ne peut pas dire d'une manière générale qu'elle fût sévère. Contre les jeunes mineurs, qui aimaient fort à proclamer leurs idées en se disputant à coups de poings dans les cabarets, le gouvernement sévissait habituellement en demandant aux propriétaires des mines de les éloigner, sanction qui sans doute reçut à peine une exécution[6]. On n'en vint d'ailleurs jamais à des expulsions en masse; après la menace de bannissement, on accordait généralement un sursis; néanmoins le nombre des cas où des hérétiques opiniâtres durent quitter leur patrie se monte à quelques centaines[7]. Le 26 juillet 1572 déjà, Grégoire XIII louait l'archiduc du Tyrol pour l'ardeur de sa foi[8], et quand, en 1577, il éleva le fils de Ferdinand, André, au cardinalat, il déclara que cette nomination venait en récompense des mérites du père, « car c'est un bras vaillant pour notre foi »[9].

Le Tyrol catholique possédait alors un représentant éminent en la personne du franciscain Jean Nas[10], un Franconien de naissance, de Eltman-sur-le-Mein. Nas était frère convers; après avoir été garçon tailleur et frère lai dans son

[1] Hirn, I, 176.
[2] *Ibid.*, 182.
[3] *Ibid.*, 192.
[4] *Ibid.*, 194.
[5] *Ibid.*, 203.
[6] *Ibid.*, 197.
[7] *Ibid.*, 199.
[8] Theiner, I, 35.
[9] Hirn, II, 378.
[10] Notes de la main même de Nas sur les principales dates de la vie, publiées par Zingerle dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XVIII (1886), 488-490. Joh. Bapt. Schöpf, *Johannes Nasus, Franziskaner und Weihbischof von Brixen, 1534-1590* (Programm des K. K. Gymnasiums zu Bozen), Bozen, 1860; Hirn, I, 250-262, 264; G. Schneider dans l'*Archiv für Unterfranken*, XVI, 1 (1863), 179; Janssen-Pastor, V[15-16], 401.

ordre, il fut promu prêtre, commença sa carrière en Bavière, et, dès 1571, voua ses riches facultés au Tyrol en qualité de prédicateur de la cathédrale de Brixen [1], de commissaire général de tous les couvents franciscains [2], et enfin d'évêque auxiliaire de Brixen.

Nas était un maître de la parole, universellement aimé comme prédicateur populaire, redouté des protestants à cause de ses écrits de controverse, qui, souvent imprimés et fort lus, témoignent de sa puissance oratoire mais sans doute aussi qui en restait naturellement au ton acéré, piquant, parfois grossier, qui avait été introduit par les prédicateurs de la nouvelle foi [3]. Son éloquence amena en 1563 la clôture du couvent de femmes d'Ingolstadt et, en 1566, détermina à Straubing le retour de la ville au catholicisme [4].

L'ancien apprenti tailleur fit, en 1568, à Munich la prédication du carême en présence d'Albert V; à Innsbrück, en 1573, il plut tellement à l'archiduc qu'il dût prêcher encore l'année suivante devant la Cour; en 1576, on l'envoya dans le Pustertal pour y combattre les tendances protestantes, car il possedait, pensait le gouvernement, « une grâce spéciale pour agir sur cette catégorie de gens » et l'archiduc lui-même lui rendit le témoignage, en 1585, qu'il en avait raffermi de nombreux dont la foi vacillait [5]; en 1577 et 1578, il prêcha le Carême à Augsbourg devant quatre ou cinq mille auditeurs [6]. « Comme tous le reconnaissent, écrit le nonce Portia [7]; il est très éloquent en langue allemande, montre beaucoup de zèle, travaille incroyablement dans de continuelles prédications et comme écrivain contre les hérétiques... Il est très aimé du duc de Bavière qui est très mécontent de ce que l'archiduc se le soit annexé et chez ce dernier il est très en faveur ». « Il

[1] Voir Sinnacher, 581, comp. 585.

[2] Bref de nomination du 4 juillet 1578, dans M. Straganz, dans les *Forschungen und Mitteilungen zur Gesch. Tirols*, V (1908), 307; Schöpf, 45.

[3] Lui-même excuse les injures et les plaisanteries vulgaires de ces écrits. Schöpf déjà cité, 11.

[4] *Ibid.*, 11, 15.

[5] Hirn, I, 256, 262.

[6] *Ibid.*, 256, 3; Schöpf, 44.

[7] Le 28 juillet 1573, *Nuntiaturberichte*, III, 47.

mène une bonne vie, déclare de nouveau Portia[1], a beaucoup de goût pour l'étude, bien qu'il ne soit pas d'une instruction profonde, est éloquent, laborieux, aimé des princes et travaille avec beaucoup de succès. Comme il n'aspire ni aux honneurs, ni à la richesse, comme il aime la simplicité et la retraite, on croit facilement qu'il fait tout cela pour Dieu ou pour l'honneur de Dieu ».

Il ne faut pourtant pas cacher que Nas avait aussi en abondance les défauts de ses qualités. Il était d'un caractère vigoureusement marqué mais rude et anguleux, droit et ouvert mais dépourvu d'égards, tenace et résolu mais opiniâtre et personnel dans ses idées, une fois conçues. Naturel vulgaire et violent[2], comme le dit encore le nonce Portia qui avait été chargé d'arranger sa querelle avec les Jésuites; car au grand scandale du peuple, Nas, dans une prédication publique à Innsbrück, les avait poursuivis d'attaques manifestement injustes et qui, en aucun cas, ne convenaient à la chaire[3]. Portia attribue à la modération des Jésuites que la querelle n'ait pas pris une plus grande étendue[4]; mais près de Nas, toutes les observations furent vaines jusqu'à ce que le Nonce eût fini par déclarer à l'archiduc qu'il s'adresserait au Pape, pour qu'on lui interdise la chaire. Mais Nas aborda, dans ses prédications, des sujets encore plus dangereux. Il parla contre ceux qui donnaient trop d'importance aux bonnes œuvres et soutint, sans la moindre restriction de langage, qu'il valait mieux entendre le sermon que la messe. Plusieurs estimaient qu'on aurait dû le faire appeler ailleurs par les supérieurs de son Ordre et, pour ne pas mécontenter le Prince qui l'aimait fort, qu'on pourrait le faire en invoquant quelques prétextes[5].

[1] *Nuntiaturberichte*, 50.

[2] La natura dell' huomo et rozza et rotta (à Galli le 28 juillet 1573, *Nuntiaturberichte*, III, 47). Huomo di natura molto rozza et spirito indomito (à Galli le 24 février 1574, *ibid.*, 358.)

[3] Cf. Nas, *Rechtfertigungsschreiben an einem Brixener Geistlichen* (Melchior v. Fabri), du 30 janvier 1573, dans Julius Jung, *Zur Gesch. der Gegenreformation in Tirol*, Innsbruck, 1874, 11-24. L'original de la lettre chez les Franciscains à Hall. Nas, au début de 1574, faisait aux Jésuites un objet de reproche même de leur nom de Société de Jésus : *Initium et progressus Collegii Sociatetis Jesu Oenipontani*, p. 11, Arch. du Collège des Jésuites à Innsbruck.

[4] *Nuntiaturberichte*, III, 47.

[5] *Ibid.*, 358.

Si l'archiduc retira pendant un certain temps sa faveur aux Jésuites, on peut l'attribuer en partie aux attaques de Nas[1]. Du reste, Nas, lui-même baissa bientôt dans l'estime de Ferdinand II[2], près duquel les Jésuites rentrèrent de nouveau en grâce, dès 1576[3].

On se sent réconcilié avec les erreurs momentanées de cet homme au zèle impatient, lorsque dans une sorte de testament daté de 1583, il demande à la fin à quiconque qui est de « foi catholique » qu'il lui accorde pardon et prières, en échange de quoi, il lui promet lui aussi ses prières et son pardon[4]. Seuls, les hérétiques et les pécheurs désespérés doivent en être exclus; pour ceux-ci, il n'a rien à retirer de tout ce qu'il a dit et écrit contre eux.

Cette dernière parole de sa vie est caractéristique de l'infatigable champion qu'il fut. Consumé de zèle, il mourut n'ayant pas encore cinquante-sept ans, en 1590, à Innsbrück. L'archiduc Ferdinand lui éleva un monument dans l'église du palais. Il aura toujours sa place dans l'histoire de la Réforme catholique au Tyrol.

[1] Hirn, I, 243. Tantam concepit offensionem ut multa eius aperta indicia non verbis modo, verum reipsa ostenderit (*Initium et progressus*, 12). Lorsque Ferdinand, en 1575, voulut nommer régent le comte Schweikard von Helfenstein, inter ceteras conditiones hanc addi voluit, ne deinceps Jesuitis tam familiariter uteretur, Helfenstein se récusa, tomba en disgrâce et abandonna le Tyrol (*ibid.*, 15). Dès 1565, il était converti (*ibid.*). Hirn est dans l'erreur à ce sujet, I, 240, n. 1.

[2] Portia à Galli le 8 mai 1574, *Nuntiaturberichte*, IV, 47.

[3] Récits de Gunsterweisen, 1576-1583, dans *Initium et progressus*, 23, 24, 26, 29, 32, 34, 36. Une certaine défiance subsista cependant. Hirn, I, 245.

[4] Schöpf, 48.

FIN DU TOME DIX-NEUVIÈME

L'archiduc, [illegible] pendant un certain temps se laver aux [illegible] catholiques en partie aux attaques de Nas [illegible] [illegible] Les Jésuites [illegible] [illegible] des [illegible].

On ne peut comprendre avec les excuses momentanées de [illegible] [illegible], lorsque dans une [illegible] de [illegible] de 15[illegible], il demande à la fin : quiconque [illegible] catholique » [illegible] pardon et [illegible] [illegible] [illegible] pardon. Seuls les hérétiques et les pécheurs [illegible] pour ceux-ci, il n'a rien [illegible] de [illegible] ce qu'il a dit et écrit contre eux.

Cette dernière parole de sa vie est caractéristique de [illegible] [illegible] qu'il fut [illegible] de [illegible], il [illegible] pas encore cinquante-sept ans, en 159[illegible] [illegible]. L'archiduc Ferdinand lui éleva un monument dans l'église du palais. Il aura toujours sa place dans l'histoire de la Réforme catholique au Tirol.

[1] Voir [illegible]

[illegible]

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Introduction 1

CHAPITRE PREMIER

Caractéristiques de Grégoire XIII. — Sa manière de vivre et sa Cour. — Perfectionnement des congrégations et des nonciatures........ 9

CHAPITRE II

Activité de la Réforme ecclésiastique. — Développement des Ordres monastiques. — Renouvellement des Carmélites par Thérèse de Jésus. — Philippe de Néri et la Fondation des Oratoriens. — Le Jubilé de 1575. — Nomination des Cardinaux 54

CHAPITRE III

Progrès de l'Ordre des Jésuites et de l'Instruction catholique. — Les collèges pontificaux à l'intérieur et à l'extérieur de Rome.......... 193

CHAPITRE IV

Faveur à la science. — Découverte des Catacombes. — Nouvelle édition du Code du Droit Canonique et du Martyrologe romain. — Réforme du Calendrier. — Inquisition et Index 214

CHAPITRE V

Efforts de Grégoire XIII pour la défense contre les Turcs. — Ses relations avec Venise, l'Espagne et le Portugal 265

CHAPITRE VI

La situation religieuse en Angleterre, Irlande et Écosse. — La guerre d'extermination contre l'ancienne Église et la résistance. — Apparition des Puritains.. 309

Pages.

CHAPITRE VII

La Saint-Barthélemy et les guerres civiles de religion en France. — Henri III et la Ligue. — Progrès de la Réforme catholique en France. 398

CHAPITRE VIII

L'Insurrection néerlandaise et la tournure décisive des événements dans les Pays-Bas.......... 462

CHAPITRE IX

Première partie : 1. Congrégation allemande et plan de réforme. — 2. La Bavière. — 3. Le Tyrol.......... 482

Table des matières.......... 515

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8 RUE GARANCIÈRE. — 1938. 49107.

PUBLICATIONS HISTORIQUES

Charles Benoist, de l'Institut. — **Cánovas del Castillo.** *La Restauration rénovatrice.* In-8° avec un portrait et un autographe................ 30 fr.

— **Souvenirs.** I. *Léon XIII, Crispi, Bismarck* (1883-1893). — II. *A travers l'Europe* (1894-1902). — III. *Vie parlementaire. Vie diplomatique* (1902-1933). Chaque volume in-8° carré avec gravures hors texte............... 36 fr.

Pierre Bonardi. — **Brassard amarante.** *Campagne militaire et politique des Italiens en Éthiopie* (octobre-novembre 1935). In-16........... 12 fr.

Princesse de Chimay. — **Madame Tallien,** *royaliste et révolutionnaire.* In-8° écu avec 6 gravures hors texte, 2 fac-similés .... 20 fr.

René Grousset. — **Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem.** Trois volumes in-8° sur alfa....................... 200 fr.

Mémoires de S. A. R. l'Infante Eulalie (1868-1931). Introduction de M. Alberto Lamar-Schweyer. In-8° écu avec 12 hors-texte.......... 20 fr.

Wolfgang Langhoff. — **Les Soldats du Marais.** *Sous la schlague des nazis. Treize mois de captivité dans les camps de concentration.* Traduit de l'allemand par Armand Pierhal. In-16 .... 15 fr.

Pierre de Luz. — **Henri V.** In-8° avec quatre gravures........... 36 fr.

— **Isabelle II, reine d'Espagne.** In-8° écu avec 3 grav. hors texte. 18 fr.

Lyautey. — **Le Rôle social de l'officier.** Préface du général Weygand, de l'Académie française. In-8° écu sur alfa............................ 5 fr.

Maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta. — **Mémoires.** I. *Souvenirs d'Algérie,* publiés par le comte Guy de Miribel. In-8° carré........ 30 fr.

Prince Napoléon. — **Mémoires de la reine Hortense,** publiés par Jean Hanoteau. Trois volumes in-8° avec gravures. Chacun............ 30 fr.

La Cour de Belgique et la Cour de France de 1832 à 1850. *Lettres intimes de Louise-Marie d'Orléans, première reine des Belges, au roi Louis-Philippe et à la reine Marie-Amélie,* publiées par le comte Hippolyte d'Ursel. In-8° écu avec 8 gravures hors texte.................... 20 fr.

Maurice Paléologue, de l'Académie française. — **Les Entretiens de l'Impératrice Eugénie.** 16e mille. In-16....................... 15 fr.

— *Un grand réaliste.* **Cavour.** 20e édition, In-8° écu..... .... 20 fr.

Princesse Antoine Radziwill (née Castellane). — **Souvenirs (1840-1873),** publiés par les comtesses Hélène et Elisabeth Potocka. Préface de M. Jules Cambon, de l'Académie française. In-8° écu sur alfa....... 20 fr.

Comte de Romanones, ancien président du Conseil d'Espagne. — **La Reine Marie-Christine, régente d'Espagne.** Traduction et préface d'André Mévil. In-16 avec un portrait hors texte......................... 15 fr.

Valentine Thomson. — **Le Corsaire chez l'Impératrice.** In-8° écu. 20 fr.

Carl Tschuppik. — **Elisabeth, impératrice d'Autriche.** Traduit de l'allemand par Gabrielle Godet. In-16 avec des gravures hors texte...... 15 fr.

S. A. R. la Duchesse de Vendôme, Princesse de Belgique. — **La Jeunesse de Marie-Amélie, reine des Français,** d'après son journal. In-16 avec un frontispice.. 15 fr.

PARIS (FRANCE). — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1938. 49107-XXIX